This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Digitized by Google

EX LIBRIS
L. DUSSIEUX

Digitized by Google

Digitized by Google

FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

DC
112
.M9
A2

162

Digitized by Google

162/60

9

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
MESSIRE PHILIPPES
DE MORNAY,

SEIGNEVR DV PLESSIS MARLI,
Baron de la Forest ſur Sevre &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Eſtat, & Privé, Capitaine de cent Hommes d'armes de ſes Ordonnances, Gouverneur, & Lieutenant General pour ſa Majeſté en la Seneſchauſſée, ville, & chaſteau de Saumur &c.

CONTENANS DIVERS DISCOURS, Inſtructions, Lettres, & Depeſches par lui dreſſées, ou eſcrites aux Rois, Roines, Princes, Princeſſes, Seigneurs, & pluſieurs grands perſonnages de la Chreſtienté depuis l'an CIↃ IↃ LXXII. *juſques a l'an* CIↃ IↃ LXXXIX; *enſemble quelques lettres des deſſuſdits audit Sieur du Pleßis.*

Imprimé l'an CIↃ IↃCXXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

[redacted] H P Thiane
3-22-41
4v.

AV LECTEVR.

LECTEVR, si vous prenés la pene de bien considerer cest ouvrage, vous reconnoistrés aisément qu'on ne pouvoit le supprimer sans faire un tres-notable tort, & a l'autheur, & au public.

Pour l'autheur; Quel plus grand outrage lui eust on peu faire, que de laisser perir dans les tenebres de quelques cabinets particuliers tant d'illustres enseignemens de sa vertu, pieté, sagesse, prudence, eloquence, & autres admirables qualités, par lui si heureusement emploiées au service de Dieu, & de l'Estat, durant un si long espace d'années? d'autant plus que jusques ici le public ne les à pas connuës, comme il devoit; partie l'ignorance, partie la malice des Escrivains de nostre temps l'aiant fraudé de la juste loüange, qu'il meritoit en l'histoire du demi siecle dernier passé; les uns ne l'aians pas mesmes nommé es actions, conseils, & deliberations, où il avoit le plus de part; les autres par une hardiesse digne de chastiment s'en estans attribué l'honneur, & quelques uns par une beveuë intollerable en un Historien, l'aians transporté à d'autres. Ce livre donc sera comme le monument de son autheur, dressé de pieces toutes taillées, & gravées de sa main propre; qui tesmoignera a la posterité quel il à esté, & garentira ceste

partie de sa loüange de l'oubli, où l'ingratitude de son siecle l'alloit plonger.

Mais certes le public n'avoit pas moins d'interest qu'il fust mis en lumiere, estant tel qu'il servira beaucoup plus a la commune utilité de chacun, qu'a la loüange particuliere de son autheur. Car vous y trouverés pour l'histoire les plus remarquables evenemens de chaque temps avec bon nombre de particularités, qu'en vain cercheriés vous ailleurs; les vrais motifs & ressorts des actions des Princes; les justes, sages, & admirables procedures de nostre Grand Henri d'immortelle memoire, & les solides fondemens, & de son regne, & de sa gloire. Vous y verrés le modele d'un parfait homme d'Estat, prevoiant & pourvoiant prudemment l'advenir, disposant sagement le present, mesnageant utilement le passé; vif & resolu en ses deliberations, libre & franc en ses conseils, habile & fidele en ses negotiations; qui possede seul ce qui a pene se rencontre en plusieurs autres, un jugement exquis, outre la bonté de sa nature, affiné par une longue experience es plus grandes, & plus espineuses affaires, une connoissance exacte de toutes choses, acquise & par l'usage, &, ce qui est rare es hommes de ce mestier, par un profond estude es lettres, une merveilleuse lumiere d'esprit a voir les difficultés, une pareille dexterité a les demesler, une facilité inimitable a expliquer ses sentimens; & par tout une conscience droite, qui au milieu de tant de fascheux, & hazardeux destours d'affaires, & d'evenemens ne gauchit jamais de son vrai but, le service de Dieu, & de son Prince. Il aime sa Religion; (car il en a une) mais d'une devotion pure, & innocente, ardente a se conserver, mais sans dommage, ou prejudice d'autrui, non d'un zele furieux, qui se pousse a tors & a travers, &

Digitized by Google

pour s'avancer choque & renverse tous droits divins & humains. Il aime aussi son Prince; mais d'une affection sincere, qui jamais ne degenere en flaterie, ou en connivence. Il lui garde tout respect; mais sans lui celer la verité. Pleust a Dieu que ceux, que la naissance, ou le bonheur approche du timon des Estats, se formassent sur ce moule! Outre ces parties reelles, & essentielles ils y trouveront encore les formes de toutes leurs fonctions; comment il faut deliberer, conseiller, instruire, negotier, escrire a toutes sortes de personnes. Car tant que ce grand homme fut pres du feu Roi, lors Roi de Navarre, il s'arrestoit fort peu de choses d'importance en son Conseil, dont il ne dressast les depesches, chacun deferant volontiers cest honneur a sa plume reconnuë sans envie pour la meilleure qui fust en France. Les lettres aussi, qu'il escrit de son chef a ses amis, les plus celebres, & les plus qualifiés hommes de ce temps là, n'apporteront pas moins de profit, & de plaisir aux Lecteurs; l'un pour leur diversité, & tres-agreable meslinge; l'autre pour les jugemens, discours, maximes, & instructions, dont elles sont pleines.

Telle est la matiere de ce livre. La forme de chaque piece est tres-exquise; comme venant de la main d'un parfait ouvrier, qui doüé d'une nature excellente y avoit adjousté tout ce que peut l'art & l'usage. L'invention en est gaie, vive, & rare; la disposition exacte, & tant plus artificieuse, que moins elle le paroist; l'expression nette, grave, naïve, pleine de diverses lumieres; Un langage en somme d'un vrai homme d'Estat, qui a la verité ne traisne, ni ne rampe; mais aussi ne va pas a bonds, & a gambades; defauts plus aisés a remarquer, qu'a corriger es esprits de ce siecle. Les tropes y sont assés drus, mais clairs, & bien suivis; les

Digitized by Google

figures modestes, & retenuës; les traits, & gentillesses de l'erudition parsemés ça & là industrieusement sans ressentir en rien les niaiseries, & affeteries de l'escole. Mais le monde à desja tant ouï parler cest autheur, qu'il y à peu de personnes, qui ignorent quelle est l'idée & le caractere de son discours. Certes ses plus aspres Adversaires lui en ont tousjours laissé la louange toute entiere; & en ont protesté au plus fort de leurs disputes, & en leurs plus sanglants escrits. Une chose advoüerés vous asseurement, que son langage n'est nulle part plus beau, qu'en ces Memoires; soit que la matiere se prestast ici plus aisément a sa plume, qu'en ses autres œuvres, où il traite des choses un peu esloignées des termes, & de l'usage commun; soit que tout expres il voulust plus embellir ce qui avoit a passer par mains, qui plus recerchent l'ornement.

Quant a la disposition generale de tout l'ouvrage, on y à suivi l'ordre des temps en rangeant les pieces, dont est composé ce volume, chacune selon son date; comme aussi n'ont elles pour la pluspart aucune autre liaison, ou connexion, qui obligeast de faire autrement. Il est bien vrai que la diversité soit pour la matiere, soit pour la maniere de traitter, y est tres-grande. Mais peut estre que cette bigarrure ne sera pas ce qui plaira le moins en ce livre; comme en un jardin la diversité & varieté d'allées, de quarrés, & de compartimens est ce qui le rend plus agreable. Ici vous verrés un discours d Estat, grave, & plein de fortes considerations. Là tout aupres une lettre familiere, où il se relasche, & vous donne comme le loisir de vous reposer. Ici vous trouverés une consolation; là une deliberation; quelquesfois une narration simple; puis en quelque un conseil bien raisonné. Par fois il discourt les devoirs du Prince; puis tout a coup en l'autre

page fait la leçon aux ſubjets. Ceſte confuſion de matieres deſennuie l'eſprit, & le contente plus qu'un ordre exact, & exquis. Au moins y aurés vous tousjours le fil du temps, qui y eſt ſoigneuſement obſervé, pour vous en demeſler.

Au reſte ne vous eſtonnés pas d'y voir les années ſi inegalement fournies; les unes comme regorger d'abondance; les autres preſque toutes vuides, & ſteriles. Toute année ne porte pas de meſmes; & tout temps n'eſt pas egalement fertil en affaires. Les ſubjets d'en eſcrire, & d'en traitter, viennent l'une fois beaucoup plus dru, que l'autre. De plus auſsi la vie de l'Autheur aiant tousjours eſté grandement traverſée, & non arreſtée en aucun certain lieu jusques a l'an CIↃ IↃ LXXXIX. que le Roi Henri III. lui donna le Gouvernement de Saumur, ſes papiers ont couru diverſes fortunes; & eſt merveilles comment il s'en eſt peu tant ſauver. Entr'autres l'an LXXVIII. comme il paſſoit d'Angleterre es Païs bas, le vaiſſeau où il avoit laiſſé ſon bagage fut pillé en pleine mer par des pirates, qui s'y eſtoient embarqués, faiſans mine d'eſtre ſoldats cerchans la guerre en Hollande, & depuis ſur la plainte, qu'il en fit a la Roine Eliſabeth, ils furent recerchés, & executés; mais non ſes papiers rendus, qui tous y demeurerent, & nommément une Hiſtoire, qu'il avoit commencée en Latin des choſes de ſon temps la prenant depuis l'an LXX; ſans que jamais il en ait peu avoir aucune nouvelle, quelque enqueſte qu'il en ait ſçeu faire. La nonchalance auſsi, & par fois la fraude de ceux, qui l'ont ſervi, lui à fait perdre bon nombre de divers traittés de toutes ſortes. Vous en trouverés quelques uns inſerés ça & là, qui avoient ja ci devant eſté imprimés, mais ſans le nom de l'autheur, & avec tant de fautes, & de defauts, qu'a les lire ici ils ſemblent tout autres, & comme faits tous

Digitized by Google

de neuf. Pour plus grand eſclarciſſement ont eſté en pluſieurs lieux adjouſtés en marge les noms, & qualités de ceux, auſquels s'addreſſent les lettres; quelquesfois auſſi y ſont emploiées les leurs a M. du Pleſſis; ſur tout, quand ce ſont perſonnes illuſtres, ou en authorité, ou en ſçavoir, partie pour faire voir le lieu qu'il tenoit en leurs affaires, ou en leur amitié; partie auſſi pour donner jour aux matieres, qu'il traicte lui meſme. Et afin que rien ne manque a voſtre ſatisfaction, vous trouverés a la fin du livre des tables aſſés bien digerées, & des pieces, & des matieres qui y ſont contenuës. Que ſi l'ouvrage eſt reçeu avec le gré, qu'il ſemble meriter, peut eſtre qu'a l'advenir vous verrés encore & plus, & mieux. Mais il eſt temps de finir; puis que d'un ſi bon livre la preface ne peut eſtre longue ſans faire tort au Lecteur. Adieu.

DISCOVRS

Digitized by Google

DISCOVRS AV ROI CHARLES IX. POVR ENTREPRENDRE LA GVERRE CONTRE *l'Espagnol es païs Bas.*

SIRE

Encore que la contrarieté des humeurs Françoisses, & les longues recheutes de ceste vieille maladie, causée par le different de la Religion, ne pouvoient faire juger de vostre Estat que la ruine d'icelui, ou que du moins il y deust laisser partie de ses membres & de sa force; Dieu neantmoins, comme le seul medecin qui en ceste maladie desesperée lui pouvoit donner remede, fait tant de grace à Vostre Majesté de le voir gueri, refait, & remis sur pied. Reste de le preserver d'une recheute, & le maintenir en santé par tous moiens loisibles & possibles. A ceci n'y a rien plus propre qu'un exercice pris a temps, qui consume les mauvaises humeurs qui la pourroient causer, & confirme ce qui entretient la santé; c'est d'entreprendre une guerre dehors pour entretenir la paix dedans, &, comme tous bons Politiques ont de tout temps fait, mettre un ennemi en teste a un peuple aguerri, depeur qu'il ne le devienne à soi mesme. Chacun sçait comme le François qui à gousté les armes malaisémẽt les peut laisser, &

Il fut escrit par Monsieur du Plessis lors aagé de 23 ans en l'ã 1572 & par lui mis es mains de Monsieur l'Admiral de Chastillon qui le presenta au Roi.

Digitized by Google

comme souvent de gaieté de cœur par faute d'ennemi il querelle son compagnon, & ami mesme. L'Italien, l'Allemand, le Suisse, la paix faicte retourne a son mestier: Le François desprise tous autres mestiers, demeure soldat, & par faute de plus commode exercice plusieurs aiment mieux, ou cercher la guerre au loin, ou la faire aux passans sur les chemins, que de se reposer chez eux. Pour vuider donc tant de sang corrõpu & superflu, qui pourroit créer quelque nouvelle maladie au corps de vostre Estat, il faut ou saigner, ou pour le moins esventer la veine, entreprendre dis-je une guerre. Mais il faut qu'elle soit juste, facile, & utile, & que le profit n'y soit moins honorable, que l'honneur profitable: & telle, pour le faire court, n'ẽ voit-on aujourd'hui que cõtre le Roi d'Espagne. Iustement la lui pouvez vous faire pour les injures qu'avez reçeu de lui en vostre bas aage, qui descouvrent bien combien peu il vous est ami. Car non content de vous avoir, plus par fraude, que par force, depossedé d'une bonne partie des provinces hereditaires de vos aieulx, pour vous braver jusques au nouveau monde, & entre les plus barbares faire paroistre que pour quelque tort qu'il vous fist n'en faisiez aucun semblant, il a taillé en pieces vos soldats en la Floride, & vous en a chassé hors lors que les dissensions de vostre peuple ne vous donnoient le loisir de vous en ressentir. Des biens, il est venu à l'honneur. Il vous a osté la preseance en la Court de l'Empereur, & a enjambé l'egalité en celle de Rome, qui sont les deux ou chacun a esgard; & brigué le mesme, non à Rome seulement, mais par tout ou vos Ambassadeurs se sont rencontrez; en quoi le Pape s'est monstré si semblable à son predecesseur,

que contre le droit, duquel de tout temps vous avez esté en possession, il n'a voulu bailler la paix à vostre Ambassadeur, pour ne sembler faire tort à l'autre. Et c'est, ce semble, avoir donné un augure de guerre, vous aiant refusé la paix à tous deux: comme si le Roi d'Espagne pour les cruautez qu'il à exercées contre les Chrestiens devoit vous desemparer du tiltre que vos predecesseurs ont acquis par infinies victoires conquises sur les Turcs. Nagueres voiant V. M. avoir autrefois tenu propos d'acheter le Marquisat de Final, & recompenser le Marquis ailleurs, il l'a envahi de fait & de force, craignant, comme les chefs de l'entreprise disoient ouvertement, que les François ne missent le pied en lieu si important, c'est adire fief de l'Empire, & païs d'Italie: Enquoi il monstroit qu'il se deffioit de vous; & defiance est tousjours accompagnée de peu d'amitié. Ce faisant sa reputation est tellement accreuë aux despens de la vostre, qu'il sembloit presque a toutes contrées & provinces neutres d'Italie, que vous dependissiez en quelque façon de lui, & les lis fussent du tout flestris sans espoir de refleurir jamais, jusques-la qu'en leurs Cours, à la grande honte & contrecœur de tous vrais François, on l'appeloit simplement *le Roi*, comme s'il estoit non seulement le premier, mais seul en la Chrestienté, de ce tiltre. Si l'on dit, qu'il est doublement vostre beau-frere; doublement vous a-il offencé vous portant si peu de respect: ou pour le moins ne vous est pas bon frere, qui dresse des embusches à vos biens & honneurs. Si on cotte pour bon office le secours qu'il vous donna en vos guerres civiles, est a considerer si cestui-la sera estimé bon ami de quelqu'un, qui le voiant transporté de colere & passion jusques à se

vouloir tuër soi mesme, lui baille la dague en sa main pour se dèsfaire; & non plustost celui qui la lui cache & refuse, tant que la colere ait cedé a la raison. Il n'y à François, s'il n'est trans-substantié en Espagnol, qui ne confesse bien ceste avoir esté son intention. Et ce sont vieilles finesses de nourrir la guerre en un Estat voisin, tant que, ou la part veincuë nous appelle au secours, ou toutes les deux abbatuës soient contraintes de nous recevoir. Il n'attendoit, Sire, que de voir vostre sçeptre brizé, & vostre couronne en pieces pour en ramasser les esclats, & en recueillir les fleurons. Si depuis la paix faite on eust a l'imitation de Maximilian I. diligemment escrit & enroollé toutes les occasions qu'il vous à données de la rompre, & les injures dont il vous à provoqué a guerre ouverte, le volume seroit pieça plein. Il suffit d'en avoir touché quelquesunes. Pour conclurre, si les tors reçeus, qui rendent la guerre juste, se laissent en arriere, ou se dilaient plus long tẽps, vostre action se passera, vostre droit deviendra tort, & vostre cause legitime semblera pretexte; Dont en l'occasion qui se monstre vous ne la pourrez laisser sans y laisser de vostre honneur; vous ne la pourrez dilaier sans perdre le profit de la poursuite. Et si on dit qu'il faut plus avoir d'esgard au profit general de la Chrestienté qu'au vostre propre, veu qu'il est aujourd'hui empesché cõtre le Turc, c'est encore un des vieils coups d'escrime de ses ancestres, qui contre tous se sont parez de la guerre des infideles, usans sous ce beau manteau de plus d'infidelité envers les fideles, que le Turc envers ceux qu'il tient pour infideles. S'il est si zelateur, qu'il commence a establir les Princes en tout ce qu'il leur tient & usurpe, restablissant V. M. en ces pa-

Digitized by Google

trimoines, un Roi de Navarre en ſon Roiaume. Autrement d'autant eſt il plus a hair que le Turc, que plus eſt haiſſable le chien qui mange l'autre que le loup meſme. Ie laiſſe qu'onques l'on n'ouit parler, que pour proces d'une partie contre qui que ce ſoit, l'autre ſoit tenuë de differer ſon action & pourſuite. Mais qu'eſt-il beſoin ores de diſputer ſi elle ſe doit faire? Conſiderons pluſtoſt, comme elle ſe doit conduire & entretenir. Vous l'avez ja commencée, Sire, &, quelque mine qu'il face, autant vous en ſçait-il de gré, que ſi vous aviez mis armées en campagne ſous vos enſeignes, & y euſſiez eſté en propre perſonne; quand il voit que V. M. a reçeu, favoriſé, honoré, & gratifié le Comte Ludovic de Naſſau en ſa Court, & autres Seigneurs & Gentils-hommes, qu'il tient pour rebelles; quand il ſçait que V. M. à communiqué avec le Sieur de Ienlis, revenu de Mons, en eſperance de retourner, & mener des forces, & choſes encore qui paſſent plus outre; que peut-il autre choſe penſer, ſinon que V. M. lui voudroit nuire, mais qu'elle fait couvertement ce qu'ouvertement elle n'oſeroit? L'Eſpagnol, Sire, n'en penſe pas moins. Autant vous eſt-il ennemi pour lui avoir monſtré voſtre eſpée, que pour l'en avoir battu: autant pour avoir deſcouvert des ſignes de mauvaiſe volonté, que pour en avoir produit des effects. En temps & lieu il le vous garde. Mais V. M. ſe doit ſouvenir que le premier coup en vaut deux. La guerre n'eſt point juſte ſeulement, mais neceſſaire, ſi l'on ne veut en avoir a l'advenir une tres-perilleuſe; & vous declarant, vous ne faites point un ennemi, mais combattez celui qui eſt desja fait. Mais pour ce que maint bon procéz ſe perd, quand la partie eſt plus

Digitized by Google

forte que le droit, & que le moien de poursuivre defaut; s'ensuit de monstrer que la poursuite vous est tres-facile, & ce tant pour l'augmentation de vostre force depuis la paix faite avec lui, que diminution de la sienne. La guerre, Sire, se fait plus par fer, que par or; plus par hommes, que par argent. La force des hommes consiste en ce qui est dedans le païs sous nous, & dehors sous nos Alliez; & en tous les deux vous le passez. Dedans vos païs, au lieu que jadis le peuple fuioit les armes, il les suit; qu'il fremissoit, il saute au son du tambour. L'espée du Gentil-homme est aiguisée, du bourgeois desrouillée; le soc du Laboureur forgé en cousteau. Autant que V. M. à de bourgades, autant de garnisons, & pepinieres de soldats, & non Bisognes, mais tres-aguerris, aians plus veu de sieges, routes, escarmouches, surprises, en un an des guerres civiles qu'en dix auparavant: jusques là, que qui obeissoit en vos guerres commande aux Estrangers, & qui estoit Capitaine, à tiltre de Colonnel. Et si l'on dit que ce n'est rien d'avoir des soldats, qui ne les à obeissans, & que les factions non du tout amorties y mettent la desobeissance; On respond qu'entre les hommes particuliers, & simples soldats n'y a point de factiõ; Que s'il y en a, c'est entre les Chefs, qui l'oublieront à vostre parole; voire mesme à l'endroit de l'ennemi, ou l'un mettra le bout du pied l'autre taschera de mettre le talon, comme l'on a veu au siege du Havre. Lors V. M. verra quel advantage à celui qui se sert des siens sur celui qui se sert d'estrangers. Le subiect sert & obeit, comme fils; l'estranger, comme serviteur: Le subiect, pour sa vie & pour son honneur avec expectation de ses services, estant à la veuë de son Maistre & Prince pour se

Digitized by Google

veoir de lui recompenser, ou chastier. L'estranger sert seulement pour acquerir des biens. S'il ne vous couste rien, il n'obeit qu'a demi; & ores qu'il soit a vostre solde, on n'en peut jouir qu'avec coust & consentement des parties. L'or le tire, & le fer le repousse; l'or l'attire & la peur de mort l'en retire. Et comme chacun laisse les biens pour la vie pour ne se hazarder, l'estranger laisse la vie pour le butin, qui seul l'invite a combatre. Ie laisse que forces estrãgeres sont tousiours suspectes en un Roiaume, & que le degast d'un païs est trop plus grand, estãt que le citoien espargne le sang de son concitoien, l'estranger espargne le sang de son ennemi plus que celui du paisan, pour ami & confederé qu'il soit. Dont est a penser a qui à veu la France non aguerrie, quand la Noblesse fit teste à l'Italien, Espagnol, Allemand, Anglois, & les Reistres liez ensemble, ce qu'elle feroit aujourd'hui que toute qualité de gens, tout aage, & presque tout sexe est accoustumé au bruit, experimenté aux armes. Or les Estats du Roi d'Espagne ne sont pas pour le jourd'hui ainsi. Car outre que l'Espagne n'est pas si peuplée que la France, les Gentils-hommes de toute ancienneté marchent selon le contract qu'ils ont avec leur Roi, n'estãs tenus que de defendre le païs cõtre qui l'assaillira, & ne passent trop volontiers les monts Pirenées, cõme ainsi soit que vostre Noblesse va cercher la guerre ou elle est, fust-ce en la mer Glaciale, ou en la Zone Torride. Au plus grand Camp que l'Empereur ait jamais fait ne se trouverent onc plus de sept mille hommes de pied Espagnols ensemble, & quelques sept ou huict cens chevaux legers. S'il s'en tire de nouveaux, ce feront Bisognes, tels que ceux qu'a ce grand besoin le Duc de

Digitized by Google

Medina-cœli à amenés demi deffaits de la mer en Flandres. Cependant il faut que l'Espagne fournisse a tout. Car estant la coustume de l'Espagnol de reduire ses païs en Provinces, &, pour la defiance & besoin qu'il en à, de tenir par tout Citadelles,& garnisons contre ses subjects,il faut qu'il en envoie es Roiaumes de Naples, de Sicile,de Navarre,en Barbarie,aux païs Bas,& a Milan: Il en faut maintenant un bon nombre contre le Turc, & tous les ans pour les Indes, dont elle demeure enfin bien depeuplée. Les Roiaumes de Naples,& Sicile, & l'Estat de Milan ont affaire a fournir l'armée contre le Turc; Et Sicile pour estre pres de lui à besoin de grandes garnisons, comme plusieurs autres lieux. Et si l'on dit que pour la victoire de l'an passé il n'y ait que craindre de ce costé là, un petit coup desrobé n'a pas mis un si fort ennemi en terre, qu'il ne se puisse promptement relever. Il nous apreste la mort,cependant que nous triomphōs de la sienne. Onques ne se vit un grand Empire qui n'ait vengé sa perte au premier jour pour maintenir son peuple en obeissance craintive, & l'ennemi en peur. Et outre ce qu'en la guerre commencée, pour un soldat ou Capitaine qu'il à perdu les Chrestiens en ont perdu deux, l'isle de Cypre conquise sans espoir de la lui arracher suffit bien pour paier les frais des Galeres,& instrumens de navigage qu'il à perdus. Ioint que quand il se voudroit reposer,la Ligue contraindroit le Roi d'Espagne apres avoir veincu d'user de la victoire. Du Bas Pais, qui jadis nous à donné plus de travaux que toute l'Espagne, il peut attendre plus de dommage que de profit. Car outre ce qu'il à perdu le cœur du peuple & de la Noblesse, qui est en bon François plus qu'a demi

avoir

Digitized by Google

avoir perdu le païs, une bonne partie des Gentils-hommes à esté executée, ou bannie. Les Ordonnances, qui montent a trois mille chevaux, ou six cens Lances a cinq chevaux pour Lance, sous la charge de quatorze Capitaines, n'en fourniroient pas mille aujourd'hui. Car pour n'avoir esté paiez de trois années entieres, la plus part sont sans chevaux & armes; & le païs mal fourni de chevaux faits. Bref plusieurs pour fuir la sedition sont allés passer le temps en divers lieux, comme és Courts de l'Empereur, & d'Italie. D'infanterie il n'en sçauroit trop avoir. Car, outre ce qu'il y à vingt & huit places, ou il tient garnisons ordinaires sur les confins de V. M., il à tant de bonnes villes, dont il craint la revolte, qu'il ne les peut pas fournir a demi. Des Indes, il se peut dire sans crainte d'y passer mesure, qu'elles sont desormais sa foiblesse. Car estãt, que qui acquiert païs & non force se ruine; d'autant que ce païs acquis ne lui dõne point d'hommes, ains faut que l'Espagne s'en despeuple pour l'en peupler, il lui en advient comme a ceux qui acquierent par quelque faveur un honneur qui requiert despense, & ne donne point moien d'en faire, qui, apres maint calcul de Lombard, sont contrains de faire banqueroute. Si l'on dit qu'il est armé par mer, & que V. M. ne l'est, & que les Gaules en sont demi environnées, il est vrai: Mais il ne nous peut nuire sur la coste de la grand mer; car il n'y à que galeres sur la mer de Levant; la coste de Languedoc est forte assez: celle de Provence bien que non fortifiée, par tout est bien fortifiable & a peu de frais. S'il met pied a terre, le païs est par nature & par exercice aguerri pour les rembarrer, comme il se vit a Marseille, ou Charles le Quint

s'aheurta deux fois en vain. Puis courant nos costes il se deslie d'avec les Venitiens, avec lesquels il est ligué contre le Turc, qui lui est sur les bras, & qui l'empeschera assés. Voila comme quant aux forces interieures il est affoibli, & vous grandement renforcé. Venons maintenant a celles de dehors, qui consistent en ce qu'on peut esperer des alliès & confederès. Il faut ici considerer que depuis que la France, desmembrée par partages, s'est rassemblée sous un Prince, jamais l'Espagne seule, quoi qu'elle ait esté reünie de mesme, ne l'a osé attaquer. Mais ce qu'en avons eu de dommage à esté par les forces d'Allemagne haute & basse, ou d'Italie, reünies toutes au parti d'icelle sous l'Empereur Charles, & le Roi Philippe son fils avec l'alliance des Anglois, qui ne nuisoient gueres moins, & souvent avec l'auctorité du Pape: tellement que tout calculé onques ne perdismes bataille, ou l'Espagnol fist le quart de l'armée ennemie. Si par force il ne veinquoit, moins par son astuce, qui se peut comprendre en un mot de ne dire jamais ce qu'il fait, & ne faire jamais ce qu'il dit. Ains plustost nous à tourmentès par l'astuce des malcontens & subornès qui se retiroient vers lui, que par force & finesse subtile qui fust en lui. Ores ne sommes nous plus ainsi. L'Anglois jadis espousoit la querelle de tous nos voisins contre nous pour la mutuelle desfiance. Mais la Roine Elizabeth vous est confederée, & son ennemie, comme la premiere offensée. Ioint que pour l'envie qu'elle à de Zelande, pour les Anglois nouvellement descendus à Flessingue, & pour les hostilités passées entr'eux, elle y pourra aisément códescendre. Escosse ne nous doit pas nuire pour la tres-ancienne ligue qu'elle à avec nostre nation; Et ne le voudroit pour la haine de l'Inquisition d'Espa-

gne; Et ne pourroit, veu sa foiblesse ordinaire pour les factiõs du Roi, de la Roine, & des Hamiltons, briguans le gouvernemẽt, qui s'entretravaillent assés eux mesmes: L'Allemagne, qui le tẽps passé nous battoit, nous preste aujourd'hui la main, & nous presente une Ligue, qui oste d'un costé les forces de l'Espagnol, & de l'autre double les nostres. L'Empereur, qui est chef de cet empire pour estre Beau-pere de tous deux se pourra en cet endroit monstrer neutral. Et s'il se formalize pour le Roi d'Espagne, ou pource qu'il est son beau-fils, beau-pere & cousin-germain, ou pour la succession dont par la naissance de D. Ferdinand il est esloigné, ce sera avec peu d'effect, aiant le Turc voisin en Hongrie, qui durant les tréves par ses continuelles courses lui fait peur, & apres la fin d'icelles, qui n'est trop loin, lui fera la guerre tout a bon escient. Les Ecclesiastiques partie pour la povreté ne lui peuvent dõner aucun secours, partie pour la haine qu'ils ont a l'Espagnol. Et ceux qui ont plus de pouvoir & de vouloir, pour estre nos voisins & limitrophes, de-peur d'estre, comme entre deux fers, enserrés entre V.M. & les Protestans, n'oseront s'esbranler. Et encore que qui à de l'argent semble en pouvoir tirer des hommes, si est-ce que, ou peu, ou tard, en tireront les Espagnols, si les Princes Protestans les vouloient empescher de tout leur pouvoir & auctorité, laquelle ils emploieront tres volontiers à la ruine du Roi d'Espagne leur capital ennemi, s'ils se voioient conjoins avec V.M. Les Grisons & les Suisses des sept Cantons sont tousjours a vostre devotion. Et les autres, qu'ils prisent plus que tous les autres en guerre, ne veulent, comme ils parlent, vendre leur sang, lequel ils dõneront libremẽt en cette occasiõ, d'ou

depend en partie le repos de leur estat. En Italie le Pape est ligué avec l'Espagnol; Mais estans aujourd'hui ses canons pour la plus grand part encloués, & ses forces engagées en la guerre du Turc, qui est un ennemi, contre qui le plus grand de la Chrestienté auroit bien affaire de ses deux mains, il ne vous sçauroit en quoi nuire. Adjoustons que l'office du Pape semble estre plustost de se mettre entre deux combatans, que de se ranger avec l'un d'eux, si au grand dommage de la Chrestienté chacun ne voioit le contraire. Les Venitiens pour les mesmes empeschemens ne nous peuvẽt rien faire; & veu la ligue qu'ils ont avec V. M. se monstreront au moins neutres. Et afin qu'ils ne se glorifient point de la touche, qu'ils donnerent l'an passé au Turc, outre mesme que leur Seigneurie est en tel estat pour ceste ligue que victorieuse ou veincuë elle s'abaisse tous les ans d'un quart, ils vivent & se maintiennent par le traffic, qui est en Levant, ou en Ponent pour la plus part en Allemagne. Du Levant, pour cause de la guerre ils n'apportent rien, & pourtant n'ont que porter en Ponent; tellement que d'une mesme barriere leurs deux portes sont fermées. Ainsi la guerre desire grans frais; les grans frais se font par le traffic, & la guerre l'empeschant n'y a moien de la maintenir longuement. Maintenant D. Iean d'Austriche, ou pour le soupçon qu'il à de V. M., ou pour l'esperance de quelque bon succes en Barbarie, ne veut aller en Levant. En ce cas il rompt la ligue que le Roi d'Espagne à avec les Venitiens, dont sera bien aisé de faire la Paix avec lesdits Venitiens, si mattez, qu'ils ne peuvent a la longue attendre de la guerre, que la ruine de leur Estat, & du particulier, & faire tomber tout

Forage sur les terres de l'Espagnol. Tous ses Potentats d'Italie qui pour une mutuelle haine, ou envie vivent en perpetuelle defiance, contribuent si peu qu'ils ont de trop contre le Turc. Et encores qu'aucuns soient comme tributaires au Roi d'Espagne, ou pour mieux dire a ses gages, est a sçavoir s'ils le desireroient voir si grand. Et, ores qu'ainsi fust, les Italiens ne s'entrebatent pas volontiers a qui premier passera les Alpes. Le Duc de Savoie est, par le traicté de la paix, & par la nature de son Estat enfermé de tous costez, neutre. Et quand il voudroit estre de la partie, seroit plus enclin a V. M. qu'au Roi d'Espagne, partie pour l'alliance, & partie pour la Duché de Milan, qui est trop forte, & trop pres de lui. Reste a voir les moiens necessaires a la conduite de ceste guerre. Les uns estiment les deniers nerfs d'une armée, les autres y preferent les hommes. Comme que ce soit, l'un & l'autre vous est en main & a plaisir. Vostre Roiaume fourmille de gens, qui ne demandent que Ou est-ce? Et ne fut onques la France tant chargée d'hommes, soit pour la Cavallerie, soit pour l'Infanterie; l'une & l'autre mal disciplinée. Mais puis que nos troubles y ont amené le desordre, avec le nom, subiet, & occasion de la guerre se change aisément la forme, & conduite d'icelle; Mesmement lors que le soldat se trouvant loin de retraite & faveur en païs estranger verra l'insolence de son naturel arrestée par la rigueur d'une punition auctorizée de V. M.: pourveu aussi qu'il soit bien paié, & satisfait en la recognoissance de son devoir. Or la paie ne vous peut manquer pour la liberale devotion, que vos subjets vous rendront, si vous les deschargés de nos mutineries demi envieillies es entrailles

Digitized by Google

de la France. Tous y contribueront plus largement, & avec plus de gaïeté de cœur qu'on ne ſçauroit croire: Ioint les moiens que vous avés desja preſts. D'ailleurs bonne troupe de Nobleſſe, & autres, nommément de noſtre Religion, paſſeront partie du temps a leurs propres frais. Et, qui eſt bien a conſiderer, veu l'offre de plusieurs eſtrangers, on pourra faire la guerre en tel païs, dont les naturels fourniront la plus part des moiens a voſtre armée, selō les ouvertures que l'on vous en à desja faites. D'autre part l'Infanterie ne vous montera gueres plus a paier que d'ordinaire; Tant par ce qu'en temps de paix il vous en faut un grand nombre: & reduiſant la guerre, comme il faudra, au païs de l'ennemi, la guerre meſme fournira le reſte, & paiera a demi les ſoldats. Ie laiſſe que les Eccleſiaſtiques ne voudroient pas eſtre moins liberaux contre l'Eſtranger, qu'es guerres civiles; non moins volontaires envers V. M., qu'envers vos predeceſſeurs, qui au beſoin aucunes fois ont pris la moitié, voire preſque tous les revenus, & le fond meſme; Sans parler ici des Annates, & autres droits ſuffiſans de paier ce qui ſera extraordinaire de ceſte guerre. Si l'on dit que le Roi d'Eſpagne ait moien d'éprunter la Bourſe d'Anvers, qui eſt ſon principal fondement, elle ne lui aidera pas beaucoup. Car par les ports de mer que tiennent ceux qu'on appele *Gueus* le traffic eſt nul, & par conſequent la Bourſe mal garnie. Les Marchans ont tant preſté qu'il en ſont las; Et ce peu qui leur en reſte, pour la haine qu'ils portent a ſa façon de gouverner, n'eſt guere a ſon commandement. Et la ville d'Anvers eſt tellement endebtée, qu'elle ne s'acquiteroit point pour deux millions d'or, tant qu'il faut qu'elle emprunte a ſix, huit, &

douze pour cent. Les Genevois depuis la prise de Final, qui leur importe de 60000. livres tous les ans de perte, ne sont plus si affectionnés à lui. D'ailleurs n'en peut-il esperer. Et partant, estant V. M. plus forte que lui en gens de guerre, & egale en finances, n'y à doute que la guerre ne vous soit facile a entretenir. Or nous pouvons donc justement, & facilement faire la guerre a l'Espagnol. Mais ou? Premieremẽt ne la faut faire qu'ẽ un lieu. Car pour avoir embrassé la guerre en plusieurs lieux tout en un temps nous avons ruiné toutes nos entreprises. Il n'y à meilleur qu'a la Romaine, ou à la Turquesque mettre toutes ses forces d'un costé, depeur que mãgeans trop ne digerions mal, & ne soions contrains de revomir. Et ce lieu ne doit point estre l'Espagne. Car c'est un païs montagneux, avantageux pour le tenant, & ou la Noblesse est forcée de se defendre, qui autremẽt ne bougera du païs. Pour l'Italie, il faut passer les Alpes, & chacun sçait que quoi que le païs ait esté engraissé de nostre sang, & honneur, jamais les Lis n'y ont peu bien fleurir. Il faut, Sire, entreprendre sur le Bas païs, ou le peuple vous appelle, ou l'occasion vous invite, ou la division vous ouvre les portes des villes, & vous fait bresche raisonnable pour donner l'assaut a tout le païs. Iustement irés vous sur les justes pretentions qu'avés sur Flandres, Artois, & Hainaut, ausquelles la seule adversité a fait renoncer a vos predecesseurs; Et en viendrés facilemẽt a bout, aiant l'ẽnemi loin & distrait; & vos forces & de vos alliés tout a l'entour. Pour ce faire V. M. pourra traiter accord avec le Prince d'Orange, qui tant par une bonne & forte armée, qu'il à au païs, que par les cœurs du peuple enclins a lui, cõme Liberateur vous y pourra beau-

coup servir. Et sans doute ne demandera pas mieux, consideré, qu'ores qu'il prospere a son gré dans le païs jusques à le mettre en ses mains, il ne se peut maintenir que par vostre alliance & faveur. En apres faire la guerre comme ami du païs, & ennemi des ennemis du païs, vangeur de la tyrannie, & restituteur de la liberté. Car pour bien conquerir faut commencer par la conqueste des cœurs, & le reste vient apres tout a son aise. Et pource sera besoin d'entretenir, comme es premieres guerres de Piedmont, une severe discipline, & par consequent bien paier le soldat, afin qu'estant paié il ne pille, & s'il pille n'ait dequoi se plaindre d'estre puni: mettre une bonne & suffisante armée tout en un coup, pour faire grosse guerre & courte; & non de petis camps, comme jadis. Car si elle dure, le traffic faut; le païs se ruine, le peuple s'attiedit, & se rend prompt a se revolter: Assaillir le cœur du païs, non les frontieres, qui est la vieille escrime, dont les coups ne portent que sur les bras, & sur les jambes. Car ainsi couppés vous la racine des nerfs, desquels depend tout le mouvement. Et n'y aura danger, qu'elles coupent les vivres. Car vous sentant suffisamment fort pour les delivrer; elles ne voudront le faire; Et ores qu'elles le voudroient, ne pourront, pour la mer, qui vous en donnera assez, laquelle vous sera ouverte par tout: Defier le Chef du païs en bataille par le siege de quelque ville capitale, riche & foible, comme Bruges &c. Et s'il fuit le choc, il ne fuit la perte. Car la prenant d'assaut, ou par composition, vous y gaignerés beaucoup d'auctorité d'entrée, & il y perd toute la sienne. Et s'il se veut hazarder, il hazarde tout le succés, & le jouë en un coup de dé. Apres l'avoir prise,

Digitized by Google

prise pour inviter les autres, si c'est par accord, rédre la liberté, restituër les immunités, augmenter les privileges, & diminuër les exactions; Si c'est par assaut, monstrer exemple de rigueur en la personne, non du peuple, mais de quelques chefs haïs du peuple mesme: Ne s'aheurter point a une petite place forte, ou le gain est petit, & la perte grande, quand ce ne seroit que du temps; Mais en lieu dont la surprise acquiert reputation par tout le païs. Ce faisant les murailles tomberont en vostre main d'elles mesmes, & les portes s'ouvriront sans y mettre la clef. L'aiant acquis V.M. le pourra facilement garder; non par garnisons, ni Citadelles, aiant l'ennemi si loin; mais, comme vrai Prince, par les raser plustost, & les mettre es mains des villes. Et ainsi seront les murailles gardées par les hommes, qu'auriés premierement acquis par vostre liberalité & debonnaireté, & non les hommes asservis & captifs par rempars & murailles bastíes pour les emprisonner. Or a plaider ce procés les despens ne passent point le principal. Car s'il y à de l'honneur. V.M. y aura du profit, en ce que vous mettrés vostre ennemi fort loin, & lui osterés le moien de regarder sur vostre court. Vous eviterés la despense des garnisons, aiant pour frontiere, ou liziere le Brabant; Ou si les Brabançons vous eslisent, la Meuse bien remparée, ou remparable de tous costés. Et leurs privileges veulent, qu'au cas qu'aucun d'iceux soit rompu ils soient absous du serment presté à leurs Princes, & en liberté de se donner a qui ils veulent. Et plus commode Prince ne peuvent ils avoir qu'un Roi de France, pour les raisons qu'il n'est ores temps de discourir. En somme vous acquerez un païs, auquel n'avés Province qui se

puisse comparer en grandeur, beauté, richesses, peuples, villes, & commodités tant de mer, que de terre, & dont sans fouler personne vous pourrés chascun an tirer un million d'or. L'Allemand vous redoutera si puissant voisin. L'Anglois vous respectera, ne se pouvant aisément passer du commerce avec le païs Bas. Autant en fera le Danois, & le Suede. Vostre peuple s'en enrichira pareillement. L'Espagnol, comme en estant loin par terre, sans esperance d'y revenir; & forclos de mer, y aura perdu le plus beau. Et vous, Sire, qui aurés avec l'honneur immortel reçeu le profit incroiable de telle victoire, serés a l'advenir si craint de vos contraires, tant cheri de vos amis, & alliés, que vostre bonheur vous tracera assés tost le chemin pour estre le plus grand Monarque de la Chrestienté.

REMONSTRANCE AVX ESTATS de Blois pour la Paix, sous la personne d'un Catholique Romain, l'an 1576.

NOus avons grandement a loüer & remercier Dieu, de ce qu'apres tant de maladies & de recheutes l'une sur l'autre, qui selon toute raison devoient mettre ce povre Roiaume en terre, il lui plaist toutefois par sa singuliere bonté lui donner encore quelque respit pour se relever. Mais singulierement avons a le loüer de ce qu'il lui a pleu mettre au cœur de nostre Roi de mettre la main a

ceste cure, autant digne de sa grandeur, que grand est le mal qui l'afflige; & par moiens autant propres a le remettre sus, que les precedens estoient expediens a le ruiner. Le Medecin, qui voit son patient debilité, commence sa guairison par le faire reposer, par le mettre au lit. Nostre Roi voiant ce povre Roiaume par vn flux de sang de douze, ou quinze années si passe qu'il fait pitié a tout le monde, & si debile qu'il n'en peut plus, veut ensuivre la mesme methode. Pour en commencer la cure il le met en paix. Le Medecin en une maladie longue, dangereuse, embrouïllée, ou l'estomac ne se peut amander sans faire tort au foie, quelque sage & experimenté qu'il soit, quelque bien versé en la complexion du patient, appelle toutesfois de l'aide, & entre en consultation avec d'autres, pour de tous les advis recueillir le plus salutaire. Nostre Roi pareillement en la maladie de ce povre Roiaume, qui procede de plusieurs causes, qui à divers Symptomes, divers accidens, & tels que l'un ne peut s'alleger sans nuire presques a l'autre, ne se veut fier ni en sa prudence seule, ni au bon advis de tant de vieux Conseillers, qu'il à pres de lui; mais veut convoquer toute la sagesse, tout le conseil de ce Roiaume ensemble pour y pourvoir. Et ce d'autant plus soigneusement, que le patient, dont est question, est tel, qu'en sa vie nous vivons, & en sa mort nous perissons tous. Mais comme en vain le Medecin ordonne, & pour neant se font les consultations, si le patient veut faire des excés a sa teste, au lieu d'aider lui mesme a se guairir: En vain aussi nostre Roi à-il ordonné la paix, & convoqué les Estats, qui sont les deux remedes propres, l'un pour

paix se peut appeller tres-juste, n'y eust-il mesme que ce seul point, qu'elle estoit tres-necessaire a tout ce Roiaume. Mais je desire que ceux qui l'ont moins approuvée entrent en consideration de plusieurs choses, que peut estre, ou le zele, ou la passion, ou le peu qu'ils en ont pati, ou le peu de compassion qu'ils ont de ceux qui en patissoient, ne leur à peu encore laisser bien considerer. Ils ne peuvent, disent-ils, endurer ni approuver qu'on laisse vivre deux Religions en France: Ie desireroie avec eux qu'il n'y en eust qu'une, selon laquelle Dieu fust servi en tout & par tout comme il appartient. Mais puis que souhaits n'ont point de lieu, il faut vouloir ce qu'on peut, si on ne peut tout ce qu'on veut. Nous ne sommes pas les premiers, qui ont eu ceste querelle a debatre. Nos voisins presque tous y ont esté devant nous, & specialement les Allemans. Ils avoient un Empereur Charles cinquiesme sage & puissant, qui entreprit de ruiner ceste Religion en Allemagne, lors qu'elle n'estoit encore a rais de chaussée. Il y emploia l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne; Il y gaigna bataille; Il eut les Chefs prisonniers en ses mains; Il reduit tout a tel point qu'il voulut, reservé une seule ville de Magdebourg. Finalement ceux mesmes qui l'avoient aidé a la ruiner conjurerent contre lui; tellement que ne voiant nulle fin a son desseing, ains d'une guerre naistre l'autre, & du serpent le basilic, il aima mieux & trouva plus seur de permettre la liberté a ceste Religion, que de voir l'Empire empirer d'heure a autre, & prest a tomber sur sa teste en ruine. Depuis ceste paix qu'il leur accorda, & entretint, (de la-

Digitized by Google

quelle le feu Roi Henri fut en partie cause) l'Allemagne est paisible & tranquille par tout, & regarde à son aise la ruine de ses voisins; voire leur fournit de Massons pour se desmolir, au lieu que sans icelle paix elle s'en alloit en ruine. Peu de temps apres nostre tour est venu, comme des autres. Et si nous considerons comme nous nous sommes gouvernés envers ces gens ci, plus ne nous reste, qu'ou de ruiner & perir tous ensemble sans que l'un ait a se mocquer de son compagnon, ou de laisser vivre les autres en paix & liberté de conscience. Au commencement nous les avons bruslés tous vifs a petit feu sans distinction de sexe, ni qualité. Tant s'en faut que nous les aions consumés par là, qu'ils ont esteint nos feux de leur sang, & se sont nourris, & multipliés au milieu des flammes. Depuis nous les avons noiés, & semble qu'ils aient fraié dedans les eaux. Comme le nombre s'est accreu, nous les avons combatus, & batus en diverses batailles; Nous les avons desfaits quelque fois a plate cousture; Si ne les avons nous jamais peu abbatre. Nous les avons enyvrés de vin aux Nopces; nous leur avons couppé les testes en dormant; & a peu de iours de là les avons veu de nos yeux resusciter aussi forts que paravant, & avec testes plus dures & plus fortes que iamais. Reste donc, puis que nous ne les avons peu faire mourir, que nous les laissions vivre; puis que par la force nous n'avons rien profité, que par amour nous essaions; puis que la guerre n'a de rien servi, en laquelle toutefois nous n'avons espargné ni nos biens, ni nos vies, ni nostre honneur mesme,

que maintenant nous les laissions au milieu de nous en paix.

Et ne trouvons ceste mutation en rien estrange. Es maladies ou incogneües, ou difficiles, il en prend ordinairement ainsi. On esprouve la recépte bonne ou mauvaise du premier venu. S'il n'amande, on n'a point de honte pour sa santé de se repentir, & de changer de façon de faire. Ainsi nous en est-il advenu. Quand premierement ces povres gens apparurent en ce Roiaume, on nous dit qu'on les avoit bruslés chés nos voisins; Nous fismes demesme; Qu'on leur avoit fait la guerre a toute outrance; Nous avons fait encore pis qu'eux. Puis donc que nos cauteres, puis que tous nos remedes corrosifs, au lieu de reduire la plaie en cicatrice, n'ont fait qu'aggrandir l'escarre, que reste-il plus sinon a l'exemple de nos voisins y appliquer de bonnes huiles, & de bons lenitifs? Si a nostre grand malheur nous avons suivi leur premier advis, aurons nous honte de suivre a nostre salut leur repentance?

Autres possible le trouveront mauvais, les uns pour la conscience, les autres pour l'Estat: Les uns par un zele moins que prudent, les autres par une fausse ombre de prudence: Les uns estimans qu'il n'est pas loisible de laisser vivre les Heretiques entre les Catholiques; les autres qu'il n'est pas expedient d'avoir deux Religions en un Estat. Quant aux premiers, je les supplie de se desfaire, entant qu'en eux est, des passions, ou illusions, qui leur ont jusques ici fait voir une chose pour l'autre. On nous à fait accoire que ces gens ci sont monstres; on nous à harés apres eux, comme apres des chiens. Si nous les regardons, ce sont hommes de mesme nature & con-

dition

dition que nous. On nous à defendu leur compagnie & communication comme d'infideles. Or ils sont Chrestiens, adorans un mesme Dieu, cerchans salut en un mesme Christ, croians une mesme Bible, enfans de mesme Pere, demandans part a mesme heritage, & par mesme Testament, que nous. On nous à voulu faire a croire qu'ils ne sont pas vrais François. Leur langue, leur propos, leur amour envers la patrie, leur haine envers les Estrangers qui en pourchassent la ruine, nous monstrent assez quels ils sont. Et y en à plusieurs qui contre les ennemis de cet Estat ont fait des services notables, prests encore de recommencer. Toute la difference, qui est entr'eux & nous, gist en ce poinct; Qu'eux trouvans beaucoup d'abus en nostre Eglise (dont nous mesmes confessons une partie) ils en ont requis la Reformation, & au refus d'icelle pour la crainte de leur ame, & au desir de leur salut s'en sont promptement retirés; Et nous voians une partie de ces abus, comme eux, attendant la Reformation d'iceux, avons pensé que, sauf nostre conscience, nous y pouvions demeurer. Tous deux cerchons nostre salut; tous deux craignons d'offencer Dieu; tous deux tendons a un mesme Christ. Or sera-il dit que pour tenir divers chemins nous nous devions couper la gorge les uns aux autres? Si quelqu'un est en tenebres, on lui esclaire; mais on ne le brusle pas; S'il est infecté, on le lave; mais on ne le noie pas; S'il est malade, on le pense; mais on ne l'acheve pas; S'il est desvoié, on le raddresse; mais on ne l'esgorge pas. Nous disons qu'ils sont en tenebres, infects, malades, & desvoiés; Et sommes toutesfois, ou si fort ignorans, ou si peu charitables, que nous les voulons barbarement

bruſler, tüer, noier, & brigander. Et, qui pis eſt, deſirions leur ſalut de ſi ſauvage ſorte, qu'entant qu'en nous eſtoit nous avons perdu le corps & l'ame de tels, que par amour & par douceur nous pouvions aiſémẽt regagner, & r'attirer a noſtre cõpagnie. La guerre, ni la rigüeur ne furent jamais moiens propres pour parvenir a une vniõ. Celui qui veut reünir l'Egliſe tend a y ramener ceux qui s'en ſont deſtournés, & rapeller au troupeau ceux qui s'en ſont eſgarés. La guerre au contraire & les rigueurs tendent a les ruiner, & exterminer; non dis-je a ce qu'ils reviennẽt, mais a ce qu'ils ne ſoient plus. C'eſt un remede pire que la maladie. C'eſt proprement au lieu d'accorder deux cordes enſemble, & les remettre en ton, en couper, ou rompre l'une par fureur, & impatience, & gaſter tout l'inſtrument. Que ferons nous donc? Comme hommes capables de raiſon, il les nous faut gaigner par raiſon. Sur la teſte & ſur le cerveau il n'y à priſe que par les oreilles. On la leur pourroit rompre a tous, que leur opinion toutesfois y demeureroit entiere. Cõme François, il les faut gaigner par douceur & amiable converſation. Accordant les perſonnes, les procés toſt apres ſe verront eſteins & aſſoupis. Comme Chreſtiens, il les faut preſcher; Il leur faut interpreter les Eſcritures; Il les faut appeller a un Concile libre, pour y declarer leurs raiſons. Ainſi en ont fait les Apoſtres; Ainſi la Primitive Egliſe; Ainſi tous les anciens Empereurs, qui en ont deſiré l'vnion, leſquels en ont tousjours eu bonne iſſüe; Au lieu que par toutes ces voies rigoureuſes, la plaie s'eſlargit tant qu'elle ne ſe peut jamais refermer, n'y conſolider apres. Et ne diſons plus qu'ils ſont pertinaces, qu'ils s'opiniaſtrent en un erreur, dont ils ſont pieça conveincus; & que partant il y faut proceder par

Digitized by Google

le glaive. Ce sont les belles raisons de nos Evesques, qui ont perdu pour la pluspart le glaive spirituel de S. Pierre, & veulent maintenant avoir recours a celui qu'il tira contre le serviteur du Sacrificateur. Il est tout certain, que depuis que ces povres gens sont apparus entre nous, il ne s'est tenu Concile ou ils eussent peu seuremēt comparoistre. Nous sçavōs comme les Papes de nostre temps craignans qu'on ne procedast a leur Reformation mesme s'en sont tousjours sçeu desfaire. Ce leur à esté autant d'occasion de scandale, & autant d'argument de perseverer en leur opinion. On fait un Concile, dient-ils, & ceux le fuient qui tiennent le premier lieu en l'Eglise Catholique. Ils ont donc peur de la dispute; Ils craignent d'estre conveincus; Ils ne se sentent pas bien fondés en droit, puis qu'au lieu de plaider, ils ont recours a la force. A entendemés ja preoccupés d'une opinion ces circonstances ne font pas peu d'effect. Et quant a l'opiniastreté, anciennement s'est-il bien trouvé des Sophistes, & des sectes de Philosophes, qui de gaieté de cœur ont soustenu a pleine teste des opinions absurdes, & du tout contre raison; mais c'estoit en un pré, en une belle gallerie, en une Escole, ou les uns les applaudissoiēt, les autres pour le moins prenoiēt plaisir a leur fantasies; bref en lieu ou n'y avoit que craindre. Mais qui aient abandonné les Cours des Princes, ou ils pouvoient estre favorizés; qui aient laissé leur maison, leur famille, leur patrie; qui aient espouzé une haire de mal-heur pour toute leur vie; qui se soient laissés brusler vifs, massacrer cruellement par une simple opiniastreté, jamais ne s'en vit. Pourtant faut-il croire, que ce que ces gens ici, qu'en autres choses nous cognoissons prudēs & avisés, eslisent

Digitized by Google

de vivre & mourir miserablement, n'est point par un esprit de contradiction, par une desobeissance a leur Prince, de qui autrement ils recevroient toute faveur, mais pour le salut de leurs ames, qu'ils preferent à toutes choses mondaines. Ce que nous devons d'autant plus supporter, que nous tenons vulgairement contr'eux en nostre Religion, que toutes choses qui se font a bonne intention sont bien faites, & bonnes.

Or je croi que la pluspart des gens de bien approuveront ceste voie, comme la plus propre. Car de fait en toutes les cruautés, qui se sont exercées contr'eux, il ne se trouvera guere que des malautrus attirés par le pillage, ou des gens sans ame, & conscience, qui en aient souillé leurs mains. Mais peut-estre auront-ils trouvé dur de leur accorder l'exercice de leur Religion, & singulierement dedans les villes, comme il à pleu a sa Majesté par ceste derniere paix, & penseroient assés faire pour eux de ne les forcer point en leurs consciences.

Premierement je les prie de considerer que ceci leur à esté accordé, non du premier coup, mais apres avoir en vain esprouvé les feux & les eaux, & toutes especes de tourmens contr'eux; non legerement, mais par une meure deliberation des Estats tenus solennellement a Orleans; non pour mettre division en l'Eglise, mais pour prevenir la ruine & division, autrement prochaine, de l'Estat; Que depuis que par un zele imprudent on le leur à voulu oster, nous n'avons veu que guerres, que malheurs, que ruines; & que pour prevenir la totale, & inevitable ruine, il ne s'est trouvé autre moien apres avoir longuement marchandé, que d'en venir a ce poinct. Et

Digitized by Google

partant, que comme nous avons ja dit, que la Paix est juste entant que necessaire, cest Article aussi de l'Edict de paix est juste, entant que ceste necessaire paix ne pouvoit estre, ni durer sans cest Article. Ie demande en apres lequel nous aimons le mieux, ou que ces gens deviennent Atheistes, ou bien qu'ils demeurent tels qu'ils sont. Si Atheistes, ils en seroient pires pour eux, en cé que ne croians rien on n'en pourroit esperer d'amendement; pires pour nous, en ce que ne craignans, ni reverans rien nous ne pourrions avoir aucune fiance en chose qu'eussions a traitter avec eux; pires pour l'Estat, en ce que n'attendans Dieu pour juge, ils se soucieroient peu des juges & Magistrats qu'il à ordonnés en terre. Au lieu de tous ces maux, nous n'en aurions autre bien que d'avoir contenté une aveugle & immoderée passion qui est en nous. Or qui doute qu'une partie n'en retombe là, si nous les laissons comme bestes sans nulle forme de Religion? On me respondra qu'ils auront la Catholique. S'ils n'y vont point, il ne leur sert de rien. S'ils y vont, de gens de bien en leur Religion ils deviendront, non Catholiques, mais hypocrites, non fideles, mais infideles en l'une & en l'autre; & tant s'accoustumeront a tromper le Dieu qu'ils servent, & forcer leur propre conscience, qu'ils ne feront plus de conscience de tromper ceux qui auront affaire avec eux. Davantage les estimons nous, je vous prie, pires que les Iuifs? ou nous pensons nous plus saincts, que le Pape, & nos villes plus privilegiées que celle de Rome? Les Iuifs blasphement desesperement le Christ; Ceux-ci l'adorent, & n'esperent salut qu'en lui. Ils lisent l'Evangile comme une fable; Ceux-ci comme la seule asseurance

de leur Foi: Ils souhattent la ruine de nostre Eglise; Ceux ci en requierent la reformation; Il y à quinze cens ans & plus que les Iuifs s'opiniastrent contre toute apparence de raison: Ceux ci au contraire depuis quelques années ne demandent que lieu ou debatre librement leurs raisons. Toutes differences y sont en la doctrine, & es moeurs, & en la commune conversation. Puis quant au Pape nous le tenons pour Chef de l'Eglise, & nous n'en sommes que les membres: pour Docteur, & nous n'en sommes qu'Auditeurs: Nous tenons bref ses decrets pour oracles, son exemple pour regle infallible. Regardons toutesfois, comme il en use. Il permet au milieu de sa ville de Rome des Synagogues publiques aux Iuifs, en toutes les terres de son patrimoine, & tous les Princes d'Italie a son exemple: voire mesmes pour un certain nombre de ducats donne licence a qui le veut d'en eriger de particulieres. Or ce que ce Pere Saint permet a ces ennemis de Christ, estrangers du pais, pour gagner quelques ducats, pour un profit de neant, le denierons nous, nous, dis-je, qui faisons estat de le suivre & de le croire, a ces povres Chrestiens, a nos freres, & concitoiens, pour nostre repos, pour la necessité publique, pour racheter ce povre Roiaume de ruine & de confusion? Ne faisons point de difficulté sur nos villes. Ce qui est tolerable aux champs, est tolerable aux bourgs; ce qui l'est aux bourgs, l'est es places, & es marchez des villes. Les peuples font les villes, & non les murailles. Pour cela ne sera nostre Religion ni plus reculée, ni la leur plus avancée. Ce que Iesus Christ avoit dit en l'oreille à esté presché sur les toicts, & a peu de temps de là à retenti par toute la terre; &

les vaines fantaisies, que les Pharisiens preschoient au temple,en la chaire de Moyse,se sont trouvées ensevelies. En ce leur devons nous sçavoir bon gré, & recognoistre qu'ils n'ont point intention de tromper personne a leur escient, quand ils desirent faire profession publiquement, & devant tous de leur doctrine. Ceux qui vendent les hapelourdes les montrent par dessous le manteau ; ils retirent les gens en quelque recoin bien obscur. Ceux qui veulent exposer la fausse monnoie ne la baillent qu'a la chandelle. Les bons & loiaux marchans au contraire mettent leur marchandise en veüe,& la desploient en pleine halle au milieu des revisiteurs. Ceux qui ont de bon argent le mettent a toute heure entre toutes gens,& ne craignent touche ni couppelle. Si ces gens ci ont de la fausse monnoie, si quelque mauvaise denrée, pour le moins en ce qu'ils desirent la mettre en veuë, monstrent ils assés qu'il n'y à point de dol en eux, ains qu'ils en sont circonvenus les premiers. Or s'ils sont trompeurs, c'est donc le moien de les descouvrir ; si trompés si simplement, ils meritent qu'on ait pitié d'eux ; Et mieux ne sçauroit-on que les delivrer d'abus, comme d'un Diable qui les possede,au milieu d'une belle & grande assemblée. Il me souvient que lors qu'ils s'assembloient la nuict pour prescher aux cavernes, nous disions ; S'ils s'assemblent pour bien faire, que ne le font ils en plein jour ? Que ne nous viennent ils prescher en nos Eglises ? Les portes en sont ouvertes a tout le monde. Ce qu'ils preschoient en secret, les nous faisoit detester. Et le fait a la verité ne depend point de cela. Comme les Pharisiens de la maison d'oraison

faisoient une caverne de brigans; d'une caverne aussi les anciens Chrestiens ont bien sçeu faire une maison d'oraison. Le lieu, le temps, l'heure n'y font rien, pourveu que ce qui se fait soit bien fait. Mais en ce poinct toutesfois avions nous raison, que pour cognoistre la verité de ce qui s'y faisoit & disoit, nous voulions qu'il se fist publiquement & a nostre veuë. Or ce que lors nous requerions en eux, est ce qu'ils desirent aujourd'huy leur estre permis entre nous, que peut 'estre nous ne devrions pas moins desirer qu'eux. Car s'ils preschent verité, la preschant publiquement, & es lieux plus remarqués, c'est le moien de la publier. Or est-ce le but, & le souverain desir de nous tous qu'elle soit cognuë entre tous. Que s'ils preschent mensonge, c'est le plus court chemin & le plus expedient pour les abolir. Es villages un Basteleur vend son Triacle; un Empirique fait miracles; un imposteur fait voir & croire au peuple ignorant tout ce qu'il veut. Il n'y à valet de mule qui n'y puisse joüer le Docteur en Medecine. Laissés les pratiquer es bonnes & notables villes, ou il y à des gens de sçavoir, des Docteurs, des Vniversités; Les petis enfans s'en mocquent; Les femmes les renvoient à l'escole; & les plus rusés d'entr'eux depeur d'estre surpris par les revisiteurs, ou attrapés en un examen, ferment tout doucement boutique. Faisons en de mesmes en cet endroit. C'est aux bonnes villes, plustost qu'aux champs, qu'il les faut laisser prescher. C'est là qu'il les nous faut convier. Les ames des païsans ne sont pas moins cheres a celui qui les à rachetées, que celles des citoiens; ains peut-estre d'autant plus, qu'elles sont simples, & plus esloignées de la contagion du monde

monde. Pour le moins elles sont toutes a vn prix, tant plus simples elles sont, & plus doivent elles estre cōtregardées. Aux champs ils s'addresseront a prescher a un povre village, ou n'y aura qu'un Curé fait a la haste, comme nous n'en avons que trop. Le bon-homme s'estonnera par adventure au premier mot de Latin, qu'il n'entendra. C'est pour esbranler toute la paroisse. Le pasteur sera frappé, & les brebis seront dissipées. Au contraire il n'y à bonne ville, ou il n'y ait quelques Docteurs capables, & suffisans. Quand ces Ministres prescheront ils les iront ouïr. S'ils disent rien de travers, des le lendemain ils les conveincront en leur sermon publiquement par l'Escriture Saincte; & par ce moien voila les uns confirmés, & les autres esbranlés en leur doctrine. Sous la primitive Eglise il se nourrit une espace de temps une infinité d'heresies estranges, & insuportables. Nous en trouvons la cause en l'histoire Ecclesiastique; par ce, dit-elle, que sous la grande & longue persecution des Empereurs s'estoient faits plusieurs conventicules, & de diverses sortes de gens. Mais quand Constantin le Grand venant a regner eut donné liberté a tous ceux qui s'attribuoient le nom de Chrestiens, soit a tort, soit a droit, on vit en un instant toutes ces sectes abolies, & fonduës, comme la neige au Soleil, qui à esté long temps cachée au fond d'vne caverne. Or n'avons nous pas moins dequoi nous confier, que les Chrestiens de ce temps la. Nous avons la verité pour nous; La voix de verité, dit l'Escriture, est plus forte que les Rois mesmes. Et d'abondant encore nous avons les Rois, & les plus grands du monde avec nous. Iesus Christ

qui estoit la verité mesme sur laquelle l'Eglise est fondée, venant au monde pour conveincre les Ministres de mensonge, n'alla point requerir Cæsar, ni ses Lieutenans de chasser les Scribes, & Phariſiens du Temple; ains il les alloit par la force de verité conveincre en pleine chaire. Il leur faisoit peser les Escritures qu'ils preschoient, & ses Apostres a son exemple, dont le peuple s'en alloit converti par milliers. Or avons nous cet advantage de plus, qu'outre la parole nous avons le bras seculier pour nous defendre si on nous veut offencer, que Iesus Christ au contraire avoit bandé contre lui & les siens. Ne disons plus que l'affeterie de ces gens nouveau venus subornera nostre peuple. Ceste replique n'a point de grace en la bouche de personnes qui s'asseurent de la verité. Ciceron avec toute son eloquence ne peut presque iamais gaigner vne mauvaise cause. Or y en à il d'aussi eloquens pour le moins entre nous, qu'entr'eux. Et quant aux persuasions, ou dissuasions exterieures, considerons, ie vous prie, de quel costé elles sont plus fortes. Vn Evesque, un Docteur renommé preschera d'une part; de l'autre un povre homme incogneu, de nulle estime, & reputation. Or est il que la personne & l'auctorité persuade bien souvent autant le peuple, que la parole. L'un annoncera une doctrine née, nourie, imprimée, & enracinée au cœur du peuple: l'autre taschera de la lui arracher, ou plustost lui arracher, par maniere de dire, son cœur mesme. Or sçavons nous tous combien nous plaist nostre stile accoustumé, & combien il nous est fascheux de le laisser. L'un sera en possession de son peuple; l'autre en procés pour y r'entrer. Si est-il certain que le possesseur à l'advan-
Digitized by Google

tage par tout. Le peuple d'une part verra de l'aise, de la prosperité, des faveurs, des benedictions, des Rois, des Princes, des Grandeurs. De l'autre ne verra que des croix, des tourmens, des disgraces, de povres gens combatus & battus de toutes sortes d'afflictions. Or est-il que chacun aime son aise, que nul ne veut perdre, que tous hommes de leur naturel sont convoiteux de biens, & d'honneurs. Bref toutes les promesses de ces Ministres seront menaces, toutes leurs persuasions pleines de dissuasion aux hommes, qui ne verront a leur suite qu'une suite de malheurs; au lieu que les Rois, les Magistrats, les voisins, les maisons, le temps, les commodités qui se presenteront de l'autre part seront autant de Prescheurs pour represcher ce que nos Docteurs auront presché au peuple. Conclusion, semble si nous ne nous deffions grandement de nostre cause, que nous devons entrer tresvolontiers en ceste lice (ou Dieu & les hommes semblent du tout estre pour nous) pour l'instruction de nostre peuple, & la destruction totale de l'heresie. Car nostre doctrine est foible, & nous pusillanimes, si elle se laisse veincre, & si nous craignons d'estre veincus au milieu de tant d'advantages: Ou faudra necessairement dire & a nostre honte & confusion, que l'autre soit ou se sente bien forte, qui oze combatre, & esperer victoire en lieux, temps, & toutes circonstances si desadvantageuses, que nous les pouvons tous juger. S'ensuit donc en un mot pour ceux qui font conscience de leur endurer leur Religion, & l'exercice d'icelle, que la conscience ne leur permet point de les forçer en leur consciences; Que le bien, & le repos de ce Roiaume veut qu'on les laisse exercer leur religion; Et de plus

Digitized by Google

que l'aduancement de nostre Eglise mesme requiert qu'ils l'exercent par tout,& plustost es villes,qu'és villages,d'autant que preschans par tout ils seront descouvers publiquement par tout s'ils preschent mensonge; & preschans par les villes conveincus par les Docteurs des villes,au lieu qu'ils pourroient conveincre les Curés de nos villages.

Reste a respondre a ceux qui en font difficulté pour le fait de l'Estat, & proposent que deux Religions ne peuvent demeurer ensemble sans le diviser. Axiome a la verité qui nous à plus divisés, que la diversité de Religion mesme. Mais ou il faut par l'experience qui s'en voit ailleurs, que nous confessions qu'il est faux, ou que nous sommes plus incompatibles que gens du monde. Les Allemans ont les deux Religions en mesmes villes, & vivent selon icelles sous mesme Empereur, mesmes Loix, & mesmes toits sans trouble, ni querelle quelconque. Il faut donc dire que ce ne sont nos Religions, mais nos passions qui nous troublent, & nos passions dis-je provenantes pour la plus part de celles de quelques personnes qui n'ont amour de Religion quelconque. Avant que les Allemans les permissent,ils ont esté quelques années en guerres,n'ont iamais peu voir paix asseurée,quelques batailles qu'ils eussent gaigné contre eux. Au contraire,depuis qu'ils les ont permises, ont tousjours vescu en paix. S'ensuit donc que la diversité permise pacifie le païs, comme la resistance, qui sous vn bon zele s'y faisoit, troubloit la paix.

Les Polonois ont eu de tout temps la Grecque,& la

Digitized by Google

Romaine ensemble, divers Evesques, & divers Synodes, & des differends sur Articles de grande importance. Si ne sont ils toutesfois venus des disputes a la guerre. De nostre temps, ils souffrent les deux Religions qui sont entre nous, & plusieurs autres sectes, & ne laissent pour cela d'obeir vnanimement a leurs Rois, & de contribuer esgalement contre les ennemis du païs. S'ensuit par là que ces Religions d'elles mesmes ne troublent pas l'Estat. Finalement on leur à voulu troubler ceste liberté, dont ils sont entrés en trouble, & division. S'ensuit donc que la liberté des diverses Religions n'a point troublé d'elle mesme l'Estat, mais la licence, & insolence de ceux, qui ont voulu troubler ceste liberté permise par le commun consentement des Estats. N'allons point si loin. Quand és Estats d'Orleans, & de Pontoise a la requeste du tiers Estat, & de la Noblesse, la liberté fut permise a ceste Religion, dont est a present question, nous vivions tous en paix. Chascun taschoit d'attirer son voisin a soi; Nul de le fascher, ni inquieter en rien. La France estoit autant heureuse, qu'elle est maintenant miserable. Au contraire on ne l'eut pas si tost voulu troubler, que le Roiaume ne fust troublé, dont depuis un trouble à tellement suivi l'autre, que la semence n'en peut presque faillir. Si tost au contraire que la paix estoit faite, nous nous entrevoions, nous passions le temps, nous trafiquions les uns avec les autres. Ie di plus, qu'au milieu des escarmouches mesmes nous parlementions ensemble, comme si nous n'eussions esté ennemis, que lors que nous auions la visiere baissée. Encore n'y à il Catholique qui n'ait vn Huguenot

ami ; Huguenot qui n'ait vn Catholique pour qui il mourroit au besoin. Or qui nous gardera de faire tous pour tous ce que chacun fera pour son ami particulier? Quelle conscience ferons nous de souffrir pour l'amitié des deux pars de ce Roiaume ce que pour l'amitié de deux personnes nous ne faisons difficulté de souffrir? Ce n'est donc point la Religion, mais les passions d'autrui, ausquelles par trop nous nous conformons, qui troublent nostre repos. De fait nous avons veu ces dernieres années qu'en Languedoc, Guienne, Daufiné, & autres provinces de delà Loire, & mesme en ceste derniere guerre, ils ont vescu en mesmes villes, combatu sous mesmes enseignes, marché sous mesmes commandemens, maintenu les Religions les uns des autres en liberté, sans schisme, ni diuision, encore que nous aions tasché par tous moiens d'en souffler parmi eux. Et quant a l'obeissance deüe aux Superieurs, l'Empereur est obei, reveré, & secouru egalement en Allemagne ; Nostre Roi a esté vnanimement esleu, desiré, & recerché de Poloigne. Le Turc, qui ne sçait que trop bien dominer, est obei des Iuifs, & des Chrestiens, Grecs, & Latins, mieux que de ses Turcs mesmes. Les Romains anciens sous divers Dieux, & mesmes loix trouvoient les subjets d'une façon. Et les Empereurs Paiens mesmes ont eu des Legions toutes Chrestiennes, qui leur ont gaigné des batailles miraculeuses. Sans partir de chés nous, nous vismes de quelle affection s'emploioient ceux de ceste Religion au recouvrement du Havre sur les Anglois, & depuis a Mons, & a la conqueste pretenduë des Païs bas, pensans faire un service agreable au feu Roi. Pourveu qu'on les laisse vivre en liberté de leur con-

Digitized by Google

ſcience, ils ne ſçavent que faire pour faire paroiſtre a leur Prince qu'apres le ſervice qu'ils veulent faire a Dieu ils n'affectionnent rien plus que le ſien. Laiſſés leur les ames libres; Vous faites des corps, & des biens plus que vous ne voulés.

Ie ne dis pas pourtant qu'il ne fuſt plus a deſirer qu'il n'y euſt qu'une Religion en un Eſtat. Telle union ne ſe peut trop ſouhaiter. Et qui auroit option de n'en avoir qu'une, elle ſeroit trop plus ſeante, que pluſieurs. Mais puis que, ou le deſtin de ce Roiaume, ou le deſordre de noſtre Egliſe, à fait que nous en aions eu deux, mieux vaut a la verité les ſouffrir, que ſe ruiner, comme nous avons fait juſques ici, pour n'en avoir qu'une. Ce n'eſt choſe qui n'advienne quelques fois au corps humain. Il y à des maladies qu'il faut bien ſouvent entretenir pour la ſanté; par ce qu'elles ſervent de remede contre vne plus grande. Il y à au contraire des remedes, qu'il faut fuir, comme plus dangereux que la maladie meſme. C'eſt vne ſubjection grande, que d'avoir en quelque endroit du corps une fontaine qui coule tousjours. Il vaudroit mieux n'en point avoir qui pourroit. Mais elle à eſté ouverte pour divertir un plus grand catharre, qui menaçoit ou l'eſtomac, ou le poulmon. Elle ne ſe peut refermer ſans danger tout apparent de mort. Mieux vaut donc la tenir ouverte qu'en mourir. C'eſt vn mal neceſſaire pour en eviter un plus grand. Il ſe voit de facheux catharres dont il ſeroit bon de ſe delivrer; Mais ſi violens ſont ils bien ſouvent, qu'en les penſant purger, ils nous pourroient eſtrangler, & ſuffoquer. Le bon Medecin aura patience. Il les diuertira petit a petit, parce que

Digitized by Google

telle purgation seroit plus pernicieuse que le catharre. Nous en sommes aujourd'hui de mesme. Refermés ceste plaie de nostre Eglise sans que le dedans soit bien repurgé; la mort est prochaine. Tenés la ouverte; vous vivrés, & aurés peut estre & le loisir, & le moien de la purger & nettoier de telle façon, qu'avec succession de temps elle se refermera d'elle mesme. Esmouvés ce catharre par une purgation violente, il vous estoufera. Donnés lui cours petit a petit, il s'escoulera finalement de soi mesme. L'intemperie de toute la Chrestienté est aujourd'hui telle, qu'il n'y à Roiaume, ni Estat qui s'y puisse maintenir en paix sans la liberté des deux Religions, voire qui ne se ruine, si on s'opiniastre contre l'une. Ceux qui dient qu'attendant la determination d'un Concile, il ne faut permettre exercice que d'une Religion, s'abusent grandement. Premierement c'est contre l'Article expres de la paix, qui permet que l'exercice des deux Religions soit libre, tant que par un libre Concile General, ou National tous soions reünis en une Religion; Et par consequent c'est r'entrer en la guerre, qui est la source de nos maux, & aneantir tout le profit que nous avons peu esperer des Estats. Secondement c'est contre toute raison, & forme de justice. Car nous attandons par un Concile d'estre reünis, & non d'estre divisés; de cicatrizer nostre plaie, non de l'entretenir; d'accorder les parties, non de les mettre en procés. C'est comme qui diroit, Il n'y aura exercice que d'une Religion, tant que le Concile ait determiné qu'il n'y en ait qu'un, & quel: ou, Nous n'entreprendrons rien les uns sur les autres, tant que les Arbitres nous aient accordés. Au

con-

Digitized by Google

contraire, tout ainsi qu'en attendant la decision des Arbitres les parties demeurẽt en leur estat, les procés au croc, les armes suspendües sans entreprendre rien l'un sur l'autre; Aussi est il raisonnable attendant la determination d'un saint & libre Concile, auquel comme Arbitre de nos differens nous compromettions tous, que nos parties demeurent en la liberté, de laquelle par la paix ils sont en possession. Et devons considerer que, si nous estions en leur place, nous ne voudrions pas que la Messe nous fust interdite jusques a telle determination, encore que nous fussions tout asseurés qu'elle y deust estre confermée. Tiercement, c'est le vrai moien de n'en tenir point, & vaudroit autant dire tout en un mot que nous ne voulons ni leur liberté, ni determination de Concile. Car c'est troubler le compromis; c'est un cas de novalité; c'est revenir aux animosités, durant lesquelles ne se peut ni tenir, ni esperer un bon Concile; lequel certes nous n'avons que faire de troubler, d'autant qu'il y en aura, comme tousjours, assés qui ne demanderont qu'a le troubler. Faut donc demeurer es termes de l'Edit composé pour nostre repos, & selon toute regle de justice, par lequel attandant le Concile la liberté est permise aux deux Religions, c'est a dire, attendant le remede la maladie tolerée; & non pas aigrir la maladie, a ce que le remede ne trouve plus de lieu.

Mais je demande a cest homme d'Estat, qui ne veut poin endurer les deux Religions en ce Roiaume, ce qu'il pretendra faire maintenant pour en abolir l'une, j'entens celle qu'il juge la plus foible. Il se voit clairement que vous n'en pouvés abolir l'exercice sans r'entrer en la guerre, puis que sans l'octroier vous n'avés peu obte-

nir la paix. Nous voila donc revenus aux armes civiles. Or par la guerre ie voudrois bien sçavoir ce que nous ferons. Nous l'avons desja esprouvé par quatre, ou cinq fois, & pour la fin de toutes apres beaucoup de ruines avons esté contrains de permettre ceste Religion. Nous les avons reduits par moiens plus qu'extraordinaires dedans les murailles d'une ville. Encore avons nous esté reduis nous mesmes apres un long, & ruineux siege a les laisser vivre, & n'ont voulu accepter la paix, si tous ceux du Roiaume de leur Religion n'avoient liberté de conscience. Si nous mettons une armée en campagne ils se retireront sur la defensive. Si nous les assaillons sur leur defensive, autant de sieges, autant de pieges pour nous, autant de bonnes armées perdües & ruinées. Nous devons avoir cogneu tant d'une part, que d'autre, que c'est aujourd'hui que d'assieger places. Les defendeurs s'opiniastrent jusques au bout, & n'est tantost plus de gens d'assaut pour les forcer. Ainsi avons nous veu ruiner l'armée de S. Iean, de la Rochelle, de Livron, & autres, toutes gandes, & roiales, avec grande perte de deniers, d'hommes, & de reputation, dont la plus part de nos soldats, qui restent, sont aujourd'hui rebutés de sieges. La moindre place barrant sa porte sur elle est presque suffisante d'attandre la plus belle armée, qu'on puisse mettre ensemble. Et quand nous en aurons pris deux ou trois des plus foibles, que de force, que de composition, nous aurons gaigné des murailles, & perdu un monde d'hommes; recouvré des ruines, & au contraire espreint tout ce qui peut rester de suc au peuple, & de sang a la Noblesse; bref achevé de ruiner tout ce povre roiaume. Ce qu'ils peuvent defendre

Digitized by Google

en Languedoc, en Guienne, ou mesme en Dauphiné, est suffisant tout seul pour avoir le bout de tout ce qui reste de deniers, d'hommes, & de moiens en toute la France. Car n'abusons point le Roi de vaines offres, ou plustost ne nous abusons point nous mesmes en les lui faisant. Que nous reste-il, je vous prie, a lui offrir, que nous n'aions ja baillé ? Que peut-il requerir de nous, qu'il n'ait desja obtenu en vain ? Nous offrirons nos bourses ; regardons s'elles sont mieux fournies que parauant. Nous offrirons nostre sang ; Iugeons si nous en avons autant refait, que nous en avons espandu par ci devant; S'il est accreu quelque chose a nos possessions, s'il s'est rien adjousté a nos forces. Au contraire nous n'avons maison qui ne s'en sente, nerf qui n'en soit foulé ; Et nous reste toutesfois plus long & plus cher chemin a passer, que celui que nous avons fait. Il me souvient a ce propos d'vne response de ce grand Capitaine Romain Paul Æmyle. Quand il eut a plate cousture desfait le Roi de Macedone, côme il enclinast a faire la paix avec lui, ses amis le trouvoient fort mauvais, disans, qu'il en pouvoit fort aisement avoir le bout par la guerre. Il est aisé, leur dit-il lors, de ruiner un Prince, ou un Estat, jusques a la moitié. Mais de ceste moitié le ruiner jusques au bout, c'est chose plus difficile que vous ne pésés. La raison en est toute claire. Celui qui se sent fort donne une bataille, & couche la moitié de son vaillant au hazard du dé. Mais quand il l'a perduë, il se retire sur l'autre moitié, s'il est sage, & la mesnage, & la defend pied a pied. Il ne veut plus joüer si gros jeu; & souvent le reste du veincu suffit a ruiner le victorieux. Vous lui presentés la bataille: Il quitte la

Digitized by Google

main, & se retire sur la defensive. Il la vous fait perdre devant une ville. La response de Paul Æmyle estoit vraie des lors. Mais plus vraie est elle encore en nostre endroit. Lors le païs estoit presque plat, tellement qu'une bataille gaignée gagnoit un Roiaume. Aujourd'hui comme il est fortifié, on ne combat que quand on veut, & se perd le plus souvent le gain d'une bataille devant une bicoque. En l'exemple de Paul Æmyle, ce qui estoit osté à l'ennemi estoit autant d'acquis au Romain. En nos guerres civiles, ce que nous gagnons est autant de perdu. Ce que nous ruïnons, nous ruine nous mesmes. Paul Æmyle de la moitié, qu'il avoit gagnée, pouvoit faire guerre à l'autre. Nous au contraire joüons a bander, & a racler, ou tous deux perdent, & nul ne gaigne; & nostre povre Roi *a qui gaigne il perd*, qui, de quelque costé que le sort tombe, perd ses subjets & ruine ses villes, & au lieu de triomphes Romains ne doit celebrer qu'exeques & funerailles. A plus forte raison donc devons nous conclurre avec Paul Æmyle qu'il vaut trop mieux entretenir la paix avec eux, que de nous ruiner a la poursuite d'une guerre hazardeuse, ruineuse, longue, & difficile, ou plustost perpetuelle & impossible. Nous avons en somme de ces deux a choisir l'un; ou de les laisser vivre paisiblement avec nous, ou de mourir tous ensemble; ou de les laisser debout, ou d'estre, en les voulant ruiner, accablés de leurs ruines. Samson a la verité en usa, comme il semble que nous voulions faire, mais en cas trop dissemblable. Il estoit assidüellement recerché des Philistins; Ces gens ici au contraire battus, & rebattus tant de fois, pourveu qu'on ne les recerche point, ne demandent que le repos. Il estoit seul contre

Digitized by Google

plusieurs,& ne pouvoit esperer que par desespoir; Nous plusieurs contr'un, qui avons prou dequoi nous conserver sans nous perdre de gaieté de cœur. Bref a ces povres gens ici, quand on les poursuit a mort de toit en en toit, il seroit aucunement supportable de mettre le feu en leur propre maison pour esteindre la fureur de leurs ennemis, ou embraser avec eux toute la ville; A eux, dis-je, appartiendroit en ceste extremité de se resoudre a la Saguntine; A nous nullement, qui ne sommes pressés, qu'autant que bon nous semble, qui avons la plus grand part a la maison, qui devons conserver le roiaume dont nous faisons presque tout le corps. Ains plustost seroit faire aussi mal a propos que celui, qui pensant brusler une araignée, ou une poignée de mousches, mit le feu a son plancher, & brusla le dedans de sa maison. Puis donc qu'on ne peut oster a ces gens l'exercice de leur Religion sans r'entrer en guerre, ni les ruiner par la guerre, sans estre accablés de leur rüine mesme; Conclüons contre cet homme d'Estat qu'il les faut laisser vivre en paix, & pour ce faire leur entretenir la liberté selon l'Edit, puis que sans cet article nous avons tant de fois esprouvé que ne la pouvons avoir.

Mais il y à certes grand danger que ces gens, qui nous tranchent tantost de la conscience, & tantost de la police, si nous regardons leur intention de plus prés, n'aient esgard ni a l'Eglise, ni a la Patrie, mais veillent seulement faire leur profit particulier aux despens de l'un & de l'autre. Il y à long temps, pensent-ils, que chacun crie apres l'assemblée des Estats, comme apres l'unique remede de tous nos maux. Il les voient accordés par la Paix, convoqués a brefs jours, qu'on ne peut

plus reculer a les tenir, qu'on leur y voudra faire rendre comte de la substance du peuple qu'ils ont devorée, & les oster d'un lieu & rang, qu'indignement & illegitimement ils occupent. A ces inconveniens, qui les menacent, ils n'apparçoivent que deux remedes, ou de ne les tenir point, ou d'en troubler l'execution. De ne les tenir point, il y à peu de moien. Ils ont esté long temps differés; Ils sont maintenant accordés, convoqués, preparés. Le peuple en à desja fait les frais. Si on l'abuse maintenant, il y à danger d'une revolte, telle qu'en Flandres, ou que pour mesme occasion elle s'est veüe autresfois en France pour les tenir de sa propre autorité. Reste donc d'en empescher l'execution. Or est il que si la paix dure elle en fera executer les conclusions, & les ordonnances, comme elle les nous à fait tenir. Il les nous faut donc empescher par la guerre. Et le moien? C'est de bailler le change; c'est de renverser tout sur ces povres gens; c'est de crier au Huguenot de peur qu'on ne crie au larron contr'eux; c'est de se vanger par les Estats sur eux de ce qu'ils ont a leur sueur & travail procuré les Estats. Il faut donc resusciter ceste vieille querelle de Religion, pensent-ils, dont y à tant d'années que nous amusons & abusons le peuple; Et cepandant qu'on courra apres eux, nous nous tirerons de la meslée. Ainsi furent rompus les Estats promis y à quelque temps a Compiegne par ces comptables, qui, ne plus ne moins que la seiche quand on la veut prendre, sçavent tres-bien jetter leur ancre, & troubler l'eau tout a l'entour. Et ce pendant ces bons conservateurs de l'Estat ne veulent pas voir, que si les Estats ne sont deuëment tenus, & la paix en premier lieu rati-

Digitized by Google

fiée par les Estats, sans laquelle ils n'ont peu estre, & ne peuuent de rien servir, que ce Roiaume s'en va tomber en une ruine inevitable.

Or y en à il peut estre qui ne pensent pas ni le malade si bas, ni la maladie de soi si dangereuse: Ie veux dire, ce Roiaume si proche de sa ruine, ni ces guerres si dangereuses pour l'y precipiter. Premierement je les prie de considerer, que la maladie qui depuis quelques ans nous tourmente, est celle mesme qui à porté en terre tous les grands Empires qui ont jamais esté au monde, & le Romain notamment, qui aiant eschappé des son enfance, & par tout le cours de sa vie, toutes sortes de plaies, de calamités, d'injures du temps, ausquelles il s'estoit mesmes endurci, ne peut jamais eschapper la troisiesme recheute de ceste maladie, ores qu'il fust trop plus puissant que le nostre, & qu'il n'eust voisin, qui osast presque s'arrester a regarder sa ruine. En aprés que c'est celle mesme, ou a peu prés, qui nous pensa accabler sous les Rois Iean, Charles V. VI. & VII. lors que ce Roiaume vint si bas, qu'il n'en meritoit presque plus le nom; Celle qui à mis la Hongrie, & l'Empire de Grece entre les mains du Turc, & lui livre, si nous n'y donnons ordre bien tost, le reste de la Chrestienté; Celle mesme qui trouble & renverse aujourd'hui les Païs Bas, ausquels nous faisons mine de courir, encore que nous ne puissions pas bien nous soustenir nous mesmes; Celle bref dont la fin finale à tousjours esté, ou de bailler l'Estat a vn tiers, ou s'il n'y en avoit point, de le partir, & deschirer en pieces. Et quant au patiēt, auquel toutes les guerres estrāgeres avoiēt plustost esté exercices, que trauaux, qu'ils regardēt cōbien il est empiré en celles ci. Les Rois bien souvent

& leurs Favoris ne s'en apperçoivent pas, par ce qu'ils ne voient que des pompes, des bravades, des dansès, & des festins. Et cependant il leur en advient, comme aux Philistins, qui banquetoient, & faisoient grand' chere, pendant que Samson escrouloit les colomnes du bastiment, qui leur ruina sur la teste. Mais c'est a nous, puis qu'ils nous appellent a leur conseil par ceste Assemblée, de leur en descouvrir la verité. Qui verra le patient, que nous avons en cure, si have, decharné, pasle, hideux, comme il est, en aura horreur, & ses ennemis presque pitié: Mais ce n'est rien au prix du dedans, dont les parties vitales sont si corrõpües, & si degastées, qu'il n'y reste presque plus esperance de santé. De pieté & de justice, il n'en faut tantost plus parler. Ce ne sont plus entre nous que pretextes & couvertures de revolte & d'ambition. Et cependant voila le Sage qui dit, Que pour impieté & injustice Dieu transfere les Roiaumes de famille en famille, & de Nation en nation. Et quant au Prince, voiés comme on lui esbranle les colomnes qui soustiennent sa maison, cependant qu'il passe son temps en jeux & en festins. Plus n'ont lès subjets d'amour envers lui pour lui obeir volontiers; Plus n'a-il de forces pour se faire craindre, & obeir par contrainte. Or ostés aux Rois l'amour, & aux Tyrans la crainte de leur peuple, leur principauté est du tout ruinée.. Les Grands en ce Roiaume sont aux petis exemple de desobeissance; Les petis aux Grands aide & instrument de revolte. Les sodats prenent tout parti, ou y à dequoi gaigner; & c'est a qui leur donnera plus de licence pour en avoir le plus. Ce sont maladies que la grand' maladie des guerres civiles à amenées avec elle. Et quels

accidens

Digitized by Google

accidens s'en ensuivent? Que les Grands, qui pour la plus part ne le sont jamais assés a leur gré, voians leur Souverain desnué de forces, & les volontés des subjets alienées de lui par les maux qu'ils ont soufferts, (dont ils accusent tousjours la Teste, & non le Temps) & les soldats au commandement de qui plus leur donne, & plus leur lasche la bride, entreprenent tant plus hardiment d'assouvir leur ambition, qu'ils ont dequoi esperer d'en venir a bout, & a faute d'y parvenir ne voient rien a craindre, ains s'asseurent qu'au pis aller on sera tousjours bien aise de les pouvoir appaiser. Dont s'ensuivent finalement, apres beaucoup de ruines du peuple, mutations d'Estat, dissipation de Monarchie, ou changement de Monarque. Sans specifier les noms des lieux, & des personnes, les plus prudens voient cela, comme tout present, si nous r'entrons vne seule fois en ces miseres civiles. Ceux que l'ignorance, ou la passion aveugle, ou ceux mesmes qui en ce cas sont contens de faire des aveugles, diront qu'il y à long temps qu'on tient ce propos là; que ce sont fables, & discours en l'air; que tousjours au pis aller en pourra-on sortir par la porte accoustumée; Ie respons que les Estats, comme les corps, tant plus grans sont-ils & plus tardifs ont ils leurs mouvemens. Il ne faut qu'un vent pour abbatre une petite maison; pour un bastimēt massif, bien cimenté, & de bōne estoffe, il faut une longue baterie, une forte mine; encore quand il renverse, les pans de muraille tombēt-ils tous entiers. Ainsi en est-il du nostre. Quelque petit Estat basti sur quatre fourches, du moindre coup de vent que nous aions eu, fust pieça par terre; Quelque tiers l'eust emporté tout incontinent. Le nostre qui est trop

Digitized by Google

grand, & trop pesant pour la serre de tous nos voisins, outre ce qu'ils ont esté troublés en mesme temps que nous, ne se peut pas ruiner de ceste façon. Il faut qu'il se ruine de soi mesme. Et qui veut voir comme il s'approche de sa ruine, considere seulement combien il s'est crevassé & esbranlé depuis la journée de S. Barthelemi, depuis dis-je que la foi du Prince envers le subjet, & du subjet envers le Prince, qui est le seul ciment qui entretient les Estats en un, s'est si outrageusement desmentie. Il n'estoit paravant question que de la Religion de ces gens ci; la leur permettant on estoit asseuré d'avoir la paix. Depuis ce jour là on à commencé a parler de l'Estat, a recercher les actions du gouvernement, & s'en est trouvé qui se sont bien sçeu seruir du desespoir, auquel par tant de cruautés nous les avions reduis. Il n'estoit question que de Huguenots. Il s'est esleué des Malcontens, race tres-dangereuse en un Estat, & la plus part qui ne sçauroient dire dequoi, ni pourquoi. Ce sont tous symptomes procedans de la maladie que j'ai ci devant remarquée en celle partie vitale du Roiaume, qui est l'amour des subjets envers le Prince. A la verité quand le Huguenot prend les armes, il se peut aucunement excuser. Il craint d'offenser Dieu, Dieu di-je, qui est le Roi de tous les Rois. Il craint de perdre son ame, qu'il à plus chere que ceste vie. Son desir est bon; son intention n'a rien d'enorme. Le Malcontent au contraire ne se peut excuser. Car il n'est poussé que de convoitise de gain, & de vain honneur, & se revolte quand on ne lui dõne, non autant qu'il en merite, mais qu'il en cuide meriter, & qu'il en souhaite. L'vn est poussé de l'amour de Dieu; l'autre d'un fol amour de soi mesme. L'un veut obeir au Roi en tout ce, en quoi il ne pense desobeir a Dieu; l'au-

Digitized by Google

tre autant seulemēt qu'il est expedient pour son advantage. L'vn prefere le superieur a l'inferieur, asçavoir selon son opinion, Dieu au Roi, qui est selon l'ordre de nature; l'autre contre tout ordre de police prefere l'inferieur au superieur, suivant pour sa convoitise un Prince, ou Seigneur subalterne contre son Roi & souuerain Seigneur. L'un prēd les armes apres qu'on la reduit au desespoir; l'autre de gaieté de cœur, par ce qu'on n'a pas respōdu a toutes ses vaines esperāces. Voila dōc cōme Dieu à puni nostre desloiauté, quād nous voulās desfaire illicitemēt de ces povres gens, qui font tout a bonne intention, il nous à suscité ceste espece de gens qui n'ont aucune intention de bien faire; quand dis-je voulans reunir tout par voies si detestables, par les mesmes il nous à ruinés. En somme c'est grand pitié qu'il s'est veu qu'un Charles de Bourbon, Connestable de France, quittant le service du Roi, ne peut iamais faire parti en France, ains fut contraint de se retirer vers l'ennemi auec deux ou trois des siens; & que maintenant au contraire par le changemēt des cœurs, qui y est, le moindre Seigneur de ce Roiaume, voire un voleur public, puisse trouver de qui s'accompagner, & de qui faire partie contre le Roi, mesmes en France. Or qui doute que ceste disposition d'esprits, qui n'ont Roi, ni Loi que leur fantaisie, & leur advantage, ne soit vn preparatif a la dissipation totale d'un Estat? Qui doute, si nous avons a r'entrer en la guerre, que tous les jours nous n'en aions quelque nouvel ordre és champs, és villes, és Cours, és maisons des Princes, & d'autant plus, que chacun redoute moins que jamais les forces & moiens du Roi?
Vous me dirés que nonobstāt tout cela la Paix s'est faite. Ie l'avoüe: Mais je nie qu'elle se puisse refaire de mesmes,

ſi nous la rompons. Elle ſ'eſt faite voirement, mais apres quatre ans de negotiation aſſiduelle, & mille difficultés avant qu'y parvenir. Elle ſ'eſt faite, mais par le changement d'un Roi, en la foi duquel ceux de ceſte Religion ont quelque reſte d'eſperance. Ce lien qui reſtoit à peu tenir l'Eſtat en un, & le tiendra tant qu'il demeurera inviolable. Mais ſi nous permettons une fois que ceſte Foi promiſe ſoit rompüe, les voila tous en defiance de noſtre Roi, comme du feu Roi Charles ſon frere. La defiance les mettra au deſeſpoir, & le deſeſpoir aux armes, qui leur fera faire tout le pis qu'ils pourront, comme le meilleur pour leur conſervation. Les provinces, qui ont pati de la guerre, & qui ſçavent combien elle leur couſte, comme toutes celles qui ſont delà la riviere de Loire, feront ligues & aſſociations enſemble pour ſe conſerver les uns les autres, tant d'une que d'autre Religion en paix, & en repos, & petit a petit ſ'accouſtumeront à ne deſpendre que de leur propre authorité. Les capitales villes ne recevront forces ni de l'un, ni de l'autre, tant pour n'offencer perſonne, que pour n'eſtre offenſées par l'inſolence de la gendarmerie de ce temps. De neutres, par ſucceſſion elles voudront eſtres libres, & ne le penſeront jamais eſtre, tant qu'elles aient ſecoué le joug du Prince. Les Seigneurs principaux du païs ſe donneront la main les vns aux autres de ne plus faire les fols a l'appetit d'autrui; conſerueront le plat païs ſous eux, duquel ils ſeront plus obeïs & recogneus, que le Souverain. *Par ainſi au lieu d'une pretenduë union de Religion, voila un grand advancement de diviſion d'Eſtat; Voila la riviere de Loire pour borne de l'auctorité du*

Digitized by Google

Roi de ce costé, au lieu que conseruant ses subjects egalement en paix il peut tenir tout l'Estat uni en sa main, & par les occasions qui se convient presentement, ausquelles moiennant la paix tous a l'envi desirent s'emploier, estendre ses limites plus loin d'une moitié. Aucunes provinces de deça la riviere, plus proches de Paris, comme elles n'ont pas tant, ni si long temps souffert de la guerre, peut estre aussi ne desirent pas tant la paix. Elles se voient maistresses par toutes leurs villes, les villes meslées de peu de Huguenots, ce qui leur fait peut estre encore demanger les doits pour revenir aux armes. Mais je les prie de considerer, que s'il faut faire la guerre a ceux de la Religion pretendüe Reformée qui sont delà Loire, d'autant que le Roi n'en pourra tirer aucuns moiens, le tout se fera aux despens de leur vie, & de leur bourse: Que pour neant donc elles auront obtenu d'estre soulagées par les Estats; Que si les Allemans reviennent en France pour le secours de ceux de ceste Religion, comme tost ou tard ils ne leur manquent jamais, que c'est par dessus leur ventre, & par dessus leur terre qu'ils ont a passer; Que quand au milieu d'elles, elles auront esteint ceux de ladite Religion, par cela ils n'auront fait que la resveiller & relever ailleurs; Et qu'ils ne soient pas si peu ou charitables, ou prudens, que de dire, qu'il ne leur en chaut, pourveu que ceste Religion, ne soit point exercée au milieu d'elles. Ce n'est parlé, ni en subjets du Roi, ni en amateurs de la patrie. Tout ce Roiaume n'est qu'une Cité, qu'une maison, qu'un corps, qui n'a qu'un Roi, un Pere de famille, un Chef; qui se ruine, se brusle, se meurt tout ensemble. Par une bresche toute une ville se prend; par

un coin toute une maison s'embrase, autant le haut, que le bas estage; par le talon quelque fois tout le corps meurt, encore que les bras en soient bien sains, bien refaits, bien entiers. L'estiomene monte tant qu'elle saisit universellement tout le corps. Aussi faut il s'asseurer que si nous endurons que le moindre coin de cet Estat commence a s'escorner, petit a petit l'ambition des grands, qui est en la division, comme le feu en une plaie, trouvant le mescontentement des subjets pour matiere propre a se nourrir, gaignera finalement tant que l'Estat en sera totalement enflambé. Vous mesmes qui aurés conseillé la guerre, quand vous l'aurés portée, quand elle vous aura vuidé vos bourses, quand vous y aures perdu vos plus proches, en vain vous vous en prendrés au Roi, que vous y aurés par vostre opiniastreté a demi contraint, & serés peut estre encore pis que les autres. Ne disons point, comme aucuns, que le païs se gaste, mais qu'il ne se perd point. Le païs sont les hommes. Qui perd le cœur perd le païs aussi, encore que le fond en demeure. Rien en ce monde ne se perd; mais il est bien perdu pour quelqu'un, quand il change de maistre. La France demeurera, mais le Roiaume de France, tel qu'on l'a veu, ne sera plus. La matiere y sera, mais la forme en sera changée. C'est Estat se resoudra, comme un corps mort en serpens, en vers, en crapaux, en un million de bestes sans raison qui s'entremangerót les unes les autres, & feront trop plus de mal au peuple, que ne font tous ceux dont il se plaint. Il s'en levera quelqu'un qui se dira Protecteur de la liberté, qui accablera le peuple de plus dure servitude, qu'il ne porte; Protecteur de l'Eglise, qui n'aura ame ni conscience, & sous ombre de pieté commettra mille impietés. Les Sei-

gneurs des païs, qui pour n'avoir plus de Maistre se seront un temps accordés ensemble, debatront a peu de temps de là, a qui sera le maistre l'un de l'autre. Les villes, qui de neutralité seront venües a liberté, de ceste liberté viendront a une licence populaire, de la licence, retomberont a la Tyrannie de quelqu'un, & toutes les semaines par sedition auront nouvelles revolutions. Le povre peuple patira de toutes ces folies. Il s'eslevera un ordre de las d'endurer, qui n'aura point faute & de Fondateur & de Chef, contre la Noblesse. Ils l'accoustrerōt a la Suisse, & comme de toutes nations nous sommes les plus legers & precipités en nos passions, aussi patirons & ferons nous les plus enormes actes, qui s'oüirent iamais entre les hommes. Lors verrons nous en quel labirinte de malheurs nostre opiniastreté nous aura conduits. Il n'y sera plus question de Religion. Les soldats ne catechizeront plus les hommes que par la bourse. Qui aura de l'argent sera Huguenot, sera Catholique, tel qu'il plaira a celui qui le voudra brigander. Celui qui estoit ne sera plus; Celui qui n'estoit rien sera en sa place. Grand crime & irremissible sera d'avoir du bien; grand malheur d'estre, ou paroistre homme de bien. D'un mal nous serons tombés en infinis, d'un petit en plusieurs grans; Et lors, mais trop tard, nous repentirons nous d'avoir esté si mal conseillés, que de n'avoir vescu ensemble, comme nous pouvions, en paix, & en union. Telles grandes mutations ne se firent jamais sans grands desordres, & devant que revenir a l'ordre il se passe des ans, des siecles, des revolutions toutes entieres. Les plus notables familles sont esteintes; les plus massives maisons ruinées, avant que d'en pouvoir venir

Digitized by Google

a bout. Ie ne vous annonce point choses lointaines. Ie vous annonce choses que je prevoi, que je voi, qui sont conceües, qui sont prestes a naistre, qui en quelques lieux sont jà nées; choses advenües en tous païs gouvernés, comme est maintenant le nostre; & qui sont prestes a advenir, si nous n'amendons par une paix, tant publique, que domestique, toute nostre façon de vivre. Quand par la foiblesse & mespris des Empereurs l'Empire Romain s'abolit en Allemagne, les villes, qu'on appelle Libres & Imperiales, se mirent en liberté. Les Capitaines, & Seigneurs, mesme les Evesques qui avoient auctorité en aucunes villes, se firent Princes; Les Iuges des Bailliages, Comtes de l'Empire. Devant que les r'amener aux Empereurs selon l'ordre qui y est maintenant, il se passa un long temps; & voit-on aujourd'hui qu'au partage, qui se fit de ce gasteau, l'Empereur, quoi que en honneur le premier, à eu la derniere part. En Italie les villes usurperent leur liberté; Les Gouverneurs des provinces en demeurerent Princes; Les Capitaines des villes s'en firent Seigneurs, dont est aujourd'hui l'origine de tous les Princes d'Italie. L'authorité de l'Empereur ruinée, de guerres tant civiles, qu'estrangeres, y fut assés tost abolie, estant, lui delaissé du cœur du peuple, & l'ambition allumée au cœur des plus Grands. Mais fut-ce pourtant la fin des maux du peuple? Ainçois a peine le commencement. Les Seigneurs eurent des guerres entr'eux, qui y attirerent les Barbares de tous costés, qui mirent le feu par tout. Ils en eurent apres contre les villes plus notables, sur la liberté desquelles ils vouloient enjamber. Tantost l'un s'y portoit pour Viceroi, tantost l'autre pour Prote-

ćteur

Digitized by Google

cteur de la liberté. Puis vinrẽt les Guelphes, & Gibelins, Imperiaux cõtre Papiſtes; puis en chacune ville, factions contraires; la haute ville cõtre la baſſe; ceux de deça cõtre ceux de delà l'eau. D'une guerre univerſelle ils furent reduis a mille guerres particulieres; d'un Grãd Tyran a infinis petis, qui l'eſtoient d'autant plus grans, qu'ils avoient moins de terre pour eſtendre leur tyrannie. On n'y oioit parler que de proſcriptions, de banniſſemens, d'aſſaſſinemens, de trahiſons. Vne famille faiſoit guerre mortelle a l'autre. Le Gouvernement ſ'y changeoit toutes les ſemaines; & dura ceſte calamité ſi long temps par le moien des querelles teſtamentaires, qu'ils laiſſoient de pere en fils, que n'agueres encore, c'eſt a dire plus de cinq cens ans apres la totale ruine de l'Empire d'Italie, elles duroient, & durent encore en la memoire de ceux qui vivent. En ſomme telle diſſipation d'Eſtat ne ſe peut faire ſans la ruine du Prince; mais auſſi peu ſans la ruine du peuple, & des particuliers, eſtant tout certain que la maiſon ne ſe peut ruiner, ni le navire perir ſans accabler, ou ſubmerger ceux qui ſont dedans. Or vaut-il pas trop mieux laiſſer vivre les vns les autres en liberté de Religion, telle que la paix derniere l'ordonne, ſous l'auctorité du Roi, qu'il à pleu a Dieu nous donner, que ſous une vaine eſperance de le reünir, ruiner ce povre Eſtat, qui panche de toutes pars ſur nos teſtes?

Conſiderons donc que nous ſommes tous hommes, tous Chreſtiens, tous Francois, tous amateurs de nous meſmes, de l'Egliſe, de la Patrie, croians en un Dieu, confeſſans un Chriſt, deſirans une reformation en cet Eſtat; Comme hommes, aimons; comme Chreſtiens, en-

ſeignons; comme François, ſupportõs les uns les autres. Nous nous ruinõs nos maiſons par la guerre: cõme amateurs de nous meſmes, & de ce qui nous touche demandons la paix. L'Egliſe ſe ruine, quãd de Chreſtiens nous devenons parmi les armes contempteurs de toute Religion. Laiſſons donc là les armes, & recourons avec larmes a Dieu, le ſuppliant de la r'eſtablir a ſa gloire au milieu de nous. L'Eſtat eſt compoſé de deux Religions. Si on ne les permet toutes deux libres, il nous faut r'entrer en la guerre; Si on y r'entre, il eſt diſſipé, & en ceſte diſſipation nous nous perdons tous. Vivons donc amiablement les vns avec les autres; entr'aidons nous a l'eſtançonner contre la ruine; & nous entr'approchons ſi prés l'un de l'autre, que la diviſion ne ſe puiſſe jamais fourrer au travers de nous. Finalement, nous avons tous, long temps à, ſouhaité les Eſtats pour le r'eſtabliſſement de ce Roiaume, leſquels ces gens ci nous ont obtenu par leur guerre, & fait accorder par la paix. Le Clergé, la Nobleſſe, le tiers Eſtat deſirent tous & chacun endroit ſoi d'eſtre ſoulagés par ceſte voie. Ce ſoulagement ne ſe peut eſperer, ſi ceſte paix ne ſe garde; ains mille autres maux ſont a craindre, ſi la guerre à à revenir. Accordons nous donc tous, Gentils-hommes, Eccleſiaſtiques, Marchans, Laboureurs, a demander en premier lieu l'obſervation de la paix, ſans laquelle toutes autres requeſtes ſe font en vain: Que ce ſoit là noſtre avant-proceder, noſtre Preface, noſtre fondement. Sur ce bon fondement nous pourrons baſtir noſtre repos, noſtre conſervation, noſtre ſoulagement. Là ou ſans ce fondement, quoi que nous demandions, & quoi qu'on nous octroie, nous n'en pou-

Digitized by Google

vons attandre que confusion, desolation, & ruine totale. Ie prie Dieu, qui est le Roi des Rois, & qui dispose des Roiaumes selon son bon plaisir, qu'il lui plaise nous conserver, & confermer nostre Roi en ce Roiaume, regner avec lui, establir son regne au milieu du sien, & lui donner, & a toute l'Assemblée, qu'il lui plaist convoquer, si bon advis, & conseil, que son Eglise en soit de plus en plus establie, ce sceptre affermi, & tout le peuple remis, & reüni en bon repos & tranquillité. Amen.

LETTRE DE MONSEIGNEVR le Duc d'Anjou a M. Du Plessis du dernier Septembre. 1576.

MOns^r. du Plessis; Aiant recogneu par bons, & certains advis que le voiage, pour lequel je vous avoie depesché en Angleterre devers la Roine Madame, & bonne sœur, à esté par artifice suspendu, & que cela est advenu a la suscitation de ceux qui par jalousie sous autre pretexte auroient fait trouver mauvais au Roi Monseigneur & frere, que j'entrasse, estant la paix faicte, en aucune communication, ne frequentes depesches avec les Princes, & Estats circonvoisins pour par ce moien diminuer, ou du tout alterer la confidence, & amitié d'entre ladite Dame, & moi, estant chose que je veux non seulement conseruer precieusement, mais plustost, s'il se pouvoit d'advantage, l'accroistre; Ie vous ai bien voulu faire la presente me confiant en vostre affection pour vous prier

bien fort, que vous veilliés tant faire pour mon service, postposant tous autres affaires, que vous veillies parfaire ledit voiage pour aller devers la Roine d'Angleterre, lui porter la lettre que je vous envoie, que j'ai fait laisser en cachet volant, a ce que vous la puissiés voir, & fermer aprés pour la lui presenter, & lui faire entendre les raisons de vostre retardement selon qu'il est porté par l'instruction que je vous envoie aussi, & autres plus convenables que vous jugerés estre a propos plus decent & requis pour entretenir ladite Dame, en la devotion, & bonne volonté qu'il lui à pleu me porter jusques a present. Car outre que cela m'importe infiniment, je me sens tant tenu & obligé a elle, que je serois plus marri que de chose qui me sçauroit advenir, qu'elle entrast en aucune sinistre apprehension veu les bons offices dont elle à usé lors que i'en ai eu besoin; de sorte que par le moien de vostre legation elle puisse estre si bien edifiée de moi, que ceux qui ont esté causes du retardement de vostre voiage se trouvent en fin deceus de leur dessein. Et vous me ferés un bon & signalé seruice, que j'aurai si agreable, que vous pouvés vous asseurer, qu'il ne se presentera occasion que je ne le recognoisse envers vous d'aussi bon cœur que je prie Dieu qu'il vous ait, Mons^r. du Plessis, en sa saincte & digne garde. Du Plessis les Tours. &c.

Vostre ami
FRANÇOIS.

Et au dessus estoit escrit,
A Mons^r. du Plessis
Gentil-homme de ma chambre.

Digitized by Google

LETTRE DE MONSIEUR DU Plessis a Monsieur [a] Languet, du 15. Novembre 1579.

[a] Hubert Languet, Bourguignon, personnage notable en son teps.

MOnsieur, I'ai reçeu les vostres du 19. bien amples, & d'autant plus agreables. Depuis je pense que vous en aurés reçeu une mienne. Vous m'avés fait penser a l'histoire, & par l'aide que j'espere de vous, peut-estre je m'enhardirai. Mais j'ai de grans scrupules, & tandis que nous sommes voisins, je vous tiens, par vos suasions, comme obligé a me les vuider. Ceste histoire, comme sçavés, aura pour principale matiere & *per se* la restauration de la vraie Religion en nos temps, apres tant de confusions dont l'ignorance des siecles precedens l'avoit remplie. *Per accidens* aussi il faudra traiter les oppositions qu'a fait le monde a l'encontre, Princes, Republiques, Prelats &c. Ce qui se peut dire en passant des affaires Politiques, je n'en ferai point de mention pour ceste heure. Quant au premier, j'oi blasmer Sleidan par plusieurs de passion, disans, qu'il ne l'a peu celer dés le commencement, comme a la verité dés le beau premier mot il se declare ennemi du Pape, & des siens. Et cela fait revoquer les histoires en doute. Or aiant a mettre son nom, & par vostre advis moi le mien, on cognoistra prou l'affection de l'aucteur. Mais le remede, comme je pense, seroit de dire la verité sans blasonner les personnes de leurs couleurs. Comme il me semble que celui se fait plus croire, qui dit que Neron tua sa mere, que qui dit, Ce meschant patricide Neron, &c. parce que la chose

parle d'elle mesme assés, & le plus lourd esprit du monde en tire la conclusion de lui mesme. Vne autre chose aussi, quãd le nom n'y seroit point, feroit recognoistre le parti de l'auteur, asçavoir ce qu'il parlera plus solidement des affaires du sien, que de l'autrui, duquel la plus part du temps nous ne jugeons les conseils, que par les effects. C'est en quoi je desirerois que m'enseignassiés un chemin de moderation. Quant au second, je trouve peu de difficulté a en escrire, mais tres-grande a le publier. Sinon, souvent il faudra alleguer pour cause d'un effect ce qui ne l'aura pas esté; une cause genereuse au lieu de l'amour d'une femme, & d'une querelle de bordeau. Car ainsi que nostre Court à esté ces dernieres années gouvernée, vous n'ignorés pas que les piques sont venües pour la plus part de là, qu'il n'y est apparu, une seule espece de generosité, ni de prudence. Or le dire, cela est facheux pour ceste vie, & le celer ou desguiser pour ma conscience. Non que je ne sçache que nous ne sommes pas tenus de tout dire; Mais certes le lecteur apprẽd plus a la verité, qu'au mensonge; & descrivant un bruslement, il est besoin de dire par où est pris le feu. Ioint qu'aiant a deduire puis apres une mauvaise & imprudente continuation de dessein, & une fin encore pire, conviendra mal de lui avoir donné un beau commencement, & seroit a mon advis, *Humano capiti cervicem iungere equinam* &c. Mais en cela nous aurions a recueillir les memoires a loisir, dresser une squelete de l'histoire, & le temps cepandant se pourroit changer; sinon, imiter plusieurs bons auteurs, qui n'ont parlé par leurs livres qu'apres leur mort; encore certes que c'est un grand plaisir a qui met un tableau

Digitized by Google

en veüe des paſſans d'eſtre caché derriere, & ouir ce qu'ils dient, juſques aux cordonniers meſmes. Car on à le moien d'y mettre la derniere main. I'ai un autre ſcrupule encore pour ceſte lettre. I'oi blaſmer pluſieurs hiſtoriens pour avoir donné leur jugement ſur les affaires. Il y en à d'autres qui prenent plaiſir d'ouir ce qu'ils en jugent. I'ai autres fois penſé que l'Hiſtorien, qui eſt comme un Raporteur de procés, en doit laiſſer le jugement libre aux Iuges, ſans leur prejudicier par une premiere voix ; Mais que l'Hiſtorien le pourroit faire en tierce perſonne, diſant, *On croioit*, ou, *on jugeoit*, ou, *les plus ſages diſoient* &c. ce que j'ai obſerué en quelques uns des plus notables. Mais je ne regarde pas que je fai la meſme faute, quand vous demandant voſtre advis ſur ces points, je dis le mien tout d'un coup, lequel toutesfois je ne vous eſcris, que pour eſtre plus amplement corrigé par le voſtre. De Monsr. du Pin,[a] je n'en attans rien. Car il m'a ſouvent dit que tous ſes papiers furent portés a la Court de Parlement, & a peine auſſi m'euſt-il celé ce threſor là. Quant au deſſein du Perou, je l'approuve infiniment. Mais je crain que nous n'aions plus de difficulté a trouver un Prince capable d'y preſter l'oreille, qu'a prendre pied ferme en ce païs là. Ie le theſauriſerai donc attandant que Dieu adjouſte la puiſſance a un que je ſçai, qui en auroit bien la voloté. L'effect d'Angleterre me ſemble indigne. A la verité j'euſſe deſiré qu'ils euſſent ſuivi une autre voie. Car les libelles fameux ne ſe doivent pas ainſi mettre a tous les jours. Mais on ſe plaint fort, que la Loi à eſté tirée par les cheveux, & que pour les faire punir on à deterré une

[a] Secretaire d'Eſtat du Roi de Navarre.

Digitized by Google

vieille ordonnance de la Roine Marie. Dieu veille qu'on ne la deterre point elle mesme. On m'escrit que Monsieur de Ciniers fut prié par la femme de Monsieur Stupp, & autres ses parens d'interceder pour lui. S'il est ainsi, & qu'il ne l'ait fait, comme ils dient, je pense qu'il à laissé eschapper une belle occasion d'acquerir la bien veillance du peuple a son Maistre, ou d'en diminuer la haine. Il est assés prudent pour s'en estre advisé. Et pourtant plusieurs iugent de là que Monseigneur enfin descoudra, s'il peut, ce mariage, aiant tenu si peu de conte de se faire aimer au Païs. *Initia malorum hæc, nedum finis.* I'ai veu içi des lettres d'Allemagne, escrites a Couloigne, qui parlent d'une grande armeé qui s'y prepare sous un Chef muet avec plusieurs particularités. Ie croi que ce seroit ces levées de bouclier de la Franche Comté. Toutesfois nos petis broüillons ne travaillent pas en vain, pour le moins sans dessein. Ie ne vous escri point de nouvelles. Vous estes a la source. D'ores en avant je prendrai les argumens de vous escrire, puis que ce desert m'excuse, mais vous ne me rendrés pas la pareille s'il vous plaist. Vous sçavés comme Philippe Melancthon à esté brulé en grand triomphe a Munich, & comme le feu se mit au chasteau pandant la feste, & les lions eschaperent qui empescherent de courir au feu. *Iusta Domini judicia.* Sur ce nous saluons humblement vos bonnes graces, & supplions le Ceateur

Monsieur, vous donner en santé heureuse & longue vie; *De Gand &c.*

Vostre humble, & entierement
comme Fils DV PLESSIS.

ADVIS DE M. DU PLESSIS SUR les moiens de contenter les Catholiques Romains demandans le r'establissement de l'exercice de leur Religion en Bearn, envoié au Roi de Navarre en l'an 1580.

IL est mal aisé de parler pertinemment des choses a qui n'est sur les lieux; car la moindre circonstance en change la nature; & aussi n'est le present memoire que pour servir au meilleur advis de ceux qui voient les choses de plus prés.

Partie des subjets du Roi de Navarre en Bearn lui demandent l'exercice de la religion Romaine, & sont leurs requestes favorisées du Roi. Or soit que ledit Sgr Roi l'accorde, ou le refuse, il y à des inconveniens grands & difficiles a eviter.

S'il le refuse, partie de son peuple sera mal content: aussi sera le Roi mesme; & ses ennemis prendront ceste occasion pour susciter ses subjets contre lui, que par apres ils aideront de tous leurs moiens. De là par une suite comme necessaire nous rentrons en guerre en France. D'avantage le Roi alleguera que le Roi de Navarre l'aura pressé d'une chose, qu'il n'aura voulu pratiquer en son propre Estat.

S'il l'accorde, en voici de rechef d'autres. Toute mutation, quelque licite qu'elle puisse estre, à du danger en soi. L'autre partie de son peuple, qui est la plus affectiõnée, le trouvera mauvais. Les Princes & Estas qui font profession de nostre Religion pareillement; Et S. M. sçait assés qu'il n'y à point faute de gens, qui embrassent

Digitized by Google

volontiers un ſubjet de calomnier, veu que ſans ſubjet ils n'en ont fait conſcience. Or eſt il trop plus a craindre d'offençer ſes amis & bien-veillans, que non pas ceux dont l'amitié ne ſe peut acquerir, ni l'inimitié diminuer, ni, peut eſtre, accroiſtre.

De deux maux c'eſt quelque prudence de choiſir le moindre; plus grande de les eviter tous deux, mais tres-grande quand on les cōvertit a ſon bien & advancemēt.

Le Roi de Navarre y à prudemment procedé, quand il à reſpondu, que la Religion Romaine avoit eſté abolie en ſes païs par une legitime convocation d'Eſtats, & ne ſ'y pouvoit ni devoit r'eſtablir que par une ſemblable. Car par ce moien il à gaigné temps; & qui à temps, dit l'Italien, à vie. D'avantage il ſe gaigne tousjours quelqu'un a noſtre Religion, & les autres ſ'accouſtument plus a ſe paſſer d'idolatrie. Qui pourroit tousjours dilaier ainſi, ce ſeroit un grand bien. Et peut eſtre que la deloiauté ordinaire de nos ennemis en continüera les occaſions au Roi de Navarre, veu qu'ils ne ſe peuvent contenir de ſurprendre ores une place, & ores l'autre, & faire des infractions evidentes.

Mais parce qu'il eſt mal-aiſé que tous delais n'aient une fin, & que la longueur pourroit eſtre interpretée pour un refus, ſemble que le Roi de Navarre en pourroit tirer de l'avancement pour la Religion, & de la reputation grande pour lui, ſ'y conduiſant en la façon qui ſ'enſuit; aſçavoir;

Qu'eſtans les choſes en quelque repos en France il publiaſt un Concile, ou Conference pour le fait de la Religion en ſes païs ſouverains endedans un temps prefix, & limité, pour donner contentement a tout ſon peuple,

Digitized by Google

avec une preface bien fondée, telle qu'on la pourroit dresser a ce propos.

Qu'a icelle il conviast par lettres les plus capables Ministres des Eglises Françoises, entre lesquels il pourroit choisir Messieurs de Beze, Chandieu, Villiers, Merlin, de Spina, & autres, outre ceux qu'il à prés de sa personne, ou bien en ses païs.

Qu'il y conviast pareillement par l'escrit qui se dresseroit pour ladite convocation tous ceux de la Religion contraire, Clercs, & Laics, qui voudroient entrer en ladite Conference, de quelconque nation que ce fust, leur y promettant libre, & seur accés, & recés en foi & parole de Prince Chrestien.

Que ladite Convocation fust imprimée & divulguée par tout, & en toutes langues; Et mesmes que le Roi de Navarre en escrivist lettres bien solennelles aux Princes voisins ses amis, tant d'une, que d'autre Religion.

Là dessus ne faut douter que le Pape & les Prelats n'usent de leurs façõs accoustumées, asçavoir, de publier des nullités contre ladite Assemblée, comme ne se pouvant telles choses faire sinon de par l'Evesque de Rome; Item interjeter des excommunications contre tous ceux de l'Eglise Romaine qui s'y trouveront. Et lors telles responces ne seront pas sans bonnes repliques.

Cepandant de ces fuites & chiquaneries on se pourra prevaloir envers le peuple, auquel il sera aisé de faire voir que les Prelats fuient la lumiere, craignans que leur imposture ne soit descouverte.

Que si nonobstant icelles excommunications, aucuns se veulent trouver en ladite Assembleé, tant plus beau sera le champ au Roi de Navarre d'avancer la gloire de

Digitized by Google

Dieu, & d'acquerir une reputation merveilleuse par toute la Chrestienté. Alors donc il pourra commencer ladite Conference par une priere a Dieu, suivie d'une belle harangue a tout son peuple, lui remonstrant le soin qu'il à non de son repos seulement, mais aussi de son salut; Qu'il auroit appellé une telle Assemblée pour lui faire voir avec quel droit la feu Roine sa mere, & lui auroient procedé a la reformation de l'Eglise.

Lors pourroit addresser sa parole indifferemment, tant aux Ecclesiastiques Romains, qu'aux Ministres, leur demandant precisement, si Iesus Christ n'est pas venu pour nostre salut; S'il ne nous en à pas donné la regle par escrit par les mains de ses Apostres; Si ce n'est pas la parole de Dieu contenuë au vieil, & nouveau Testament: Si celui qui à accompli nostre salut ne nous y à pas enseigné tout ce qui y est necessaire; Si ce qui s'y trouve ne doit pas estre pratiqué en l'Eglise; & ce qui non, rejetté comme inutile. Si les Romanistes s'y opposent, il est aisé de les conveincre, comme blasphemateurs; Et on pourra armer S. M. mesme, de telles raisons qu'il leur clorra la bouche. S'ils s'y accordent, c'est encore le meilleur. Car leur doctrine ne pourra subsister.

C'est la loi que proposa le Grand Constantin a l'entrée du Concile de Nicée pour vuider le differend d'Arius; que l'Escriture Saincte qui estoit receuë des deux parties en fust juge. C'est aussi ce qui fut pratiqué par les Cantons Protestans de Suisse en la mutation de la Religion, les Magistrats demandans en paroles d'auctorité aux Prestres, si la Bible n'estoit pas la regle

Digitized by Google

de salut, & leur commandans de trouver en icelle, ce qu'ils enseignoient au peuple. Dont tout le peuple cogneut combien les Prelats redoutoient d'avoir Iesus Christ pour juge, & condescendit unanimement a la Reformation. En Angleterre aussi semblable procedure fut tenuë, les Ecclesiastiques estans en pompe d'un costé, & trois ou quatre povres Ministres de l'autre; ceux la honorés, ceux ci rudoiés de ceux qui presidoient; le peuple au reste encore nullement instruit en la Religion. Cepandant les Docteurs du Pape, refusans d'entrer en lice sous vne si juste Loi, il commença a les siffler, comme imposteurs, dont ils se cacherent de honte.

Telles procedures sont legitimes, & pourtant benites, & favorisées de Dieu. Les plus obstinés mesmes s'en estonnent, n'aians rien a apporter a l'encontre. Et n'y à celui si peu soigneux de son salut entre les Papistes, auquel elles ne donnent a penser; principalement quand une Conference est bien conduite, & qu'on commence par les points les moins tenables. Car comme on voit ploier les Adversaires, on entre en pareille doute de tout le reste. Or cet ordre depend de celui qui y preside, qui seroit le Roi de Navarre.

Les subjets Papistes du Roi de Navarre n'auroient point d'occasion de mescontentement. Car ils verroient le soin qu'on auroit de les contenter. Le Roi ne le pourroit trouver mauvais. Car on pourroit alleguer l'exemple du Colloque de Poissi, tenu a mesme fin. Et lui mesme remet la definitive de la Religion a un libre Concile. Ce sont les maux qu'il y eust eu autrement a craindre, que par une si legitime voie nous pouvons eviter.

Digitized by Google

Mais les voici au contraire convertis en un grand bien. Car ce petit Concile tenu avec telles formalités, seroit un preparatif pour l'Assemblée des Estats, de laquelle a mon advis on auroit par apres a esperer l'affermissement de la vraie Religion, aiant honte un chacun du païs de porter la parole pour la fausse, ou comdamnée par defaut, ou conveincüe par la parole de Dieu. D'avantage ce seroit une ouverture pour les autres Princes, & Estats, qui pourroient se trouuer en pareilles difficultés. Bref cet acte si solennel de pieté & prudence acquerroit au Roi de Navarre une reputation, qui retentiroit par toute la Chrestienté, dementiroit tous ceux qui l'ont calomnié par le passé, & lui feroit le chemin pour parvenir a ceste insigne grandeur, que nous voions preparée en nostre siecle pour le premier Prince, qui embrassera la vraie sagesse & vertu.

Et ne faut point que le peu d'estenduë de ses terres Souveraines l'en destourne, comme quelques uns pourroient alleguer. Tant moindre est sa puissance, & tant plus grande, & redoutable sera sa vertu, & reputation. Le Duc de Saxe, qui premier chassa la Messe en son païs, estoit subjet de l'Empire, qu'il avoit tout contraire, & n'avoit pas ni les forces, ni les amitiés qu'à le Roi de Navarre. Et estoit la disposition de la Chrestienté tout autre qu'elle n'est aujourd'hui. Mais la crainte de Dieu lui chassa du cœur toute crainte.

Cependant le Roi de Navarre pourra demander advis sur ceste affaire aux Eglises de France, a la Roine d'Angleterre, a Monseigneur le Duc Casimir, a Monsieur le Prince d'Orange, aux Cantons Protestans de

Digitized by Google

Suisse, & leurs alliés; lesquels en seront d'autant plus obligés a le soustenir, si aucuns le vouloient troubler, aiant suivi leur conseil. Ie prie Dieu qu'il le lui inspire tel en un fait si important, qu'il soit au bien de son Eglise, & au contentement de tous les gens de bien. Amen.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a M. Du Plessis du 23. Novembre 1581.

MOnsr. du Plessis, I'envoie le Sieur Chartier, present porteur, expressement vers Monsieur, pour les affaires qu'il vous communiquera; Sur quoi je vous prie le croire de ce qu'il vous dira de ma part comme moi mesme, traittant avec lui confidemment, comme avec celui que je n'estime moins mon fidele serviteur que de Monsieur. Et me remettant a sa suffisance je ne vous ferai ceste ci plus longue, que pour vous asseurer que vostre Livre* à esté bien receu & recueilli, & grandement loüé & estimé des meilleurs esprits. Dont je suis fort aise, tant pour le fruit qu'il fera, que pour sortir de la boutique d'vn autheur que j'aime & desire lui faire paroistre mon amitié, des effets de la quelle je vous prie faire estat pour jamais. Ie fais tout ce que je puis pour executer la paix; dequoi j'espere un bon succés, non seulement en ce païs, mais au plus lointain qui desire la pacification d'icelui; ainsi que vous pourra faire entendre ledit Chartier, qui me gardera d'en dire autre chose; priant Dieu Monsr. du Plessis vous avoir en sa saincte garde. De Nerac &c.

Vostre bien bon maistre & ami
HENRI.

* De la Verité de la Religiō Chrestienne.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI DE NAVARRE a M. Du Plessis du 14. Ianvier. 1582.

MOnsr. du Plessis, Avant la reception de vostre lettre, & celles que m'ont escrit Monsieur le Prince d'Orange, & Messieurs des Estats des païs Bas, j'estois sur le point de vous en envoier une des miennes, pour vous prier de me venir trouver suivant la promesse que vous m'aviés faite; Mais puis qu'ils ont si grand besoin de vous en la conduite & direction de leurs affaires, où les Eglises de ce Roiaume ont un si grand interest, & qu'ils me prient avec une si grande affection vous permettre de demeurer de par de là quelque temps, je leur accorde qu'ils puissent vous y retenir six mois durant, si tant ils en ont besoin. Parquoi je vous prie de les satisfaire, & vous accommoder en cela a leurs desirs & intentions. Et ce faisant je vous en sçaurai aussi bon gré que si c'estoit pour mes affaires particulieres. Mais je vous prie le terme expiré de me venir retrouver, & croire que vous serés le tres-que bien venu. Cepandant faites moi ce plaisir de continüer a m'escrire tout ce que vous apprendrés de plus important, sous ceste asseurance que vous pouvés faire autant d'estat de mon amitié que de personne de ce monde, & que je la vous ferai paroistre en tout ce que j'en aurai le moien, & que vous le sçauriés desirer de moi, qui prie Dieu vous avoir Monsr du Plessis, en sa sainte & digne garde. A Nerac &c.

Vostre bien affectionné Ami
HENRI.

Et au bas par apostille estoit escrit de la main dudit Roi;

Monsr.

Mons^r. du Plessis si avec le gré & consentement de M^rs. des Estats de ce païs là vous pouviés revenir plustost j'en serois fort aise. Ie vous prie me tenir en bonne volonté & affection envers eux. Moiennés aussi je vous prie avec le S^r. de Valsingam que je puisse r'avoir mes bagues engagées en Angleterre, & asseurés vous si vous pouviés moienner cela que je le recognoistrois.

Et au dessus de la lettre estoit escrit; A Mons^r. du Plessis mon Conseiller & Chambellan.

INSTRVCTION BAILLEE AVX Sieurs allans de la part de M^r. le Prince d'Orange vers M^rs. des quatre membres de Flandres, & de la ville de Gand; dressée par M. du Plessis en Ianvier 1582.

REmonstreront lesdits S^rs. tant a M^rs. les Deputés des quatre Membres a Gand, comme a M^rs. du College & du Conseil des guerres, & mesmes en particulier aux Doiens de la ville, Ministres de l'Eglise, & autres personnes qu'ils cognoistront affectionnées a la conservation de la Religion, & defense de la cause commune, les choses qui ensuivent.

Et premierement, Qu'il est assés notoire a un chacun combien la concorde est necessaire, tant de toutes les provinces ensemble, que des Membres en chacune d'icelles, & que S. E. n'a rien plus tasché depuis qu'il est appellé en ce païs que reunir lesdites provinces si estroitement, qu'elles tendissent toutes de mesme pied

a un mesme but, comme le seul & unique moien de les conserver & maintenir, ainsi que nagueres encore il auroit soigneusement & expressement remonstré a Mrs. de la ville de Gand.

Cepandant que S. E. est advertie que journellement il se tient a Gand des Conseils particuliers composés de peu de personnes, & aucunes suspectes, esquels au desçeu de Mrs. des Estats Generaux *& du Lautrath* se traitent affaires de consequence pour tout le general, & se proposent certains desseins particuliers, qui ne peuvent que retarder la concorde & union des Provinces, desirée & procurée par tous les gens de bien, comme le seul remede des miseres presentes, & engendrer des divisions & arriere pensées, non entre les Membres de la Province seulement, mais en la ville mesme, qui est le plus abregé chemin d'une ruine.

Cela est l'occasion que ledit Sgr. Prince n'a peu omettre, tant pour l'acquit de sa cõscience, que pour l'interest de Mrs. de Gand en particulier, & de tous en general d'envoier lesdits Srs. vers eux, les priant vouloir considerer a bon escient combien toutes telles novalités, & particularités sont dangereuses, & prejudiciables a un Estat, lors principalement qu'il est agité & tourmenté de guerre; Et nommément se resouvenir combien ces dernieres années semblables pratiques ont fait de mal a ladite ville de Gand, & par consequent a toute la generalité des Provinces, afin de s'abstenir doresenavant de toutes telles choses, & par un commun aduis tendre au bien general de tous.

Particulierement S. E. ne leur veut celer qu'il entend qu'on auroit parlé de quelque reconciliation preten-

Digitized by Google

duë avec l'Ennemi, laquelle ceux qui la mettẽt en avant honorẽt du nom de paix, pour la faire trouver meilleure au peuple, qu'ils cognoissent trop affectionné a son bien pour jamais prester l'oreille a une lascheté; Et la dessus forgent & imaginent une neutralité, qui ne peut estre que la ruine totale de la ville & du peuple en quelque façon qu'ils la veillent desguiser.

S. E. donc desire que chacun entende quelle peut estre ceste pretendüe paix, & quelle ceste imaginaire neutralité, & à prié lesdits Sieurs de la leur exposer de sa part.

Et premieremẽt presuppose S.E. cõme chose toute certaine que Mrs. de la ville de Gand, qui jusques a present se sont monstrés si zelateurs de la vraie Religion, & de leur liberté, voudront inviolablement retenir, garder, & asseurer l'une & l'autre avant toutes choses, & sans icelle estimeront quelque paix que ce soit la peste du païs, & leur ruine totale. Et ce fondement estant mis, il les prie d'examiner quelle esperance, ou apparence de Paix ou reconciliation avec l'ennemi il y peut avoir.

Le traité de Couloigne à suffisamment monstré quelle à esté l'intention de l'Ennemi en proposant ce beau nom de paix, asçauoir de diviser & rompre les Provinces, & suborner les villes, comme il à fait de quelques vnes, en haine de nostre Religion. Aussi nous avons veu qu'apres une longue negotiation, en laquelle l'Empereur, & plusieurs Princes de l'Empire, pour y donner plus d'apparence, estoient entrevenus, on n'a jamais peu tirer autres Articles, sinon que l'exercice de la Religion Romaine seroit r'establi, & le nostre aboli & defendu, & que ceux qui voudroient jouïr

de la liberté de leur conscience auroient certains temps pour vendre leurs biens,& se retirer du Païs.

Dont se voit que ceux qui parlent maintenant d'une paix, ou reconciliation avec l'Ennemi, ou sont trop ignorans de faire esperer au peuple a son grand dommage ce qu'il ne peut aucunement obtenir, ou plustost vraiement malicieux de lui vouloir faire perdre sous le nom de paix la vraie Religion,& liberté,en laquelle il à protesté de vouloir vivre,& mourir, & sans laquelle il ne peut avoir de vraie paix.

Mais S. E. leur accorde que l'Ennemi voulust maintenant octroier meilleure condition qu'alors, mesmes qu'il baille a ceux de la Religion, & de ce parti la carte blanche, & les face arbitres de leur capitulation, tant pour les privileges & libertés, que pour l'exercice de leur Religion, qui est tout ce qu'ils peuvent demander: quelle asseurance auront ils maintenant que ceste paix leur dure, & que les conditions leur en soient observées? Au contraire en moins d'un an ils ne voient leur ruine extreme, & sans remede?

Chacun sçait que par une paix il sera tousjours dit, Que les armes soient posées, les forces licentiées, les garnisons mises hors, les bourgeoisies desarmées, le commerce remis en son entier; Et l'ennemi, pour nous oster toute defiance, ne demandera peut estre pas mieux que de commencer l'execution de ces choses, dont aucun dommage ne lui peut advenir, veu la nature des villes de son parti, afin que sans difficulté nous facions le mesme, que, veu la nature des nostres, nous ne pouvons faire sans apparente ruine.

Ioint qu'alors nous n'aurons point faute de gens, qui

croiront comme dés maintenant, que tout est perdu & ruiné, afin de se desarmer incontinent, & se desfaire de tous gens de guerre, & serons peut-estre si endormis, ou occupés chacun en son particulier mesnage, que nous lairrons aisement surprendre le public.

Or quand les choses seront reduites a ce point, comme par telle paix, elles ne peuvent faillir, S. E. prie tous ceux, qui affectionnent la vraie Religion, & liberté de se proposer ce qu'elles peuvent, & eux mesmes devenir.

Il est trop certain qu'il n'y à gueres ville en ce païs, & nommément en Flandres, en laquelle les ennemis de nostre Religion ne soient encore aujourd'hui en plus grand nombre, & qu'ils ne sont retenus que par l'authorité du Magistrat, & la force de la garnison; Ioint que quand ces inégalités seront ostées est a craindre que plusieurs, qui ores se feignent estre des nostres, ne se descouvrent tout autres, & que des plus affectionnés ne se refrodissent.

En apres ceux de la Religion Romaine se plaignent d'avoir esté & estre opprimés par nous, exclus des charges & dignités, privés de la liberté de leurs consciences, & de leur exercice &c. Ioint que plusieurs offences & animosités particulieres sont nées pandant ces troubles, lesquelles en un temps favorable ils resveilleront incontinent, veu que dés ceste heure mesmes quelques uns ne le peuvent dissimuler.

Iugent ceux de la Religion, & particulierement Mrs. de Gand par leur conscience ce qu'on peut, & doit esperer de ceux de la Religion contraire, si jamais on revenoit a estre exposés a leur discretion, comme infalliblement on seroit par une telle paix. Et pour leur en

Digitized by Google

ouvrir le jugement les exemples de France suffisent assés.

Ne faut aussi douter, que les Ennemis voudroient lors r'entrer es biens Ecclesiastiques vendus, alienés, ou appliqués a autres usages, dont ceux, qui ont eu plus d'autorité es villes, seroient les plus comtables. Et peut estre ceux mesmes, qui se flatent en ceste vaine esperance de paix, s'en trouveroiēt sans y pēser les plus empestrés.

Et quand du premier coup l'Estat ne se changeroit point en quelque ville a cause du bon Magistrat, peut estre, qui pour le reste de son temps y tiendroit la main, encores certes qu'il est apparent que se voiant denué de support il s'affoibliroit de courage; il est au moins evident que l'establissement de la Loi en chacune ville despendroit alors en partie d'un conseil d'Estat suspect & dangereux, lequel y admettroit ceux de la Religion Romaine, sans que contre iceux nous puissions alleguer nos privileges, & d'entr'eux les plus contraires a nostre parti, & plus affectionnés au sien; Et par ce moien en moins d'un an l'estat du païs seroit tout changé & corrompu, & d'autant plus que les Magistrats ont ordinairement plus d'auctorité & de suite a advancer le mal, que le bien.

C'est quant a la paix generale, pretendüe, comme S.E. entend, par quelques uns, laquelle l'Ennemi ne nous à onc offert telle, ni approchante de là, combien qu'a ceux, qui aiment la vraie Religion, & prosperité de la cause commune, elle ne peut sembler que tres prejudiciable.

Et quant a la paix particuliere, qu'ils appellent neutralité, moiennāt laquelle l'Ennemi promettroit au peuple de le laisser vivre en repos, & a sa fantaisie pendant qu'il tüeroit, & ruineroit les voisins, il repugne trop a la

reputation de Mrs. de Gand d'abandonner une si honorable partie; & ont tous assés d'entendement pour cognoistre que ceste neutralité ne seroit qu'une treve jusques a la ruine des autres Provinces. Et partant n'en auroient autre advantage que d'apprehender journellement leur mort & ruine en celle de leurs compatriots, sans les oser secourir, ni s'aider eux mesmes.

Mais, qui plus est, sous ombre de ceste neutralité ils seroient contrains, & n'oseroient refuser de donner passage a l'Ennemi sur leurs terres; & quant aux gens de guerre de deça, justement ils leur feroient la guerre, comme a deserteurs de la cause commune, & leur ravageroient leur païs. Et par ainsi le peuple se trouveroit trop plus interessé de ceste neutralité pretenduë, que de la presente guerre.

Et particulierement lesdits Srs.
leur diront & feront sentir, que Mrs. de Zelande aians entendu ces discours les trouvent fort estranges, estans resolus a toute extremité de poursuivre la guerre, & mourir plustost jusques au dernier, que de se laisser ainsi abuser a l'Ennemi, encore que tels traités, comme chacun sçait, ne leur seroient si dangereux, qu'ausdits Srs. de Gand; & pourtant en cas qu'on voulust passer outre en tels traités, ne pourroient qu'ils ne se departissent de leur amitié & correspondance, par ce qu'en se perdant il est tout apparent, qu'ils avancent, entant qu'en eux est, la ruine de tous les autres.

Ce que dessus diront lesdits Srs. & selon qu'ils jugeront estre besoin, & que le mal sera passé avant, ou aux Colleges en public ou seulemẽt aux particuliers, qui en pourrõt faire leur profit entre le peuple

Ce que S. E. remet a leur discretion & prudence, par ce que si les choses n'estoient si eschauffées, ne seroit besoin d'en faire si grand bruit.

Reste un autre point; C'est que pour rendre le peuple plus enclin a telle lascheté, & afin qu'il se jette dedans le laqs sans regarder comment, on lui oste tout espoir, disant qu'il n'y à plus de moien de faire la guerre &c. De quoi plusieurs gens de bien mesmes se peuvent mettre en peine pour les difficultés qu'ils prevoient, & qu'ils voudroient prevenir.

Sur ce S. E. à donné charge ausdits Srs. de declarer a Mrs. de Gand les offres & propositions que fait son Altesse, duquel on attend la venüe au premier jour, & avec lequel on espere en l'Assemblée des Estats Generaux prendre une bonne resolution, & salutaire a tous ces païs.

Mais quand ores sa venüe seroit retardée pour le mariage avec la Roine d'Angleterre, soit pour autre cause qui peut survenir, S.E. espere qu'en ceste prochaine Assemblée on fera ouverture de si bons, & cõvenables moiens pour maintenir la guerre, paier & discipliner la gendarmerie, & soulager le peuple, que si on les veut suivre, l'Estat en sera avec l'aide de Dieu relevé, & chacun en particulier aura contentement. Et ces moiens dependent de la resolution, union, & concorde des Provinces, & de chacune ville.

Seulement lesdits Srs. requerront & exhorteront Mrs. de Gand, des Colleges, & tous gens de bien affectionnés d'envoier, ou faire envoier au plustost, que faire se pourra, des Deputés en laditte Assemblée, gens notables, & bien instruits & authorisés pour resoudre de toutes

tes choses. Et qu'attendant la resolution generale ils veillent pourvoir au paiement & contentement des gens de guerre, afin que desordre n'y entrevienne; les asseurant qu'aidant Dieu l'ordre y sera mis en ceste Assemblée pour l'advenir, pourveu, comme S. E. les en prie de tout son cœur, que de leur part ils s'y emploient à bon escient, & ne permettent que par ces novalités & desseins particuliers l'union & concorde generale soit empeschée, ou retardée, de laquelle seule, apres la faveur de Dieu despend le salut de ces Païs.

PROJECT DE LA LEGATION que Monsgr. d'Anjou, esleu Duc de Brabant, destinoit en Allemagne, a la Diete d'Ausbourg l'an 1582.

IL semble que ceste Legation doit tendre a deux fins. La premiere, d'empescher que la Diete ne nous apporte du mal. La seconde, de tascher qu'elle nous apporte du bien.

Le mal, qui est a craindre, c'est que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Espagne principalement, avec leurs adherens pretendent, que les Princes d'Allemagne, c'est a dire l'Empire, se bande contre les Païs Bas, nommément contre Monsgr. le Duc de Brabant.

Le bien, qui s'en peut raisonnablement desirer, c'est, que l'Election faite par les Estats soit confirmée par l'Empire, & mondit Sgr. le Duc reçeu a foi & hommage selon la forme des predecesseurs, & en toutes les prerogatives, qui en dependent; mais pour ceste premiere fois malaisement se peut elle esperer.

Pour parvenir a ces fins, semble que seroit bon de tenir la procedure qui ensuit.

Que ceux qui seroient depeschés des païs de deçà a la Diete Imperiale eussent double instruction, & doubles creances. Les unes, comme envoiés purement de par les Estats Generaux de ces païs; les autres, comme envoiés avec charge de Monsgr. le Duc de Brabant, & que cela demeurast secret jusques au besoin.

Qu'arrivant au lieu de la Diete ils ne parlassent que des Estats generaux, & demandassent Audience en vertu de leurs lettres au nom d'iceux, laquelle ne leur pourroit estre deniée, veu qu'elle est assemblée pour leur faict, au lieu que sous le nom du nouveau Duc de Brabant elle le seroit sans doubte; & icelle octroiée fissent leur Harangue, qui pourroit pour la justification des actiōs desdits Estats generaux, cōtenir ce qui ensuit:

1. L'obligation mutuelle, qui est naturellement du Prince envers les subjects, & des subjects envers le Prince, laquelle est de droict divin, veu que nature n'est autre chose que l'institution de Dieu, & partant ne se peut, ne doit enfraindre.

2. L'obligation mutuelle, qui est de droict civil par Contract & serment reciproque exprés entre les Sgrs. des Païs Bas, & leurs subjects, dont faudra faire apparoir par les joieuses entrées &c. confirmative, & interpretative de la precedente.

3. Faudra discourir combien lesdits Estats, tant en general, qu'en particulier, ont rendu de tout temps d'obeissance a leurs Seigneurs, à l'acquit desdites obligatiōs naturelle & civile, nommément a l'Empereur Charles, & depuis resignation faite au Roi d'Espagne son Fils;

Digitized by Google

ce qui se pourra cõfirmer par histoires & tesmoignages.

4. Au contraire, en combien de sortes le Roi d'Espagne a violé lesdites obligations; sur quoi sera bon de s'estendre, a reciter les principaux articles portés par les Contracts mutuels, & les infractions d'iceux.

5. Qu'en ceste oppression lesdits des Païs Bas, qui eussent peu a la rigeur, selon le serment, user de leur puissance, ont eu recours a se plaindre aux Gouverneurs establis par ledit Sieur Roi, nommément a la Duchesse de Parme sa sœur naturelle, aimans mieux en accuser tout autre, que le Roi absent.

6. Mais que voiant, qu'elle alleguoit le commandement d'icelui, se seroient resolus d'envoier des principaux Seigneurs du païs sur les lieux, pour mieux informer ledit Sieur Roi de l'estat de sesdits païs, lesquels furent traités, comme chacun sçait &c. & n'en sortit autre fruict sinon que pour un Reformateur leur fut envoié un Bourreau &c. asçavoir le Duc d'Albe.

7. Et ici faudra raconter les cruautés & tyrannies commises sous son Gouvernement contre les Lois & statuts de ces païs, & contre tout droit de nature, notoires a un chacun.

8. A ces cruautés & tyrannies s'opposa un temps M. le Prince d'Orenge és Provinces de Hollande & Zelande, tant comme appellé par icelles, que pour l'acquit de son debvoir, leur estant Gouverneur, comme aussi aux efforts du Grand Commandeur qui le suivit; tant que par la mort dudit Commandeur, les autres Provinces respirerent, & resentirent le mal commun, dont, non seulement elles se releverent de dessous le joug, mais tascherẽt mesmes a delivrer tout le Païs des guerres, qui l'accabloient.

Digitized by Google

9. De là nasquit la Reconciliation des Provinces ensemble, pratiquée en la ville de Gand; & parce que les Estats & Provinces, pour le grand nombre de gens qui adheroient a la Religion, & s'y adjoignoient de jour en jour, apperceurent que leur Estat ne pouvoit estre en paix, si les Placarts, recerches, & persecutions continuoient, fut accordé que telles choses cesseroient, dont lesdits païs commancerent a se r'avoir, & revenir a leur premiere splendeur.

10. Mais l'Espagnol, impatiẽt de leur repos, & desireux de leur ruine, envoia Dom Iuan sous ombre de Gouverneur desdits païs, lequel n'y fut si tost qu'il y voulut remettre le feu par infinies pratiques &c. Dont les Estats furent contrains de prendre les armes, & lui, voiant sa trame rompuë, se retira a Namur, dont il saisit le Chasteau. Appert par ses lettres interceptes, qui ont esté ci devant produites.

11. Ce fut la cause de r'embraser les troubles, qui depuis n'ont cessé, & encore que sur ces commencemens icelui estant desnüé de forces eust esté aisé a ruiner, toutesfois pour le remettre en son tort, se ressentans de leur obeissance accoustumée tenterent encor tous moiens de paix, tant que les Espagnols furent r'appellés au païs, & toutes choses en pire estat que jamais.

12. Voians les Estats qu'ils ne pouvoient plus rien esperer, ni des Gouverneurs, leurs capitaux ennemis, ni du Roi mesme, qui interpretoit leurs Requestes en rebellion, & faisoit mourir leurs Deputés &c. pour n'obmettre aucunes des voies douces eurent recours par plusieurs fois a l'Empereur, & a l'Empire, desquels aucuns desdits païs meuvent en fief, esperans justice par

Digitized by Google

leur moien comme du Iuge legitime entre le Seigneur, & les Vassaux, tant pour l'honneur, qu'ils desirent tousjours leur rendre, que nommeement &c.

13. Mais que par les pratiques des Espagnols, & leurs adherens, & autres preocupations seroit advenu, que nonobstant qu'ils eussent reçeu pour Gouverneur le Frere de l'Empereur &c. ils ont esté abandonnés en leur oppression, & mesmes nullement assistés, soit en la guerre, soit en la Paix.

Notés que jamais l'Empereur n'a advoüé sa venüe.

14. Nommément, comme ainsi soit que pour l'esperance, qu'ils auroient eu d'obtenir la paix par le moien, & entremise de l'Empereur, ils eussent refusé le secours present du Duc d'Alençon, qui leur estoit necessaire pour le secours de Maestricht, est toutesfois advenu qu'au traicté de Coulogne ne leur ont esté proposées que conditions tres-desraisonnables, asçavoir, conjointes avec le bannissement de ceux qui font profession de l'Evangile esdits Païs, c'est a dire, de la plus grande partie, dont fust advenuë la ruine, & desolation totale d'iceux.

15. Et de ce sont tesmoins Mesgrs. les Electeurs, & autres Seigneurs qui ont pris la peine de s'y trouver, & les Actes de part & d'autre en peuvent faire foi.

16. Apres ce traicté, qui fut si long temps entretenu, que la ville de Maestricht s'en perdit, que pouvoient faire les Estats, forclos de toutes voies equitables, de tout secours en guerre, & de toute esperance de paix, sinon d'user de leurs droits, & selon iceux pourvoir a leurs necessités &c. cerchant en leur conseil ce qu'ils ne pouvoient trouver, ni chés le Roi d'Espagne, ni par le moien de l'Empereur?

Digitized by Google

17. Or delà est ensuivie, selon le droict naturel & civil, la repudiation du Roi d'Espagne, pratiquée ci devant en cas semblables, & plusieurs fois, en tous païs, & en ceux mesmes dont est question, comme &c. n'y aiant rien ni plus naturel ni plus civil, que la resolution d'un contract, par la rupture intervenuë par une des deux parties. &c.

18. Quoi fait, ne voulans iceux vivre sans legitime Prince, ni pouvans resister a l'oppression sans secours, ont eu recours a eslire celui, qui les recerchoit de long-temps, &, pour le lieu dont il est issu, & les vertus dont il est doüé, auroit le moien de les maintenir, & conserver. &c.

19. Premieremẽt, parce qu'ils se souvenoient que tout fraischemẽt lesdits Païs avoient grandemẽt fleuri sous le juste & legitime Gouvernemẽt d'un Fils de ceste mesme maison Duc de Bourgoigne &c. & ses successeurs.

20. Secondement, que tant lui, que les siens, avoient tousjours tenu bonne amitié avec l'Allemagne, comme appert par les Histoires &c. dont ils esperoient le mesme, & partant se promettoient qu'il seroit agreable a l'Empire, qui sçauroit bien considerer, combien il lui est plus utile d'avoir le François voisin, que l'Espagnol &c. & là discourir par exemples, quels de tout temps leur ont esté plus amis.

21. Tiercement, parce qu'ils l'ont appellé a condition de maintenir lesdits païs en leurs Loix, & statuts, en quoi ils ont pretendu, que les droicts deubs a l'Empire soient conservés, & entretenus pareillement.

22. Et sur tout, d'autant qu'ils ont esperé, comme ils l'apperçoivent, que ce Prince sçauroit bien cognoistre

Digitized by Google

& discerner le devoir qui lui est deu par ses subjets, & celui, qui est deu a Dieu, pour lui reserver ce qui lui appartient, dont ils pensent estre venu tout le mal de ces povres Païs, veu ce qui est advenu de pareilles fautes en France, Allemagne, Angletere, & ailleurs.

23. Ces choses considerées esperent que lesdits Sgrs. ne trouveront mauvais qu'apres avoir tenté toutes voies de justice & equité, & usé de toutes les formes requises, ils aient pourveu a la necessaire defense de leur Païs par l'election de ce Prince, necessaire a leur Estat, non dommageable, ains utile pour le voisinage a l'Empire, ains l'approuveront tres-volontiers, & admireront au milieu de tant, & si longs maux leur si grande, & si longue patience.

La harangue estant dressée & prononcée sur les susdits Memoires, en faudra bailler une copie par escrit, & faire, s'il est possible, soit par impression, soit autrement, que tous les Princes & Seigneurs en aient un exemplaire, ausquels soient adjoints & attachés les principaux papiers, cités pour la verification de chacun article.

Puis icelle s'estant pourmenée quelques jours, pourrôt lesdites Ambassades presenter les lettres de creance, & demander Audience pour & au nom de Mgr. le Duc d'Anjou, taisant le nō du Duc de Brabant, afin que sous ce pretexte on ne lui refuse l'audiēce, que plus malaisément on lui peut refuser en ladite qualité, & ladite Audience accordée pourroit estre remonstré ce qui ensuit.

1. Que les Estats des Païs Bas ayans eu recours en leur oppression audit Sgr. Duc, selon la coustume & louable memoire, tant de ses predecesseurs, que de tous genereux Princes, il auroit volontiers presté l'oreille a leur cause,

& defendu leur querelle, principalement voiant que toutes equitables conditions de paix leur estoient desniées. Toutesfois pour esprouver s'ils pourroient avoir la Paix leur auroit nonobstant le traicté ja fait avec eux accordé de lui &c.

2. Dont seroit ensuivi, que continüant d'une part l'oppression, & de l'autre son secours, il auroit esté appellé, esleu, couronné, proclamé, receu &c. Duc de Brabant.

3. Et parce que son dessein n'avoit onc esté d'entreprendre sur l'autrui, ains de rendre a chacun ce qui lui est deu, incontinent qu'il auroit entendu la Diete, se seroit deliberé d'y envoier, comme il fait &c. pour leur declarer, comme il à accepté & accepte ledit tiltre, & Seigneurie; Que ce n'est point invasion, comme Navarre, ou Portugal, mais legitime election.

4. S'offrant a accomplir les traités, droits, debvoirs, hommages accoustumés par les Predecesseurs &c. pareillement a se conformer desque la guerre lui donnera relasche, a ce qui sera ordonné pour l'utilité de l'Empire suivant l'ordonnance de la journée d'Ausbourg 1548. &c. Comme aussi ne souffrira que par les siens aucun tort soit fait a l'Empire, ou subjets d'icelui &c.

5. Conclura par requerir d'estre reçeu en foi & hommage, d'avoir seance en l'Empire, & Assesseur a Spire, comme tel &c. Promettant toute amitié, service &c.

Cela fait se pourra traicter particulierement avec les Princes, proposant a chacun les raisons, qui lui seront plus propres.

Aux Electeurs Ecclesiastiques, leur remonstrer combien de fois a Cologne on leur à predit ce qui advien-

droit,

droit, si on ne proposoit plus equitables conditions de paix, veu qu'ils n'accorderent onq que des bannissemens, & virent qu'on ne cerchoit pas de pacifier, mais de diviser. Que ce n'est point de la part du St. Duc une invasion, mais une Election juste, telle que leurs Predecesseurs ont autres fois pratiquée contre des Empereurs mesmes, pour n'avoir gardé le serment fait a l'Empire.

A l'Electeur Palatin, la justice de la cause des Païs Bas, approuvée par tant de gratifications que leur à fait feu Monsieur l'Electeur son Pere, & d'autre part le voisinage, & parentage de France, dont ces predecesseurs n'ont jamais reçeu qu'amitié. &c.

A l'Electeur de Saxe, lui ramentevoir pour justification d'une pareille action l'entreprise genereuse du Duc Maurice contre la tyrannie Espagnolle, outre tout ce que dessus; Item au Marquis de Brandebourg & autres.

Au Landgrave outre les susdites raisons alleguer l'amitié de la couronne de France, laquelle en pareille cause à secouru, & delivré feu son Pere.

Faire aussi signifier par interposés au Cardinal Madrucce, ou de Trente, Ambassadeur du Pape, en quel danger se met le Pape, irritant S. A. de perdre tout le credit qu'il à en France, qui seroit son extreme ruine.

Pratiquer les Ambassadeurs de Florence & Ferrare & Venise & autres, pour leurs interests contre la grandeur d'Espagne &c.

Digitized by Google

INSTRVCTION DE MONS^gr. LE Duc d'Anjou &c. a Mess^rs. de Bouillon * & du Plessis allans de sa part a la Diete d'Augsbourg, l'an 1582.

* Messire Guillaume Robert de la Mark Duc de Bouillon.

Ceste negotiatiō fut rompuë, & n'y allerēt point lesdits Sieurs.

DEclareront premierement a S. M^té Imperiale, & aux tres-Reverends, tres-Illustres, & tres Notables Princes, Seigneurs, Deputés, & Estats du S. Empire, l'honneur, le respect, l'affection, & la bienveillance que Mónsg^r. le Duc d'Anjou, Fils & Frere de Rois de France, leur porte, & desire a tousjours porter, tant en general, qu'en particulier: En tesmoignage dequoi il auroit longtemps à proposé d'envoier vers la Ma^té. Imperiale, & les Princes & Estats dudit S. Empire, pour leur faire entendre selon l'honneur qu'il leur veut rendre, & le debvoir d'amitié necessaire entre Princes bons voisins, & anciens amis, les causes de ses conseils & desseins, nomméement en ce qui touche les affaires des Païs Bas.

Mais en auroit esté quelque temps retenu sur ce qu'il entendit des le commencement de l'anneé presente, que la Diete Imperiale se debvoit tenir, laquelle depuis auroit esté par plusieurs fois differée, estimant qu'il seroit trop plus a propos de leur declarer le tout en telle tres notable, & tres celebre Assemblée, comme aux oreilles, & a la veüe de tout ledit S. Empire.

Leur diront donq, Que comme les Estats des Païs Bas lui eussent par plusieurs fois unanimement remonstré la miserable servitude, dont ils seroient, & au-

roient esté par longues années opprimés iniquement par les Espagnols, le debvoir au contraire que de tout temps ils auroient rendu, nommeément au Roi d'Espagne, & estoient encor prests de lui rendre, suivant les accords & sermens mutuels; il auroit esté meu premierement pour le debvoir de Nature, & par l'exemple de tous Princes Genereux, d'embrasser leur defense, & protection en une si juste cause; esperant que ledit Sieur Roi, se resouvenant de la fidelité, & obeissance de son Peuple, & de la bienveillance reciproque, que les Princes doivent a leurs subjets, changeroit d'advis, & mettroit fin par une bonne & equitable paix aux longues & insuportables miseres de ses povres Pais.

Qu'a ceste fin, il y seroit lors venu avec une bonne & florissante armée, & auroit esté reçeu en plusieurs bonnes, & notables villes desdits Pais, desquelles, comme chacun sçait, il eust peu se prevaloir, si son intention eust esté d'envahir l'autrui. Mais qu'au contraire voiant la voie de Paix ouverte, comme il sembloit, nommeément par la mediation de l'Empereur, & entremise de quelques tres-Reverends Princes, & Illustres personnages du Sainct Empire, il auroit tres-volontiers & de lui mesme retiré & abstenu totalement ses forces desdits Pais, pour ne sembler troubler un si sainct, & si necessaire affaire; encor que par les choses passées il apperceust tres-bien, & fut aussi de plusieurs parts adverti, quesdits Traictés de paix, les Espagnols n'avoient autre but, que d'esloigner le secours desdits Pais, & en les entretenant en longues & vaines esperances, leur faire tant plus avanta-

Digitized by Google

geusement la guerre.

Surquoi remarqueront particulierement, que cõbien qu'iceux Srs. des Estats eussent accordé unanimement avec lui d'un certain terme, en dedans lequel la Paix deust estre ou concluë, ou rompuë, pour ne tenir ses forces inutiles, & en suspens; fut toutesfois mondit Sgr. content d'allonger le terme tant qu'il leur pleut, & qu'ils jugerent bon estre, afin que ledit Sr. Roi d'Espagne eust loisir de retourner a soi, & eux moien de sonder tout ce qu'ils en pourroient obtenir; n'y faisant icelui autre difficulté, sinon, qu'il avoit regret de les voir perir piece a piece, sous ombre de vaines esperances, au lieu qu'acceptant a temps le secours qu'il presentoit, ils se pouvoient par la grace de Dieu conserver.

Appert par le traicté de l'an 78. en Aoust.

Cependant seroit advenu que la paix, apres avoir esté debatuë six mois entiers a Coulongne, seroit non seulement venuë a neant, mais mesmes tournée a leur grand dommage, ne leur restant du Traicté, qu'un desespoir de jamais y revenir, & un regret d'y avoir tant perdu & d'occasion, & de temps; leur estans, nonobstant leurs Remonstrances, proposées les mesmes conditions, qui avoient causé leurs calamités depuis quinze ans, comme ledit Sgr. Duc ne doute, que lesdits Srs. des Estats l'auront fait amplement entendre a S. M. Imperiale, & aux tres-Reverends, Tres-illustres, & Tres-notables Princes, Seigneurs, Deputés & Estats du S. Empire, sans qu'il soit besoin de la leur ramentevoir en cest endroit.

Qu'en ceste extremité, se resouvenans lesdits Srs. des Estats de la bonne affection, qu'il auroit euë ci devant, de les defendre contre l'oppression & Tyrannie, apres longue & meure deliberation auroient unanimement

envoié vers lui une notable Ambassade composée de toutes lesdites Provinces, l'auroient appellé pour leur Prince & Seigneur, suivant leur puissance & auctorité portée par les Loix & Statuts dudit Pais, moiennant certains Articles accordés entr'eux pour leur bien & repos, dont seroient entrevenus mutuels & reciproques sermés. L'an 80.

Mais que ledit Sgr. Duc desirant esteindre la guerre en France premier que partir, suivant le pouvoir qu'il en auroit eu du Roi Tres-chrestien son tres-honoré Seigneur & Frere, y auroit tardé assés long-temps pour establir la Paix: Depuis auroit secouru la ville de Cambray assiegée par le parti d'Espagne, & seroit peu apres passé en Angleterre pour tres-grands, & importans affaires, qu'il avoit avec la Serenissime Roine d'Angleterre: Pendant lequel temps, qui contient prés de deux ans, ledit Sr. Roi d'Espagne auroit eu assés de loisir de s'amender envers son peuple, & presenter conditions recevables, pour asseurer leurs vies, & contenter leurs consciences: Quoi faisant eust apperçeu que ledit Sgr. Duc ne tendoit point par ses armes a usurper l'autrui, mais selon le devoir de tous Princes bien nés, a conserver & r'establir un chacun, autant qu'en lui est, en ce qui de droit lui appartient contre la violence de ceux, qui se fondans sur leurs seules forces, veulent fouler tous droits & toutes Loix aux pieds.

Qu'ainsi donq le Roi d'Espagne continüant de plus en plus a opprimer lesdits Srs. des Estats, & iceux d'autrepart a reclamer son aide en ceste griefve oppression, tres-volontiers seroit venu esdits Pais, en auroit accepté les Tiltres & Seigneuries selon les solemnités accoustumées, & y auroit apporté tout ce que Dieu lui à dõné

d'auctorité, de forces, de moiens pour la tuition, & defense d'iceux. Et espere ledit Sgr. Duc, que Dieu lui fera la grace, tant de defendre & delivrer de toute oppression un si grand peuple, qui pour la bonne opinion qu'il en à eüe à fait election de lui, & s'est jetté entre ses bras; qu'aussi de conserver & maintenir la Principauté & Seigneurie qui lui en est si legitimement acquise, & a laquelle il se sent vraiement appellé de Dieu mesme, puis qu'il y est venu aux souhaits de tant de gens de bien de toutes qualités, & aux cris redoublés de tant de povre peuple, opprimé sous la servitude Espagnole.

Et ce d'autant plus, que ce n'est point une conqueste de gaieté de cœur, procedante ou de pure ambition, ou de la seule bienseance desdits Païs, comme le Roi d'Espagne en tient, & en à entrepris, & de fresche memoire, nommement le Duché de Milan, fief ancien, & Chambre de l'Empire, le Roiaume de Navarre, & a present celui de Portugal &c. lesquelles ne sont fondeés que sur la seule force & contrainte & partant suivies d'une servitude extreme des Païs & du peuple : Mais certes de la part desdits Estats des païs Bas, une necessité & oppression extreme; de la part dudit Sgr. Duc une affection de les soulager pure & simple, attandu, comme il est tout evident, qu'il ne lui en revient pour le present (qui toutesfois vient tousjours le premier en consideration) que beaucoup de travaux, de haines, & de frais, & que de telle entreprise, veu le lieu que par la grace de Dieu il tient, il se pouvoit honorablement & utilement passer, si l'amour de justice, & la compassion des affligés, qui tousjours ont eu beaucoup de

puissance sur les cœurs genereux, ne l'y eussent poussé & conduit.

Suivant ceste mesme intention, declareront a S. Mté. Imperiale, & aux Tres-reverends, Tres-illustres, Tres-notables Princes, Seigneurs, Deputés, & Estats du S. Empire, que ledit Sgr. Duc de Brabant, & d'Anjou &c. comme il est legitimement entré en la Seigneurie desdits Païs bas, pretend aussi observer & accomplir soigneusement tous les Traités, qui sont d'ancienneté entre tous les Princes, & Estats voisins, & sesdits Estats des Pais Bas. Nommeement s'offriront de sa part a faire le deu, & accoustumé hommage a l'Empereur, & au S. Empire des terres & Seigneuries qu'il en releve, selon la forme qu'il à esté fait par le feu Empereur Charles, & le Roi d'Espagne ses Predecesseurs, & a icelui requerront presentement estre reçeus en ceste tant celebre Assemblée.

En consequence dequoi requerront que ledit Sgr. Duc de Brabant &c. soit avec les susdits Pais reçeu en la protection du Sainct Empire, & honoré de la seance accoustumée es Iournées Imperiales, & autres prerogatives a icelui appartenantes: Au contraire, que ceux qui leur font, ou feront la guerre, soient declarés ennemis du S. Empire, comme tels mis au ban Imperial, & reboutés de tout ce qu'ils voudroient pretendre vers icelui Empire, ou par son moien, attendu qu'ils en auroient voulu deschirer & arracher un si notable Membre, & maintenant en cercheroient encor la finale desolation, & rüine.

Moiennant quoi ledit Sgr. Duc sera de plus en plus, obligé de continüer, & observer l'amitié, qui de temps

immemorial à esté entre les Estats du S. Empire, & la Maison & Couronne Roiale de France; &, pour les susdits Païs, qui, par la grace de Dieu, lui sont si legitimement acquis, leur rendra a tousjours honneur, obeissance & service.

Ce sont les Instructions de Monsgr. le Duc de Brabant, & d'Anjou a Messrs. de Bouillon & du Plessis, allans de sa part vers la Mté. Imperiale, & les Tres R. Tres I. Tres N. Princes, Seigneurs, & Deputés du S. Empire, ausquelles ils pourront adjouster, tant vers tous iceux en general, que vers chacun en particulier, ce qu'ils jugeront convenir a ceste fin &c.

Ces deux pieces furent dressées par Mr. du Plessis, & s'en trouvent les minutes parmi ses papiers escrites de sa main, avec une longue Instruction de Mrs. les Estats des Païs bas, deputans a ladite Diete sur le mesme subjet, dressée & escrite par le mesme.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a Mr. du Plessis du 11. *Mai,* 1582.

MOnsr. du Plessis, J'ai veu par une lettre que vous avés escrite au Sr. de Segur, comme Monsieur desire vous envoier en Allemagne pour declarer les droicts, & fondemens de son entreprise a la Diete de l'Empire qui s'y tient solennellement. C'est un voiage digne de vous, & auquel vous aurés moien de faire paroistre la dexterité de vostre esprit; Et si je m'asseure qu'estant occupé au service de S. A. vous ne serés inutile

tile au mien. Faites le donc je vous prie, & escrivés moi souvent. Car pour si longues que soient vos lettres elles seront tousjours bien reçeües de celui, qui prie sur ce le Createur, Mons^r. du Plessis, vous tenir en sa garde.

De Pau. &c.

Vostre meilleur Maistre & ami
HENRY.

LETTRE DE M^r. DE DANZAI, Ambassadeur du Roi en Dannemark, a M^r. du Plessis. du 18. Mai 1582.

MOnsieur, Premier que vostre lettre du 15 Nov. m'aie esté renduë, qui à esté bien tard, a cause du vehement hiver que nous avons eu par deça, & des glaces qui nous ont tenus assiegés longuement, j'estois affligé d'une si vehemente, & aspre maladie, que l'espace de trois mois je n'ai eu une demie heure de continuel repos; Cela à esté cause que ne vous ai de longtemps escrit. Ie vous supplie m'excuser. Aussi veu la despesche que vous attendiés pour continüer la negotiation, que vous sçavés, que me vouliés faire tenir, je desirois dresser quelques Memoires pour plus facilement l'avancer, & les vous envoier, pour voir s'il y auroit chose, qui y peust servir. Mais ladite maladie ne la peu permettre. Ce sera pour la premiere commodité. Ie ne vous parlerai des accidens communs, qui nous sont advenus, ce que je ne pourrois faire sans une extreme douleur. Et il faut loüer celui qui ne fait rien que bien. *Durum, sed levius fit patientiâ, quidquid corrigere est nefas.* Vostre livre de l'ancienne Religion est cause que plus

sieurs doctes personnes m'escrivent souvent, pour sçavoir si la traduction Latine aura esté imprimée, pour en avoir des exemplaires; comme aussi de vostre livre de l'Eglise, qui merite bien d'estre mis en Latin.

Ie vous remercie tres-affectueusement de la bonne souvenance, que vous avés eu de mon Neveu de Danzay. I'espere qu'il est a present en France, & m'asseure qu'il ne faudra de se trouver aux Païs Bas pour continuer le service qu'il doit a S. Altesse. Il est de bonne volonté, mais il à encores besoin d'estre retenu. Il vous remerciera de l'honneur que lui avés fait & vous obeira, & servira, comme il y est tenu. Dieu le garde de mauvaise compagnie. Ladite Alt. m'a escrit qu'elle envoieroit de brief personne de qualité devers le Roi de Dannemarch pour l'affection qu'il à de donner commencement a une vraie, & sincere amitié entr'eux; renouveler les anciens traités, & confederations qui ont de longtemps inviolablement esté conservées entre les Rois de Dannemarch, & les Païs Bas; & pour confirmer leurs previleges, & libertés. Dont la resolution à esté telle. Il y à controverse entre le Roi d'Espagne, & lesdits Païs. Le Roi de Dannemarch ne veut entrer en cognoissance de cause, & moins en donner jugement. Il est allié & confederé dudit Roi d'Espagne, qui lui à tousjours esté bon voisin & ami. Pour ceste cause il ne le veut offencer sans juste cause, ne contrevenir a la foi, qu'il lui à jurée & promise; comme il feroit manifestement, s'il s'allioit ou confederoit durant ceste contention avec son S. A. comme Duc de Brabant, & Sgr. desdits Païs. Mais veu les honnestes offres qu'ils lui à faits, qu'il recevoit d'une singuliere affe-

Digitized by Google

ction son amitié, comme Prince de France, & Frere du Roi Tres Chrestien, qui lui avoit tousjours esté tres fidelle ami; Et qu'il conserveroit & augmenteroit ladite amitié par tous les honnestes offices qui lui seroient possibles. Aussi que pour son respect il permettra que ceux desdits Païs trafiquent librement par ses Roiaumes, & Païs; & ne diminüera aucunement leurs Privileges. Par ce moien il me semble que sadite A. à de fait ce qu'elle demande audit Roi de Dannemarch, & que veu l'occasion presente elle s'en doibt contenter, sans presser ne importuner le Roi de chose qu'il lui peust justement refuser. Ie vous asseure, Monsieur, que j'ai eu de la peine premier que reduire ceste negotiation en tel estat. Et sans les moiens, desquels j'ai usé, ledit Roi de Dannemarch se fust apertement declaré pour l'Espagnol, comme plusieurs Princes lui conseilloient, & lui faisoient de si grans & asseurés offres, qu'il à esté bien esbranlé. Mais j'espere qu'il ne contreviendra a la promesse qu'il m'a faite, si sadite A. envoie prōptement vers sa Mté.; comme elle à promis, ce qui est merveilleusement necessaire. Et s'il est possible qu'il aie lettre de faveur du Roi Tres Chrestien au dit Roi de Dannemarch. Car cela est de tres grande importance pour faire cesser plusieurs sinistres suspicions, qui sont si imprimées en l'esprit de plusieurs, qu'il est presques impossible de les effacer. Ie ne doubte point que Mr. de Villiers ne vous communique familiairement ce que je lui ai escrit, qui m'engardera de vous faire plus longue lettre; aussi que je suis si debile que je n'en puis plus. Ie vous supplie m'excuser

Monsieur, Ie me recommãde bien humblement a vostre

Digitized by Google

bonne grace, & prie Dieu vous donner tres-heureuse & longue vie. De Helseigneur.

Vostre bien humble serviteur & entier ami, DANZAY.

Et estoit escrit au bas en apostille

Celui qui viendra par deça de la part de S. A. pourra demãder & proposer au Roi de Dannemarch ce qui lui plaira. Mais qu'il se contente d'une honeste response, sans presser ledit Roi de chose qu'il peust justement desnier. On ne sçait encore quel succes prendront les desseins de S. A., & nos actions sont si suspectes, qu'un chacun en est tousjours en crainte & doubte. Et en telles occasions, celui est bon ami qui ne nuit point. Ie desirerois grandement sçavoir si S. A. envoiera a ceste Diete Imperiale, comme il seroit bien necessaire pour plus facilement rompre les conseils de ses Adversaires, qui ne perdront ceste occasion de lui nuire s'ils peuvẽt.

Et au dessus de la lettre estoit escrit A Monsieur Monsieur du Plessis Conseiller du Roi de Navarre, & son Ambassadeur aux Païs Bas.

** Dreßée par M. du Pleßis*

INSTRVCTION *DV SIEVR DE *Clervant, allant de la part du Roi de Navarre vers M. de Savoie.*

REpresentera a M. le Duc de Savoie le grand contentement, que le Roi de Navarre à reçeu de l'asseurance, qu'il à pleu audit Seigneur Duc lui donner de sa sincere & entiere amitié, l'asseurant que ledit Seigneur Roi n'a rien en ce monde plus cher, comme de sa

Digitized by Google

part il ne faudra aussi d'y correspondre par tous bons offices, qui se peuvent attendre d'un tres-affectionné parent, & entier ami.

Et quant a la demonstration que ledit Seigneur Duc lui à fait, de vouloir confermer & estreindre ceste amitié par un lien de mariage avec Madame sa sœur, lui declarera, que ledit Seigneur Roi auroit un singulier desir que les choses peussent estre conduites a ceste fin.

Mais sur ce que le Sieur de Bellegarde lui auroit tenu propos, qu'il seroit requis, pour y parvenir, que Madite Dame sa sœur changeast sa Religion, ne peut ledit Seigneur Roi lui celer, que ceste condition lui à semblé dure & estrange, comme il ne doubte qu'elle semblera telle audit Seigneur Duc, quand il y aura un peu pensé. Ceste cõsideration achoppa le Mariage.

Car ledit Seigneur Duc sçait tresbien, que l'obligation, que les hommes ont envers Dieu, precede de bien loin toutes autres; & les Princes l'ont d'autant plus grande, qu'ils ont plus reçeu de lui. Et ne sçait ledit Seigneur Roi quelle amitié, sincerité & fidelité, ledit Seigneur Duc pourroit ci aprés attendre ou esperer dudit Seigneur Roi, par le moien de ceste alliance, s'il avoit conseillé à Madame sa Sœur de faire une telle faute envers sa conscience propre. Comme aussi, il ne voit point quel heur & prosperité il pourroit attendre d'un mariage, qui auroit esté commencé par un si miserable commencement que celui là.

Ioint, que s'il plaist audit Seigneur Duc entrer en profonde consideration de ce fait, ledit Seigneur Roi ne peut faire chose plus prejudiciable a sa reputation, mesmes entre tous hommes, que celle là, par laquelle il meriteroit de perdre, & perdroit sans doute, l'amitié &

alliance de tous ceux desquels jusques ici il à esté fortifié & appuié. Au lieu que le but de telles alliances est d'accroistre d'amis & d'appuis; & que ledit Seigneur Duc desirant ceste-ci, doit desirer par mesme moien que ledit Seigneur Roi garde & maintienne les siens de plus en plus lesquels par ceste alliance lui seront acquis, pour en estre fortifié, appuié, & servi es occasions qui se peuvent presenter.

Sur ce que ledit Sieur de Bellegarde à fait entendre & connoistre audit Seigneur Roi, que ledit Seigneur Duc auroit agreable qu'il s'emploiast pour accommoder le differend survenu entre ledit Seigneur Duc & Messieurs des Cantons & de Geneve, declarera audit Seigneur Duc, que ledit Seigneur Roi à esté tres-marri desdits differens, lesquels, a son advis, ne peuvent reussir qu'au dommage & incommodité des uns & des autres. Pourtant à donné charge audit Sieur de Clervant, si ledit Sgr. Duc estime que son entremise lui puisse estre en rien utile, de s'y emploier en son nom; auquel ledit Seigneur Duc faisant entendre son intention, ledit Sr. de Clervant essaiera d'amener les choses a la raison, & au contentement des parties, encor que le Roi y à ja interposé son authorité, lequel y peut trop plus que lui.

Ramentevra audit Seigneur Duc la priere qu'il lui à de long temps faitte d'emploier sa faveur & authorité pour la liberté des Sieurs de Turenne & de la Nouë, pour en faire une nouvelle despesche, & bien affectionnée au Roi d'Espagne, suivant les ouvertures qu'il verra convenir. Comme aussi, ledit Seigneur Roi tiendroit a grand plaisir, qu'en sa faveur ledit Seigneur Duc fist sentir sa bonté aux Sieurs d'Escroz, desquels les biens

Digitized by Google

sont saisis seulement pour le fait de la religion, le suppliant de les en vouloir remettre en plene & entiere jouissance.

LETTRE DE M DV PLESSIS a * M. de Mezieres, du 5. Decembre 1582.

* Fraçois Perrot, Sieur de Mezieres.

MOnsieur, M'en venant en ce païs de Gascongne trouver le Roi de Navarre, j'eus cest heur de rencontrer a Artenay pres d'Orleans a la couchée M. du Ferrier nostre commun ami, lequel je trouvai plein d'une bonne & sainte resolution; mais qui, a mon advis, pour l'infirmité de cette chair, & les appasts & accroches du monde, à besoin d'estre fortifiée; & d'autant plus qu'il va a la Court, où il n'aura faute de gens qui tascheront de l'en destourner. Croiés que je n'ai rien obmis de ce que j'ai deu & peu, & a mon advis non en vain; car il me sembloit que Dieu le m'avoit conduit en mon chemin; mais il faut que vous acheviés l'oeuvre que vous avés commencé. Et pource serois d'opinion que le vinssiez voir a Paris, pour l'arracher du tout de là & le transplanter en meilleure terre; Et j'ai apperçeu qu'il vous en prieroit instamment, s'il ne craignoit de vous importuner. Or combien la profession publique d'un si grand personnage fera de fruict, & envers les ignorans, & envers les temporiseurs, je le vous laisse a penser. Mais je desirerois fort, que comme Dieu lui à fait des graces singulieres, qu'il y eust aussi quelque chose de singulier en cette profession; car vous sçavés qu'a qui plus il donne, plus aussi il redemande;

& qu'il compensast en quelque façon ceste tardiveté de resolution, par la forme qu'il tiendroit a se declarer, laquelle, comme je lui ai dit, peut estre telle, que lui qui n'est venu que sur le soir, fera plus de fruict & de profit en ceste vigne que nous avons a cultiver, que ceux qui ont houé des le matin & porté tout le chaud de la journée. Ceux, comme vous sçavés, qui nous ont precedé en ceste arene, n'en ont pas eu si bon marché que nous; Ils ont esté bruslés, noiés, massacrés; Aujourd'hui le martyre est changé en confession, le martyr en confesseur, Dieu s'estant contenté des persecutions passées, & nous donnant une paix, en laquelle nous pouvons librement & seurement faire profession de ce qu'il nous à donné de croire. Mon desir seroit que M. du Ferrier se retirast en quelque Eglise notable & libre, comme pourroit estre Sedan; s'il n'aime mieux faire cest honneur au païs de sa naissance. Que là aiant conferé avec les Ministres, publiquement en pleine assemblée il fist une confession de sa foi bien premeditée, comprenant les fondemens de nostre salut, & deduisant sommairement les raisons qui l'auroient meu de se departir de l'Eglise Romaine. Que sur la fin il sommast les consciences de ceux qui cachent la cognoissance que Dieu leur à donnée, de rendre a Dieu l'honneur qui lui appartient. Et qu'aprés que ceste harangue auroit esté prononcée elle fust imprimée en Latin, François, Italien &c. & envoiée par tout, mesmes au Roi en lui rendant conte de ceste mutation de vie. Moiennant quoi, j'espererois que sa confession & profession ne feroit moins de fruict que le martyre de feu M. du Bourg son Collegue. Ie pense qu'il doit cela a Dieu & a son Eglise. Et si vous estes

de cest

Digitized by Google

de cest advis, je vous prie d'y tenir la main, & me mandant en quoi j'y pourrai servir, je le ferai de tout mon cœur. Monsieur, vous userés de ce mien advis selon vostre prudence & discretion. I'honore le personnage, & j'estime que par ce moien en honorant Dieu, il seroit vraiement honoré de Dieu & des hommes. Ie prie Dieu qu'il l'inspire & vous doint heureuse & longue vie. De Nerac. &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS a M. du Ferrier; ** Du 22. Decembre* 1582.

* Arnaud du Ferrier emploié par les Rois en diverses charges, & Ambassades au Cōcile de Trente, a Venize &c. & depuis Chācelier de Navarre.

MOnsieur, Depuis que je vous vis a Artenay, j'ai tousjours pensé a vous; & en vous, a l'avancement de la gloire de Dieu, & du salut des hommes. Vous sçavés les propos que nous eusmes ensemble. En contentant vostre conscience vous pouvés faire un grand fruict a tout le monde. Ie sçai que vous aurés trouvé le monde en personne aux lieux ou vous alliés, qui vous en aura voulu divertir; car il est ennemi & de vous & de son bien. Mais il est temps de le vaincre; Et la victoire n'en est en ce temps fort difficile; Quand il est mesprisé, il est vaincu. Sans faire tort a vostre constance & magnanimité, j'ose vous ramentevoir ce que je vous disois lors. Ces ans passés Dieu requeroit de nous le martire, & maintenant il se contente de nostre confession. Si nous la denions, vous en sçavés la pene; C'est qu'il nous desavouëra, nous frustrant de trop meilleur heritage que ceux que nous perdons. Et encor, toutes choses considerées, c'est un marché sans peur; aujourd'hui,

nous le pouvons posseder sans rien hasarder ni perdre. Permettés que je passe outre; Les rares & singuliers dons que Dieu vous à departis requerent je ne sçai quoi de particulier en vostre confession. Vous avés une grande reputation en deverses nations; Il faut donc que la cogoissance qu'il vous à donnée esclatte par tout. Vous avés aussi par plusieurs grands & notables services acquis de l'authorité auprés du Roi; Il faut pareillement qu'elle parviēne jusques a lui mesmes. Mon advis seroit, Monsieur, (& vous ne le recevrés comme de moi; mais l'examinerés selon le devoir de conscience) qu'au plustost vous vous retirissiés en quelque lieu seur, ou il y eust une notable Eglise Reformée, comme a Sedan, ou en ces quartiers s'il vous semble meilleur. Que là, aiant communiqué avec les Ministres, vous requissiés de faire une confession de vostre foi devant toute l'Eglise bien premeditée, qui comprist les fondemens de nostre salut & renversast brievement les superstitions desquelles vous vous departés. Qu'icelle fust imprimée, puis envoiée avec une preface au Roi, qui lui rendist raison de ceste conversion; & consequemment traduite en Latin, Italien &c. pour estre semée par toutes les nations ou vostre nom est cognu. Ie conçoi un tel fruict de cela, que j'oserois presque vous adjurer de le faire. Et vous sçavés, Monsieur, qu'à qui nous à donné le corps & l'ame, la langue & le cœur, les actions & les affections, tout ce que nous avons en somme, & que nous sommes, nous ne lui en pouvons soustraire une partie par dissimulation & froideur, ou autre consideration humaine, sans un manifeste sacrilege. Considerés, Monsieur,

Il fit profession de la Religion, mais non en la forme qu'on requeroit de lui pour quelque consideration particuliere.

combien il y à que vous cachés ce talent; Il en faut paier les arrerages tout en un coup. Dieu vous à attendu en ses misericordes, dont je suis tesmoin, il y à plus de quinze ans; Depuis tout ce temps il frappe a vostre porte, & crie a vostre oreille. Gardons nous, Monsieur, d'abuser de sa patience & longanimité, comme plusieurs qui mesmes en leur jeunesse ont esté surpris & prevenus en temporisant. I'en di peut estre trop pour vostre constance, mais n'on pour l'infirmité humaine, & pour les tentations mondaines qui nous environnent. Donnés cela a l'affection que je vous porte & au desir que j'ai de vous voir vraiement honoré de Dieu en l'honorant. Ie suis ici prés du Roi de Navarre; s'il y à service que je vous puisse faire commandés comme a vostre fils. Il vous à en reputation bonne & grande; & l'esprouverés s'il est besoin. Monsieur, je prie Dieu qu'il vous conseille & conforte par son Esprit a sa gloire, a vostre salut & repos, & a l'instruction de son peuple. Amen.

De Nerac, &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS a M. de Pibrac * *Du* 23. *Decembre* 1582.

* Guy du Faur, Sr. de Pibrac, lors Châcelier de la Roine de Navarre.

MOnsieur, Ie suis venu en ce païs au mandement du Roi de Navarre, & pensois avoir ce bien de vous y trouver encor. En ce defaut je me suis enquis soigneusement de vous, a un vous mesmes; Ie di de vous, & de ce qui est plus vostre en vous. Il m'a dit, que depuis quelque temps vous preniés un

Digitized by Google

singulier plaisir aux Sainctes lettres, & nommément en la meditation des Psalmes. Ie m'en suis esjoui & en loué Dieu. Tout bien conté ce doit estre là le port de nos estudes, puis qu'il nous addresse le port de nostre vie. Mõsieur, il est desormais temps de penser a sortir de ce monde; Celui en part plus aisément qui s'en est departi dés ici, c'est adire, qui l'a banni de soi mesmes. Autres-fois il à esté plus decevant qu'il n'est; Il sousrioit quelques fois a la vertu & se deguisoit pour la tromper. Aujourd'hui, qu'y voions nous qui la convie? tant moins qui doive charmer ses volontés, ou seulement ses yeux? Au contraire, qui ne la regarde de travers & qui ne lui rechigne? Or ce bandeau hors, je n'ai plus, Monsieur, que vous dire; vos yeux sont prou clairvoians pour juger de tout le reste. Excusés si l'amitié que je vous porte à vaincu le respect, pour m'arracher ces mots. Les hommes sont ames, & les amitiés des hommes amitiés d'ames. Celui duquel l'amitié ne penetre jusques là, n'aime pas a demi, n'aime du tout point. Des affaires de deça, M. de la Burthe vous en dira plus qu'une mienne longue lettre. Ie voi ce Prince du tout dedié a extirper les racines des guerres civiles, & a convier le Roy par bons & agreables services a l'emploier quand il sera temps es estrangeres; Et ne voi homme d'honneur auprés de lui qui n'ait ce mesme but.

Monsieur, je suis vostre serviteur & vous honore profondement. Ie vous prie aimés moi & permettés aussi que je vous aime entierement. Ie supplie le Createur qu'il vous doint heureuse & longue vie. De Nerac. &c.

Digitized by Google

LETTRE* DU ROI DE NAVARRE au Roi Henri III. du 21. Decembre, 1582.

*Dressée par M. du Plessis.

MOnseigneur, Ie ne pourrois representer a vostre Majesté le contentement, que j'ai eu des lettres qu'il vous à pleu m'escrire du 23. du mois passé; esquelles me faittes cette faveur de m'asseurer de plus en plus de vostre bonne grace & bien veillance, & de me desirer auprés de vous pour m'en faire plus vivement sentir les effects. Seulement, Monseigneur, je supplie tres-humblement V. M. de croire que je cognois tres-bien, qu'aprés la faveur de Dieu je ne puis desirer rien de plus grand que la vostre; & que le plus grand bien & honneur que je puisse avoir, c'est d'estre prés de V. M. pour pouvoir desploier mon cœur devant elle par quelques bons services: Mais une chose me retarde d'avoir cest heur si tost, qui est que je desirerois premier que partir d'ici, suivant les precedentes de vostre M. emporter ce contentement avec moi, d'avoir esteint en ceste province toute semence de troubles & alterations, pour n'avoir ce malheur & regret, quand je serois prés de V. M. qu'il y advint encor quelque folie. Et pour parler franchement, quelque peine que nous y aions prise M. le Mareschal de Matignon & moi, je ne voi encor cela si bien & si seurement accompli qu'il seroit à souhaiter. C'est pourquoi j'escrivois n'aguerres a vostre Majesté qu'il y avoit grand nombre de personnes par deça qui se plaignoient d'estre recerchés par Messieurs de la Chambre de Iustice & autres Iuges, & pareillement par les Prevosts, de plusieurs cas compris

en l'Edit & Conferences, comme de rançons paiées durant la guerre, de fermes & receptes de biens Ecclesiastiques, de levées de contributions, de ports & exploits d'armes faits avant la Conference de Flex, & choses semblables, desquelles devant tous Iuges ils seroient renvoiés absous par la volonté de V. M. declarée en sesdits Edits. Mais Monseigneur, ce sont gens de guerre qui ne s'entendent en procés, & des qu'ils oient parler d'adjournement ou d'assignation pensent estre pris; Et ceste alarme les pourroit jetter en un desespoir qui les precipiteroit en quelque faute, dont l'estat present de ces païs n'a besoin. Pour ceux-ci & semblables, Monseigneur, j'ose requerir tres-humblement V. M. vouloir accorder une Interdiction a toutes Courts, Chambres, Iuges, Prevosts, &c. de proceder contr'eux, comme plus amplement le Sieur de Lesignan present porteur, le vous fera entendre; reservant tousjours, ainsi qu'il est porté par les Articles secrets, les cas execrables, violemens, meurtres de parti a parti, brusl'emens sans occasion de guerre &c. cotre lesquels au contraire je desirerois jetter la premiere pierre & emploier tout ce que Dieu m'a dõné d'authorité sous la vostre. Par ce moien, ceux que V. M. veut conserver par ses Edits seront hors de peine, & nous par cõsequent de celle, qu'ils nous pourroient peut estre donner au prejudice du repos que V. M. desire tant; Et les autres qui se pourroient cacher sous l'alarme & defiance commune, & qui font maintenant profit de la crainte que ceux là ont sans cause, seront plus aisés à trouver & punir comme ils meritent. Que s'il advient quelques difficultés pour la distinction des cas, & qu'il pleust à V. M. trouver bon de s'en

remettre a M. le Mareschal & a moi, nous nous accorderons ensemble d'un petit nõbre de gentils-hommes & personnages capables qui les termineroiẽt equitablement & sans longueur, renvoians a la Iustice ceux qui se trouveroient estre de leur connoissance; & deschargeans les autres desdites poursuites. Non Monseigneur, que par là je veille rien rabattre de la dignité & integrité de Messieurs de la Chambre, que j'honore & estime comme je doi; Mais par ce que les cas dont les dessusdits sont recerchés, dependent pour la plus part de la guerre & du droit militaire, qui est d'autre nature que celui dont ils font profession, lequel repute plusieurs choses criminelles qui selon l'autre sont civiles; comme aussi quelques choses se souffrent en un corps infirme qui en un bien sain ne se tolereroient pas. Touchant l'Ampliation de la Chambre de Iustice sur les Seneschaulcées d'Armagnac, Querci, & Roüergue, V. M. à peu connoistre par mes precedentes, que s'il n'eust esté question que de mon particulier je n'en eusse fait instance; car nõmement pour Armagnac je ne l'eusse desiré autrement. Mais j'en voiois plusieurs qui entroient en defiance & interpretoient à leur dommage ceste Ampliation, comme si elle eust esté introduite pour retarder la Chambre de Languedoc; Et d'autant plus qu'ils voioient qu'elle avoit esté poursuivie si long temps & qu'il ne tenoit qu'a quelque somme d'argent pour le remuement & ameublement de ceux qui se devoient trãsporter a l'Isle pour la tenir. Et parce que leurs plaintes estoiẽt fondées es termes de l'Edit, je n'ai peu refuser de les vous faire entendre. Maintenant qu'il à pleu a V. M. faire si expresse Iussion a M^rs du Parlemẽt de Thou-

louse & pourvoir aux deniers requis pour leur acheminement, comme toutes occasions de retardement cesserõt; on doit esperer qu'ils s'y rendront au plustost, & qu'il ne sera plus besoin de ceste Ampliation; Et V. M. sans prejudicier a ses intentions donnera grand contentement a plusieurs de ses subjets en la revoquant, & ostera le pretexte a ceux qui voudroient cercher refuge a leurs forfaits sous ceste couleur. Et certes, je croi que Messieurs de la Chambre, qui ont assés de besoigne taillée plus prés en Perigord, Limosin & ailleurs, ne seront marris d'estre deschargés de ceste pene. Quant a ce que les Conseillers Catholiques qui doivent servir a ladite Chambre de l'Edit du ressort du Parlement de Thoulouse, alleguent les voleries qui se font es païs où ils ont a resider, je ne fai doute qu'il n'y à point faute de gens malconditionnés en ces quartiers là tant d'une que d'autre religion; Et c'est pourquoi depuis deux ans j'ai tant fait d'instance pour l'establissement de ladite Chambre. Et de ma part, Monseigneur, j'apporterai tout ce que Dieu m'a donné de moien, sans acception de personnes, & exception de religion, pour y faire obeir vostre volonté & Iustice; comme aussi es Seneschaussées d'Armagnac, Querci, Rouergue, & tous autres lieux qu'il appartiendra. Mais il faut que je vous die, Monseigneur, que des plus criminels hantent familiairement des principaux de la Court de Parlement de Thoulouse, tant s'en faut qu'ils s'attendent de ceste part d'estre recerchés par eux. Du fait de la maison de du Casse j'ai ci devant escrit a V. M. comme il est passé. Plusieurs gens de bien ont esté bien aises de l'execution, pour l'enormité de ceux qui y sont demeurés: Mais j'ai

esté

Digitized by Google

esté marri de l'excés, & voudrois qu'on eust suivi autre procedure, encor' que la main forte que j'ai baillée ait esté a la requisition des Marchands interessés portans un Arrest de condamnation a mort, & contre personnes nommécment qui avoient tousjours suivi le parti de la Religion; Ie vous supplie tres-humblement de l'oublier, & en consideration de la necessité de ce païs & des inconveniens qui autrement seroient a craindre, en octroier une Abolition, en laquelle toutesfois je n'entens parler pour celui qui auroit tué le jeune la Fitte de sang froid, ains tiendrai volontiers la main a la punition. Ie ne requiers ceci, Monseigneur, pour favoriser a la violence; car je sçai que cest par la seule justice que les Rois regnent & que les Estats se maintiennent; & qu'aiant cest honneur de vous appartenir de si prés & d'avoir esté nourri avec vous, je doi estre principal executeur de vostre Iustice & de vos commandemens. Mais je cognois un peu les moeurs & humeurs de ce païs, auquel une estincelle allume souvent un grand feu par lequel plusieurs innocens pourroient patir en la poursuite de quelques coulpables, qui seroit en voulant punir une injustice perdre le but & l'intention de la Iustice, qui tend principalement a la conservation des bons. Et a la verité Monseigneur, si j'eusse peu trouver autre remede a ce mal que celui de ladite Interdiction pour les cas assoupis par l'Edit, & de l'Abolition pour le fait de du Casse, je n'eusse voulu, ne voudrois en requerir V. M., tant pour ne lui estre desagreable que pour la consequence. Au reste, Monseigneur, j'espere vous faire paroistre & a tout le monde par bons & visibles effects, que sans distinction je desire voir la punition des mes-

chans en ce païs, comme j'en ai devisé plus amplement avec M. le Mareschal de Matignon. Seulement je supplie V. M. de donner ceste faute au bien & repos d'icelui pour avoir tant plus de moien d'en poursuivre d'autres plus pernicieuses & plus dommageables que celle-ci, qui certes à esté plus en la forme qu'en la matiere, veu que toutes choses cõsiderées ç'a bien esté une execution extraordinaire & mal conduite, mais d'un juste Arrest contre des meschans recognus d'un chacun. Quant au Mur de Barrez, je croi que Mondit Sieur le Mareschal vous aura escrit, comme il à esté reduit selon vostre intention. Et quant a Bazas, je lui ai offert de le mettre en l'estat qu'il doit estre par l'Edit dés ceste heure & toutes les fois qu'il voudra; Ce que pour plus urgens affaires il à mieux aimé differer jusques a quinze jours. Et pour Lunel, je ne faudrai a escrire a ceux de Languedoc selon que vostre Majesté me commande, afin que V. M. autant qu'il me sera possible soit contente des deportemens de ceux de la Religion de toutes parts. Et quant a ce qu'ils excusent leur longueur sur moi, vostre M. peut considerer que m'emploiant si vivement par deça pour l'execution de vos Edits & reduction des Places, je ne tiendrois pas la main a l'inexecution ailleurs. En somme, Monseigneur, je vous supplie tres-humblement me faire cest honneur de croire, que je n'ai aujourd'hui autre but que de vous faire paroistre la sincere affection que j'apporte a l'effet de vos intentions, & d'amener les choses par deça hors de tout soupeçon & incertitude, pour en vous allant baiser tres-humblement les mains emporter ce repos en mon esprit d'avoir laissé vos Pro-

Digitized by Google

vinces de deça en repos. Or Monseigneur, je remettrai le surplus sur le Sr. de Lesignan, lequel il vous plaira ouïr & croire de ce qu'il dira a V. M. de ma part comme moi mesmes; qui sur ce supplierai le Createur vous vouloir Monseigneur, conserver longuement & tres-heureusement en tres parfaite santé. De Nerac. &c.

DISCOVRS, SI LE ROI DE NAvarre doit aller en Court, ou non. Du 26. Decemb. 1582.

EN toutes deliberations humaines il se presente des inconveniens d'une part & d'autre; Et là gist la prudence de choisir premierement celle, où ils sont moindres & moins certains; & puis, adviser des moiens par lesquels se peuvent, sinon eviter, pour le moins amoindrir ceux qui demeurent en la part qui à esté concluë & suivie.

C'est ce qui se voit en la question, qui se remuë maintenant, Si le Roi de Navarre doit aller en Court ou non; Et c'est a lui d'eslire le parti ou se trouveront les plus grandes & plus certaines utilités, & les plus petis & moins apparens dangers.

Le voiage de la Court consideré, selon que les choses y devroient estre, à en soi beaucoup d'apparentes utilités; Car il y à apparence que le Roi de Navarre par ce moien se reconcilieroit pleinement au Roi en desploiant son cœur devant lui, dont seroit a esperer la reconciliation de toute la France.

Que les Catholiques qui sont esloignés de lui, pour le voir esloigné & de la Court & du cœur du Roi, s'en rap-

procheroient, l'en voiant r'approché a bon escient; Ce que nous sçavons pouvoir grandement servir es occasions qui se pourront ci aprés humainement presenter.

Que ceux de la Religion mesmes, principalement de la Noblesse, desquels le cœur est affadi, se reverdiroient & rechaufferoient á sa seule veuë, lesquels a la verité par estre loin de tout support, sont depuis quelques années sous un perpetuel hiver.

Bref que le Roi de Navarre pourroit reçevoir beaucoup de bien de la main & faveur du Roi, tant pour relever sa maison de tant de pertes, que nommeement pour le recouvrement de son Roiaume, auquel apparemment il ne peut pretendre ni parvenir aujourd'hui que par son moien.

Ce sont de grandes utilités, si elles sont autant en effet qu'en apparence, & sur tout, si pour l'essaier il n'y à point de danger.

Et quant au danger, il semble, nonobstant les choses passées, qu'il ne soit pas a craindre; Car dit-on, on ne peut pas tousjours tuer & massacrer, & l'issuë des massacres n'a pas esté telle, qu'elle convie a les reiterer; & qui plus est, tant s'en faut qu'en la personne du Roi de Navarre, le Roi esteignist, ou la Religion ou la guerre civile, qu'au contraire il la r'allumeroit plus ardente, & plus difficile a amortir que jamais, qui fait qu'il à mesmes interest particulier a la conservation du Roi de Navarre.

Ceux qui d'autre part considerent ce voiage, non selon que les choses devroient estre, mais selon qu'a la verité elles sont, & qui les comparent a la nature

Digitized by Google

des personnes desquelles est question en ceste deliberation, pretendent, que ces pretenduës utilités ne sont que vaines ombres, qui couvrent beaucoup de dommages & inconueniens. Et voici les raisons sur lesquelles ils sont fondés.

Premierement, que l'entreveuë des Princes, dient les plus sages Politiques, apporte rarement quelque bien, & non seulement ne les reconcilie pas s'ils sont ennemis, mais refroidit l'amitié s'ils ont esté amis; Car dient ils, ils sondent par là de plus prés les moeurs & esprits les uns des autres, & si ils y rencontrent de la vertu elle leur est suspecte, dont s'engendre une envie, & de l'envie la haine; Et s'ils remarquent du vice, comme en tous hommes il n'y à que trop d'imperfection, ils en entrent en mespris l'un de l'autre, dont ils ne tiennent plus conte de s'entretenir, ni recercher. Sans aller plus loin, l'exemple s'en est veu en ceste derniere entreveuë de Monseigneur & du Roi de Navarre, qui s'en sont refroidis plus que jamais. Et si on dit que ce propos est dit pour l'entreveuë de Princes egaux, & non de l'un qui soit subjet a l'autre; j'aduouë bien qu'il est vrai. Mais par ce que le Roi de Navarre à esté chef d'un parti contre l'intention du Roi, dont il est esloigné si loin & de si long temps de la Court, en ceste consideration il lui convient, & n'est pas dit mal a propos pour lui.

Dient au surplus, que par la reconciliation du Roi de Navarre avec le Roi, ne s'ensuit la reconciliation de toute la France, ains tout le contraire; par ce que le but du Conseil du Roi ne sera pas de rejoindre le parti de la Religion au Roi par ce moien;

mais de desjoindre sous ce pretexte le Roi de Navarre du parti de la Religion, & le soustraire de leur cause. Et par ce aussi d'autre part, que les Eglises generalement n'aprouveront point ce voiage, ains l'interpreteront comme si le Roi de Navarre les abandonnoit, dont adviendra qu'ils cercheront leur recours & secours ailleurs; & quand viendra le temps de la rendition des Places, le Roi de Navarre n'y aura plus de credit. De là donq s'ensuivra que le Roi entrera en mespris du Roi de Nauarre, comme lui estant inutile envers son propre parti, & prendra occasion de ruiner ledit parti, comme desobeissant a ses commandemens & negligeant les conseils dudit Sieur Roi de Navarre, nagueres leur Chef & Protecteur, lequel sans y penser se trouvera enseveli en leur ruine, a sçavoir au milieu de ses ennemis & sans parti.

Dient, qu'a la verité, Dieu à mis des graces au Roi de Navarre qui le pourroient rendre agreable a la Noblesse, s'il pouvoit converser de plus pres avec eux; Mais requierent aussi estre receus a dire, Que beaucoup de Princes se sont maintenus en reputation par absence, plus qu'ils n'eussent par presence, d'autant que leurs vertus qui ont l'aile plus legere, esclattoient par tout, & les vices ou defauts, qui sonr bas, pesans, & abjets, ne sortoient point de chés eux; Que nous ne nous pourrons peut estre despouiller de certains plaisirs de jeunesse, qui seront fomentés a l'envi par nos ennemis mesmes, qui puis aprés s'esbattront a les divulguer calomnieusement envers tous. Au reste, si ceux de la Noblesse d'une ou d'autre Reli-

gion viennent recercher le Roi de Navarre, qu'on s'en rendra suspect au Roi mesmes, & qu'il sera plus court a ses ennemis, nomméement a ceux de Guise qui le redoutent, de lui faire oster la vie par quelque pratique, que de lui soustraire la creance. Et si la Noblesse ne s'en eschauffe pas beaucoup, comme il y à plus d'apparence, les uns pour le peu d'affection, & les autres pour la crainte, ses Ennemis s'en orgueilliront & le mespriseront, ses Amis mesmes & serviteurs s'en refroidiront; Et sera cognu & desploié a un chacun ce qui est en doute & enveloppé maintenant, & que les bons marchans ne descouvrent que le moins qu'ils peuuent, a sçavoir le fonds de nostre credit, & de nos moiens & facultés.

Dient, que veritablement les grands bien-faits se reçoivent auprés des grands Rois, & par les presens trop plus que par les absens; Mais que l'estat de la France est aujourd'hui tel, que le Roi de Navarre n'en peut recevoir, qui soient proportionnés a sa dignité, que par quelque inuention dommageable au peuple, qui lui cousteroit trop plus de reputation, qu'il n'en rapporteroit de profit, & rabattroit de ceste gloire qui est particuliere a la Maison dont il est issu, qui jamais ne fit son profit du dommage du peuple. Et quant a estre secouru pour le recouvrement de son Roiaume, ou autres entreprises en Espagne; Quelle aparence, dient ils, que le Roi l'aide a bon escient, veu qu'il s'esmeut si peu jusques ici, & pour le secours de Monseigneur

son frere, & pour la conqueste de païs si bien seans a sa Couronne? veu qu'il ne lui baille argent qu'a lesche-doigt & en rechignant, & de peur seulement qu'il n'en revienne? veu mesmes qu'il à refusé les beaux moiens que le Roi de Navarre lui à presentés d'y despendre un tiers de son bien? veu au reste sa complexion, sa vie, toute sa procedure? & s'il à envie de faire dauantage ci apres comme l'on dit, vaut-il pas mieux en voir quelques effets premier? Que s'il veut l'aider secrettement, comme il est plus apparent, a quel propos le voiage de la Court, qui ne seruira qu'a descouvrir les entreprises, a advertir l'Espagnol, a le mettre en defiance? qui despouillera mesmes le Roy de la couverture qu'il veut auoir & garder enuers lui, pour éviter la guerre ouverte? veu mesmes qu'il à ja aduerti le Roy de Navarre, que s'il à envie d'entreprendre contre l'Espagnol, il n'est point a propos qu'il l'aille trouver?

Ainsi interpretent ils, ou a neant, ou a dommage, les utilités pretendues du voiage de la Court, en lieu desquelles ils produisent outre les procedens des griefs & interests trop plus certains a leur iugement que les susdites utilités, lesquels ils desirent estre pesés soigneusement.

1°. Doutent que le Roy de Navarre ne perde par là la creance qu'il à en France entre ceux de la Religion, laquelle par divers artifices est de long temps briguée par personnes que chacun sçait, qui taschent a la lui soustraire, & qui prendront occasion de ce voiage d'alterer les coeurs des personnes, & mesmes des Princes estrangers, qui l'ont en estime & reputation, & desquels l'amitié lui peut estre utile.

2°. Alleguent

2°. Alleguent, que Monſeigneur, ſur lequel aujourd'hui a cauſe de l'indiſpoſition du Roi, pluſieurs ont plus d'eſgard que ſur le Roi meſmes, n'aura agreable ce voiage, ſoit par jalouſie ou autrement; Et d'autant plus, qu'aucuns, lors qu'il s'en eſt parlé, lui ont voulu mettre en opinion que les Favoris du Roi faiſoient appeller le Roi de Navarre en Court, pour en faire bouclier contre lui, & authoriſer ſous ſon nom leurs actions & intentions.

3°. Craignent que le Roi qui aime ſans borne le Duc d'Eſpernon, ne preſſe le Roi de Navarre de lui ceder ſon Gouvernement de Guienne, & qui plus eſt, de lui bailler Madame la Princeſſe ſa Sœur en mariage, ainſi que ci devant il à fait ce qu'il à peu envers M. de Montmorenci pour lui faire ceder ſon Gouvernement de Languedoc au Duc de Ioyeuſe, & n'a fait conſcience d'eſcrire a M. de Lorraine, pour faire eſpouſer audit Duc d'Eſpernon la Princeſſe de Lorraine ſa Niece. Choſes qui ſans doute offenſeroient tellement le cœur du Roi de Navarre, qu'il regretteroit de jamais y avoir mis le pied, & que toutesfois il ne pourroit refuſer bruſquement & tout a plat, ſans ſe mettre en manifeſte danger de ſa vie; Dont en fin le Roi de Navarre ſera contraint de ſ'arracher violemment de la Court, au lieu de ſ'en deſcoudre, comme Monſeigneur, la derniere fois qu'il en partit, lequel depuis n'a peu rentrer en confiance aucune avec le Roi. Or, dient-ils, il vaut trop mieux n'y aller point, que d'y eſtre, ou en revenir mal. Et qui peut eſperer que le Roi de Navarre y puiſſe eſtre bien en telle confuſion, veu ſon courage & ſa magnanimité, veu auſſi les dignités qu'y tiennent ceux-là, & les indignités

qu'ils y font aux plus grands?

Et quant au danger, que ceux qui conseillent le voiage pretendent estre nul, respondent qu'a la verité de la part du Roi ceste opinion ne doit legerement entrer au cœur, & croient que sa volonté en est a present tres-esloignée; Mais desirent aussi qu'on considere, que ceux qui pensoient par une grande familiarité estre entrés dans le cœur du feu Roi Charles, n'y avoient rien leu de semblable; Que mesmes les desseins du païs bas qu'il affectionnoit, y estoient du tout contraires; Et que nonobstant, l'oportunité qui lui fut representée par quelques pernicieux esprits, le tenta tellement, qu'il fit chose, a laquelle peu de jours auparavant on eust fait conscience de penser, & lui mesmes en eust eu horreur. Et qui doute, qu'il n'y ait encores de semblables gens auprés du ROI, qui lui diront qu'il tient le Chef de la guerre civile de son ROIAUME entre ses mains? Et lui ramentevront les promptitudes du Roi de Navarre a prendre les armes, les pratiques mesmes que nous avons fait depuis la paix? Des Iesuites aussi, qui abusans de sa superstition & conscience, lui promettront pleniere remission de tous pechés par ce sacrifice? Et puis un Cardinal Borromée se fourrant a la traverse, qui ne voit la chose en peril evident, si le Roi n'apporte une grande fermeté au contraire?

Laissons le danger de la vie, dient-ils; Quand Monseigneur aprés la paix de 1576. fut venu a Paris se jetter entre les bras du Roi, on sçait ce qui lui advint; Il fallut qu'il quittast son parti, qu'il consentist a toutes les brigues des Estats de Blois, contre l'Edit qu'il avoit lui mesmes procuré, qu'il prist les armes con-

tre ceux de la Religion qui l'avoient maintenu. Avec tout cela si estoit-il tenu de si prés, qu'il fut cōtraint de se sauver, aprés une longue servitude, par dessus les murailles de Paris. Qui oseroit garentir le Roi de Navarre d'une semblable servitude, qui tant de fois à pris & repris les armes, qui sans doute ne voudra pas ploier a leurs intentions, comme fit Monseigneur alors, & qui là n'aura pas vne mere pour adoucir a toute heure les rigueurs de telles passions? Adjoustons, que pour la nous rendre plus douce, ils nous chatoüilleront de delices & de plaisirs, lesquels peut estre, ne nous seront moins perilleux, que leurs plus durs liens, & seroient pour nous oster la reputation & la liberté ensemble.

Mais posons, dient-ils, que tout cela n'ait lieu, combien est grande l'authorité de Mrs. de Guise a Paris, qui n'ont personne pour plus les traverser, que le Roi de Navarre? qui ont bien eu le moien nagueres, comme il à esté verifié en plein Conseil, de faire entrer de la Cavallerie de nuict dedans la ville, au desceu du Roi par la porte du Temple; & qui ont le President de Neuilly Prevost des Marchās, fait de leur main & tout a leur cōmandement? En aprés, cōbien est-il aisé d'y dresser telles parties sous ombre d'une sedition populaire, ou de les executer par un Assassin a gages tel qu'ils en ont? Et que leur reste il plus maintenant, qu'ils ont un Roi non soigneux de la posterité, Monseigneur obligé contre un grand ennemi, qui leur est ami, ceux qui gouvernent le Roi ou leurs Alliés ou proches de l'estre, & des plus importantes villes & provinces du Roiaume entre leurs mains?

Tels sont donq les dangers qu'ils trouvēt en ce voia-

Digitized by Google

ge,qui touchent en somme la vie & la liberté, & peut estre vont jusques a la reputation & conscience, lesquels si nous balançons avec ceux, qui peuvent estre a ne faire point ce voiage, ce sera pour tout, que, veu les propos que nous en avons fait tenir, le Roi n'en ait quelque mescontentement, auquel il sera plus aisé de satis-faire, qu'aux inconveniens susdits, qui sont irrevocables.

C'est au Roi de Navarre maintenant, d'adviser sur les divers advis de ses serviteurs, qui toutesfois s'accordent en un but general de cercher sa grandeur; quel pour le meilleur il doit choisir, comparant les utilités & dangers de part & d'autre. Et Dieu qui à les cœurs des Princes en sa main, le lui doint prendre pour son bien & salut.

Mais quelque voie qu'il elise pour la meilleure, tousjours faut il essaier de surmonter les inconveniens qui resteront, dont les moiens pourroient estre tels tant d'une part que d'autre.

S'il choisit d'aller en Court; premier qu'y aller, semble necessaire qu'il face entendre son intention aux plus notables Eglises, afin qu'elles n'en prennent alarme; mesmes, s'il se peut commodement, aux Princes desquels l'amitié lui peut estre utile, & lui doit estre chere; Pareillement qu'il face provision de quelque somme d'argent, & le face transporter secrettement en lieu seur & hors de prise, comme Sedan &c. au sçeu de ses principaux amis d'Allemagne. Cela fait, qu'il attende un temps que les plus suspects, comme ceux de Lorraine & ceux qui principalement favorisent l'Espagnol, soient esloignés, ou de la Court ou du cœur du Roi; & pareillement que le Roi soit plus resolu contre l'Espagnol

qu'il n'est, ce qui s'appercevra sur ce printemps qu'il faudra armer pour Portugal & pour Flandres, & qu'on aura veu l'issuë de la negotiation du Cardinal Borromée en France, qui est creature du siege Papal & subjet de l'Espagnol.

Et quant au lieu, nul a mon advis ne conseillera au Roi de Navarre d'aller trouver le Roi a Paris, ou comme en une forest se peuvent cacher mille embusches, mais bien en quelque maison escartée, ou il aime d'estre peu accompagné, & plustost a l'improviste qu'autrement.

Le moins qu'il pourra mener avec lui de ceux, qui ont credit es Provinces, qu'ils appellent Chefs de part, sera le plus seur, afin que les Eglises soient mieux pourveuës, & que la tentation ne soit si grande.

Et sera bon, qu'on pense qu'il aille en intention d'y demeurer long temps, afin que l'on ne haste les mauvaises pratiques, si aucunes y en à, mais qu'il soit resolu en son cœur de n'y faire sejour que peu de jours.

Ce peu qu'il y sera, se faut resoudre de se disposer tout a la vertu, de se rendre & aimable & admirable, de se monstrer capable de toutes grandes choses, pour laisser une bonne odeur de soi a tous, & cependant ne trouver rien estrange, ne se formaliser de rien, patienter & complaire au Roi en tout ce qui se peut; Ce que le Roi de Navarre pourra gaigner sur soi pour peu de jours, mais veu l'estat present ne pourroit continuer longuement.

L'excuse d'un si bref retour se pourra prẽdre, ou pour disposer les Provinces a la rendition des villes, ou pour preparer ses entreprises d'Espagne, ausquelles nous presupposons que le Roi sera enclin, ou telle autre que le

temps alors presentera. Toutes lesquelles circonstances semblent necessaires, pour sauver de danger & sa reputation & sa personne. Et Dieu vueille que cet emplastre soit assés grand pour couvrir le mal qu'on en craint.

S'il se resould de n'y aller point, reste a le faire prendre de bonne part au Roi, pour a quoi parvenir lui pourra estre remonstré par personne agreable & qualifiée ce qui ensuit.

1°. Que le but dudit sieur Roi de Navarre auroit tousjours esté d'aller trouver le Roi, pour lui porter le cœur de tous ceux de la Religion, & esteindre sous le benefice de ses Edits la memoire de tous partis. Mais qu'au contraire il se seroit apperceu, qu'aucuns leur interpretent ce voiage, comme s'il se vouloit departir totalement d'eux; Et la dessus pratiquent de les faire cercher leur support vers certains autres, qui n'auroiét pas l'interest qu'il à a la conservation de sa Couronne; & pourtant ne seroient pas meus de pareille affection envers son service & le bien de son Estat. Et parce que de la pourroient ensuivre des divisions & ruines plus dangereuses que les precedentes, attendu mesmes ceux qui les fomenteroient; Qu'il supplie S.M. d'interpreter sa demeure en bonne part, qu'il estime estre le seul moien d'empescher tels desseins, qui ne peuvent avoir pretexte que sur ce voiage. Et à ce propos pourroit on modestement deduire, combien il importe au Roi mesme que le Roi de Navarre maintienne son authorité & creance envers ceux de la Religion, & se garde de les rendre ombrageux en son endroit.

2°. Que particulierement, pour lui faire cognoistre

Digitized by Google

sa bonne & sincere affection il à desiré lui remettre les Places au temps porté par l'Edit, ne cerchant doresenavant seureté qu'en sa bienveillance. Au contraire que par ce voiage, il prevoit qu'il en sera frustré, pour les nouvelles difficultés & defiances qu'on semera sous ceste couleur entre ceux de la Religion, ausquels la continuation des inconveniens à rendu toutes choses suspectes.

3°. Qu'il auroit esperé d'estre aidé de sa faveur, suivant les anciennes promesses, pour le recouvrement de son Roiaume, qui n'auroit esté une des moindres intentiōs de fondit voiage; sur quoi il auroit pleu a sa Majesté lui declarer, que s'il avoit volonté d'entreprendre telles choses, il vaudroit mieux pour ne donner soupsçon a l'Espagnol, qu'il ne s'avançast point de le venir trouver; Qui auroit esté cause de l'y faire penser a bon escient, d'autant plus qu'il entend, que sa Majesté est sur le poinct maintenant de se resoudre, consideré que sa presence ne serviroit, qu'a faire ouvrir les aureilles aux Ministres du Roi d'Espagne. Et y à bien apparence que le Roi prendroit ces raisons en paiement, veu que de sa part il n'a pas fait grande instance sur le voiage.

Mais a ces paroles faudra qu'il adjouste des effects, face cognoistre qu'il ne demeure que pour le bien & repos, tant de la France en general, que particulierement des provinces de deça, en composant & disposant toutes ses actions, tant dedans que dehors a la vertu, a la paix, a l'ordre & a la Iustice, dont la matiere s'offrira assés grande a toute heure en ces païs. Et pourra commencer a en donner le goust par la reddition de Bazas.

Digitized by Google

Adviendra aussi de là que le Roi de Navarre n'acquerra moins la bonne affection du peuple & de la Noblesse, que par le susdit voiage, d'autant que ces belles actions se feront a la veuë de plusieurs notables personnages, qui sont maintenant par deça, qui s'en retourneront preschant ses loüanges, & en la personne desquels il peut contenter & acquerir une grande multitude. Les particularités s'en pourront deduire a part, & suffit d'en avoir touché ce mot en passant. Et parce que les meilleures actions en ce miserable temps sont calomniées, fera entendre le but de son intention aux principales Eglises & aux principaux d'icelles, par instructions & lettres qui puissent estre divulguées sans danger; A sçavoir, que son but est de cercher leur bien, repos, & tranquillité, & d'arracher a ceste fin par tous moiens les racines des troubles, aiant assés cognu par experiēce, qu'ils n'apportent que ruines & corruptions, & aux affaires, & aux consciences, les exhortant a l'aider en un œuvre si loüable & si necessaire, & les priant, pour y parvenir, de repurger du milieu d'eux tous scandales & injustices, afin que le nom de l'Evangile ne soit point blasphemé a cause de nous au milieu des ignorans, ains que Dieu espande sa benediction sur nous pour l'augmentation & reformation entiere de ses Eglises. Cependant ne lairra de les asseurer qu'il veillera tous-jours pour leur seureté, & n'espargnera biens ni vie, comme il n'a fait jusques a present, pour leur manutention & defense.

Ce discours, consideré par le Roi de Navarre, rompit son voiage de la Court.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. * l'Evesque de Nantes, du 8. Ianvier 1583.

* Philippes du Bec, depuis Archevesque, & Duc de Rheims, Oncle maternel de M. du Plessis.

MOnsieur, Depuis que Dieu m'a ramené en France j'ai entendu a mon grand regret, que vous me portiés quelque mauvaise volonté, & a cause de moi a toute nostre maison. Cela m'a fait fueilleter ma vie & regarder tout autour de moi ce qui vous auroit peu apporter tant de desplaisir. Et m'enhardirois presque de dire, que depuis plus de dix ans, que Dieu m'a fait la grace de vivre en la lumiere des hommes, je n'ai rien fait indigne de ceux ausquels j'ai cest honneur d'appartenir, & peut estre, ai fait dequoi leur apporter contentement & plaisir. La seule religion, dont j'ai fait constante profession, peut avoir esloigné vostre cœur de moi; qui certes quand y aurés bien pensé, devoit redoubler l'amitié que m'avés departie. Car j'estime tant de vostre vertu & magnanimité, que feriés marri d'avoir un neveu, qui violast sa cõscience, tant s'en faut que voulussiés requerir de lui, que pour vous plaire il desplеust a Dieu. Or si c'est conscience, ou passion, consideration divine ou humaine, qui me meut, je n'en veux, Monsieur, autre Iuge que vous. Ie suis homme & subjet aux affections humaines, & ne doutés point que je ne desirasse bien les commodités de ce monde, les biens, les dignités, les grandeurs. Ie n'ai point aussi si peu d'esprit, que je ne sçache qu'ils ne se distribuent qu'en la suite du monde, & que je tiens un chemin tout cõtraire a les acquerir; un Parti, ou il n'y à que miseres & indignités a partir. Et vous me ferés bien cest honneur

d'avouër, que ce n'est pas que je sois en rien forclos de l'autre, & que graces a Dieu, la porte du monde eust esté bien estroite, qui de tout temps à esté assés large, veu le lieu dont je suis, & la nourriture que j'ai euë, si je n'eusse trouvé moien d'y entrer; Ie di, peut estre, quelque foule qu'il y eust peu avoir. Ne doutés aussi, Monsieur, que les pertes, les exils, les prisons, les dangers assés ordinaires de ma vie, ne m'aient souvent & vivement presché & debatu la Religion Romaine; & par argumens certes vehemens, pregnans, fascheux a soudre, ausquels par une certaine prevarication l'homme se laisse vaincre & se rend de son gré & ne peut resister qu'en se forçant. Quand j'ai suivi ma religion a travers de toutes ces considerations, jugés si ç'a esté raison, ou passion? Et ramentevés vous ici la regle du Iurisconsulte, *Cui bono*? Certes je croi que vous dirés, raison, veu que la passion eust eu plus de contentement ailleurs; Et permettés que je die, raison vraiement divine, & nullement humaine, qui m'ait fait vaincre en moi; & les passions qui emportent la raison humaine, & la raison humaine qui souvent se lie soi mesme, pour se livrer captive, ou a l'avarice, ou a l'ambition. Vous dirés (car on me le dit ainsi) que je pouvois vivre en ma religion, comme tant d'autres; Mais il vous fasche de ce que j'en ai escrit & publié. Et certes, je me pouvois humainement passer de ceste pene, & de ceste haine; Mais jugés derechef ici, Monsieur, si je n'ai deu preferer l'amour de Dieu a tout cela? & en quelle conscience je me pouvois taire? Et si celui qui croit n'est pas tenu de dire; & si celui qui sçait n'est pas tenu d'escrire es choses qu'il pense concerner la gloire de Dieu & le salut du prochain? Et comment

Digitized by Google

vous m'eussiés absous & recous des tenebres exterieures lors que j'eusse esté devant celui qui redemande son talent & l'argent qui lui à deu profiter? Celui, Monsieur, qui nous à donné la foi, nous à donné & la bouche, & la plume, qui nous à donné ce qu'il n'a a tous, ne l'a fait pour nous, mais pour tous. Sans peculat, & sans sacrilege je n'en pouvois soustraire une partie. Ainsi la mesme conscience, qui m'a obligé a confession privée, m'obligeoit a ceste profession publique. Et Dieu soit loué, qui l'a benite envers plusieurs personnes, & mesmes nations. Or Monsieur, presuposant ceste conscience en moi, & vous rementevant ce qu'elle requiert d'un chacun, j'estime tant de la vostre, que ne m'eussiés conseillé que ce que j'ai fait; Et pourtant ne me puis persuader, quand vous y aurés bien pensé, que me vouliés denier l'amitié qu'il vous à pleu autresfois me porter. De moi, quand mesmes j'aurois ce malheur qu'en fissiés autrement, je vous rendrai toute ma vie reverence, obeissance, & service, m'en recognoissant redevable, non au regard de vous simplement, mais de Dieu mesme, qui me le commande; Et sur ce,

Monsieur, aprés vous avoir treshumblement baisé les mains, supplirai le Createur vous donner heureuse & longue vie. de Nerac. &c.

ADVIS DONNE AV ROI DE *Navarre sur le reglement de sa façon de vivre du 9. Ianvier 1583.*

QVi considerera, ou les graces que Dieu à mises au Roi de Navarre, ou le temps auquel li l'a fait nai-

ſtre, jugera a mon advis qu'il eſt deſtiné a grandes choſes; & s'il eſt ſon ſerviteur, portera impatiemment de le voir deſtourné aux petites.

En ſa perſonne, chacun reconnoiſt une vigueur de corps, une grandeur de courage, une dexterité d'eſprit preſque incomparable. C'eſt la matiere, dont ſe font les grands Princes, & ne reſte que d'y adjouſter la forme.

En ce ſiecle auſſi, on voit le ciel & la terre diſpoſés a mutations tres-grandes. Toute la Chreſtienté ſoufpire apres un Prince; Le Roi & Monſeigneur ſans enfans; Le Roi d'Eſpagne aagé, & caduc, qui lairra ou des filles, ou un jeune heritier, mal propres a contenir un ſi grand Eſtat, compoſé de tant de pieces rapportées. Ces belles occaſions ſe rencontrent avec les belles parties du Roi de Navarre, & ſans doute, ſont nées pour lui, s'il veut eſtre né pour elles. Et d'autant plus que la nature l'appelle en tel cas a la Couronne de France, & l'equité a recueillir les diſſipations de celle d'Eſpagne, qui lui tient tant de tort.

Le tout eſt ſeulement qu'il comprenne, qu'il eſt né pour choſes hautes, qu'a ceſte fin il compoſe ſa perſonne, & diſpoſe ſes actions, & ſe rende autant capable de ces occaſions, comme elles ſont dignes de lui, & des graces que Dieu lui à faittes.

Or comme elles ſont de pluſieurs ſortes, il ne peut faillir que l'une ou l'autre ne naiſſe ſans beaucoup tarder; Et pourtant eſt beſoin qu'il y penſe des ceſte heure, comme les Mariniers a leurs appareils, ſur la muaiſon de la Lune & du vent.

C'eſt par la grace de Dieu que les Rois regnent, & par la force des Loix que les Couronnes ſont affermies. Il faut donq qu'il s'eſtudie a pieté & Iuſtice; Mais ſur tout,

Digitized by Google

d'autant que sa personne est regardée de tant de gens, ne suffit que ses vertus soient cachées en lui, mais est besoin qu'on les voie, & que selon la mesure d'authorité que Dieu lui à donnée, il en monstre un eschantillon & un modele.

La regle de la vie d'un Prince porte un grand prejugé pour la regle de l'Estat, voire tel, que quelque ordre qu'il y ait en une maison ou Republique par le soin des serviteurs, il ne peut couvrir le desordre de la personne du Prince, d'autant que tous entrent dans sa chambre, & peu en son Conseil; Et tous prennet garde a ses desreglemens, peu au reglement de ses affaires. C'est pourquoi nous desirerions que le Roi de Navarre mist quelque regle a sa vie, sans laquelle nul Prince ne fut onq estimé.

La journée est longue quand elle est bien departie, & y en à assés pour les choses serieuses & pour les exercices, & plaisirs.

Le Roi de Navarre pourroit estre habillé a huict heures au plus tard, & commander au Ministre de s'y trouver pour faire la priere; Cela fait, entrer en son Cabinet, & y appeller ceux ausquels il confie ses affaires, en forme de Conseil pour vuider ce qui se presenteroit d'importance meurement & a loisir, & signer les depesches qui auroient esté resoluës, dont il se feroit lire celles qui le meritent.

Pour ne l'importuner des choses de peu, ceux de son Conseil, s'assembleroient plus matin, despescheroient les affaires moins importans, esbaucheroient ceux de consequence, & les lui rapporteroient demi digerés, visiteroient toutes les despesches, pour cribler ce qui seroit digne de lui, telle-

ment qu'en moins d'une petite heure sa Majesté auroit expedié le surplus; Et qui feroit cela tous les jours, n'auroit gueres affaire quelques jours.

Le surplus jusques au disner se passeroit en tel plaisir, ou exercice que le Roi trouveroit bon, sauf les jours de Presche, & son disner seroit entretenu de quelques bons propos, auquel ceux de son Conseil pourroient assister, parce que la regle de ses heures regleroit celles de toute sa maison.

L'apresdisnée lui seroit toute libre, sauf qu'une heure devant son souper, ou telle autre qu'il trouveroit bon, il entreroit en son Cabinet avec les dessusdits pour sçavoir ce qu'il y auroit a resoudre, ou ce qui auroit esté fait sur les choses resolues, & signer les depesches, mesmes s'il ne se presentoit rien, le Roi auroit plaisir a deviser. Plusieurs Princes pour reputation le font sans affaires, & par mine d'en avoir beaucoup, se font priser.

Quelquesfois n'y auroit point de mal qu'il se trouvast au Conseil de ses affaires domestiques, tant pour esguillonner un chacun a son devoir que pour l'authoriser.

Si sa Majesté disnoit a dix ou onze heures, elle pourroit souper a six ou sept heures, & se pourroit retirer a neuf ou au plus tard a dix. Toute l'apressoupée lui seroit aussi libre, & le Ministre se trouveroit a neuf heures en sa Chambre pour prier.

Ce faisant, le Roi de Navarre feroit toutes choses sans s'ennuier, & avec ample loisir; Et ses serviteurs y auroient cest heur particulier, qu'il cognoistroit ce qu'ils font & ce qu'ils valent, dont tout le travail ne leur seroit que plaisir.

Cest ordre monstreroit a un chacun quel ordre seroit a espérer, quand Dieu l'appelleroit a choses plus grandes; feroit presumer que tout ce qu'il feroit par ceste voie, seroit fait avec la raison, au lieu que ce qu'il fait autrement est estimé tumultuaire & a la haste, ores mesmes qu'il soit bon.

Sur tout est besoin que ledit sieur Roi se propose un but digne de lui, auquel il dispose sa personne & sa vie; & ses serviteurs, leurs intentions & actions. Car a un marinier qui n'a point de but, nul vent ne peut servir; a qui en à un, tout vent sert, & abbrege le chemin, mesme le plus tempestueux & le plus contraire.

Le Reglement de sa maison suivroit aiséement celui de sa personne, car chacun, mesme en particulier, s'y voudroit conformer. Mais s'il veut faire connoistre, & aux siens, & aux estrangers, que le vice lui desplaist, & qu'il ne regne point en son ame, il faut qu'il le laisse habiter le moins qu'il pourra en sa maison, esloignant les personnes diffamées d'aupres de la sienne, & en approchant les vertueuses & de bon renom; Reprimant toutes foules & concussions qui se pourroient faire par les siens, & soulageant par tous moiens ceux que Dieu à fait naistre sous sa subjection; Les Officiers qui desrobent ses finances meritent chastiment, combien plus ceux qui desrobent & son peuple, & son honneur ensemble? Et puis, qui verra ses subjects opprimés sous sa Maison, qu'esperera-il jamais sous sa domination?

La personne donc du Roi de Navarre doit estre un exemple a sa Maison; Sa maison, un modele d'un juste gouvernement, & une arre a toute la Chrestienté, d'une juste & legitime administration. Moiennant quoi, Dieu

le benira sans doute, & lui monstrera combien importe aux Princes sa faveur & benediction. Amen.

LETTRE DE M. DV PLESSIS a M. Vander Mylen, Conseiller d'Estat au Païs Bas. Du 9. Ianvier 1583.

MOnsieur, Ie n'ai reçeu les vostres du 22. Octobre, mais bien du 28. Ie vous remercie de la bonne souvenance que vous avés de moi, que je vous prie me continuer, car encore que Dieu m'ait conduit au fonds de Gascogne pres du Roi de Navarre, je n'oublirai jamais ni vostre païs, ni les amis que j'y ai, sur tout s'il se presente occasion de servir. Ce Prince est une belle matiere dequoi faire quelque chose de grand, car il à de la vigueur, du courage, & de l'esprit. L'exercice de ces belles parties y adjousteroit la forme. Mais parce qu'il depend de grands moiens, & qu'iceux doivent venir d'ailleurs, elles ne peuvent encor' ni se desploier, ni s'estendre par les actions & effets. Si croi-je que Dieu le destine a choses grandes, & nommeement à la ruine d'Espagne; Et d'autant plus que l'injure qu'on lui retient, l'y esmeut & attire. Si nostre Roi se vouloit declarer a bon esçient, sans grande pene vous en sentiriés du costé de delà grand soulagement. Ie suis bien aise qu'aiés pris une bonne resolution en vostre Assemblée pour assister S. A. en la defense publique. Quatre millions adjoustés a ses moiens particuliers & auxiliaires peuvent entretenir une belle guerre; mais souvenés vous qu'il vous faut, comme souvent je vous ai dit, dresser

dresser un estat de vostre guerre, proportionné a vos moiens, & reduire ou remplir vos compagnies & regimens, moiennant quoi vos finances satisferont a la guerre defensive & offensive; Sinon, vous dependrés trois armées en un an, & n'en aurés jamais une. Ie sçai que je parle de ces choses de bien loin; mais je pense qu'il me soit permis, par ce que je les ai en affection, quoi que bien loin. Nous descouvrons de grandes divisions & infirmités en Espagne. *Hoste tantum opus est.* Et jamais les Princes Chrestiens, qui ont la grandeur d'Espagne suspecte, n'auront beau jeu, tant qu'ils l'aient attaquée ches elle, a l'exemple des Romains qui chasserent Hannibal d'Italie en assaillant Carthage. Vous en particulier, au train que vous tenés en avés pour vingt ans, au lieu que par ceste voie vous seriés soulagés en un. Et nous de deça a la longue en pourrions profiter quelque chose, mais le commencement de nos penes seroit apparemment la fin des vostres. Monseigneur a mon advis pourroit solliciter le Roi de cela. De nostre part nous avons offert ce que nous avons peu & deu; Et certes, quelque chose plus. Or attendant que nous vous puissions aider par la guerre, nous le faisons par l'establissement de la paix, auquel nous travaillons de tout nostre pouvoir. Mais le Pape nous envoie en Court un Cardinal Borromée, pour presser la publication du Concile de Trente, qui fut, comme vous sçavés, le commencement de vos ruines, & pourroit estre, s'il n'y est pourveu, le comble de la nostre. Il est subjet de l'Espagnol, & creature du Pape. Il aura fait un notable service a tous deux, quand il aura remis la Religion en trouble. Ainsi fut envoié le Cardinal Alexandrin l'an 72. sur le poinct que le

Roi Charles se vouloit resoudre a la guerre contre le Roi d'Espagne, qui fut convertie au massacre des pauvres Huguenots. Nostre Roi sera plus sage a mon advis, que de le croire, veu mesmes cest exemple. Mais il importe a S. A. d'y tenir la main, tant vers le Conseil du Roi que vers le Parlement de Paris. On se pourra servir des nullités dudit Concile a ce propos; Mais me suffit de vous avoir fait ceste ouverture, pour en user selon vostre discretion & prudence. Et notés que ceci se pratique non loin du temps, que nous devons remettre es mains du Roi nos villes d'asseurance, qui sera cause de jetter ceux de nostre parti en defiance, dont s'ensuivroit un refus, & du refus la guerre civile, de laquelle vous sçavés les consequences, & pour vous, & pour nous. Pour mon particulier, je n'ai encor resolution de mon homme; Ie vous prie l'*assister en ce qui sera besoin; & faire au reste estat que n'avés ami au monde qui plus vous honore & revere, & plus soit a vostre service.

*Il fut porté par M. de Lomenie avec lettres du dernier Ianvier.

Monsieur &c.

De Nerac en Gascongne &c.

M. le Chancellier de Cheverni requit M. du Plessis de lui envoier ce Discours, & par lui fut monstré au Roi qui le mit es mains de M. d'Epesses son Advocat general; fut imprimé à Paris.

*ADVERTISSEMENT SUR LA *reception & publication du Concile de Trente, fait sous la personne d'un Catholique Romain, Du dernier Ianvier 1583.*

LE Nonce du Pape fait maintenant nouvelle instance de la publication du Concile de Trente. Il fait bon examiner soigneusement s'il est utile, & a propos de la lui accorder ou non.

Digitized by Google

C'est un grand prejugé a tous, contre ce Concile, que la plusspart des grands Estats de la Chrestienté ne l'ont encor reçeu, ni veulent recevoir; Et que le Roi d'Espagne mesmes, qui s'en est voulu servir pour asservir ses subjects, & qui par tous moiens tasche de meriter le tiltre de fils aisné de l'Eglise, apres avoir long temps tergiversé ne l'a en fin reçeu, qu'avec plusieurs grandes exceptions, & autant seulement qu'il sert a establir son authorité, & puissance.

Mais ce nous est particulierement a nous François, non tant un prejugé, qu'un jugement formé, Que le Roi Henri II. pere de nos Rois, d'heureuse memoire, fit declarer l'an 1551. a l'entrée de ce Concile par ses Ambassadeurs a tous les Princes de la Chrestienté qu'il tenoit ledit Concile de Trente pour nul; Et comme tel n'y voulut envoier Ambassadeurs, ains defendit mesmes aux Evesques de son obeissance de s'y trouver, comme de fait ils n'y comparurent point.

Que pareillement le feu Roi Charles IX. en l'an 1560. que ledit Concile fut renoüé a Trente, y aiant envoié ses Ambassadeurs les Srs. de Lansac, du Ferrier & du * Faur, furent contraints par la mauvaise procedure qu'ils y virent, aprés deües protestations, se departir & retirer de l'Assemblée, en laquelle on sçait qu'ils avoient charge de remonstrer les justes causes qui avoient meu le Roi Henri son Pere d'interjetter nullités contre ledit Concile.

* C'estoit M. de Pibrac.

Item, que tout le temps qui s'est passé depuis, comme ainsi soit que le Pape ait requis & pressé par plusieurs fois la publication dudit Concile en France, se servant a ceste fin des occasions qui la sembloient favoriser,

il ne l'a jamais peu obtenir, ains en à tousjours esté vivement debouté par Messrs. de la Court de Parlement, nonobstant les troubles pour la Religion, & les animosités qui en estoient ensuivies, & les extremes rigueurs & excés du mois d'Aoust 1572. qui sembloient avoir ouvert ou la porte, ou la fenestre au susdit Concile. Or ces refus sont autant d'Arrests de Court de Parlemēt donnés parties ouïes, avec deüe cognoissance de cause, & au temps que l'affection des Iuges, si aucune y en eust eu, eust plustost encliné en faveur de la publication qu'autrement. Et pourtant, le Pape devroit estre justement rebuté de la poursuite; nous, totalement resolus, pour l'honneur de nos Rois, & l'authorité de leurs Courts souveraines, de l'en debouter.

Le Roi Henri second outre plusieurs causes de nullité contre ce Concile, qui lui furent communes avec la pluspart de la Chrestienté eut ceste particuliere; Au commencement dudit Concile il y avoit envoié le President de Ligueriz, pour en cognoistre la procedure. Le Pape d'entrée de jeu, lui fait presenter un grand Cahier des usurpations qu'il pretendoit que le Roi & ses predecesseurs avoient faites contre le Siege Romain, appellant usurpations les droicts de Regale de nos Rois, les privileges immemoriaux de l'Eglise Gallicane, & la Pragmatique Sanction, accordée entre nos Rois & les Papes, & homologuée par les Conciles precedens, ausquelles il desiroit estre par iceux renoncé expressément. Ledit President voiant le grand prejudice, qu'on vouloit faire au Roi & au Roiaume, en protesta, & s'en revint en France. Or nonobstant ces protestations, en la continuation du Concile on à decidé de la plus part des-

dits articles au prejudice des susdits droits & privileges, sans en traicter avec nos Rois, & ouïr leurs raisons, comme si nos Rois & Roiaume estoient subjets au Pape, veu qu'il s'est en ce Concile declaré Superieur de tous Conciles.

Consequemment le Roi Charles IX. aiant envoié l'an 1561. lors que le Concile fut remis sus, pour debatre sesdits droicts, y reçeut une nouvelle offense, qui lui fournit une juste & nouvelle cause de nullité. Car le Pape, pour en chasser subtilement ses Ambassadeurs, aux raisons desquels il eust esté trop malaisé de contredire, voulut égaler le Roi d'Espagne a nostre Roi, & mettre en doute la presceance, de laquelle de long temps il est en possession; Et de ceste ouverture le Roi d'Espagne s'est depuis voulu prevaloir en autres lieux contre la dignité de ceste Couronne & de nos Rois. Ainsi, approuver ce Concile, est mettre en differend l'honneur de ce Roiaume. Et ne fait rien de dire, que ce fait ait depuis esté vuidé a Rome; car, outre ce que la plaie en est demeurée en la Court de l'Empereur, & la cicatrice en celle du grand Seigneur & ailleurs, qu'estoit-il besoin de mettre en compromis la prerogative immemoriale de nos Rois?

Quant a Messieurs de la Court de Parlement de Paris, ausquels appartient de regarder de prés, *Ne quid detrimenti Resp. capiat*, ils ont outre les susdits proposé contre ce Concile plusieurs grands griefs, & remarqué des poincts, des ceste heure dangereux, & a l'advenir de plus dangereuse consequence, tant pour le corps de l'Estat, que pour chacune de ses parties, & tant pour l'authorité du Roi, que pour l'utilité de ses subjets, pour

Digitized by Google

cause desquels ils se sont opposés vertueusement, nonostant les artifices des plus grands, a la publication, & approbation d'icelui Concile.

Mesdits Srs. donc ont rememoré, que pendant que les privileges & libertés de l'Eglise Gallicane estoient en vigueur, elle se portoit trop mieux, que depuis, quand nous nous sommes lasché́s aux pratiques & chiquaneries de Court de Rome. C'est pourquoi ils n'ont peu approuver ce Concile qui les improuvoit, ni casser, & annuller avec lui ce qui au contraire merite d'estre restitué, & restabli en sa premiere authorité, & splendeur.

Alors les deux Iurisdictions, spirituelle & temporelle, fraternisoient en ce Roiaume ensemble, & tenoient la main l'une a l'autre sous l'authorité d'un Souverain: Tous les ans le Roi deputoit en chasque Province un Prelat, & un Conte, qui assembloient les Prelats, Barons & Officiers de la Province pour s'informer avec eux de l'estat de l'une & de l'autre. Le rapport s'en faisoit au Roi chacun an en une Assemblée generale, ou il estoit assisté de ses Princes & Conseil. En icelle se faisoient institutions & destitutions, suspensions & condamnations d'Evesques, Abbés &c. si besoin estoit. En icelle s'ordonnoient les loix necessaires pour maintenir la Discipline, & repurger les abus de l'Eglise. Ceste Assemblée, en ce qui concernoit le temporel, tenoit lieu d'Estats; en ce qui touchoit le spirituel, de Concile, par ce qu'elle estoit comme un abregé & de l'Estat politiq, & de l'Eglise Gallicane ensemble.

Avenant qu'un Evesché ou prelature vaquast, y estoit pourveu, suivant les saints Conciles par l'election du Clergé & approbation du peuple; Et neantmoins, pour

Digitized by Google

monstrer tousjours que leur jurisdiction spirituelle ne les exemptoit point de la subjection seculiere, le peuple demandoit au ROI congé d'elire, & l'esleu lui faisoit exprés serment & hommage; & avant icelui fait ne pouvoit estre consacré par le Metropolitain, ni par le Pape mesmes.

Cest ordre nous produisoit de bons, doctes, & charitables Evesques, & un bon, devot, & innocent peuple. Dieu estoit mieux servi, le ROI unanimement obei, le ROIAUME pareillement en repos & en paix. Ne laissoit cependant le Pape d'avoir sa voix d'admonition envers nostre Eglise Gallicane, laquelle estoit escoutée, reverée, & ensuivie selō les Decrets des Peres, en tant qu'elle tēdoit a l'edification, & non a la destruction de l'Eglise.

Au contraire, depuis que le temps, qui corrompt toutes choses, & les monopoles & collusions de quelques Grands, eurent introduit petit a petit en ce ROIAUME la puissance souveraine, & absoluë du Pape, ont remarqué Mesdits sieurs de la Court, que contraires effets s'en seroient ensuivis, au grand dommage & de l'Estat, & de l'Eglise de ce ROIAUME. Ces deux Iurisdictions, qui souloient fraterniser, ont commencé a se supplanter l'une l'autre; L'une se tenant au souverain de l'Estat, l'autre s'en emancipant entant qu'elle à peu, pour ne dependre que du Pape, seul pretendu souverain des Ecclesiastiques; car le Pape à exempté les Ecclesiastiques de la jurisdiction seculiere, c'est a dire les à soustraits de la subjection du ROI, pour les tirer en la sienne; Ce qu'il continuë, & confirme par tout en ce Concile, & s'est constitué seul Iuge des Evesques & Prelats, quelque crime ou delict qu'ils eussent commis en leur charge,

ou autrement, privativement a tous autres; Et s'en est attribué l'institution, destitution, suspension, condamnation &c. & iceux Evesques à faict Iuges des Prestres, comme delegués de son Siege, dont sont ensuivies les Appellations en Court de Rome, les Reservations, Expectatives, Preventions, Bulles, Annates, Dispenses, Indulgences, & autres moiens de tirer les deniers de France, & presque la France mesmes a Rome; Mesmes s'est fait arbitre, & sequestre des pauvres consciences, & de leur salut. Or par là est entrée la Simonie, & par la Simonie l'ignorance & la corruption en l'Eglise. Par là aussi, plusieurs abus, pour lesquels toute la Chrestienté souspire, & a cause des abus, les dissensions, divisions & schismes, & par consequent les troubles, les seditions & les guerres civiles. Ainsi ont esté enervées & esbranlées par ceste desreglée authorité du Pape la pieté & la justice, vraies colomnes de tout Estat bien ordonné.

S'en est ensuivie aussi une division & perturbation en l'Estat, paravant solide & tranquille. Car le Pape, non content de ceste usurpation sur la jurisdiction spirituelle, par laquelle il à establi un autre Roiaume au milieu de nostre Roiaume, sans ce qu'on y à tenu de long temps la main, enjamboit bien avant sur la seculiere. Les Papes pied a pied s'enhardissoient de faire collectes, & levées de deniers en France sur les Ecclesiastiques, comme sur leurs propres subjects, & au contraire empeschoient nos Rois d'en faire sur iceux pour la conservation de leur Estat, comme s'ils n'eussent plus esté subjects a leur puissance; Et comme nos Rois vouloient maintenir leur authorité, osoient bien dire, comme Boniface VIII. au Roi Philippes le Bel, par Bulle expresse, que

se, que nos Rois leur estoient subjets, tant en temporel qu'en spirituel (comme ainsi soit que ancienement les Papes fussent crées par le consentement des Empereurs, & de nos Rois) & qu'ils n'avoient aucune collation de Regales, jusques a condamner d'heresie ceux qui autremét en croiroient. Et est aisé a verifier que les usures des Iuifs, pour lesquelles ils furent bannis de France, n'apporterent onq au peuple la centiesme partie du dommage, qu'ont fait les exactions, & chiquaneries de Court de Rome. Or ça esté une guerre perpetuelle entre nos Rois Philippes Auguste, Philippes le Bel, Sainct Louis, Charles V. VI. VII. Louis XI. & XII. &c. & les Papes; en laquelle ils eussent pieça succombé, s'ils eussent approuvé de leur temps ce que requiert a present le Concile de Trente. Et pour telles usurpations reprimer sont entrevenus plusieurs Ordonnances des Estats de France, Arrests de Parlemens, & Decrets des Conciles de l'Eglise Gallicane en divers temps.

Mesmes, la chose est passée si avant, que les Papes, pour s'en faire croire, ont souvent jetté des Censures, Excommunications, & Interdits contre nos Rois, & leur roiaume, abusans des penes & menaces spirituelles, pour usurper les temporelles, comme encor ils en usent en ce Concile en choses de pareille nature; Mais alors par le Concile de l'Eglise Gallicane, & par l'authorité de la Court, leurs Bulles ont esté biffées, lacerées, & bruslées en Parlement en presence du Roi, & en plene place, & les porteurs d'icelles condamnés a faire amende honorable; Pareillement aussi ont jugé les Assemblées de l'Eglise Gallicane, & Vniversités de France, que tels

excommunimens & interdits estoient nuls & tyranniques, & qu'on se pouvoit distraire & soustraire, mesmes es choses spirituelles, de l'obeissance de tels Papes usurpateurs & malversans.

Quand le Concile de Trente sera reçeu, tous les abus susdits seront pareillement reçeus & authorisés. Qui plus est, les remedes nous en seront ostés & arrachés, d'autant que par icelui le Pape s'est declaré superieur du Concile universel, a plus forte raison du national; Et par ainsi nous ne pourrons plus appeller de lui au Concile, & moins reformer ses Arrests es Assemblées de nostre Eglise Gallicane, comme autrefois. Et quand par quelque passion il nous excommuniera, comme ils sont coustumiers de publier leurs censures pour choses nuëment politiques, ou a leur advantage, comme encor ils en usent en ce Concile, nostre Eglise Gallicane aura les mains liées, & ne nous pourra absoudre.

Bref nous deviendrons petit a petit subjets du Pape, qui aura un plus fort parti en Frãce que le Roi mesmes, par le moien des Ecclesiastiques, & de leurs grãds biens, & y donnera creance & authorité a qui bon lui semblera, comme il à fait autresfois es mutations avenuës a ceste Couronne; Et pour lier le peuple par la conscience, qui n'a rien de plus tendre & de plus cher, le privera du service divin, jusques a ce qu'il ait pris tel parti qu'il voudra.

Tels inconveniens contre le corps de l'Estat s'ensuivent de la reception du Concile, pour lesquels il à esté jusques ici reboutté par Messieurs de la Court. Au contraire sont couppés par l'ordre ancien de l'Eglise Gallicane, & par les Ordonnances des Estats d'Orleans,

Digitized by Google

qui ont tasché a le remettre sus.

Ce Concile aussi, & par effet & par parole, à decidé au profit du Pape ceste fameuse question, Si le Pape est dessus ou dessous le Concile; premierement en ce que le Siege aiant vaqué pendant le Concile, les Cardinaux comme representans le Siege Papal ont pourveu a nouvelle election a Rome, comme ainsi soit que les meilleurs Docteurs declarent en ce cas, icelle appartenir au Concile. Secondement, en ce qu'il à jugé necessaire que le Concile fust confirmé par le Pape, comme superieur d'icelui, c'est a dire, qu'autrement il eust esté invalide. Question a laquelle ce Roiaume à interest, & pour l'Eglise, & pour l'Estat mesmes.

Pour l'Eglise; car les fameuses Vniversités de France, & Messieurs de la Sorbonne mesmes, ont tousjours determiné le contraire, & les Conciles generaux de Constance & de Basle pareillement, lesquels par iceux ont esté approuvés & maintenant seroient condamnés tout a plat. Et par là donnons cause gaignée a nos Adversaires, pretendans que l'Eglise peut errer, & es choses de plus grande importance, veu que de deux propositions contraires l'une est tousjours fausse. Ioint qu'il est trop plus certain de commettre l'Eglise a une Assemblée universelle d'icelle, qu'a un membre seul, lequel, quelque eminent qu'il soit, est bien souvent non moins pourri, & corrompu que les moindres.

Pour l'Estat; car par ce moien nous blasmons & condãnons la memoire de nos anciens Rois, qui ont appellé (par advis de leurs Estats & Conseil) du Pape au Concile universel, & en defaut d'icelui a leur national mesmes; & revoquõs infinis Arrests de la Court de Parlemẽt

Digitized by Google

donnés solennellement contre le Pape en ceste cause. Qui plus est, approuvons plusieurs decisions du Pape, esquelles il nous avoit condamnés de sa pure authorité es differens que ceste Couronne à eus avec les Princes voisins, nommément avec les Anglois, & faisons une ouverture de longue & dangereuse consequence pour la posterité de nos Rois, qui seront subjets a passer par l'arbitrage du Pape, & a le tenir pour Arrest; & qui, comme les Histoires tesmoignent, est subjet de son costé a prendre parti, ores avec un Prince, ores avec un autre, & accommoder ses Arrests, comme Apollo ses Oracles, a celui qui à plus de pouvoir de lui bien faire.

Est aussi ce Concile directement contraire au repos & tranquillité de ce Roiaume, c'est a dire, a son bien & salut, qui aujourd'hui ne depend de rien plus que de la Paix; Car il n'y à celui qui ne voie que la moindre rencheute de guerres civiles lui sera mortelle, & qui n'ait peu cognoistre en l'eschole des années passées, que la paix n'y peut subsister sans l'exercice des deux Religiõs, desquelles l'une est condamnée, anathematisée, & en tant qu'en lui est interdite par ce Concile, a l'execution duquel, s'il est une fois approuvé, on invoquera & exhortera le bras seculier, c'est a dire l'authorité & force du Roi.

Qui plus est, par nos Edits de Pacification l'exercice des deux Religions est permis, jusques a ce que Dieu ait fait la grace a nos Rois de les reünir par un libre & legitime Concile; lequel Article est violé par la reception du Concile de Trente, qui decide ce qui est en controverse, & prejuge le pretendu futur Concile, & rend le Pape non seulement Iuge en sa propre cau-

Digitized by Google

se, mais au dessus de tout Concile. De là donq adviendra, ou une persecution contre la religion pretenduë reformée, de laquelle certes ni les temps, ni les humeurs de la religion contraire ne sont plus capables, ou veritablement une guerre civile sans espoir de resource. Et quand je dis guerre, je pense comprendre toutes sortes de maux, & pour le publiq de l'Estat, & pour le particulier d'un chacun.

Encor ne semble-il pas, que le mal s'arreste entre ces bornes. Le nerf de la Loi c'est la pene. Aux opinions donq contraires aux decrets du Concile sera adjoustée pene corporelle par l'authorité du magistrat. Et pour neant est ordonnée & la Loi & la pene, s'il n'y à recerche *ex officio*, ou delation. De là donq s'ensuit par une consequence necessaire, une Inquisition, de quelque nom qu'on la pallie, c'est a dire, un expedient pour faire le procés aux plus innocentes personnes de ce Roiaume, selon qu'on en à usé en Espagne, Naples, Sicile, Païs bas & ailleurs, ou plusieurs que nous eussions estimé tres bons Catholiques, ont esté censés heretiques, & crimineux de lese Majesté divine & humaine, estant en la discretion de Mess^rs. les Inquisiteurs, d'estendre le poinct d'heresie si avant que bon leur semble.

Que si es susdits païs ladite Inquisition, Corollaire tout evident du Concile, à esté intolerable, beaucoup plus le sera-elle en France. Je dis au regard des Catholiques mesmes. Car, je vous prie, combien y à il des Catholiques d'aujourd'hui qui eussent esté bruslés il y à trente ans? Et combien s'en trouvera il qui soient, *omni exceptione majores*, c'est a dire, a toute preuve? Veu que tous unanimement recognoissent infinis abus en l'Egli-

Digitized by Google

se,& souspirent apres la reformation d'iceux? Et la plus part tiennent ou pour douteux, ou pour indifferent, ce que le Concile commende de croire a pene d'anatheme? Car si nous entrons en nos consciences, combien y en à il qui se facent brusler pour le Purgatoire, pour l'invocation des Saincts, pour le Sacrement sous une espece, pour la Feste Dieu, pour la defense des images, pour un million de ceremonies? Et combien moins encor pour la primauté du Pape, ou pour ses Indulgences? Qui toutesfois sont passés en articles de foi necessaires a salut par le Concile de Trente, puis qu'a faute de croire on tombe en l'anatheme? Ainsi adviendroit-il de l'Inquisition, comme du gouvernement des trente Tyrans en Athenes. Au commencement ils firent mourir les coulpables, & on le trouvoit bon; A peu de jours de là, ils se jetterent sur les plus gens de bien, & chacun se trouvoit coulpable.

Venons aux griefs particuliers. Encor que le Concile soit fabriqué a l'advantage des Ecclesiastiques, si sont toutesfois plusieurs Evesques & Eglises Cathedrales frustrées de leurs droits, par lesquels ils peuvent de toute ancienneté conferer les benefices, *pleno jure*, en certain cas. Comme aussi le Clergé de France peut cognoistre en chacun Diocese des fautes des Ecclesiastiques, lesquelles pour une grande partie ce Concile renvoie au Pape.

Sont aussi interessés les Seigneurs, Gentils-hommes, Corps & Communautés, en ce que leurs titres de patronage, & fondation sont tirés en controverse devant les Evesques, & partie supprimés & abrogés de pure authorité; Et qu'il donne pouvoir aux Evesques,

Digitized by Google

Chapitre & Clergé de prendre partie du revenu des Hospitaux,& dismes infeudées appartenantes aux gens laics, qui en sont Patrons & fondateurs, maintenus de temps immemorial par les Ordonnances de ce Roiaume. Pareillement, qu'il les trouble en la jouissance des droits de patronat, qui dependent nuëment de l'authorité du Roi, desquels il taille, & couppe a son plaisir; Comme aussi sont iceux frustrés des meubles de leurs parens Beneficiers, ausquels par ledit Concile toute disposition en est ostée.

Et quant au pauvre peuple du Tiers Estat, chacun sçait que plus le Clergé à d'exemptions & immunités,& plus il est accablé de charges, d'autant que le fardeau, qui doit estre commun, en est moins departi, & retombe sur lui; Comme ainsi soit toutesfois, que les Ecclesiastiques possedent aujourd'hui en France autant que la Noblesse, & le Tiers Estat ensemble. Qui plus est, s'il est reçeu, faut que le Marchand se delibere de fermer boutique; Car les Estrangers, Allemans, Anglois, Flamans, Danois,&c. n'oseront venir en France, & c'est une des causes qui le fit rejetter par les Estats des Païs Bas, qui en prevoioient leur ruine totale, lors mesmes qu'ils estoient Catholiques.

Adjoustons plusieurs Loix,& decisions particulieres, que ne sçaurions recevoir sans deroger aux nostres, c'est a dire, a l'authorité de nostre Estat, qui ne prend Loi que de soi mesmes. Car il approuve le mariage des enfans de famille sans le consentement des parens, contre toutes bonnes moeurs, & Loix, & contre l'Ordonnance de France publiée es Cours de Parlement, & suivie es Arrests & Iugemens, & excommunie ceux qui

sentent au contraire, c'est à dire nos Rois & Courts Souveraines. Item, condamne les mariages, qui ne sont celebrés en l'Eglise Romaine, & les declare nuls & invalides, contre les Edits de Pacification, dont l'estat d'infinies notables familles seroit troublé, & peut estre par consequent, l'Estat mesmes. Item, excommunie ceux qui disent que les causes matrimoniales n'appartiennent point aux Iuges Ecclesiastiques, comme si ce doute estoit en article de foi. Item, juge les dismes estre de droict divin contre les opinions de tous les Docteurs, & les Iugemens de nos Courts Souveraines. Et y à plusieurs Decrets semblables contraires aux nostres. Bref il renouvelle toutes les anciennes constitutions, & Decretales faittes au prejudice de nos Rois & Loix, lesquelles estoient demeurées abrogées par divers Concordats entre nos Rois & les Papes.

On ne veut cependant nier, qu'il n'y ait quelques bons statuts audit Concile, desquels l'usage peut estre utile a ce Roiaume; mais lesquels doivent necessairement estre desmeslés d'avec les susdits, qui portent un poison avec eux contre la Iustice, paix & police de cest Estat, & en sont le corps principal. Et au reste ne doivent estre receus qu'en la mesme façon que nous reçevons en la Court de Parlement de Paris le droict Civil & Canon, non pour servir d'authorité, mais de raison.

On dira, veu que ce Concile à esté des le commencement condamné de nos Rois, & tant de fois depuis rejetté par la Court de Parlement, & en un temps qui sembloit estre tout a lui, qui peut maintenant avoir encouragé le Pape a renouveller ceste poursuite en saison, ce semble, moins favorable pour lui? Ici gist le nœud de la matiere,

Digitized by Google

la matiere, que tout homme amateur de ce Roiaume doit examiner a bon escient.

Chacun sçait, qu'il y à long temps que le Pape, & le Roi d'Espagne s'entretiennent la main, & s'entreprestent l'espaule, l'un pour la monarchie spirituelle, & l'autre pour la temporelle. Que ledit Roi d'Espagne est le fils bien aimé du Pape, pour l'accroissement duquel, entant qu'en lui est, il nous desheriteroit, s'il pouvoit; comme reciproquement aussi, ledit Roi lui est comme le baston de sa vieillesse, & son recours & secours en tous ses maux & adversités. Or voit le Pape maintenant, que nostre Roi decouvre ce monopole; que la France revient un peu de sa langueur, & commence a se reveiller de ce profond somme; Pour donq lui donner beau jeu, il cerche de nous mettre aux troubles; & pour y parvenir nous envoie ce Concile, c'est a dire, la pomme de discorde.

Les grands affaires de la Chrestienté depuis quelques siecles se traittent auprés des Papes, les grandes conjurations se font en leurs Conciles; Et ce Concile particulierement ne fut si tost ouvert, qu'il alluma une guerre sanglante au milieu de l'Allemagne. L'an 63. le Roi d'Espagne sachant bien que ses Estats du païs bas, qui en avoient gousté l'amertume en Espagne ne l'accepteroient jamais, l'y voulut introduire; c'estoit par ce que sur leur resistance il cerchoit occasion d'y introduire les trouppes Espagnolles, & les mettre en servage. Aussi n'en eut-il si tost ouvert la bouche, que tous ses Estats, bien que Catholiques, se mirent a protester, & sur les protestations il fit venir le Duc d'Albe en armes, dont sont nées les guerres civiles, esquelles il s'agit au-

jourd'hui, ou de leur ruine, ou, si nous sommes bien conseillés, de la sienne.

Alors avions nous par la grace de Dieu la paix en Frãce, laquelle, comme toutes nos prosperités, lui estoit fort suspecte. Pour la troubler il nous fait envoier un Nonce avec ce Concile. Et bien que nostre Roi, son Conseil, & sa Court, selon leur sagesse en vissent les inconveniens, & n'eussent garde de le recevoir, si ne laisserent ceux de la Religion contraire d'entrer en telle allarme & defiance que tost aprés en reprirent les armes. Dont s'ensuivit que le Roi d'Espagne eut ce contentement de tyranniser ses pauvres Païs a loisir, & de voir entretuër ce Roiaume a son plaisir.

Ceste guerre dura jusques en l'an 70. que Dieu nous donna deux ans de paix, pendant lesquels nous commencions, ce sembloit, a nous deciller les yeux, & a cognoistre que l'Espagnol bastissoit pour nous oster le jour; sur quoi se faisoient plusieurs beaux desseins a la diminution des siens. Le Pape donq, comme a ses gages, envoie le Cardinal Alexandrin son Neveu vers le Roi d'Espagne, pour prendre instruction de lui, & de là le fait passer en France, pour presser derechef la publication du Concile de Trente, comme le plus abregé moien de troubler nostre repos, & donner temps a ses victoires. Avec lui fut conclu & basti le Massacre, c'est a dire a proprement parler, l'execution du Concile, dont la France à esté long temps sans repos, & souspirera sans doute a jamais.

Or pendant ces huit années de miseres, le Pape n'en à pas fait grand instance; C'est que nous estions prou acharnés les uns contre les autres sans cela; & que nous ne

Digitized by Google

pouvions rien contre l'Espagne; Et en somme, qu'il ne poursuit pas le Concile pour le Concile, mais nostre ruine par le Concile. Maintenant que Dieu nous à dóné de respirer, au temps que moins il le doit esperer, il presse; C'est que Monseigneur est es païs Bas, retardant par ses armes les trophées d'Espagne; C'est que la Roine veut debatre ses justes pretentions de Portugal contre la violence; C'est que plusieurs Princes & Seigneurs se preparent de toutes parts a venger l'honneur de cest Estat; C'est que le Roi d'Espagne mesmes sent en sa conscience, qu'il à attenté par diverses pratiques, decouvertes a sa grand honte & confusion, contre l'honneur & le sang de France. Et ne peut se persuader, qu'en temps & lieu le Roi ne s'en resente. Il à donq recours a son remede ordinaire; c'est d'allumer les troubles en France; & a ce flambeau, qui si souvent lui à reüssi; c'est l'entremise du Pape & de son Nonce, qui fait instance du Concile de Trente; Et aprés le Nonce, pour traitter la chose avec plus d'authorité, viendra le Cardinal Borromée, digne instrument de ceste negotiation, pour estre Creature du Pape, & subjet du Roi d'Espagne ensemble.

Or la procedure du Nonce à ja esté telle, que le but de son voiage doit estre assés descouvert a toutes personnes de sain jugement es affaires du monde. Car, outre les autres presomptions, en ce seul point qu'il à recusé M^rs. de Bellievre & du Ferrier, chose non paravant ouïe en ce Roiaume, il à suffisamment monstré qu'il abhorroit en ces deux personnes la paix & la justice de France, & n'en desiroit que la confusion & ruine. Et n'y à doute, quand ce viendra a la Court de Parlement, qu'il ne la vueille, si on le croit, cribler a sa fantasie; au lieu que paravant,

Digitized by Google

les Papes mesmes lui souloient rendre tant de respect, que de la faire Iuge en leurs plus importantes causes.

Cependant, encor que ces choses joinctes aux passées facēt assés croire a un chacun, que les Conseils, & Courts de ce Roiaume ne seront moins prudens & circonspects en cest endroict, que les precedens ont esté, sans prejugés, experiences & exemples; soit permis a ceux qui craignent le mal, & desirent le bien de la France, d'avoir remis ces inconveniens devant leurs yeux; Et d'autant plus, que nous sommes bien proches de la saison (non sans astuce de nos ennemis) que ceux de la religion contraire se doivent dessaisir des villes, qui leur sont baillées en asseurance; c'est a dire, de la saison qu'ils sont, & doivent estre, veu les choses passées, qui seront ramenteües par les presentes, plus proches d'allarme, de soupçon, & defiance.

Par lettres en date du 8. Febvrier, le Roi asseure le Roi de Navarre de ne receuoir ce Concile comme prejudiciable a son Estat, & aux libertés de l'Eglise Gallicane; mais bien dit, qu'il en fait tirer quelques Articles pour le reglement des Ecclesiastiques.

LETTRE DE M. DV PLESSIS a M. de Clervant, estant en Court de la part du Roi de Navarre. Du dernier Ianvier 1583.

MOnsieur, Ie respondrai a vos amples lettres de poinct en poinct. Touchant vostre voiage deça, sur la doute que faites, qui n'est mal fondée, je ne vous puis dire autre chose, sinon que si vous pouvés venir en dedās la fin du mois de Febvrier, vous le pouvés sans inconvenient, pour raisons qui seroient lōgues a deduire.

Digitized by Google

Le Prince de la Petite pierre à monstré son inconstance; Il y à deux ans qu'il offrit son service aux Estats; depuis un an a S. A. a laquelle il faisoit des propositions dignes de sa suffisance, & depuis au Roi d'Espagne. Ie croi que c'est un banqueroutier, qui se veut remettre en inventant des partis.

Pour mon particulier je ne presse rien; Et me semble que l'Estat que sçavés n'est pas mon cas, en la façon qu'on le me propose. On m'a fait quelque autre ouverture; & de moi il ne m'en chaut a quel titre, pourveu que j'aie moien de servir. Mais je n'ose proposer les Reglemens necessaires, pour ne sembler entreprendre sur autrui; Ce que je ferois plus hardiment si on n'en eust du tout point parlé. Si n'y suis-je pas graces a Dieu du tout inutile.

Mr. de Lesignan est de retour d'hier seulement. Demain nous partons pour remettre Bazas selon l'Edit, & appaiser toutes ces demangeaisons. Mr. le Mareschal de Matignon s'en approchera pour cet effet. Vne troupe de 500. arquebusiers, sous certains picoreurs malcontens s'est levée en Xaintonge, à passé la Dordogne & donné sur le bord de la Garonne, sans que sçachions pourquoi. Le pretexte de les lever à esté sur Flandres; Et vous voiés comme ils en tenoient le chemin. Hier nous fusmes sur le poinct de monter a cheval, le Roi de Navarre mesmes en personne, pour les rompre; Mais Mr. de Lesignan l'assura qu'ils rebroussoient. Nous n'en sçavons le fonds, mais tels remueurs nous font grand tort. Favas fait contenance de n'y participer. On ne la voulu chasser de sa Maison, ains prié seulement de s'aller promener pour trois sepmaines en

Bearn, pour oster l'occasion d'allarme, l'asseurant a son contentement de la garde de son bien, & famille. Nous quittons les nostres bien souvent a moins ; Et vous sçavés que le publiq doit emporter le particulier. Bazas remis, nous requerrons que ceux du Mont de Marsan facent leur devoir envers le Roi de Navarre, ce qu'ils n'ont encor fait, & que plusieurs petites Citadelles en Armagnac soient rasées, selon l'Edit, car il est raisonnable que nous ne jouïons pas la partie tous seuls. Et les choses ainsi composées, le beau temps nous emmenera hors de ces quartiers, & nous acheminera en France, selon l'intention du Roi, qui requiert cela du Roi de Navarre pour le repos publiq, premier qu'il parte.

Ie vous ai respondu de M. du Ferrier ; Nous en avons parlé au Roi de Navarre selon son merite ; Il le desireroit aupres de lui ; mais je crain qu'il ne s'y vueille resoudre, a cause des assignations qu'il poursuit en Court. Il sera bon de l'en faire sonder, & alors on aviseroit a ce qui se pourroit pour lui, ou plustost pour nous. Mais pensés derechef aux considerations que je vous ai mises en avant. Mr. de Pibrac, a mon advis, ne pourra embrasser tout a la fois. Ie ne voi rien plus propre que de le mettre en son lieu, pour les affaires de Paris.

C'est une chose pernicieuse, que ceste mauvaise intelligence entre Monseigneur & Mr. le Prince d'Orange. Mais il est dangereux de s'y entremettre, car c'est comme entre mari & femme ; Encor qu'on apperçoive les riottes il ne faut faire semblant de les voir ; Et ne sçai s'il seroit trouvé bon de nous. I'estime, si ce-

Digitized by Google

la à a se faire, qu'il faudra que celui qui sera envoié ait quelque autre charge, & face celle la comme par occasion, selon la creance qu'il aura envers l'un & l'autre, feignant ne l'avoir apperceuë que sur les lieux & ne l'avoir peu celer pour son devoir & la consequence. Le pretexte seroit beau sur la continuation de nos embarquemens & entreprises. Nul n'y sera plus propre que vous, & en à esté parlé, mais non encor a fonds de cuve. Ie crain pareilles difficultés pour la Roine d'Angleterre, & plus grandes, car je crain qu'on n'agrandist la plaie.

Mr. de Guitry est aux eaux. Il est fort bien veu du Roi de Navarre, & s'en retournera content, mais je croi qu'il veut penser a son mesnage. Il seroit fort bien aupres de ce Prince. Mr. de Moüy y est maintenant, que je desire fort arresté en ceste Court.

A la depesche d'Allemagne n'a esté ni sera rien respondu que ne soiés ici. Voila comme il faut demesler le poison d'avec la viande, & l'intemperance des serviteurs d'avec le bon naturel des Maistres.

I'estime, que le mariage qu'on poursuit en Escosse du Roi avec la fille de Lorraine, mettra les Anglois en allarme, & les fera penser a en conseiller quelque autre qui leur soit moins suspect. Nos amis s'en souviendront sur ceste occasion, & le leur faudra aussi ramentevoir. Car de Savoie, je pense qu'on ne s'y doit attendre, veu que le Duc le remet a la faveur du Roi, qui ne nous en depart pas beaucoup en cest endroit. On nous à parlé aussi d'ailleurs de celui du Marquis de Pont. S'il se vouloit faire de la Religion ainsi qu'on nous propose, il seroit beau & avantageux. Le point est que la

recerche ne doit proceder du costé des filles. Ceste alteration d'Allemagne est de grande importance; Si croi-je qu'en une nation qui fait tout gravement elle n'esclattera pas si tost. Il est bon que vous en penetriés le fonds pour le service du Roi de Navarre. La France ne s'en portera pis, car on est ordinairement pacifié par les guerres circonvoisines. L'Allemagne mesmes en amendera, car elle s'en alloit endormir; Et le mariage des Ecclesiastiques, s'il y est bien conduit, achevera d'y ruiner l'Eglise Romaine. Quant a l'election d'un Roi des Romains, je n'y trouve qu'une difficulté, en ce que la Hongrie est le Boulevart de l'Allemagne, laquelle appartient a la Maison d'Austriche, & que comment qu'il en soit il faut que l'Allemagne l'entretienne a ses despens. Ie doute que l'Electeur de Saxe ne voudra estre Roi des Romains, car il n'est Prince ambitieux d'une charge litigieuse & de grands frais; Et d'autrepart, a peine donnera-il sa voix a un autre. Il importe beaucoup de sçavoir s'il est de la partie, & quel jeu il y jouë. En ces difficultés & jalousies l'Allemagne à esleu autresfois un Conte de Holande, un Roi d'Angleterre, un Roi de Castille. Le Roi de Navarre leur seroit plus propre, moins suspect qu'aucun, n'aiant moien de leur mal faire, & estant plein de valeur & de bonne volonté pour les bien servir. Ie n'ignore les difficultés & presques impossibilités, qui s'y rencontrent; Mais quelles estoient elles en l'election de Pologne? Ce n'est pas peu a qui veut ruiner & arracher la grandeur d'Austriche, de lui mettre en teste un Prince de valeur, & de la Maison de France, & irreconciliable ennemi de ceux d'Austriche.

Le procés de l'Archidiacre de Thoul ira bien loin si on ne

Digitized by Google

on ne l'esteint, car c'est un estrange livre. Ie ne sçai qu'aura fait M. de Chassincourt de ce que je lui envoiai partant de chés moi. Ie vous prie me mander ce qui en reüssira, car je crains en fin d'y estre embrouillé pour l'advertissement que j'en donnai au Roi. Ie vous prie aussi sonder si ceux qui y sont interessés n'en ont rien descouvert.

On nous dit que M. de Beauvais arrive demain ici. Nous les orrons parler, & verrons quel moien d'appointement. Ce sont toutesfois choses entamées avant ma venuë, dont je me mesle mal volontiers.

Nous avons ici entendu que le Nonce du Pape pressoit la publication du Concile de Trente. Ce seroit l'abolition de la Paix. I'envoie un Advertissement que j'en ai fait a la Catholique, qu'il sera bon de faire courre. Vous en adviserés ensemble s'il vous plaist ; pour lui donner goust, il importe de celer d'ou il vient.

C'est ce que je scache, sinon vous baiser bien-humblement les mains & prier Dieu &c. De Nerac &c.

EXTRAIT DE LETTRE DE M. du Plessis a M. d'Angrongne. Du dernier Ianvier 1583.

MOns^r. de la Mottefenelon va sans doute proposer le mariage de Madame la Princesse de Lorraine avec le Roi d'Escosse ; Et a mesme fin vont le Sieur de Meneville que cognoissés, & le fils du Baron d'Ossonville de la part de M. de Lorraine.

Ceste Alliance, a mon advis, sera suspecte a l'Angle-

en vostre part par delà, sans nous frapper des particulieres. C'est une dure separation que du corps & de l'esprit; & a qui sçait que c'est que vraiement aimer, elle n'est moins dure de deux esprits. Mais si la volonté de Dieu est telle, il s'y faut resoudre; car il aime ce que nous aimons mieux que nous mesmes, l'aimant simplement pour lui bien faire, non pour en recevoir du bien & du contentement, comme nous. Ie prie Dieu derechef, qu'il change vostre tristesse en joie, c'est a dire, sa maladie en santé; Et permettés qu'avec vous je change de propos. On m'escrit beaucoup de calamités du Païs Bas; *Sed in una omnes*, la mauvaise intelligence entre son Altesse & M. le Prince d'Orange; C'est un grand mal que cela soit, & pire qu'on l'ait peu cognoistre; Car vous sçavés l'histoire de Milo. Il ne faut qu'une fente pour demembrer un chesne; Et n'y à faute de gens qui la cerchent. Aucuns y cerchent un remede, & tous le desirent, mesmes on nous escrit pour nous y emploier. Il est dangereux, comme sçavés, de se mesler entre l'arbre & l'escorce; Peu sont receus a parler des riotes d'un mesnage; & nous, peut estre, le serions moins que beaucoup d'autres. Si quelqu'un s'en doit mesler, ce doit estre, a mon advis, *tanquam aliud agens & velutiere nata, ac si id in Flandria primum resciverit* &c. Le 1. Febvrier a Nerac.

LETTRE DE M. DV PLESSIS a M. du Ferrier. Du 1. Febvrier. 1583.

MOnsieur, Ie vous escrivis du 22. Decembre sur les propos que nous eusmes a Artenay. Ie louë Dieu

qui vous les continuë,& sçai presque bon gré au Monde qui ne vous en divertit point, encor que n'avés ami qui vous desire plûs d'honneur que moi. Le Roi de Navarre vous escrit, vous priant d'accepter la Superintẽdance de ses affaires & procés a Paris, cõme l'avoit M. de Pibrac. C'est un Prince qui merite d'estre assisté; car il y à en lui une matiere de faire un tres-grand Prince. Et je voi que ceste matiere se veut unir a sa forme, puis qu'elle cerche les gens de bien, pour s'y conformer. Quand vous vous y serés resolu, nous mandant vostre intention, nous pourvoirons a vous accommoder du reste. Et vous y serés servi ici de plusieurs gens de bien & d'honneur. Mais je vous prie, que petites considerations ne vous en destournent; car nous n'en accepterons volontiers aucune; s'elle n'est conjointe avec un empeschement de la profession que voulés & devés faire, que ne voulons aucunement retarder. Au reste,
Monsieur, je suis vostre serviteur: Et sur ce vous baiserai &c. De Nerac. &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Buzanval, Du 14. Febvrier 1583.

MOnsieur, I'ai reçeu vos lettres du dernier Ianvier. Ie plains vostre dueil, & prie Dieu qu'il le console; Et je ne sçai si le Monde mesmes le doit point consoler, en ce qu'il nous est si contraire en toutes parts. Pour le moins, n'envions point a nos amis le bien auquel ils nous previennent, & le mal que nous voions duquel ils sont soustraits. Voici comme Dieu nous conduit.

Vostre malheur particulier vous à retiré d'un publiq; Et* l'escorne qu'ō m'a voulu faire en nostre voiage d'Allemagne, m'est tourné en un honorable tesmoignage d'estre trop hōme de bien, pour voir un tel mal. Certes, je l'ai souvent ainsi pensé, & quelquesfois dit, &, comme j'estime, a vous mesmes. Doresenavant je m'y resous encor plus; Car je voi que nos souhaits sont aveugles, sinon entant qu'ils sont sousmis au vouloir de Dieu. Et pensés quel crevecœur ce m'eust esté, comme je vous disois, que telle nouvelle fust apportée ou sur nos harangues, ou peu aprés? Mais Dieu m'empescha par mesme moien le voiage d'Angleterre, lors que le mesme se resolvoit a nous faire la guerre; ce que je me suis souvent proposé pour exemple d'un tel fait a venir. En ce fait je suis confus. Mes soupçons vous ont esté cognus & de long temps; car que nous celions nous? Mais laissons la dissimulation, que nous penetrions, & la perfidie que nous craignions, qui vit jamais en telle perfidie si imprudent conseil? Et au mieux qu'il en peust esperer, que pouvoit il attendre que desolation & misere? Mais en toutes choses il falloit surpasser les precedens. Le Massacre estoit couloure de l'animosité des guerres; Ces pauvres gens faisoient la guerre pour lui, & avoient renoncé a leur Prince naturel, pour l'elire. Le Massacre s'appelloit pene de rebellion; Mais quel salaire d'election estoit-ce ici? Et le fruict sembloit evident en ce qu'on pensoit la guerre civile esteinte; Au contraire Hollande & Zelande demeurant derriere; les villes prises reduites en deserts & brigandages, l'ennemi en teste, a costé, tout a l'entour, que pouvoit il s'ensuivre que de rendre le tout a l'ennemi, c'est a dire le prix de

* C'est que M. du Plessis avoit esté nommé par Monseigneur & les Estats des Pais Bas, pour aller presenter la foi & hommage dudit Seigneur aux Estats de l'Empire; mais en effect pour l'esloigner des Pais Bas, ou on ne le vouloit pour tesmoin de ce qu'on vouloit faire a Anvers.

Digitized by Google

nostre infamie & le fruit de nostre honte? Or Dieu y à pourveu, & loüé en soit-il. Seulement il me desplaist que nostre nation ait acquis de plus en plus le nom de deloiale, & peut estre, mais c'est une punition de Dieu, perdu contre des bourgeois la reputation de vaillance. Mais les bons distingueront entre les loups & les brebis. Et le trait de M. de Laval leur reviendra en memoire, digne de la generosité de sa race, digne de l'esperance de tous les gens de bien; & que je vous asseure que ce Prince à grandement loüé & celebré. Ie vous prie, si vous lui escrivés, asseurés le, qu'il à acquis de l'honneur en ce fait par deça. Et de moi, je me surmonterai moi mesme en affection, pour lui rendre toute ma vie double devoir & service. Au reste, venés vous consoler avec vos amis. Ce Prince à besoin d'estre assisté, & vous y traittera bien. Il à tres bonne opinion de vous; Et je vous en prie derechef, car il importe, Monsieur &c. De Nerac &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. le Prince * *d'Orange, du 14. Febvrier 1583.*

* Guillaume de Nassau Prince d'Orange.

MOnseigneur,

Ce qui est avenu a Anvers nous à esté plus desplaisant qu'estrange. Loüé soit Dieu, qui vous à delivrés, & de vos ennemis tant de fois, & maintenant de tels amis. Ie pense que vostre Excellence se sera resouvenuë de moi a ce propos. Car je craignoi, lors que je partis, pis que je n'osois dire, & me sembloit que ne vous faisois

plaisir de vous troubler la bonne opinion que vous aviés. De moi, j'ai loüé Dieu mille fois de ce qu'on me reculoit de là, & sur tout de la rupture du voiage d'Allemagne. Au moins, en me faisant ces escornes, m'ont-ils rendu ce tesmoignage honorable, qu'ils m'estimoient trop homme de bien, pour conniver a leurs fraudes, & peutestre, moins simple qu'ils ne vouloient, pour ne les apperçevoir. Or Monseigneur, V. E. se souvienne qu'en une mesme année Dieu vous à rendu la vie deux fois, & a tout le païs ensemble. Cela vous est arre d'esperer mieux a l'advenir, & obligation de servir à Dieu de plus en plus. V. E. peut faire entier estat du Roi de Navarre, M. Caluart vous en dira davantage. De ma part je vivrai & mourrai vostre tres-humble serviteur. Ie prie Dieu &c. De Nerac. &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de St. Aldegonde. Du 14. Febvrier. 1583.

MOnsieur, Vous reçevrés une autre lettre de moi; Mais l'argumēt nouveau, dont nous nous fussions bien passés, m'arrache celle ci. Loüons Dieu qui vous à delivrés; & recognoissons en quel malheur est precipité, & un Prince, & un païs, par le mauvais conseil de peu de gens. M. Caluart vous dira au reste de nos nouvelles. Croiés que les vostres de de là ne m'ont esté tant nouvelles que fascheuses. En somme, *Nunquam ex spinis uvas, neque ex tribulis ficus.* Et au reste, *Malum consilium consultori pessimum erit.* Ie prie Dieu Monsieur &c. De Nerac &c.

INSTRV-

INSTRVCTION SECRETTE BAILlée par le Roi de Navarre au Sr. Caluart s'en retournant trouver M. le Prince d'Orange apres le fait d'Anvers; du 14. Febvrier 1583.

EN cas que les Estats jugent necessaire de renoüer avec Monseigneur, nonobstant ce qui s'est passé, pour la consequence des villes qu'il leur tient, le Roi de Navarre à dit au Sieur Caluart, que si les Estats peuvent faire trouver bon a Monseigneur, que le Roi de Navarre, pour plus grande asseurance, leur soit donné pour Regent & Lieutenant general, il acceptera volontiers ceste charge, pour le zele & affection qu'il à a leur conservation & defense.

Mais conviendroit aussi, que le Roi agreast ce fait. Premierement, afin de ne troubler le secours que le Roi de Navarre auroit a mener sous l'authorité de Monseigneur, lequel ils doivent requerir pour leur seureté composé de Chefs, Capitaines & Soldats de la Religion le plus qu'on pourra. Secondement, afin que les traictes de vivres demeurent empeschées a l'ennemi, a Mezieres, Calais & autres lieux. Tiercement, si faire se peut, pour en tirer un secours d'argent par mois, tel qu'il auroit esté traitté ci devant par S. A. avec leurs Majestés.

Comme aussi, seroit requis de tirer promesse de Monseigneur de demeurer ennemi de l'Espagnol, nonobstant qu'il se retirast en France, & d'asseurer les Païs Bas d'un certain secours d'hommes, composé comme dessus, paiés par chacun mois; Moiennant quoi il demeurast

Seigneur du Païs bas; Mais, qu'en cas de ne tenir promesse, fust en l'option des Estats, d'en elire un autre tel qu'ils verroient convenir a leur Estat. Seroit pourtant raisonnable, que le Roi de Navarre eust le mot du Prince d'Orange, pour l'accourager a bien faire, qu'il seroit preferé a tous, ce que sans doute il meriteroit par ses vertueux faits entre ci & là.

En cas donq que les Estats facent election du Roi de Navarre, il n'est raisonnable qu'il ait pires conditions que Monseigneur, ains dautant meilleures, si faire se peut, que la condition & estat du païs auroit esté empirée par lui.

Et quand au Roi de Navarre, leur pourroit fournir trois regimens de gens de pied, de quinze cens hommes chacun, deux tiers harquebusiers, & le tiers corcelets, & de cinq cens bons Chevaux qu'il soudoieroit six mois durant; les Chefs & Capitaines d'iceux agreables aux Païs, & de la Religion, comme aussi les soldats pour la plus part. Leur en feroit en outre couler autant qu'il seroit besoin pour remplir les vieux Regimens, & les Compagnies de Chevaux legers Françoises, qui sont a leur charge.

Ne pourroit le Roi de Navarre promettre de faire declarer le Roi, comme Monseigneur, ce qui toutesfois ne seroit encor ensuivi. Mais pour suppléement de ce se fortifieroit de bonnes alliances des Princes voisins, bien vueillans du Païs Bas, & au reste leur apporteroit une sincere affection a la vraie religion, un interest implacable contre l'ememi commun, une integrité exempte de tout soupçon, un but totalement conforme au leur, qui feroit prosperer une moienne force plus que les bien

Digitized by Google

grandes descousuës & desunies, comme elles ont esté jusques a present.

Dieu, qu'eux & lui invoqueroient unanimement, beniroit leurs labeurs & intentions, comme nous le prions de prosperer cest affaire par sa grace a sa gloire, & au repos de ce Peuple, auquel il consacreroit de tout son cœur ce que Dieu lui octroira de vie, & lui à donné de moiens.

Au reste, le sieur de Caluart escrira au plustost de tout, ce qu'il pourra seurement, usant du chiffre qu'a le Sr. du Plessis avec les Srs. de St. Aldegonde, & Vander Mylen.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A Monseigneur le Prince de Condé du 15. *Febvrier.* 1583.

MOnseigneur,

Vous entendrés par ceste depesche ce qui est avenu en Anvers, qui m'a esté plus fascheux qu'estrange, veu la possession où nous sommes, de penser que negotier soit tromper, & veu les inclinations que j'avois laissées au partir en ceux qui pouvoient le plus auprés de S. A. Maintenant ils me ramentoivent les propos que lors je leur tenois; Ie di les pauvres gẽs du Païs. Et pleust a Dieu qu'ils y eussent pris plus de fondement; Mais c'est le destin de nostre nation, qui n'a but, ce semble, que sa ruine & son deshonneur, & abuse de toutes les occasions que Dieu lui presente, cõme un mauvais estomac, a sa perdition. Le temps qui est le maistre des plus sages, desvidera ceste piece de fil si embroüillée, & ce-

pendant nous attendrons ce que Dieu en ordonnera, lequel je supplie

Monseigneur &c. De Nerac &c.

---

* dreßée par M. du Pleßis.

LETTRE* DU ROI DE NAVARRE a M. l'Archevesque de Roüen, depuis Cardinal de Vendosme; du 6. Mars 1583.

MOn Cousin, I'ai receu vostre lettre, & croi volontiers que l'affection que me portés, & a la grandeur de nostre Maison, vous fait parler. Le bruit, que vous dites, de mon intention d'aller a la Court est tres vrai. Toutes les fois que je verrai plus d'utilité pour le service du Roi, a y aller que demeurer ici, je serai prest a partir; Et les choses, graces a Dieu, s'acheminent tellemét en ces quartiers, que j'espere que ce sera bien tost. Mais, sur ce que vous adjoustés, que pour estre agreable a la Noblesse & au Peuple, il faudroit que je changeasse de religion, & me representés des inconveniens, si je fais autrement; I'estime, mon Cousin, que les gens de bien de la Noblesse & du peuple, ausquels je desire approuver mes actions, m'aimeront trop mieux, affectionnant une religion, que n'en aiant du tout point; Et ils auroient occasion de croire que je n'en eusse point, si sans consideration autre que mondaine (car autre ne m'allegués vous en vos lettres) ils me voioient passer de l'une a l'autre. Dites, mon Cousin, a ceux qui vous mettent telles choses en avant, que la Religion, s'ils ont jamais sçeu que c'est, ne se depouille pas comme une chemise; Car elle est au cœur, &, graces a Dieu, si avant

imprimée au mien, qu'il est aussi peu en moi de m'en departir, comme il estoit au commencement d'y entrer, estant ceste grace de Dieu seul, & non d'ailleurs. Vous m'allegués, qu'il peut mesavenir au Roi, & a Monsieur. Ie ne permets jamais a mon esprit de pourvoir de si loin a choses qu'il ne m'est bienseant, ni de prevenir, ni de prevoir; Et n'assignai onq ma grandeur sur la mort de ceux, ausquels je doi mon service & ma vie. Mais quand Dieu en auroit ainsi ordonné (ce que n'avienne) celui qui auroit ouvert ceste porte, par la mesme providence & puissance nous sçauroit bien applanir la voie; Car c'est lui par qui les Rois regnent, & qui à en sa main le coeur des peuples. Croiés moi, mon Cousin, que le cours de vostre vie vous apprendra, qu'il n'est que de se remettre en Dieu, qui conduit toutes choses, & qui ne punit jamais rien plus severement, que l'abus du nom de Religion. Voila mon Cousin, mon intention, en laquelle j'espere que Dieu me maintiendra &c.

DISÇOVRS ENVOIE A M. DE Valsingham Secretaire d'Estat d'Angleterre, pour induire la Roine Elizabeth a embrasser l'union du Roi de Navarre & des Princes Protestans d'Allemagne; du mois de May 1583.

C'Est chose toute claire, que les Estats ne doivent estre estimés forts ne foibles en eux mesmes; Mais au regard & en comparaison de leurs voisins, & de la proportion qu'ils ont avec eux. Et c'est en quoi la Roine d'Angleterre principalement doit estre reputée

puissante, qui à veu depuis vingt ans ceux qu'elle devoit plus redouter, ou s'affoiblir par leurs propres forces, ou emploier leurs efforts ailleurs.

Maintenant, si elle veut que cest heur lui dure, il convient en continuër les causes, c'est à dire, tenir tousjours les choses en ceste proportion, soit en se renforçant d'Alliances, a mesure que ses ennemis se rallient, soit en leur suscitant & entretenant des exercices & travaux, qui divertissent leur esprit & leurs moiens ailleurs.

Autres fois lui à on dit, qu'il n'estoit que d'estre allié avec les plus grands Princes de la Chrestienté, comme le Roi de France & le Roi d'Espagne; Alliances, par l'advis de tous bons Politiques qui gisent plus en papier qu'en effet, &, qui pis est, apportent plus de dommage que de profit.

Qui est allié avec un égal (a plus forte raison avec plus fort que soi) perd sa liberté & son avantage, d'autant que qui à compagnon à maistre, & que le plus grand fait tousjours ploier les affaires du moindre aux siennes propres. Et outre que les histoires en sont pleines, naguere encor la ligue des Venitiens avec le Roi d'Espagne contre le Turc, nonobstant la necessité mutuelle, ne peut durer, parce que l'Espagnol, qui pense tenir un degré sur eux, en vouloit seul avoir, & le profit, & l'honneur.

Au contraire, Qui à ligue avec plus foible que soi devient a demi maistre de ses moiens, conseils, & forces; Comme il se voit que jamais la France n'a eu alliance plus utile & plus secourable au besoin que celle des Suisses.

Ie laisse que le differend de la religion ne permet

Digitized by Google

point que ces ligues soient sinceres, d'autant que les conseils de la plus part des Princes Catholiques sont affinés en la fournaise de Rome, & dirigés au but du Pape, qui tend tousiours a l'extermination de la Religion, comme il s'est assés veu par les pratiques du Pape decouvertes en Angleterre, dont il à pretendu rendre les susdits Princes executeurs.

La Roine pensoit avoir trouvé un Prince, qui les tiendroit tous deux en escheq, & par tous honnestes moiens pensoit s'estre asseurée de son amitié, a sçavoir Monseigneur le Duc d'Anjou; Et, s'il eust pris un bon train, le conseil n'estoit mal a propos. Mais parce qu'il à fait es Païs Bas, il s'est obligé a haïr & a ruiner tous ceux de la Religion, & s'est retranché toute esperance de faire parti avec eux; Tellement qu'il y à apparence qu'il se iettera a corps perdu entre les bras des Catholiques, & espousera les affections & factions du Pape, qui doresnavant le fera son bras droit, & l'executeur de ses plus pernicieux desseins; comme ainsi soit qu'il ne peut deguiser ce desordre d'Anvers, autrement execrable envers tous hommes, qu'en feignant un zele d'y remettre sus, a quelque prix que ce fust, le parti de sa religion.

Et qui cognoist son humeur inquiete & defiante ne doutera point de cest article. Car aiant en ceux des Païs Bas offensé & endommagé tous ceux de la Religion il ne s'y peut plus fier; Et se voiant forclos de ce parti, il voudra s'appuier d'un autre, où il y ait de la besongne. C'est de se rendre Chef ou instrument principal de la ruine de tous ceux de la Religion. Desja il est certain que sans . . . . il s'en alloit traitter avec le Duc de Parme pour lui rendre les Places qu'il tenoit aux Estats;

Ce qu'il lui dissuada, pour sauver les prisonniers qui en eussent esté en danger, a la grand honte de la France & desolation de plusieurs notables familles.

Car quant a l'accord fait entre lui & les Estats, on à assés apperçeu qu'il n'a eu intention que de sortir bagues sauves & ravoir ses prisonniers. Ce qui se voit en ce qu'il avance tous les jours prés de lui les plus desagreables aux Estats, comme Fervaques, la Ferté, Aurilly &c. en rejettant ceux qui avoient aucunement retenu leur creance & reputation envers le peuple, pour n'avoir participé aux meschans conseils, desquels autrement il eust eu a se servir.

Posons maintenant ce fondement certain, qu'il revient en France, où, sans doute, le Roi craindra qu'il ne releve un parti de malcontens, dont le subjet est assés beau, veu que le nombre en croist & multiplie tous les jours sous l'estat present. Qu'y à il de plus plausible que de lui mettre en main, pour le moins en l'esprit, quelque dessein sur Angleterre & Escosse; en delivrant par mesme moien, & le Roi de France de soupçon, & le Roi d'Espagne de pene? Et je scai, que des l'an passé le Roi d'Espagne faisoit traitter cela sous main avec lui par un certain Italien, qui sert d'Ingenieur a Lisbõne, dont les lettres me sont venuës es mains. Maintenant aussi, la Roine sa Mere va traitter avec lui le mariage de la fille de Lorraine, pour le rejoindre avec ceste Maison, ennemie de la vraie Chrestienté, & particulierement de l'Estat d'Angleterre.

Car quant a faire Monseigneur Chef de la guerre contre ceux de la Religion en France, le Roi à ses pratiques & ses armes si suspectes, qu'il ne lui lairra jamais tenir la campagne

campagne en France. Et d'autrepart, il se defie tant du Roi, qu'il ne prendra jamais la charge d'une armée, qui ne soit a sa devotion; ce qu'il n'y à apparence que le Roi lui permette.

L'Angleterre, sçai-je bien, n'est pas facile a conquerir. Mais qu'on me confesse aussi, qu'elle est aisée a troubler; Le seul mariage de Monseigneur, agreable aux uns, odieux aux autres, partit le païs en ligues, & mit la Court & le Conseil en combustion. C'est au reste un Prince, qui, sans les beaucoup examiner, tend l'oreille & le cœur a toutes brouilleries, comme il s'est veu au fait d'Anvers, duquel il n'avoit bien projetté ni l'entrée, ni l'issuë, & qui au mieux qu'il eust peu souhaitter apportoit sa ruine. Et quand on vient jusques a ce poinct de laisser troubler son Estat, beaucoup d'accidens surviennent au malade, qui peuvent faire ouverture de pis.

Pour contrebatre ce mal, la Roine d'Angleterre (je laisse l'ordre du dedans) se pourroit fortifier d'Alliances au dehors, plus seures que celles qu'on lui à recommandées jusques ici.

Avec les Princes Protestãs les choses y seroient maintenãt tres-bien disposées; Car, pour secourir l'Archevesque de Colongne, les plus grands se sont ja alliés ensemble. Et on pourroit traitter non avec chacun a part, mais avec ce corps ja formé. Et sans doute ils ne refuseroient l'appui d'Angleterre, d'autant qu'ils voient les Catholiques & Austrichiens en brasser une bien lourde contr'eux. Par le moien de ceste Alliance se creeroit un Roi des Romains autre que de la Maison d'Austriche, qui autrement va engloutir toute la Chrestienté, veu qu'il n'y à qu'un fils en Espagne, fort debile & maladif,

Digitized by Google

avenant la mort duquel, l'Empereur par le mariage de la fille d'Espagne rejoint l'authorité de l'Empire & la puissance d'Espagne ensemble.

Seroit en outre la Roine secouruë a son besoin des forces d'Allemagne, comme autresfois l'Angleterre l'a esté tres a propos par les villes maritimes. Et feroit tousjours de là sortir une armée de Reistres pour la jetter & espandre sur le païs de celui qui la voudroit troubler chés elle. A ceste fin seroit necessaire, qu'elle eust une notable somme de deniers en depost en Allemagne, qui tiendroit ceux de son parti en halene, & ses contraires en crainte. Et ne seroit si tost faitte ceste Alliance que plusieurs Princes & Estats voisins, chacun pour son interest, ne s'y joignissent, estant la Chrestienté aujourd'hui tellement disposée, qu'il n'est besoin que de quelque Prince eminent, qui face l'ouverture & donne le signal aux autres, pour penser au bien commun.

S. M. fait tres sagement de renouveller l'Alliance avec l'Escosse, d'où souffle le plus fascheux vent pour son Estat. Mais doit aussi considerer, que ce jeune Prince est recerché de beaucoup de mariages; & que les mariages des Princes sont mariages de leurs Estats; Et par consequent adviser, qu'il s'allie en lieu qui soit bien affectionné vers l'Angleterre. Cela se faisant, elle rompt les pratiques ordinaires que ses ennemis y font, tant pour le marier a bon escient, que sous ombre & pretexte de mariage.

Tandis que le parti de ceux de la Religion demeurera ferme en France & Païs Bas, les Rois de France & d'Espagne auront peu de moiens de lui mal-

Digitized by Google

faire. Et pourtant, elle à interest a ne les laisser perdre. Et pour le Païs Bas, si des le commencement elle eust tenu la ligue qui s'estoit traittée, les choses ne fussent au poinct ou elles sont, & n'eussent esté en celui ou elle à esté tres marrie de les voir. Quant a la France, le Roi de Navarre & M. le Prince de Condé sont Princes de merite, & qu'elle n'a traittés, a la verité, ni selon sa qualité, ni selon la leur; Elle les à abandonnés en leur besoin, les à laissés en tant qu'en elle à esté, & en risée, & en proie a leurs ennemis; Les à mesmes traittés indignement en leurs personnes, & des leur, qui est gracieuse & honorable envers tous autres, non de telle qualité qu'eux. Cela fait, qu'ils ne s'osent plus attendre a son amitié, qu'ils ont tant recerchée en vain, & ne sçavent s'ils lui font plaisir de lui offrir leur service. On dit toutesfois a la Roine qu'elle à fait merveilles; Et quelques fois on reproche l'ingratitude; Mais elle se peut souvenir que depuis l'an septante elle n'a pas dependu un denier pour eux, encor que jamais ils n'ont eu tant d'affaires, ni passé tant de perils. Et encor ce qu'elle fit en l'an soixante & neuf fut moiennant certaines bagues. Car quant aux deniers prestés l'an 1576. c'est a Monsieur, qui les eut, a en respondre. Et depuis il en à eu a diverses fois grandes sommes, qui peut estre eussent bien esté aussi utilement emploiés ailleurs. Si est-ce qu'elle à interest a leur conservation, &, peut estre, ne devroit permettre qu'ils se conservassent d'eux mesmes, sans avoir cest honneur d'y faire sa part.

Et c'est en sôme pour revenir aux deux points proposés, asçavoir les moiens qu'elle peut tenir, & pour se réforcer

Digitized by Google

d'alliances, & pour divertir les efforts de ses ennemis, sans beaucoup s'incommoder.

ESTAT DU ROI DE NAVARRE ET *de son parti en France, envoié audit Sieur de Walsingham, en Mai* 1583.

LE Roi de Navarre doit estre consideré, premierement en la qualité en laquelle par la grace de Dieu il est né; Secondement, en celle en laquelle il à pleu a Dieu l'appeller depuis, a scavoir entant que premier Prince du sang & Chef de la Maison de Bourbon; & entant que Chef des Eglises reformées de France.

En la premiere qualité son authorité croist tousjours & ne peut decroistre, le Roi estant, comme on estime, du tout hors d'espoir, & Monseigneur loin d'avoir enfans; l'un aiant esté si long temps marié sans en avoir, & l'autre ne l'estant encor point. Cela est cause, que tous les bons François commençent a jetter les yeux sur lui & taschent de plus en plus a anticiper sa faveur. Ioint, que le mal qu'ils sentent du gouvernement present du Roi, & qu'ils attendent a l'advenir de Monseigneur, veu les eschantillons qu'il en monstre, donne grand lustre au Roi de Navarre, duquel personne n'a occasion de se plaindre, & auquel nul ne peut jusques ici reprocher cruauté, perfidie, ni oppression quelconque.

Nostre paix aussi, dont nous avons usé modestement, à fait oublier au peuple les plaies des guerres civiles, dont on nous faisoit porter la haine. Et pendant icelle il à tant pati, ou des nouveaux imposts du Roi, ou des

mangeries des trouppes de son Altesse, qu'ils ont succedé a nostre haine, & le Roi de Navarre en quelque façon a leur bienveillance, en tant qu'on à a se plaindre de tous fors que de lui.

Vne chose accroistroit grandement son credit, si seurement il se pouvoit, que le Roi de Navarre s'approchast un peu du centre de la France, estant Prince beau, agreable, adroit, & doüé de toutes parties requises, pour attirer le cœur de la Noblesse; & y à apparence, qu'en ce cas, veu mesmes le desdain des autres, la pluspart l'approcheroient & prendroient goust a lui.

Car quant a la faveur de Messieurs de Guise envers le peuple & la Noblesse, elle dechet a veuë d'œil. On à veu qu'ils ont esté a la Court, dedans Paris, bien accompagnés, au milieu de leurs amis, & n'ont toutesfois osé dire un mot de verité pour la reformation du gouvernement. Que c'à esté lors que tous ces iniques & onereux Edits se sont faits, & que les Parlemens ont esté plus forcés en leur authorité; Qu'ils ont plongé devant M. d'Espernon & M. de Ioieuse, comme canes devant barbets, & en ont enduré mille vergongnes, pour en tirer quelque vile commodité. Qu'ils ont mendié faveur en s'accommodant laschement a tous vices, a toutes enormités, a toutes fantasies, comme nommément a ceste derniere Confrairie, que les Parlemens, la Sorbonne, l'Vniversité, les Convens, les Prescheurs, tous en general l'ont comdamnée & blasonnée haut & clair. Cela à fait voir a un chacun, qu'ils n'avoient qu'un masque de valeur, qu'ils ne taschoient qu'a faire profit des calamités publiques, & que quand on les auroit eslevés en authorité on auroit changé l'enseigne de la taverne,

Digitized by Google

mais pour y boire, peut estre, encor pire vin.

La Religion, dont le Roi de Navarre fait entiere profession, lui est bien a la verité un empeschement, pour n'entrer si avant & si tost au cœur du peuple; Mais si ne laissent les plus sages de dire, Qu'un Prince, qui à une religion bien asseurée, vaut trop mieux que qui n'en à du tout point; Que les choses sont reduites a ce point en France, qu'elle ne peut estre paisible sans les deux religions. Et n'y à doute, si on voioit le Roi de Navarre aussi bien allié & appuié dehors le Roiaume, comme il est bien fondé dedans, que plusieurs personnages notables de toutes qualités s'adjoindroient & a la Religion & a son parti, qui sont ennuiés extremement & des abus de l'Eglise Romaine & des corruptions de l'estat present.

En la personne du Roi de Navarre chacun remarque une vigueur de corps, une vivacité d'esprit, une grandeur de courage presque incomparable. C'est la matiere dont se sont creés les plus grands Princes. Pour y adjouster la forme, il à passé jusques ici par beaucoup de heurts & de traverses, s'est trouvé en cest aage en plusieurs entreprises hasardeuses, en plusieurs Traittés perplex, en affaires continuelles de paix & de guerre. Ce sont les exercices qui parfont & accomplissent les Princes bien nés. En outre, il à pris un pli depuis quelques années de se commettre totalement au conseil des plus gens de bien, qu'il à peu choisir & recueillir de toute la France; Qui donne espoir a tous que Dieu veut faire en nostre siecle de grandes choses & par lui, & pour lui.

Digitized by Google

Quant a ses biens & moiens patrimoniaux, ils ont esté, tant par les mauvais mesnages de ses predecesseurs, que par les ruines des guerres civiles, bien endommagés; Mais si jouït il encor de trois cens mille escus de rente annuelle, & s'acquitte par la diligence de ses serviteurs de jour en jour; Et est a present sa Maison en splendeur & en ordre.

Les susdits biens consistent, partie en Souverainetés, & partie non; En Souveraineté, il tient une partie du Roiaume de Navarre, appellée Navarre basse, le païs des Basques & de Donnezan, qui sont tous les passages de France en Espagne. Item le païs de Bearn, qui tient deux journées ou plus de païs fertil en quarré, ou sont assises Oleron, ville fort marchande & riche, Pau, Lescar, Orthés, Naï, Morlais &c. & sur toutes Navarreins, place d'importance & fortifiée a la Realle, en laquelle il à un Arsenal bien fourni d'artillerie, de poudre, d'armes & de toutes munitions de guerre. Le Seigneur de S. Geniez, Gentil-homme de grande qualité, vertu & experience, commande aux susdits païs en titre de Lieutenant general. M. de Sales, vieux Chevalier, en titre de Gouverneur de Navarreins. Et se peuvent tirer du païs, a tout besoin, trois cens Gentils-hommes en bon equipage, & six mille harquebusiers bien armés, sous la charge de quattre gentils-hommes, qui sont Capitaines, chacun en son quart, de la milice du païs. En cedit païs y à une Vniversité en la ville d'Orthés, bien pourveuë de gens doctes, en laquelle il entretient tousjours cinquante Escoliers en Theologie, chascun l'espace de dix ans, pour servir au Ministere de l'Evangile.

Digitized by Google

Barons de Campaignac, de Boesse, de Salaignac, les sieurs de Madaillan, de Bellefonse, de Boisdiman, de Boisjoulant. Item le Viconte de Lavedan, le Baron de Cabreres, le sieur de Giscar &c. tous Gentils-hommes qualifiés, vassaux & subjets patrimoniaux dudit Seigneur Roi & faisans profession de la Religion.

Au païs de Limosin particulierement est sis le païs & Viconté de Turenne, où est le Chasteau de Turenne, fort d'assiete, six ou sept villes es environs, & grand quantité de Noblesse, qui peut tenir en subjettion tout le Limosin & partie d'Auvergne. En son absence y commande le sieur de Choupes, qui defendit Lusignan apres le massacre.

Deça la riviere de Loire le Roi de Navarre à aussi de grands biens, comme le païs & Duché de Vendosmois, le païs & Duché de Beaumont, la Comté de Marle, la Vicomté de Chasteauneuf & païs de Thumerais &c. esquelles la plus part de la Noblesse persiste en la Religion, nonobstant que durant ces dernieres guerres ils n'eussent point de retraitte, & sont particulierement affectionnés envers lui. Esdits païs il à des Gouverneurs, comme le Sieur de Chauvigny en Vendosmois, de la Lande Congriere en Beaumontois, de Crecy au païs de Marle, de la Roque en Thumerais &c. Ie ne touche point ici à ses grandes pretentions, ni aussi a ses grands biens du Païs Bas, où il possede de bonnes, & notables villes.

Tous ces biens sont administrés & conduits sous quatre Chambres des Comptes, qui sont establies a Pau en Bearn pour ses Souverainetés, a Nerac pour les biens assis entre Loire & les monts Pirenées, a Vendosme pour

ceux d'entre Loire & Seine, a la Fere en Picardie pour ceux de Picardie & des Païs Bas; Toutes lesquelles sont pourveuës d'un President & de nombre suffisant de gens de conseil; & rapportent tout au Conseil privé dudit Seigneur Roi, resident léz sa personne, où sont le Sieur de Grateins, son Chancellier, le Sieur de Segur Superintendant de sa Maison & finances, les Sieurs de Guitry, du Plessis & autres de robbe courte & plusieurs notables Conseillers, Maistres des Requestes & Secretaires. Et par ce que les susdits biens sont assis sous trois Parlemens, a sçavoir Paris, Thoulouze & Bordeaux, ausquels ressortissent plusieurs affaires & procés concernans iceux, en chacun desdits Parlemens il à un Conseil stipendié & arresté, auquel preside un des principaux du Parlement. Pour celui de Paris il à faict election de M. du Ferrier nagueres Ambassadeur pour le Roi a Venize, l'un des grands personnages de l'Europe, & que feu M. le Chancelier de l'Hospital avoit seul jugé digne de succeder en l'Estat de Chancellier pour son integrité & suffisance. Nous craignons qu'il ne l'ose accepter parce qu'il desire doresenavant faire ouverte profession de la Religion, & voudroit demeurer en lieu plus seur & plus libre pour l'exercice d'icelle.

En qualité de Chef & Protecteur de ceux de la Religion reformée en France, le Roi de Navarre est aussi assisté de plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes, Capitaines, Provinces, villes & Communautés en France, desquels les cœurs, forces & moiens croissent de jour en jour, & d'autant plus se fortifient, qu'ils le voient croistre en

Digitized by Google

resolution & constance, & veiller & travailler de plus en plus pour leur conservation, sans y espargner chose qui despende de lui.

Ainsi donq, outre plusieurs bonnes & fortes Places apartenantes au Roi, qui sont meslées dans ses païs patrimoniaux, qui ont tousjours tenu son parti, comme Bazas Episcopale, Puymirol, Montsegur, le Mas de verdun, Caumont sur Garonne & autres en bon nombre, sortant de ses païs patrimoniaux ci dessus nommés, esquels il est fort aimé & reveré de ses subjets & vassaux, & tirant vers l'Orient ou le Languedoc, se rencontre le païs de Quercy, contenant quatre Chastellenies, a sçavoir Cahors, Figeac, Montauban & Lauzerte; de ces quatre les deux, a scavoir Figeac & Montauban, sont purement es mains de ceux de la Religion; Lauzerte est commune aux deux; Cahors fut rendue aux dernieres guerres par la Paix, aiant esté prise si valeureusement par le Roi de Navarre. Et sous icelles sont plusieurs petites villes de mesme parti & profession, comme Caussade, S. Antonin, Realemont &c. A Figeac est Gouverneur le sieur de la Meausse vieux Capitaine; Montauban est regie par ses Consuls, comme la Rochelle par ses Maire & Eschevins. Sur le païs veillent principalement le Baron de Terride, Viconte de Serignac, & le Viconte de Gourdon, qui ont fait preuve de leur fidelité & valeur en tous les troubles. D'un costé, est le païs de Lauragois, qui tient tout pour la Religion, où est Puylaurens, ville capitale, Auriac, Carmaing &c. C'est le païs ou croist le pastel. D'un autre, l'Albigeois, ou est la ville de Castres, grande & bien fortifiée, assistée de plusieurs forts Chasteaux. Et d'un autre, le pais

Digitized by Google

de Foix & de Rouergue &c. patrimoniaux dudit Sieur Roi. Et ſont tous ces pais autrement appellés bas Languedoc, ou limitrophes, ou meſlés avec les ſiens, de telle ſorte que facilement ſe peuvent joindre avec une mediocre diverſion avec celles des Egliſes de Languedoc, Dauphiné & Provence.

Au bas Languedoc, les Egliſes tiennent Niſmes & la Senechauſſée, Montpellier, Siege de la Chambre des Comptes, Aiguemortes & les Salines, Vzéz, Alez, Alezli &c. villes Epiſcopales, puis Lunel, Aimargues, Marſillargues, Baignols, Sommieres, & pluſieurs autres. Item les pais des Sevenes, Vivarez, Vellay, Givoudan &c. où ſont pluſieurs riches petites villes, imprenables d'aſſiete. Et maintenant jouiſſans de l'amitié eſtroitte de M. le Mareſchal de Montmoranci, auquel la leur eſt neceſſaire, ſe peuvent aſſeurer, hors deux ou trois places, de tout Languedoc, qui eſt la plus riche & plus importante province de toute la France, eſtant icelui aſſeuré de Beaucaire ſur le Rhoſne & de la Seneſchauſſée de Beziers, de Pezenaz, de Carcaſſonne, d'Agde, de Leucathe, & autres places d'importance, tant au bas que haut Languedoc. De ceſte Province, ceux de la Religion, je ne parle point des autres, peuvent tirer en campagne, les villes garnies, ſix mille arquebuſiers, ce qui s'eſt encore nagueres veu, quand M. de Chaſtillon voulut aller au ſecours de Geneve; mais non plus de quatre cens chevaux, par ce qu'elle n'eſt pas ſi peuplée de Nobleſſe que les autres. En icelle M. de Chaſtillon, Seigneur de grande eſperance, fils de feu M. l'Amiral, veille ſur la conduite des affaires, accompagné du Sieur d'Andelot ſon frere, & aſſiſté de pluſieurs notables Conſeillers & Capitaines, com-

me des sieurs de Bouillargues, Gremian, Porcherez, S. Cosmes, de Vignolles, de Clausonne &c. Ledit sieur de Chastillon est Gouverneur de Montpellier, le sieur de Gremian d'Aigüesmortes, le sieur de Porcherez de Lunel; les autres, en ce temps de paix se gardent d'elles mesmes.

En Provence, les Eglises se multiplient a veuë d'œil sous la Paix, a Arles & Aix, qui sont les Archevesché & Parlement, a Marseilles mesme, ou il n'y à que quatre ans qu'on ne cognoissoit homme de la Religion, & maintenant y en à plus de deux cens bonnes familles. Plusieurs villes y sont a la devotion du Roi de Navarre, mais une seule ouvertement & sous adveu du Roi, ascavoir la Tour de Seine selon l'Edit de l'an 1577. Le Baron de Rieux & le Baron d'Allemagne y ont la charge des affaires.

En Dauphiné les affaires avoient fort empiré en la derniere guerre, par ce que les Eglises furent abandonnées de tout secours, & furent contraintes d'essaier la foi du Duc de Mayenne, dont leur avint beaucoup de mal. Depuis les Eglises s'y sont heureusemẽt ralliées par la vigilance des sieurs de Lesdiguieres, de Gouvernet, de Cugy, de Blascons, de Morges, de Mirabel, de S. Auban, de Chabert & autres Gentils-hommes principaux. Il y à en ceste Province plus de 400. Gentils-hommes de la Religion qui ont monté a cheval toutes les guerres, & les Places fournies en sortiroient quatre milles harquebusiers. Sous l'adveu du Roi on y tient les villes de Nions, & Serres haute & basse, & couvertement plusieurs autres; La Principauté d'Orange y est voisine, qui les à tousjours appuiés au besoin.

Des monts Pyrenées on peut traverser jusques en Savoie par les susdites Provinces, c'est a dire, d'un bout de la France a l'autre, logeant & sejournant tousjours en Places amies de trois en trois lieuës au plus loin, en villes qui sont ou du patrimoine, ou de la protection du Roi de Navarre. Et n'est a omettre que le Port d'Aiguesmortes est à leur devotion, ou se peuvent armer fregates, & galeres pour endommager les costes & rompre le trafiq de la mer Mediterranée.

Tirant puis apres du Midi au Nord, c'est a dire, de la basse en la haute Guienne, & sortant des Duchés & Comtés partrimoniales du Roi de Navarre, entre la Garõne & Dordogne se trouve le païs qu'on appelle des deux mers, presques tous de la Religion, dont j'ai veu lever en quatre jours 4000. harquebusiers, où sont Bergerac, Ste Foi, Castillon, tous passages sur la Dordogne. Et de là en avant les païs d'Angoulmois, Xaintonge, Poictou, & Aunix, d'où sortiront au moins 500. Gentils-hõmes de la Religion & 6000. harquebusiers. Sur iceux à esgard principalemẽt Monseigneur le Prince de Condé, residẽt a S. Iean d'Angely, duquel la pieté & valeur est cognuë, & prend conseil des plus sages & plus experimentés Seigneurs & Gentils-hommes du païs. Les principaux de la Noblesse y sont M. le Comte de la Roche Foucaut, M. le Baron de Montandre & de Montguion, le Baron de la Roche Alez, le Baron de Montlieu, le Baron de Plassac frere de M. de Mirãbeau, les Sieurs du Son, des Ageaux, de Boisrõd, de Vibrac; puis en Poitou, le Barõ de Verac, le Baron de Tonnai Boutonne, les Sieurs de S. Gelais, de Vaudoré, de la Boulaye, de S. Estienne, de Vieillevigne, de la Fromentiniere, de Tifordiere, de Mont-

fernier, des Essars, de la Boücherie &c. desquels les noms sont prou cognus es guerres de Poitou; Et outre plusieurs petites villes & chasteaux, il y ont pour retraitte Ponts, S. Iean d'Angely & la Rochelle. A S. Iean est Gouverneur M. de Mesme, tres sage & experimété Gentil-homme. Quant a la Rochelle, elle est gouvernée par ses Maire & Eschevins; le Maire est a present Choisi homme zelateur de la Religion. Et par ces païs se peut parvenir depuis les monts Pyrenées jusques en Bretagne.

Es païs de deçà Loire, le parti du Roi de Navarre n'est si apparent; Si n'y à il Province ou il n'y ait bon nombre de Seigneurs, & Gentils-hommes de la Religion des plus apparens, entre autres, M. de Rohan Prince en Bretagne, M. le Comte de Laval, M. de Rieux son frere, M. de Clermont Marquis de Garlande, M. le Comte de Montgommery & plusieurs autres; Comme aussi y en à infinis de toutes qualités prests a embrasser & la Religion & le parti, s'ils y voioient seureté; Mais depuis la S. Barthelemy ils n'ont point eu de retraitte & n'ont eu asseurance que dedans les armées, que difficilement ils pouvoient joindre, s'elles ne descendoient d'Allemagne. Cependant, elles ne laissent d'avoir un ordre & une forme de conduite, bien que plus secrete; & n'y à petit coin où il n'y ait quelque Gentil-homme capable & signalé, auquel s'addressent les affaires, qui au besoin seroit suivi & obei des autres. Et d'autant plus sont-ils maintenant affectionnés au Roi de Navarre, que plusieurs d'eux avoient jusques ici cerché retraitte sous l'aile de S. A. de laquelle ils n'esperent plus faveur, ni support a l'avenir.

Ainsi,

Digitized by Google

Ainsi, en toutes & chacune les Provinces susdites y à Conseils establis pour la direction des affaires de la Religion, lesquels rapportent tout au Conseil du Roi de Navarre, resident prés sa personne, qui est distingué de celui auquel se manient ses affaires patrimoniales. En icelui entrent M. de Rohan, M. de Chastillon, les sieurs de Clervant, de Segur, de Guitry, de Lezignan, du Plessis &c. les Deputés des principales Provinces residens prés dudit sieur Roi a sa requeste & priere, partie de robbe courte & partie de robbe longue & un Secretaire d'Estat ordinaire & perpetuel, a sçavoir le sieur du Pin; sans lesquels il ne fait rien, & avec lesquels, ou la plus part d'iceux, il fait tout. Et par ce que tous ceux là n'y peuvent tousjours resider, y à un ordre dressé selon lequel ils y viennent les uns apres les autres. De ce Conseil sont aussi M. de Laval, M. de Turenne, M. de la Nouë, lesquels Dieu y veille ramener par sa grace.

Ce parti composé des moiens du Roi de Navarre & des Eglises de France, conjoints a mesme but, asçavoir a leur conservation, est bien si solide & si fort, que la puissance du Roiaume de France, voire une plus grande, ne le sçauroit ruiner, sans se ruiner elle mesmes; Car, comme il s'est pieça veu, il s'est relevé de plusieurs pertes & defaites, & de la journée S. Barthelemy mesmes, qui sembloit l'avoir atterré tout d'un coup, encor que depuis ce jour là il à esté fort peu assisté des voisins, & au contraire assailli outre les forces de France, de partie de celles d'Allemagne, de Suisse, & d'Italie.

Mais d'autant qu'il à ceste incommodité de ne pouvoir tenir la campagne contre telle puissance, & qu'il est contraint de se resoudre des le premier jour a la de-

fensive, que l'homme de guerre doit tousjours reserver a l'extremité; Cédit parti, bien qu'avec grande incommodité & perte des assaillans, faute d'une armée qui recueillist & ralliast ses forces esparses par les Provinces, s'est tousjours affoibli par toutes les guerres, comme il s'est veu qu'en celle de l'an 1577. il perdit la Charité, Yssoire, & Broüage, & en la derniere de l'an 1580. la Fere, & Lamure, places d'importance, & quelques bicoques en Gascongne; Et en la paix mesmes quitta beaucoup de ses advantages, & seuretés; Estant tout certain, que qui en une guerre ne peut que se defendre, est tousjours offencé; comme en un duel, qui ne fait que parer, se trouve en fin offencé de son ennemi.

Ce sont les maux que le Roi de Navarre à esprouvés faute d'une bône armée, par le moien de laquelle il peust parvenir a l'offensive; Comme au contraire, on à fait la paix & la guerre plus avantageusement, quand on l'a peu avoir. Et pourtant aimeroit il mieux racheter la paix, & le temps en rendant des Places, bien qu'apparemment necessaires a sa conservation, que d'entrer en une guerre simplement defensive, c'est a dire, purement passive, faute d'une armée, encor qu'il n'ignore les inconveniens qui en peuvent avenir, d'autant que rendant lesdites Places, il ne perdra qu'elles, & les voulant defendre sans espoir de secours, il perdra & les Places, & les hommes; qui plus est, en une seule prise par force, en pourra perdre plusieurs, par l'estonnement qui s'en pourra ensuivre.

Au mois de Septembre prochain se doivent rendre les Places, & sont les principaux & les plus gens de bien de la Religion perplex en cest affaire. Elles ont esté bail-

Digitized by Google

lées pour ſeureté contre la defiance. Les cauſes de defiance durent encor, veu que l'Edit n'eſt executé en un ſeul article, veu que de toutes les contraventions on ſe plaint en vain, veu les deloiautés qu'on voit pratiquer a l'endroit de ceux de la Religion, veu auſſi les preparatifs & levées qui ja ſe font en Suiſſe & Allemagne, les munitions qui s'amaſſent a Lion, pour couler tout a coup par le Rhoſne, & les troupes qui s'envoient en Gaſcogne. Puis donq que les cauſes de defiance durent & multiplient, la raiſon de les retenir demeure pareillement en ſon entier.

Mais tout ainſi qu'en les rendant nous nous depouillons, & en nous depouillant tentons nos ennemis, qui voient ſi beau jeu d'achever noſtre ruine, auſſi en ne les rendant point, nous attirons ſur nous leurs forces ja toutes preparées, & haſardons par le refus de trois ou quatre la perte d'infinies autres, que peut eſtre ils nous arracheront.

En la juſte occaſion que nous avons de differer la rendition des Places, ſi on le voioit aſſeuré d'une bonne armée de Reiſtres qui peuſt tenir la campagne, & eſloigner la guerre du centre de nos Provinces vers la circonference de la France, il ſeroit aiſé de ſe reſoudre a differer la remiſe d'icelles; Et quand nos ennemis ſentiroient que nous ſerions appuiés, eux meſmes accepteroient nos juſtes raiſons, & remonſtrances en paiement. A cela n'eſpargnera le Roi de Navarre bien, ne moien quelconque; Mais il eſt las de porter le fardeau tout ſeul; & eſt temps que ceux pour leſquels en partie il le porte, le ſoulagent, s'ils ne veulent porter un jour & leur fardeau, & le ſien enſemble.

Digitized by Google

S'il ne voit plus clair au secours de dehors qu'il n'a veu jusques a present, il se resoudra par advis des Eglises de France de contenter le Roi, hasardera, ou plustost commettra a Dieu l'issuë de la rendition des places, tentera toutes voies douces, bien que perilleuses, de vaincre la volonté de ses ennemis, puis qu'il ne la peut retenir par plus fortes & asseurées; Et cerchera en fin, comme Samson, le miel en la gueule du lion mesmes, si les moiens lui sont refusés par ceux, pour la conservation desquels il ne travaille gueres moins que pour la sienne, & qui en la sienne ne sont gueres moins interessés que lui.

RESPONSE* A L'INSTRUCTION *du Sieur de Servain envoié vers le Roi de Navarre de la part de Monsieur le Duc de Savoie,* *Du 25. Iuin 1583.*

* *Dressée par M. du Plessis.*

LE Roi de Navarre se sent honoré de la recerche qu'il à pleu faire a S. A. du mariage de Madame la Princesse sa sœur, tant par l'envoi du sieur de Bellegarde des l'an passé, que maintenant encor par le sieur de Servain, pour le desir qu'il à de voir leur amitié bien estroitement estreinte & renforcée; Et en particulier se sent obligé audit Seigneur Duc de ce que pendant ce Traitté il n'ait voulu entendre a aucun autre parti, combien que de diverses parts il s'en soit presenté, comme il lui à declaré tant par l'instruction, que par la propre bouche & creance dudit Sieur de Servain.

Ne peut toutesfois ledit Seigneur Roi se departir aucunement de sa premiere resolution, declarée par ci de-

Digitized by Google

vant audit sieur de Bellegarde, & depuis confirmée expressément par le sieur de Clervant; Sçavoir est, qu'es choses indifferentes il seroit tousjours d'advis que Madame sa Sœur s'accommodast en tout ce qui seroit possible au bien des affaires & Estat dudit Seigneur Duc; mais non qu'elle se dispensast au fait de sa religion & exercice d'icelle, qui depend du service de Dieu & du tesmoignage de sa conscience. Ce qui, toutes choses bien considerées, ne pourroit apporter aucune utilité aux affaires de sadite Altesse.

Prie donc ledit Seigneur Duc, selon sa prudence, de mettre en consideration quel crime encourroit ledit Seigneur Roi envers Dieu, quel remors en sa conscience, & quel blasme entre les hommes, s'il estoit autheur & conseiller a Madame sa Sœur, pour esperance ou cause de mariage, de violer en sorte que ce fust son ame, & contredire au sentiment de sa conscience. A quoi, comme il ne la voudroit, ni inciter, ni persuader, aussi sçait-il tresbien, que nulles considerations, ni persuasions ne la pourroient jamais ni inviter, ni induire.

Mais sur ce que ledit Seigneur Duc allegue les dangers, esquels il mettroit son Estat en faisant autrement, pense ledit Seigneur Roi, que ledit Seigneur Duc à bien consideré selon sa prudence, que les mariages des Princes, outre l'affection qui est entre les personnes, sont aussi mariages de leurs Estats, par lesquels les contractans desirent & pretendent se fortifier l'un l'autre.

Duquel but ils seroient frustrés sans doute & l'un & l'autre, si ledit Seigneur Roi venoit a condescendre aux propositions faites par ledit sieur de Servain. L'un, par ce qu'en ce faisant il meriteroit de perdre la creance &

Digitized by Google

authorité qu'il à acquise & maintenuë jusques ici entre un grand peuple de toutes qualités,& plusieurs nations, par laquelle Dieu lui à fait la grace de se maintenir contre si puissans ennemis. L'autre, parce que l'aiant ledit Seigneur Roi perduë en se departant de la fermeté & constance qu'il à tousjours euë en sa religion, il rendroit son amitié & alliance inutile a tous ses amis & alliés,& nommément audit Seigneur Duc, lequel,comme tous sages Princes,en se mariant à pour but,de s'appuier de bons & utiles amis.

Espere pour ces raisons ledit Seigneur Roi que quand ledit Seigneur Duc les aura bien considerées, il ne voudra faire instance sur chose par laquelle ceste alliance tant desirée des deux se rende dommageable a l'un, & pour le moins inutile a l'autre.

Mais comment qu'il plaise a Dieu,qui tient les cœurs des Princes en sa main, en ordonner & disposer, le prie tres-affectionnément de croire que ledit Seigneur Roi desire observer & garder avec lui une amitié estroitte & inviolable;& ne permettra jamais entant qu'en lui sera, que ce pourparler, qui auroit esté mis en avant pour estreindre leur amitié, soit en aucune façon occasion de la diminuer, ou dissoudre.

De ce prie ledit Seigneur Roi ledit Sieur de Servain asseurer de sa part son Altesse,côme aussi il desire singulierement qu'elle en vueille faire preuve, en l'emploiant en chose qui soit en sa puissance; n'aiant ledit Seigneur Roi rien plus a cœur, que de perpetuer par tous bons offices l'amitié que nature à ordonnée entr'eux, & en laquelle particulierement le desir qu'il monstre de ceste alliance,le confirme grandement & oblige.

Digitized by Google

INSTRVCTION POVR TRAITTER avec la Roine d'Angleterre, & autres Princes estrangers Protestans, baillée par le Roi de Navarre au Sieur de Segur y allant de sa part en Iuillet 1583. dressée & minutée par M. du Plessis.

REpresentera a la Roine d'Angleterre l'estat de la France, & particulierement des Eglises Reformées, lequel, graces a Dieu, jusques ici est paisible, & pourroit continuer tel selon toutes les apparences, si nous voulions conniver aux maux qui se preparent a l'advenir, & contre toute la Chrestienté, & contre nous par consequence; Mais que nous appercevons bien, que jamais le dessein du Pape & des Princes qui lui adherent, tendant a l'extermination de ceux de nostre profession, ne fut plus proche d'execution humainement qu'il est, dont ne pouvons pour nostre devoir & conscience, que ne remonstrions a tous ceux qu'il appartient, que, *Dum singuli pugnamus, vincimur.*

Sans espier davantage les actions du Pape, on sçait assés que son nom seul l'oblige a poursuivre nostre ruine; Et cestui-ci qui regne a present, n'y a point chommé depuis qu'il y est appellé, aiant envoié jusques au bout du monde des Iesuites, pour mettre le feu par tout, nommément en Angleterre, Pologne, Suede, Moscovie, aprés les avoir pieça establis en Italie, Espagne, Allemagne, France &c. où ils prennent racine de plus en plus. Les Anglois n'en sont moins informés que les autres par les menées qu'ils ont decouvertes en leur Estat, desquelles ils estoient autheurs.

Il à aussi octroié au Roi d'Espagne la jouissance des biens Ecclesiastiques de tous ses Estats; ce qu'il ne fait pas qu'en esperance d'un accroissement pour son Eglise, trop plus grand que ceste diminution. Bref, il à plus accreu la Papauté par ses douces menées & pratiques, que son predecesseur par ses rigoureuses procedures & persecutions; & à ratteint ce poinct par ces diligences, que son Conseil est aujourd'hui comme l'affinoir de tous les desseins & conseils des Princes qui adherent a la Papauté.

Quelle est l'intention du Roi d'Espagne, nul n'en peut douter. Il est conçeu, né & eslevé en l'Inquisition, qui est la gehenne de la Papauté, & en à esté principal executeur jusques aujourd'hui. Il à persecuté tous ceux qui en ont rejetté le joug, mesmes s'est mis en hazard d'en perdre ses meilleurs païs; N'a gloire au reste, que de se dire fils du Pape & protecteur de l'Eglise Romaine. Mais particulierement les Anglois ne peuvent douter de la haine qu'il porte a leur Estat, & de l'envie qu'il à de leur prosperité, veu les menées qu'il leur à brassées, tant en Irlande, que par l'Escosse, & en leurs entrailles mesmes; veu aussi les torts qu'il pretend avoir reçeu de la Roine d'Angleterre, qui à en plusieurs instances endommagé ses affaires, & rompu le cours de ses succés par le secours qu'elle à donné, tant a ses subjets des Païs Bas, qu'au Duc d'Anjou pour eux; Bref, veu qu'elle à presté l'oreille a toutes negotiations contre lui, & en tout temps, encor qu'elle ne soit point venuë jusques aux pleins effets, tantost en le menaçant d'une Alliance avec les François, tantost d'une protection des Flamans, & tantost du secours de Dom Antonio; jusques a avoir en-

voié

voié ſonder & eſpier le fond des Indes, c'eſt a dire, les plus ſecrets myſteres de l'Eſtat des Eſpagnols.

Or meſme jugement pourra-on faire de l'Empereur, eſtant de meſme Maiſon, nourriture & ſuperſtition, Auſtrichien, Eſpagnol, & Ieſuite, dependant auſſi de l'authorité d'une mere tres ennemie de noſtre Religion, & des moiens du Roi d'Eſpagne, ſans leſquels il ne peut ſubſiſter, pour les debtes & affaires eſquels il eſt enveloppé; ſauf que la nature de l'Eſtat d'Allemagne le contraint d'atremper ſon humeur, & de patienter, bien qu'impatiemment, avec ceux de religion contraire.

Quant au * * * * * * * * * *

* * * * * * * * *

* * * * * * * * *

* * * * * * * * *

* * * * * * * * *

Digitized by Google

Estant la constitution des susdits Princes & Estats telle que dessus, il est tout evident que la Roine d'Angleterre ne peut avoir qu'une imaginaire ligue avec eux. Premierement, parce que les ligués, pour estre amis, doivent avoir un but semblable; au lieu que ceux là en ont un non seulement divers, mais contraire au sien, a sçavoir la ruine de la Religion, en laquelle son Estat est fondé. Secondement, parce qu'ils doivent avoir une mutuelle confiance; au lieu que les offenses mutuelles les rendent tousjours ombrageux, & toutes leurs actions respectivement suspectes.

La Roine d'Angleterre aiant a peu prés apperceu l'inutilité & danger de telles ligues, y pensoit avoir pourveu par l'estroitte amitié qu'elle avoit faite avec Monseigneur d'Anjou, lequel, pour estre remuant, eust peu tenir, & le Roi de France, & le Roi d'Espagne en eschec, s'ils l'eussent voulu incommoder, estant de fois a autre assisté de ses moiens; Et le conseil n'estoit mal convenable, s'il eust voulu proceder loiaument. Mais en ce qu'il à commis a Anvers & a l'endroit des Païs Bas, il s'est totalement retranché de la communication avec ceux de la Religion & obligé au parti contraire, pour estre doresenavant le bras droit du Pape, veu qu'en ceux là il à offensé & meurtri tous ceux qui font mesme profession. Et de fait, s'il eust peu sans danger de ses serviteurs qui estoient prisonniers, il vendoit les Places qu'il

Digitized by Google

tenoit a l'Espagnol, & les rendoit a sa devotion. Et depuis qu'il est a Dunkerke à fait estat nouveau de sa Maison, duquel il à retranché tacitement tous ceux de la Religion, escrivant a ses Officiers en France, qu'ils n'aient a paier aucun qui n'ait attestation d'avoir fait dernierement ses Pasques. Qui plus est, à escrit plusieurs lettres a des principaux Seigneurs de France, par lesquelles il se declare du tout leur ennemi, & les divertit par promesses, par menaces & par toutes sortes de persuasions, de l'amitié du Roi de Navarre &c. Bref, à despesché Iulio Birague vers le Pape avec instruction, qu'il regrettoit principalement le mauvais succés d'Anvers, par ce qu'il ne lui à peu monstrer, comme il desiroit, ce qu'il avoit au cœur de faire pour le restablissement de la religion Romaine (comme de fait il avoit eu dispense du Pape de s'accommoder avec ceux du Païs Bas en ceste intention) Qu'il n'a rien plus en affection que de le lui tesmoigner par quelque autre effet; Et pourtant, le supplie de vouloir presser & amener a fin la ligue de tous les Princes Catholiques contre les heretiques, & leur faire dresser une armée a communs frais, de laquelle il puisse estre Chef, pour emploier sa vie a leur extermination; Et afin que le lien en soit plus estroit, le requiert d'estre autheur de son mariage avec une des filles d'Espagne. Chose certaine, & descouverte par un moien qui pourra estre dit, & dont desja le projet avoit esté veu avant le fait d'Anvers en certaines lettres a lui escrites par un Italien, qui est ingenieur a Lisbonne, qui portoient exprés, que s'il vouloit on le feroit Chef de ceste ligue; Que ce qu'il acquerroit

seroit sien, & qu'ils lui feroient commencer ses conquestes par un Roiaume, qui valoit trop mieux, & lui cousteroit trop moins que les païs qu'il poursuivoit.

Ce Roiaume, nul ne doute que ce ne soit l'Angleterre, veu mesmes les memoires qui en ont esté trouvés sur quelques prisonniers notables en Anvers. Et de fait, comme la Roine d'Angleterre à trouvé la seureté & tranquillité de son Estat en ce que les Estats des Rois de France & d'Espagne ont esté troublés, le Roi de France & le Roi d'Espagne se sentiroient doublement deschargés, s'ils le voioient bien avant engagé en la conduite d'une guerre contre l'Angleterre, principalement avec une armée qui ne leur fust suspecte, comme celle-ci ne seroit, estant composée de plusieurs parties & faite de plusieurs mains. Premierement, en ce que la Roine d'Angleterre, qui paravant à secouru leurs subjets, se trouveroit suffisamment occupée en elle mesmes, laquelle une fois domptée, seroit aisé d'esteindre, ce leur semble, la Religion en leurs Estats. Secondement, en ce que mondit Seigneur seroit diverti ailleurs, duquel l'esprit inquiete est suspect a l'un & a l'autre, & faute d'occupation remueroit les Malcontens en France, qui sous le mauvais gouvernement multiplient tous les jours, ou renoueroit a toutes fins avec ceux du Païs Bas. Car quant a lui faire commencer l'execution du dessein de la ligue Papale par la France, ils sont si suspects l'un a l'autre, que le Roi ne le lairra jamais le plus fort a la campagne; Comme de fait, quelque apparence & asseurance qu'il ait dõné au Roi de son dessein, toutes les fois que Mõsieur à voulu armer pour les Païs Bas, le Roi son frere à tousjours voulu avoir une armée sur la frontiere,

A ces maux il est aisé a la Roine d'Angleterre d'apporter les remedes, tant dedans, que dehors son Roiaume, s'il lui plaist de s'aider des occasions que Dieu lui presente maintenant.

Et pour le dedans, ladite Dame Roine y sçaura bien pourvoir selon sa prudence, estant au surplus assistée d'un tresbon & tres sage Conseil, qui avisera en temps, que son Estat ne tombe en danger ou dommage.

Si ne peut-on laisser de lui dire, que comme ainsi soit qu'elle n'ait vent plus a craindre que du costé d'Escosse, où les Rois de France & d'Espagne lui brassent journellement diverses menées par occasion de proposer divers mariages au Roi d'Escosse, n'y à rien aujourd'hui, a quoi elle deust plus penser qu'a le marier bien tost en lieu, dont elle n'ait aucun danger a craindre, & neantmoins quelque utilité a esperer, si besoin est. Bien tost, par ce que les Princes n'attendent pas volontiers long temps a se marier, & que cestui-ci, en aiant esté recerché si jeune, attendra moins qu'un autre; & que cependant, sous ombre d'Ambassades pour mariage, on pratique de le divertir de la Religion, de l'amitié d'Angleterre, & de la bonne opinion qu'il avoit eu de ceux, qui auroient manié sa jeunesse, & son Estat pendant icelle, jusques a present. Et pareillement en bon lieu, par ce qu'autrement on l'alliera ou obligera a la Maison d'Espagne ou de France, en lui donnant une fille d'Espagne, de Lorraine, ou de Florence; toutes ennemies, soit pour l'Estat ou pour la Religion, & autres considerations, de l'Estat d'Angleterre, dont peut puis aprés avenir la ruine de l'Escosse, & par consequent de l'Angleterre mes-

Digitized by Google

mes, comme mieux sçavent ceux qui en cognoissent de plus prés la condition presente & les humeurs.

Le plus propre mariage sembleroit estre celui de Madame la Princesse de Navarre, Princesse née & nourrie en la vraie religion, sœur d'un Prince, que les Eglises de France ont choisi & recognu pour Protecteur contre la tyrannie du Pape & de ses adherens; & qui ne peut estre, pour les torts qu'il retient a sa Maison, qu'ennemie du nom d'Espagne; En outre, pour l'amitié que la Roine d'Angleterre portoit a la feu Roine sa Mere, & pour les faveurs qu'elle en reçeut au fort de ses affaires; obligée a ladite Dame & Roine; Estant tout certain, qu'elle serviroit d'une liaison entre l'Angleterre & l'Escosse; comme au contraire d'une barre bien forte entre les pratiques d'Espagne & de France, & l'Estat d'Angleterre.

Ce que toutesfois on ne propose point pour avantage selon le monde, que les serviteurs du Roi de Navarre trouvent en ce mariage, car ladite Dame est de long temps recerchée de Monsieur de Savoie, duquel la grandeur est prou cognuë, qui fraischement y à envoié le Sieur de Servain avec conditions favorables; & de Monsieur de Lorraine pour son fils, qui est Prince riche & aisé, & par le moien duquel on s'obligeroit la Maison de Lorraine, qui seule semble faire obstacle a la grandeur qui se prepare au Roi de Navarre; Bref, de Monseigneur d'Anjou & du Roi d'Espagne mesmes, qui a diverses fois & tout fraischement en ont fait tenir propos. Mais par ce que le Roi de Navarre se propose la gloire de Dieu, qui doit preceder toutes au-

Digitized by Google

tres considerations en nos Alliances, & qu'on recerche sa benediction sur tous avantages, qui affermit & establit les sceptres & thrones de ceux, qui cerchent avant toutes choses l'establissement & affermissement de son Roiaume.

Pour le dehors la Roine d'Angleterre, qui pour sa grandeur & richesse tient le premier lieu entre les Princes qui ont embrassé la verité, les peut tous reünir en une contreligue, pour s'opposer aux pernitieux desseins des ennemis de la Religion; A quoi, ni la saison du temps, ni l'affection des hommes ne fut jamais plus disposée.

Autresfois elle à recerché alliance avec les Princes Protestans d'Allemagne. Ils estoient froids & sourds, par ce qu'ils ne voioient, ni prevoioient aucun danger, faisoient au reste chacun son cas a part, tellement qu'il les falloit aller recercher de maison en maison, & persuader l'un apres l'autre. Au contraire, aujourd'hui ils cognoissent les pratiques de la maison d'Austriche, qui ont trop plus paru sous l'imprudence de ce jeune Empereur, nourri en Espagne, en peu de jours, que sous la prudence des precedens en plusieurs années. De là est advenu, qu'ils ont communiqué leurs conseils, pour empescher qu'un Roi des Romains ne fust creé de ceste Maison; Et sur ce est avenu tres a propos, que l'Archevesque de Cologne, Electeur du S. Empire, s'est declaré de la Religion, par les moiens duquel ils sont asseurés de la pluralité des voix, en aiant maintenant, des sept les quatre, outre celle de l'Archevesque de Maience, qui semble incliner a ce parti. Cela les à obligés a le maintenir contre ses ennemis; Et comme ils ont veu

que l'empereur, le Roi d'Espagne & les Princes Catholiques se joignent contre lui, & par consequent cótr'eux, ils se sont reveillés & ralliés ensemble. Tellement qu'il est tout evident, qu'ils ouvriront tres volontiers les oreilles aux propositions, qu'il plaira a la Roine leur faire pour le bien commun de la Chrestienté, & se sentiront honorés quand elle leur offrira son alliance. Ioint, qu'il sera trop plus aisé de traitter avec eux que par ci devát, estans iceux joincts pour la plus part en un corps ja formé, au lieu qu'ils estoient comme par pieces.

Telle alliance sera honorable a la Roine, & devroit S. M. prendre au poinct d'honneur qu'autre la procurast qu'elle; Lui sera utile a son besoin contre tous les ennemis ci dessus nommés, cóme il fut tres bien recognu par le feu Roi son pere, quand il traitta avec les Protestans, qui n'estoient pas lors si forts d'un tiers qu'ils sont maintenant. Et quant a ce qu'on l'en à destournée autresfois, disant qu'elle n'est pas si honorable que celle, qu'elle à avec les Rois de . . . . . & d'Espagne &c. qui sont Princes plus grands; est a considerer premierement, qu'elle n'en peut avoir qu'imaginaire avec ceux là, qui ont autre but qu'elle, comme à esté dit ci dessus. Secondement, qu'es ligues de compagnons, qui à compagnon à maistre, a plus forte raison, où il y à quelqu'un qui se presume plus grand; Il fait tousjours ploier les affaires de ses Associés aux siennes. Tiercement, qu'au contraire en ceste ligue, la Roine, qui y tiendra le premier lieu, y presidera, non en ordre seulement, mais en commandement. Et de fait, sans repeter de plus haut, la ligue des Venitiens avec le Pape & le Roi d'Espagne ces années passées, quelque necessité qui les liast, & les

Venitiens

Digitized by Google

Venitiens plus que les autres, ne peut durer, par ce que le Roi d'Espagne la vouloit accommoder a ses affaires. Celle du Roi de France avec les Suisses est immortelle, & ne s'interrompt jamais, & sert tousjours en general, & en particulier a ses desseins.

Vn obstacle pourroit s'entrejetter en ceste negotiation de ligue, a sçavoir, le differend qui est entre nos Confessions sur le poinct de la Cene; Pour lequel lever se pourroient aisémét traitter deux poincts avec lesdits Princes. L'un est, que ce differend soit remis, selon l'exemple de l'Eglise ancienne, a un Synode general de toutes les Eglises reformées de l'Europe, quand il aura pleu a Dieu leur donner repos. L'autre, qu'en attendant nous demeurions freres & bons amis, & que silence soit imposé a toutes contentions dependantes dudit differend tant de bouche que par escrit.

A ceste negotiation le Roi de Dannemarc à ja beaucoup aidé envers M. l'Electeur de Saxe, son beau frere, qui en à moderé sa rigueur envers ceux de nostre Confession, & diminué sa faveur envers quelques Docteurs, qui servoient de boutefeus en Allemagne. Et l'authorité de la Roine d'Angleterre aura grand pouvoir vers lui; comme aussi n'y à doute, qu'il ne se renge volontiers a ceste ligue, si elle l'entreprend, voiant les pratiques que les Iesuites font avec le Roi de Suede & autres ses voisins contre lui.

S'y adjoindront avec le Roi de Navarre, & sous son authorité toutes les Eglises de France, qui ne desirét rien plus que cest accord. Mais pour ne perdre temps, & par ce que ceste roüe se poussera mieux par plusieurs tout ensemble, & en un mesme temps, que par chacun a part,

Digitized by Google

sera suppliée la Roine d'Angleterre d'envoier des ceste heure quelque Gentil-homme de son Roiaume notable & qualifié vers le Roi de Dannemark & les Princes d'Allemagne, pour negotier ces deux affaires, asçavoir la reconciliation de nos Eglises avec celles d'Allemagne, & une ligue generale de tous les Princes, qui ont embrassé la reformation, de laquelle elle soit le Chef, pour s'opposer a la ruine, que le Pape & ses adherans nous brassent. Les sieurs de Sydney, de Tillegœur, de Randolff & Damdson &c. y seroient propres pour leur qualité & suffisance.

Quand les plus notables Princes d'Allemagne en seroient persuadés, il leur seroit aisé d'y induire les villes Imperiales, chacun endroit soi. Les Suisses aussi & leurs alliés, que le Pape à voulu brouiller a diverses fois par l'envoi de ses Nonces, ne s'en reculeroient. Et quant au Roi de Navarre, il y entreroit volontiers avec tout ce qui depend de lui a telles charges & conditions qu'il seroit trouvé bon, estant resolu de n'espargner biens, ni vie pour la defense de la Religion, & manutention de la cause commune. Comme aussi, y à apparence que ceux du païs bas, en la perplexité où il se trouvent, se tiendront heureux d'y estre receus, lesquels certes, la Roine d'Angleterre doit garder comme les boulevarts de son Roiaume, & non avec moins de raison que l'Allemagne garde la Hongrie contre le Turc.

Ceste ligue, qui seroit toute composée des peuples plus belliqueux de la Chrestienté, seroit plus forte que ligue que puissent faire les Catholiques Romains; Mais d'autant plus encor, que tous y tendroient a un but commun

Digitized by Google

de defense & n'auroient rien a pretendre les uns contre les autres; Au lieu que les Rois de France & d'Espagne & autres leurs Associés ont beaucoup de querelles a demesler de longue main, tendent tousjours a enjamber sur l'Estat & honneur l'un de l'autre, & par estre, ou se penser eloignés de tout danger ne se peuvent supporter les uns les autres.

Et quant aux conditions de ceste ligue, ce seroit a chacun a se proportionner a ses moiens; Sauf qu'on y pourroit suivre a peu prés les erres de celle qui fut tracée entre le Roi Henri d'Angleterre & les Princes Protestans, & depuis a diverses fois remise sus par la Roine, en laquelle il offroit de contribuer autant que deux Electeurs, quels qu'ils fussent. Et ne faut oublier qu'une chose hasteroit bien ceste conclusion, sans qu'il en coustast rien a ladite Roine, asçavoir si elle faisoit porter deux ou trois cens mil escus, qu'elle laissast en depost en Allemagne, pour estre emploiés a toutes occasions a la defense de la cause commune par quelque bout qu'elle fust attaquée. A quoi le Roi de Navarre selõ ses moiens, nonobstant qu'il ne soit pressé de mal, à desiré donner exemple a tous, envoiant presentement bonne somme d'argent & grande quantité de bagues de grand prix, pour commencer la masse commune en Allemagne.

ES PAIS BAS

Passera d'Angleterre par les Païs Bas, ou il verra M. le Prince d'Orange & l'asseurera de plus en plus de l'amitié du Roi de Navarre.

Et parce que Dieu à fait la grace aux Païs Bas, de les

Digitized by Google

appeller a la reformation de son Eglise, & que nommément les Eglises de France & des Païs Bas sont unanimement conjointes en mesme Confession de foi, communiquera avec ledit Seigneur Prince des moiens de parvenir a la reconciliation desdites Eglises avec celles d'Allemagne, suivant la conclusion qui en auroit esté prise au Synode national de Vitré en Bretagne, auquel lesdites Eglises auroient par la grace de Dieu comparu par leurs Deputés, & se seroient adjointes a la negotiation y concluë, pour ladite reconciliation des Confessions.

Pourtant, requerra ledit Seigneur Prince, pour davantage authoriser ladite negotiation, en laquelle toute la Chrestienté en general, & les Païs Bas en particulier, sont tres interessés, de vouloir tenir la main, qu'au plustost soit envoié quelque personnage notable & qualifié de la part des Estats desdits Païs vers le Roi de Dannemarc & Princes Protestans du S. Empire, pour d'un commun accord poursuivre la reünion de toutes les Eglises, qui ont requis la reformation.

Et sur tout, attendant que Dieu ait illuminé les cœurs de tous pour discerner la verité, pour obtenir ces deux poincts. Premierement, que les differens qui sont entre les Eglises d'Allemagne appellées de la Confession d'Ausbourg & les nostres de France, Angleterre, Païs Bas, Suisse &c. soient remis au premier Synode general de toutes les Eglises reformées, auquel il plaira a Dieu de nous assembler. Secondement, qu'en attendant icelui, nous demeurions freres & bons amis, & imposions silence a toutes contentions & invectives tant de bouche que par escrit.

Digitized by Google

De ce fait pourra, selon qu'il trouvera par advis sur les lieux, traitter avec les Estats des Païs Bas, ou avec les plus notables personnages & Ministres des Eglises, encor qu'il y aie apparence qu'aucuns feront difficulté de despescher ceste Legation tandis que les choses demeureront en doubte avec S. A.

Et, si elle est resoluë, seroient tres propres, pour en avoir la charge, M. de S. Aldegonde, M. de Vander-Mylen, ou M. Iunius, desquels le premier & le dernier sont maintenant comme hors de charge; Le second retiré en Hollande, mais qui se pourroit excuser pour cause de maladie. M. Taffin ou M. Sarravia de Gand, pour leur prudence, doctrine & modestie, y seroient aussi tres idoines, si on y veut adjoindre un Ministre.

Le tout sans sejourner beaucoup es dits païs, pour la longueur qui est ordinaire en leurs affaires, & mesmes en la confusion, où ces derniers malheurs les ont mis. Et adjoustera a ces fins tout ce qu'il verra appartenir, pour les y exhorter & induire.

N'oubliera a adviser avec ceux qu'il verra bon estre, quel moien il faudroit tenir pour faire acheminer les mestiers de delà en Bearn, leur remonstrant les commodités dudit païs &c.

EN DANNEMARC.

Asseurera le Serenissime Roi de Dannemarc de l'amitié estroitte & singuliere du Roi de Navarre envers lui, lequel, bien qu'esloigné de lieux, se sent neantmoins tres proche d'affection envers tout ce qui le touche, aiant pleu a Dieu, par sa saincte grace, les unir en une mesme

Digitized by Google

religion, qui est le plus estroit lien qui puisse estre entre les hommes.

Aussi le remerciera tres affectionnément de la pene qu'il lui pleut prendre ces années passées a l'instance & priere dudit Seigneur Roi, tant envers M. l'Electeur de Saxe son beau frere, qu'autres tres illustres Princes & Estats du S. Empire, pour la pacification & recóciliation des differens, qui sont entre quelques Eglises d'Allemagne & celles de France, Angleterre, Escosse, Païs Bas, Suisse &c. qui auroient esté enaigris par la precipitée condamnation de peu de Docteurs, & maintenant, par sa prudence & vigilance, seroient en quelque meilleur train de s'appaiser, au grand bien & avancement de l'Eglise de Christ; duquel œuvre certes, autant loüable que necessaire, toute la Chrestienté commence a sentir de loin le fruit, & l'espere percevoir a bon escient par la continuation de son zele & affection envers la gloire & service de Dieu; Et S. M. remportera, sans doute a bon droit, un remerciement indicible de tous ceux qui vivent, & une tres loüable memoire envers toute la posterité.

Particulierement, lui testifiera de la part dudit Seigneur Roi de Navarre, combien les Eglises de France se sentent obligées a lui de ce qu'il à si vertueusement embrassé une entreprise si Roiale, mesme au temps que la plus part s'endorment en leur repos avec peu de soin du bien & avancement de la Chrestienté; Et le supplie de toute son affection d'y vouloir a ce coup mettre la derniere main, pour en avoir la loüange entiere, lui offrant a ceste fin tout ce qui s'y peut apporter de sa part, d'aide, d'authorité, de vigilance & de sollicitude, &

Digitized by Google

le priant de lui communiquer, selon sa prudence & affection, les moiens qu'il estimera devoir estre tenus pour y parvenir au mieux & au plustost que faire se pourra.

Sur cé donq lui ramentevra, qu'il auroit esté trouvé bon ci devant, que selon la loüable coustume de l'Eglise ancienne, qui à esté soigneuse d'assoupir les differens & prevenir les schismes, un Synode general fust assemblé de toutes les Eglises reformées de la Chrestienté, auquel les differens qui sont entre nous, fussent meurement debattus, deuëment examinés, & finalement decidés; Ce que les Eglises de France desirent unanimemẽt & poursuivront tres-ardemment de leur part. Comme de fait elles supplient tres-humblement ledit Seigneur Roi, de tenir la main de toute son authorité envers tous les Rois, Princes & Estats qu'il apartiendra, que ledit Synode general soit convoqué en sa deuë forme, en lieu commode au plus tost que l'estat de la Chrestienté le pourra permettre.

Mais par ce que, puis qu'ainsi à pleu a Dieu, plusieurs notables parties de l'Eglise reformée ont esté & sont troublées de guerres, ou cruellement persecutées, des calamités & adversités, desquelles quelques Docteurs, peut estre trop a leur aise, n'ont point eu honte d'abuser, jusques a les condamner comme heretiques, les retrancher de la communion de leurs Eglises, &, entant qu'en eux est, les exterminer du monde; au lieu de compatir a leurs miseres, c'est a dire aux afflictions de Christ; proposera audit Seigneur Roi, qu'attendant que ledit Synode general soit tenu en temps & lieu propre, il vueille emploier son authorité en ces

deux poincts principaux; Premierement, que les susdits differens soient remis & renvoiés audit Synode general, lequel neantmoins on acheminera autant que faire se pourra. Secondement, que doresenavant silence soit imposé tant de bouche que par escrit a toutes contentions & invectives qui peuvent enaigrir la plaie, que nous devons restraindre, attendans une parfaitte cure, demeurans reciproquement freres & bons amis, comme nous sommes enfans de mesme pere & coheritiers en l'heritage que Christ nous à acquis.

Pour ces choses acheminer, le priera tres-affectionnément de vouloir envoier quelque personnage notable de sa part vers M. l'Electeur de Saxe, son beau-frere, & autres Princes & Estats du S. Empire, avec lettres & Instructions favorables, pour authoriser de plus en plus ladite negotiation; Et en cas que sadite legation ne fust si preste, de lui bailler a lui mesmes lettres tendantes a ceste fin a tous ceux qu'il verra convenir, dont, & de tout ce qui concernera cest affaire prendra soigneusement advis & conseil de M. de Danzai Ambassadeur du Roi Tres-chrestien, par le moien duquel aura accés & communication en Dannemarc & lieux circonvoisins vers tous ceux qui peuvent aider en cest affaire, desquels il entendra de lui les moiens, humeurs, & conditions.

N'omettra au reste, de remonstrer vivement audit Seigneur Roi les pratiques du Pape, de l'Empereur, des Rois de France, d'Espagne &c. contre la vraie religion, qui se decouvrent & acheminent de jour en jour; celles mesmes qui se dressent contre son Estat par le moien des Iesuites, telles qu'il les entendra mieux de plus prés, emploiant pour cest effet les raisons amplement contenuës

Digitized by Google

en l'Instruction generale, & autres que sa prudence, & le temps mesmes lui administrera. Le tout pour lui faire sentir, combien il est besoin que les Princes, que Dieu à unis en la vraie religion, se reünissent de conseils & de forces, pour la defense d'icelle; & pour l'exhorter a avancer & procurer de tout son pouvoir ceste sainte & necessaire union; de laquelle aussi, sans lui faire rien sentir plus avant, pour les causes a lui cognues, pourra sonder les moiens, devisant avec M. de Danzay & autres, & remettant a celui que la Roine d'Angleterre envoiera exprés, a en traitter plus profondement avec ledit Seigneur Roi de Dannemarc, ceux de son Conseil, & autres personnages affectionnés au bien de la Religion.

Pour la fin &c.

POVR LES PRINCES ET ESTATS *du S. Empire, faisans profession de la Religion reformée.*

LEur remonstrera a tous en general & chacun en particulier, combien l'union est requise entre Princes, & Estats qui font Profession de mesme religion; Et combien au contraire la division qui est survenue, pour certains differens en la doctrine, à apporté de reculement aux Eglises, lors qu'elles prenoient leur cours, & achoppé les infirmes, pour ne s'ajoindre point a la verité.

Que le Roi de Navarre n'en veut point recercher les autheurs, ni les sources, qu'il ne pourroit sans leur honte & sans douleur; Mais qu'il doit suffire, que le mal en est prou cognu, & que tous les gens de bien souspirent

aprés le remede, lequel sera plus utile, & peut estre plus aisé de trouver, que s'accorder ensemble de ceux qui ont fait le mal.

Qu'il est tout persuadé a toutes personnes vraiement Chrestiennes, que nous sommes d'accord des fondemens de la Religion, asçavoir, de la gratuite remission des pechés, acquise par la mort de Christ, fils eternel de Dieu, vrai & unique Mediateur du genre humain, a ceux qui croient en lui; Qui plus est, combattons par mesmes raisons & argumens les abus & erreurs introduits en l'Eglise par le Pape & les siens; Mesmes, convenons au poinct de la Cene, duquel est toute la dispute, en ce qui est de la substance du sacrement, chacun estant asseuré d'y reçevoir vraiement le corps de Christ. Partant, que ne restant controverse entre nous que de la maniere d'y participer, c'est a dire, *De modo presentiæ*, c'est une chose insuportable que *In querendo modo, nullum planè modum adhibeamus, omnem excedamus.*

Que les Catholiques ont esté beaucoup plus prudens, (Ie ne veux dire charitables) lesquels, avant que le Docteur Luther de bonne memoire, leur fist la guerre, exerçoient pour ce mesme article inimitiés & querelles mortelles, & n'avoient peu encor en tomber d'accord; Iusques là, qu'ils se trouve en leurs Docteurs Scholastiques dix ou douze opinions sur ce poinct, ou diverses, ou contraires, esquelles personne ne vouloit ceder tant soit peu, comme il se voit en Lombard, Thomas, l'Escot, Durand, Gabriel Biel, Bonavanture, Picus Mirandula &c. qui s'entrecouppent la gorge; Ce neantmoins, qu'ils ont trouvé moien, pour nous persecuter avec plus de repos & de loisir, d'assoupir toutes ces contentions en-

tr'eux; Ce que, pour nous defendre d'une evidente ruine, nous n'aions encor peu obtenir de nous pour nous mesmes, en une cause trop plus appointable & facile.

Que l'Eglise ancienne nous en à assés enseigné le remede, quand en tels differens, pour prevenir les schismes qui en pouvoient naistre, elle à ordonné les Synodes, par le moien desquels plusieurs notables plaies ont esté heureusement guaries, & cicatrisees. Et pourtant, qu'a leur exemple le Roi de Navarre prie tres affectionnément tous les tres illustres Princes, & Estats du S. Empire, qui ont protesté pour la reformation de l'Eglise Chrestienne, de tenir la main qu'un Synode general soit tenu au plus tost que faire se pourra de toutes les Eglises reformées de la Chrestienté, de la forme duquel entre ci & qu'il se puisse assembler, on s'accorde a loisir ensemble, auquel tous les differens qui sont entre nous puissent estre bien & deüement debattus, meurement examinés, & finalement resolus & decidés.

Mais qu'il deplore a bon escient, que pendant que ce remede tarde, a cause des troubles, dont les Eglises reformées sont agitées en plusieurs notables parties, aucunes sous la Croix, & autres sous la guerre; ces plaies s'enaigrissent & s'enveniment par les importunes contentions & ambitieuses disputes, de ceux bien souvent, qui selon leur charge & vocation y devroient principalement apporter le restreintif & l'emplastre, mesmes jusques a s'entrecondamner, excommunier, & exterminer entant que possible est. Choses, qui, attendant que ledit Synode general se puisse commodément assembler, requierent a son advis un plus prompt & plus present remede.

Digitized by Google

Requerra donc en attendant, que, pour eviter ces inconveniens, par lesquels l'Evangile de nostre Seigneur Iesus Christ est exposé en risée, & son Eglise en proie, lesdits Tres-Illustres Princes & Estats Protestans du S. Empire, y vueillent pourvoir, comme il sembleroit aisé par les deux moiens qui ensuivent. Premierement, en remettant audit Synode general tous les differens de doctrine qui sont entre leurs Eglises & les nostres, sans qu'aucune Eglise particuliere en puisse decider, au prejudice respectivement l'une de l'autre. Secondement, que silence soit imposé a toutes contentions & invectives, tant de bouche que par escrit, & que nonobstant ces differens, l'union, amitié & fraternité demeure, & soit observée entre nous. Ce que ledit Seigneur Roi promet, tant en son nom qu'au nom des Eglises de France, desquelles il est requis, & fera effectuer par tous ceux qu'il appartiendra de poinct en poinct.

Cest obstacle estant levé, se promet ledit Seigneur Roi qu'il sera trop plus aisé que ci devant, de parvenir a l'estroitte union, qui doit estre entre tous les Princes & Estats de la Religion reformée, & a laquelle non seulement le devoir Chrestien nous convie, mais mesmes le pouvoir, les effets, les brigues, & les ligues de l'Antechrist & de ses supposts nous exhortent & contraignẽt.

Emploiera donc, pour les y amener, les raisons au long deduites en un Memoire plus ample, dont il est chargé; Mais particulierement, leur remarquera soigneusement l'interest qu'ils y ont, pour leur regard, qui les doit faire estroittement r'allier ensemble, & puis avec les Princes & Estats voisins, qui resentent ce danger avec eux.

Digitized by Google

Seront donc rememorés lesdits Seigneurs Princes & Estats du S. Empire, que le Roi d'Espagne n'a aujourd'hui qu'un seul fils, & si maladif, & delicat, qu'on attend sa mort a toutes heures ; Icelle avenant, que toute ceste puissante monarchie tombe en une fille aisnée, qu'il veut marier a l'Empereur mesmes, ou a l'un de ses freres. Quand l'authorité de l'Empire sera rejointe a la puissance & grandeur d'Espagne, demeurant cependant l'Allemagne deschirée comme elle est, & mal asseurée du secours des voisins, jugent lesdits Seigneurs Princes selon leur prudence, quel moien ils auront d'empescher, que la Maison d'Austriche ne se rende l'Empire hereditaire, ne departe leurs honneurs, biens & dignités a ses Partisans, comme autresfois auroit esté projetté, & en fin ne mette sous les pieds les anciennes libertés d'Allemagne.

A cest inconvenient seroit remedié, comme aucuns sages Princes auroient ja projetté, par l'élection d'un Roi des Romains d'autre Maison que celle d'Austriche, pour a laquelle parvenir Dieu leur auroit suscité & esclairé en la vraie religion l'Archevesque de Cologne, par le mesme moien duquel ils se peuvent asseurer de la pluralité des voix, & lequel, outre plusieurs autres justes causes & notables raisons, ils doivent maintenir contre l'oppression des Catholiques Romains, pour celle-ci.

Mais, parce qu'il y a apparence, que la Maison d'Austriche ne se lairra despouiller paisiblement d'une dignité dont elle est vestue de si long temps, qu'elle la resent non moins que la peau mesmes, & fera par consequent tous ses efforts par le moien du Pape, du Roi d'Espagne & ses autres alliés, pour la retenir ; seroit

besoin que de bonne heure lesdits Seigneurs Princes & Estats du S. Empire, qui sont interessés en ceste cause, se liassent & unissent bien estroitemēt ensemble. En aprés, traittassent une bonne & ferme ligue avec les Estats voisins, qui ont part a cest interest & danger, comme avec la Roine d'Angleterre, le Roi de Dannemark, les Suisses & autres, qui ont occasion de s'opposer a la grandeur d'Austriche & l'avoir pour suspecte; comme en pareil cas lesdits Seigneurs Princes auroient fait avec Henri Roi d'Angleterre, n'estant encor icelui conjoint en religion avec eux, au lieu que tous les susdits le sont aujourd'hui, & en religion, & en cause.

A ceste ligue tres-volontiers s'adjoindra le Roi de Navarre avec tout ce qui despend de lui, pour la defense des Eglises reformées contre la tyrannie du Pape & de ses adherens. Lequel, nomméement avenant la mort du Roi d'Espagne, à de tres grāds moiens d'escorner de ce costé là la grandeur d'Austriche, & y seroit sans doute benit de Dieu & du peuple, pour les insignes torts qu'il en à receus; Dont l'Allemagne auroit moien de se descharger tant plustost de la tyrānie qui est a craindre.

Exhortera donq lesdits tres illustres Princes, Seigneurs & Estats Protestans du S. Empire, pour le bien commun de la Chrestienté, d'avancer chacun en son endroit un si saint & necessaire affaire, lequel, s'il est bien consideré, ne leur importe moins que la crainte du Turc, ou la defense de la Hongrie; ains, peut estre, dautant plus, qu'il leur est non seulement proche, mais aussi interieur; offrant de la part dudit Seigneur Roi, d'y apporter tout ce que Dieu lui à donné d'authorite, de moien, & de vie &c.

Digitized by Google

IVSTIFICATION DES ACTIONS *du Roi de Navarre, baillée au Sieur de Segur pour le mesme voiage que dessus, le 6. Iuillet 1583.*

CHacun sçait, que nul n'eut onq plus grande occasiō de se plaindre que le Roi de Navarre, de ce qui se passa en l'an 72. le 24. Aoust a Paris; Car on y abusa de ses nopces, pour violer la foi publique par un horrible massacre. On lui tua devant ses yeux les plus notables amis, & serviteurs qu'il eust en France, & nommément la fleur de la Noblesse de ses païs, qui l'estoit venuë accompagner, jusques a souiller sa propre chambre, & mesme sa couche du sang des meurtris.

Depuis aussi, il fut un long temps captif a la Court, où on parloit toutes les sepmaines de le mettre a la Bastille, où plusieurs fois on mit en deliberation de le faire mourir, où mesmes on n'avoit honte de proposer a la Roine sa femme le mariage d'autres Princes, pour la faire consentir a sa mort. Ces choses, qui sont cognües de tous, estoient pour mettre ce jeune Prince hors des gons, & pour lui faire oublier toute mesure. Et d'autant plus, que par la grace de Dieu il est souverain, né, nourri, & eslevé hors de France, & spolié de la meilleure part de sa Couronne, pour avoir son Aieul suivi l'amitié de France. Au reste, on ne lui pouvoit imputer chose qui se fust passée es troubles du Roiaume, pour le bas aage auquel lors il estoit.

Ce nonobstant, comme Dieu lui eust fait la grace d'estre eschappé de ces liens au commancement de l'an 76. au

mesme temps que Monseigneur le Duc d'Anjou avoit pris les armes contre le Roi son frere, a present regnant, que ceux de la Religion avoient heureusement relevé leur parti, & que M. le Duc Casimir estoit avec une puissante armée en France, il ne voulut jamais se prevaloir pour ses vengeances, ni interests particuliers, de ces forces, qui estoient pour la meilleure part a sa devotion; Ains accommoda, comme ses adversaires mesmes confesserent, toutes ses volontés a la paix, n'y fit jamais difficulté aucune pour son particulier, ni des siens, donna ses pertes, ses dommages, ses injures, la mort mesme de ses plus chers, au bien de la Republique, se contentant d'avoir retiré sa vie & sa conscience d'oppression & de servitude, & d'avoir aidé pour sa part, a remettre sus la predication de l'Evangile.

De ce fera foi le Traitté de pacification de l'an 76. qui ensuivit la guerre que dessus, auquel on ne verra un seul article qui concerne son particulier honneur, bien, ou accroissement, encor qu'avec les moiens qu'il avoit il s'en pouvoit faire croire, comme firent quelques autres, qui n'avoient reçeu, ni pertes, ni injures telles que lui.

Par ce Traitté, fut dit que l'exercice de la Religion reformée seroit libre en tous lieux du Roiaume indifferemment, sauf quelques exceptions contenuës en l'Edit perpetuel & irrevocable, qui fut fait. Et pour le regard des dereglemens & confusions de l'Estat, fut dit, que dedans six mois se tiendroit une Assemblée generale d'Estats, selon la forme ancienne, en laquelle il y seroit pourveu.

Pendant ces six mois Monseigneur d'Anjou fut mis

en pleine

en la plene possession d'un grand & riche Appennage, qui lui fut accordé par la paix, duquel se voiant paisible, fut aisé de lui faire changer parti, & de le divertir de la protection des Estats, qu'il avoit pretenduë. Ainsi donq l'Assemblée de Blois fut convoquée, a laquelle on donna le nom d'Estats, de laquelle furent exclus par brigues tous les Deputés de la Religion, rejettés tous les paisibles Catholiques, mesmes ceux qui estoient du Conseil du Roi.

En icelle donq, au lieu de vaquer a la reformation de l'Estat, selon les Cahiers envoiés par les Provinces, on ne traitte que de la ruine de ceux de la Religion; L'Edit de pacification, qui estoit irrevocable, y est cassé & annullé, les Ministres bannis, l'exercice de religion defendu. Ceux qui avoient eu charge de leurs Provinces de tenir la main a la paix, sans laquelle les Estats estoient frivoles & inutiles, sont menacés d'estre jettés en l'eau. Ligues se font au reste par les Provinces entre les Catholiques, pour exterminer chacun endroit soi tous ceux de la Religion, sans exception de qualité, sexe, aage, societé, parenté, fraternité &c. Et ja de toutes parts on se preparoit a l'execution.

Qui plus est, le Roi fait signifier au Roi de Navarre, & a Monseigneur le Prince de Condé par Deputés exprés, que c'estoit son irrevocable volonté; Qu'il faloit qu'il s'y accommodassent, adjoustant sous main, qu'autrement ils seroient declarés indignes de succeder a la Couronne de France. Quelle doit estre l'authorité de ces Estats, fut lors assés declaré par quelques personnages Catholiques, qui eux mesmes en formerent les nullités. Ioint, que la nullité en est evidente en ce qu'ils ne

Digitized by Google

firent du tout rien de ce a quoi ils estoient appellés, asçavoir le bien & soulagement du peuple.

Le Roi de Navarre donq, remonstre modestement au Roi par ses Deputés les inconveniens qui en avien-droient, mais en vain. Et comme nonobstant, il vist acheminer l'execution de ses ordonnances par les armes de Monseigneur d'Anjou, de ceux de Guise & des sus-dites ligues contre lui & les siens, se resolut de se defendre; Et de la nasquit la guerre de l'an 77. en laquelle Dieu lui fit la grace de se conduire en telle sorte, que sans aide ni faveur de personne, estant assailli de toutes les forces de France, commandées par Monseigneur d'Anjou mesmes, il soustint ceste tẽpeste, qui sembloit le devoir submerger, & avant le bout de l'an obtint une paix, par laquelle l'exercice fut rendu a ceux de la Religion, sinon aussi libre qu'en la precedente, tel au moins qu'au milieu de si dures contradictions se pouvoit esperer. Tant y à, qu'õ n'y verra point un seul mot, qui concerne son particulier, sinon entant qu'il est membre du general; au contraire, qu'il est content de surseoir l'usage de son authorité legitime en beaucoup de choses, plustost qu'en la debattant, reculer tant soit peu la conclusion d'une paix.

Les articles de ceste paix se reduisent principalement a trois poincts, a la Religion, a la Iustice, & aux seuretés du Traitté.

Quant a la Religion, l'exercice en est permis, & attribué en certains lieux, en la plus part desquels il n'est encor establi, ains par diverses subtilités, & chicaneries, troublé, ou defendu. Quant a la Iustice, pour eviter l'animosité & partialité des Iuges, certaines Chambres

avoient esté ordonnées pour juger des causes de ceux de la Religion; Icelles, depuis tant de temps, ne sont encor establies. Et quant aux seuretés, les garnisons non accoustumées, devoient estre ostées, & les citadelles nouvelles rasées; & en outre huit villes leur avoient esté laissées pour l'espace de six ans, en dedans lesquels la paix fust effectuée en toutes ses parties, & ledit Sieur Roi de Navarre remis en son authorité. Au contraire, lesdites garnisons & citadelles demeurent de bout & en leur entier; Et quant aux villes, les deux principales ont estẽ soustraittes & enlevées par pratiques & menées, & toutes, si on n'y eust pris garde le seroient pieça, veu les entreprises qui s'en sont decouvertes de fois a autre; Le tout sans qu'on en ait peu avoir justice, quelque plainte qu'on en ait dressée, & quelque preuve contre les autheurs qu'on en ait peu faire.

De ce desni de la Religion, chose si chere a tous gens de bien, sont procedées beaucoup de justes douleurs; Du refus de la Iustice, beaucoup d'impunités, & par consequent d'injures, de meurtres, d'assassinats &c. Et de l'infraction des seuretés, beaucoup de soupçons, & defiances; Tellement que la paix à vaincu en quelques lieux la guerre, en irreligion, en injustice, & cruauté. Dont est aussi avenu, que la patience de ceux de la Religion, sentans les coups de la guerre sous le masque d'une paix, s'est tournée quelquesfois en fureur, & ont repoussé par justes & naturelles defenses les injustes offenses qu'on leur faisoit.

Mais tant y à, que le Roi de Navarre fait ses plus grands ennemis juges, s'il n'a pas effectué de sa part tout ce qu'il

Digitized by Google

avoit promis par la Paix, s'il n'a pas rendu ce qu'il avoit convenu ; Et si au contraire, on ne lui retient pas encor de ses propres villes & Maisons, contre les termes exprés de l'Edit ; s'il n'a pas authorisé la Iustice contre les siens propres par tout où il à esté question de l'execution de la Paix, jusques a demanteler plusieurs places, & faire executer des principaux entrepreneurs en divers lieux, encor qu'ils n'eussent que rendu l'injure, & non au regard de celle qu'ils avoient receuë.

Ce que peut estre il eust poursuivi encore plus vivement, s'il n'eust apperçeu par l'impunité de l'autre part (en laquelle on ne peut nommer de tant de mille punissables un seul infracteur de paix puni) qu'ils ne desiroient pas justice pour amour de justice, ains sous ombre de justice le faisoient executeur de leur animosité, & vengeance.

En cest espace donc de six années, tant pour l'inegalité du traittement, qui rendoit les Catholiques insolens, que pour l'impunité des forfaits, qui les enhardissoit a mal faire, sont entrevenues plusieurs alterations en la paix, tant que la continuation de leurs injures & injustices à vaincu quelquesfois, comme dit à esté, la constance de ceux de la Religion ; dont seroit avenu qu'en quelques lieux des plaintes on auroit esté contraint venir aux defenses, & des defenses aux offenses ; en danger de s'acharner en la guerre civile plus que jamais, si le Roi de Navarre n'eust cedé pour le bien & repos public, non seulement de ses advantages, mais mesmes de ses seuretés, remettant son innocence, & des siens en la garde de celui qui en est le juge, & qui la cognoist. De fait, on sçait qu'au Traitté de Flex, auquel Monseigneur

d'Anjou entrevint, pour consolider les plaïes de la guerre, il quitta volontairement les villes de Cahors, & de S. Milion, desquelles l'importance est connuë, pour leur force, & pour estre icelles passages de notables rivieres; tant par ce qu'il esperoit en fin vaincre le cœur du Roi par sa modestie, que par ce qu'il s'imaginoit que la guerre, que Monseigneur entreprenoit lors en Flandres, seroit une notable saignée a la France, qui, en repurgeant le mauvais sang, & donnant respiration au bon, osteroit toutes les demangeaisons dont elle auroit esté molestée, & tourmentée.

Au contraire, nonobstant ceste confirmation de paix toute fraische, on attaque ceux de la Religion en Dauphiné, on demantele leurs villes, on y bastist des citadelles; Le tout contre la foi publique, & les Accords traittés particulierement avec M. le Duc de Mayenne, qui commandoit aux forces du Roi. Cela fait, on le veut faire passer en Languedoc pour y faire de mesmes, ce qui s'alloit effectuer, n'eust esté qu'on entra en opinion que si ledit Sieur de Mayenne, estant de la Maison de Guise, entroit armé dedans le Languedoc, auquel commande le Duc de Montmoranci, les anciennes querelles de ces Maisons se reveilleroient, & le Duc de Montmoranci auroit juste occasion d'entrer en soupçon, & par consequent de se reünir avec le Roi de Navarre, & ceux de la Religion de sa Province.

Que fait lors le Roi de Navarre? Pour lever a ses ennemis tout scrupule du cœur, & pour leur oster de devant les yeux l'objet de leur vengeance, comme par tant de bonnes actions il leur en avoit osté le subject, il s'avise d'un poinct. Il voit M. le Duc d'Anjou obligé en la

Digitized by Google

guerre contre l'Espagnol es païs bas, le Roi d'autre part engagé de nature & de promesse, non seulement a le secourir, mais aussi a envahir le Roi d'Espagne; De gaieté de cœur il envoie offrir au Roi d'attaquer le Roi d'Espagne dedans le cœur d'Espagne mesmes, lui fait de grandes & notables ouvertures pour en venir a bout; presente d'y dependre en son particulier cinq cens mille escus. Et afin que le Roi ait pretexte de l'aider d'argent, s'il ne se veut encor declarer, lui veut mettre entre les mains ses Contés patrimoniaux de Roüergue & de l'Isle, qui sont des plus riches, grands & anciens de France, & ne seroient moins estimés d'un million d'or. Qui plus est, afin que le Roi ne puisse entrer en juste alarme de ceste entreprise, offre de composer son armée de Suisses, alliés & serviteurs du Roi, de Reistres commandés par ses Colonnels, Reistmaistres, & Pensionnaires, de François tant d'une que d'autre religion; d'en commettre la conduite a un Mareschal de France bõ serviteur du Roi, assisté des plus notables Capitaines qui l'auront tousiours servi & suivi, & des principaux de la Noblesse Catholique de la frontiere; &, pour comble de seureté, de bailler Madame la Princesse sa sœur unique, en ostage de sa bonne intention; Comme aussi eust fait Monseigneur le Prince de Condé sa fille; & ce avant d'entrer en campagne. Adjoustoit, quand l'entreprise seroit en train, de se dessaisir des villes de seureté avant le temps escheu, pour faire entendre a un chacun, qu'il ne cerchoit son asseurance en la force des murailles, mais en la seule bonne volonté du Roi, qu'il avoit meritée, & acquise par tant de notables offices.

Digitized by Google

Ce moien avoit semblé le plus prompt, & le plus expedient au Roi de Navarre, pour lever les defiances, assoupir les animosités, esteindre les noms des Partis, & reunir les cœurs en une mesme volonté. Et pense ledit Seigneur Roi, qu'il n'y à bon François a qui ceste entreprise ait esté proposée, qui n'en ait jugé de mesmes. Cependant, c'est de lors qu'on commence de plus belle a brasser avec le Pape une ligue generale a l'extermination de tous ceux de la Religion. Que le Nonce fait plus grande instance, qu'il n'avoit mesmes fait aprés les massacres, de la reception, & publication du Concile de Trente, & introduction de l'Inquisition. Que le Roi s'en est rendu, contre l'advis, & Arrest de ses Parlemens, ouvertement contredisans, autheur, fauteur, & solliciteur envers eux, tant en general, qu'en particulier. Qu'il à elevé les Iesuites, boutefeux de la Chrestienté, en tel orgueil, qu'ils se sont fourrés jusques au plus creux du Cabinet, ou ils minutent la confiscation des corps, & des biens de ceux de la Religion, & en sollicitent l'execution autant qu'ils peuvent par tous les endroits de son Roiaume. Qu'on à par toutes sortes d'artifices tasché de retrancher, & abbaisser l'authorité & les moiens dudit Seigneur Roi de Navarre, qu'on eust deu, veu les choses susdites, meritoirement accroistre; jusques a tenter tous moiens de lui suborner, & soustraire ses meilleurs Amis, leur defendant sous grandes menaces, d'avoir amitié avec lui, comme s'il estoit ennemi du Roiaume. Tellement que ledit Seigneur Roi n'a peu jusques ici gaigner par sa modestie, patience, equité, & integrité qu'un seul poinct; (mais qui lui est inestimable) c'est que par ces

œuvres, non tant de merite, que de supererogation, il à plus qu'acquité son devoir, & satisfait humainement a sa propre conscience; Et par mesme moien s'est asseuré de la benediction de Dieu sur ses affaires, & de son secours contre ses ennemis, lequel ne defaut jamais a ceux qui le craignent, qui reçoivent en consideration de lui le mal pour le bien, & qui apportent enfin, aprés une longue patience, une juste intention a une juste cause.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A * *M. de Sydne, en Iuillet* 1583.

* Philippes Sidne, Seigneur Anglois, autheur de l'Arcadie.

MOnsieur, M. de Segur Surintendant des affaires du Roi de Navarre, s'en va de sa part vers la Roine vostre Souveraine. Il vous souvient que l'an passé ledit Seigneur Roi vouloit aller visiter la Roine, & de là tous les Princes qui font mesme profession que nous. Les vagues d'affaires, qui s'entresuivent en cest Estat, lui firent differer ceste deliberation, & encor le retiennent. Et cependant, *ne creetur Ecclesiæ ex mora periculum* il à desiré negotier entant que faire se pourra par ceste Ambassade ce qu'il pretendoit par son voiage propre. C'est un Gentil-homme, comme cognoistrés, plein de zele & de pieté, *de re, tùm publica, tùm privata optimè meritus*; Et qui plus est, qui va pour choses tres-recommandables a toutes personnes, qui desirent le bien commun de toute la Chrestienté. I'estime cest œuvre tres-digne que vous y teniés la main, & vous en prie de tout mon cœur. Et faut que je vous die, que ce seroit a la Roine proprement, pour le lieu quelle tient, & pour le repos que Dieu lui

Digitized by Google

lui donne, d'entreprendre cest affaire. Mais c'est l'ordinaire, que ceux qui ont plus resenti le mal sont les plus preparés a le prevoir & a y pourvoir. Et vous sçavés que la delivrance de Suisse commença par Suitz, Vri & Vndervald; non qu'ils fussent plus forts & plus authorisés, mais bien plus tourmentés & plus exposés au mal, & par consequent plus affectionnés au remede. *Hæc quantum ad Ecclesiam attinet in universum; Sunt vero & topica nonnulla quæ propriè ad vos, de quibus aliquando inter nos. Hæc malim tu ex ore ipsius quam ex meis literis intelligas. Cæterùm, cognatum tuum diu expectavi & expetivi, qui huc venturus dicebatur.* S'il vient, il sera le bien venu; Car *cui bono*, le promettre & ne venir point? Mais, je sçai qu'es Courts on ne fait pas ce qu'on veut, quelques bonnes qu'elles soient. Et pour le moins, prenés en bonne part que nous vous sommions de ce a quoi vous nous devriés les premiers convier. Au reste, faites moi cest honneur de croire, que je suis & serai a jamais vostre serviteur. Ie desire sçavoir si estes marié, ou non; I'estime qu'oui, parce que j'ai esté trois mois sans avoir lettres de vous; Et je presupose, que cela ne peut estre sans une occupation notable. Monsieur, je vous baise bien humblement les mains & supplie le Createur vous avoir en sa saincte garde. De Nerac, &c.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE au Roi Henri III. du 29. Iuillet 1583. dreßée par M. du Pleßis.

MOnseigneur, I'estois venu exprés a Bazas, pour faire obeïr le Casse, ou par une façon, ou par

autre, comme j'eſtime que mon Couſin M. le Mareſchal de Matignon aura fait entendre a V. M. Mais nous eſtans trouvés lui & moi en ceſte ville de Langon, pour aviſer ſur ce fait, & autres de pareille nature, pluſieurs conſiderations de conſequence, nous ont fait conclure a la voie moins rigoureuſe, telle que je l'envoie par eſcrit a V. M. & quelle à eſté conceuë entre nous. La ſomme eſt, Monſeigneur, que la faute qu'il à faite de fortifier ſa maiſon, ſoit en quelque façon reparée par la demolition des fortifications d'icelle; & que la pene, que par là il avoit encouruë, lui en ſoit remiſe & pardonnée par voſtre debonnaireté & clemence, dont je la ſupplierai tres-humblement, quand il aura ſatisfait à ce qui en à eſté arreſté pour voſtre ſervice. Il me deplaiſt infiniment, Monſeigneur, quand la droite & pleine volonté que j'ai de rendre toutes choſes au plaiſir de V. M. rencontre ces aheurts; Mais, j'eſperé qu'en ceſtui-ci nous en avons aplani beaucoup d'autres par la procedure que nous avons tenuë. I'eu auſſi nouvelles hier que le Chaſteau de Camaiol, appartenant au Sieur de S. Sulpice, avoit eſté delaiſſé, ſuivant les depeſches que j'en avois faites, dont j'ai tenu V. M. avertie. Mais il me vient de grieves plaintes de l'autre part, auſquelles, s'elles continuent, je ſupplierai tres-humblement V. M. de donner ordre. Ie remettrai le ſurplus a quand nous aurons fait effectuer ce qui à eſté arreſté pour le fait du Caſſe, pour lequel j'e m'en retourne encor a Bazas; Et ſupplirai le Createur.

Monſeigneur &c.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI DE NAVARRE a M. le Prince d'Orange, du 29. Iuillet 1583. faicte par M. du Plessis.

Monsieur mon Cousin, I'ai esté bien aise d'avoir entendu de vos nouvelles par le sieur de Vaussin, nommément du bon accõplisement de vostre mariage; Ie prie Dieu, qu'il le comble de l'heur & prosperité que pouvés desirer, comme par sa grace, il lui à pleu de si loin r'assembler vos vertus ensemble. Ie m'asseure aussi qu'il en tirera du fruit pour ses Eglises; & mesmes, que nous y aurons nostre part, pour la conjonction qu'ont nos affaires avec les vostres, que je resens telle pour mon regard, que je n'estime vos plaies moins miennes que vostres. Vous sçavés la circonstance du temps où nous sommes, qui est comme la crise de nostre maladie. Si espere je, que Dieu benira tant nostre patience, nonobstant les traverses qu'on nous y donne, que nous demeurerons en paix. C'est un œuvre auquel je m'emploie volontiers, comme ledit sieur de Vaussin vous pourra dire, qui m'a trouvé embesongné a ranger quelques fols à la raison, qui pensent avoir justifié suffisamment leurs fautes, quand ils alleguent l'impunité de plus grandes de l'autre part. Mais j'ai tousjours pensé, qu'il valoit mieux que les autres amendassent leurs deportemens sur les nostres, que si nous empirions les nostres sur les leurs. Et au reste, outre ce que la paix est si desirable en elle mesme & si necessaire a cest Estat, qu'elle merite bien d'estre rachetée par beaucoup de grandes penes, & de mediocres maux. Croiés

Monsieur mon Cousin, que ce ne m'est pas une petite exhortation a patienter pour la retenir, quand je considere, comme m'escrivés, qu'elle est utile au bien de vos affaires; Et pourroit estre, si nous venons en fin a nous reveiller, dommageable & ruineuse a ceux qui vous pressent. Or je prierai Dieu Monsieur mon Cousin &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Cheverny, Chancellier de France. Du 12. Aoust 1583.

MOnsieur,

Quand j'eus naguieres cest honneur de vous faire la reverence a Paris, il vous pleut me commander de vous escrire quand j'en verrois subjet; Et celui qui s'en presente aujourd'hui m'a ramenteu d'user de ce privilege. Vous sçaves, Monsieur, que sur toutes choses vous me recommandiés la paix que jugiés a tous necessaire. C'est le seul but auquel toutes nos actions tendent en ce lieu, où Dieu nous à appellés; Et le voiage de M. de Clervant, duquel la moderation, & integrité vous est cognuë, ne tend a autre chose. Mais j'estime qu'il sera besoin, qu'outre la sainte intention que leurs Majestés ont de la perpetuer a leurs subjets, vous y aportiés aussi l'authorité que Dieu vous à donnée, par ce qu'en la circonstance du temps où nous sommes, il y en pourroit avoir aucuns qui se laissassent emporter a conseils violens. Il n'est ici question que de l'obeissance du Roi, & de la tranquillité de son peuple. Et quant a ceux de la Religion, vous verrés, Monsieur, qu'ils ne demandent que d'obeir en tout, a quoi le Roi

de Navarre, que je nomme ici pour l'honneur qu'ils lui deferent, leur donnera tousjours exemple. Mais permettés aussi que je vous die, qu'il les faut aider a bien faire, en donnant quelque ordre a leurs plaintes & doleances, afin que plus gaiement ils se demettent de toute autre asseurance, pour se remettre doresenavant en la seule benignité du Roi. Car si l'humeur s'est trouvé plus contumax, qu'au commancement le Medecin n'auroit jugé, & que par les symptomes, qui sont survenus, l'operation du remede à esté retardée, j'espere qu'on aura plus d'egard a la cure, & guarison entiere du patient, qu'a la precise circonstance du peu de temps, qui n'importe rien au Medecin, & peut estre beaucoup, ne fust ce que par imagination, au malade. Vous sçavés, Monsieur, que les Anciens ont dit, *Summum jus summa injuria*. Les violens conseils pressent bien souvent avec dommage ce que les moderés emporteroient, & plus facilement, & plustost. En telles choses donq, les punctilles de droit ne doivent avoir lieu; mais bien ceste regle universelle, sous laquelle il faut quelques fois que toute la Iurisprudence ploie, *Salus Reip. suprema lex esto*. Comment qu'il plaise a sa Majesté en ordonner, elle trouvera tousjours ce Prince resolu a tout bien, pour le bien de son service, & de son Estat. Et ceux, ausquels il fait cest honneur de se fier, ne traverseront pas (afin que je n'en die davantage) ceste bonne volonté. Mais je m'enhardirai de vous dire, que je desirerois fort qu'elle fust & cognuë & recognuë par quelque faveur, bienveillance & gracieuseté, afin que de plus en plus elle s'accreust en lui, voiant qu'il n'auroit point recerché la bonne grace de S. M. en vain. Car je ne vous

Digitized by Google

celerai, puis qu'en suis venu si avant, que les froideurs dont on à usé depuis quelque temps en son endroit, mesmes en choses privées, & ordinaires, l'en mettent quelques fois en doute, & d'autant plus, que personnes qui ne sont, ni de sa qualité, ni de son merite, ne rencontrent pas le mesme visage en choses plus grandes, & extraordinaires. Ie vous parle librement; Et c'est ma façon, que je ne puis, ni veux, s'il vous plaist, changer. Et si j'entens que mes lettres aient cest heur de vous estre agreables, j'oserai de fois a autre continuer. Cependant, vous ferés estat de mon bien humble service que je doi a vostre Dignité, & a la dignité que vous lui avés apportée. Et sur ce, aprés vous avoir bien humblement baise les mains, supplierai le Createur, Monsieur &c.
De Saincte Foi d'Agenois, &c.

CAHIER GENERAL DRESSE' PAR *M. du Plessis sur les Memoires envoiés au Roi de Navarre par lés Eglises de France, & presenté au Roi Henri III. par M. de Clervant.*

VOs tres-humbles subjets de la Religion, Sire, sont honteux de representer devant vostre Majesté tant de fois, & depuis tant de temps, mesmes requestes & remonstrances, n'ignorans point qu'elle aura juste occasion de se sentir importunée de choses, qu'elle à si souvent ouïes, & si souvent respônduës, &, comme ils s'asseurent, avec intention d'y pourveoir & d'y estre obei. Mais elle leur permettra, s'il lui plaist, selon sa debonnaireté accoustumée, de continuer leurs plaintes, puis que leurs douleurs cõtinuent; & leur fera ceste gra-

ce de les oüir a ce coup d'autant plus attentivement, que le mal les presse de plus long temps, & qu'avec le temps il pourroit, ce semble, s'endurcir, & s'opiniastrer contre le remede.

Ne representeront toutesfois ici ni les maux passés, desquels la memoire est côme effacée par les presés, ni les mediocres du present, desquels la douleur est assoupie par les plus grâds; ni pareillement les particuliers, desquels le sentiment doit estre englouti par les generaux: Maux sans doute, qui redoubleroient le mal principal qu'ils desirent esteindre, & feroient peut estre desesperer du remede qu'ils cerchent vers V. M. de tout leur cœur. Mais se contenteront de decouvrir en toute humilité a V. M. les maux presens, principaux, & generaux, qui les pressent, lesquels, pour la plus part, gisent en contravention, & inexecution de vostre volonté; & procedent, ou de l'impunité envieillie des infracteurs de vos Edits, ou de l'inexcusable nonchalance de ceux, qui pour le deu de leurs charges en doivêt estre executeurs. Ausquels maux estant une fois remedié, espereroient vosdits tres-humbles subjets, que les autres plaies ou moindres, ou de moindre estenduë, tariroient & cesseroient avec leurs causes, & pour le moins ne pourroient longuement durer, n'estans plus entretenues & fomentées de plus haut.

Remonstrent donq vosdits tres-humbles subjets, que comme ainsi soit que l'Edit dont est question, soit fait de l'an 1577. c'est a dire, il y à tantost six ans, & qu'en icelui il ait esté beaucoup r'abatu & retranché, comme chacun sçait, de ce qui auroit esté accordé par l'Edit de l'an 1576. dont on leur auroit fait esperer qu'il seroit plus soigneusement observé & plus aisément

executé; A peine toutesfois, s'y trouvera-il article effe-ctué comme il doit, sinon entant qu'il à despendu de l'obeissance desdits de la Religion, ou de l'interest des Catholiques Romains, pour lesquels en partie ledit Edit s'estoit fait; nonobstant les Conferences tenues a Nerac, & a Flex, pour l'esclarcissement, & establissement d'icelui. Chose qui ne leur sera que trop facile a prouver, en examinant tous les articles qui les touchent, qui concernent pour la pluspart la liberté de leur religion, la distribution de la Iustice, & les asseurances & seuretés.

Pour le regard de la liberté de ceux de la Religion, fut dit par le 4. article, tant de l'Edit, que de la Conference de Flex, qu'ils pourroient demeurer seurement par toutes les villes, & lieux du Roiaume, sans estre recerchés pour le fait de ladite Religion & conscience. Au contraire, y à plusieurs villes notables en ce Roiaume, esquelles ils ne voudroient souffrir un seul homme de la Religion, comme journellement se voit a Thoulouse, Cahors, Castelnaudarri &c. Et plusieurs bonnes familles sont forcloses de leurs maisons par les Catholiques, jusques a avoir tué ceux qui y ont osé r'entrer, comme a Lauzerte en Quercy, & en plusieurs lieux de Roüergue, où ceste animosité dure encor, nonobstant que M. le Mareschal de Matignon se soit transporté sur les lieux. Ce qui mesmes empesche le cours de la Iustice, qu'ils ne peuvent aller cercher seurement en plusieurs lieux. Aussi est-ce une chose commune par toute la France, de desnier es villes, où on ne presche point, l'habitation aux Ministres contre cest article. Ce qui se fait aussi es païs de la protection du Roi, comme a Mets, païs Messin &c.

RELIGION.

Fut

Digitized by Google

Fut dit par l'article 5. & 6. de l'Edit, que les hauts Iusticiers, ou aians fief de haubert &c. auroient l'exercice de la Religion pour tous ceux qui y voudroient aller indifferemment. Et sur ce que les Procureurs generaux, en fraude de la Loi, auroient debatu a plusieurs leur haute Iustice, ou fief de haubert, pour les exclurre de ce privilege, fut adjousté es Conferences de Nerac & de Flex *(pourveu que lesdits hauts Iusticiers fussent en possession actuelle lors de la publicatiō de l'Edit, & nonobstāt que le Procureur general du Roi fust partie contr'eux)* Au contraire, plusieurs Gentils-hommes hauts Iusticiers, nommeement en Beaujoulois, Dauphiné & Provēce en sont empeschés partie par inhibitions expresses du Magistrat & partie par les troubles qu'on leur fait susciter par des particuliers. Et le Baron de Boudeville pour son fief de haubert de la Riviere Bourdet, nonobstant que paravant ne lui eust onq esté debatu, n'a peu jouïr du benefice de l'Edit, par ce qu'on à voulu par ce moien incommoder ceux de la Religion de la ville de Rouen. Ce qui pareillement se pratique a Mets, Thoul, & Verdun, païs de la protection du Roi, où pour tout ils n'ont qu'une seule maison de Gentil-homme pour le presche, nonobstant que plusieurs aient droit de l'avoir, & en aient fait instance, contre l'article exprés des articles secrets. Qui plus est, on est passé si avant cōtre les mots exprés de l'Edit, qn'on pretend que les Gentils-hōmes jouissans actuellement de haute Iustice, & sans contredit ne peuvent toutesfois jouir dudit benefice s'ils relevēt en hommage d'un Seigneur Catholique, comme nommeement à esté pratiqué en Provence contre le Sieur d'Aiguller, relevant de l'Archevesque d'Aix; & contre le sieur de Salles

prés Grignan relevant du Conte de Grignan, a la requeste mesmes de l'Advocat du Roi de Grignan, concluant a mesmes fins contre ledit sieur de Salles, & finalement en sont venus jusques a les empescher d'insolence & de force.

Fut dit par l'article 7. de l'Edit confirmé par le 10. de la Conference de Flex, que l'exercice de la Religion seroit permis es villes & lieux où il estoit le 17. Septembre 1577. Au contraire, l'exercice n'est encor remis en plusieurs lieux de ceste nature, comme l'Isle d'Albigeois, Montaignac, sous ombre qu'il ne se fit pas audit Montaignac le propre jour de l'Edit &c. en Languedoc; Villeneuve d'Agenois, la Reolle, Perigueux &c. en Guienne; nonobstant que la Châbre de Languedoc soit par la Conference de Nerac arrestée en ladite ville de l'Isle, & que la Chambre de Guienne reside a present a Perigueux, & que la mesme Chambre ait residé long temps a Agen, comme aussi M. le Mareschal de Matignõ à esté plusieurs fois audit lieu de Villeneuve; esquels lieux devroit principalement reluire l'execution de l'Edit, qui n'est pas la moindre partie de la Iustice, & est la principale cause de leur erection, & venuë. Item en Dauphiné, l'exercice de la Religiõ à esté retranché a la ville de Queras, & de Bourgduisant, où il yà plusieurs paroisses, & bourgs, & interdit a ceux de la Mure, du Bourg, & du Moustier, de Clermont &c. Qui plus est, en plusieurs villes & lieux de Provence à esté ledit exercice defendu, partie par cri publiq, & partie par arrests provisionnels, sans attendre preuve contre la teneur du susdit article, nommeement a la ville & ressort de Draguignan en Provence, a Sigur, a Esguilles, a Auriol &c. Et

par ce moien grand nombre de ceux de la Religion en demeurent privés.

Fut dit par l'article 8. qu'en chacun ancien Bailliage &c. (c'est a dire, comme exposent les Articles secrets art. 3. *tenu pour tel du temps du feu* Roi *Henri*) seroit ordonné une ville s'il y en avoit plusieurs, ou en defaut de villes, un bourg ou village pour l'exercice de la Religion pour tous ceux qui y voudroient aller. Et fut adjousté par la Conference de Nerac, que ledit lieu seroit a la commodité de ceux de ladite Religion; Et depuis par celle de Flex, que lesdits de la Religiō en nommeroient quatre ou cinq, desquels sa Majesté en choisiroit l'un; Et s'il ne leur estoit commode leur en nommeroit dedans un mois aprés un autre, le plus a leur commodité que faire se pourroit. Au contraire, se plaignent lesdits de la Religion, qu'en plusieurs desdits Bailliages, Seneschaussees &c. depuis un si long temps il n'est encor establi, comme nomméement en Provence, Champagne, Bourgongne, Bretagne, Xaintonge, Païs Messin &c. Que l'aiant esté en quelques lieux il en à esté depuis exclus par defenses expresses, comme en Picardie, & Boulonnois, sous ombre des frontieres, & de la circonstance du temps, comme si sa Majesté avoit subjets pour le regard de l'Espagnol moins a douter que ceux-là: Que les Gouverneurs les remettent au Roi, le Roi aux Gouverneurs, dont avient qu'aprés tant de pertes passées ils se consument encor en frais. Qu'aprés tout, on leur nōme le plus incommode lieu de tout le Bailliage, ou eloigné, ou desert, ou dangereux, contre les mots exprés desdites Conferences. A quoi nonobstant diverses plaintes qui en auroient esté ci devant faittes de di-

Digitized by Google

verses parts a sa Majesté, n'auroit encor esté pourveu.

Fut defendu par l'article 11. de l'Edit a tous Prescheurs, Lecteurs, & autres qui parlent en publiq d'user d'aucuns propos seditieux; enjoint aux Officiers du Roi d'y tenir la main, & ce suivant la Conference de Flex, sur pene d'en respődre en leurs propres, & privés noms, & estre privés de leurs Estats sans jamais y pouvoir estre remis. Au contraire, la voix commune desdits Prescheurs est par tout, que le temps de l'extirpation totale desdits de la Religion approche, sous ombre que le temps de la remise des Places est prochain. Et par ainsi rendent les Catholiques, en tant qu'en eux est, animés a mal faire, & emplissent de defiance lesdits de la Religion. N'espargnent aussi en leurs insolens propos les Princes, qui ont cest honneur d'appartenir a vostre Majesté, les denigrans en tout ce qu'ils peuvent devant le peuple; Qui pis est, ont esté aucuns d'eux si outrecuidés en presche publiq, aux oreilles de vostre Court, & mesmes de V. M. de tenir propos sanguinaires, jusques a celebrer, & haut loüer les meurtres, & massacres, donner espoir de nouveaux, & y encourager les assistans, comme a un sainct sacrifice. Le tout sans que jusques ici aucune punition, ou reprehension leur en ait esté faite. Comme ainsi soit toutesfois qu'aucuns d'eux en ce mesme temps, pour paroles legeres & de moins d'importance, non toutesfois dites devant V. M. furent pris, bannis de la Chaire, & en pene de leur vie.

Fut dit par l'article 15. que pour le regard de la Religion ne seroit faite distinction a recevoir les Escoliers es Universités, Colleges, Escoles &c. ni les malades es hospitaux &c. Au contraire c'est une plainte generale

qu'es Colleges on ne veut reçevoir aucuns Regens, ni Precepteurs de la Religion, encor qu'il ne soit question que des lettres humaines. Que les Escoliers mesmes n'y sont en liberté de conscience, nommeement aux Colleges d'ancienne fondation, comme celui de Foix, fondé par les Predecesseurs du Roi de Navarre a Thoulouse, ou ceux de la Religion sont contrains de ceder leur place aux Catholiques, d'autant qu'ils n'y sont soufferts. Qu'es villes Espiscopales, où par les Estats d'Orleans ont esté destinées certaines prebendes pour l'institution de la jeunesse, on ne voudroit pas seulement reçevoir un Sousprecepteur d'autre Religion que de la Catholique Romaine, mesmes pour enseigner les basses lettres. Cõme ainsi soit toutesfois que lesdits biens ne soient moins procedés de Maisons de ceux de ladite Religion que des autres, & aient esté affectés par les susdits Estats a ce bon usage en consideration de tous les deux indifferemment. Bref, pour empescher lesdits Escoliers d'estre gradués en leurs professions, c'est a dire de parvenir aux charges & dignités qui s'en ensuivent, en fraude de l'article 19. de l'Edit, par lequel ils en sont indifferemment declarés capables, ils les assujettissent es Universités a certaines ceremonies repugnantes a leurs consciences, comme nommeement ne les veulent examiner en quelques lieux, qu'au devant de l'autel a genoux, & a la fin de la Messe, contre les mots exprés de l'article 17.

Fut dit par icelui article 17. de l'Edit, que ceux de la Religion ne seroient tenus de prendre dispense de serment par eux presté en passant les Contracts & obligations; Comme en general par la Conference de Flex article 4. qu'ils ne seroient subjets a aucun acte exterieur

contre leur conſcience. Au contraire, ſe pratique en divers lieux, nommément en Lionnois, Dauphiné & Provence, de ne ſeeller les lettres de reſciſion, & autres ſemblables pourſuivies par les ſupplians, s'ils ne mettent clauſe d'obtenir diſpenſe de leurs ſermens des Prelats Eccleſiaſtiques, pour forcer par ce moien leurs conſciences, ou bien les forclorre du benefice deſdites lettres.

Fut dit par l'article 19. que tous d'une, & d'autre religion ſeroient pourveus & maintenus indifferemment en toutes charges & dignités, admis & reçeus en tous Conſeils & deliberations &c. ſans eſtre adſtrains a autre ſerment, ni obligation que de bien exercer leurs charges. A quoi adjouſta pour expoſition la Conference de Nerac, que le meſme s'obſerveroit es aſſemblées generalles des Communautés & villes. Au contraire ſe ſçait aſſés ſâs autre preuve, que depuis ſix ans que l'Edit eſt fait, n'a preſque eſté admis aucun de la Religion en aucune charge d'importance en tout ce Roiaume, encor que graces a Dieu il y en ait d'aſſés capables; Que ce peu qui y eſt entré y à rencontré tant de refus, de frais, de faſcheries, de dangers premier que d'en venir a bout, nonobſtant les iteratives Iuſſions de V. M. que les autres ont eſté comme rebutés d'y pretendre. Que ceux que les troubles en avoient deſtitués ont eu grand peine a ſe faire reſtituer en leurs places, & pluſieurs encor ne le ſont. Que juſques aux moindres villes ceux de la Religion ſont forclos des moindres Eſtats, & de la connoiſſance, & adminiſtration des affaires communs dont advient que ceux de la Religion ſont ſurchargés; & meſmes des elections, & deliberations des Maiſons

des villes, dont advient que toutes les charges de main en main passent es mains des Catholiques. Mais, qui pis est, & c'est d'où vient le mal, se pratique mesmes en quelques Parlemens de n'admettre aucun en charge, s'il n'a abjuré la religion reformée, & fait serment de la Catholique Romaine. Nommeément Me. Iean de la Coste aiant esté pourveu de l'Estat de Lieutenant particulier a Montpellier, à esté promené quatre ans en la Court de Parlement de Thoulouze sans pouvoir estre reçeu, en haine seule de la Religion. Depuis, estant rebuté des longues poursuites, resigna son Estat a Me.... Valescure de Sauvé, auquel aprés quelque longueur à esté respondu expressement, qu'il n'y sera jamais reçeu sans abjuration de ladite Religion, & profession de la Catholique Romaine. Item, ceste mesme Court ne reçoit mesmes les Catholiques, s'ils ne font serment de n'estre jamais de la Religion, & ne consentent en cas de changemēt que leurs Estats serōt vacans, & impetrables. Ce qui s'est pratiqué a l'endroit de .... Rosel, Lieutenant principal en la Seneschaussée de Nismes, de Me.... de Roux Cōseiller au Siege presidial dudit lieu & autres. Bref, jusques là à passé la haine, que les Commissaires deputés pour pourvoir aux Offices de Notaires, Sergeans Roiaux, & autres pareils, mettent en leurs Provisions une clause expresse, qu'il sera informé, si les pourveus sont de la religion Catholique Romaine; monstrans par là le desir & le but qu'ils ont d'aneantir, & avilir ceux de ladite religion reformée, & les retrancher, en tant qu'en eux est, de tout le corps de l'Estat.

Fut dit article 20. de l'Edit, qu'il leur seroit pourveu promptement en chacun lieu par les Officiers, & Ma-

Digitized by Google

giſtrats d'une place la plus commode que faire ſe pourroit, pour l'enterrement de leurs morts; Aquoi adjouſta la Conference de Flex a cauſe des remiſes, & longueurs dont on y uſoit, qu'il y ſeroit pourveu dedans quinze jours aprés la requiſition, a peine auſdits Officiers & Magiſtrats de cinq cens eſcus en leurs propres, & privés noms. Au contraire, l'execution de ceſt article eſt juſques a preſent deſniee preſque par toute la France, dont ſe ſont enſuivis pluſieurs actes inhumains, ſcandaleux, & horribles a ouïr, & penſent les Officiers eſtre abſous de leurs charges quand on leur allegue que les fonds ſont mouvans d'un Catholique, Eccleſiaſtique, ou Communauté, contre l'intention manifeſte de l'Edit. Meſmes les Iuges Eccleſiaſtiques n'ont eu honte de les perſecuter juſques ſous terre, prononçans ſentence en pluſieurs endroits (comme V. M. à ſouvent eſté importunée de ceſte plainte) que les corps ſeroient defouïs des cimetieres où ils giſoient, comme ils ont eſté de fait, eſtans ja demi pourris.

Or eſt-il que lors que ledit Edit fut baſti, ceux de la Religion, qui avoient eſté diverſement exercés par les precedens, prevoioient aſſés ces inexecutions; A quoi auroient taſché de pourvoir en quelque façon, tant par divers ſermens des principaux Officiers de voſtre Couronne, Parlemens, Sieges, Gouverneurs des Provinces, Magiſtrats des villes &c. adjouſtés a icelui, que principalement par une egale diſtribution de Iuſtice, pour laquelle obtenir ils auroient requis de voſtre Majeſté des Iuges moins paſſionnés, & partiaux. Et a ceſte fin,

Fut dit par l'article 21. 22. 23. 24. de l'Edit expoſés par le 5. 6. & 7. de la Conference de Nerac & 11. 12. 13.

de

de Flex, que certaines Chambres seroient erigées en tous les Parlemens, pour la congoissance des faits esquels ceux de ladite Religion seroient interessés avec les Catholiques Romains ; le tout pour eviter haine & faveur. Et qu'icelles jugeroient en dernier ressort comme les Courts Souveraines ; & qu'a toutes autres seroit defendu sur peine de nullité, despens, dommages & interests des parties, de juger desdits cas, sinon de leur consentement. Au contraire, depuis ledit temps aucunes desdites Chambres ne sont encor erigées, comme es Parlemẽs de Roüen, Aix, Rennes &c. quelque instance qu'on ait peu faire, dont s'ensuit un notable reculement de justice pour les susdits, desquels les plaintes seroient trop longues a reciter. Item, là où elles ont esté erigées, comme a Bordeaux, a Grenoble, a Dijon &c. on debat a tous propos la jurisdiction desdites Chambres, on les retranche en tant qu'on peut du corps desdites Cours ; on denie aux Presidens la seance qui leur est deuë selon leur dignité ; on ne tient seance a jours & heures ordinaires, dont les parties sont tenuës en longueur de justice ; On ne leur donne assignation de leurs gages, comme aux autres ; on leur oste la cognoissance des causes des Communautés & du Domaine, comme s'elles faisoient corps a part. Le tout contre les termes expres de l'Edit & des Conferences, pour rabaisser & aneantir l'authorité & puissance desdits Iuges, & par consequent de leurs Iugemens ; Qui plus est, pour frustrer lesdits de la Religion du fruit qu'ils en auroient esperé, ne laissent souvent lesdites Cours, nonobstant la defense a eux faite, de proceder criminellement contr'eux, &, sans deferer a leurs demandes de renvoi, en precipitent l'execution, decer-

nent pour les intimider, sur la moindre plainte, prise de corps, afin qu'ils façent difficulté de se representer aux Chambres de l'Edit en mesme estat; jugent de l'interpretation des Edits, & des causes qui en depēdent, contre l'expresse teneur d'iceux; & trouvent en somme journellement nouvelles inventions, pour les priver du benefice qu'ils pensoient leur estre acquis de la bonté, & benignité de V. M. par vostre Edit. Mais specialement ont vos tres-humbles subjets a se douloir de la Court de Parlement de Thoulouze, laquelle, aprés avoir differé jusques a ceste année, sous divers pretextes, l'establissement de la Chambre de l'Isle pour le Languedoc, maintenant que par les Iussions tant de fois reïterées de V. M. elle se voit au bout de ses tergiversations, à mis sus des pratiques, par lesquelles ladite Chambre se voit premier abatuë qu'erigée. Car comme ainsi soit, que selon la teneur de vostre Edit elle doive juger civilement & criminellemēt toutes les causes, esquelles ceux de la Religion ont interest, privativement a toutes autres, les President, & Conseillers Catholiques au contraire (selon une conclusion qu'ils ont prise avec ceux du Parlement de Thoulouze) pour frustrer ceux de la Religion de la reparation qu'ils pretendent des meurtres, & excés commis contr'eux & les leurs, se prononcent & declarent tous d'une voix Iuges incompetens, & renvoient les procés en ladite Court, disans, qu'esdits procés criminels le Procureur du Roi est principale partie, auquel appartient la requisition, & conclusion de ladite reparation pour le regard du criminel; Et que quant au civil, que ce n'est qu'un accessoire qui doit suivre le principal; Tantost, que selon la regle du droit, qui tou-

Digitized by Google

tesfois doit ceder a la loi de l'Estat, le demandeur doit suivre la Iurisdiction du defendeur. Dont s'ensuit un partage desdits procés, & par consequent une accroche de la Iustice, & une impunité de tous malefices; Tellement que ladite Chambre sert a les continuër, qui auroit esté selon l'intention de V. M. erigée pour les esteindre. Item, aprés les provisions ordonnées par ladite Chambre, renvoient les parties a Thoulouze pour les y faire seeller, où plusieurs de ladite Religion, pour l'humeur assés connuë de ladite ville, n'osent aller, & nul ne peut obtenir expedition. Comme ainsi soit qu'il est dit par la Conference de Nerac, que les expeditions de Chancelerie desdites Chambres se feroient sur les lieux en presence de deux Conseillers d'icelles, l'un Catholique, & l'autre de la Religion; & qu'en l'absence d'un des Maistres des Requestes de l'hostel de vostre Majesté l'un des Notaires & Secretaires desdites Courts de Parlement y feroient residence, ou bien l'un des Secretaires ordinaires de la Chancellerie, pour en signer les expeditions. Item, pour immortaliser les procés desdits de la Religion, & les consommer en frais, à fait ladite Court defense a tous Huissiers, & Sergens faire exploit des provisions d'icelle Chambre, sans precedente permission d'icelle; contre l'intention de V. M. declarée en la Conference de Nerac, qu'outre les Huissiers Catholiques desdites Chãbres, qui seroient pris des Parlemens, seroient erigés deux Huissiers, cõme aussi deux Sergens en chacune, faisans profession de ladite Religion. Et par ainsi demeure la Iurisdiction de ladite Chãbre non seulemẽt ebranchée, mais cõme arrachée du tout. Premierement, par la protestation d'incõpetence; Secõdemẽt, où

Digitized by Google

icelle n'a lieu, par le refus des provisions, & tiercement quand ce refus est surmonté par importunité, par la defense des executions. Et cependant ne laisse ladite Châbre, contre les mots exprés de l'Edit, & des Conferences, de s'attribuër jurisdiction es causes desdits de la Religion, tant civiles que criminelles, & en celles mesmes desquelles la cognoissance leur est particulierement interdite, & qu'il avoit pleu a V. M. evoquer premierement a soi, & depuis a vostre Chambre de Guienne; comme nommément le massacre avenu a Gimont en Armaignac depuis la Conference de Flex 1581. en Ianvier, defendant d'en poursuivre la justice ailleurs que par devers eux, comme s'ils prenoient plaisir a faire tout le contraire de vostre volonté, qui de telles choses avoit attribué la cognoissance a ceux qui tiennent vos Chambres de l'Edit privativement a tous autres.

Fut dit article 25. de l'Edit, que les Prevosts des Mareschaux, Vibaillifs, Visenefchaux &c. jugeroient les vagabons suivant les Ordonnances; Et quant aux domiciliés, chargés de cas Prevostaux, s'ils estoient de ladite Religion, qu'ils pouvoient requerir que trois des Iuges presidiaux, où lesdits cas se devroient juger, s'abstinsent du jugement, sans exception de cause &c. Et au reste, qu'en vertu de ce ne pourroient prendre cognoissance des faits des troubles, estans iceux par l'Edit & Conference renvoiés aux susdites Chambres. A quoi fut depuis adjousté par la Conference de Nerac, eu esgard que l'instruction estoit l'ame du procés, & que les instruisans estoient plus que demiIuges; que les susdits seroient tenus d'appeller a l'instruction desdits procés un Adjoint de ladite Religion, lequel assistast tant au

jugement de la competence, qu'au definitif du procés &c. Au contraire lesdits Prevosts, Vibaillifs, & Viseneschaux declarent & tiennent en plusieurs lieux vagabōds tous ceux de ladite Religion, que le mauvais traitemēt des Catholiques chasse, ou exclut de leurs Maisons. Et quant aux domiciliés, rendent Prevostables tous ceux de quelque qualité qu'ils soient, qui se sont meslés des troubles, desquels toutesfois toute cognoissance leur est ostée. Bref, tant s'en faut que le Reglemēt de vostre Majesté soit suivi pour l'instruction & jugement des susdits procés, qu'il se verifiera par exemples particuliers, dont les Cahiers des Provinces sont chargés, que les Prevosts en ont tué plusieurs tout a la chaude & en ont fait estrangler mesmes dedans les prisons. Comme ainsi soit au contraire, que pour prendre les Catholiques, quelques maux qu'ils aient commis, quelques Iugemens & Decrets qu'il y ait eu contr'eux, mesmes en pleine ruë & au milieu des villes & des Palais, où ils se promenent, ils ne trouvent point de mains.

C'est la source & l'amorce, Sire, qui à produit & qui nourrit encor a present tant de meurtres, excés, assassinats & brigandages de part & d'autre en divers lieux de ce Roiaume, lesquels il seroit trop long de vous raconter en particulier, & dont les plaintes font souvent horreur a V. M. se persuadans les uns, que, veu l'impunité, tout crime leur est permis; les autres, que veu le refus de justice, toute espece de vengeance leur est loisible. Et V. M. auroit couppé le cours a l'un & a l'autre mal, en faisant exactement entretenir ses Edits & Conferences.

Fut dit par l'article 26. de l'Edit, 37. de la Conference de Flex & 35. des articles secrets, que le Roi de Na-

varre & Monsieur le Prince de Condé & autres &c. jouïroient effectuellement de leurs Gouvernemens pour en user en la mesme forme & maniere que les autres Gouverneurs &c. En quoi ont tousjours estimé vos tres-humbles & tres-obeissans subjects de la Religion que consisteroit partie de leur seureté, d'autant qu'icelle gist principalement en vostre bien-veillance, de laquelle ils auroient un tesmoignage en la demonstration qu'il vous en plairoit faire a l'endroit de ceux de vostre sang, qui par la grace de Dieu font mesme profession qu'eux. Au contraire, leur sera permis de dire a V. M. qu'en tous ces six ans qui sont proches d'expirer, leur condition n'est en rien amendée; Que le Roi de Navarre n'a aucune authorité en son Gouvernement, ni Amirauté de Guienne, quelque demonstration qu'il ait tasché faire de son affection envers vostre service; Qu'il n'y eut onq Lieutenant de Gouverneur qui en eust moins; Qu'on la lui à retranchée entant qu'on à peu, jusques a ne lui adresser jamais aucun commandement, & rarement quelque depesche, ou mesmes nouvelle de vostre part, biẽ moins qu'au moindre Capitaine de Place de toute la Guienne. Et quant a Monseigneur le Prince, qu'il n'a pas en tout son Gouvernement de Picardie où asseoir seuremẽt le pied; Qu'en lieu de lui remettre on lui à souvent parlé de le vendre pour le donner ailleurs; Qu'il est tousjours reduit a S. Iean d'Angeli, loin de son dit Gouvernement, & mesmes de toutes ses Maisons; Cõme ainsi soit toutesfois, que ladite Place ne lui ait esté baillée (comme parlent nommément les articles secrets) qu'en attendant qu'il peust effectuellement jouïr de son dit Gouvernement de Picardie. Choses, qui sont pen-

SEVRETES.

Digitized by Google

ſera voſdits tres-humbles ſubjets de la Religion, que voſtre bonne grace ne leur eſt pas encor renduë, ne la voiant point luire en tels endroits, qui ont ceſt honneur de vous appartenir de ſi prés; Et au contraire animent leurs adverſaires a leur mal faire, eſtimant qu'il leur eſt loiſible, a l'endroit de ceux auſquels, ce leur ſemble, il ne vous ait encor pleu demonſtrer aſſés evidemment voſtre bonne volonté.

Fut dit pour la ſeureté & ſauvegarde de chacun en particulier par l'article 40. & 41. de l'Edit amplifié par le 55. que les actes commandés par les Chefs d'une part & d'autre ſelon les Reglemens demeureroient eſteins, & ſeroient ceux ſeulement pourſuivis, qui auroient eſté faits contre iceux Reglemens ſoit particuliers, ſoit publiqs. Et par ce que la rigueur dudit article euſt mis tout homme de guerre en pene, dont euſt peu avenir renouvellement de trouble de part & d'autre, fut adjouſté es articles ſecrets, article 44. que de ceſte generale abolition ſeroient ſeulement exceptés les cas execrables, comme raviſſemens & forcemens de femmes & filles, bruſlemens, meurtres, & violences faites par prodition, & pour vengeances particulieres, infractions de paſſeports & ſauvegardes avec meurtre & pillage & ſans commendement &c. Ce qui avoit eſté auſſi inſeré depuis és Conferences de Nerac & de Flex. Au contraire, ſont journellement leſdits de la Religion inquietés, adjournés & pourſuivis par Decrets de priſe de corps pour faits nuëment militaires, & par conſequent exceptés, comme levées de contributions, rançons, adminiſtrations de biens Eccleſiaſtiques &c. Pluſieurs auſſi ſaiſis & condamnés pour meſmes faits, nonobſtant

adveu qu'ils en puissent avoir de leurs Chefs, & mesmes du Roi de Navarre, comme il sera aisé de verifier par infinies particularités. Et de là advient, qu'il n'y à presque homme de guerre qui ne soit en pene, & que les malavisés quelques fois, ne trouvans seurté en l'execution de l'Edit, la cerchent en la contravention d'icelui, contre l'intention de vostre Majesté, qui à esté de coupper la racine a toutes rencheutes, & au grand regret de tous ceux de ladite Religion, qui ne craignent rien plus que d'y retourner; Comme ainsi soit toutesfois, que de plusieurs actes execrables tant exclus de l'Edit, que perpetrés depuis l'Edit, se sont obtenues graces, remissions, & abolitions, contre la protestation expresse qu'il auroit pleu a V.M. en faire en vostre Edit; Et, qui plus est, d'autres de pareille nature les coulpables ne la daignent pas mesmes demander, par ce qu'il ne s'en fait aucune poursuite, encor qu'on les voie tous les jours en lieux publiqs.

Fut dit par l'article 49. de vostre dit Edit, que toutes Places, villes, & Provinces &c. useroient & jouïroiét de mesmes privileges, immunités, libertés &c. Iurisdictions & Sieges de Iustice, que paravant les troubles, nonobstant toutes lettres & translations a ce contraires; Et par exprés adjousté en l'article 9. de la Conference, que les Iustices de Montauban, Montpellier, Nismes, &c. seroient restablies. Au contraire, on enerve tous les jours en tout ce qu'on peut les Sieges presidiaux assis és villes, qui ont fait profession de ladite Religion; Et le Bureau des Thresoriers generaux de France, & la Recepte generale qui souloient estre de tout temps a Mótpellier ont esté transportés a Narbonne; Et tout fraischement

chement du ressort du Seneschal, & siege presidial de Nismes à esté demembré le Diocese de Mende, qui faisoit une troisiesme partie dudit ressort, tant pour gratifier le S^r.de S. Vidal Seneschal de Mẽde,que pour flestrir (comme on interprete communément) la ville de Nismes,pour avoir persisté,nonobstant toutes adversités,en ladite Religion. Outre ce que par mesme moien,& pour mesme cause, est ostée a la ville de Marvejols la jurisdiction Roiale qui de tout temps y souloit estre, a sçavoir exercée alternativement par le païs de Gevoudan par un Baillif esleu du Roi a Marvejols, & par un esleu de par l'Evesque de Mende. Mesmes on pratique encor de retrancher le Vivaretz dudit Siege de Nismes, sçachant bien que c'est la ruine de la ville, qui ne se maintient que de là, n'estant ni port de mer, ni passage de marchandise, ni de riviere. Comme aussi, contre le sens de l'aticle 50. à esté demantelée la ville de Livron en Dauphiné depuis la paix ; Et contre le texte exprés sont troublés les povres gens qui se veulent raccommoder a Yssoire; Au lieu que V.M. entend que toutes ruines, & demantellemens puissent estre redifiés.

Fut dit par l'article 59. de l'Edit, que ceux de la Religion seroient tenus vuider toutes garnisons des villes, places, Chasteaux, & Maisons qu'ils tenoient; & par le 61. qu'en ce faisant n'y seroient mises aucunes garnisons ni Gouverneurs, sinon qu'il y en eust de tout temps, & mesme du regne du Roi Henri ; & que de toutes autres de ceste nature les garnisons, Capitaines, & Gouverneurs videroient incontinent, ce qui fut aussi repeté es Conferences. Et du devoir qu'ont fait ceux de la Religion en l'execution de ces articles appert assés, sans

Digitized by Google

repeter de plus haut, par ce qui est ensuivi depuis la Conference de Flex 1580. nonobstant les traverses qu'ils auroient rencontrées par les defiances que les contraventions faisoient journellement naistre, qu'il n'est besoin de repeter ici plus au long. Tant y à, que tout soudainement apres la paix, selon qu'estoit porté par l'article 29. de ladite Conference, le Roi de Navarre remit es mains de Monseigneur les villes de Mende, Cahors, sainct Million & Montagu, desquelles on cognoist assés l'importance. Item, nonobstant qu'il fust dit qu'immediatement apres icelles remises, mondit Seigneur feroit remettre audit Seigneur Roi ses Maisons, villes & Chasteaux entre les mains, & que mondit Seigneur s'en fust allé es Païs Bas sans y avoir donné ordre, & qu'en trois ans qui sont coulés depuis n'y ait encores esté satisfait, comme il se voit par la ville du Mont de Marsan, qui abuse encor opiniastrement de ces longueurs contre lui; Si ne fit difficulté ledit Seigneur Roi de poursuivre en l'execution du surplus, ni ceux de la Religion d'obeïr, comme il se vit par tout. De fait, les Sieurs de Clervant, & du Pin envoiés par l'advis de M. le Mareschal de Matignon, & de M. de Bellievre & subrogés par M. de Montmoranci, en Languedoc, remirent tous les Catholiques & Ecclesiastiques en leurs Maisons, & biens; restablirent l'exercice de la religion Romaine en lieux, où il n'avoit esté de trente ans; reduirent plus de quarante places tenuës par ceux de la Religion, qui eussent cousté plus d'un million a avoir par force, entre lesquelles y en avoit une douzaine d'imprenables, pour estre fortes tant d'art, que de nature, & bien munies de toutes choses; deman-

telerent, & rompirent les places, citadelles, & chasteaux qui le devoient estre par l'Edit, & en somme ne laisserent tant au haut que bas Languedoc, que bien peu de plaintes derriere eux. Le mesme firent aussi les Sieurs de Chastillon en Auvergne, & divers lieux de Languedoc; d'Andelot en Givoudan; & le sieur de la Meausse en Vivaretz; Le tout aux despens du Roi de Navarre, ou aux leurs, & par les moiens & forces de ceux de la Religion. Item, nonobstant la surprise de Perigueux, ville baillée pour asseurance de ceux de la Religion, qui les pouvoit mettre en alarme, pour le moins servir de juste excuse, veu mesmes que les cinquante mille escus qui auroient esté promis au lieu d'icelle, n'estoient & ne sont encor paiés, n'ont laissé lesdits de la Religion, induis par le Roi de Navarre, de remettre en l'estat porté par l'Edit la ville du Mur de Barrais, & depuis celle de Bazas en Guienne & en demolir la citadelle. Tellement qu'il n'y à aujourd'hui lieu en toute la province, auquel on se puisse plaindre d'inexecution pour ce regard. Au contraire, contre ce qui auroit esté promis par ledit 61. article, garnisons, & Gouverneurs ont esté mis en plusieurs places depuis qu'elles ont esté remises, & citadelles en quelques unes basties contre les mots expres de l'Edit, comme en Guienne a Agen, Cahors, Villeneuve d'Agenois, villes principales &c. En Languedoc, a Villeneuve de la Cremade, Mende, S. André &c. En Dauphiné a Die, Gap &c. Pareillement ont esté retenuës, & basties, partie garnisons, & partie citadelles, en plusieurs autres, esquelles du temps du Roi Henri n'y en avoit, comme a Xainctes, Cognac, Florence, Montfort,

Comme ce Cahier se dressoit, le 3. Aoust à esté surprise la ville d'Aleth, avec plusieurs excés, en Languedoc, par le Mareschal de Ioyeuse, & les siens sous ombre d'y rentrer comme sienne.

Digitized by Google

Villeneufve d'Agenois, en Guienne; a Alby, Lavor, Lodeve, Nonnay, Clermont, Florensac, & infinies autres en Languedoc; a Valence, Ambrun, Grenoble, &c. en Dauphiné. Et mesmes en plusieurs villes dedans le milieu du Roiaume, ausquelles jusques ici depuis tant de temps n'a peu estre donné aucun ordre, tant s'en faut qu'ils aient procedé a la demolition deuë des places y adjugée par la Conference, s'estans contentés par tout d'abatre quelques guarites en certaines maisons rurales, & encor apres plusieurs importunités & longueurs, comme les procés verbaux des Commissaires mesmes de V. M. feront pleine foi.

Et parce que fut consideré par vostre Majesté en bastissant ledit Edit, que plusieurs particuliers auroient reçeu & souffert durant les troubles tant d'injures & dommages en leurs biens & personnes, que difficilement ils en eussent peu si tost perdre la memoire, comme eust esté requis pour l'execution de l'intention de V. M. Surquoi il vous auroit pleu, attendant que les rancunes & inimitiés fussent adoucies, bailler a vosdits subjets de la Religion huit places en garde pour le terme de six ans, au bout duquel terme devroient lesdites places estre remises es mains de vostre Majesté, ou de tel que bon lui sembleroit, l'exercice de la Religion y demeurant neantmoins tousjours, & icelle sans garnison; Vous remonstrent tres-humblement vos tres-humbles subjets, qu'ils ont sur cest article grandement a se douloir. Car il estoit defendu, sur pene aux entrepreneurs d'estre punis comme infracteurs de l'Edit, d'entreprendre sur icelles, comme aussi sur toutes les autres qui auroient esté remises; & du contraire il ne s'est passé année que

Digitized by Google

plusieurs entreprises ne se soient verifiées, mesmes par l'execution, sans que punition s'en soit ensuivie. Qui plus est, Perigueux, & la Reolle en Guienne, ont esté surprises; & au lieu d'en chastier les autheurs & executeurs, ils commandent aujourd'hui ausdites villes; tant s'en faut que, suivant l'article 25. de la Conference, ils aient esté declarés infames, & inhabiles a tous honneurs, & subjets aux penes qu'encourent ceux qui sont crimineux de leze Majesté en premier chef. Bref, garnison y est aujourd'hui, qui y trouble le cours de la Iustice; & l'exercice de la Religion en est exclus, nonobstant que ladite Chambre de Iustice ait residé en ladite ville de Perigueux, qui estoit une commodité tant pour faire exemple des entrepreneurs (desquels la poursuite nommément estoit reservée) que pour y faire obeïr l'intention de vos Edits, encor que quand ladite ville eust esté remise au temps prefix, la Religion y pouvoit demeurer, & la garnison en devoit sortir selon la teneur de vos Edits & Conferences.

Ce sont les tres-humbles remonstrances & tres-grieves doleances de vos tres-obeissans subjets de la Religion, SIRE, fondées sur les contraventions & inexecutions de vos Edits & Conferences, & qui gisent pour la pluspart en l'exercice de leur Religion, en la distribution de la Iustice, & en l'asseurance, & protection, qu'il auroit pleu a V.M. leur promettre contre l'animosité de leurs adversaires. Tous poincts, sans la jouïssance desquels leur vie, & condition ne peut estre au jugement de chacun, que tres-miserable. Et se peut souvenir V.M. que telles, & semblables lui ont esté faites long temps a; comme aussi auroient lesdits supplians grandement a

Digitized by Google

ſe loüer des Iuſſions, & proviſions qu'il auroit pleu a V. M. leur faire expedier la deſſus, ſi elles avoient eſté obeïes de pareille affection, qu'ils s'aſſeurent qu'elles leur eſtoient ottroiées. Mais peuvent dire en toute verité, que voſtre intention à eſté tres-mal ſecondée en ceſt endroit par la plus part de vos Officiers, leſquels penſent avoir fait un grand ſervice quand ils ont trouvé quelque invention de chicaner quelque clauſe de voſtre Edit, ou en dilaier l'execution pour travailler vos dits ſubjets. Et de fait, tant s'en faut que ce qui auroit eſté dit en la Conference de Nerac ait eu lieu, aſçavoir, que l'execution de l'Edit ſe commenceroit incontinent, & ſe continuëroit ſans interruption; Et que les infractions qui s'en feroient ſeroient incontinent reparées, & correction des coulpables exemplairement faite, & executée a la diligence des gens de voſtre Majeſté au plus tard dedans un mois. Qu'au contraire, en tous ces ſix ans, en dedans leſquels voſtre Majeſté ſe promettoit une entiere execution de ſon intention, voſdits ſubjets n'en ont peu encor avoir raiſon, & de dix mil puniſſables n'en ont encor peu voir un ſeul puni. Bref, s'en retrouvent tous les jours a recommencer par la connivence & diſſimulation de pluſieurs de vos Officiers, nonoſtant les proviſions & Iuſſions de V. M. Qui les fait tres-hnmblement la ſupplier, SIRE, d'y uſer apres un ſi long temps de voſtre Roiale authorité, en la circonſtance où ils ſe trouvent maintenant; Et en telle ſorte qu'a leurs dites Remonſtrances ſoit effectuellement pourveu d'un prompt, & ſalutaire remede, ou pour mieux dire que celui qui y eſt ordonné par vos Edits, & Conferences y ſoit a bon eſcient appliqué, a ce qu'iceux,

Digitized by Google

retrouvans une pleine asseurance de leurs biens, vies, & consciences en l'authorité bien obeïe de V. M. contre les animosités, vengeances, & attentats des desobeissans, puissent plus gaiement renoncer a toutes autres seuretés, & accomplir sans obstacle, & traverse aucune tout ce que V. M. peut requerir selon sa douceur, & benignité, de vos tres-obeissans, & tres-loiaux subjets, comme ils ont fait jusques ici, & seront prests, & resolus de faire ci apres de tout leur cœur, moien, & pouvoir.

RAISONS POUR INDUIRE LE ROI a accorder la prolongation des places pour quelques ans a ses subjets de la Religion Reformée. du 12. Aoust 1583.

QUand il pleut au Roi accorder les places d'asseurance a ses tres-humbles subjets de la Religion Reformée pour le terme de six ans, ce fut par ce qu'il se promettoit qu'avant ledit temps expiré son Edit seroit effectué en toutes ses parties. Et de fait en la Conference de Nerac, qui à expliqué l'intention de sa Majesté qui d'ailleurs estoit assés claire en cest endroit, l'article 16. dit exprés, que l'Edit de Pacification, & ce qui auroit esté resolu en ladite Conference seroit executé en tous ses articles, & que l'execution s'en commenceroit des le lendemain pour estre continuée sans interruption. Et l'article 17. que les places seront remises audit temps, & que l'Edit y sera entierement executé. C'est a dire, que l'execution totale de l'Edit doit preceder ce qui est ordonné pour lesdites places, & que l'ordre desdits articles enclost l'effet du 17. sous la condition du 16.

Digitized by Google

Ores que ceci n'euſt lieu, le but de ſa Majeſté en ottroiant leſdites places a ſes ſubjets de la Religion, eſt exprimé en ſon Edit, aſçavoir, qu'elles leur ſont baillées en garde pour le temps, & terme de ſix ans, attendant que les rancunes, & inimitiés ſoient adoucies; Comme auſſi, la ville de S. Iean eſt baillée a Monſieur le Prince pour ſa demeure, en attendant qu'il peuſt effectuellement jouïr de ſon Gouvernement de Picardie. Par leſquelles clauſes eſt evidemment conditionnée l'intention de ſa Majeſté. Or eſt-il tout certain, que leſdites rancunes & inimitiés, où qu'en ſoit la cauſe, ne ceſſent point encor; Qu'en pluſieurs lieux elles ſe ſont enaigries, & exulcerées, tant pour les attentats particuliers, que par la guerre ouverte qui eſt entrevenuë. Comme auſſi d'autre part, on voit que Monſieur le Prince n'a encor un ſeul pied en ſon Gouvernement, auquel S. M. l'a promis effectuellement remettre & conſerver.

Item, eſt tout evident que quand S. M. à parlé de ſix ans, elle à entendu ſix ans de paix, c'eſt a dire, ſix ans propres, ou (comme dient les Iuriſconſultes) utiles, aſçavoir a appaiſer les rancunes, & inimitiés. Or eſt-il, que ces ſix ans ont eſté interrompus d'un an de guerre ouverte, & de pluſieurs hoſtilités particulieres, qui à arraché le cataplaſme, & mis le feu a la plaie. Tellement que S. M. doit imiter en cela le bon Chirurgien qui aura ordonné un emplaſtre pour ſix jours ſeulement, parce qu'il penſe qu'en ce temps le mal cedera au remede, & apperçevant toutesfois au bout du terme, que l'operation n'en eſt enſuivie telle qu'il eſperoit, ſoit par la malice de l'humeur, ſoit par un accident ſurvenu, ſoit par le re-

Digitized by Google

le remuement du patient qui aura escarté le cataplasme, ne fait difficulté de le remettre encor pour quelques jours dessus, reputant son honneur en la guarison de la plaie, & non en la prefixion du remede.

Ceste raison doit avoir d'autant plus de lieu a l'endroit de S. M. que ce n'est point limpatience proprement de ceux de la Religion, qui à gratté la plaie, & arraché le cataplasme; Mais, s'il faut ainsi dire, l'inconsideration, & temerité du valet du Chirurgien, qui à envenimé, & la plaie, & le remede, contre le commandement du Maistre. Car outre, diverses entreprises, qui ont esté faittes sur lesdites villes, & sont venuës jusques au poinct de l'execution, la Reolle, & Perigueux en Guienne ont esté surprises en effet long temps avant le temps, dont punition aucune ne s'est ensuivie; ains sont les autheurs commandans en icelles, qui selon l'Edit doivent estre infames, & inhabiles a tous Estats, & traictés au reste comme crimineux de lese Majesté en premier chef. Doit donc imputer S. M. a telles gens le retardement de la cure; non a ceux qui portent principalement la douleur de la plaie.

La principale plaie, qu'il falloit guarir, c'estoit la defiance. Au contraire, a mesure que ceux de la Religion s'en sont voulu depouiller, en remettant les places selon l'Edit, ceux qui ne vivent que de trouble, comme les Barbiers d'ulceres, ont tasché a la leur redoubler en toutes sortes. Les places n'ont esté si tost remises, qu'on y à mis garnisons, & basti citadelles, ou demoli les murailles, contre les mots exprés des Edits. Ce n'est pas pour convier celles qui restent, a faire le semblable. Ceux qui les ont laissées, n'en ont pas si tost esté dehors, que,

nonobstant toutes promesses, & abolitions, ils n'aient esté poursuivis, pris, executés, massacrés. Quand on est dissuadé par les effets, malaisément est on persuadé par les paroles. Bref, on en est venu là, qu'on ne pense ville remise a bon escient, s'il y demeure un de la Religion en authorité, si leur vie n'est a la discretion pure & simple du moindre ennemi qu'ils aient. Tandis que la foi à si peu de lieu, il est malaisé de lever la defiance.

Ne veulent ceux de la Religion douter de la droitte intention de S. M. Mais leur doit aussi estre permis, veu le passé, de se defier de ceux qui en abusent, & qui pensent, veu leurs charges, avoir droit d'en abuser. Or est-il que la publication du Concile de Trente qu'on avoit laissé dormir si long temps, mesmes l'an 72. qu'on estimoit fatal a ceux de ladite Religion, à esté remise sus ceste année, & plus pressée qu'onques auparavant; Que jamais on n'a negotié avec le Pape tant que ceste année; Que les Iesuites, qui sont les boutefeux de l'inquisition, croissent de jour en jour en authorité; Que les Prescheurs en chaire prononcent publiquement, que l'an de la ruine desdits de la Religion &c. N'ignorent la dessus les principaux de ceux de la Religion, que sa Majesté n'a garde de consentir a telles choses, mesmes audit Concile, pour l'interest qu'y à, tant la couronne, que l'Eglise Gallicane. Mais le peuple, qui ne penetre pas si avant, en à pris une alarme, qui ne lui peut estre tost ostée, estant enseigné pour toute escrime de ne regarder, ni la face, ni la personne, mais seulement la pointe de l'espée.

Toutes choses considerées, a dénier la prolongation du terme sa Majesté à quelque interest; Car elle mettra,

Digitized by Google

peut estre,au desespoir quelque partie de son peuple. A l'accorder, elle n'en à du tout point; Car il est assés evident qu'il n'y à François plus François en France, qu'eux. L'Edit les declare capables de toutes charges, & dignités, & jusques ici ne sont en possession de cest article. Il seroit donc raisonnable, qu'en ce peu de places ils en resentissent aucunement l'effet. Au reste, quand ils en sortiront, on voudra que d'autres entrent en leur place; Sa Majesté considere la dessus, si elle en doit avoir plus de fiance; au contraire, si d'aucuns elle n'a occasion de juste defiance; ce que, graces a Dieu, elle ne peut avoir d'eux.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Harlay, Premier President en la Court de Parlement de Paris, du 12. Aoust 1583.

MOnsieur, Il y à long temps que j'ai desiré cest heur d'estre cognu de vous, & tousjours l'occasion m'ē est eschappée; Mais pour cela n'ai-je laissé de m'obliger de service a vostre vertu, digne d'un meilleur siecle, & qui toutesfois en la rouilleure de cestui-ci se sçait faire honorer de tous ceux, qui en ont quelque sentiment. Ie suis ici appellé aupres d'un Prince, qui la prise beaucoup en tous; & en vous particulierement la revere. Si j'estois solvable de si grande chose, je vous asseurerois que sa volonté tend toute au bien de cest Estat; & sur tout a ce bien, qui seul fait jouïr de tous les autres biens, qui est, a mon advis, la paix. Le Roi lui à fait cest honneur de lui mander, qu'il tiendra ce mois de Septembre a Paris une assemblée des plus notables personnages de ce Roiaume, pour le soulagement de son peuple.

Digitized by Google

C'est l'effet du titre de Tres-chrestien. Mais vous sçavés que tous les beaux Reglemens, qu'on y sçauroit minuter, s'en vont en vain, si la paix n'y est grossoiée. Comme les remedes topiques, & particuliers, quelques bons qu'ils soient en eux mesmes, sont inutiles, si on permet qu'un mal universel prenne possession du corps. M. de Clervant est envoié de la part du Roi de Navarre vers sa Majesté pour cest effet, personnage plein de moderation, & integrité, & digne en somme de si digne charge. Il à commandement de vous en communiquer particulierement. Ce qui me reste, Monsieur, c'est de vous dire, que je suis vostre serviteur, non simplement pour vostre dignité; mais doublement pour la dignité, dont l'avés honorée; Et sur ce, vous aiant bien-humblement baisé les mains, supplierai le Createur, Monsieur &c.

De Saincte Foi d'Agenois ce 12. Aoust 1583.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. le Prince d'Orange, du 9. Novembre 1583.

Monseigneur,

Ce ne m'a point esté chose estrange d'estre calomnié diversement en ce siecle, parce que la profession de vertu est subjette a haine, ou a envie, qui se paissent ordinairement de mesdire, quand elles ne peuvent faire pis. Mais bien m'a-il esté fort nouveau, d'entendre que vostre Excellence, qui croit volontiers le bien, mesmes de ceux qui lui font mal, se soit aisément laisser aller a sinistres opinions de moi, qui de long temps vous ai voüé un si

libre service, & n'ay laissé passer (que j'aie peu) aucune occasion d'en faire preuve, jusques a en avoir encouru la haine, que je soustiens encore, de tous ceux qu'a divers titres vous avés estimé vous estre contraires. Ie sçai, Monseigneur, qu'il est impossible qu'a la seule veuë de ceste lettre vous ne vous ramenteviés la sincere affection, que j'ai apportée a tout ce que j'ai pensé vous toucher. Et ceste seule souvenance me doit exempter de toute apologie. Mais, Monseigneur, pour venir au poinct; On vous veut faire croire, que le conseil qui auroit esté donné aux Deputés des Eglises de Flandres, qui se trouverent au Synode de Vitré, auroit esté cause de tout ce qui seroit depuis avenu en Flandres; Et pour y avoir assisté au nō du Roi de Navarre, j'en suis nommément, & principalement calomnié. En ce Synode, Monseigneur, il ne fut aucunement traitté de l'estat de Flandres ni d'ailleurs, seulement ceux qui s'y trouverent, loüerent Dieu unanimement de la venuë desdits Deputés, pour se recognoistre par le moien d'icelle totalement unis en mesme Confession. Et quant aux devis qui pourroient avoir esté entre nous, selon que la tragedie qui avoit esté fraischement joüée aux Païs Bas, en donnoit a tous le subjet, le sommaire fut, & eux mesmes le diront ainsi, que veritablement il estoit malaisé, veu ce qui s'estoit passé, de remettre bien tost une bonne creance entre S. A. & le Peuple. Qu'il estoit pareillement difficile, & perilleux de donner advis, ou en l'une part, ou en l'autre, pour les precipices qui se presentoiēt de toutes parts, selon la proposition faitte par V. E. nommément veu que le peuple interpretoit pour juste punition de Dieu le mauvais succés du Traitté fait avec

S. A. Mais que, soit pour traitter, ou pour ne traitter point avec icelle, telle resolution devoit proceder de l'accord, & arrest de toutes les provinces legitimement assemblées sous l'autorité de vostre Excellence, de peur qu'un symptome de division survenant a leur maladie, qui de soi estoit assés fascheuse, n'affoiblist, ou n'emportast mesmes le patient tout a coup. A ce propos fut mis en avant le dommage universel, qu'avoit apporté le cõseil particulier de ceux, qui appellerent le Duc Cazimir en Flandres. Fut adjousté, que tel aide, ni autre ne pouvoit tourner a bien, pour les soupçons, & jalousies qui en naistroient, sinon entant qu'il seroit consenti de toute la generalité des païs. Quant a S. A. que si on avoit a traitter, se pourroient proposer des conditions, selon lesquelles le païs seroit secouru sans crainte de dommage. Comme, que le Roi fist la guerre au Roi d'Espagne pour divertir ses forces; Qu'il donnast moien a son Altesse de la continuër vivement du costé de Cambray; Que pour le dedans du païs S. A. emploiast, tant aux affaires qu'aux armes, personnes non suspectes, & agreable aux Estats &c. Comme au contraire, si on se resolvoit d'un consentement de n'avoir plus affaire avec lui, il se trouveroit des moiens de se découdre d'ensemble sans rien dechirer; Et que lui mesmes, veu les mutuelles defiances, tourneroit peut-estre ses desseins ailleurs. Mais qu'en tout cas, attẽdant que le temps devidast une piece si meslée, estoit necessaire de resoudre par une assemblée generale des moiens de soustenir la guerre contre l'ennemi, qui autrement feroit profit de leur irresolution, & incertitude; Et que plus ils trouveroient de secours, & de force en eux mesmes, plus seroiẽt-ils capa-

bles de se resoudre ou en une part, ou en l'autre, entant qu'ils ne prendroient alors conseil de la necessité, mais de la raison. Au reste, quant au poinct de la conscience, ores mesmes que les alliances, & les mariages de personnes de diverse Religiõ marchassent de mesme pied, qu'il estoit a considerer, qu'apres le serment donné, & le mariage consommé la chose n'estoit plus en son entier, ains venoit a estre subjette a la regle que donne Sainct Paul, que le fidele tasche a amener a soi l'infidele &c. Et si on objectoit, que par la foi rompuë le traitté estoit dissous, comme le mariage par l'adultere; Qu'il y avoit a respondre, que bien est vrai que la perfidie donne juste occasion au peuple des Païs Bas de se departir du contract, comme l'adultere au mari, de se departir de sa femme. Mais que la dissolution du contract n'estoit a presupposer, tant que les Estats legitimemẽt assẽblés l'eussent jugé, & prononcé disertement, ne plus ne moins que la cause de divorce, ne parfait pas le divorce, mais l'envoi du libelle; Par ainsi, que c'estoit tousjours femme, & mari, peuple, & Prince &c. jusques a ce que ces formalités eussent esté observées, nonobstant les adulteres, & perfidies pretenduës, ou intervenuës, apres lesquelles nous lisons assés de reconciliations sans interruption de principauté ni de mariage, comme mesmes il auroit esté veu en la personne du Roi d'Espagne, apres tant d'infractions des contracts faits avec ses subjets. Ce sont, Monseigneur, a peu pres les propos qui furẽt tenus par forme de discours, lesquels je vous dis avec la mesme franchise, que j'ai tousjours desiré vivre. Et cependant n'ai onq dissimulé ni dissimulerai, qu'une des plus grãdes & plus

profondes joies, que je pense avoir eu de ma vie, fut d'entendre l'entreprise d'Anvers faillie, pour l'interest commun de la vraie Eglise, pour le particulier que je sens vivement (& ne sçai bonnement pourquoi) en celui des Païs Bas, & pour la singuliere affection que j'ai au service de vostre Excellence, dont j'aurois trop de regret, d'avoir besoin d'alleguer autre tesmoin qu'elle mesmes. Or c'est trop, a mon advis, envers V. E. Et beaucoup plus ne suffiroit pas contre les calomniateurs. Et pourtant, je supplierai le Createur,

Monseigneur,

qu'il assiste V. E. par son S. Esprit en tant de perplexités. Et pour mon regard demeurerai, s'il vous plaist,

Vostre tres-humble &c.

De Pau en Bearn &c.

---

*Michel de Montagne autheur des Essais.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Montagne Du 25. Novembre 1583.*

MOnsieur, Le Roi de Navarre vous à escrit comme il est entré en sa ville du Mont de Marsan; L'insolence extreme de ses subjets, & les remises sans fin de M. le Mareschal lui ont fait prendre ceste voie. Vous sçavés que toutes nos affections ont quelque borne; Il estoit malaisé que sa patience n'en eust, mesmes puisque leur folie n'en vouloit point avoir. Cependant, Dieu nous à fait la grace, que tout s'est passé avec fort peu de sang, & sans pillage. Et vous puis asseurer, que sans la crainte du contraire il y à six mois que nous pouvions estre dedans. I'estime que par gens de consideration ceste action ne sera mal interpretée. L'intention du Roi

selon

Digitized by Google

ſelon ſes Edits & mandemens, eſtoit, que nous y rentriſſions. La ſeule obſtination de ceux de la ville ſupportés, comme les lettres que nous avons en main nous teſmoignent, nous y faiſoit obſtacle. C'eſt comme ſi les Mareſchaux des logis du Roi nous avoient donné un logis, & que ſur le refus de l'hoſte nous fiſſions obeïr la croie. Et j'oſe vous dire plus, que ſans encourir un meſpris publiq, que je redoute trop plus que la haine, nous ne pouvions allonger noſtre patience. A ceux qui en euſſent peu prendre, ou donner l'alarme, nous avons ſoigneuſement eſcrit de toutes parts, & ne doivent preſumer de ceſte repriſe de poſſeſſion, ordinaire au moindre Gentil-homme de ce Roiaume, rien de publiq, ni extreme. A vous qui n'eſtes, en ceſte tranquillité d'eſprit, ni remuant, ni remué pour peu de choſe, nous eſcrivons a autre fin, non pour vous aſſeurer de noſtre intention, qui vous eſt prou cognuë, & ne vous peut eſtre cachée, ſoit pour noſtre franchiſe, ſoit pour la pointe de voſtre eſprit; mais pour vous en rendre plege, & teſmoin, ſi beſoin eſt, envers ceux qui jugent mal de nous, faute de nous voir, & par voir pluſtoſt par les yeux d'autrui, que par les leurs. Que voulés-vous plus? M. de Caſtelnau l'a fait, c'eſt voſtre ami, qui plus eſt, non ſuſpect pour la Religion, mais émeu de la ſeule equité de noſtre cauſe; *Si quid peccatum dicunt in forma, compenſetur velim in materia.* Ce que certes nous faiſons, avons fait, & ferons, leur monſtrans par effet qu'il nous eſt plus naturel de pardonner leurs fautes, qu'il ne leur ſeroit peut-eſtre de les amender. Sur ces entrefaittes nous arrive M. de Bellievre, & vous ſçavés pourquoi. *Gravitati ego ſanè ſilentium opponam.* C'eſt la ſœur de mon Roi, la femme

Digitized by Google

de mon Maistre; Lun agent en ce fait, & l'autre patient; Prudent, qui emploie sa prudence a ne s'y emploier point. Si on parle d'une satisfaction d'injure, ce n'est au serviteur a estimer celle de son Maistre; Et qui n'est legitime estimateur de l'injure, de la satisfaction ne le sera-il point. Ie le vous ai dit, & le redi encor; Si j'estois deschargé de ce faix, je fauterois, ce me semble, sous le bast, & entre les coffres que je porte. Mais Dieu à voulu essaier mes reins sous une charge plus forte; Et je me confie en lui, qu'elle ne m'accablera point. *Hæc tibi, & tuo judicio.* Au reste faites estat de nostre amitié, comme d'une tres-ancienne, & toutesfois tousjours recente; Et de mesme foi je le fai de la vostre, que je pense cognoistre en la mienne, mieux qu'en toute autre chose. Vous en ferés la preuve où, & quand il vous plaira, & me trouverés sans exception, &c.

NEGOTIATION DE M. DV PLESSIS vers le Roi Henri III. en Aoust 1583.

LE Roi de Navarre estant a Saincte Foi reçeut unes lettres du Roi en datte du 5. d'Aoust par un Valet de Garderobbe a la chasse, toutes de sa main, esquelles il lui mandoit en somme, que pour avoir découvert la mauvaise, & scandaleuse vie de . . . . il se seroit resolu de les chasser d'auprés de la Roine de Navarre, comme une vermine tres-pernicieuse, & non supportable aupres de Princesse de tel lieu.

Le Roi de Navarre le remercia tres-humblement du grand soin, qu'il avoit eu en ce fait, de l'honneur, & re-

putation de sa Maison, & le recognut a une singuliere obligation vers sa Majesté.

Peu de jours apres estant le Roi de Navarre de retour a Nerac, y reçeut la nouvelle de l'affront fait a la Roine sa femme entre Palaiseau, & S. Cler, dont estoient sortis divers bruits, chacun mesurant, & proportionnant cest effet a telle cause, qu'il lui en sembloit digne. En ceste perplexité le Roi de Navarre se resolut d'envoier vers le Roi, pour le supplier de lui en declarer la cause, & de lui conseiller, comme bon maistre, ce qu'il avoit a faire. Il parla premierement d'y envoier le sieur de Frontenac; puis se resolut du Sieur du Plessis, qu'il ne vouloit au commancemēt nommer, craignant quelque danger; lequel partit de Nerac le 17. Aoust, passa par Paris, & alla trouver le Roi jusques a Lion.

Là il fut mené en la Chambre du Roi par M. d'Espernon, où il le trouva tout seul; Et mesmes ledit sieur d'Espernon s'en retira. Le Roi leut ses lettres contenans creance, & lui commanda de l'exposer; Ce qu'il fit en ces mesmes mots.

SIRE, Il y à environ quinze jours qu'il pleut à V. M. envoier au Roi de Navarre un de vos valets de Chambre, par lequel vous lui escrivistes qu'aiant découvert la mauvaise, & scandaleuse vie de . . . . vous vous estiés resolu de les chasser d'aupres de la Roine vostre sœur, sa femme, comme vermine tres-pernicieuse, indigne d'approcher d'un si grand lieu. Le Roi de Navarre, Sire, en remercia tres-humblement vostre Majesté, & recognut ce soin particulier, qu'il vous plaisoit avoir de l'honneur, & reputation de sa Maison, a tres-grande obligation. Tost apres, Sire, il à

Digitized by Google

entendu que l'indignation de V. M. ne s'est point arrestée sur . . . . mais qu'elle à passé jusques a la Roine sa femme; Que V. M. revenant de Mezieres, apres un esloignement de trois mois, ne l'a point veuë a son arrivée. Que des les premiers jours de son retour, elle lui à fait commandement de s'en aller en Gascongne trouver le Roi de Navarre son mari, qui n'estoit pas pour la revoir bien tost, & toutesfois sans qu'elle ait eu cest honneur de vous dire adieu. Que s'estant ainsi departie, vous passastes en vostre carosse au Bourg la Roine, ou elle fit sa premiere disnée, les fenestres abbatuës sans lui parler. Qu'a peu d'heures de là, Sire, entre Palaiseau & Sainct Cler, parut une trouppe d'arquebusiers commandée par un Capitaine de vos gardes, qui arresta son train, sa litiere propre, la visita, mit le nés dedans, jusques a lui faire abbatre le masque avec propos plein de rigueur; qui plus est, fit quelques personnes de sa suite prisonnieres a sa veuë. C'est un affront, Sire, que Princesse de ce rang ne reçeut jamais, mesmes d'un frere; qui s'est fait au reste a la veuë du Soleil, & est aujourd'hui publiq par toute la Chrestienté. Quand le Roi de Navarre, Sire, vient a considerer quelle peut avoir esté la faute proportionnée a ceste amende, il est en grand pene, & ne peut a quoi se resoudre, d'autant plus qu'il à cognu la moderation de V. M. en toutes autres actions, qui ne peut avoir passé sans grande occasion a telle extremité. C'est pourquoi, Sire, il m'a commandé de venir trouver V. M. & la supplier tres-humblemenr de deux choses; L'une, c'est qu'il vous plaise lui declarer la cause de ceste si grande indignatiõ, qui la vous ait fait estimer digne de telle indignité.

L'autre, qu'en la peine ou il est, qui ne peut estre que tres-grande, vous lui vouliés dire ce qu'il à a faire. Ce qu'il attend de vous, comme d'un bon Maistre, tel que lui avés tousjours promis de lui estre; tel aussi qu'il l'a tousjours esperé. Et pource, Sire, j'ai commandement expres de m'en addresser seulement a V. M.

Le Roi respondit, que le Roi de Navarre n'auroit peu mieux faire, que ce qu'il faisoit, d'envoier vers lui pour cest effet, mesmes personne de telle confiance. Qu'il le tenoit a grande obligation, & s'en souviendroit toute sa vie. Puis venant au propos; Il est vrai, dit-il, que j'envoiai, comme vous dites, il y à quinze jours un mien valet de garderobbe au Roi de Navarre, & lui escrivis telles choses de . . . . Ie croi que cela ne fut pas nouveau au Roi de Navarre, & qu'il en sçavoit assés d'ailleurs, & vous autres mesmes, a mon advis, ne l'ignorés pas. Nous addressons quelquesfois des amitiés sur personnes, qui n'en sont pas dignes, & en somme telles fois aveuglés. De moi, qui ne veux pas vivre seulement comme bon Prince, mais comme homme de bien, j'ai desiré repurger tout ce qui est autour de moi, & sur tout, qui me touche de si prés, de tout ce qui y pouvoit apporter tache, ou blasme, m'asseurant que le Roi de Navarre m'en sçauroit bon gré; Et quelques semblables mots a ce propos.

Ledit du Plessis, qui voioit que le Roi s'arrestoit sur . . . . sans venir a la Roine sa sœur, lui repliqua; Sire, je ne suis point venu ici pour plaider la cause de . . . . Le Roi de Navarre à recognu a grande obligation, comme vous avés veu par ses lettres, ce que V. M. à fait en leur endroit; Et me ferés

bien ceſt honneur de croire, que le Roi de Navarre nē fait pas ſi peu de cas de moi, que de me donner ceſte commiſſion, ni moi ſi peu de moi-meſmes, que de la prendre. Il m'a depeſché vers V. M. pour le fait de la Roine ſa femme. Si elle à commis une faute digne de l'affront, qui lui à eſté fait, il vous en demande juſtice, comme au maiſtre de la Maiſon, & au pere de la famille. Sinon, Sire, comme il ne le croira, que le plus tard qu'il pourra, il la vous demande, comme a Prince qui en fait profeſſion, des calomniateurs, ſur le rapport deſquels une telle injure auroit eſté precipitée.

Le Roi alors voulut mettre l'affront en doute; Que le Roi de Navarre pouvoit avoir eſté mal informé; Que les choſes n'eſtoient pas paſſées du tout ainſi; Qu'il ne falloit pas croire les bruits &c. Ledit Sieur du Pleſſis repliqua, Sire, Ie n'ai paſſé en lieu ſur le chemin, où ceſte hiſtoire ne m'ait eſté particulierement contée; Ie n'ai veu depuis homme d'honneur qui ne me l'ait confirmée. Ce n'eſt pas la voix du peuple ſeulement, qui peut parler par ouïr dire, mais celle de la Court, & de ceux qui y voient plus clair. Et de fait, Sire, il n'a pas eſté fait pour eſtre celé, en plein midi, & en plein chemin, mais pour eſtre publié par tout. Les Ambaſſadeurs en ont eſcrit par tout a leurs Maiſtres. Deſja ceſte nouvelle eſt ſçeuë par toute la Chreſtienté; I'ai charge de vous dire, Sire, que voſtre Majeſté à fait en ce cas trop, ou trop peu; Trop, s'il n'y à point eu de faute, ou ſi elle n'a eſté extreme: car l'honneur des femmes ne ſe doit jamais profaner, ſi elles ne l'ont profané elles meſmes. Trop peu, ſi la faute à eſté digne de ce-

Digitized by Google

ste peine; Car de qui vous n'avés voulu espargner l'honneur, quelle part reservés vous pour espargner?

Le Roi là dessus le pressa de dire ce qu'il en avoit entendu, & a diverses fois; Surquoi il respondit, qu'il le supplioit tres-humblement de ne le faire point entrer en ces fascheux discours; Que sa Majesté pouvoit assés penser la liberté que chacun se seroit donnée d'interpreter la cause de ceste injure, que nul ne se pouvoit representer, que tres-estrange, veu les circonstances. Qu'en somme le jugement commun tomboit là, que l'honneur ne s'oste point, qu'a ceux qui en effet l'ont ja perdu; Moins a une sœur par un frere, qui à aucunement le sien conjoint avec le sang, & que d'autre part, plus on presuposoit de sagesse du costé de sa Majesté en la consideration de ce fait, plus on estoit contraint de conclurre de folie de l'autre &c. Le Roi l'en repressant il respondit: Ie supplie vostre Majesté, Sire, de se contenter, que le Roi de Navarre en sçait autant du publiq comme vous en pensés sçavoir en secret. Les Princes sçavent des petis, ce qu'ils ne peuvent sçavoir des grands; des fols, ce qu'ils ne feroient des sages; des femmes, ce qui leur seroit celé des hommes. Ceci estant sçeu de tout le monde, il estoit malaisé, qu'il l'ignorast tout seul.

Puis l'en pressant encor; Sire, le Roi de Navarre à sçeu, comme j'ai ja dit a vostre Majesté, qu'au retour d'un assés long voiage, la Roine vostre sœur ne vous salua point; que partant pour un plus long, elle ne vous dist point adieu; que vous passastes au Bourg la Roine où elle disnoit, sans qu'elle eust cest honneur

de vous voir; qu'a peu d'heures de là, un Capitaine de vos gardes, nommé Saliers, arresta toute sa suite, & sa litiere propre; lui fit abbatre le masque, disant en avoir commandement de vous; que ce mesme se saisit en sa presence de quelques uns de ses serviteurs, qu'il emmena prisonniers, nommément l'Escuier Tuti; qu'en mesme temps vous envoiastes sur un autre chemin prendre Madame de Duras, de Bethune, & Barbe, & en fistes poursuivre, & cercher quelques autres; que V. M. se fit amener toutes ces personnes en l'Abbaye de Ferrieres prés Montargis, les separa en diverses chambres, les interrogea chacun a part, voulut avoir leur deposition escrite, & signée de leur main; au partir de là en renvoia aucuns a la Bastille, ou ils ont mesmes esté examinés par le Lieutenant du Prevost. Il sçait, Sire, que V. M. les à enquises de sa propre bouche de la conversation, des mœurs, de la vie, & de l'honneur de la Roine vostre sœur. Quand un Roi prend ceste pene, quand un frere procede si juridiquement, si criminellement; qui peut penser, Sire, que ce soit pour moins, qu'un crime, & encor bien enorme? Ie revien donq, avec la permission de vostre Majesté, au commandement expres, que j'ai eu du Roi de Navarre: Si la Roine vostre sœur, sa femme, à merité cest affront; il vous en demande justice toute entiere; Sinon, Sire, il s'asseure pour l'interest mesmes de vostre Maison, que vous lui ferés raison des autheurs d'une telle injure.

Le Roi ne nia, ni afferma les propos que dessus; Mais bien dit, qu'il n'y avoit personne qui peust eschapper des calomnies. Que le monde s'estoit licentié de tout temps de parler des plus gens de bien &c. Puis vint a dire, que

dire, que ce fait estoit d'importance, qu'elle estoit sa soeur; mais qu'elle avoit une mere, & un autre frere qui y avoient interest comme lui; Qu'il esperoit les voir bien tost, & se resolvoit d'en prendre advis avec eux, qui seroit tel, que l'honneur d'un chacun y seroit satisfait. De là passa aux loüanges de la Roine sa mere, de prudence, sagesse, vie incoulpée &c. aux obligations qu'il avoit envers elle, non seulement pour l'avoir mis au monde, mais pour lui avoir conservé sa Couronne, & la reverence que Dieu nous commande de rendre aux peres, & meres, adjoustant benediction a ceux qui le feront, & malediction au contraire: Qu'il avoit en somme commencé cest affaire avec son advis, & se deliberoit de le finir de mesme.

Ledit du Plessis repliqua, que cela seroit bien long; Que sa Majesté considerast, que le Roi de Navarre avoit le trait dedans le corps, & que par là il ne lui ostoit point. Au contraire, que quand il entendroit, que ce qui s'est passé auroit esté avec l'advis de la Roine sa mere, il y auroit dequoi redoubler sa peine, veu le soigneux égard qu'ont ordinairement les sages meres de contregarder la reputation de leurs filles, le priant pour ce respect d'abbreger la pene du Roi de Navarre par quelque response, qui le satisfist davantage.

Il respondit, qu'il estoit homme de jugement, pour cognoistre que la chose ne pouvoit, ni se devoit faire autrement; Qu'il partiroit dans trois jours de Lion, s'en iroit aux bains de Bourbon, où il avoit a sejourner sept jours avec la Roine sa femme, pour voir selon le conseil des medecins, si Dieu leur voudroit donner des enfans par ceste aide là; Que si c'estoit le bien de son Estat

il l'en supplioit de tout son coeur ; sinon, qu'il acquiesçoit volontiers a sa volonté. Qu'en somme, dedans le commencement d'Octobre il seroit a Paris avec la Roine sa Mere, où peut-estre mesmes il verroit son frere; Et tost apres depescheroit personnage qualifié, qui donneroit contentement au Roi de Navarre.

Ledit du Plessis repliqua; Cependant, Sire, la Roine vostre soeur s'achemine vers le Roi son mari; Que dira la Chrestienté, s'il la reçoit ainsi, par maniere de dire, toute barbouillée? Et s'il caresse, & embrasse ce que vous aurés si indignement esloigné de vostre Court, lui estant mari, vous n'estant que frere? Sire, le Roi de Navarre ne voudra point estre reputé Prince sans courage. Il à cerché reputation de magnanimité toute sa vie. V. M. juge, s'il vaut pas mieux que l'injure soit satisfaitte, premier qu'elle passe plus outre?

Le Roi lui dit alors; Que sçauroit-on dire quand il la reçevra, sinon que c'est la soeur de son Roi? Oui, Sire, mais d'un Roi juste, qui fait profession de droiture, & ne voudroit pas estre obeï de ses subjets, mesmes de la qualité du Roi de Navarre, aux despens de leur honneur, & reputation.

La fin fut, qu'il ne se pouvoit faire autre chose; Qu'il le fist trouver bon au Roi de Navarre; Qu'il lui rendist en cest acte preuve de bon subjet, tel qu'il lui estoit né; Et asseurast au reste le Roi de Navarre derechef, qu'il recognoistroit ceste obligation, d'avoir envoié incontinent vers lui personne, en qui il le sçait avoir pleine confiance; Et qu'il tiendra l'honneur dudit Sieur Roi, aussi cher que le sien propre, comme il lui feroit appercevoir dans peu de temps.

Digitized by Google

Ledit du Plessis le supplia d'escrire au Roi de Navarre particulierement ce qu'il lui commandoit de dire; Que c'estoient matieres chatouilleuses, desquelles il ne se vouloit reposer en sa memoire, pour les inconveniens qui en aviennent, y estant question d'une part de son Souverain, & de l'autre, de son maistre. Le Roi respondit, que telles choses ne se pouvoient bonnement escrire, & que le Roi de Navarre s'en fieroit prou en lui; Surquoi il supplia au moins sa Majesté de vouloir jetter en ses lettres quelques semences des responses, qu'il lui avoit pleu lui faire, afin qu'il eust plus de matiere, & de parler, & d'estre creu. Ce que sa Majesté lui aiant promis, lui demanda quand elle trouveroit bon, qu'il vint querir ses lettres; Il respondit, qu'il les escriroit presentement, & tout devant lui. Ce qu'il fit de sa main, puis les lui leut (encor, disoit-il, qu'il n'eust ceste coustume de monstrer ses lettres.) Et les aiant fait fermer par du Halde qu'il appella de la garderobe, les lui bailla, adjoustant plusieurs paroles gracieuses du Roi de Navarre & repetant le gré, qu'il lui sçavoit d'avoir envoié vers lui pour ce fait, mesmes personne qui tient tel lieu aupres de lui.

Ce propos conclu, il dit audit Sieur du Plessis; Et bien ne verrai-je jamais le Roi de Navarre, mon frere? Il lui respondit, que ce lui estoit un grand malheur de ne pouvoir accomplir le desir qu'il avoit de baiser tres-humblement les mains de sa Majesté; Mais que des qu'il tournoit teste vers la France pour s'en approcher, il sembloit qu'on prist plaisir de le mordre par derriere pour le faire tourner ailleurs, comme tout fraischement se seroit veu, qu'estant a Sainte Foi pour

Digitized by Google

passer en Xaintonge, on surprit Aleth avec grand carnage de ceux de la Religion, dont le voisinage est troublé, en danger s'il n'y eust pourveu en se rapprochant de remettre par là toute la Province, & consequemment tout l'Estat en trouble. Le Roi lui dit, que telles choses lui desplaisoient grandement; Qu'es provinces plus proches de sa residence on ne voioit telles choses avenir, parce qu'elle se ressentoient de plus pres de son intention, qui n'estoit que de maintenir ses subjects en paix; Qu'il s'asseuroit que ses subjects ne lui imputoient tels actes, & sçavoient bien considerer que la prise d'une ville d'Aleth n'estoit pas l'entreprise d'un Prince, tel que lui. Ledit du Plessis repliqua, que ses subjets de la Religion ne se plaignoient pas de l'intention de sa Majesté, mais du peu de devoir, que ses Officiers rendoient a l'execution d'icelle; Que l'impunité engendroit coustumierement l'injustice; & qu'a la verité la tolerance de tels attentats en plusieurs endroits n'avoit peu apporter autre chose; Que le Roi de Navarre supplioit tres-humblement sa Majesté d'y mettre a bon escient la main, parce que le povre peuple, qui est trop esloigné de lui pour penetrer son intention, ne la peut juger que par les effets qu'il sent, lesquels toutesfois, le plus souvent tiennent plus de la passion des executeurs, que de la nature de celui qui commande. De là il vint a parler des defiances qu'avoit esmeu en Dauphiné, & Languedoc son voiage de Lion, comme s'il y fust venu pour y dresser la guerre contre ses subjets de la Religion. Qu'estant venu a Bourbonnanci pour sa santé, il avoit esté prié de venir visiter sa ville de Lion, & sa Noblesse des païs circonvoisins. Qu'il n'avoit autre

desir, que la paix; Qu'il l'avoit promise, & la vouloit saintement tenir, comme Prince qui faisoit singulier estat de sa parole. Qu'il n'eut jamais vouloir de tenir la paix de 76. mais qu'aussi ne le cela-il point, pour la façon dont elle avoit esté faitte. Qu'autresfois il avoit pensé ramener ses subjets de la Religion par la rigueur des armes; mais que Dieu lui avoit fait cognoistre avec l'experience, que tels moiens n'estoient pas propres a telle fin. Qu'il faisoit estat de sa religion, la croioit fermement, prioit Dieu de lui donner plustost la mort, que de s'en departir tant soit peu; mesmes voudroit avoir donné un bras, & que tous ses subjets en fissent profession; Mais que ce seroit quand il plairoit a Dieu; Et que doresenavāt il estoit resolu de les laisser vivre en paix sous le benefice de ses Edits; seulement qu'on ne commençast rien contre lui.

Ledit Sieur du Plessis respondit, qu'il estoit aucunement a pardonner au peuple, esloigné de sa Majesté, s'il se defioit quelquesfois sans subjet, parce que bien souvēt il sentoit du mal par la main des serviteurs, encor qu'il n'y eust rien que bien, au cœur du Maistre, qui n'estoit découvert qu'a ceux qui avoient cest honneur d'en approcher. Qu'il prioit Dieu, qu'il le maintint en ceste bonne resolution, de n'attenter plus sur les consciences par les armes, qui sont naturellement instrumens de division, & non de reünion; & qu'y continuant il ne pourroit attendre que toute benediction, & consequemment toute prosperité de sa main. Quant au Roi de Navarre, & a ceux de la Religion, que sa Majesté pouvoit s'asseurer, qu'ils ne pensoient qu'a jouïr de ses Edits, & qu'il n'en falloit autre argument, que le peu de profit qui

Digitized by Google

leur peut revenir des guerres civiles. Qu'en telles guerres a tout prendre, ceux mesmes qui semblent gaigner perdent tousjours; Toutesfois, qu'il n'y à doute que ceux, qui se tiennent prés du souverain, n'aient des moiens de s'avancer, les uns aux honneurs, les autres aux biens, qui sont les deux choses que les hommes cerchent ordinairement par leurs actions; Que ni l'un, ni l'autre, au contraire, ne se rencontre en la suite du parti auquel le Souverain fait la guerre, mais bien pertes de biens, d'estats, dignités, ruines de maisons, incommodités de familles. Choses, que les hommes ont accoustumé d'eviter, & de fuir par mille autres maux; tant s'en faut, que de gaieté de coeur ils les attirent sur eux. Partant, que sa Majesté pouvoit penser que ceux de la Religion, qui avoient esprouvé ces malheurs, ne se jetteroient volontiers en une guerre, où ils ne pourroient faillir de les trouver, & que la seule necessité les y pouvoit faire retomber, de laquelle il loüe Dieu de les voir exempts, veu la saincte volonté qu'il avoit pleu a sa Majesté lui declarer. Et sur ce poinct, pour mon particulier, Sire, comme l'un de ceux là, je ne feindrai de dire a vostre Majesté, qu'il y à douze ans, & plus, que je tasche par tous moiens de devenir Catholique, & n'y puis jusques ici parvenir. I'ai souvent consideré, qu'apres la faveur de Dieu il n'y à rien de si precieux au monde, que celle de son Prince; I'avois assés de chair pour convoiter les biens, & les honneurs du monde, & non si peu d'esprit, que je ne cognusse, que la religion que je sui, n'estoit pas le chemin pour les rencontrer. Ie n'ignorois point aussi, que vostre Majesté auroit tousjours mon service plus agrea-

Digitized by Google

ble estant Catholique, qu'autrement, & estois peut-estre assés presomptueux, pour ressentir en moi quelque petit moien de vous en faire. La dessus je me suis mis a lire tout ce que j'ai peu, a conferer avec personnes doctes par tout où je me suis rencontré, rencontrant tousjours, pour fortifier leurs argumens, ma chair, & mon esprit, qui ne desiroient rien tant que de se rendre. En fin, Sire, il faut que je die a vostre Majesté, que ma conscience à voulu vaincre, encor que pour prix de ceste victoire elle ne vist que beaucoup de disgraces, de pertes, de dangers, qu'il m'a fallu passer depuis. Le Roi respondit, que cela lui estoit avenu parce qu'il y apportoit de la passion. Il est vrai, dit-il, Sire, mais a la verité une passion qui combattoit contre ma religion, un desir de m'avancer, d'autant plus ardent, que j'estois alors plus jeune, nonobstant lequel toutesfois, la vive persuasion de la verité m'a vaincu. Sur ce propos il lui dit avec une façon fort douce, qu'il ne vouloit pas disputer avec lui. Et apres lui avoir renouvelé les protestations de paix, l'exhortant a en asseurer, selon la creance qu'il y avoit, toutes les Eglises de la Religion, & pour la tierce fois repeté le contentement qu'il avoit du Roi de Navarre, lui donna congé. Ces propos durerent pres de deux heures. Et de ce pas reprit la poste pour revenir trouver le Roi de Navarre.

Digitized by Google

LETTRE DE M.^r DV PLESSIS A M. de Montagne, du 9. Novembre 1583.

Monsieur, Si mes lettres vous plaisent, les vostres me profitent; & vous sçavés de combien le profit passe le plaisir. M. de Bellievre confera avec M. le Mareschal a Potenzac. Soudain apres, renfort de garnison, forme de Citadelle, poursuite par vn Vi-seneschal contre ceux de la Religion de Bazas; qui plus est, garnison a S. Seuer, Dax, Marmande, Condom &c. Ce Prince à jugé qu'on le vouloit mener a ce qu'on pretend, par force; & que ces deux, bien que par diverses voyes, tendoient à mesme but. Vous sçavés la profession qu'il fait de courage; *flectatur forte facilè, at frangatur nunquam.* Ainsi, il à prié M. de Bellievre de surseoir la proposition de sa principale charge jusques a ce que ces rumeurs d'armes fussent accoisées. Cela fait, il aura les oreilles plus disposées, & peut estre par les oreilles, le coeur. Vn festin preparé, si le feu prend a la cheminée, on le laisse pour courir a l'eau; Nous estions preparés a la reception; Le feu se prend en un coin de ce Roiaume: mesmes sous nostre foi, nos amis sont en danger; Qui trouvera estrange qu'on desire qu'il y soit pourveu avant que passer outre? Adjoustés, que ce Prince veut avoir le gré tout entier de ce qu'il veut faire, sans qu'il en soit rien imputé a autre consideration quelconque. On m'a lasché un mot, que les autheurs de ce conseil se pourroient repentir. Le Maistre à assés d'esprit pour le prendre de soi mesme; & M. de Bellievre seroit marri que tous les conseils de France lui fussent imputés. Les

persuasions

Digitized by Google

persuasions peuvent beaucoup sur ma simplicité; les menaces fort peu sur la resolution que j'ai prise: Et vous sçaurés bien juger pour vos amis en quelle opiniō on en parlera. Ie ne vous dirai plus qu'un mot. L'affaire pour lequel il estoit venu, merite sa gravité, & experiēce. Mais il se tient tant sur la reputatiō du Roi, qu'il semble avoir peu de soin de la nostre. Et qui vient pour satisfaire une injure non tant pretenduë que recognuë, bien qu'il ait affaire avec l'inferieur, ne doit tant paier d'autorité, que de raison. *Quò acriora ingeras, eò contumacior evadat humor qui mitigandus est: quo sanè nisi mitigato, vulnus convalescere nulla ratione potest. Viderint ipsi; Tu etiam atque etiam vale.* Du Mont de Marsan, ce 9. Decembre 1583.

INSTRVCTION DE CE QVE LE Sr. de Chassincourt dira au Roi sur le voiage du Sr. de Segur, pour response au dernier article des lettres de sa Majesté apportées par M. de Clervant en datte du . . . . Novembre* 1583.

* *Dressée par M. du Plessis, le* 25. *Decemb.* 1583.

LE Roi de Navarre ne pense point que sa Majesté s'offense du voyage du Sr. de Segur vers les Princes estrangers amis, & alliés de cette Couronne, mais seulement de la cause, & fin dudict voyage, qu'on lui à fait tout autre, qu'a la verité elle n'est.

Car pour y avoir envoié, S. M. sçait bien considerer que l'honneur qu'a ledit Seigneur Roi de Navarre, par la grace de Dieu, d'estre ce qu'il est, non seulement l'exempte de tout blasme en c'est endroit, mais mesme l'oblige a le faire, pour le rang qu'il tient & qu'il doit con-

Digitized by Google

ſerver s'il ne veut perdre avec le Roiaume dont il àeſté injuſtement deſpouillé, tout l'eſpoir qui lui reſte d'y pouvoir un jour legitimement retourner.

Et ne s'eſt jamais trouvé eſtrange que M. de Lorraine, de Longueville, & meſme les Seigneurs de la Mark, & autres qui ont des biens en France, aient traitté avec les Princes eſtrãgers en la qualité qu'ils ont de Souverains; Comme encor journellement Meſſieurs de Nemours & de Guiſe traictent de leurs affaires, ou de ceux qui les touchent, en Italie, en Savoie, en Eſcoſſe, ſans que S.M. le prenne en mauvaiſe part. A plus forte raiſon s'aſſeure le Roi de Navarre que S. M. ne peut trouver mauvais qu'il envoie vers leſdits Princes eſtrangers, pour entretenir ou recercher leur amitié, qui lui eſt honorable, & es occaſions que le cours du monde peut faire naiſtre, lui ſeroit utile & neceſſaire. Ioint qu'aiant cet honneur de lui appartenir de ſi pres, ce qu'il acquiert de ſupport eſt acquis a S. M; ſans qu'il y ait apparence qu'il ſoit converti au dommage de ſon Eſtat, en la conſervation duquel il à & ſent ſi notable intereſt.

Et pour le regard de la cauſe, & fin de cedit voiage, dira ledit Sieur de Chaſſincourt, que la principale eſt, d'exhorter tous les Princes qui font profeſſion de la Religion reformée, a un Synode general deſdites Egliſes, auquel puiſſent eſtre decidés & appoinctés les differẽds qui ſont entr'eux pour l'interpretation de quelques paſſages de l'Eſcriture concernans aucuns articles de leurs Confeſſions, comme S. M. qui à cognoiſſance deſdits païs, ne le peut ignorer. Or eſtant cet affaire nuëment Eccleſiaſtique, ledit Seigneur Roi de Navarre n'a peu ſoupçonner que ſa Majeſté entraſt en ſiniſtre opinion

Digitized by Google

de ce voiage pour la pourſuite [illegible]

En traittant ce point comme principal, le Roi de Navarre à donné charge audit Sr. de Segur, comme chemin faiſant, de lui rafraiſchir l'amitié que ſes predeceſſeurs ont eu avec les ſuſdits Princes, & qu'il doit, s'il aime ſes affaires, entretenir avec tous, autant qu'il pourra. Les Princes bien conſeillés deſirent amitié avec tous Princes; & les Princes Chreſtiens la doivẽt pourchaſſer avec tous Chreſtiens; & plus il aura d'amis par telles recerches d'amitié, plus aura-il de moien de faire ſervice à S. M. comme il le doit. Si ledit Seigneur Roi de Navarre euſt eu deſſein de recercher leur amitié contre l'Eſtat de ce Roiaume, comme on lui à voulu faire entendre, il ne ſe fuſt pas adreſſé a ceux qu'il cognoiſt pour amis & alliés de ſa Couronne; la Roine d'Angleterre, le Roi de Dannemark, les Princes de l'Empire, les Eſtats des Païs Bas, Meſſieurs des Ligues. Et conſiderera ſa Majeſté qu'il y en à d'autres en la Chreſtienté, deſquels peut-eſtre l'amitié ne lui eſtoit inacceſſible, vers leſquels il l'euſt auſſi toſt peu envoier; Ioint que ledit Seigneur Roi, apparemment n'y euſt pas emploié le Sr. de Segur, duquel les paiſibles deportemens ſont cognus d'un chacun, & teſmoignés particulierement a S. M. par pluſieurs bons effets.

Quant a l'argent qu'on à dit a S. M. qu'il à mis es mains du Sr. de Segur, pour depoſer en Allemagne, ne veut ledit Sgr. Roi de Navarre nier qu'il y à long temps qu'il à deſiré avoir vendu une bonne partie de ſon bien, pour y avoir cinq cens mille eſcus. S. M. ſçait qu'il à eu de beaux, & notables deſſeins, qui lui ont eſté communiqués, leſquels faute de cela, ſont demeurés derriere. Il

en peut naistre a l'advenir [illegible] ou plus grands, ausquels il auroit trop de regret de se voir, ou inutile, ou mal preparé, faute de les avoir preveus, & consequemment pourveu a ses affaires. Cet argent, en somme, ne peut nuire a personne, qu'entant qu'il eust volonté d'en mal user, ou ailleurs qu'il ne doit.

Et il pense jusques icy avoir assés rendu de tesmoignage de son intention au bien de la paix, & repos de cet Estat. Si aucuns sont marris qu'il ait des moiens, & le calomnient sous ombre qu'un autre en peut abuser; ledit Seigneur Roi de Navarre à desiré mesmes en avoir, afin que ce qu'il fera de bien ne lui soit imputé a necessité, comme plusieurs font, mais a la bonne volonté, & a la cognoissance qu'il à du devoir; Mais à ledit Seigneur Roi de Navarre occasion, ce lui semble, de se plaindre en ce fait, veu qu'on ne s'est point ci devant formalisé que le Cardinal de Lorraine eust argent a Venise, comme encor aujourd'hui on ne se plaind point que ceux de Guise en font un fonds que chacun sçait en Allemagne, qui n'ont tel interest au salut de l'Estat que le Roi de Navarre, n'y ont pas la nature obligée, comme lui; &, qui plus est, desquels les projets devroient estre, au jugement des plus sages, trop plus suspects au Roi, & a son Estat, que ceux du Roi de Navarre qui naturellement n'est grand, qu'en la grandeur dudit Estat, au lieu que ceux la ne peuvent s'agrandir que de sa ruine.

Ledit Sr. de Chassincourt tiendra ces propos au Roi, sans en bailler rien par escrit, y adjoustant ce qu'il jugera convenable a cette fin, & observera soigneusement les responses de S. M. pour en advertir bien particulierement ledit Seigneur Roi de Navarre.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Montagne, du dernier jour de l'an 1583.

Monsieur, Nos conseils dependent en partie des lieux où vous estes; car nous ne parons que les coups. Si on nous laisse en paix, nous n'aurons point de guerre; Gens qui ne peuvent que perdre n'y entrent pas volontiers que pour sortir d'un plus grand mal; Et nous avons assés d'esprit pour connoistre qu'au lieu que les autres la nous faisant, acquierent des biens & des dignités; nous, au contraire, hazardons humainement les nostres. Si on nous assault (& je croi que ce n'est la volonté du Roi) ce Prince n'est pas né pour ceder a un desespoir, & qui quittera tousjours son manteau au vent de Midi, plustost qu'au Septentrion. Vous sçaves l'histoire de Plutarque. Nous appercevons que le Roi s'offence. C'est a mon advis, sur les fausses nouvelles qu'on lui à peu escrire; Autrement, il n'est croiable que la prise d'Aleth fust entenduë de lui avec moins de mescontentement que celle de cette ville. Vous sçavés les circonstances des deux; Ce qu'il y à d'inegalité, est pour nous, & a nostre advantage. Du voiage de M de Segur, nous en satisfaisons a sa Majesté. Nostre but n'à esté que de monstrer que nos paisibles deportemens ne procedoient de necessité, mais de bonne volonté. Ce Prince à cognu qu'on interpretoit sa patience a faute de moiens. Il desire doresenavāt qu'elle retienne le nom de patience, de moderation & de vertu; Ie vous escri franchemēt a ma façon. Nous sommes prou advertis des preparatifs qu'on fait; Si on continuë, au moins ne pourra on

Digitized by Google

trouver estrange que nous mettions la main au devant. Ie sçai que vous y apportés le bien que vous pouvés. Croyés que de ma part je n'y obmets rien. Et [illegible] je suis & serai tousjours &c. Du mont de Marsan ce dernier de l'an 1583.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a Messieurs de la Chambre de Guienne, du 12. Ianvier 1584. Dressée par M. du Plessis.

MEssieurs, Ie me suis tousjours grandement loüé de vostre integrité, & justice, & n'ai eu seulement regret que de ne la voir autant authorisée, & fortiffiée qu'il eust bien esté besoin. Vous sçavés que le but de vostre venuë par deça à esté proprement l'affermissement de la paix, aiant tres-bien consideré sa Majesté qu'il dependoit principalement d'une bonne, & droitte justice. Et outre ce qu'on ne l'a pouvoit attendre autre de vostre reputation, plusieurs l'ont receüe telle en effet de vous. Mais, Messieurs, il fault que je me plaigne a vous que le public ne s'en est pas jusques ici ressenti, comme il eust esté necessaire pour le bien de la Paix. encores que l'object fust devant vos yeux pour le vous ramentevoir a toute heure. Qui fait penser a plusieurs que vos bons mouvemens n'ont esté si libres, qu'il eust esté a souhaitter. L'Edit de paix requeroit que l'exercice de la Religion reformée fust remis en la ville de Perigueux ; Aussi que les autheurs & complices de l'infraction de paix, faitte en la surprise de ladite ville, fussent punis selon les rigueurs contenuës audit Edit; Et

souvent je vous en ai escript en conformité des Edits du Roi Monseigneur, & des depesches qu'il lui en à pleu expedier par diverses fois. Cependant, Messieurs, il n'a esté aucunement touché, n'y a l'un, n'y a l'autre. Au contraire, les povres habitans de la Religion sont privés de tout exercice, & les coulpables se pourmenent devant vos yeux; comme si le crime avoit entrepris, en vos personnes, de triompher de la Iustice. Messieurs, vous en sçavés assés la consequence, sans que je la vous die; Il importe grandement au repos de ce Roiaume, a l'establissement de la paix, &, je dirai encor, a la reputation d'une si honorable compagnie, que vous laissiés en la ville de vostre seance, apres une si longue demeure, quelque trace remarquable d'une vraie & effectuelle paix; & quelque exemple notable contre les infracteurs, & violateurs d'icelle; Et pour l'honneur que je porte a la Iustice, & mesmes a vos dignités, je serois marri que par quelconque occasion cette loüange vous fust destournee. Ie vous prie donc, pour l'interest public, qui principalement vous à appellés en ce païs, d'y vouloir mettre la main a bon escient, premier que partir; mesmes maintenant qu'il à pleu au Roi Monseigneur me declarer, par le retour du Sr. de Clervant, qu'il vouloit & entendoit que son Edit fust plenement executé, nommement en ce qui concerne ladite ville de Perigueux, qui depend en partie de vostre authorité; Sinon, Messieurs, je voi par vostre departement toute esperance retrãchee de voir sa volõté effectuée en cet endroit, dont plusieurs prendront occasion de nouvelles defiances; au lieu que nous sommes en la saison que chacun se doit travailler a les lever; Au reste, Messieurs, je n'ai rien plus desiré, cõme

vous sçavés, que de vous voir en ce païs de Guienne, afin que vissiés plus clair en mes actiõs, que je tascherai tousjours de tout mon pouvoir d'approuver a une si notable cõpagnie. Et vous m'estes tesmoins de l'affection que j'ai apportée touttes fois que m'avés requis de tenir la main a la justice. Plus vostre seance eust peu estre pres de moi, & plus ce m'eust esté de contentement, & de bien ; sçachant bien, veu vostre integrité, que ce m'eust esté autant de rempart contre la calomnie. Mais puis qu'il plaist au Roi Monseigneur qu'elle se transporte a Xaintes, comme je voi par les lettres qu'avec les vostres vous m'avés envoiées par ce porteur, je vous prierai seulement derechef de vouloir laisser une marque publique de vous a Perigueux, qui soit arrhe a vostre seance prochaine, du bien qu'elle leur porte. Et pour fin prierai Dieu &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. du Bartas, du 13. Ianvier 1584.

MOnsieur, Ie loüe Dieu que soiés arrivé a la fin de vostre seconde Sepmaine. Cest un oeuvre aussi avidement attendu, que l'autre à esté joieusement reçeu; De moi, je ne fai rien que plaindre ma vie destournee des choses hautes, aux basses : & crain que mon esprit en fin n'en degenere, encor qu'en cette esperance je lutte tousjours vivement de ma nature contre la nature des affaires dont il me faut mesler. Vous verrés ma traduction latine de mon livre de la Verité, & en jugerés s'il vous plaist ; I'ai des conceptions, & presque m'en desplais, par ce que je ne me voi ni le loisir, ny la saisõ de les esclorre.

esclorre. Faisons estat que je suis a tirer une gallere pour quelques ans; au sortir de là, peut estre, aurai-je durci mes nerfs, & mes muscles pour quelque exercice plus agreable. Ie me sens honoré d'avoir eu quelque place en vostre livre. La perle que j'ai mis en oeuvre, m'a acquis ce bien, & non l'oeuvre mesme; C'est le cõtentement que doivent attendre mesmes les mauvais ouvriers, en maniant une bonne estoffe. Vn faux monnoieur y apporte plus d'art, & d'industrie, & toutesfois sa monnoie n'a point grand mise. Ie vous prie que je voie des premiers vostre Sepmaine; car entre ci & là les sepmaines me seront ans, & les jours sepmaines. Des que j'aurai receu quelques exemplaires de ma version, vous la verrés aussi, Monsieur, &c. Du Mont de Marsan &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Montagne en l'an 1584.

MOnsieur, Nous avons ouï M. de Bellievre. A dire vrai, il n'a proposé autre satisfaction, que l'indignité faitte a la Roine de Navarre, & l'authorité, & liberté qu'a un Roi a l'endroit de ses subjets. Raison, comme vous sçavés, qui tient plus du vinaigre, que de l'huile; & mal propre a une plaie si sensible, & en partie si nerveuse: &, je ne sçai si j'ose dire, peu convenable a la grandeur de nos Princes François, qui ont tousjours attrempé leur souveraine puissance, d'une equité gracieuse; & n'ont jamais disposé de l'honneur de leurs moindres subjets, que de gré a gré. Toutesfois le Roi de Navarre à voulu mõstrer qu'il aimoit mieux rendre le Roi

ſatisfait, que de l'eſtre en ſoi meſmes. Et pour cet effet, s'eſt reſolu de ploier ſon honneur ſous le reſpect de ſes commandemens. Se reſolvant d'aller voir & recevoir la Roine ſa femme, en ſa Maiſon de Nerac : Seulement, qu'on levaſt les garniſons qu'on avoit miſes aux environs, tant afin que cette reception n'euſt aucune apparence de force, que pour la ſeureté de leur ſejour. Vous ſçavés s'il eſt civil de la recevoir en maiſon empruntée, ou incivil de demander liberté en la ſienne. M. de Bellievre toutesfois en à fait difficulté treſgrande ; & de ce pas à eſté deſpeſché ce jourd'hui M. de Clervant vers la Roine de Navarre, & de là tirera vers leurs Majeſtés, leſquelles, a mon aduis, ſe repreſentans le fait paſſé, & le conſiderans en la perſonne du Roi de Navarre, ne le voudront eſconduire en ſi petit acceſſoire ; puis qu'en choſe de telle importance, il à cedé le principal. Iugés en quelle pene ces gens nous mettent. Nous avions reduit tout a meilleur point que preſque il n'eſtoit a eſperer, & maintenant ils marchandent ſur un rien, & nous font perdre credit, ſi noſtre ſincerité n'eſtoit bien connuë envers noſtre Maiſtre. Ie remets le tout a Dieu, Monſieur, lequel je prie. &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS AV Roi de Navarre, du 20. Febvrier 1584.

SIRE,

I'advertis V. M. de S. Iuſtin, du retardement que j'avois eu par la grandeur des eaux. De là, je vins pren-

dre la poste a Monlieu où estoit M. de Duras revenant de Broüage; Et pourtant, n'y saluai personne: Et le lendemain avant jour rencontrai M. de Clervant, auquel je dis ce que m'aviés commandé en tout cas; Ce que j'estime qu'il aura fait, encorque sa response ne fust ni du tout bonne, ni du tout mauvaise. Le Samedi ensuivant, veille du Dimanche gras, j'arrivai en cette ville, assés tard, & communiquai avec M. de Chassincourt. Le Roi, qui estoit a S. Germain, vint le lendemain en la ville, loger chés M. d'Espernon: Et des le Vendredi Monseigneur y estoit arrivé en habit dissimulé, lui quatriesme, aiant laissé toute sa maison a Chasteau Thierry, au desceu du Roi, &, comme on asseure, de la Roine sa mere.

Pour negotier ma charge avec plus de poids, & de silence, nous resolusmes de coulourer mon voiage, sur un procés qui m'est d'importance, que i'ai ici, fort proche ou d'un accord, ou d'un Arrest. Et a tous j'ai tenu ce langage, fors qu'a M. de Chassincourt.

Le Dimanche, ledit Sieur de Chassincourt trouva moien de parler au Roi, encor qu'il fust fort empesché aux preparatifs des jours gras. Lui dit, que j'estois venu de vostre part, pour lui declarer un affaire tres-important, & qui meritoit une bien particuliere & secrette audience. Il estoit enveloppé de Messieurs de Guise, & s'en desmesla un petit; Lui demanda fort instamment que c'estoit: Il lui respondit qu'il ne sçavoit, mais que j'amenois un Gentil-hôme avec moi pour le faire ouïr a S. M. Il repliqua, que ce ne devoit pas estre pour peu, puis que j'estois venu: que pendant ces festes, il lui estoit difficile de se despestrer; Cependant, que je pourrois parler a M. de Villeroi. M. de Chassincourt respondit,

Digitized by Google

que je n'avois charge de m'en adresser a personne quelconque, qu'a S. M. mesmes; Que le delai y pouvoit estre dangereux, selon qu'il jugeoit par mes paroles. Et sur ce le Roi lui commanda de le revenir trouuer le Dimanche a six heures: Mais il fut tant occupé avec Monseigneur, qui se manifesta apres avoir parlé a la Roine, outre les jeux de Caresme-prenant ausquels il estoit ja obligé, & les ceremonies du Mercredi des Cendres, que nous ne peusmes avoir audience jusques au Ieudi aprés disner, en la chambre du Roi, d'où on fit sortir un chacun.

Nous y estans seuls demeurés, excepté du Halde, & quelques valets de Chambre, a sçavoir M. de Chassincourt, le Capitaine Beauregard & moi, le Roi m'apella seul en un coing, & apres quelques propos communs, je commençai;

Que depuis quelque temps vous vous desplaisiés fort en vous mesmes des mauvaises impressions, que vous voiés, qu'on vouloit donner a S. M. de vos actions: Et beaucoup plus, de ce que vous vous apperceviés que S. M. en avoit receu quelques unes. Que je vous avois souvent oui dire, que vous sçaviés, que son naturel estoit de vous aimer: Comme ordinairement vous protestiés avoir tasché par tous moiens de meriter & acquerir sa bonne grace. Que le devoir n'aiant point manqué de vostre costé, comme vostre consciēce vous tesmoignoit, ceste naturelle inclination de S. M. envers vous, ne pouuoit avoir esté alterée, que par quelque grande calomnie. Cependant, que, veu l'equité de S. M. vous vous asseuriés, qu'elle n'auroit point donné tant de lieu a ces impressions, qu'elle ne vous eust reservé quelque place

vuide en son ame, pour y en recevoir de meilleures: Autrement, que tous mes propos, & tous vos effets seroient en vain. Mais, que si vous aviés cet heur que S. M. vous eust reservé cela, j'apportois dequoi lui faire evidemment connoistre, que S. M. n'avoit plus fidele serviteur que vous: Et mesmes, qu'elle n'avoit en son Roiaume subjets plus francs ni plus François, que ceux de la Religion.

Ie m'arrestai un peu sur ces mots, & lors S. M. prit la parole; Qu'il y avoit trois jours qu'il avoit entendu ma venuë, mais que partie les Festes, & partie l'arrivée de Monseigneur, ne lui avoiét peu dõner le loisir de m'ouïr. Qu'il lui estoit a la verité naturel de vous aimer: & pourtant, quand il se sentoit moins satisfait de vous en quelque chose, qu'il le vous declaroit franchement. Que rien ne lui pouvoit estre plus agreable que de connoistre vostre affection envers lui, & qu'il seroit tousjours tout preparé a croire tout bien de vostre part, comme chose qu'il desire infiniment: Avec une façon assés douce & graiceuse.

Ie lui dis; que Dieu avoit adressé entre vos mains un moien de lui descouvrir une grãde entreprise, sur sa vie, son honneur, & Estat. Que j'amenois avec moi un Gentil-hõme, son subject, de ses païs de Dauphiné, qui lui en diroit les circonstances. Qu'il s'estoit adressé a M. de Chastillon, pour la lui descouvrir, lequel l'avoit incontinent amené en Bearn, vers vous, afin que par vostre moien il eust accés vers S.M. Que vous aviés veritablement esté quelque peu en doute, si vous debviés donner cet advertissement a S. M. ou non; craignant qu'il ne fust imputé aux rancunes & animosités, qui peuvent estre

entre quelques maisons en son Estat; Mais que partie la conscience & le devoir, partie l'evidence de la chose, vous auroient fait passer par dessus ces considerations. Que le Gentil-homme estoit là present, nommé Beauregard, mais que je lui avois donné le nom de la Roche, de la bouche duquel il entendroit le tout mieux que de la mienne: encor que des long temps vous aiés esté advertí de plusieurs choses tendantes a mesme fin, ausquelles cette ci vous auroit donné lumiere.

S. M. me respondit, qu'elle vous en sçavoit beaucoup de gré. Que M. de Chastillon avoit fait acte de bon subject; Que vous ne pouviés mieux faire que de l'advertir, sans avoir esgard a telles considerations: Que pour continuer le silence, je continuasses le nom que dessus audit Beauregard. Et là dessus me commanda de le faire approcher: Comme il commença son propos, je me reculai: Mais il me fit raprocher, & fus present a tout ce qu'il dit, y entrelassant de fois a autre quelque mot, pour l'esclarcissement de ses propos.

Il discourut premieremẽt a S. M. la cause qui lui avoit donné accés chés Monsieur de Savoie: Puis, d'où estoit venuë la confiance qu'il avoit prise de lui. De là passa a toutes les particularités, qu'il à contées a V. M. de point en point: La farce qui se joüa pour faire sortir Espiard, comme il le conduit en Dauphiné, Provence & Languedoc. Le langage que lui tint M. de Savoie. Les propos, menées, entreprises, engins & autres circonstances du fait d'Espiard, qu'il seroit trop long de repeter. Et en somme en dit assés pour esmouvoir le Roi a bon escient, encor qu'il obmit quelques particularités, que je lui fais garder pour la prochaine fois.

Il y avoit entre autres une entreprise sur la ville d'Arles.

Le Roi l'escouta fort attentivement & patiemment, & observasmes des muaisons en son visage, qui tesmoignoient que ces propos faisoient impression au coeur. Il s'enqueroit fort de ce qui se debvoit faire en chacune Province, nommément en Bourgongne & Champagne, quand M. de Savoie se presenteroit sur la frontiere, & sembla croire aisément ce qui lui en fut dit: & en avoir desja senti quelque chose.

Quand il eut fini, il tesmoigna en paroles fort expresses vous en sçavoir grand gré; Qu'il s'en ressouviendroit toute sa vie. Qu'en conservant le sien, vous conserviés le vostre; Que particulierement il le reconnoistroit envers M. de Chastillon, & le Capitaine Beauregard. Ie lui respondis, que le salaire que V. M. desiroit, estoit, que S. M. connust vostre sincere & fidele affection. Qu'on lui avoit dit que vous traictiés avec le Roi d'Espagne, par certaines personnes interposées: Ce qui estoit vrai; Mais que S. M. se pouvoit ressouvenir, qu'elle l'avoit trouvé bon & que de fois a autre, on l'avoit avertie de ce qui s'y estoit passé. Particulierement que vous ne lui vouliés celer, que depuis peu vous auroit esté declaré de la part du Roi d'Espagne, que si vous vouliés, on vous dôneroit le moien de lui faire la guerre, & qu'on le vous continueroit, jusques a vous mettre la Couronne sur la teste; Mais, qu'il estoit temps de vous resoudre; Sinon, qu'il avoit son marchand prest en France. Et lui dis que ces propos m'avoient esté tenus a moi mesmes. I'apperceus qu'il s'esmeut, & prit grand pied là dessus. Qu'il ne failloit pas tant s'arrester a la consideration du mal, qu'a la provision du remede. Que le temps pressoit, & que je n'avois parlé a homme de quelque qualité, en

Digitized by Google

la bouche duquel je n'eusse trouvé quelque chose pour me confermer en cet advertissement. Que V. M. le supplioit tres-humblement venant a penser aux remedes, de se ressouvenir de vous entre les premiers pour vous y emploier, & que vous eussiés cet honneur d'y donner des premiers coups, comme Dieu vous avoit adressé l'heur d'advertir le premier; Ce qu'il me promit de faire, avec paroles fort affectionnées. Que quelques uns des principaux des Eglises de Languedoc & Dauphiné, s'estoient apperceus de ces menées, & s'eploioient a les rompre entant qu'en eux estoit, en divertissant ceux de la Religion, desquels les esprits pouvoient estre esmeus sur le temps de la restitution des places: Mais, qu'outre cela, particulierement ils avoient prié M. de Chastillon, de vous supplier de faire entendre a S. M. qu'ils ne desiroient que matiere de lui monstrer combien ils sont bons François, & quils estoëit prests en un tel affaire, de respandre aux pieds de S. M. ce peu que les miseres civiles leur ont laissé de sang, & de moiens. Comme aussi particulierement M. de Chastillon m'avoit chargé de dire a S. M. qu'il lui mettroit Espiard entre les mains, s'il lui venoit a gré, pourveu que de cette part les choses fussent conduites avec silence. Il me respondit: Vous voiés comment je traitte mes subjets de la Religion. Ie leur entretiendrai la Paix, & leur monstrerai que je leur veux du bien. Et quand a M. de Chastillon, qu'il lui feroit chose tres agreable, & qu'il l'en prioit.

Les preparatifs que le Capitaine Beauregard a declarés s'estre faits en Savoie, d'hommes, de bleds &c. n'ont point esté nouveaux, mais bien la cause. Les

pratiques

pratiques mesmes de M. de Savoie en divers lieux, estoient a demi sceües; Car le President de Hautfort en avoit ja escrit quelque chose: Et M. de Lion nommément, que M. de Montmorenci attenteroit sur le Pont S. Esprit, & seroit secouru du Roi d'Espagne & de M. de Savoie, desquels il avoit receu argent.

Si n'ai-je estimé convenir de scandaliser M. de Montmorenci davantage; & me suis contenté de dire, que vous vous estiés bien apperceu qu'on l'avoit voulu attirer a cette Cabale, abusant du desespoir où on le pensoit de la bonne grace de S. M. Mais, que vous pensiés qu'il n'y seroit entré plus avant, & qu'il auroit preferé le bien de cet Estat a ses considerations particulieres; Et qu'en tout cas, vous esperiés avoir le moien de l'en retirer, vous asseurant tant de la prudence de S. M. qu'elle ne le voudroit aussi desesperer. Et a cet offre il adjousta des mots gratieux, comme dessus: sans faire plus grande instance du principal.

Ie verrai, s'il m'en faudra parler plus avant a la prochaine audience. La presence de S. A. en cette Court m'y à rendu plus retenu. Ioint que j'ai sceu que S. M. faisoit proposer sous main a M. de Montmorenci, avant tout ceci, de le laisser seul en Languedoc, & contenter M. de Ioieuse aillieurs. Autres dient qu'on est resolu de les appeller tous deux en Court, & en cas qu'il ne vienne qu'on procedera contre ses biens.

Ie n'obmis a S. M. les entreprises de Provence, comme les plus pressées, & toutes les particularités: Et me dit qu'il y pourvoiroit incontinent. Mais, parce qu'il estoit besoin de penser a tout, me commanda d'aller trouver la Roine sa mere, & lui communiquer le tout, &

Digitized by Google

non a autre, & lui faire ouïr le St. de Beauregard sur tout ce que dessus. Il estoit logé en l'Hostel de Longueville, & elle aux Repenties.

Ie fis quelque instance au contraire, sur le commandement que j'avois de V. M. de n'en parler qu'au Roi: Il me repliqua qu'il ne lui celoit rien, qu'elle estoit & sa mere, & de son Estat par plusieurs fois; Que pour y remedier il l'en falloit informer, & que ce mesme jour ils en traitteroient ensemble.

Il nous recommanda le silence: & lors nous nous departismes. Arrivans chés la Roine, elle estoit au lit, & Monseigneur auprés d'elle. En sortant il m'advisa, & je lui fus baiser les mains. Il me demanda si la Roine de Navarre estoit avec vous. Ie lui dis qu'on attendoit le retour de M. de Clervant. S'il y avoit apparence d'une bonne reconciliation entre vous. Ie lui dis, qu'il n'y avoit point eu de differend; Au contraire, que vous n'aviés cerché que l'honneur commun de vous deux, aprés l'indignité receuë, & quelque bienseance en sa reception, esloignée de toute apparence de force qui n'eust peu qu'adjouster aux sinistres interpretations qu'on avoit fait de ce qui s'estoit passé. Il me pressa fort si c'estoit a bon escient: Et a mon advis, parce qu'il n'avoit pour l'heure autre chose a me dire.

L'aiant conduit jusques en son Cabinet, M. de Chassincourt fit sçavoir a la Roine qu'il estoit là, & lui dit que le Roi m'avoit commandé de la venir trouver pour un affaire de tres-grande consequence. Elle commanda a Madame la Princesse de Lorraine, de ne laisser approcher personne de son lict, & me fit entrer avec le Capitaine Beauregard.

I'estime qu'elle pensoit que je vinsse pour les affaires de la Roine vostre femme. Car soudain elle s'en enquit, & me dit qu'elle s'asseuroit que vous auriés tout contentement par la depesche de M. de Clervant. Ie croi qu'on s'est plus eslargi par la depesche qu'on à envoiee a M. de Believre: Et V. M. s'elle tient un peu ferme sur Bazas, s'en pourroit appercevoir. Car, j'estime qu'on se contentera de la Citadelle : Et qu'il à charge aussi du paiement des garnisons des villes de seureté.

Ie tins a la Roine, presque les mesmes propos qu'au Roi, & elle les mesmes responses; Puis lui fis ouïr le Capitaine Beauregard, qui lui dit des particularités qu'il avoit obmises au Roi, que je lui avois ramenteües par le chemin. Elle dit par deux ou trois fois;. *Ceci ne se couve pas d'aujourd'huy. Il y à long temps qu'on y travaille; Il est temps d'y pourveoir.*

Comme je lui touchai que ces entrepreneurs s'asseuroient d'Orleans; Elle me dit qu'ils y avoient pourveu, il y avoit ja trois sepmaines, sur autres bruits qui en estoient venus au Roi. Si n'a on laissé d'y depescher de nouveau encores hier, pour cet effet.

Elle reconnut aussi la verité de plusieurs circonstances contenuës en l'advertissement du Capitaine Beauregard, qui lui verifioient le reste. Et comme je vis qu'elle prenoit pied, je lui adjoustai le discours du Sieur que sçavés, que vous aviés esté d'advis que je ne disses au Roi du premier coup; Elle en voulut sçavoir le nom, & me dit qu'il estoit assés trahistre pour cela : & me commanda de le dire au Roi, ce que je n'ai encores fait.

Venant aux entreprises particulieres, je lui dis le de-

Digitized by Google

voir que vous aviés rendu, & les Eglises de Languedoc, & M. de Chastillon, a soustraire les moiens de les executer aux entrepreneurs. Que l'Assemblée des Eglises qu'aviés pretendu assembler sous le bon plaisir de leurs Majestés y eust bien aidé, mais, puis que S.M. ne l'avoit trouvé bon, qu'on n'en parleroit point. Elle me dit que j'en parlasses au Roi encore, & que peut estre changeroit il d'advis. Qu'il se falloit unir. Que quand le sang de France seroit d'accord, toutes ces menées seroiẽt sans effet: Plusieurs propos au reste, pleins de gratification; & nul contredict. Et craignãt qu'aucuns ne survinssent, nous demanda s'il restoit plus rien a dire, qu'il falloit y mettre la main, & nous retirasmes.

Ie dis au Roi & a la Roine, que je depescherois vers V. M. Ils me commanderent de vous asseurer fort de leur bonne volonté; & qu'ils feroient profit de cet advertissement; Et que je demeurasse un petit, qu'ils vouloient encor parler a moi, & puis me redepescher avec une resolution. Ie croi quils differeront jusques apres le partement de S. A. qui s'en va Lundi ou Mardi.

Les signes que nous avons remarqués depuis, sont ceux ci. Le Roi apres nostre audience demeura seul en sa Chambre quelque temps fort pensif: puis sur le soir alla trouver la Roine.

Hier tout le jour fut avec la Roine, Monseigneur & M. de Villeroi, prés du lit de la Roine, traictant d'affaires. Messieurs de Guise y entroient de fois a autre, mais sans s'approcher.

Le soir M. de Villeroi fut si occupé d'affaires, qu'il ne voulut ouir aucun particulier, & pria un chacun de ne l'importuner point, mesmes ses plus privés.

Digitized by Google

Aujourd'hui le Roi des trois heures du matin n'a fait qu'escrire, & personne n'a entré chés lui. Ceci est escrit du Samedi 18. Fevrier.

Depuis aussi à cõmencé au sortir du disner & du soupper d'entretenir, & caresser la Noblesse plus qu'il ne souloit, & cõmãdé qu'on laissast entrer en sa chãbre a telles heures. A Messieurs de Guise, plus de caresses beaucoup que de coustume: lesquels toutesfois disent privement a leurs amis, qu'ils connoissent bien une haine mortelle du Roi contre eux. Quelques uns m'ont parlé de les faire entrer en amitié avec vous, ausquels j'ai respondu ce que j'ai deu, & que V. M. peut assés penser. En somme, que vous ne negligés l'amitié de personne, moins de seigneurs de telle qualité, & que c'est a eux a commencer.

On dit que S. A. venant ici, les à fait recercher par Marchaumont, comme ci devant par M. de la Chastre. Ils ne s'y sont osés fier. Ils ont tenu un Conseil ici avec leurs plus feaux amis. L'un d'iceux, (on dit que c'est le Baron d'Ossonville) à revelé a la Roine tout ce qui s'y est dit & fait. Nous ne sçavons bonnement quoi. Bien est-il vrai, qu'ils minutent leur congé.

Le meilleur signe que je voie, c'est qu'on tient nostre fait secret: qui est le moien d'y pourveoir.

Monseigneur est venu ici, a ce qu'on dit, voiant sa maison reduite a extremité, ses desseins inutiles sans l'aide du Roi, les moiens d'acquerir ou recognoistre des serviteurs, prés de lui estre retranchés, par ces nouveaux Reglemens; &c. Les Estats resolus de ne traitter avec lui, sinon, entant qu'ils voient le Roi resolu de le secourir. Ainsi, aprés les demonstrations d'amitié accoustumées, le Roi, lui accorde cinquante mil escus,

Digitized by Google

pour le ſecours de Cambrai, qui conſiſte en un aviƈtuaillement, que doit faire le Mareſchal de Biron. M. de Mompenſier s'en eſt excuſé ſur ſes procés.

Le Roi, pour y voir plus clair, veut parler avec les Deputés de Flandres. S. A. part demain ou mardi au plus tard, & prend ſon chemin a Monceaux.

Ie doute que le Roi n'aura pas communicqué le fonds de noſtre affaire a S. A. Car il eſt certain qu'il à tenu un Conſeil chés M. de Villequier, qui à duré plus de quatre heures, où n'y avoit que Meſſieurs de Ioieuſe & d'Eſpernon, M. le Mareſchal de Rets, M. le Chancellier, M. de Villeroi, M. de la Valette: Au ſortir il alla trouver la Roine, & tira le rideau ſur lui, & fut une heure ſeul avec elle. Et M. le Mareſchal de Rets depeſcha quelques Commiſſaires des guerres a Lion. L'eſtat de la guerre à eſté traiƈté en ce Conſeil là, & M. de Villeroi le fait dreſſer: On l'àugmente de douze cens mille eſcus.

Ce Conſeil fut Vendredi, 17.

Mõſieur de la Noüe à eſcrit a Madame de la Noüe par trois fois, qu'elle advance ſa delivrance tant qu'elle pourra par ce qu'il voit que l'Eſtat ſe pourra broüiller. Qu'il eſt tres certain que le Roi d'Eſpagne veut avoir raiſon du Roi, & qu'il s'aſſeure de lui arracher la Bourgongne, & la Picardie, & le Marquiſat de Saluces tout au moins.

C'eſt, Sire, ce que j'ai penſé digne de vous eſtre eſcript par ce porteur exprés, que je vous depeſche en poſte, & n'ai peu pluſtoſt. I'eſtime qu'apres le partement de S. A. nous ſerons rappellés: Et fai eſtat d'adjouſter lors beaucoup de choſes que j'ai reſervées, pour voir comment ces premieres ſeroient receües, ſi j'apperçoi qu'ils procedent bien. Car je ne me ſuis voulu haſter, ni le ferai,

Digitized by Google

Dieu aidant, qu'a temps. I'ai pensé aussi de dire a S. M. que vous m'aviés donné charge de vous porter ses commandemens, afin que vous aiés cet honneur d'estre partie du remede qui sera apporté: Et ce me sera un moien de voir au fonds de la resolution qui aura esté prise.

Si V. M. s'advise de chose que je doiue faire plus avant, elle me fera redepescher ce porteur incontinent, s'il lui plaist. Il seroit bon que je sceusse ce qu'aura rapporté Vndiano, pour m'en aider selon l'occasion. Ie n'obmettrai, au reste, l'autre affaire, duquel j'ai parlé a V. M. en tout cas.

Il est tout certain, mais je supplie V. M. de le tenir secret, pour le lieu dont je le sçai, que S. A. premier que se manifester au Roi, voulut avoir un escrit signé de la main du Roi, & fort exprés, par lequel il lui promettoit de le laisser aller, toutes les fois que bon lui sembleroit. Et le bailla a une tierce main, que je vous dirai, a garder, pour s'en servir, en cas qu'il lui fust fait chose au cõtraire. Il part lundi, qui est demain; Et ne fait estat de revenir de six mois, si autre occasion ne survient. Ceci est escrit du Dimanche 19.

I'ai veu M. le Chancelier qui m'a bien fait sentir que le Roi lui avoit communiqué bien avant de ma charge; m'adjoustãt qu'elle lui à esté tres-agreable, & qu'il à envie d'y pourveoir. Ie nai peu encor voir M. de Villeroi chez lui, depuis ma premiere audience, & ne fut jamais si empesché. Ie le trouvai enfermé avec M. Pinard, aiant deffendu de ne faire parler quelconque personne que ce fust, a lui, fust ce mesmes de la part du Roi.

Le Roi avoit resolu, pour eviter les difficultés accoustumées en la verification des Edits, de transporter au Privé Conseil l'authorité Souveraine du Parlement de

Digitized by Google

Paris, entant qu'elle est Court des Pairs, qu'elle verifie tous Edits, & reçoit les sermens des Officiers de la Couronne &c. Plusieurs en murmuroient, & la Court ne s'en pouvoir taire. Depuis deux jours le Roi à declaré a quelques uns qu'il à changé d'advis, & se veut tenir a l'ancienne façon.

La Court de Parlement n'a point visité S.A. en corps, mais bien les Presidens le sont allé visiter. Il sembla n'en estre content, par un mot qu'il dit, fort cruëment, au premier President apres une longue harengue. *Vous devés connoistre que je suis la premiere personne de Frãce.* M. de Villequier demanda au Roi, s'il iroit en qualité de Gouuerneur. Il ne fut trouué bon, qu'en qualité de particulier. Le grand Conseil, par l'aduis de M. le Chancelier, n'y fut aussi en corps.

Il faut que je laisse quelque subjet d'escrire a M. de Chassincourt, duquel je vous dirai, Sire, en un mot, qu'il fait tres-dignement sa charge ici en touttes sortes. Et sur ce finirai suppliant le Createur,

SIRE,

Qu'il doint a V.M. en santé & prosperité longue vie. De Paris ce Lundi 20. Fevrier. 1584.

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur a jamais.

DV PLESSIS.

Je vous acheterai plusieurs beaux livres, dignes de vostre Librairie, selon vostre commandement.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS AU Roi de Navarre, du 9. Mars 1584.

SIRE, Lundi 20. de ce mois de Fevrier, je depeschai Bouchard vers V. M. par lequel vous aurés entendu tout ce qui s'est passé en l'affaire que m'avés commandé, jusques audit jour. Si tost quil fut parti, le Roi envoia querir M. de Chassincourt, par lequel je lui fis dire que nous avions encor plusieurs particularités a declarer a S. M. Et si tost qu'il le vit, il lui dit, Tous ces jours ici je ne vous ai point veus, & ai regardé si je vous verrois point; Ce que nous avions fait exprés pour tant mieux appercevoir, si la chose avoit touché au coeur, & si on s'en ressouviendroit de soi mesmes. Ledit Sieur de Chassincourt lui respondit, que nous avions craint d'importuner S. M. Et lors il lui commanda de me faire trouver le lendemain a l'issuë de son disner en sa chambre, & qu'en attendant j'informasse M. de Villeroi de toutes les depesches qu'il faudroit faire, pour remedier au mal. Mais, ledit Sr. de Villeroi n'estoit point chés lui, & ne le peus voir jusques au lendemain chés le Roi. Lundi 20. Fevrier.

Ledit lendemain aprés disner, nous entrasmes en la chambre du Roi, où nous trouvasmes le Comte de Sault: que le Roi avoit mandé, suivant le moien qu'avions proposé, de remedier a la Provence, par son entremise envers le Sr. de Vins son beau frere; Le Roi, qui estoit seul en son Cabinet, auec le Sr. de Villeroi, le fit appeller, l'y retint bien vne heure, & pouvions entendre partie Mardi 21. Fevrier,

Digitized by Google

de ce qu'il lui disoit. Et côme il fut depesché sortit M. de Villeroi, qui nous fit entrer M. de Chassincourt & moi. Ce que nous apperceusmes que le Roi se souvenoit de cet affaire, sans le lui ramentevoir, nous fut un bon signe.

Là je lui rafraischis les propos precedens: puis lui adjoustai plusieurs particularités, non declarées en la premiere audience; I'apperceu tousjours le Roi fort attentif, testifiant avoir mesmes advis de divers lieux, mais non si clairs, & qu'a la verité, le nostre estoit celui, qui premier lui avoit donné lumiere: Quil s'en ressentoit fort obligé a vous; & qu'il le reconnoistroit a bon escient.

Lors, je n'obmis le fait du Gentil-homme voisin de Sainte Foi, & le Roi nous dit l'avoir entendu de la Roine sa Mere, comme autres circonstances, qui me firent connoistre qu'ils avoient devisé ensemble de cet affaire avec grand loisir.

Sur tout, le Roi s'arrestoit sur le Languedoc, & m'enqueroit de M. de Montmorenci, duquel je parlai tousjours fort sobrement, & que s'il s'estoit laissé emporter trop avant, vous esperiés l'en retirer, vous asseurant aussi que S. M. ne le voudroit desesperer. Et en somme il taschoit de deriver le plus grand blasme sur lui, comme aussi M. de Villeroi, auquel je respondis que S. M. pouvoit avoir advis d'ailleurs; De vostre part, que vous ne lui vouliés point alleguer des soupçons, mais des certitudes.

Là dessus le Roi se mit a discourir: Qu'il estoit esbahi d'où venoit ce mauvais conseil a M. de Montmorenci; Qu'il ne pensoit aucunement a lui oster son Gouver-

nement, & moins que jamais. Qu'il auoit deux cens mil livres de rente; un des plus beaux estats de son Roiaume: femme & enfans: grand nombre de parens. Que nul n'avoit occasion d'estre meilleur François que lui. Que V. M. lui devoit remonstrer ces choses, pour le ramener a son devoir; & qu'il devoit attendre tout bien de sa part. &c.

S'enquit puis aprés, si nous n'avions point descouvert d'entreprises en Languedoc: Qu'il en attentoit tous les jours; & fraischement lui avoit pris deux places auprés de Beaucaire: Que, s'il appelloit conserver son authorité, prendre ses villes, il lui prendroit bien mal que tous ses Gouverneurs fussent de mesme humeur; Ie lui repetai tousjours que V. M. feroit ce qu'elle pourroit pour le retirer de là; & me sembla le trouver bon; Mais je crain, en cas qu'il s'opiniastre, qu'on ne le vueille forcer: & lors l'armée qu'on envoieroit contre lui, seroit fort suspecte a nos Eglises; Ce qu'il faut destourner par tous moiens.

Pour cette cause je lui alleguai, qu'outre les susdites remonstrances, vous aviés moien de rompre les principaux coups, qui se pourroiēt donner en Languedoc, en contenant les Capitaines & soldats de la Religion en leurs maisons, & les soustraiāt a ceux qui en voudroient abuser. Que le temps de la remise des places, rendoit plusieurs personnes plus capables de remuër; d'autant que les remedes de la defiance leur semblent cesser, premier que le mal. Que c'estoit la cause en partie qui vous faisoit desirer une Assemblée des Eglises, par le moien de la quelle vous pourriés ploier leurs intentions a celle de S. M. & rompre les desseins des pertur-

Digitized by Google

bateurs. Ce que je ne disois, pour avoir charge de la presser, mais par ce que j'estimois consister en icelle partie du remede de Languedoc. Et qu'en somme, quand ceux de la Religion ne s'en mesleroient point, qui qui voulust troubler la province, se trouveroit bien abandonné de moiens.

Sa Majesté respondit, que vous aviés assés d'authorité pour composer ces choses, & retenir ceux de la Religion sans ladite Assemblée. Qu'il ne vouloit point celer, qu'il avoit un peu trouvé estrange que les lettres de convocation quaviés escriptes aux provinces, lui fussent venuës es mains, premier que de l'en avoir averti. (Ce qui doit estre advenu par la malice, ou indiscretion de quelques uns.) Et adjousta M. de Villeroi, qu'on n'appelloit pas seulement les provinces de delà, mais toute la France. Ie repliquai, que vous l'aviés fait pour gaigner temps, & pour tant mieux pouvoir respondre & satisfaire aux Commissaires, que S. M. envoieroit pour l'execution de son Edit, se persuadant qu'elle ne feroit non plus de difficulté de consentir celle ci, que les precedentes, desquelles elle avoit veu le fruit en la remise des places de la Conference &c: comme aussi elle auroit de plus en plus connu vostre sincere affection envers son service. Et quant a ce que Deputés y estoient convoqués de toutes les Eglises; que S. M. sçavoit que les seuretés estoient aussi données a toutes; & la paix pour toutes. Ioint que plusieurs d'icelles se plaignoient d'estre surtaxées, en la leuee de deniers, accordée par S. M. sur elles, aux plaintes desquelles ne se pouvoit remedier que par cette voie; Comme aussi, il apparoistroit a S. M. par lesdites lettres de convocation, qu'elles y estoient

conviées a cette fin.

Nonobstant toutes ces raisons, il ne se lascha point plus avant, & je ne voulus presser davantage, craignant qu'il ne pensast que je voulusse tirer ce fruit de nostre advertissement: Resolu toutesfois de lui en reparler une autre fois, pour en emporter resolution.

Il me ramenteut d'escrire a M. de Chastillon pour Espiard. Ie lui dis que je l'avois ja fait par un Courrier exprés: Aussi qu'il veillast aux engins qu'on feroit faire par les Menuisiers, qu'il avoit baillés, par ce que par iceux on jugeroit a peu prés de leurs entreprises: Et sur ce que je lui dis que le Capitaine Beauregard avoit encor plusieurs particularités a lui dire, le fit appeller, & l'oüit fort patiemment. Puis nous commanda d'aller chés M. de Villeroi, & qu'il prist de nous memoire des depesches qu'il falloit faire par tout: Lequel nous donna heure a son logis, a quatre heures aprés midi: & cependant s'en alla trouver la Roine, en sa maison des Repenties, pour lui communiquer tout ce que dessus.

I'oubliois que repetant a S. M. qu'elle pourroit remedier a la Provence par le Comte de Sault, il me respõdit; Qu'il l'avoit envoié querir exprés en son cabinet, & qu'il l'y envoioit: & que c'estoit un honneste Gentilhomme, qui feroit sans doute tout ce qu'il lui commanderoit. Qu'il avoit aussi adverti le Grand Prieur, & lui mandoit de ne bouger d'Arles, où il estoit des cette heure: Commanda aussi, comme je l'avoi proposé, a M. de Villeroi d'escrire au Sr. de Revole en Piedmont, son Ambassadeur, qu'il veillast plus que jamais sur les actions de M. de Savoie &c.

A l'heure precise nous vinsmes M. de Chassincourt

Digitized by Google

& moi, chés M. de Villeroi, qui s'y trouua peu aprés; & nous mena en un lieu tout a part. Ie lui refis tout le discours : passant des generalités aux particularités, sans rien obmettre. Puis venant aux remedes, il me pria fort de lui faire ouverture de ceux que j'estimois propres, ce que je ne voulus faire sans quelques prefaces de l'importance de la chose, de mon inexperience, & sur tout, que je sçavois qu'ils estoient tousjours suspects, de la bouche d'un de ma Religion; toutesfois, que je protestois, que nostre seul but estoit de monstrer a S. M. que ce ne sont choses incompatibles, d'estre bon Huguenot, & bon subject tout ensemble. Et, qu'au reste, je ne haiois homme du monde, non pas le Pape mesmes, quelque mal qu'il nous eust fait.

Les remedes que je proposai furent ceux ci: Que S. M. ralliast tout son sang ensemble, lequel naturellement court au cœur, quand le danger se presente: Et que le Roi de Navarre, en ce que S. M. commanderoit, monstreroit le chemin tres volontiers. Qu'on ne laissast esloigner les personnes de ceux qu'on pensoit autheurs principaux de ces remuemens; lesquels toutesfois avoient envie de prendre congé; afin qu'on s'en peust asseurer au besoin, non sur une verisimilitude, mais sur une certitude, quand on la verroit. Mais, comme ce remede ne se devoit pratiquer, qu'avec grande occasion, qu'aussi, icelle y estant, n'y en avoit il point de plus prompt: ce que je lui pouvois tesmoigner par la prise de Messieurs de Montmorenci, & de Cossé, lesquels sans doute estoient compris en l'entreprise de Monseigneur, & sous eux branloient en chacune province plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes & places, qui demeurerent

ou suspendues, ou en devoir par ce moien; Que le Roi prist garde a sa personne, veu la façon de proceder du Roi d'Espagne, qui abbregeoit, entant qu'il pouvoit, les guerres par assassinats, comme il s'estoit veu en la personne du Prince d'Orange, & tout fraischemẽt de la Roine d'Angleterre; Que S. M. pourveust aux provinces, & lieux qui lui avoient esté desnommés, & considerast, quand nous en sçavions tant, que nous en ignorions beaucoup davantage: & partant qu'il falloit veiller par tout; Qu'on divertist les forces d'Espagne par tous moiens, ce qui estoit aisé en secourant M. le Prince d'Orange, & les Estats, de quelques sommes de deniers, en gardant Cãbrai &c. mais sur tout en faisant executer quelques entreprises notables en la Comté de Bourgongne, qui coupperoit le passage aux forces, deniers & intelligences d'Espagne, & arresteroit la guerre sur le leur, qui autrement passeroit sur le nostre. Que S. M. raffraischist ses Alliances, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse; & de defensives, si elle voioit que ses entreprises procedassent plus avant, les fist offensives. Et finalement, qu'on attaquast le Roi d'Espagne, dedans son Espagne mesmes, en donnant les moiens au Roi de Navarre d'y poursuivre son droit, lequel ne demandoit que subjet de monstrer au Roi la fausseté des calomnies qu'on lui auroit voulu imposer &c.

Ces remedes lui pleurent assés, & nous respondit, qu'il falloit sur tout conjoindre les intentions du Roi, de Monseigneur & de vous, a mesme but. Cela estant, que les autres seroient au bout de leur roollet. Qu'il falloit veiller sur les autheurs de ces menées, qu'il estoit bon de ne les laisser essloigner, & que le Roi en trouveroit

aſſés de pretextes: mais qu'il ne falloit precipiter une main miſe, que le Roi n'euſt pouveu a ſe rendre le plus fort: Qu'ils ſçavoient la diſpoſition interieure de chaque province: Que M. de Guiſe avoit peu de credit en Champagne; M. de Maine un peu plus en Bourgongne; mais que M. le Grand eſtoit homme d'honneur qui ne feroit point de faute: Que depuis ſon partement de Dauphiné il avoit a demi perdu les amis qu'il y avoit acquis; Qu'es autres provinces ils en avoient preſque plus qu'en leurs gouvernemẽs, mais qu'il y avoit moien par tout. Que le Roi prendroit garde a ſoi, ſelon que j'avois dit, veu les procedures du Roi d'Eſpagne, & que c'eſtoit le principal; Qu'on feroit depeſches de toutes parts, & que devant la fin du mois, le Roi ſeroit le plus fort par tout où beſoin ſeroit, & pour y parvenir, prit memoires fort particuliers de nous, qu'il eſcrivit de ſa main. Que ſur noſtre advertiſſement le Roi s'eſtoit rendu plus facile aux propoſitions de S. A. pour le ſecours de Cambrai, qu'il eſtoit reſolu de cõſerver. Qu'en Suiſſe tout eſtoit bien; & la deſſus nous conta comme par la pratique de l'Ambaſſadeur du Roi, la ſentence des Arbitres avoit eſté remiſe a autre temps, pour le fait de Geneve, eſtant tout certain qu'ils eſtoient gaignés par M. de Savoie, & preſts de la donner a ſon profit: Et que pour le regard d'Angleterre, on eſtoit en bon train, comme de fait audience eſt donnée a l'Ambaſſadeur a cette fin. Approuva fort auſſi, de tramer quelque choſe contre la Bourgongne: Et pour le ſurplus, que le Roi ſe reſouldroit avec plus de loiſir, de ce qu'il auroit a vous mander, par mon retour, aprés que les depeſches plus preſſées ſeroient faittes.

C'eſtoit M. le Comte de Charni grand Eſcuier.

C'est le sommaire a peu prés de nos propos. Et ne veux cepandant obmettre de vous dire, que sur ce que je dis au Roi, que le Roi d'Espagne avoit fait reconnoistre vostre port d'Albret depuis quelque temps, il me demanda si vous ne l'aviés point encor accommodé: & lui respondis que non, qui me fait penser qu'il ne trouveroit mauvais qu'y fissiés bastir pour le conserver.

Nous estions en pene de sçavoir, jusques a quel point le Roi auroit communiqué de cet affaire a S. A. dont le Mercredi 22. de Fevrier fusmes esclarcis par le .... qui le fut conduire jusques a Claye, & a son retour voulut parler avec nous; Il lui dit, que le Roi estoit en meilleur train de negotier avec eux que jamais, que telle, & telle conspiration avoit esté descouverte: & par ceux mesmes dont moins on l'esperoit. Que j'avois amené homme qui en parloit fort clairement: offrois d'en faire attrapper un autre, qui s'y mesloit des plus avant. Que le Roi m'avoit ouï & reçeu fort volontiers, & vous en sçavoit grand gré; Que pour m'ouïr, la Roine sa mere avoit fait esloigner de son lit jusques a sa niepce* &c. choses qui ne pouvoient estre devinées. Adjousta, que M. de Mommorenci y trépoit, & cela estant, qu'il n'avoit plus d'amis. De ceci, sans nómer personne, nous nous servismes le vendredi ensuivant 24. vers M. de Villeroi, l'admonestant qu'on tint l'affaire secret: Et tres a propos est avenuë l'arrivée de son S. A en cette ville, au mesme temps que j'arrivai; Car, ce peu qui s'en esvente, s'attribuë a lui, qui de fait à descouvert au Roi, tout ce qu'il avoit fait traitter avec Messieurs de Guise, & de Nevers par M. de la Chastre, lesquels, sur les preparatifs qu'ils voient, en sont fort en allarme.

Mercredi 22.

* C'estoit Madame Catherine de Lorraine depuis grãd Duchesse.

Vendredi 24.

Samedi 25 Le Samedi 25. le Roi alla coucher au Bois de Vincennes, & y à tardé jusques au mardi 28. C'estoit pour ses devotions, & contre sa coustume il y mena ses gardes. Le Conseil ne bougea cepandant d'ici. Aussi se void cette mutation, tant chés le Roi que chés la Roine; qu'on n'entre plus en l'antichambre: mais les gardes sont a la porte; & faut estre connu premier que d'entrer.

Nous avons fondé les effets surensuivis sans nous arrester aux paroles. On à depesché en Suisse, premierement pour lever 6000 Suisses; & puis, pour une Cruë de 4000. On à envoié grand quantité de poudres a Lion; & y fait on acheminer quatre Compagnies de gensdarmes. On à remué les garnisons de lieu en autre en plusieurs places; Et ne voit-on qu'expeditions & Courriers; Nul toutesfois que de par le Roi, ou de son sçeu; Car on à deffendu depuis quatre jours, & du lendemain que Bouchart fut parti, de bailler chevaux de poste, sans passeport, sur pene de la vie. Le Roi à envoié querir les Deputez des Païs bas, pour traitter avec eux, & arriverent ici le dernier de Febvrier, conduits par Alferan. A traitté aussi fort favorablement avec l'Ambassadeur d'Angleterre. Et semblent pied a pied suivre le chemin où nous les avons mis.

Ces choses emplissent Messieurs de Guise de soupçons: Et non moins un propos que le Roi tint a M. de Nevers & a M. du Maine, Samedi aux Tuilleries. L'Ambassadeur de Venise, leur dit-il, m'est venu trouver cette apres disnée. Ie suis fort tenu a ces gens là, pour la bonne reception qu'ils me firent a mon retour de Poulongne: Et maintenant ils me demandent conseil sur un affaire,

où je le leur voudrois bien donner bon. Ils ont descouvert une conspiration de quelques uns des principaux Senateurs, contre leur Estat: La chose est averée: mais ils ne sçavent comment ils en doivent user. Que vous en semble? M. de Nevers respondit, que c'estoit chose qu'il falloit manier avec grand prudence, & ne rien precipiter. Qu'il falloit la bien verifier: puis prendre garde qu'on n'esmeust plus de mal, qu'on n'en pourroit vuider. M. du Maine de mesmes. Et le Roi les pressoit fort. Et enfin leur dit, C'est grand pitié, Ie voudrois bien que ceux que Dieu à assubjettis a un Prince, se considerassent en sa personne; Et plusieurs propos semblables, M. de Nevers a ce propos se souvint de l'histoire du Comte Herbert de Vermandois; Et comme il fut au logis, envoie visiter tous les Ambassadeurs d'Italie, celui de Venise, nommément, pour sonder s'il estoit rien de cette proposition: Et trouva, que non; Cela redoubla l'allarme: & le Dimanche 26. Dimanche 26.
ensuivât, M. de Guise dist a un de nos amis; Ceste meschante ame, nous à tous gastés; Nous sommes ruinés. Il à raconté tout ce que nous avons fait avec la Chastre: & pis.

Depuis ces jours, les susdits nous ont fait tenir propos, que toutes ces nouveautés se preparoient contre vous; Qu'ils prevoioient vostre ruine: Qu'il la falloit prevenir. Ce faisant, que vous ne manqueriés point d'amis & serviteurs. Et ne demandent qu'a bailler le change. Nos responses ont esté; que vous ne desiriés que la Paix; Que vous patienteriés pour l'avoir; Qu'a l'extremité vous sçaviés vous resouldre. Que vous ne vouliés plus qu'on dist, que ce n'est qu'aux Huguenots

Digitized by Google

a remuër ; Au reste,que vous faisiés cas de l'amitié d'un chacun;que ceux qui recercheroiét la vostre, la trouveroient. Que selon les degrés, ce n'estoit a vous a commencer &c. Et selon que les allarmes leur croissent, ces propos s'eschauffent ; Ie pense qu'il n'y à point de resolution Huguenotesque, parmi eux, & qu'ils se desfient d'un Parti non encor essaié.

Lundi 27. Fevrier. Lundi 27. je fus voir M. de Villeroi, l'advertis qu'il estoit sorti artillerie, de la ville d'Alexandrie de la Paglie, frontiere de Lombardie, pour passer en Piedmont. Qu'il devoit veiller sur l'Arsenal&c. Il respondit, qu'ils avoient l'oeil a tout; Que leurs advis se conformoient fort aux nostres, & de plus en plus: Mais que graces a Dieu, ils voioient plus de mauvaise volonté que d'effet. Il m'insistoit tousjours sur le Languedoc, & j'en parlois tant plus sobrement; Cela fut cause que je lui dis, que quelque provision dont ils usassent, ils se devoient garder de mettre nos Eglises en defiance: lesquelles ne pouvoient voir approcher des forces d'elles sans en prendre juste ombrage, veu mesmes la circonstance du temps. Il me dit, qu'ils le sçavoient bien, qu'ils y auroient esgard. Qu'ils ne feroiét passer la riviere de Loire a leurs forces &c. Mais qu'aussi ne devions nous pas legerement entrer en soupçon des actions du Roi. Ie repliquai: Qu'il nous estoit aisé de nous en fier, nous qui voiõs les causes de ses actions: Mais que ce n'estoit le mesme de ceux, qui n'en voioiét que les effets, & ausquels on ne pouvoit sans danger en manifester la cause. Cela ne me satisfait point encor. Car sans qu'ils passent Loire, ils peuvent aller en Dauphiné & Languedoc, & de ce point fus deliberé de m'esclarcir avec le Roi mesmes.

Digitized by Google

Il nous dit que le Roi ſeroit bien aiſe que vous communiquiſſiés de tout cet affaire a M. de Believre. Que vous vous en pouviés fier a lui, comme au Roi meſmes. Nous reſpondiſmes, que vous l'aviés voulu reſpandre au ſein de S.M. & ne vous diſpenſiés d'en parler que par ſon advis. Que j'eſtimois, que vous ne feriés difficulté d'en parler audit Sr de Believre; mais qu'a tout autre vous la pourriés faire, veu les profondes racines que peut avoir jettées cette conſpiration. Et nous ſembla le trouver bon.

Nous avions eu advis que Beringhen avoit eſté pris le 12. Febvrier prés de Mets, & mené au Chaſteau de Moulins ſur Selles, & de là en la Citadelle. Nous le priaſmes qu'on l'amenaſt a S. M. & qu'on viſt ſes depeſches. Il nous dit qu'il n'en ſçavoit rien, & que ce n'eſtoit de ſon departement. Ce qu'on en parle ſi peu, nous fait croire qu'on n'a pas trouvé grand choſe. Et auſſi dit-on qu'il avalla une petite lettre. Cependant pour couvrir les remuemens qu'on fait, on prend envers pluſieurs ce pretexte, meſmes envers les plus grands.

Lui diſmes auſſi, qu'il eſtoit beſoin de renvoier Beauregard, craignant qu'il ne fuſt deſcouvert; mais que pour lui donner courage, il le failloit reconnoiſtre, comme S. M. avoit promis. Il ſe chargea d'en parler au Roi, ce qu'il fit le Mercredi 29. a ſon retour du Bois de Vincennes; Et le Ieudi fuſmes mandés vers S. M. pour ſçavoir ſon intention, tant ſur cela, qu'autres choſes; Ieudi 1. Mars. Mais il ne ſe peut deſvelopper de pluſieurs perſonnes ſuſpectes en ces affaires; qui fut cauſe que M. de Villeroi eut charge de nous remettre au Samedi 3. de Mars, parce que le Vendredi eſtoit jour des Penitens.

Digitized by Google

Vendredi 2. Mars

Ce Vendredi nous avertismes ledit sieur de Villeroi que Espiard avoit esté tué a Beaucaire, en faisant joüer un artifice de feu: & trouvasmes par les circonstances qu'il nous remarqua, qu'ils en avoient nouvelle. Aussi, que son Nepveu revenant de Savoie, & l'aiant trouvé mort, estoit au desespoir: Et le lendemain sçeusmes de S. M. mesmes, qu'il estoit venu le trouver, & lui avoit daclaré plusieurs particularités. Nous entrasmes avec ledit Sr. de Villeroi fort avant sur l'assemblée generale & sur le paiement des garnisons. Mais n'en peusmes enfin tirer autre conclusion, sinon, Qu'il vaudroit mieux traicter ces choses sur les lieux avec M. de Bellievre, auquel S. M. donneroit tout pouvoir en ce qui concernoit la paix.

Le Samedi 3 Mars

Le Samedi apres disner, fusmes appellés chés le Roi & avant qu'estre introduits au Cabinet de S. M. entretinsmes bien deux heures M. de Villeroi en la châbre, & sembloit en divers propos s'ouvrir fort a nous. Puis estât appellé du Roi, il me dit les preparatifs qu'il avoit fait sur vostre advertissement, qu'il lui estoit venu tres a propos, que de plus en plus il connoissoit vostre bonne volonté envers lui, qu'aussi y aviés vous interest apres lui & son frere, plus que personne. Qu'il faisoit faire une levée de Suisses, equipper son artillerie, acheminer cinq compagnies de gensdarmes vers le Beaujoulois, & quelques trouppes d'Infanterie, pour estre toutes portées, contre les effets qu'on pourroit faire vers la Provence, ou Bresse. Que contre une descente du Prince de Parme, il avoit pourveu a ses frontieres de Picardie & Châpagne. Cependant qu'il ne laissoit pas de prendre garde a sa personne, & de veiller sur ceux que vous lui aviés

Digitized by Google

declaré pouvoir entreprendre sur son Estat. Que je vous en advertisse en renvoiant Beauregard, duquel il vouloit reconnoistre le service, & vous asseurasse de sa bonne affection, tant envers vous que tous ses subjets de la Religion. Et plusieurs propos a mesme but. Ie lui dis que vous seriés tres-aise que S. M. eust connu la verité de vos advis, puis que ce mal avoit a naistre; Et encor plus, de ce qu'elle y avoit pourveu a temps. Cependant que je m'enhardirois de lui dire franchement; que tout ainsi que vous ne pouviés prendre d'ombrage sur ces preparatifs, parce que vous en sçaviés la cause: qu'aussi estoit-il impossible que ceux, qui ne la sçavoient pas, comme nos Eglises de Languedoc, Provence & Dauphiné, n'en prissent allarme, voiant tant de forces fondre a lentour d'eux. Pourtant, que c'estoit a S.M. selon sa prudence, d'adviser aux moiens de lever les desfiances, & d'administrer a V. M. les moiens de le faire envers lesdites Eglises.

Que j'apperçevois bien que S.M. avoit de grands mescõtentemẽs de M. de Mõtmorenci, & lui attribuoit partie des remuëmens de delà. Mais qu'elle se souvint qu'un serviteur de telle authorité devenant malcontent, soit a tort, soit a droit, avoit souvent ouvert la porte a l'enemi d'un Estat, lequel estant contenté & appaisé a temps, en eust esté prevenuë la ruïne, qui a faute de ce, s'en seroit ensuivie: Et, que je n'estimois point que ledit S^r. de Mõtmorẽci fust si avant en chemin, qu'õ ne l'en peust retirer, comme plusieurs fois je lui avois proposé de vostre part. Que s'il s'opiniastroit, s'ensuivoit un autre remede, asçavoir de soustraire aux perturbateurs, ceux de la volõté desquels ils pourroient abuser, mesmes en ce tẽps qu'il y

a tant d'esprits impatiens & suspendus pour la remise des places. Lesquels deux moiens se pouvoient pratiquer premier que de venir aux plus rigoureux & desesperés, qui ne se pouvoient pratiquer sans alterer grandement les susdites provinces.

Là dessus il me commanda de vous escrire comme ci devant, que vous advisassiés par tous moiens de regaigner ledit sieur de Montmorenci a son service, & le ramener a son devoir; Que vous le pouviés asseurer qu'il ne pensa jamais moins a lui diminuer de ses honneurs & degrés, &c. Qu'il à des biens & honneurs en France, plus qu'il n'en peut esperer ailleurs; femme, enfans, parens: & de l'aage assés pour se reposer &c. Ce que je lui dis avoir desja fait, & me le recommanda derechef. Quant a ceux de la Religion, me demanda les moiens de les asseurer. Ie lui proposai premierement de rafraischir la publication de son Edit, & Conferences par tout, & en recommander l'execution, a tous les Magistrats & Officiers de son Roiaume, a bon escient; Secondement, par ce que les effets persuadoient plus que les paroles, d'envoier des Commissaires, amateurs de paix, sur les lieux, assistés de quelques Gentils-hommes de la Religion, bien qualifiés, pour l'execution de l'Edit; Et sur ces mots il appella M. de Villeroi, disant qu'il trouvoit ces expediens fort bons, & qu'il ne sçavoit homme plus propre que M. de Believre, parce qu'il y avoit danger, au lieu de pacificateurs, en l'obscurité de ces affaires, d'y envoier des broüillons. Tiercement, que S. M. contentast & gratifiast ceux de la religion, en quelque chose, afin qu'on n'abusast de la saison pour les faire remuer, & que vous eussiés plus de moien pour les divertir des

mauvais

Digitized by Google

mauvais desseins. Il me dit, que volontiers, pourveu que l'Edit demeurast en son entier. Ie voulois que par là il entendist, une surseance de la rendition des places, & ne la lui voulois nommer, craignant, qu'il ne pensast, que nous voulussions trop tirer de profit de nos advertissemens; Mais il n'en fit autre semblant. Si estime-je, que c'est chose que V.M. pourra commodement traitter avec M. de Believre, & avec esperance de l'obtenir.

Ie pris la hardiesse de demander a S. M. s'il ne paroissoit rien en Provence. Il me dit que Vins ne taschoit qu'a revenir a bien; & le recerchoit d'oublier tout, & que pour cette cause il auroit encor retenu le Comte de Sault, ne l'y voulant envoier qu'au besoin: & defait, je le rencontrai ce mesme jour; Aussi, s'il ne se descouvroit rien en Bourgongne. Il me dit, que le Duc de Savoie avoit mis garnison a Bourg en Bresse. Qu'aussi il s'y dressoit des estappes. Que les Espagnols y passoient &c. & qu'il y avoit grande apparence a tout ce que j'avois rapporté. Cela fait, fit appeller le Capitaine Beauregard, qui prit congé de S. M. avec commandement a M. de Villeroi, de lui faire bailler sa recompense, & promesse de faire davantage pour lui a l'advenir. Et pour la fin, me commanda de le revenir trouver dedans cinq ou six jours, & qu'il vous rendroit content. Il n'y avoit en ce Cabinet que M. d'Espernon, mais trop loin, pour pouvoir ouïr ces propos.

Le Dimanche matin 4. Mars nous fusmes trouver la Roine M. de Chassincourt & moi. Ie lui tins presque mesmes propos qu'au Roi, adjoustant; Que tous les jours on nous donnoit des alarmes, mesmes de la plus part des plus grands; Qu'on nous ramentevoit, que Dimanche 4. Mars

Digitized by Google

plus habiles gens que nous, avoient esté trompés ci devant, sous semblables pretextes; Que si nous ignorions les causes de ces preparatifs, sans doute, nous les interpretrions de mesme. Pourtant, que S. M. pouvoit penser, que nos Eglises qui les ignoroient, seroient en grande perplexité, & qu'il falloit recercher les moiens de les asseurer. Elle sembla le prendre en bonne part, & reconnoistre que nous avions grand raison. Et sur les remedes, je lui parlai des places un peu plus clairement qu'au Roi: Et promit fort d'y tenir la main. Sur le propos de M. de Montmorenci, je lui dis qu'elle se souvint, qu'un Prince d'Orange malcontent, avoit ouvert la Flandre a la France, & qu'il n'avoit tenu qu'a nous que n'y fussions entrés. Que plusieurs grands Estats s'estoient ruinés par ce moien; Pourtant, qu'il estoit plus convenable de cercher de le ramener par douceur; Elle sembla approuver cette voie, plus que celle de la rigueur, vous priant de vous y emploier; Et au surplus me tint tels propos que le Roi; & parloit d'affection de vous. Nous lui parlasmes de Beringhen. Elle nous asseura de n'en avoir ouï parler. Ce que M. de Villeroi nous jura le jour precedent; Et craignons, qu'on ne lui ait fait un mauvais tour. S'excusa sur sa goutte a la main droitte de ne vous escrire de sa main, & commanda ses lettres au Sr. de l'Aubespine. De la Roine vostre femme, ne nous en ont parlé, ny le Roi, ny elle, depuis le premier jour.

Les effets qu'avons observé depuis, sont ceux ci. On à accordé a Mõsieur de Bouillon des cruës pour ses places: On à logé grand quantité d'artillerie sur la terrace de la Bastille, toute tournée vers la ville; On à envoié lever deux mille Reistres. Le Roi n'a point voulu loger au

Louvre, afin que Messieurs de Guise n'y fussent logés. Allant a la Ceremonie des Penitens aux Bons hommes, ses gardes l'ont suivi. M. de la Guiche à eu charge de faire un grand attelage, & à dit a un de ses amis, qu'il voudroit estre endormi pour six ans. En tous les Conseils de ces affaires, n'ont esté appellés ni les Princes, ni la plus part des Mareschaux: & se sont tenus chés M. de Villequier: & sur ce que j'ai dit a M. de Villeroi, que plusieurs s'en offensoient: Que voulés vous? me dit-il, le meritent ils pas bien? A qui s'en doivent ils prendre qu'a eux mesmes?

Cepandant je suis en pene de ce que toutes ces forces s'acheminent en lieux, d'où ils peuvent fondre sur nos Eglises, en cas que ceux pour qui elles sont preparées, se raccommodent. Et pour obvier, ai varié de proposer deux moiens, mais n'ai osé, sans sçavoir de vos nouvelles. Que, si leurs Majestés le trouvoient bon, vous vous achemineriés en Languedoc, sous pretexte de tenir le fils de M. de Chastillon, comme en estiés prié, pour leur regaigner M. de Montmorenci, & soustraire aux perturbateurs les moiens de mal faire: Ou, qu'en tout cas, vous seriés tres-aise d'y faire la guerre a l'Espagnol, & tout autre estranger, s'il s'y presentoit, & que nul n'y devoit estre preferé a vous, qui aviés devancé tous les autres en ce service.

Ie crains seulement, qu'ils ne vueillent vous estre tant obligés, ou que vous vous obligiés tant M. de Montmorenci. Defait, nous sommes advertis, que leurs Majestés ont depesché un Courrier vers lui, & que la Roine lui offre de conferer avec lui en quelque lieu,

Digitized by Google

qu'il voudra choisir, & fait estat de passer en Guienne, pour prendre advis de vous. Et le Roi prendra le chemin de Lion, pour lui monstrer la verge d'un costé, & bon visage de l'autre. S. A. aussi s'offre d'aller en Guienne avec la Roine, & fait monstre d'y avoir grand credit envers mondit Sr. de Montmorenci.

Mardi 6. Mardi au soir arriverent nouvelles, que les Espagnols estoient assés proches du Marquisat de Salusses. Que le Duc de Montalto est arrivé en l'Estat de Milan. Que le Duc d'Vrbin commandera a la Cavallerie, & le jeune Prince de Florēce a l'infanterie; Qu'il est sorti 14. Canons de Milan &c. Que la charge de la mer à esté ostée au Marquis de Sainte Croix, pour la bailler a Iean André Doria, qui ne connoist que nostre Mediterranée: Tout cela leur fait croire, que c'est a eux qu'on en veut, car tels personnages n'iroient pas pour obeïr au Prince de Parme, & l'artillerie ne passeroit pas en Flandres: Et par mer, le Roi d'Espagne, n'a affaire que contre la France, le Turc estant occupé contre le Perse; & ledit Sr. Roi d'Espagne aiant fait ligue fraischement avec le Roi de Fez. I'adjouste les lettres que le Nepveu d'Espiard à apportées, qu'il avoit receües du Duc de Savoie, pour son Oncle, qui parlent assés clairement.

Ieudi 8. Ieudi matin 8. de ce mois, je reçeu les lettres de V. M. du 27. Febvrier par la poste. Ie fis plainte incontinent au disner de la Roine des façons du Mareschal de Matignon en la levée des garnisons d'Agen & Condon. Elle fit mine de le trouver estrange. Et je lui fis fort sentir combien cela importoit a l'honneur de la Maison de France & vostre. Elle me promit d'en parler au Roi, & lui en faire escrire, adjoustant que ce n'estoit aucune-

Digitized by Google

ment leur intention. Ie lui fis pareillement ouverture d'un moien,par lequel le Roi pourroit reconnoistre vostre bonne volonté,montant a cent mil escus ; sans nouveau Edit, la suppliant d'y mettre la main de sorte,que sous un Prince si liberal, vous ne fussiés pas seul qui ne se sentist point de sa liberalité : Et me promit de s'y emploier a bon escient. Mais je ne fai estat de rien, si je ne le tiens.

I'envoie a V. M. l'estat des Compagnies, qu'on envoie en garnison,& leurs departemens. Elles attendront nouveau commandement pour marcher plus loin. Ieudi au soir,le Capitaine Beauregard receut sa depesche des mains de M. de Villeroi. Le Roi & la Roine vous escrivent fort favorablement;a M. de Chastillon aussi.On à donné audit Beauregard 400. escus au soleil : une lettre de Noblesse, qu'il à demandée, qui lui eust cousté 1300. escus de prix fait ; & plusieurs bonnes paroles. Il s'en reva resolu de servir a V. M. avant tout autre,cas advenant que soiés emploié contre l'Espagnol, & mesmes en tout cas.

Vn nommé Vergerius, serviteur du Duc de Virtemberg, nepveu de feu Vergerius,qui quitta pour la Religion l'Evesché de * Iustinopolis en Istrie, nous est venu faire ouverture a M. de Chassincourt, & a moi du mariage de Madame vostre soeur avec ledit Seigneur Duc. C'est a la verité un Prince riche,de grande Maison, fort allié en Allemagne, parle François &c. Les moeurs de la nation sont un peu dissemblables, & le païs rude. Il à emporté le pourtrait de madite Dame. Nous lui avons respondu, en sorte, que nous ne l'en avons mis hors d'espoir.

* Capo d'Istria

Nous apperçevons de plus, en plus que le fait de M. de Montmorenci se pourra composer, pourveu qu'il se departe de ceux avec lesquels il pourroit avoir joint sa fortune; j'entens le Roi d'Espagne & M. de Savoie. Car M. d'Espernon ne veut pas se perdre, pour assouvir l'ambition de M. le Mareschal de Ioieuse; & M. de Ioieuse mesmes, craint l'issuë d'une guerre entreprise a l'appetit de son pere, de laquelle le mauvais succés lui pourroit tomber sur les espaules. M. de Chassincourt escrit a V. M. quelque particularité, qu'il n'est besoin de repeter, a ce propos.

Au reste, nostre negotiation à esté si secrette, que mesmes aujourd'hui, ceux qui sçavent plus de la Court, n'en sçavent rien. Et par delà, je sçai que la prudence de V. M. l'aura tenu de mesme. Ie supplie le Createur &c.

Le Roi m'a encor fait dire qu'il veut parler a moi, & que j'attende quelques jours. Ie croi qu'il attend ce que fera l'Espagnol, & le Savoisien, se contentant de se garder, premier que se resoudre.

De Paris ce 9. Mars a midy 1584.

LETTRE DE DISCOVRS SVR LES divers jugemens des occurrences du temps, faitte par M. du Plessis; du 18. *Mars* 1584.

MOnsieur, Ie vous escrivis nagueres les grands apprests de guerre qui s'ordõnoient en cette Court; Et maintenãt vous en desirés entendre la cause. Ie ferois, peut estre, mieux de vous dire, que ce n'est chose ny de ma capacité, ny de ma condition; Et par ainsi me serois

Digitized by Google

delivré d'une fascheuse pene. Toutesfois, puis qu'ainsi le voulés, je suis content de vous rapporter ici les divers discours que j'en oi de plusieurs: sauf a vostre bon jugement de discerner la cause du pretexte; & le vrai, du vraisemblable.

La commune opinion est, je dis celle qui se pourmene par les marchés & par les ruës, que ces preparatifs se font a la ruine de ceux de la Religion pretenduë Reformée: Et les deux partis se rencontrent aisément en cette voix; les uns, parce qu'ils desirent; les autres, parce qu'ils craignent, selon que ces deux passions, bien que contraires, sçavent bien souvent a personnes contraires persuader une mesme chose: Car dit-on, c'est depuis vingt ans, l'unique subjet de nos armes: Et puis, en cette année tombe le terme de remettre les places; Et, ce qui presse plus, les forces & les munitions s'acheminent vers Lion: Qui ne peut estre que pour fondre tout d'un coup sur le Dauphiné & Languedoc, ou ceux de cette religion ont le principal siege. Que si on allegue les promesses du Roi, fraischement reïterées, a ce contraires, les soupçons qu'on à des grandes levées de l'Espagnol: les menées tout averées du Duc de Savoie: & la regle generalle en tout Estat bien gouverné, de s'armer quand le voisin s'arme; Soudain oiés vous repliquer, Qu'ainsi à-on traitté ceux de ladite Religion par le passé. Que pour la guerre de l'an soixante sept, les forces se dresserent sous le pretexte du passage du Duc d'Albe & de l'armée d'Espagne en Flandre; Qu'ores mesmes qu'a bon escient on les mist sus a cette occasion, on sçaura bien se rapointer a leurs despens. Bref, si quelques uns d'advanture,

moins subjets a mal penser, veulent donner contentement sur ces doubtes, entre la pluspart des Catholiques, on les estime idiots, & gens de la basse court, que l'espreuve de tant d'années, n'ait peu encor introduire en l'intention de nos Princes; Entre les Huguenots, aveugles incurables, & capables d'une seconde Sainct Barthelemy, ausquels un si miraculeux Apostre, n'ait peu esclarcir la veuë.

Si je vous en doi dire mon advis, a peine d'estre mis au nombre des idiots, je pense que cette opinion est de celles desquelles il est dit, qu'il y à beaucoup de choses fausses plus vraisemblables que les vraies. La guerre depend principalement du mouvement d'un Roi. Nous en avons un, ce me semble qui aime en son repos, le repos de son peuple. Elle à pour subjet ordinaire, les corps & les biens; pour instrumens, les armes & la force; Ici au contraire, il s'agit des ames & consciences, sur lesquelles ces instrumens ne trouvent point de prise, contre lesquelles, un Prince sage & experimenté, comme le nostre, ne jugera la force raisonnable; Et puis, toute guerre s'entreprend avec apparence d'en venir a bout, comme ainsi soit toutesfois que vingt ans de folies, nous aient deu apprendre cette sagesse; que cette-cy ne peut finir que par la finale ruine de nostre Estat; veu, certes, que nous les avons veu tant de fois abatus, & relevés; morts, & resuscités; Veu aussi que tant de fois mourir, les à appris a s'y resoudre; tant de fois se relever, a ne craindre plus de se voir par terre; Nostre Roi donc, qui sçait joindre, & la raison a son naturel pacifique, & a la raison, une experience si manifeste, ne peut aucunement avoir envie de cette guerre: J'adjousterai, sur la circon-

stance

ſtance du temps qu'on allegue, que les places qui leur ont eſté baillées en garde, ne leur ont encor eſté redemandées, au refus deſquelles on les deuſt faire venir a raiſon par force. Ioint que S. M. ſçait aſſés, qu'elles ſont és mains de gens, qui n'ont pas intelligence avec les ennemis de cette Couronne. Qui fait, quand meſmes elles ne lui ſeroient remiſes à point nommé, qu'elle ne s'en haſtera pas d'y emploier la force.

Ceux qui penſent voir plus clair, & de plus prés aux affaires, ayans, peut eſtre, conſideré les occaſions que deſſus, & voiās neantmoins que les preparatifs s'approchent de Lion, jugent que cette nuée doit tomber ſur M. de Montmorenci. Et voici leurs raiſons. Que le Roi à eu deſir de loger M. de Ioieuſe en Languedoc, en accommodant ledit ſeigneur de Montmorenci ailleurs; en quoi, il ne lui à voulu complaire. Que depuis s'eſt tousjours nourrie une inimitié entre M. de Montmorenci, & M. le Mareſchal de Ioieuſe; tirant un chacun l'authorité a ſoi en la province; l'un, en vertu de ſon eſtat, l'autre, a l'adveu de la faveur que M. le Duc de Ioieuſe ſon fils à auprés du Roi. Que contre cette pretenduë inegalité de traittement, M. de Montmorenci ſe ſeroit appuié de l'amitié du Duc de Savoie, & meſmes d'une intelligence avec le Roi d'Eſpagne. Et finalement, que l'Eſpagnol & le Savoiſien auroient la deſſus fondé leur deſſein de troubler la France, dont auroient desja paru pluſieurs entrepriſes, tant en Languedoc qu'en Provence.

Comme je reconnois de la verité en quelque partie de ce diſcours, auſſi penſe-je avoir remarqué trop de prudence es actions de ceux deſquels eſt ici queſtion, pour

Digitized by Google

en conclurre de mesme. Nostre Roi à desiré establir M. de Ioieuse en Languedoc; mais par priere, & non par commandement; par amitié, & non par force: Tant de Gouverneurs de places que le Roi à requis de mesme chose, pour mettre en leur place ceux qu'il lui à pleu, ont esté receus a faire leurs remonstrances au contraire. Qui voudroit croire de la bonté de nostre Roi, que cettui-ci en fust seul mal traitté, seul poursuivi a la rigueur; Né d'une Maison de tant de merite; Premier officier de cette Couronne, Gouverneur d'une si notable province; capable de si grands services? Et qui derechef croira, que cette simple apprehension ait conduit M. de Montmorenci si avant, que de traitter avec un estranger, ancien ennemi de cet Estat, lui, qui possede deux cens mil livres de rente en ce Roiaume, & y à un million de parés & d'amis pour les appuier? Qui à mere, freres, femme, enfans, & tout ce qui peut avoir force de l'y obliger; Au reste, qui à de l'aage assés, pour desirer repos; Assés aussi, pour connoistre, qu'entrāt une fois en ce chemin, il n'en peut jamais resortir? Vn grand, malcontent de son Prince, peut ouvrir la porte de son Estat, a son ennemi; C'est chose qui s'est faitte autresfois, mesmes de nostre temps: Et un sage Prince doit regarder plus d'une fois a ne desesperer telles personnes. Mais ce grand, quand il à fait du pis qu'il à peu, qu'a il fait que se perdre, en despit d'autrui? Et quels efforts, quelles penes, quels murmures aura il eu a soustenir? Le Prince enfin, qui n'aura lasché quelque chose a la juste remonstrance de son subjet, reçoit par son desespoir des plaies mortelles de son ennemi; Et le subjet qui n'aura voulu endurer des humeurs, & volõtés de son Prince; de serviteur de Prince, devient

esclave de tous ses partisans, & des moindres soldats. L'un & l'autre enveloppé de mille maux, qu'une douce parole pouvoit prevenir, que mille traittés ne peuvent aprés cõposer. Adjoustons un autre inconvenient; C'est que si le Roi veut faire la guerre a M. de Montmorenci avec cette armée; il faudra qu'elle passe devant les portes de ceux de la Religion pretẽduë Reformée, en Dauphiné & Languedoc, où les defiances ne sont encor esteintes, où mesmes elles sont journellement entretenuës, tant par les attẽtats mutuels, que par le bout des six ans, qui redemãde les places. De là donc pourra advenir, en ces peuples chatouilleux, une reprise d'armes, qui courra d'une province a autre, tant qu'elle ait embrasé tout cet Estat. Le mal seroit prou grand, en la condition de nostre France, quand ou M. de Mõtmorenci, ou ceux de ladite Religiõ a part, viendroient a remuër. Que sera ce donc quand ils joindront leurs forces & conseils? quand l'un parlera de la Religion & l'autre de l'Estat; l'un accueillira les Huguenots & l'autre les malcontens a soi; Et quel remede aprés, si un estranger mesle sa force & leur folie ensemble?

Aucuns dõc passent plus outre, Que S.M. auroit descouvert quelque cõspiration de ceux de la maison de Guise contre sa personne & son Estat, soustenuë au dedans de partie de la Noblesse, & au dehors appuiée des forces & alliances d'Italie & d'Espagne; contre laquelle il se seroit resolu de border sa frõtiere & asseurer l'estat de son Roiaume. Alleguent, pour verifier ce discours, que long tẽps à, la maison de Guise pretend la couronne de France lui appartenir; Et de jour en jour plus hardiment, selon que les obstacles qui leur sont au devant viennent a dimi-

Digitized by Google

nuër, ou par la mort de nos Princes, ou par l'affoiblissement de cet Estat. Que des le temps du Roi François premier, Henri deuxiesme, & François deuxiesme, ceux de cette Maison, predecesseurs de ceux-ci, firent consulter leurs pretentions en divers Parlemens; Que sous le Roi Charles neufiesme, le Cardinal de Lorraine en fit dresser des memoires, qu'il proposa a ses confidens a Rome, comme s'il eust ja esté a la veille de se servir de l'authorité du Pape Zacharie, contre Chilperic, pour lever la couronne a nos Rois, & la mettre sur sa Maison. Que depuis trois ans en ça, ceux-ci ont fait publier un livre composé par l'Archidiacre de Thoul, par lequel ils pretendent prouver qu'ils sont Rois de France, avant la race de Meroüée, de Charles le grand, & de Capet; lequel auroit esté monstré a S. M. qui auroit pris pene d'en lire les plus notables passages, dont seroit ensuivi que l'Archidiacre pris, & son procés fait, auroit reconnu sa faute digne du dernier supplice, & d'icelle neantmoins obtenu pardon de S. M. Que pour fortifier ce droit, ils auroient entretenu les guerres civiles en ce Roiaume, sous ombre de Religion, tant qu'ils auroient peu; tant pour exterminer partie de la Maison de Bourbon, qui leur faisoit empeschement, que pour establir leur creance entre les Capitaines & gens de guerre, en commandant aux armées. Que cette ruse auroit esté apperceuë par la prudence du Roi a present regnant, & de la Roine sa mere, bien que trop tard; Lesquels, pour leur en retrancher le fruit, se seroient tres sagement resolus de perpetuër la paix a leurs subjets, remettant a Dieu les differends de Religion, qui seul les peut composer. Mais qu'aussi tost ils auroient brassé

des ligues par les provinces, ſous ombre du bien public, pour eſlever le peuple, nommément en Picardie, Normandie, Bretagne, Bourgongne, Dauphiné, Provence &c. Auſquelles meſmes, auroient taſché attirer ceux de la Religion pretenduë Reformée, avec promeſſe de leur laiſſer, voire accroiſtre leurs libertés & exercices. Item, auroient envoié negotier avec le Duc Caſimir pour le joindre a eux, ſous pretexte de ce qui lui eſt deu en France; En lui offrant des frontieres de ce Roiaume (qui lors eſtoient plus a leur devotion que maintenant) pour gages de leur fidelité. Bref, auroient a ces fins fait proviſion de grandes ſommes de deniers, traitté par divers entremetteurs en Eſpagne, Italie & Savoie, aſſemblé pluſieurs fois les plus notables d'entre leurs partiſans, pour reſoudre de la cõduite de leur entrepriſe, comme encores, depuis nagueres, au Tẽple, a Paris. Toutes leſquelles choſes ſeroient comme publiques, & ne pouvoient eſtre ſecrettes ny cachées à la vigilãce de leurs Majeſtés. Adjouſtent, que ces Meſſieurs voians le Roi ſans enfans, & Monſeigneur non encores marié, pour forclorre le Roi de Navarre de la ſucceſſion, & regner a l'ombre d'un chapeau, auroient depuis deux ans en ça commencé a recercher Monſeigneur le Cardinal de Bourbon, avec toutes eſpeces d'hypocriſie, lui faiſant entendre qu'il devoit preceder ledit Sieur Roi de Navarre ſon nepveu, (comme ſi les ſucceſſions des Couronnes ſe regloient par l'ancienne couſtume du Chaſtelet de Paris) meſmes auroient fait compoſer en ſa faveur un certain livre en Latin, auquel ſa pretenſion ſeroit vivement debatuë, lequel auroit eſté envoié a Rome, & communiqué a pluſieurs Iuriſconſultes d'Italie, & maintenant couroit en diver-

Digitized by Google

ses mains de ce Roiaume. Ce que voiant S. M. se resschauffer de plus en plus,&considerant que,qui n'est plus qu'a deux degrés d'une longue attente, & d'une grande pretention; s'en voiant si prés, de bien loin qu'il estoit, est souvent emporté de l'objet,& forcé de la violence du desir,pour franchir d'un sault ce qui lui reste, au lieu de suivre tout doucement les degrés: auroit pensé de mettre quelque bride a leur cupidité,en pourvoiant de bône heure a ses affaires;c'est a dire en leur rendant leurs desseins plus difficiles,& leurs esperances moins certaines.

A ce discours, si j'avois a adjouster le mien, je vous dirois, qu'a la verité, je me suis, long temps à, apperçeu que ces Messieurs tendent voirement a ce but. Que depuis que la paix s'est affermie, pour le fait de la Religion, ils ont cerché tous moiens d'estre armés sous autre pretexte, Et a ces fins ont fait sonder, tantost Monseigneur, tantost le Roi de Navarre, pour s'authoriser de leur nom. Qu'aians apperceu qu'ils resentoient plus un interest public a venir, qu'un mescontentement particulier, bien que present, ils s'en seroient retirés tout doucement, & auroient eu leur principal recours a l'Espagnol, pour la force, & au bon homme Monseigneur le Cardinal de Bourbon, pour le nom; Qui ne sent point que ces gens se veulent servir de lui, comme d'un eschaffault pour bastir leur grandeur,& puis le jetter au feu. Que depuis la grande maladie de S. A. ils ont rafraischi toutes leurs pratiques,negotié de nouveau leurs alliés & partisans, & particulierement recommancé a flatter Mgr. le Cardinal si ouvertement, que chacun s'en seroit aperceu. Ces jours passés de fait (& j'estime que S. M. l'aura bien sçeu) M. de Guise estât allé voir une apres-

Digitized by Google

disnée, Madame de Nemours sa mere, qui se trouvoit un peu mal, assis sur le bord de son lict, eut de grands discours avec elle, l'espace de trois ou quatre heures. Ils revenoient là, que le Roi s'en alloit tout perdu en ses devotions; Ie n'ose dire le reste; Que S. A. ne pouvoit vivre trois mois au plus: Ainsi en parlerent ils comme d'un feu terminé; Qu'il estoit temps de pẽser a leurs affaires, sans plus y perdre le temps; Que le bon-homme M. le Cardinal de Bourbon feroit ce qu'õ voudroit; Et (disoit M. de Guise a Madame sa mere) je m'en vai lui refaire les doux yeux. Que la Roine, selon sa coustume, seroit tousjours du parti des plus forts; Du Roi de Navarre, Qu'il estoit trop loin, qu'il ne viendroit jamais a temps, & qu'ils auroient moien de s'authoriser sous le nom du Cardinal de Bourbon, premier que l'aage l'emportast. Sur tout, qu'il leur falloit advíser, a quelque prix que ce fust, de n'abandonner point Paris. Et la dessus laditte Dame admonesta fort M. de Guise de ploier a tout, pendant que leurs affaires se feroient, & ne se formaliser de rien, nommément de s'abstenir (c'estoient ses mots,) de faire des boutades contre les mignons, qui ne pouvoient que beaucoup nuire en leurs affaires. Quand ces choses se sçavent, combien en ignore-on d'autres? Et qui trouvera estrange que nostre Roi pense a soi, quand tant de gens pensent a le troubler? Mais plus j'entre en la profondeur de ce qui peut reüssir de ces desseins; & moins certes je les apprehende; quand je me mets au devant, ou les actions de cette Maison, ou la nature du François, quelque corrompu qu'il soit.

Laissons leurs pretẽtions. Car aussi ne sont-ce que Genealogies mal cousuës, descentes par filles, en plusieurs

instances,contre nostre Loi Salique, actions prescrites par le temps,& abolies, long temps à,par l'authorité de nos Estats; A ces choses,qui d'elles mesmes ne sont rien, & qu'ils auroient honte de prononcer, quelle force, ou quel pretexte nous apporteront-ils? Ie presuppose, car la patience leur commance a eschapper, qu'ils soient si precipités,que de prendre le titre de remuër qui fut pris sous le Roi Charles sixiesme (& ainsi en osent-ils parler) Quel sang, comme lors, nous alleguent ils pour s'authoriser? Ils parlent du bien public de ce Roiaume, de la liberté du peuple, des dignités de la Noblesse, des privileges du Clergé; Et je confesse volontiers que l'estat de ce Roiaume est tel, qu'il à bien besoin, veu les miseres passées, de redressement en tous ses estats; de soulagement en tous ses membres. Mais, qui prendra jamais la main de ces gens pour celle du Medecin? la voix du mercenaire, pour celle du Pasteur? Tant de fois le peuple à souspiré; Tant de fois il s'est plaint, & a leur oreille, & tout hault, lors qu'ils avoient l'authorité au Conseil,lors qu'ils l'avoient aux armes. Qui jamais oüit sortir une parole de leur bouche,pour le repos du peuple? Qui jamais, pour le soulagement de ses maux? Depuis, nonobstant leurs pratiques, par la prudence de nostre Roi, la paix est affermie, les armes dorment; Ils ne peuvent plus a leur gré se bastir de nos ruines, s'accommoder de nos miseres. Et sous couleur que nos Rois dispenseront, peut estre, leurs liberalités ailleurs qu'a eux, ils voudront sonner le tocsain, planter la baniere du bien public, mettre ciel & terre pesle mesle. Qui ne verra que leur particulier engloutit le public? Qu'ils ne sont pas marris que le peuple souffre; mais qu'il souffre par autre

que par

Digitized by Google

que par eux; que nos Princes donnent, mais qu'ils donnent a autres qu'a eux. Que si leur particulier vient a estre satisfait, qui doute qu'ils ne quittent la partie? voire jusques a livrer les partisans mesmes? Et quand mesmes ils se resoudront de voir la fin du jeu, que sera ce qu'une entresuite de calamités & miseres estranges, telles que nous deplorons en nos voisins? pour d'un maistre en somme, naturel, legitime, supportable; retomber en plusieurs, estrangers, usurpateurs, insolens, intollerables a leur propre Maison?

Ie vis, n'a pas long temps, ces Messieurs en leurs plus grands despits. Ils promettoient a quelques uns de la Noblesse de faire merveilles, & decouppoient les favoris de nostre Roi a leur plaisir; De ce pas, viennent a la Court, avec tous leurs amis; se trouvent a Paris treze Princes de Lorraine ensemble, en la ville où ils pensent avoir plus de seureté & de creance; & lors qu'il y avoit quelques Edits sur le Bureau, qui sembloient odieux au peuple. Ie ne di pas que ce fust a eux de s'y opposer, car je sçai la reverence que nous devons a nos Princes. Mais que servoit il donc de tant se vanter pour ce faire? Et, pour le moins, qui les eust empeschés, (veu la privauté que donnent nos Rois aux grands de leurs Roiaumes, & a ceux de leur Conseil,) d'en dire modestement leur advis. Ce que font tous les jours les Cours de Parlement & des Aides; Ce que nos Rois ont tousjours trouvé bon, & qui n'est jamais tourné a aucun, ni a dommage, ni a danger. Au contraire, ils ne sont pas si tost là, qu'ils plongent comme canes sous ceux qu'ils menaçoient trois jours auparavant; les recerchent au dessous des loix de courtoisie & d'honneur, en endurent mesmes

des indignités &des bravades; Au reste, se font tres bien assigner leurs recompẽses sur ces nouveaux Edits; Ie dis sur les plus odieux de tous; tant s'en faut qu'ils eussent eu le coeur ou la volonté d'y contredire: Ie sçai que quelque temps apres, leurs partisans s'en plaignirent, avec propos fort rigoureux, en une assemblée qu'ils firent a Paris, & ils tascherent fort a s'en excuser: Mais si ne peurent ils si bien faire, que la Compagnie ne se separast avec une persuasion toute formée, que ces gens vouloient manier leurs plaies, non pour les guarir, mais pour s'en nourrir. Que s'il estoit question d'aller au remede, n'y auroit plus fideles Chirurgiens que ceux qui avoient interest en la guarison & vie du patiẽt. Et au reste, qu'il valloit trop mieux laisser la plaie ainsi, que d'y admettre leurs ferremẽs, qui ne feroient, sans doute, qu'y mettre le feu & la gangrene, au lieu de les cicatriser.

Leurs raisons estoient, que ces gens ci, comme Chicaneurs, leur conseilloient procés, soit a droit, soit a tort, pour en tirer profit; Que quand ils avoient de pres recerché quels ils estoient es lieux de leur authorité, eux qui pretendoient reformer les autres, ils trouvoient que M. de Guise, le premier de tous, estoit concussionnaire sur ceux de son Gouvernement, dissipateur des biens de l'Eglise, là où il en tient, & oppresseur de ses vassaux & subjets. Alleguoient en tesmoignage, la haine qu'il à acquise par tels deportemens en son Gouvernement de Champagne, les extorsions dont il use, mesmes envers la Noblesse, en sa Comté d'Eu & ailleurs. Les extraordinaires imposts, dont il accable ses pauvres habitãs de Chasteau-renaud, & Linchamp en Ardennes, qu'il tient en Souveraineté. Quand, disoient-ils, les ongles seront

creus a ce jeune lion, qui durera auprés de lui? Et si l'espoir de si grandes choses, ne peut contenir son oppressió, s'il vient une fois a y atteindre, comment, je vous prie, s'en abstiendra-il? Bref, s'en departirẽt en une opinion, que je voi maintenant en la pluspart; Que cest un homme corrompu, hypocrite, dissimulé, sans foi, qui ne leur fait caresse qu'a mesure qu'il en à besoin, n'en pense avoir besoin, qu'autant qu'il ne peut regner en Court.

Or c'est aussi pourquoi ils ont tousjours douté qu'il ne leur suffiroit de troubler la France par la France, pour la resistance qu'ils y trouveroient, mais qu'un appui estranger leur estoit necessaire pour venir a bout de leurs desseins. Et de fait, long temps à qu'ils traittent, eux, & les leurs, avec le Roi d'Espagne; Et chacun sçait que la Maison d'Espagne, soit en paix, soit en guerre, n'a eu barre sur nous, que par le moien de leurs conseils. S'est-il presenté une occasion de s'advantager justement & utilement sur le Roi d'Espagne? ils ont mieux aimé nous jetter aux guerres civiles, & le faire spectateur de nos ruines. Lui est il aussi succedé quelquechose a la perte & dereputation de cet Estat, ou mesmes du nom de France, ils en ont fait les feux de joie en leurs coeurs, comme d'une bataille gaignée pour leurs affaires. Et a la verité ils ont si bien imbu leurs partisans de cette humeur, que vous lirés en leurs visages s'il y à bonnes ou mauvaises nouvelles pour le Roi d'Espagne; & ne sentés en tous leurs domestiques, en toute leur suitte, rien moins que François, rien que pur Espagnol; beaucoup plus qu'en quelconque contrée d'Espagne.

Mais, posons maintenant qu'ils viennent pour eux, qu'ils soient ja à nos portes; Que ferõt-ils que rallier nos

coeurs & nos forces ensemble? Et cela estant, que sera leur effort, sinon celui de ce Milon de Crotone, qui voulant esclatter un chesne, demeura pris en la fente? Combien y en aura il de ceux qu'ils pésent tout dediés a eux (& cela ont ils trouvé en la recerche qu'ils ont faicte ces jours passés) qui pour leur service particulier monterōt a cheval, s'ils y meslent tant soit peu de l'Estat, retournerōt chés eux? Combien, les oians parler François, auront pris la casaque, qui voians la croix rouge sur la leur, se mettront en bataille contr'eux? Et puis, ceux mesmes qui prendront parti avec eux, pour combien? Tel est mal cōtent du refus d'un prieuré, qui se regaignera par l'octroi d'une Abaie, & sa debauche en enlevera plusieurs; Tel aussi, selon l'humeur de la patrie, aura mis les autres a cheval, qui sera le premier a en descendre, le premier a descourager la trouppe. Gens accoustumés a suivre les armées Roialles, esquelles rien ne manque, se trouveront en campagne, contre leur Prince, sans villes, sans retraittes, sans passages, sans equipage, sans artillerie, sans provoieurs, sans deniers publics, sans deniers particuliers, cōfisqués en leurs biés; ruinés en leurs maisons, molestés en leurs familles, loin de fémes & d'enfans, diffamés en leurs honneurs, eschafaudés sur les marchés, chargés de la malediction du Prince, & du peuple; desquels ils souloient avoir & l'authorité & les voeux, Aujourd'hui les uns mutinés, demain les autres; les chefs, en jalousie entre eux; nul content de son compagnon; nul de sa charge; le Chef mal obeï du Capitaine, le Capitaine, du soldat; l'un & l'autre gourmandé d'une nation estrangere, qui rira de leur folie, & fera pont & litiere de leurs corps. Ils n'auront essaié trois mois cette

vie, que les drappeaux se verront ploiés; & les regimens reduits a compagnies. L'un, fera sa paix, par le moien d'un parent qu'il aura en Court; l'autre, par quelque notable desservice a son parti. Le soldat emportera sa picorée chés lui, & lairra une ville a l'heure du siege; le Canon forcera une ville, & un pardon, trois jours apres, en prendra plusieurs. L'Espagnol alors, accusant leur legereté & inconstance, ou se retirera de la partie par une paix, en retenant quelque piece pour sa part, (chose coustumiere entre les grands) ou mesmes s'accordera a leurs despens, les laissant en proie pour estre chastiés selon leurs merites.

Et ne fault que ces Messieurs se fondent sur ceux de la Religion pretenduë Reformée, qui ont duré contre tant de heurts, & survescu a tant de morts & de desfaittes; La nature de leur entreprise sera bien tout autre. Ces gens combatoient pour leur Religion; Et chacun sçait la profonde impression qu'elle fait aux hommes; ceux-ci, pour legers mescontentemens, plus prompts a quitter, qu'ils ne sont a prendre; Et en ceux là se sentoient interessés plusieurs Princes & peuples voisins, Allemans, Anglois, Escossois, Suisses &c. qui compatissoient a leurs maux, & contribuoient a leurs penes. Au contraire, n'y aura Prince ni Republique, qui face cette querelle sienne. Car qui à interest a l'ambitiõ de ceux de Guise? Non pas Monsieur de Lorraine mesmes, leur aisné, qui à tousjours condamné ces folies. Ie di plus; n'y aura Prince ni Republique, qui n'estime cette conjuration faitte contre soi mesmes, estant la nature de tout Prince, & de tout Estat, a cause de l'exemple, de se resentir offensé en l'offense faitte a la Majesté & souveraine puis-

ſance, non en la perſonne d'un voiſin, & eſtranger, mais d'un ennemi meſmes.

Adjouſtons que tous les Eſtats de la Chreſtienté, qui ne s'entretiennent que par contrepoids, ont la grandeur d'Eſpagne pour ſuſpecte, & n'attendent que de voir la banniere de France, relevée contre elle, pour s'y ranger de toutes parts; Que les ſubjets du Roi d'Eſpagne en Flandres, Lombardie, Naples, Sicile, Portugal, Eſpagne meſmes; les uns accablés d'impoſts, les autres ennuiés d'indignités, les autres preſſés des rigueurs de l'Inquiſition, partie reprendront haleine par cette occaſion, partie prendront courage de ſe reſoudre, & par ainſi le rappelleront bien toſt de la circonference au centre. Que naturellement auſſi, pourra lors entrevenir la mort du Roi d'Eſpagne, Prince desja vieil, a l'aage de la mort de ſes peres, qui à accreu ſes maladies hereditaires, de celles qu'une continuelle volupté & intemperance, traine ordinairement apres elle. Mort, qui ſelō le diſcours de tous les ſages, diſſippera ſes Eſtats, ou confondra leurs conſeils; tout au moins, les mettra en eſtat, d'eſtre un long temps trop occuppés chés eux, pour tailler de la beſongne aux autres. Ces choſes conſiderées, qui ne void le parti de ceux qui auront troublé cet Eſtat ſous un faux pretexte, & ſur un ſi foible fondement, calamiteux, & miſerable. Et qui, ſous ombre de quelques petis maux que cet Eſtat endure, aura recours a un ſi extreme remede, que fait il, ſinon, pour s'exempter d'une micraine, porter ſa teſte au bourreau?

Ce ſont les divers diſcours qu'on fait ſur ces grands preparatifs, deſquels je vous ai ci devant eſcript; Et de tous, vous choiſirés ce qui vous ſemblera plus raiſon-

Digitized by Google

nable. Quand a moi, comme je connois nostre Roi bon & sage, j'estime qu'il fait en cet endroit ce qui convient a une vraie bonté & sagesse ensemble; C'est de se garder de tous, & ne se mesfier de personne; Il ne veut pas que ceux de la Religion pretenduë Reformée abusent d'une somme d'argent, qu'ils ont en depost en Allemagne; Aussi ne leur veut il pas faire la guerre; Ni que M. de Montmorenci, par un despit se jette en un conseil dangereux; aussi n'a il pas intention de le desesperer; Ni que ceux de Guise, vaincus de la grandeur, ou attirés de la facilité de la proie, entreprennent cōtre son Estat; aussi ne veut il entrer en soupçon d'eux, ny sur conjecture, ni sur apparence. Contre eux tous, il prend un remede salutaire a tous, c'est d'estre craint, obeï & reveré de tous. Salutaire; je le dis. Car la paix est le salut de cet Estat, en la vie duquel nous vivons tous. La paix, qui ne se peut entretenir sans le respect du Prince, ni ce respect, en la division & confusion qui nous reste, sans une authorité armée de force & de justice.

Or, Monsieur, d'un vice, je suis retombé en l'autre; Car vous vous plaigniés de ma briefveté, & je vous aurai ennuié de longueur; mais vous n'en devés accuser que vous mesmes. Pour donc faire fin, je vous baiserai bien-humblement les mains, & prierai Dieu vous avoir en sa saincte garde.

De Paris ce 15. Mars 1584.

Digitized by Google

LETTRE DE MESSIEVRS DV *Plessis, de Clervant, & de Chassincourt, au Roi de Navarre, dreßée & escritte par ledit Sieur du Plessis; du* 14. *Avril* 1584.

SIRE,

J'ai escrit a V.M. comme je fus remis, aprés les festes de Pasques pour ma depesche, quelque instance que je peusse faire; Et pendant icelles empira la maladie de S. A. qui fut cause que la Roine s'achemina a Chasteau Thierry, & n'amenda pas la sienne. Depuis, on ma retenu jusques a son retour aupres du Roi, qui est a present a S. Germain, pres duquel elle fait estat d'estre mardi prochain 17. de ce mois.

Cependant, l'estat des choses, tel que nous le voions, nous à conseillés de depescher le porteur exprés vers V. M. pour le vous representer en nos lettres, plus librement & seurement, que par autre voie.

Selon le jugement de tous les Medecins unanimement, S. A. est phtisique formé: outre l'inconvenient d'une vene ouverte pres du foie: Et la pluspart craignent qu'il ne passera pas deux mois. Ainsi en parle le Roi non seulement entre ses familiers; mais mesmes en publiq. On prepare aussi la Roine de loin contre ce coup: laquelle on à ramenée a toute force de Chasteau Thierri, pour ne voir point ce mauvais jour. Et S. M. mesmes, parlant de vous a nous, ne feint point de dire, que vous estes aujourd'hui la seconde personne de France, comme aussi nous retrouvons cette mesme parole en la bouche de ses plus proches, & intimes serviteurs.

Nous

Nous avons escript a V. M. par Monsieur de Moui le propos qu'eut le Roi, au retour de ses devotions, avec Monseigneur le Cardinal de Bourbon vostre Oncle. Il est tres-certain, & s'en va commun a toute la Court, & a toute cette ville par sa bouche mesme.

Ces jours passés aussi S. M. apres son disner, estant devant le feu, M. du Maine present, & grand nombre de Gentils-hommes, apres un long discours de la maladie de S. A. dit ces mots; Aujourd'hui je reconnois le Roi de Navarre pour mon seul & unique heritier. C'est un Prince bien né, & de bon naturel. Mon naturel à tousjours esté de l'aimer, & je sçai qu'il m'aime. Il est un peu cholere & piquant; mais le fonds en est bon; Ie m'asseure que mes humeurs lui plairont, & que nous nous accommoderons bien ensemble.

Ces propos, & autres de mesme sorte, furent recueillis d'un chacun, & courent maintenant par tout: Et semblables à tenus le Roi a plusieurs: mesmes au President de Nueilli Prevost des Marchans de cette ville. Qu'il avoit un grand contentement de vos actions. Qu'il y en avoit qui taschoient de vous mettre le pied devant, mais qu'il les en empescheroit bien. Qu'il trouvoit au reste, fort estrange qu'on disputast qui devoit estre son successeur, comme si c'estoit chose en debat ou en doute.

Nous ne pouvons certes dire autre chose, sinon, que Dieu vous inspira la resolution, que V. M. prit a Pau sur l'arrivée de M. de Chastillon, pour en faire depesche au Roi; lui aiant par ce moien disposé le coeur envers vous, au mesme temps, qu'il vouloit affliger S. A. d'une maladie si extreme.

Aujourd'hui donc, V. M. se doit representer, qu'elle

Digitized by Google

est le propos ordinaire de toute la France, & mesmes d'une bonne partie de la Chrestienté. Que les yeux d'un chacun sont arrestés sur vous: & vous voient d'autant plus clairement, qu'ils vous tiennent desja rehaussé de degré & de lieu. C'est pourquoi vous avés a composer vostre vie & vos actions en sorte que, s'il est possible, il ne s'y trouve rien a reprendre: Ains que chacun y puisse remarquer, ce qui peut plus contenter son affection.

I'entends, Sire, que le Roi y reconnoisse une reverence envers lui, les Princes une fraternité, les Parlemens une amour de justice, la Noblesse, une magnanimité, le peuple un soin de son soulagement, les Ecclesiastiques une moderation d'esprit, vos ennemis une clemence & facilité. Tous en general, un naturel debonnaire, esloigné de perfidie, dissimulation, animosité, vengeance: Vertus, qui a la verité, ne vous sont point acquises, mais naturelles: Mais sur tout, Sire, que vous embrassiés a bon escient la crainte de Dieu, qui vous semble appeller a si grandes choses: par qui seul les Rois regnent, & les peuples apprennēt obeissāce, qui sçait applanir les chemins a ceux qui le craignēt, quelque montueux qu'ils sēblent, & au contraire les rend inacessibles a ceux, qui n'aiment son nom, lors qu'ils les pensent avoir mieux applanis.

Doresenavant, Sire, faites estat, que vous serés l'abord des nations estrangeres, & sur tout des peuples ou Princes affligés. Il faut donc qu'en vostre Maison on voie quelque splandeur, en vostre Conseil une dignité, en vostre personne une gravité, en vos actions serieuses une constance, es moindres mesmes une egalité. Par ces choses exterieures on juge bien souvent de l'interieur; & de la disposition de l'esprit, par la composition du corps.

Digitized by Google

Et de telles actions s'engendre la reputation entre les hômes plustost, que des plus solides, par ce que celles là sont exposées a la veüe d'un chacun; & qu'en celles ci au contraire, ils ne voient goute.

Nous disons ceci, Sire, par ce que V. M. s'est contentée jusques ici, ou du tesmoignage de sa conscience contre les calomnies des hommes, ou du soin interieur de ses affaires, sans la forme exterieure de les manier; A un particulier, cette façon de vivre seroit propre, qui n'a a respondre que de soi, & a soi mesme. A vous, Sire, qui estes né pour tous, non la vertu & la prudence seulemẽt, mais la reputation de vertu, & de prudence est necessaire. De vertu, afin que tous la voians en vous, vous en honorent; De prudence, afin que venans a estre a vous, ils esperent tout heur sous vostre conduite.

Pardonnés encor un mot a vos fideles serviteurs, SIRE. Ces amours si descouverts, & ausquels vous donnés tant de temps, ne semblent plus de saison. Il est temps, Sire, que vous faciés l'amour, & a toute la Chrestienté, & particulierement a la France. Que par tous vos mouvemens vous vous rendiés agreable a ses yeux. Et croiés, Sire, que vous n'y aurés pas emploié beaucoup de mois, veu ce que nous lisons en son visage, que vous ne gaigniés sa bonne grace, & n'en recueilliés les faveurs honnestes & legitimes, qui se peuvent, pour en jouïr a vostre aise & contentement, quand Dieu, le droit & l'ordre vous y appelleront.

C'est, SIRE, ce que nous avons jugé digne de representer a V. M. sur cette nouvelle occasion, par cette depesche expresse, laquelle nous vous supplions tres-humblement reçevoir de l'integrité & fidelité que nous ap-

Digitized by Google

portons a vostre service; & sur ce supplions le Createur,

SIRE

Qu'il doint a V. M. en toute prosperité longue vie.

De Paris ce 14. Avril 1584.

Vos tres-humbles tres-obeissans & trés-fideles serviteurs a jamais. CLERVANT, DV PLESSIS, CHASSINCOVRT.

LETTRE DE M. DV PLESSIS AV Roi Henri III. du 24. Avril 1584.

SIRE

Ie pense que V. M. ne doutera plus de la mauvaise volonté du Roi d'Espagne. Et cepandant, je n'ignore pas que vostre Estat est tel, par les miseres passées, que c'est prudence d'esloigner une guerre ouverte, aussi long temps qu'il se peut. C'est ce qui me fait penser aux moiens de rompre le cours de sa grandeur, sans en venir là, tels que je les ai couchés par escript; Et si j'ai cet heur que V. M. les juge utiles, j'espere, avec l'aide de Dieu, qu'ils se trouveront faciles; Et j'en serai tant plus encouragé a recercher tout ce qui sera de vostre service. Mais, au moins m'ose-je promettre qu'ils vous serõt agreables, quand V. M. cõsiderera, que telles herbes, quelles quelles soient, ne peuvent estre produites que d'un bon champ, & vraiement François, Ie dis, Sire, d'un coeur & d'un esprit totalement dedié a la grandeur & prosperité de vostre Couronne; qui sur ce &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS a M. Miron premier Medecin du Roi Henri III. & son confident serviteur; du 24. Avril 1584.

MOnsieur, I'ai desiré d'avoir cet honneur que le Roi vist ces memoires que j'ai dressés pour son service; mais vous premierement, pour lui en aiguiser le goust par celui, peut estre, que vous y prendrés. I'espere que vous les trouverés utiles; Et cela estant, ce sera a vostre discretion & vertu, de les rendre agreables; Au moins, s'il plaist a S. M. y entendre, je me promets qu'ils se trouveront faciles; I'en proposerois d'autres, & plus grands, si l'inclination y estoit. Le temps meurist & assaisonne toutes choses, auquel je les reserve. Et tousjours, selon que ceux ci auront pleu a S. M. ceux la auront plus de hardiesse s'il viẽt a propos, qu'ils se presentent un jour devant elle. Monsieur, je desire pour un heur singulier d'estre par là particulierement connu de vous; Cependant, je vous baiserai humblement les mains &c.

DISCOURS AU ROI HENRI III. sur les moiens de diminuër l'Espagnol; du 24. Avril 1584.

TOus Estats, ne sont estimés forts & foibles, qu'en comparaison de la force ou foiblesse de leurs voisins; Et pourtant, les sages Princes entretiennent le contrepoids tant qu'ils peuvent; Tant qu'il y demeure, ils

Digitized by Google

peuvent demeurer en paix & en amitié emsemble; comme il vient a faillir, aussi tost la paix & l'amitié se dissolvent, n'estans icelles fondées entre eux, que sur une mutuelle crainte, ou estime l'un de l'autre.

La Maison de France, & la Maison d'Austriche sont celles aujourd'hui, a cause de leurs grandeurs, en la paix ou guerre desquelles, toute la Chrestienté est paisible ou troublée. Il importe donc grandement, pour le repos d'icelle, qu'elles soient tenuës, autant qu'il se peut, entre deux fers.

Mais particulierement a la Maison de France, qui en sentiroit le premier danger ou dommage, de penser a bon escient a ses affaires; d'autant que depuis quelques années, non seulement elle s'est affoiblie par la perte de beaucoup de sang; mais aussi celle d'Austriche s'est grandement rẽforcée & accreuë, & de reputation, & de païs. Tellement que la balance est sans doute trop chargée d'un costé, & s'en va temps de peser un peu sur l'autre, qui ne veut que nostre Frãce en soit enfin emportée.

Es longues guerres, qui ont esté entre ces deux couronnes de France & Espagne, ces Princes s'estans essaiés en diverses preuves, reconnurẽt qu'ils ne pouvoient pas beaucoup gaigner l'un sur l'autre, & pourtant se resolurent de se reposer, dont s'ensuivit la paix.

Depuis, nostre mal-heur à voulu, que nous soions tombés en guerres civiles; Autant de batailles que nous avons gaignées les uns sur les autres, autant faut-il faire conte que l'Espagnol en à gaigné sur nous; & qui plus est, sans rien perdre. Il s'est en outre accreu de la Couronne de Portugal, des Isles, & des Indes Orientales, desquelles la richesse est connuë; Et puis, parce que nous

Digitized by Google

avons fait mine de nous opposer a lui, par le support de ses subjets, & que nonobstant cela, il en est venu au dessus; il fait croire qu'il nous à vaincus & domtés en leurs personnes. Le voila donc triplemẽt advantagé sur nous, depuis la paix faitte avec lui; assavoir, de nostre affoiblissement, de son augmentation, & de la reputation des armes.

Lesquels trois advantages toutesfois reüssiront, si nous en sçavons bien user, a son desadvantage. Car nos guerres civiles ne nous ont pas proprement affoiblis d'hommes, mais de concorde, & discipline. Ie dirai plus; elles nous ont engendré nombre infini de soldats, lesquels nous pouvons exercer & entretenir aux despens de l'Espagnol, & desquels l'emploi hors du Roiaume, rendroit en partie la santé, la tranquillité & l'union a nostre Estat.

Aussi, ce grand accroissement de l'Espagnol à mis tous les Princes voisins en crainte & jalousie. Tellement, que la Banniere de France ne sera si tost levée qu'ils ne soient prests a s'y rallier, avec tous leurs moiens, contre la grandeur mal proportionnée, & l'ambition desreglée de la Maison d'Austriche.

Et quant a la reputation qu'a le Roi d'Espagne sur nous, tant s'en fault qu'elle nous doive ravaller, qu'au contraire elle nous doit resveiller l'esprit, la force & le courage. Car, graces a Dieu, il ne l'a pas gaignée par un essai de sa force contre la nostre; mais parce, qu'en chose trop serieuse nous avons pensé nous joüer, & il à fait tout a bon escient.

Attendant qu'avec le temps nostre Estat se consolide mieux en dedans; deux choses se peuvent commodemẽt

faire ſans venir a guerre ouverte. L'une eſt, de faire une puiſſante ligue contre cette grandeur d'Eſpagne, qui ſe desborde. L'autre eſt, de lui ſuſciter, & entretenir des empeſchemens domeſtiques, afin qu'elle ſoit contrainte de ſe contenir entre ſes bords.

Quant a la premiere, la puiſſance de l'Angleterre eſt prou connuë, & ſemble que la Roine d'Angleterre entrera volontiers en cette ligue; & ſon intereſt particulier, l'y conviera aſſés. Conſpiration à eſté deſcouverte, ſuſcitée par le Roi d'Eſpagne & conduite par ſon Ambaſſadeur, non ſeulement contre ſon Eſtat, mais contre ſa perſonne propre. De là s'eſt enſuivi, qu'elle à donné congé a l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; Et, envoiant un Gentil-homme vers le Roi d'Eſpagne, pour lui en declarer la cauſe; ſans aucunement l'ouïr, commandement lui à eſté fait, de ſortir en dedans quarante jours de ſes païs. Elle apperçoit auſſi les grandes menées qu'il fait en Eſcoſſe, pour animer ce jeune Prince contre elle; Et ja les Eſcoſſois commencent a gouſter l'argent d'Eſpagne.

Outre les precedentes alterations, cette nouvelle occaſion fait penſer la Roine d'Angleterre a ſes affaires; Et ne reſte qu'a lui faire l'ouverture d'une ligue, qui doit tousjours commencer du plus grand, auquel appartient en toutes ſortes de compagnies, de propoſer & mettre en avant les matieres.

Avec les Princes d'Allemagne, y à plus de difficulté, parce qu'ils ſont pluſieurs, & non encor reünis en un corps; Mais l'occaſion auſſi, n'en fut jamais ſi belle: parce que ne voulans plus la pluſpart des Princes, que l'Empire ſoit continué cy apres en la Maiſon d'Auſtri-

che

Digitized by Google

che, ils se resolvent de maintenir en l'Electorat Ghebard Archevesque de Cologne, par l'adjonction duquel, ils auront en l'election d'un nouveau Empereur, des sept voix, les quatre.

Pour a ce parvenir, sont deliberés de faire une ligue ensemble, en laquelle entreront la plusspart des Princes Protestans & plusieurs villes Imperiales; & s'accorderõt d'une sõme necessaire, & de ce que chacun aura a contribuer pour icelle. Adviseront aussi aux forces qui seront requises, tant pour se deffendre, que pour soustenir contre tous, celui ou ceux qui se seront jettés, ou qu'ils auront pris en leur protection & sauvegarde.

Quand cette association sera faite, par le moien de laquelle ils seront unis en conseil & en force: il sera aisé de contracter avec ce Corps, par un seul contract & une seule entremise. Mais, pour les y acheminer tant plus tost, seroit besoin que S. M. fist negotier ses plus confidens entr'eux, leur faisant doucement entendre, que le support de cette Couronne ne leur defaudra en leur besoin. Ce qui se peut par le moien du Landgrave Guillaume de Hessen, ancien ami de cet Estat, duquel la prudence à beaucoup de credit en Allemagne; Et quelques autres, si S. M. le trouve bon, seront bien aises d'estre emploiés a cette fin.

Ne doit en cette negotiation estre negligé le Roi de Dannemark, bien que loin de nous; Et la jalousie du Roi de Suede, favorisé de l'Espagnol, l'y conduira aisement; L'utilité, peut estre, n'en semblera si grande que des autres; Si est-ce que le Roi d'Espagne, Prince biẽ cõseillé, à fait tout ce qu'il à peu, pour gaigner son amitié, jusques a lui offrir quatre cens mille escus en main,

pour gage de la sienne.

Moiennant icelle, il pretendoit que ledit Sgr. Roi de Dannemark fermeroit le destroit de Sund, que nous appellōs d'Elsignor, a ceux des Païs bas, par lequel ils se fournissent des bleds d'Ostland & Livonie; Itē de bois, de merrain, de bré, de goudran, de masts, & autres choses propres au navigage, mesmes des soulphres, salpestres, & poudres faittes &c. Et qui pourroit obtenir dudit Sieur Roi qu'il n'en laissast point sortir pour Espagne; il est certain qu'en peu de temps ils se trouveroient grandement incommodés au fait de la marine.

Cette alliance à esté reculée par le moien de quelques gens de bien, qui n'ont voulu la ruine des Païs bas. Et il importe, cōme il sera dit ci apres, qu'elle ne se concluē, parce qu'il ne viendroit a propos a S. M. que le Roi d'Espagne achevast la ruine de ceux des Païs bas.

Quand une telle Ligue, outre les ordinaires & anciennes de ce Roiaume, viendra a la connoissance des Princes Chrestiens, ne fault douter que bien tost elle ne grossisse; par ce que l'Espagnol à offensé plusieurs Princes & Republiques qui seront bien aises d'entrer sous la protection, & en la participation de cette Ligue; Et au long aller, les rivieres s'enflent de ruisseaux.

Ie viens a la seconde, & celle ci se peut pratiquer des cette heure, pour ne perdre temps, pendant que les alliances susdites se pourront traitter. L'art & la nature relevent facilement un homme de maladie; mais s'il vient a estre mort, pour le resusciter, il y faut du miracle. Ceux aussi qui ont aujourd'hui guerre avec le Roi d'Espagne, a peu de frais se peuvent, ou soustenir, ou mesme relever encores. S'ils sont une fois accablés du tout, ne nous

restera que le regret de l'avoir peu, & ne l'avoir fait a temps.

L'Empire est une des grandes grandeurs de la Maison d'Austriche. Et comme de long temps elle à accoustumé de s'allier en elle mesmes, y à apparence que l'Empereur espousera une fille d'Espagne, par le moien de laquelle l'Empire d'Allemagne, & tout l'Estat que tient le Roi d'Espagne, veu la delicatesse du fils unique, se verront en nos jours rejoints ensemble. Alors ce sera la plus grande Monarchie qui fut onc, redoutable sans doute, a tous les Princes de l'Europe.

Cela se peut empescher avec peu de frais par le moien de l'Archevesque de Colongne Ghebard, duquel s'est parlé ci dessus; Au contraire, venant icelui a succomber, voila quatre voix en la main de la Maison d'Austriche. Car le competiteur est de Baviere, issu d'une fille d'Austriche.

Et que le Roi d'Espagne ait ce dessein de se prevaloir dudit competiteur, pour la conservation de sa Maison, appert assez. Car le Prince de Parme fait la guerre a l'Archevesque Ghebard avec les propres forces d'Espagne. Et selon sa coustume, le Roi d'Espagne en est venu si avant ces jours passés, que d'avoir suscité un soldat pour le tuer en sa maison.

Quatre mil harquebusiers, & cinq cens chevaux François menés par de bôs Capitaines, & joints avec ce qu'il peut du sien, & de ses amis, releveroient & maintiendroient ledit Sgr. Archevesque en sa dignité Electorale; outre ce qu'on pourroit envahir son competiteur dedans son propre païs de Liege, lui en enlever par pratiques les meilleures places, & lui susciter sa propre ville de

Digitized by Google

Liege, & une bonne partie de sa Noblesse, contre lui. Et ne sera besoin pour cela que le Roi se declare. Car S. M. le commandant au Roi de Navarre, il le sçaura bien effectuer par voies couvertes & par personnes convenables, pourveu qu'il soit assisté des moiens necessaires.

Ce seroit un preparatif pour remettre un jour l'Empire en la Maison de France, lequel s'est continué en la Maison d'Austriche depuis ces derniers ans, pour une seule raison; C'est qu'elle possede les frontieres du Turc, qui sont à la verité le boulevert de l'Allemagne, lequel à bien besoin d'estre deffendu du nom & du bras de l'Empire. Mais a cette difficulté la solution seroit preste; Car la Maison de France, qui à alliance avec le Turc, exempteroit aisément & l'Allemagne, & lesdits païs de la Maison d'Austriche, de cette guerre; Et d'autant plus, que depuis l'armée de Sigeth, a laquelle la rigueur du climat porta grand dommage, le Conseil de Turquie s'est resolu d'estendre ses conquestes vers les païs plus doux, comme la Sicile & l'Italie, ne pouvans ni leurs hommes, ni leurs chevaux, qui viennent de païs temperés, soustenir l'air & la rigueur desdits païs de la frontiere.

Le Roi d'Espagne en tout ce qu'il possede, n'a rien plus beau, plus riche, plus poli que les Païs Bas; rien qui ait plus nui a la France, rien qui la puisse plus accommoder en toutes sortes; Et il n'est difficile, sans guerre ouverte, ou de les lui oster, ou de l'y tenir occupé toute sa vie.

Le païs vit principalement de la France; (je parle des Provinces qu'il y tient & qui sont en sa puissance) Que les traittes soient defenduës & reserrées a bon escient,

& ſans diſpenſe; les vivres en un moment encheriront au quadruple,& à peine s'en trouvera-il pour de l'argēt. Le ſoldat & le bourgeois ſe mutineront; Les troupes ne pourront vivre enſemble, & ſeront contraintes de s'eſpandre; L'ennemi en ſomme ne pourra plus aſſieger ni faire exploit de conſequence. Et de ce l'experience s'eſt veuë en ce peu de temps que la France leur à eſté fermée, encor qu'il s'en eſcoulaſt tousjours par divers endroits.

Le païs auſſi eſt rafraiſchi d'hommes, & maintenu de deniers par l'Italie, & par l'Eſpagne, dont la Comté de Bourgongne eſt le ſeul paſſage. Que S. M. laſche la bride a aucuns de ſes ſubjets qui lui pourront eſtre nommés par le Roi de Navarre, ils lui enleveront des meilleures places de ladite Comté, & une ſeule ſuffiroit a cet effet; Cela fait, n'y à plus, qu'avec tres-grande difficulté, de communicatiō entre la Flandre,& l'Italie, & l'Eſpagne.

Et ne faut alleguer que les Suiſſes s'en pourroient eſmouvoir, tant en vertu de l'Alliance, que pour l'intereſt, qu'ils pretendent avoir, que cette barriere ſoit tousjours entre eux & nous. Car il ſe trouvera des ſubjets ſuffiſans pour juſtifier cette entrepriſe; Et ſera aiſé de leur faire entendre ſous main le deſſein qu'a le Roi d'Eſpagne de jetter une armée en la Duché de Bourgongne; conduitte par le Duc de Savoie, laquelle, a cauſe de cette circonſtance, ne leur peut eſtre que tres ſuſpecte; Ioint qu'au pis aller l'inſtance qu'il en feront, ne ſera que de parole & de remonſtrance, veu la difference d'advis qui eſt aujourd'hui entre eux, ſans venir a la force

Quant a la mer, par le moien de la ligue, qui ſe fera avec la Roine d'Angleterre, elle ſera du tout fermée a

l'Eſpagnol, tellement que pour ſecourir ſon parti ès Païs bas, il ne s'en pourra prevaloir en aucune ſorte. Ce qui s'eſt veu toutes les fois qu'il à eu la coſte d'Angleterre mal favorable; D'autant que ſurvenant une tourmente en la manche d'Angleterre, comme elle y eſt aſſés ſubjette; ils ne peuvent qu'avec extreme danger approcher la coſte de France; ni gaigner celle de Flandres, qui n'eſt qu'un banc perpetuel, ſans evident naufrage. Et n'ont retraitte qu'en celle d'Angleterre, qui à plus de ports & de plus facile accés que la noſtre.

Que ſi outre ce que deſſus, S. M. veut aider les Eſtats des Païs bas, ſous main, de quelque ſomme de deniers par mois, & permettre a ſes ſubjets de les aller ſervir pour la guerre, n'y à doute qu'en peu de temps les Provinces qui ſuivent le parti Eſpagnol, ſe ſentans mal ſecouruës, ne ſe jettent entre les bras de S. M. pluſtoſt que d'endurer le joug des autres qui ſuivent les Eſtats; Et celles ci, outre les precedentes obligations, ſe ſentans comblées d'une nouvelle, s'eſtimeront heureuſes d'eſtre ſiennes. Ioint qu'en leur accordant le ſuſdit ſecours, on leur pourra impoſer desja quelques conditions.

I'adjouſte a ceci, que je ſçai de certain que la Nobleſſe & les plus notables villes d'Artois, Hainault &c. entrent en grande jalouſie du Prince de Parme, lequel, en toutes les places qu'il à reconquiſes ſur les Eſtats, met garniſons du tout a ſa devotion, & non dependantes des Eſtats deſdites provinces. Tellement que leſdites villes lui ſont autant de Citadelles au milieu d'elles, pour les tenir en ſubjection. Qui eſt bien loin du premier Traicté fait avec elles, par lequel ledit Sieur Prince ne ſe rendoit que Chef de leurs forces & Conſeils, ſans y pouvoir introduire garniſon ni force que du païs, avec

Digitized by Google

advis du Conseil, & de leur consentement.

L'Espagne tire une grande commodité du destroit de Gibraltar, qui rend la mer Oceane trafficable avec la Mediterranee. Car par icelui tout ce que l'Espagne amene des Indes tant Orientales qu'Occidentales, se transporte commodement en Barbarie, en Italie, & jusqu'au fonds des terres. Or non loin de l'étrée de ce destroit, est assize l'Isle de Mallorque, & en icelle une ville avec un bon port de mesme nõ, qui maistrise toute ladite Isle; Si S. M. le trouve bon, il se trouve personne de qualité, qui à pratiqué dessein sur cette place, & en espere bonne issuë a peu de frais.

Ladite place est bien fortifiee, se garderoit avec mille harquebusiers: Et mille autres garderoient les principales descentes de l'Isle, quand elles seroient un peu accommodées. Quatre galeres au reste, & autant de fustes, qui s'entretiendroient sur le lieu, outre la retraite qu'on y pourroit donner aux volontaires, rendroient a l'Espagnol toute la mer Mediterranée peu seure & accessible, c'est a dire ses païs propres de Naples, Sicile, & Milan. Telle entreprise s'executeroit commodement de Languedoc, ou Provence. Et pour espargner le nom de S.M. on pourroit emploier celui du Roi de Navarre, ou de Portugal; Et au pis aller, l'entrepreneur bien assisté ne s'en donneroit pas pene.

Contre les Indes, & navigations Occidentales, plusieurs beaux desseins ont esté, long temps à, proposés a S. M. & ausquels peut estre, il seroit malaisé de rien adjouster. Quatre grands vaisseaux, bien artillés, accompagnés de quatre moiens, peuvent combattre la flotte du Perou, & il s'est fait a moins; Et quãt a faire une descente

en la terre ferme, j'ai parlé a plusieurs grands navigateurs de diverses nations, qui semblent l'avoir bien reconnuë, lesquels m'ont souvent asseuré, que quatre mil hommes prenans terre a l'endroit de l'Isthme appellé Darien, entre Panama & Nombre de Dios, s'en pourroient aisément rendre maistres.

Par ce moien lon auroit l'une & l'autre mer, je dis, du Nord, & du Sud, separée d'un tres estroit destroit de terre; Et de là se peut aller aux Moluques, sans circuir l'Afrique; Et ne faudroit craindre alors, avec un peu de bonne conduite, que lEspagnol nous en chassast jamais. Car le Francois est aussi paré pour secourir ledit païs, que l'Espagnol, & aurons plustost levé mille hommes, tant de main que de manoeuvre, pour telle navigation, que lui cent. Ioint que nous pourrions doucement traitter avec les habitans du païs, qui se sont retirés en la montagne pour l'horreur & cruauté des Espagnols, desquels on pourroit tirer beaucoup d'aide & de commodité contre lui.

Pour le regard des Indes Orientales; I'ai proposé autres fois un moien, qui eust esté plus pratiquable lors que les Vicerois & Gouverneurs d'icelles n'avoient encores reconnu le Roi d'Espagne; Et encores n'estime-je point qu'ils lui soient si affectionnés, qu'ils n'y prestassent volontiers l'oreille, s'il leur estoit ouvert par S. M. laquelle sur ce pourroit tirer quelque advis du Roi Dom Antonio.

La seule cause qui à fait ploier lesdits Vicerois ou Gouverneurs, c'est la descharge de leurs marchandises, en laquelle consiste toute leur richesse, qu'ils ont estimé ne pouoir avoir sans lui obeir, au lieu que S. M. leur en peut

Digitized by Google

peut ouvrir & faciliter une autre, plus courte & plus commode que celle la.

Ces marchandises sont, pour la pluspart, espiceries, drogues, pierres precieuses &c. ausquelles nagueres le Portugais & aujourd'hui l'Espagnol, fait circuir toute l'Afrique, pour descendre en sa coste, afin que toute la Chrestienté soit contrainte de passer par ses mains; Et ce traffic à grandement enrichi les païs de l'Espagnol; mesme les Païs bas où ils en avoient fondé l'estape, pour tous les païs du Septentrion; n'y aiant rien, a la verité, en tout le commerce de la Chrestienté, qui soit de bien loin comparable a cettui ci.

Or il se peut divertir & convertir a nous, en reprenant le chemin, que ces mesmes marchandises prenoient sous la grandeur des Romains. C'est qu'on peut singler tout d'un vent, depuis les Moluques, Diu, Goa, Ormus, &c. jusques a l'entrée du Golfe Arabic, autrement la Mer rouge; puis suivre ce Golfe tout du lõg, jusques au Port de Suez, appellé des anciens *Heroum portus*. De là elles se mettront, comme anciennement, sur des chameaux, & viendront en six journées jusques en Barut, Alep, Tripoli de Sirie, Damiette, Alexandrie, &c. Esquels lieux seront embarquées sur la mer Mediterranée, pour estre distribuées a Constantinople, Venise, Marseille &c. qui de long temps ont leurs facteurs & Consulats establis esdittes villes.

Lesdits Gouverneurs & Vicerois ne demanderoient peut estre pas mieux; car alors ils se passeroient de l'Espagnol, comme ils voudroient; Le Turc consentira facilement la seureté & liberté de ce passage a S. M. Car outre l'alliance qui est entre eux, cest la richesse de

ses Païs. Le Venitié l'en remerciera; car par la diversion de ce traffic des espiceries, la Republique à perdu plus de deux cens mille escus de rente; Ie ne parle point du profit qui en revenoit aux particuliers; Le Marseillois s'en enrichira a bon escient, & en general le marchand François; voire toute la France, & mesmes toute la Chrestienté en sera mieux; l'Espagnol seul en sentira notable diminution; en la diminution duquel gist aujourd'hui la conservation de la France, & l'augmentation de tous les Princes Chrestiens.

En cette entreprise, n'y à ni grands frais ni grand pene. Vne negotiation d'un an, la peut mettre a fin; Et n'est chose qui se doive trouver, ni estrange, ni nouvelle; Car de la memoire des histoires, ce traffic à changé de chemin cinq fois, selon que s'est diversifiée la disposition des Empires, pour la commodité ou incommodité de leur voiage.

Les Genevois autres fois les ont tirées par le travers de la Tartarie, jusques en la Tane, & de là par la Mer Major, dedans la mer Mediterranée, & y ont trouvé profit. Les Anglois, ont bien entrepris de les mener du fonds des Chines par terre jusques au fleuve Obi; là les embarquer & entrer en la mer du Septentrion, puis circuir les costes de Tartarie, Suede, Norvege &c. & n'y pensent perdre leur pene. Les Portugais & Espagnols pour les amener jusques en leur coste, circuissent toute l'Afrique, au travers de mille dangers & d'extremes chaleurs; & sont dixhuit mois en leur voiage. Toute leur commodité ne gist qu'en un point; C'est qu'ils font tout ce chemin par mer.

De tous les chemins qu'elles ont tenu, cettui-ci que je

Digitized by Google

propose, est le plus court, & plus aisé, qui fût jadis interrompu par les courses des Arabes, & guerres des Sultans, au bout desquelles les Portugais descouvrirent le moien de circuir l'Afrique, & trouverent les Moluques, & donnerent un autre cours a ce trafic.

Que si on dit qu'on les à a quelque peu meilleur marché par cette voie des Portugais; fault aussi adjouster, ce que les marchands sçavent, que de celles qui viennent a Venise & a Lion par le chemin que nous disons, une livre en vaut trois & quatre; a cause que celles ci sont gastées & moisies pendant le long temps & les grandes chaleurs, qu'elles passent sur la mer; Ioint que les obstacles qui sont aujourd'hui en ce chemin ancien, estans levés par le moien du grand Seigneur, les penes & frais en amoindriront, & par consequent le prix.

Ce sont les moiens, qui se peuvent tenir pour affoiblir & apauvrir l'Espagnol, & rompre le cours de sa prosperité & grandeur, attendant une force ouverte. Et iceux, quand S. M. y voudra entendre, se pourront particulariser & faciliter davantage. Que si par son insolence, qui plus ne se peut contenir, il resoult enfin S. M. a venir aux armes; autres lui seront proposés par celui qui met en avant ceux-ci, qui ne seront inutiles a son service, si tant est qu'il ait cet heur que ces ouvertures ne lui soient desagreables.

LETTRE DE M. DU PLESSIS AU Roi de Navarre, du 2. Mai 1584.

SIRE,

V. M. aura sçeu par le Sieur de la Bivardiere

Digitized by Google

l'extreme extremité où estoit S. A. lors qu'il partit. Elle estoit telle, que tous les Medecins escrivirent au Roi, que s'en estoit fait, & qu'il ne pouvoit plus vivre trois heures ; le pouls s'estant ja retiré jusques aupres du coude, toute force lui faillant, & le sang venant a grande abondance & estrangement corrompu, tant par hault que par bas.

Cela fut cause qu'on ordonna de toutes ses charges, & fut depesché vers les Gouverneurs de ses places, pour les tenir en devoir; mesmes au S^r. de Balagni pour Cambray. Toutes lesdites depesches fondées sur la mort certaine de S. A. jusques là qu'il fut commandé aux tailleurs de se tenir prests pour les habillemens de dueil de S. M.

D'autre part Messieurs de Guise tinrent Conseil chés M. de Nevers, & firent diverses depesches en Bourgongne, Normandie, Picardie, Guienne &c. En fin arriva M. de Clervant de Chasteau Thierri, qui premier asseura & cette ville & cette Court, que S. A. vivoit, & avoit eu quelque repos depuis ces grãdes vuidanges de sang; Ce nonobstant que les Medecins en estoient en tres grande pene : & en tel estat est-il encor maintenant.

Vne miette qu'il avalla de travers en beuvant sa ptisane apres midi, où il avoit trempé du pain, fut cause de cet accident, lui aiant esmeu la toux, & par consequent le poulmon & la vene qu'on estime estre rompuë : Et depuis on l'a fait tenir coi sans parler, & sans qu'on parle a lui, pour ne l'esmouvoir de sorte quelconque.

Encor y en à-il eu plusieurs qui ont douté, qu'il n'y eust de la feinte, parce que peu de gens le voient; & que ceux qui sont pres de lui, ne voulussent par là se donner le

loisir de pourveoir a leurs affaires : Ce qui toutesfois est faux.

Bien est vrai, que les principaux de sa Maison s'estoient ja recommandés a leurs amis de cette Court, pour estre mis en la bonne grace de leurs Majestes. Et entr'autres quelqu'un deux escrivoit a M. d'Espernon avec bien-humbles offres de son service, comme S. A. estant hors de tout espoir. Sur ce respit, S. A. à supplié S. M. que pour l'espace de deux ans, les revenus de ses Appennages soient retenus, pour estre emploiés, tant a l'acquit de ses debtes, qu'au paiement de deux ans de gages de ses serviteurs, & estime on qu'il n'en sera refusé.

Il dispose aussi de Cambrai entre les mains de S. M. & des Païs bas, entant qu'il peut; On dit, mais je ne le sçai de certain, que S. M. ne voulant se declarer cõtre le Roi d'Espagne, ce qu'elle seroit cõtrainte de faire en acceptant Cambrai, desire que S. A. resigne cette volonté sur V. M. afin que ladite ville de Cambrai, & les Païs bas, soient maintenus sous vostre nom. Et que pour cet effet, M. d'Espernon seroit allé voir S. A. a Chasteau Thierri, dont il revint hier.

Ledit sieur Duc d'Espernon, fait estat de partir le 15. de ce mois, pour aller en Guienne. Le pretexte se prend sur les Baings, qui lui sont necessaires: Mais la verité est, que le Roi vous veut faire proposer par lui des tesmoignages de sa bonne volonté, & des moiens d'establir vostre grandeur, tels qu'a mon advis V. M. peut assés penser. Vne entreveuë en sera le commencement; pour laquelle faciliter le Roi fait estat de s'en aller a Blois; I'espere que j'arriverai prés de vostre Majesté premier que lui, encor que je voie, qu'on me

Digitized by Google

differe ma depesche, tantost par un moien, & tantost par l'autre; peut estre, pour le faire porteur de ce qu'il y aura d'agreable, & moi de rebut.

Cependant je ne voi point, qu'ils nous traittent gueres plus favorablement que par le passé. Hier nos articles nous furent baillés respondus. On nous y accorde vos monnoies, vostre compagnie, les privileges de vos domestiques en baillant l'estat, la composition de Perigueux, & nouvelles jussions a Messieurs de la Court pour la verification de l'Abolition.

Mais on nous refuse les places, & le paiement des garnisons, disant que le temps de la remise est escheu, & que M. de Believre vous à ja fait instance de les remettre. Item, l'Assemblée des Eglises, & vostre nouvelle garde.

Nous y ferons les repliques cõvenables, & ne nous rendrons pas du premier coup, & des-ja nous avons fait de grandes plaintes a la Roine sur ces responces, qui nous à promis d'en parler au Roi. Mais, toutes ces longueurs ne m'arresteront point tant, que je ne soie pres de V. M. premier que M. d'Espernon, quand je devrois ne porter que simples lettres, si je ne recois autre commandement de V. M.

Aux propos que nous tient M. de Villeroi, nous appercevons qu'ils ont eu mescontentement de ce qu'estant V. M. requise d'aller en Languedoc, au lieu d'accepter cette charge gaiement, & d'y reconnoistre la confiance que S. M. prenoit de vous, V. M. auroit demandé plusieurs choses premier que d'y vouloir aller, qui auroient accroché un voiage si necessaire.

Nous respondons, que nous avons a nous plaindre,

Digitized by Google

qu'estans ici pour vostre service, ils ne nous en aient rien communiqué. Que nous leur eussions noté les difficultés, & proposé les moiens de les lever, s'ils eussent parlé a nous. Mais qu'il fault regarder, si ce que vous demandés a S. M. premier que d'y aller est pour vostre particulier, ou pour son service; & que nous estimons que quand on le considereroit bien, qu'on trouveroit que vous ne demandiés que ce qui estoit necessaire pour faciliter la negotiation qui vous estoit commandée, a sçavoir, quelque surseance pour les villes, afin de lever les desfiances; & vos gardes, pour reprimer plus aisément les turbulens & infracteurs des Edits, avec vostre compagnie de gensdarmes.

Sur ceci, il s'est parlé de faire passer M. d'Espernon jusques en Languedoc, & ne sçai encor, si on continuera a faire instance a V. M. d'y aller; Il semble qu'ils aient apperçeu que ceux qui furent conferer avec M. de Mômorenci, de la part des Eglises, tinrent son parti, plustost que celui du Roi: Toutesfois ils dient, qu'ils ont particulierement a se loüer de M. de Chastillon.

Ledit Sieur d'Espernon, mene vingt & cinq Gentilshômes; On à parlé, que M. le Mareschal de Biron deust aller avec lui: mais je ne le puis croire. Il semble retenu pour le secours de Cambrai. Quand nous proposons les entreprises de Bourgongne, ou le secours de l'Archevesque de Coulongne, & choses semblables, on nous dit que ces propositions seroient belles, si V. M. estoit ici, mais que le Roi n'y peut entendre qu'il n'ait composé le dedans, qui depend d'une entreveuë; & pense qu'ils remettét a y penser apres le succés du voiage de M. d'Espernô.

C'est, SIRE, ce que nous sçachions digne de V. M.

& par où je finirai suppliant le Createur,

SIRE

Qu'il vous doint en santé, heureuse & longue vie.

De Paris ce 2. Mai 1584.

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur

DU PLESSIS.

LETTRE * DU ROI DE NAVARRE au Roi Henri III.

* Faite par M. du Plessis.

MOnseigneur; La triste nouvelle que j'ai entenduë par les lettres de V. M. de la mort de feu Monseigneur, m'a apporté la tristesse qu'elle à deu; Car j'y ai reconnu ma perte inestimable selon le devoir de nature, & non moins ressenti celle de vos Majestés pour le vif ressentiment que j'ai de tout ce qui leur touche; Cependant ceste constance qui à esté particuliere a V. M. a surmonter tant d'afflictions, se doit esvertuër en cette adversité a surmonter elle mesmes. Ce que je m'asseure que V. M. fera, venant a considerer la volonté de Dieu, sous laquelle il est raisonnable que toutes les nostres se ploient. C'est pourquoi, Monseigneur, je ne la ferai plus longue a V.M. pour ce regard, ains remettrai le surplus au Sieur de la Roque, que j'envoie expres a V. M. pour lui tesmoigner combien je patis de cette affliction en moi-mesmes, & compatis a celle que je sçai que V.M. en reçoit; Et sur ce &c.

INSTRUC-

Digitized by Google

INSTRUCTION A MONSIEUR le Comte de Laval & a M. du Plessis, ausquels aussi à esté adjoint le Sieur Constant, de ce qu'ils auront a dire & remonstrer a sa Majesté de la part du Roi de Navarre & de l'Assemblée des Eglises tenuë a Montauban par la permission de S. M. Du 13. Septembre 1584.

Dressée par M. du Plessis.

M. de Laval avoit apris cette instruction par coeur, & la prononcea devant le Roi en son Cabinet.

PRemierement feront entendre a S. M. Qu'aiant esté son bō plaisir de permettre au Roi de Navarre, de convoquer en la ville de Montauban les Deputés des Eglises Reformées de son Roiaume, pour là prendre un advis commun des moiens necessaires tant pour l'establissement d'un repos general, que d'un chacun d'eux en particulier, s'y seroient trouvés plusieurs notables Seigneurs, Gentils-hommes, & personnes qualifiées, de toutes les Provinces de son Roiaume, ausquels ledit Seigneur Roi de Navarre auroit bien au long fait entendre l'intētion de S. M. en la convocation de ceste Assemblée.

Laquelle par eux entenduë, auroient tous unanimement reconnu la paternelle affection de S. M. envers ses tres-humbles subjets de la Religion, qui auroit tant daigné compatir a leurs douleurs & condescendre a leurs plaintes, que de leur avoir permis de se trouver là tous ensemble, pour les lui prononcer comme d'une voix; dont ils auroient tous esté esmeus a loüer Dieu qui leur auroit donné un si debonnaire Prince, & a le prier qu'il lui plaise preserver par sa benediction, & sa personne, & son Estat.

Mais, que particulierement ce leur auroit esté, au milieu

Digitized by Google

de leurs miseres, une espece de rafraischissement & un augure certain de quelque meilleur estat a l'advenir, lors qu'ils auroient consideré qu'il ne se pouvoit faire que celui qui par sa bonté leur ouvroit la bouche pour se plaindre, n'eust aussi l'oreille ouverte pour les ouïr, & la volonté encline a leurs requestes. Comme aussi cette volonté ne pouvoit estre sans un effet indubitable de leur bien & repos, estant icelle accompagnée d'une authorité souveraine, & cette authorité conduite par une singuliere prudence.

Qu'en cette Assemblée le Roi de Navarre n'auroit eu autre but que de les rendre capables de toutes les volontés de S.M. ploiables a toutes ses affections, qu'il sçait ne tendre en somme qu'au bien, repos, & soulagement de son peuple; & pour a ce parvenir, n'auroit rien obmis pour le leur faire vivement & a bon escient connoistre, par tous les effets qu'il leur en auroit peu representer.

Cōme aussi de leur part ledit Sieur Roi de Navarre les auroit trouvés tres disposés a l'entiere obeissance qu'ils lui doivent; Protestans tous n'avoir plus grād desir que de la lui pouvoir rendre aux despens de leur vie, en respandant aux pieds de S. M. en quelque belle occasion, pour son service, ce peu de sang & de moien qui, par la grace de Dieu & la sienne, leur est demeuré de reste apres tant de calamités & miseres civiles.

Mais, que certes, comme la clemence & benignité de S.M. s'estoit tousjours veuë (pour le regard de ceux qui voient un peu clair au monde) reluire & esclater au travers des orages, & tempestes qui avoient passé sur eux; qu'aussi estoit-il tout evident que plusieurs ne taschoient, & n'auroient depuis long temps tasché qu'a

Digitized by Google

l'obscurcir, par leurs pernicieuses pratiques; dont seroit advenu que ses pauvres subjets n'en avoient resenti le soulagement que, selon sa nature, ils eussent peu recevoir, & par consequent que S. M. n'auroit aussi recueilli tel fruit de sa bonté qu'il seroit a desirer.

Que, pour preuve de ce, auroient lesdits de la Religion apporté de toutes parts, diverses requestes & remőstrances par lesquelles ils lui auroient fait apparoir, que depuis l'espace de sept ans, qu'il pleut a sadite Ma^{té}. leur accorder son Edit de pacification, confirmé & declaré par les Cőferéces surensuivies de Nerac & de Flex; Il ne seroit toutesfois encor executé, ains journellement contrevenu & violé en plusieurs des principaux articles, quelques jussions qu'il ait pleu a S. M. leur ottroier sur les plaintes qui lui en auroient esté faittes; Choses que lesdits de la Religion ne peuvent attribuër qu'a la negligence, connivence, ou mauvaise intention d'aucuns Officiers & Magistrats de ce Roiaume; lesquels, au lieu de ploier leurs volontés sous celle de S. M. comme ils devroient leurs actions sous ses commandemens, s'efforcent au contraire par leurs mauvais effets, entant qu'en eux est, de rendre douteuse l'intention de Sa Majesté assés connuë & declarée par ses Edits, & par les continuelles expeditions que journellement il lui plaist leur octroier, en confirmation d'icelle.

Ce qu'aiant ledit Sieur Roi de Navarre reconnu n'estre que trop veritable, par la connoissance particuliere qu'il à desdites inexecutions & contraventions; auroit esté d'advis, avec lesdits Deputés, que desdites requestes se dressast un Cahier general, lequel,

Digitized by Google

a leur instance, il auroit mis en main au Seigneur Cõmte de Laval, au Sieur du Plessis, & au Sieur Constant a eux adjoint par l'Assemblée, pour presenter a S. M. En la confection duquel, lesdits Deputés, pour la moins importuner, auroient eu cet esgard de n'inferer, que les points les plus generaux ou de plus d'importance, estans les griefs & attentats particuliers en si grand nombre, qu'ils n'eussent peu qu'apporter un mal de coeur a sa Majesté.

Qu'en ce Cahier verra S. M. que son Edit de pacification est bien loin d'estre executé de point en point, comme auroit esté l'intention de sadite Majesté; que l'exercice de la Religion, par la faute des officiers, en la plus part des lieux où il devroit, n'est encor establi: mesmes es Provinces plus paisibles, plus esloignées de l'animosité des guerres civiles, & plus proches de la residence de S.M. Que les Chambres de Iustice, en aucuns Parlemens ne sont encor dressées; En aucuns, a faute de reglemẽt, se convertissent ou en retardement de justice, ou en instrument d'injustice. Que l'image de la guerre, & pis que la guerre mesme, se void encores en plusieurs lieux de ce Roiaume, par le moien des garnisons, & Citadelles qui s'entretiennent es lieux qui en devroient estre exẽpts par les Edits de S. M. Tellement que lesdits de la Religion ne se peuvent rasseurer, ains vivent cõme en perpetuelle menace au milieu d'icelles. Mesmes que les places qu'il avoit pleu a S. M. leur accorder contre les desfiances, & animosités, ont esté plusieurs fois attentées, quelques unes prises, & celles qui ont esté remises a S. M. emplies de garnisons, & contraintes par Citadelles. Le tout contre les termes exprés de ses Edits,

Digitized by Google

c'est a dire, contre la volonté de S. M. & toutesfois sans que, jusques ici, punition, justice, ou recerche s'en soit ensuivie.

Que pour ces causes, ses tres-humbles subjets de la Religion le requierent tres-humblement de faire executer sesdites intentions au plustost que faire se puisse, a ce que sous l'obeissance de S. M. ils puissent avoir quelque contentement pour leurs consciences, & quelque seureté pour leurs biens & vies; En faveur desquels ledit S^r. Roi de Navarre, outre l'interest qui lui est commun avec eux, adjoindra volontiers sa tres-humble requeste, estant tres certain que S. M. qui sur tous autres Princes fait profession de droiture & verité, n'a fait son Edit qu'en intention de le voir obei par ses subjets egalement, & executé soigneusement par ses Officiers & Magistrats, & que sa prudence à assés connu que de l'observation d'iceux depend le repos de son Estat, qu'elle à principalement devant les yeux.

Que ledit S^r. Roi de Navarre auroit proposé ausdits Deputés des Eglises Reformées de ce Roiaume, que le temps pour lequel les places leur avoient esté baillées en garde, pour les asseurer contre les desfiances, seroit expiré; Pourtant qu'ils devoient adviser du moien de donner contentement a S. M. sur ce point; a quoi il n'auroit rien obmis de ce qu'il auroit peu alleguer; Et auroient, a la verité, tous iceux Deputés, d'un commun consentement reconnu que c'estoit chose deüe; a laquelle ils ne devoient opposer fuite, ni tergiversation quelconque; & qu'ils ne pouvoient ni vouloient desnier, si tant estoit que S. M. voulust prendre les mots a la rigueur, lesquels ils s'asseuroient, au contraire, qu'elle

ne voudroit exposer qu'avec cette mesme benignité & grace, qu'elle les avoit premierement dits & prononcés.

Ainsi, qu'ils se seroient resolus de se jetter tous ensemble aux pieds de S. M. pour la supplier tres-humblement de les leur laisser encor de grace en garde pour trois ans, pendant lesquels il lui plaise faire executer son Edit, attendu que leurs mesmes maux continuent & par consequent ont besoin de mesme remede; Ce qu'ils se promettent desja d'autant plus de S. M. qu'ils pensent avoir quelques arrhes de cette sienne benignité envers eux; en ce que depuis un an, que le terme est escheu; S.M. leur à esté si gracieuse qu'elle ne les en à voulu presser, comme elle eust peu: faisant en cela, comme ils estiment, comme le bon Chirurgien, qui n'oste pas l'emplastre, a point nommé, au temps qu'il à prefix du commencement; mais considere l'operation qu'il à fait, & le continuë selon le besoin du patient & de la plaie.

A cette tres-humble requeste desdits Deputés, adjoindront lesdits Seigneur Comte de Laval, & Sr. du Plessis, celle du Roi de Navarre, & la fortifieront des raisons qui ensuivent, discretement & prudemment. * Asçavoir tousjours en telle sorte que S. M. connoisse qu'ils ne demandent lesdites places comme chose deüe, ains qui depend de sa pure liberalité & grace.

* *Ces mots n'estoient en celle qui fut baillée au Roi.*

Lui remonstreront donc que S. M. baillant lesdites places en garde a sesdits subjets, eut esgard comme un vrai pere de son peuple, de les garder & conserver esdites places, en attendant que les rancunes & animosités des guerres civiles fussent amorties, comme son intention est assés declarée es termes expres de son Edit.

Item espera que sondit Edit seroit executé dedans six ans au plus tard, n'estant apparent de penser que nostre humeur deust estre si rebelle, que de se roidir & opiniastrer si long temps contre la medecine, ni raisonnable de prevoir par un mauvais augure, qu'il deust estre enaigri pendant ce temps, par divers attentats, & mesmes par les nouveaux troubles, & accidens qui sont depuis survenus.

Or est il advenu, contre l'espoir de S. M. que l'execution de l'Edit, qu'elle entendoit & s'attendoit faire executer sans interruption, à esté discontinuée par l'interruption mesme de la Paix. Que la guerre qui s'est jettée a travers, à continué & accreu les desfiances, & comme arraché le cataplasme. Tellement que la prudence de S. M. semble requerir que, pour parvenir a son but, qui est le bien de son peuple, le remede soit continué pour plus long temps, puis que le mal continuë. Comme aussi d'autre part semble convenir a son equité, plus juste bien souvent que la justice mesme, que S. M. ne considere pas tant un terme de tant d'années, que l'intention & esperance apparente qu'elle auroit eu, en dedans ce temps, de composer les animosités & d'esteindre les desfiances de son peuple.

Que ces desfiances ne sont point imaginaires, ni prises a plaisir, mais fondées en quelque raison, telle, comme dient les loix, que toutes personnes sages peuvent avoir: Asçavoir, en ce que les mesmes villes qui leur auroient esté données pour seureté, leur auroient esté enlevées de force, devant le temps, sans justice. En ce aussi qu'aucunes aians esté remises au temps prefix, auroient aussi tost esté pourveües de garnisons, ou Citadelles, qui sont ap-

parentes menaces d'en faire autant aux autres; Bref, en ce que plusieurs de ceux mesmes qui devroient estre fauteurs de l'Edit, selon leurs charges, se sont trouvés autheurs de ces contraventions en quelques lieux; a sçavoir les Officiers & Magistrats mesmes. Aussi il semble qu'au lieu de lever les desfiances, pendant tout ce temps, aucuns aient travaillé malicieusement a les nourrir: & ce, sans doute, afin que des desfiances on vint a un refus des places; de ce refus, a un trouble; d'un trouble, a une ruine: dont les brouillons fissent leur profit. Chose, graces a Dieu, trop esloignée, & de l'equité de sa Majesté qui sçaura bien donner & ordonner a ses subjets ce qui leur sera necessaire pour leur repos, & convenable a sa bonté; & de l'obeissance de sesdits subjets, qui aimeroient trop mieux s'exposer a mille dangers, que de faire chose qui lui deust desplaire.

Qu'un grand nombre de personnes de toutes qualités, entre lesdits de la Religion, Gentils-hommes, Capitaines, & autres, qui ont porté & suivi les armes, sont depuis tout ce temps, & encores aujourd'hui, poursuivis a toute rigueur par les Prevosts, Iuges, & Courts Souveraines, pour cas abolis par l'Edit; les uns directement, & les autres indirectement; les uns contre les mots exprés; & les autres sous l'ambiguité des termes, esquels on leur dresse des pieges, pour se desfaire d'eux; dont seroit advenu que plusieurs estans en pene n'auroient peu avoir seure habitation qu'esdites villes de seureté, qui en partie leur auroient esté baillées a cette fin; Et pour en sortir, attendu mesmes que ladite seureté ne leur pouvoit tousjours durer, se seroient retirés par devers S. M. par tres-humbles requestes, pour obtenir une declaration

declaration desdites obscurités, & ambiguités, laquelle, sous le nom & titre d'abolition, elle leur auroit benignement, & liberalement octroiée. Mais que depuis deux ans, qu'ils la poursuivent, ils n'en auroient peu obtenir la verification en sa Court de Parlement de Paris, quelque instance mesme que ledit Sieur Roi de Navarre en ait fait pour eux; Qui est cause qu'ils languissent en juste crainte, & desfiance hors de leurs maisons, en danger des Prevosts, qui les courent a force, comme vagabons & prevostables, sous ombre qu'ils n'ont seureté chés eux, estans contraints de là cercher, bien qu'incommodément, esdites villes, a faute desquelles peuvent advenir des inconveniens tels que le desespoir tire aprés soi, & tels en somme qu'en ce Roiaume il à engendré en quelques lieux.

Que contre ces occasions de desfiances, ils eussent pris un subjet d'entrer en confiance, s'ils eussent apperçeu quelques traits apparens de la bonne grace de S. M. envers sesdits subjets de la Religion; nonobstant le mauvais traittement qu'ils auroient reçeu d'aucuns des principaux Officiers; specialement, s'ils eussent peu remarquer que le coeur de S. M. eust esté vivement touché d'affection envers le Roi de Navarre, & Mgr. le Prince de Condé, qui, par la grace de Dieu, font mesme profession qu'eux, & es personnes desquels ils ont tousjours fait estat de reconnoistre la disposition, & inclination de sa Majesté envers la generalité de sesdits subjets de la Religion: Et d'autant plus, qu'ils ont cet honneur de lui appartenir de si prés. Au contraire, qu'en tout ce temps ils n'ont peu appercevoir aucun progrés de cette faveur, & bonne grace de S. M. envers eux, en la

Digitized by Google

dispensation des honneurs, charges, dignités & fonctions, qui selon l'intētion de S. M. portée par ses Edits, devoient estre indifferemment distribuées. Que mesmes le Roi de Navarre, & Monseigneur le Prince de Condé, ont aussi peu d'authorité en leurs Gouvernemens, que le premier jour des six ans, moins que le moindre Lieutenant de Province, moins que le moindre Gouverneur de place; Que ceux qui veulent mal a sesdits subjets de la Religion, voians cette inegalité si manifeste, s'en rendent orgueilleux, & se promettent impunité, quoi qu'ils leur facent; Comme aussi s'enhardissent par là les ennemis de la grandeur & authorité desdits Seigneurs Roi de Navarre, & Prince de Condé, de s'authoriser par toutes voies contre eux & sur eux; comme si S. M. ne le pouvoit trouver mauvais; Qui toutesfois ont cet heur & honneur naturel, de n'avoir ni pouvoir avoir ennemis de leur authorité & grandeur, que ceux mesmes qui le sont de la sienne.

Sçait bien ledit S^r. Roi de Navarre qu'on peut alleguer a S. M. que le subjet se doit fier au Prince, plustost que le Prince au subjet; A quoi se respond en un mot, qu'il n'est pas ici question d'une desfiance de Prince au subjet, mais de peuple a peuple, & de subjets respectivement, qui ont receu iniure l'un de l'autre, tous deux esgalement subjets de sa Majesté, tous deux requerans par mesme droit participer en sa bonne grace, tous deux cerchans leur protection sous son aile. Mais outre ce, considerera sa Majesté s'il lui plaist, que ce sont les foibles qui prenent desfiance des forts, & partant que c'est aux forts a asseurer les foibles, aux peres les enfans, aux maistres les serviteurs, aux Princes les

Digitized by Google

ſubjets; Et d'autant plus qu'ils ſçavent le pouvoir faire ſans danger & ſans dommage, au lieu que les autres dependent de leur pure diſcretion & volonté. Ainſi ſa Majeſté accordant les places a ſeſdits ſubjets de la Religion, comme ils l'en requierent humblement, fait proprement au regard d'eux le Pere, le Maiſtre, & le Prince; mais au regard des uns & des autres, le ſage, & legitime arbitre, qui faiſant droit, ſans acception, a l'un & a l'autre, à toutesfois ce ſoin particulier, que le fort ne face injure au foible.

Et que ſa Majeſté le puiſſe faire ſans danger, ni dommage, n'eſt beſoin de grande preuve; car ſeſdits ſubjets de la Religion ne ſont pas eſtrangers, ni de coeur eſtranger, mais vraiement François; François plus intereſſés en la haine de l'ennemi qui ſeroit a craindre, qu'autres quelconques; ſoit qu'on conſidere la cauſe de la Religion, ou de l'Eſtat. François, qui dedans, & dehors le Roiaume n'ont aucune participation ni avec lui, ni avec ceux qui l'aiment; ains, comme chacun ſçait, en toutes leurs affections & actions ont tousjours deſiré & cerché ſa ruine. Et apres ledit Sr. Roi de Navarre s'eſt conſtitué reſpondant envers ſa Majeſté; Reſpondant, qui apres S. M. ait le principal intereſt a la choſe, qui meſmes, outre l'intereſt qui lui eſt commun avec S. M. ait des intereſts particuliers contre celui & ceux qui ſeroient principalement a craindre. Et puis venans leſdites places a ſortir des mains de ſes ſubjets de la Religion, qui les tiennent ſous la foi dudit Seigneur Roi de Navarre; en quelle plus ſeure main S. M. les pourra elle mettre? en quelle encor qui ſoit plus eſloignée de la jalouſie, & de l'envie?

Digitized by Google

Et quant au dommage, qui se peut proposer en ce, peut estre, que les garnisons desdites places chargent les finances de S. M. outre ce que ledit Seigneur Roi de Navarre s'asseure que S. M. racheteroit bien plus cher la tranquillité & repos d'esprit de ses propres subjets de la Religion, qui l'attẽdent de lui seul; considerera S.M. que celles de Languedoc sont paiées d'une creüe extraordinaire, sans charger l'ordinaire de ses finances. Que celles de Dauphiné & Provence ne montent pas a grand somme; Et quant a celles de Guienne, pense ledit Seigneur Roi de Navarre, quelle ne lui voudroit refuser quelque nombre de Compagnies entretenuës, pour estre emploiées sous lui en son service, cõme ci devant les ont eües ceux qui ont eu cet honneur de tenir le lieu qu'il tient, lesquelles, pour quelque espace, tiendroient garnison esdites places; Et lors que les causes en seroient cessées, comme de son costé il y travaille de tout son pouvoir; s'achemineroient en tel lieu qu'il seroit advisé pour le bien de son service. Ioint que ledit Sr. Roi ne feindra de lui dire, qu'il craint que ceux qui lui alleguent cette espargne, ne le facent que par pretexte, & non a bon escient; veu que pour le regard des garnisons qui s'entretiennent en plusieurs lieux, contre les Edits de sa Majesté, ils ne remonstrent pas le mesme mesnage.

Ces choses bien representées a sa Majesté, esperent ledit Seigneur Roi de Navarre & sesdits subjets de la Religion, assemblés par sa permission en laditte ville de Montauban, que S. M. sera esmeuë de leur accorder encores pour trois ans, par sa clemence, les places qu'elle leur avoit ci devant ottroiées pour six; Pendant les-

quels trois ans, son Edit soit executé de point en point, ainsi qu'il lui à pleu ordonner plusieurs fois.

Et ce d'autant plus qu'il ne font doute, que S. M. ne considere selon sa prudence & magnanimité, les grandes, & belles occasions, que Dieu lui monstre, & presente de toutes parts, & a tant de fois, d'agrandir & establir son Estat, qui seroit mesmes le plus abregé moien de le pacifier & composer, & d'esteindre & amortir les cēdres encor demi chaudes des guerres civiles; Estant aujourd'hui telle la disposition de la nation Françoise, qu'elle à besoin d'un subjet pour exercer ses armes, si on ne veut qu'a faute d'icelui, elle les emploie contre elle mesmes.

Ce sont les instructions qui ont esté baillées ausdits Srs. Comte de Laval, du Plessis, & Constant, de la part dudit Seigneur Roi de Navarre, & de ladite Assemblée, lesquelles ils exposeront a S. M. de point en point, & y adjousteront tout ce que pour le service dudit seigneur Roi, bien & repos des Eglises Reformées de ce Roiaume, ils verront, & jugeront appartenir selon leur discretion, & prudence.

Fait a Montauban le treziesme jour de Septembre mil cinq cens quatre vingts & quatre; *signé* HENRY.

LETTRE DE M. DU PLESSIS AU Roi de Navarre, du 14. Novembre 1584.

SIRE

Nous n'avons encor rien fait en la principale charge que vous nous avés donnée, par ce que S. M. n'est

Digitized by Google

arrivée en ce lieu de S. Germain que du 8. de ce mois. Ioint aussi, que M. le Comte de Laval estoit allé un tour chés lui, au partir de Blois, d'où il n'est encor de retour, a cause de quelques accés de fiebvre qu'il à eus. Il nous à asseurés d'estre ici Ieudi au plus tard, & des le lendemain nous supplierons tres-humblement S. M. de nous ouïr. Cependant sur la depesche que sa Majesté à receuë des affaires de Languedoc par M. de Pontcarré, elle nous à fait cet honneur de nous appeller, & nous à tenu ces propos; Qu'elle ne nous appelloit point pour les affaires pour lesquels nous estions venus, lesquels toutesfois elle estoit preste d'entendre quand nous voudrions, mais pour quelques nouveautés survenuës en Lãguedoc, au rebours de ce qu'il avoit esperé; lesquelles il s'asseuroit que vous trouveriés non moins estranges que lui mesmes. Qu'il avoit pensé avoir donné occasion de contentement a M. de Mommorenci par la depesche envoiée par le Sieur de Pontcarré, comme de fait, il lui auroit accordé tout ce que vous auriés jugé necessaire pour son contentement: & vous auroit communiqué ladite depesche; laquelle trouvant raisonnable, vous auriés accompagnée & assistée d'un Gentil-homme exprés envoié vers M. de Mommorenci de vostre part. Qu'il reconnoissoit bien en quelle sincerité vous y aviés procedé, & procediés; Et mesmes qu'il avoit certain tesmoignage du bon devoir qu'avoit fait le Sr. de Merle, par vostre commandement, tant envers ledit Sr. de Mommorenci, qu'ailleurs en Languedoc, pour retenir & contenir les choses en estat. Cepandant, que ni de sa bonne volonté a pacifier son Estat, & contenter ledit Seigneur de Mommorenci, ni de la vostre

mesmes a advancer ce que connoissiés estre de son service, il ne voioit, a son grand regret, le fruit qu'il avoit esperé. Au contraire, que les armes seroient prestes de se prendre en Languedoc, & en quelques lieux seroient ja prises. Que M. de Mommorenci auroit ja forces & artillerie en campagne, pour battre Clermont; Que de l'autre part, on n'estoit pas deliberé de le laisser faire; dont y auroit danger que le feu ne s'embrasast par toute la province; & peut estre, plus outre; Le tout sous ombre d'un certain chasteau ou village, nommé Sessenon, saisi, comme on dit, par M. le Mareschal de Ioieuse, que sa Majesté commanderoit estre desmantelé, & qui estoit trop peu de chose, pour tirer apres soi une telle ruine. Que son intention n'est point, qu'a l'appetit de l'un ni de lautre, son Estat soit troublé ni ses subjets en pene; Ains, qu'il veut entretenir chacun en son degré; attribuer a chacun ce qui lui appartient, contenter en somme un chacun de ce qui est droit & raisonnable. S'asseurant au reste, que si aucuns entreprennent outre & contre cela, ce qu'il n'espere, Dieu ne le lairra despourveu de moiens, aprés avoir abusé de sa douceur, pour les y amener par force. Qu'il s'asseuroit que vous condamniés telles actions, que vous apporterés tousjours toute l'aide que pourrés, a la tranquilité de son Estat, comme il s'estoit apperçeu par ci devant. Et pourtant qu'il nous avoit mandés, pour nous faire entendre tout ce que dessus, a ce que nous eussions a vous en advertir; Et qu'il desiroit qu'incontinent vous depeschissiés quelque Gentil-homme suffisant & qualifié en Languedoc, pour couper chemin a ces maux, tant en ramenant par toutes les raisons que vous sçaurés assés

Digitized by Google

imaginer, ledit Seigneur de Mommorenci a l'intention de S. M. qu'en divertissant ceux de la Religion, qui le voudroient suivre, de prendre les armes, & sans subjet, contre son service, lors qu'il n'avoit autre but que de pacifier son Roiaume, & donner occasion de contentement a un chacun.

Nous lui avons respondu, Sire, que nous nous asseurions que S. M. vous feroit cet honneur de croire, que vous n'approuviés aucunes actions contre son service, & le bien de son Estat. Que particulierement S. M. auroit peu appercevoir de quelle franchise vous vous seriés emploié en tout ce qui vous auroit esté commandé, nommément pour le fait de Languedoc; Et de fait, que nous oserions bien respondre, si nous estions solvables de si grand chose, que ceux qui souloient deferer a nos conseils & advis, ne participeroient aucunement a cet affaire; Et sur tout les bonnes villes de Languedoc, comme Montpellier, Nismes, Vzés, Castres & autres, qui ne desiroient rien plus que vivre paisiblement sous le benefice de ses Edits.

Sa Majesté a ce point, à reconnu vostre bonne affection qu'il auroit remarquée nommément és susdits affaires de Languedoc; & qui lui auroit esté bien tesmoignée par M. de Believre, lequel estoit seul present a tous ces propos; Cependant que sous ombre de querelle particuliere dudit Sieur Duc de Mommorenci contre M. le Mareschal de Ioieuse, il seroit adverti que plusieurs de la Religion s'y seroient embarqués & jettés avec lui: Entr'autres, les Sieurs de Lecques & Porcheres, & que nombre de soldats seroit sorti des villes; Mesmes, que M. de Chastillon (ce qu'il ne pouvoit croire, veu les

veu les bons ſervices precedens, en la pacification des choſes) s'y ſeroit, aprés plusieurs difficultés, laiſſé aller; ſur ce que ledit Sr. de Mommorenci lui auroit remõſtré le devoir & office de parent & d'ami en telles querelles particulieres.

Nous avons reſpondu, quand les armes ſe remueroient, ſous quelque pretexte que ce fuſt, qu'il eſtoit malaiſé de contenir les ſoldats, qui pour la plus part ont accouſtumé, ou par neceſſité, ou autrement, de cercher la guerre ſans en recercher la raiſon ou la cauſe. Auſſi qu'ils ne devoient proprement eſtre nombrés comme parties, ou membres des villes, ni les actions des villes jugées par les leurs. Mais, quant aux Corps des Bourgeoiſies, qui eſtoient regis par quelque ordre, qu'il n'en adviendroit ainſi. Comme auſſi les perſonnes de qualité y proce-deroient plus peſamment. Particulierement, que nous eſperions que S. M. auroit meilleures nouvelles de M. de Chaſtillon, lequel nous entendions vous eſtre allé trouver ſur ces remuemens.

Le pis eſt, que nous appercevons qu'on doute que ce mal ne vienne de plus loin, & ne tende plus outre. A quoi on eſt plus facilement perſuadé, penſant avoir accordé a M. de Mommorenci tout ce qui eſtoit de raiſon, & au plus prés de ſes demandes; dont on juge qu'il ne ſe departiroit pas, s'il n'avoit autre choſe en teſte. Là deſſus auſſi ſe ramentoivent les vieux advis, qui ſont rafraichis par autres nouveaux. Tout cela eſt cauſe que S. M. deſire qu'au pluſtoſt vous y envoiés quelqu'un armé de toutes perſuaſions poſſibles, & que, ſi voiés que beſoin ſoit, vous vous advanciés juſques a Caſtres, pour remedier au mal de plus prés. Pluſieurs raiſons, Sire,

Digitized by Google

vous doivent porter & inciter a embrasser vivement cette occasió de faire service au Roi & a cette Courōne. Le Roi monstre un desir infini de voir son Estat paisible, & semble, plus que jamais, en avoir occasion; Car nous sommes menacés de grandes tourmentes; lesquelles aians a venir, bien nous servira d'avoir nostre vaisseau bien clos & couvert de toutes parts. La France aussi, s'en va desormais lasse de ses folies, & aimera, sans doute, qui aimera sa paix. Plus a propos ne sçauriés vous monstrer a S. M. vostre affection en son service, qu'en rapportant vos affections aux siennes, mesmes en choses comme celles ci, & utiles & honorables. Et mieux aussi ne pouvés vous attirer a vous l'amitié de toutes les personnes d'honneur & de vertu, en ce Roiaume, qu'en vous emploiant, sous le commandement de S. M. pour le bien general de tous. En somme, le malheur à voulu qu'ils aient senti vos armes; Il est temps qu'ils vous sentent, entant qu'en vous sera, instrument de leur repos.

Le Sr. d'Espruneaux est arrivé depuis deux jours des Estats des Païs bas; resolus d'appeller le Roi pour leur Seigneur; la Roine d'Angleterre de sa part, d'entrer en communs frais contre le Roi d'Espagne. Et vous sçavés, Sire, combien d'autres desseins pendent a celui-là. Iugés, Sire, quel tort on chargera sur ceux qui viendront a troubler les affaires en cette circonstance, & combien il importe que ceux de la Religion ne se trouvent messés entr'eux.

Aussi vous sçavés, Sire, que ce feu une fois allumé, s'ils viennent a y participer, pourroit courre de ville en

ville, & de Province en Province. Qu'en ce cas S. M. seroit contrainte d'opposer forces a forces, & en donner la charge a ceux qui par ci devant les auroient menées; Et vous sçavés, Sire, s'il y à chose qui accroisse tant l'authorité de vos ennemis, que la guerre; & ce mal continuant, vous ne doutés pas qu'ils n'y soient des premiers emploiés.

Ainsi, Sire, nous pensons voir le service du Roi & le bien universel de son Roiaume, estre de vostre bien & service particulier, d'embrasser la pacification du Languedoc, pour laquelle S. M. vous escript, & nous à commandé vous escrire. &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS à M. de Chastillon: De S. Germain en Laie le 14. *Novembre* 1584.

MOnsieur; Nous n'avons encor peu rien faire en nos principaux affaires, parce que S. M. n'est en ce lieu de S. Germain, où avons esté assignés, que du 8. de ce mois; & M. le Comte de Laval vostre Cousin à eu quelques accés de fiebvre qui l'ont retardé chés lui. Il pourra estre ici dans deux jours, & lors nous supplierons sa Majesté de nous vouloir ouir. Cependant, tout bruit ici des remuemens de Languedoc; Qu'il y à forces, & artillerie aux champs de par M. de Mommorenci; Que plusieurs de la Religion s'y embarquent, nommement les Sieurs de Lecques & Porcheres. Que vous mesmes vous y seriés adjoint, sur ce qu'il vous auroit esté remonstré que ce n'estoit

Digitized by Google

qu'une particuliere querelle, en laquelle ne pouvés desnier l'office de parent: Et la chose se rend d'autant plus odieuse, que S. M. declare avoir accordé a M. de Mommorenci, par la despesche du S[r]. de Pontcarré, tout ce qu'il demandoit. Là dessus donc nous sommes appellés, & respondons; Que ceux qui voudront croire le conseil du Roi de Navarre, ne troubleront point la Paix; Que nous pensons que les Eglises de Languedoc, y defereront. Et quant a vous, que nous nous asseurons que ne vous lairrés emporter aux mauvais conseils. Aussi sçavés vous, Monsieur, combien ces remuemens a ceux de nostre Religion seroient mal a propos; Qu'il nous fault tascher au contraire par tous moiens, d'effacer la memoire & les cicatrices des troubles; Qu'en l'Assemblée de Montauban, tous attentats particuliers ont esté publiquement condamnés; Que le Roi de Navarre particulierement, n'auroit rien tant recommandé a un chacun que de s'en abstenir, & generallement de tout ce qui pourroit tant soit peu esbranler la Paix; Et puis vous n'ignorés point combien cela desfavoriseroit nostre negotiation, en laquelle vous avés particulier interest. Cela nous fait confidemment affermer, Monsieur, que veu vostre prudence, vous estes trop esloigné de tout ce qui peut empirer les affaires de Languedoc; veu mesmes l'amendement qu'avés tousjours tasché d'y apporter; Comme de fait nous aurions entendu; & l'avons dit a S. M. que seriés allé trouver le Roi de Navarre sur ces nouveautés. La somme à esté, que S. M. aprés plusieurs propos, nous à commandé d'escrire au Roi de Navarre, comme aussi elle lui escrit, pour s'emploier vers M. de Mommorenci, a pacifier les choses.

Digitized by Google

Et proteste S. M. n'estre aucunement son intention d'affectionner l'un contre l'autre; ains d'attribuer a un chacun ce qui lui appartient; ce qu'il pensoit avoir suffisamment fait par la despesche de M. de Pontcarré, laquelle, je croi, vous aura esté communiquée. Et quant au Chasteau de Saffenon, qui auroit enaigri les choses, qu'il commandera qu'il soit desmantelé, afin qu'elles soient ramenées aux premiers termes. Pareillement a vous, pour y aider, selon la bône affection qu'y avés fait paroistre, par ci devant; & nous à dit ne vouloir croire qu'aiés changé cette intention depuis; mesmes avoir bon tesmoignage du devoir qu'a fait le Sr. de Merle. Les affaires des Païs bas se traittent maintenant; Nous aurions le blasme d'avoir aidé a les troubler. D'un coin ce feu pourra passer a l'autre, & embraser tout cet Estat; Et lors S. M. opposera armes a armes, vous pouvés juger qui y commandera; & si ce sera pas remettre la force & l'authorité en la main de nos ennemis; La France commence a oublier les guerres de la Religion; Au lieu de les effacer, nous les lui rafraischirons; Et ne faut esperer, pour estre la cause diverse, si nous y sommes tant soi peu meslés, que nous evitions ce blasme; & qu'un autre le porte; Car nos ennemis sont assés artificieux pour nous faire tenir lieu de principal, encor que nous n'y soions qu'accessoire. I'ai pensé vous en devoir escrire ce mot, comme serviteur que je vous suis, que je vous prie peser & prendre en bonne part. Et sur ce Monsieur &c.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Sainčte Aldegonde, du 23. Decembre 1584.

MOnsieur; I'ai reçeu les vostres de 29. Novembre, ensemble celles du Prince de Parme a Messieurs d'Anvers, & les vostres responsives aux siennes; Ie loüe fort vostre resolution & discretion tout ensemble; & estime que n'y pouvés mieux proceder. Au reste, quand tous les hommes vous faudront, & peut estre, a eux mesmes, Dieu vit, qui ne peut defaillir, ni a nous, ni a sa gloire. En ces vagues, je prise vostre constance, & n'en puis que bien esperer; je regrette seulement de ne la voir suffisamment secondée; Mais quand nous secondons Dieu, nous avons moins affaire de seconds; La patience endure beaucoup, mais surmonte tout; Et Dieu la vous doint, a qui je sçai que la demandés. De nos affaires, je vous en ai escrit de Paris. Le Roi nous accorde la pluspart de ce que lui avons demandé pour l'execution de l'Edit; mesmes, outre l'Edit, les villes de seureté encores pour deux ans, & les garnisons paiées. Il desire la Paix, & pour plusieurs raisons. Il n'est asseuré de l'amitié d'Espagne, voit au contraire des menées en son Estat, fortifiées de l'Espagnol; Tout cela sert a nos affaires; Et que vostre propre longueur, puis que la resolution en est prise, ne vous nuise. Du Roi de Navarre, quand la volonté du Roi y sera, la sienne doublera, & n'en doutés; Et de moi, de ce peu que je suis & que je puis, vous en devés faire estat & public, & privé. Ie vous saluë biẽ-humblement, & prie Dieu qu'il vous ait en sa garde. D'Angerville en Beausse; prenant la poste, ce 23. Decembre. 1584.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI DE NAVARRE au Roi Henri III. de la fin de l'an 1584. Dressée par M. du Plessis.

MOnseigneur, Le Sieur du Plessis est arrivé ici depuis deux jours, par le retour duquel j'ai entendu ce qu'il à pleu a vostre Majesté ordonner sur les Cahiers & Instructions qui ont esté presentés a V. M. par M. de Laval & lui, au nom de vos tres-humbles subjets de la Religion Reformée, assemblés il y à quelques mois, par vostre permission, en vostre ville de Montauban; Et s'est tout a propos rencontré que mon Cousin M. le Prince de Condé, & un nombre de Seigneurs & gentils-hommes, de cette profession, se sont trouvés, sur son retour, prés de moi: ausquels ont esté communiquées les respõses qu'il à pleu a V. M. accorder, sur lesdits Cahiers & Instructions. Ie dirai avec verité a V. M. Monseigneur, que tous unanimement ont reconnu, non seulement la sainte intention que V. M. apporte a l'execution de ses Edits, & au bien & repos de tous; mais aussi particulierement, la paternelle affection, de laquelle il lui plaist embrasser ses tres-humbles subjets de la Religiõ; qui loüent Dieu de tout leur coeur, de l'heur qu'elle leur fait esperer de se resentir de plus en plus de vostre bonne grace; Et le supplient de vouloir conserver V. M. longuement, pour tant de milliers de personnes, qui ne respirent que sous sa sagesse & prudence; & de prosperer & benir tous ses Conseils & desseins, pour l'entier restablissement & heureux accroissement de son Estat. Entr'eux tous, Mõseigneur, je reconnois & resens une obligation tres spe-

ciale, en ce qu'il à pleu a V. M. avoir pour agreables les tres-humbles remonstrances que j'ai pris la hardiesse de vous faire de ce qui m'a semblé convenable a la necessité de vosdits subjets de la Religion, pour les faire vivre en quelque plus grande asseurance; attendant qu'il ait pleu a Dieu, par la prudence de V. M. ramener toutes choses a un plus desirable estat. Qui me fait aussi esperer, Monseigneur, que de plus en plus V. M. estendra sur moi ses bonnes graces; comme de ma part, je me dispose & disposerai tousjours a recercher toutes les occasions de m'en faire digne: ne regrettant rien plus, que de ne les voir naistre telles, & aussi souvent que je les desirerois, pour rendre notables & continuelles preuves a V. M. de la fidelité de mon service. Reste maintenant, Monseigneur, comme il à pleu a V. M. faire connoistre cette sienne bonne volonté a ses tres-humbles subjets de la Religion, qu'aussi il lui plaise, par une mesme bonté, commander au plustost que ses affaires le pourront permettre, les expeditions necessaires pour leur en faire sentir les effets, suivant les memoires qui en auroient esté mis, par son commandement, es mains de M. de Believre; desquels V. M. trouvera bon que le Sieur de Chassincourt face la sollicitation & poursuite. Ce que sçachant, Monseigneur, estre tres-conforme a vostre intention, assés tesmoignée par les precedents & recents effets, ne pensent vosdits tres-humbles subjets avoir besoin vers V. M. de plus longue requeste; mais bien

Monseigneur, de supplier le Createur, comme je fai de tout mon coeur avec eux tous, qu'il doint a vostre Majesté &c.

LETTRE

LETTRE DU ROI DE NAVARRE
a M. du Plessis; escrite de sa main, du 1584.

I'Ai reçeu ce soir la lettre & le memoire que m'avés envoié. I'eusse desiré que me l'eussiés apporté vous mesmes. I'avois dit a M. de Clervant que je voulois que vinssiés quant & mon train, mais la Fon m'a dit que retourniés a Montauban; Aussi vostre lettre ne parle pas, comme homme qui vueille venir; Vous devriés estre plus affamé de me voir, sçachant comme je vous aime; Ie ne me puis passer de vous, M. de Clervant n'y estant; Venés vous en je vous prie, aussi vuide de passion, que vous estes plein de vertu; Ie sçai que vous m'aimés, & qu'aiant parlé a moi, vous reconnoistrés des erreurs que tous avés faittes, qui ne sont bien seantes ni aux uns, ni aux autres. Si je n'eusse esté parti quand vous arrivastes, les choses ne se fussent remises; Vous me faittes tous un grand desservice de laisser les choses, en l'estat qu'elles sont, tirer en longueur. Ie vous en parlerai a tous franchement; Venés donc vistement. Adieu M. du Plessis; C'est

Vostre plus affectionné maistre & ami HENRI.

LETTRE DE M. DU PLESSIS AU
Roi de Navarre; du 17. *Ianvier* 1585.

SIRE

I'ai eu ce malheur, comme je vous escrivi par la precedente, d'estre arrivé ici quatre heures apres vostre partement, quelque bonne diligence que j'aie peu faire;

A mon arrivée j'ai entendu le differend qui s'eſt rencontré ſur l'ordre de l'Eſtat de voſtre Maiſon entre M. de Turenne,&M.de Clervant,auquel j'ai quelque part, a cauſe de meſme charge. I'eſtime,a parler proprement, qu'il n'eſt pas entre les perſonnes, mais entre les charges. Et pour mon regard, Sire, je vous ſupplie treshumblement de croire,que je ſçai tres bien ce que je doi de reſpect a M. de Turenne,& n'ai moins de volonté de le lui rendre, que de connoiſſance de mon devoir. Il eſt queſtion ici, Sire, qu'en tous les Eſtats precedens, les Surintendans de voſtre Maiſon ont eſté couchés premier que le premier Gentil-homme de voſtre Chambre. Et penſons,Sire, que V. M. ne nous à honorés de cette charge, pour la poſſeder moins dignement que ceux qui nous ont precedé; Que la charge auſſi eſt telle, que le bien de voſtre ſervice requiert qu'elle ſoit honorée & authoriſée: Et encor,Sire, qu'elle nous honore en voſtre ſervice, ſi n'eſtimons nous que V.M. eſtime que nos perſonnes en aient ravallé la dignité. Ce nonobſtát, Sire,deſirans l'advancement de voſtre ſervice, qui conſiſte principalement en l'union des bons ſerviteurs, nous avons tres volontiers ſubmis, tant noſtre propre conſideration, que celle meſme de la charge, au contentement de M. de Turenne.Et defait,Sire, avons prié M. de la Marſiliere, comme aiant la charge de dreſſer l'Eſtat, de lui propoſer que nous conſentions qu'il priſt &choiſiſt tel lieu & rang que bon lui ſembleroit,ſauf a nous a le prendre tel, aprés ſon choix; qu'il fuſt ſans indignité de la charge & de nous. Et ſur ce vous reſſouviendra, Sire, que c'eſt accomplir le deſir qu'il avoit eu des l'origine de ce differend, qui par ce moien devroit ceſſer. Mais M. de Turenne ne s'en eſt voulu reſoudre;

seulement à dit, qu'il en passeroit par où il plairoit a V. M. en ordonner, tant pour lui que pour nous. Sire, nous nous asseurons en la prudence de V. M. qui n'ordonnera rien sur ce fait au prejudice de nostre reputation; ains se contentera que le premier desir de M. de Turenne soit satisfait entierement, lequel nous n'estimerons jamais vouloir se prevalloir de nostre dignité ni indignité. Seulement, Sire, qu'en usant nos vies pour vostre service, nostre honneur ne soit exposé aux sinistres interpretations des hommes: Et ne ravallés point aussi l'authoté d'une charge, qui ne peut estre exercée a vostre utilité, qu'autant qu'elle est authorisée de vous. Quelque chose, Sire, que V. M. en ordonne, nous ne pouvons lui demeurer que tres-humbles & tres affectionnés serviteurs. Car ce que nous estions, premier que d'avoir cette charge, nous ne le serons jamais moins, mesmes ne l'aians plus. Mais, Sire, il nous seroit trop plus aisé de ne l'avoir point, que de l'avoir indignement. Et nous l'aurions indignement, si nous l'avions moins dignement que paravant: ne pouvant alors l'exercice de nostre charge estre interpreté de la plus part qu'a nostre blasme, quand ils nous verroient, apres nos assidus travaux, ravallés si bas au dessous de nous mesmes. Or, Sire, le tout soit remis au jugement de V. M. qui sçaura bien se servir d'un chacun en son degré. Et par ce que l'année 84. est passée, & qu'entrons en une nouvelle, nous avons pensé de vous envoier M. de Clervant & moi en une demie fueille de papier, l'abregé de nostre service l'année passée, que nous supplions tres-humblement V. M. de voir attentivement, pour vous servir de lumiere en vos affaires. Et sur ce prions Dieu,

SIRE &c.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Ste. Aldegonde; du 20. Ianvier 1585.

MOnsieur; I'ai reçeu les vostres avec les copies y jointes. Ie suis marri que Messieurs vos Deputés n'arriverét en nostre Court pendant que j'y estois; I'eusse tasché de leur servir, reconnoissant en vostre interest le nostre, & celùi de cet Estat. M. de Clervant s'en va maintenant par delà, qui porte cette mesme volonté, & de la part de ce Prince, & de la sienne mesme; Ce peu que nous pouvons, vous le pouvés en nous, & n'en faittes doute. Le surplus vous sera dit par M. de Calignon Maistre des Requestes de cette Maison, personnage qualifié de doctrine, pieté &c. Aimés le ce premier coup pour l'amour de moi. Ci aprés que l'aurés connu, pour l'amour de lui mesme. Ie suis tout a vous, & plains fort vos travaux; mais aux fortes espaules les bonnes charges. Dieu qui les mesure ne les chargera point outre vos forces, j'entens vos forces aidées des siennes. Ie saluë humblement

Monsieur, &c. De saincte Foi &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. d'Elbene; * du 29. Mars 1585.

*Bartholomeo d'Elbene Abbé de Bollozaac.

MOnsieur, M. de Buzanval, nostre commun ami, vous aura dit de nos nouvelles, si amplement que je n'y puis rien adjouster. Nous attendons en patience, ce qui sera esclaté depuis, & la volonté de S. M.

ſur ce que nous avons a faire. I'eſtime de ma part qu'en ces maladies, lors qu'elles naiſſent, il fault attendre, comme les Medecins, *quæ futura ſit indicatio morbi*, quelle forme prendra la maladie, premier que d'ordonner autre choſe, que bonne diete. Et peut eſtre que cette ci ne ſera qu'une Ephemere, au lieu qu'on la craint continuë. Se contenteroient ils bien d'avoir rompu la negotiation des Païs bas, ſans paſſer plus outre? Toutesfois, ceſt beaucoup que tant de Gentils-hommes aient deſmenagé, & que M. le Cardinal de Guiſe ait laiſſé la Court, & emmené le fils de M. de Guiſe: & trop en ſomme, pour ſe joüer, ſi on ne veut faire a bon eſcient. De moi, je prens tout en bien: Sils deſiſtent, ils auront perdu creance envers beaucoup de gens; s'ils perſiſtent, ils auront reſveillé l'eſprit du Roi, pour penſer a ſes affaires. Et ſi nous ſommes ſages, ſe trouveront auſſi empeſchés que les enfans qui triomphoient & donnoient des nazardes a Hercule endormi; & ne ſçeurent que devenir, lors qu'ils le virent s'eſveiller. Faittes tousjours eſtat que je ſuis voſtre ami & ſerviteur. Ie vous baiſe bien humblement les mains & ſupplie le Createur.

Monſieur, vous avoir en ſa ſainćte garde. De Montauban &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Believre du 29. Mars 1585.

MOſieur, Nous avons entendu ici les remuemens qui ſe font és quartiers de delà, deſquels ceux deça ne ſont du tout exempts. Il vous ſouviendra, s'il

vous plaist, du voiage que je fis il y à un an vers S. M. & des propos que je vous ai tenus a plusieurs fois a St. Germain en Laie. Vous en voiés les effets. Ie deplore la calamité de ce pauvre Estat, qui ne se peut tant soit peu r'asseoir; Les mauvaises humeurs en sont cause, ausquelles on eust peu donner quelque cours ailleurs. Si faut-il s'esvertuer, & qu'il ne soit dit, s'il est possible, que le patient soit mort en vos mains. Car vous sçavés que les derniers Medecins en ont tousjours le plus de reproche, encores que les premiers aient fait les fautes. Ie connois l'affection que vous portés a ce Roiaume, & sens vos douleurs. Arrestons nous plustost a cercher les remedes, qu'a pleurer les maux. Ceux qui remuent ceci, ne sçavent point encor que c'est que de patir. Il leur à esté aisé d'estre Capitaines, aux despens du Roi & de cette Couronne, où rien ne leur manquoit. Laissés les passer les rivieres sans ponts & sans bateaux, nourrir les armées sans pain, & paier les Reistres sans argent; Et vous ne vistes jamais gens plus empeschés. Il me souvient de la fable; Les enfans faisoient leur profit d'Hercules qui sommeilloit, & lui donnoient des nazardes: Des qu'il branla le sourcil, ils ne sceurẽt que devenir; & ainsi en sera il. D'ici, on vous en donnera des allarmes, n'en croiés rien. Ie plains que je ne suis solvable de si grandes choses; Mais autant ont a perdre les chauves; que les velus. Ie vous responds que vous n'avés a attendre d'ici, que tout service; que nous ressentons le mal du Roi comme lui mesmes, & n'attendons que ses commandemens; Mais nous estimons que cette obeissance nous tient lieu de sacrifice. Il est donc besoin que nous les recevions, & faittes estat que nous n'en abuserons

point; Et sur ce je vous baiserai bien-humblement les mains & supplierai le Createur,

Monsieur, vous avoir en sa saincte garde. De Montauban &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS a M. de Villeroi: du 29. Mars 1585.

MOnsieur, Il à pleu au Roi, advertir le Roi de Navarre des remuemens qui se font par delà: Il attend ses commandemens pour s'y conformer en tout & par tout. Vous avés tous acquis une grande reputation de prudence; Ne laissés perir ce Roiaume, qui vous est commis entre vos bras; Le patient est plus fort que la maladie, quoi qu'on voie, si ses forces & son sang sont bien mesnagés. Seulement, resouvenons nous ce qu'ils sont & ce que nous sommes; & pensons avoir affaire a personnes, qui n'ont jamais sçeu passer riviere, que nous ne leur aions dressé les ponts. Les fiebvres qui ont le moins a durer, ont les commencemens les plus aspres. Vous avés un advantage en celle-ci bien grand, que la peste à paru premier que la fiebvre; & c'est a dire que la nature à desja a demi chassé le mal; Monsieur je suis vostre serviteur qui vous baise les mains bien-humblement &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Cheverni Chancelier de France, du 29. Mars 1585.

MOnseigneur,

Vous m'avés dōné la hardiesse de vous escrire, &

en ſerés peut eſtre importuné; Nous avons entendu les remuemens de delà, & attendons s'ils s'eſtendront juſques deça. C'eſt un malheur, que ce pauvre Eſtat ne puiſſe reſpirer. Mais ſi faut-il monſtrer qu'il n'a moins de forces & de courage pour ſe garentir, qu'aucuns y en penſent trouver pour le faire perdre. I'imagine ces mouvemens ici conduits par le Roi d'Eſpagne; & pourtant, eſtime qu'ils paſſeront outre; au moins, que s'ils ſe repoſent tant ſoit peu, ce ſera pour laiſſer paſſer l'allarme, & plus commodement recommencer. Et ainſi en fut-il l'an paſſé en cette meſme ſaiſon, dont il nous ſouvient. Mais, loüé ſoit Dieu, que contre un Prince vieil, nous en avons un d'aage parfait; contre un peu guerrier, un qui ne trouvera point nouveau de ſe trouver a la teſte de ſes armées; contre l'or d'Eſpagne, & de l'or, ſi nous en voulons, & du fer. Du Roi de Navarre, quoi que la calomnie vous puiſſe dire, je vous ſupplie de ne croire que beaucoup de volonté & de ſervice pour S. M. Et faittes eſtat que ſes mouvemens & ſes pas ne dependront que des ſignes que lui donnera ſadite Majeſté, comme vous verrés par effet. Et je le vous di, a cauſe qu'il y en peut avoir qui aient penſé que le ſervice du Roi, & ſon authorité en ces païs, n'eſtoient choſes compatibles. Au lieu que j'oſerois dire que la diminution de l'authorité, qui lui à eſté faitte, à porté beaucoup de dommage au ſervice de S. M. Comme encores fraiſchement, il n'a reçeu les lettres qu'il auroit pleu a S. M. lui eſcrire de ces remuemens, qu'un mois apres la datte; Leſquelles reçevant a temps, il euſt peu couper & rompre en pluſieurs ſortes, les mauvais deſſeins des ennemis de cette Couronne. Et en ſomme, Monſeigneur, les volontés ſont
plus

Digitized by Google

plus a considerer, que les puissances; d'autant que les puissances sont regies par les volontés. Au reste, vous me ferés cet honneur de m'estimer tousjours ce que je suis, vostre tres-humble serviteur; Et sur ce je supplierai le Createur,

Monseigneur,

vous avoir en sa saincte garde. De Montauban &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. Duranti, premier President au Parlement de Thoulouze; du 30. *Mars* 1585.

MOnsieur, Vous avés entendu les remuëmens qui se font par tout ce Roiaume; Car je ne doute point que le Roi ne vous en ait adverti. Nous avons tous a en deplorer la condition, ne pouvant icelui tant soit peu respirer & se rasseurer. Les pretextes ne manqueront jamais. Mais contre un Prince si adonné a sa Religion, comme est le nostre, comment ceux de la mesme profession, pourront-ils pretendre la Religion? Et quant a l'Estat, y aura-il aucun qui ne voie, que s'il y à quelques defauts au gouvernement, ils ne sont pas marris proprement qu'ils y soient; mais qu'ils y soient par autres que par eux? Dieu vueille radoucir toutes choses; mais si elles continuent, j'estime la guerre qui s'en ensuivra, le vrai crible des vrais subjets, & des vrais François. Car bien que les acteurs qui paroissent sur le theatre, soient vestus a la Françoise; si est-il tout clair que l'autheur de la Tragoedie, est l'Espagnol; *Et quæ sparguntur missilia, ipsius effigiem præferunt.* Sur ceci on

Digitized by Google

vous voudra faire croire, Monsieur, que de la part du Roi de Navarre, se preparent quelques mouvemens. Croiés moi, (& reprochés le moi si vous voiés le contraire) que le Roi de Navarre ne veut dependre que du commandement du Roi, lequel il à reçeu par deux fois, ces jours passés, & qu'il attend de jour en jour plus clairement, & *signum expectat ab arce.* * Que cette entreveuë derniere, ne vous y apporte scrupule. Car elle n'a tendu qu'a Paix, & ne produira autres effets que de Paix; Et S. M. connoistra qu'elle estoit tres necessaire pour le bien de son service. Le tout est, que tout ce qu'il y à de François en nostre France, se resveille, se rallie, & ait une parfaitte intelligence ensemble. Qu'on n'oie plus autres noms entre nous que François, ou Espagnol, & que les noms des anciennes passions ou factions cessent, & s'abolissent; Et qu'il ne soit point dit de vous, Messieurs, qui avés une notable part au gouvernement de cet Estat, qu'il soit peri entre vos bras. Ie vous escri, Monsieur, de l'abondance d'affection que j'ai envers le Roiaume, où Dieu m'a fait naistre, duquel je pleure les maux en mon cœur; & m'enhardi d'esveiller, au moins par un cri, ceux que je pense y pouvoir & devoir apporter quelque remede. Ie ne vous veux celer que le Roi de Navarre à trouvé un peu estrange, qu'on ait fait courir le bruit entre le peuple, qu'il auroit eu dessein sur certaines places de Languedoc, & mesmes qu'il estoit sur le point de prendre les armes. Il n'est point si mal conseillé, ni par son propre jugement, ni par les siens, que de penser a chose qui ne lui pourroit apporter que ruine & dommage. Monsieur, je suis vostre serviteur; Et sur ce vous baise bien humblement

* Sçavoir du Roi de Navarre & M. de Mõmorenci a Sainct Pol de la Miatte au haut Lãguedoc.

Digitized by Google

les mains & supplie le Createur vous avoir en sa sainte garde. de Montauban ce 30. Mars 1585.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE a la Roine d'Angleterre; faite par M. du Plessis.

MAdame, Ie croi que vous aurés esté advertie des grands remuemens qui se sont faits en ce Roiaume, depuis quelque temps, par ceux de la Maison de Guise, & leurs adherens; desquels je n'estime estre besoin vous escrire les particularités, parce que vous les aurés sceües de plus prés. Leurs pretextes sont, qu'il n'y ait plus autre Religion en ce Roiaume, que la Romaine: Que le Roi Monseigneur, pour l'asseurance d'icelle apres sa mort, nomme & declare un successeur Catholique Romain; Et y entremeslent quelques autres articles, pour gratifier le peuple, concernans la reformation de l'Estat. En cette Tragoedie ils se servent du nom & de l'authorité de M. le Cardinal de Bourbon mon oncle, duquel ils ont abusé la vieillesse, & le font qualifier premier Prince du sang & presomptif heritier de cette Couronne, en quoi j'ai l'interest que V. M. peut assés juger. En l'aage où il est, & où est le Roi Monseigneur, vous considererés, Madame, quelle apparence il y devoit avoir pour lui, de penser a la succession. Mais j'espere que Dieu conservera longuement le Roi mondit Seigneur, pour aneantir leurs entreprises, & survivre leurs pretentions. Le pis est, Madame, que le Roi d'Espagne, qui de long temps s'est imaginé la monarchie de la Chrestienté, est autheur & chef de cette conspiration; Ce qui nous doit estre

tout manifeste par le secours d'hommes qu'il leur envoie, par les grandes sommes qu'ils ont distribuées en diverses parts en monnoie d'Espagne, qui ne peuvent sortir de leurs moiens, & par le departement des charges de l'armée qu'ils pretendent mettre aux champs; en laquelle chacun des plus grands, à beaucoup moindre charge, qu'il n'eust voulu pretendre en une armée Roiale en France. V. M. donc, selon sa prudence, peut juger a quoi tend ce remuëment, & si ce n'est pas un effet de la Ligue generale que le Pape à pratiqué entre les Princes & Potentats qui lui adherent; de la quelle le Roi d'Espagne soit le chef; s'estans le Pape & lui accordés ensemble, pour s'aider l'un l'autre; Le Pape, pour parvenir au recouvrement de son authorité entre tous les Estats Chrestiens, par le moien du Roi d'Espagne; Le Roi d'Espagne, pour atteindre au sommet de la grandeur qu'il s'est promise, aux despens de ses voisins, sous ombre de restablir le Pape, & remettre l'Eglise Romaine en son entier. I'espere, Madame, que le Roi Monseigneur sçaura bien considerer leurs intentions, & jusques où elles vont, pour y apporter les remedes convenables, tels qu'a la verité ils sont en sa main, quand il les voudra desploier; Cepandant, par ce qu'en cette conspiration, pour abuser du zele qu'il à a sa Religion, & par ce moien le rendre moins animé contre eux, & destourner, s'ils peuvent, tout l'orage contre moi, ils m'ont voulu prendre pour pretexte de leurs armes, & pour subjet de leurs desseins; Vous pouvés juger, Madame, si j'ai a regarder a mes affaires, ne pouvans iceux s'agrandir qu'a mes despens, ny parvenir a leur but que par dessus mes ruines. En ce besoin donc-

ques, Madame, j'ai recours a V. M. de laquelle j'ai reçeu tant de demonstrations d'amitié, & de bonne volonté en mon endroit, que je me promets, sans doute, d'en toucher les effets, si les affaires sont amenées au point que plusieurs choses passées nous donnent occasion de craindre. Ie sçai, Madame, que la conservation de la vraie Religion, qu'il nous faut laisser a nostre posterité, vous touche vivement au coeur. Ie sçai que l'accroissement du Roi d'Espagne, & l'authorité de ceux qu'il emploie a troubler le Roiaume, ne vous peut estre que tres suspecte; Et je m'ose confier, Madame, que quand ces considerations cesseroient, encor ne voudriés vous pas voir, ni la ruine, ni la diminution d'un Prince tant dedié a vostre service, que je suis, & qui desire, en partie, me conserver & maintenir pour vous en faire. Au reste, Madame, je vous dirai que je ne fus jamais plus resolu de m'opposer aux pernicieuses intentions de ceux qui veulent troubler nostre repos, que je suis a present: & n'y veis, graces a Dieu, jamais les gens de bien plus affectionnés de m'y aider & seconder. Tellement que j'ai de quoi esperer, avec l'aide de Dieu, qu'ils ne se trouverent jamais plus empeschés, ni plus reculés de leurs desseins. La faveur de Vostre Majesté survenant a toutes ces bonnes volontés, parferoit le surplus. Et par ce que j'espere depescher plus amplement a Vostre Majesté, je me contenterai pour cette heure, de vous baiser tres-humblement les mains. &c.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI DE NAVARRE au Roi Henri III. du ... Mai 1585. dressée par M. du Plessis,

MOnseigneur. I'ai reçeu celle qu'il à pleu a vostre Majesté mescrire du 8. de ce mois. Ie vous supplie tres-humblement, Monseigneur, croire que je n'ai ni n'aurai jamais rien plus proche que l'obeissance de vos commandemens, quand mesmes il iroit de ma propre vie. Mais aussi m'asseure-je, Monseigneur, que vous n'entendés pas que ceux qui ont entrepris contre vostre Estat, attentent tout ce qu'il leur plaira, impunement, & moins encor qu'ils abusent de la tres-humble obeissance que je vous desire rendre, a ma ruine, & peut estre aussi a vostre dommage. Ils ne celent point en tous leurs discours, tant publics que privés, qu'ils sont armés pour exterminer vos tres-humbles subjets de la Religion, & que particulierement ils en veulent a ma personne; Encores que toutes personnes d'entendement ont assés dequoi juger que ce ne leur est qu'un pretexte, pour acheminer leurs desseins contre l'Estat de V. M. Tous les jours aussi se descouvrent entreprises sur les villes habitées par lesdits de la Religion; & plusieurs Maisons de Gentils-hommes, en diverses Provinces, ont esté par eux violemment saisies: Et tout fraischement ils ont failli mon Chasteau de l'Isle en Iourdain, où les eschelles, & quelques armes sont demeurées, pour preuve de l'entreprise. Vostre Majesté, Monseigneur, peut considerer, si ces occasions ont esté suffisantes pour mettre en allarme vosdits subjets de la Religion, & pour les

Digitized by Google

faire penser a leur conservation; Mesmes quand ils ont veu que les troupes des perturbateurs se levoient, & marchoient par tout ouvertement, sans contredit, & qu'elles passoient a leurs portes, sans qu'ils leur fust permis de s'opposer, & sans que d'ailleurs on leur donnast aucun empeschement, comme si elles eussent esté sacrées. Ce nonobstãt, Monseigneur, j'y ai donné tel ordre, preferant, peut estre, l'obeissance de vos commandemens, au besoin de vostre service, que jusques ici il n'a bougé personne desdits de la Religion, sur l'asseurance que je leur ai donnée, que V. M. sçauroit bien pourveoir a la repression de ses ennemis, & a leur conservation tout ensemble. Ce qui les à mis principalement en pene, Monseigneur, & qui est une difficulté que je ne leur puis bonnement souldre, c'est la voix commune, mesmes de vos principaux Officiers, es villes & Provinces de deça, qui ne feignent de dire, que ces troubles se pacifieront a leurs despens; & retomberont enfin dessus leur teste. Que les choses en sont des-ja si avant, qu'ils les font tenir comme faittes & concluës; ce qui leur est d'autant plus aisé de croire, qu'ils ne voient aucune opposition aux desseins desdits perturbateurs, & que d'ailleurs ils sçavent, que de tout ce qui s'est traitté ou pourparlé jusques ici avec lesdits de la Ligue, je n'en ai aucune communication, ni connoissance de la part de V. M. ni de ses Ministres de deça, desquels je pẽse, pour ce regard avoir a me plaindre; Moi toutesfois, Mõseigneur a l'õbre duquel vos ennemis cerchent la ruine de vostre Estat, & qui plus qu'aucun autre, doi ressẽtir la mienne en la vostre. Et ne vous celerai, Mõseigneur, que des-ja le bruit est par tout, qu'on leur consent la revocation de vostre

Edit de pacification ; Ce que j'ai bien de la peine a les empescher de croire, leur remonstrant qu'il n'y à pas d'apparence que V. M. voulust contenter des estrangers, aux despens des Princes qui ont cet honneur de lui toucher de si pres ; ni racheter la Paix avec ceux qui troublent vostre Estat, au dommage de ceux qui ne desirent que trainer leur vie sous l'obeissance de vos Edits. C'est pourquoi, Monseigneur, pour retenir & contenir plus aisement vosdits subjets de la Religion, j'ai pensé de les occuper, en leur permettant de reparer & fortifier leurs villes. Ce qui se fait, en la plus-part des lieux, non seulement sans contrainte, mais mesmes de gré a gré, & avec l'allegresse du peuple, & des circonvoisins, qui pensent travailler pour la conservation de leurs propres vies; Et avec tel ordre, au reste, & si peu de foule d'un chacun, que je m'asseure que V. M. en estant bien informée, en auroit contentement. A ce propos, j'ai a me plaindre a V. M. d'aucuns, ausquels vous avés donné charge de vous mener des forces par delà pour vostre service; qui s'excusent, ou de ne vous aller trouver, ou de ne vous mener telles trouppes, qu'ils auroient promis ; sous ombre des remuemens qu'ils disent craindre de ceux de la Religion. Ie ne sçai, Monseigneur, si ce seroient peut estre personnes mal affectionnées a vostre service, telles que vous en avés reconnu assés d'autres, en ces derniers remuemens ; qui vous serviront, ou avec moins de fidelité, ou avec moins d'ardeur que vous n'avés attendu d'eux. Mais j'oserai encor un coup vous respondre, que de la part de vosdits subjets de la Religion, il ne s'est fait jusques ici, & ne se prepare pour l'advenir, remuement quelconque, ni en general,
Digitized by Google

general, ni en particulier; encor qu'a la verité, tous ſont en une juſte allarme, & de ce qu'ils voient, & de ce qu'ils oient; ſi on n'appelle remuemens, quelques remuëmens de terre, qui ſe font pour leur deffenſe, & pour le regret qu'ils auroient de tomber es mains des ennemis de voſtre Eſtat. Au reſte, Monſeigneur, me voiant environné de toutes parts des ennemis de V. M. j'ai mandé prés de moi ma Compagnie, pour eſtre plus preſt a vous faire ſervice, quand je recevrai vos commandemens, au paiement de laquelle, je ſupplie tres-humblement V. M. vouloir commander qu'il ſoit pourveu: Comme auſſi, au paiement des garniſons des villes de ſeureté de cette province, ſelon qu'il pleut a V M. le leur accorder des le 10. Decembre; leſquelles depuis tout ce temps, n'ont reçeu qu'un mois; & des lors leur en eſtoit deu, preſques une année. I'aurois regret, Monſeigneur, qu'a faute de paiement, elles fiſſent quelque deſordre; deſirant, au contraire, que tout ce que je ſuis, & que je puis, ſoit en exemple d'obeiſſance & de devoir, en tout ce qui concerne le contentement particulier de V. M. & le bien de voſtre ſervice. Pource Monſeigneur, je ſupplie tres-humblement V. M. de m'y aider, en commandant les expeditions neceſſaires a noſdites fins. Monſeigneur, je finirai en ſuppliant le Createur qu'il donne a V. M. bonne & longue vie, & proſperité en toutes ſes affaires. De Bergerac &c.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a la Roine d'Angleterre; faitte par M. du Pleßis.

MAdame, Puis que vous avés fait cet honneur au Sieur de Segur, de l'avoir voulu choiſir pour tru-

Digitized by Google

chement de voſtre bonne volonté envers moi, je ne penſe point auſſi vous en pouvoir envoier un plus agreable, pour ſupplier V. M. en ce beſoin qui ſe preſente, de m'en faire ſentir les effets. Il vous dira, Madame, ce qui ſe paſſe en ce Roiaume; dont vous ſçaurés aſſés connoiſtre, ſelon voſtre bon jugement, que c'eſt la Ligue generalle, qui opere aujourd'hui, & , ſans doute, pour parvenir a la ruine univerſelle de nous tous. Que ſi Dieu à voulu, Madame, comme il ſemble, que la France ſoit l'eſchafaut où cette tragedie ait a ſe jouër; au moins eſpere-je que tous les Princes & Eſtats vraiement Chreſtiens, y reſſentiront leur intereſt, & ne voudront pas eſtre ſpectateurs oiſeux d'une action, de laquelle le ſuccés leur eſt commun, par une conſequence inevitable; encores que les premieres penes & les premiers dangers nous ſemblent en particulier appartenir. I'attends, Madame, & me promets de l'amitié, & bonne volonté qu'il vous à pleu me promettre, le prompt ſecours qui m'eſt neceſſaire, pour ſouſtenir les efforts qui ſe preſentent. Car auſſi V. M. tenant le premier lieu en cette Cauſe, je me propoſe d'eſtre comme voſtre Capitaine general, contre les ennemis communs; lequel, Madame, il importe a voſtre grandeur & reputation, de ne laiſſer abandonné de vos moiens, en la reſiſtance qu'il nous convient faire aux deſſeins pernicieux de cette Ligue. Mais, Madame, toute la Chreſtienté attend, outre cela, de voſtre prudence & authorité, que vous reſveilliés, & exhortiés tous les Princes, & Eſtats Chreſtiens a leur devoir; & le leur faciés vivement ſentir & reconnoiſtre; Car pardonnés moi ſi je vous di, Madame, qu'il n'eſt raiſonable que les fruits & effets de voſtre vertu demeu-

rent enclos & enfermés és bornes de l'Angleterre, puis que l'odeur & la reputation en est ja parvenuë aux extremités du monde. Le S^r. de Segur vous dira l'estat des affaires de ce Roiaume, & des miennes; les dangers que je puis courir sans vostre appui, & les grands effets que je puis sans doute faire, si je sens vostre faveur en ce besoin; Et sur tout, combien les choses pressent, n'y aiant retardement d'un seul jour, qui ne nous puisse apporter interest d'une sepmaine. Madame, estant conservé par vous, je vivrai aussi pour vous, & m'aurés obligé a jamais a vostre service; Ce que je desire que vous entendiés plus particulierement du S^r. de Segur, lequel je vous supplie croire comme moi mesme, de tout ce qu'il vous dira; ne lui estant besoin d'autre recommandation de sa fidelité & affection en mon service, que celle que vous lui donnés vous mesmes. Ie vous baiserai donc tres-humblement les mains, Madame &c.

---

*LETTRE DU ROI DE NAVARRE aux Seigneurs d'Angleterre, * faite par M. du Plessis.*

* mutatis mutandis

MOn Cousin, Sur la naissance de ces grands remuëmens qui ont paru depuis quelque temps en ce Roiaume, je fis une depesche a la Roine vostre Souveraine, par laquelle je lui mandois les dangers que je pensois estre a craindre, & a mesure que les choses se sont acheminées, j'ai veu croistre tout ensemble les mesmes occasions de juste crainte, tellement que

Digitized by Google

maintenant nous sommes tout assurés, que tous ces preparatifs sont les vrais effets de la Ligue generalle, qui, sans doute, ont dans peu de temps, a fondre & tomber sur nous. Vous estes si clair-voians, & la chose aussi si claire, qu'il n'est besoin de vous dire ici, que la ruine des uns, est un degré a la ruine des autres. Que la Ligue sainte nous à tous designés & destinés a un mesme sacrifice; & que l'ambition de l'Espagnol, qui à franchi tant de terres & tant de mers, ne se pense rien au monde inaccessible. Tant y à, qu'il est temps desormais, de penser aux remedes; dont le premier est, de secourir & soustenir promptement nos affaires de la France, puis qu'il plaist a Dieu que nous en soustenions les premiers efforts; Et l'autre, de rallier tous les Princes & Estats qui font mesme profession, ensemble, pour s'opposer d'un commun accord, a cette conjuration universelle, qui est faitte contre tous. A cette fin j'envoie le Sieur de Segur vers la Roine vostre souveraine, pour la singuliere confiance que j'ai de lui, duquel vous entendrés particulierement tout l'estat de mes affaires; Mais sur tout, mon Cousin, je vous prie de tenir la main que S. M. prenne une bonne resolution & sans perdre temps, par ce que ce qui se peut aisément soustenir avec mediocre secours, ne se peut relever que difficilement & avec un beaucoup plus grand: Et que telle est aujourd'hui ma condition, qu'un aide donné a propos, me donneroit moien d'estourdir & rendre vains les premiers efforts de cette Ligue, dont il leur seroit malaisé de pretendre plus outre ci apres. En defaut de ce, au contraire, nous nous mettons en danger de leur laisser prendre pied, & gaigner reputation par quelques

bons ſuccés. Et vous ſçavés, mon Couſin, combien en toute guerre peut la reputation, & quel prejugé font les premiers exploits, s'ils viennent a proſperer, pour ceux qui ont a venir aprés. Ie lairrai au Sieur de Segur a vous diſcourir le ſurplus, dont je vous prie le croire comme moi meſme; Seulement, je vous prie, qu'a ce coup, par voſtre moien, je ſente de bons effets; Et ſur ce, Mon Couſin &c.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE *au Roi d'Eſcoſſe, faitte par M. du Pleſſis.*

MOnſieur mon Frere, Vous aurés ſçeu les grands remuëmens qui ſe font en ce Roiaume. Ils proteſtent ouvertement, que c'eſt contre moi & contre la Religion dont nous faiſons profeſſion, de laquelle ils ont conjuré la ruine. Par là voiés vous, que ce ſont effets de la Ligue generalle du Pape, & de quelques Princes & Eſtats qui lui adherent; qui commencent par nous, pour achever, ſi Dieu le leur vouloit permettre, ſur tout le reſte. I'eſpere que Dieu nous fera la grace de nous en bien deffendre, & qu'en cette commune cauſe nous ſerons ſecourus de ceux qui y ont intereſt; & particulierement de vous, en ce que nos affaires, pour la diſtance des lieux, peuvent s'entraider. Mais ſur tout, Monſieur mon frere, je vous prie que nous adviſions tous de nous unir eſtroittement enſemble, & que nous monſtrions au moins autant de concorde & de liaiſon a noſtre conſervation, qu'ils en apportent a noſtre ruine; meſmes, veu la profeſſion que nous faiſons, d'une plus vraie &

plus ſincere Religion, que la leur. Ie deſire ſur tout de vous voir parfaittement uni avec la Roine d'Angleterre, pour le bien commun des deux Eſtats; Et me resjouï en mon cœur, quand j'entends que les choſes en ſont en bon train. Nous ſommes en un temps, qu'il faut céder les petites conſiderations aux grandes, & les particulieres aux publiques, & nos intereſts, a la gloire de Dieu, par lequel nous regnons, & a la conſervation de ſon Egliſe, pour laquelle il nous à mis le glaive en main. Au reſte, Monſieur mon frere, je vous prie de faire un entier eſtat de moi, & de tout ce qui en peut dependre, & remettant le ſurplus ſur le Sieur de .... je finirai &c.

INSTRVCTION A M. DE SEGVR allant de la part du Roi de Navarre vers la Roine d'Angleterre. Dreſſée par M. du Pleßis.

LE Sieur de Segur Pardaillan declarera a la Roine d'Angleterre, l'extreme contentement qu'auroit reçeu le Roi de Navarre, a ſon retour, entendant l'amitié, & bonne volonté de ladite Roine envers lui, de laquelle elle l'avoit voulu choiſir pour interprete. Ce qui lui avoit redoublé l'affection, qu'il avoit de long temps euë, de paſſer en Angleterre, pour avoir cet heur de voir de plus pres cette vertu, qui eſclaire de ſi loin. Mais il ſemble, que par je ne ſçai quel deſtin le malheur de la France s'interpoſe tousjours a cette ſienne entrepriſe; de laquelle il ſe promet qu'il reüſſiroit, aidant Dieu, un grand bien a toute la Chreſtienté; mais a lui un particulier bon heur, qui bienheureroit le reſte de ſa vie,

Digitized by Google

quelques penes, & traverses qui semblent renaistre d'heure a autre, pour la lui rendre ennuieuse; quand il se souviendroit d'avoir esté favorablement veu, & de s'estre acquis la bône grace de cette heureuse Princesse, sous qui tant de millions d'ames vivent heureusement, & a leur aise, au milieu des malheurs continuels de toute la Chrestienté.

Lui dira donc, comme ceux de la Maison de Guise, prenans le pretexte de remettre & entretenir la Religion Romaine en son entier, ont pris les armes, pour faire nommer Mgr. le Cardinal de Bourbon son oncle, successeur a la Couronne de France, & declarer ledit Seigneur Roi, exclus de la succession, comme heretique; faisant, dés cette heure, prendre audit Seigneur Cardinal, le titre de premier Prince du sang, & presomptif heritier de la Couronne. Entreprise, suscitée par le Pape, lequel de fait selon les prattiques ordinaires de Rome, assés souvent tentées, (& graces a Dieu en vain) contre ladite Dame; auroit proscrit la personne dudit Seigneur Roi, & exposée aux assassinats de ceux qu'aujourd'hui ils canonisent martyrs, pour tuër les Princes Chrestiés; Fomentée aussi & soldoiée par le Roi d'Espagne, qui, par les divisions des Estats voisins, s'est promis la Monarchie de l'Europe, lequel les à aidés de grandes sommes de deniers, qu'ils ont espanduës & prodiguées par toute la France; & envoié des forces a leur secours, tant de celles qu'il tient es Païs bas, que mesme de l'Italie, & de l'Espagne.

Quant au dessein particulier de ceux de Guise; il est tout connu que depuis long temps, ils se veulent faire croire descendus de Charlemagne; Que, sous ombre

Digitized by Google

de devotion, ils ont allumé les guerres civiles en ce Roiaume, pour en affoiblir les forces, & par la division, rentrer en possession du vain titre qu'ils pretendent. Mais, n'osant encor si ouvertement se descouvrir, ils prênent le nom d'un Prince plus que sexagenaire; & ne se sentans assés forts, pour parvenir a un but si difficile, s'y rendent associés, & partisans d'un Roi d'Espagne.

Et à ledit Sieur de Segur dequoi verifier ce que dessus a la Roine d'Angleterre, par leurs Memoires, protestations & actions propres, sans qu'ils soit besoin de les particulariser ici davantage.

Pour ce remonstrera a laditte Dame Roine, qu'il y va du danger de la Chrestienté tout evident, estant tout certain que cette entreprise est un vrai effet de la Ligue generalle contre tous ceux qui font profession de la vraie Religion, laquelle, faisans leur profit du peu d'union qui se void entre nous, ils effectuent par parties, pour faire degré de la ruine des uns, a la ruine des autres, & enfin, de tous.

Qu'il y va pareillement de l'interest de tous les Princes, qui ne peuvent ignorer, que le Pape & le Roi d'Espagne ne s'entreprestent la main, l'un, pour la monarchie spirituelle; & l'autre, pour la temporelle; Et qu'on peut assés juger, la France aiant, depuis quelques siecles, tenu nostre Europe en contrepoids, & comme entre deux fers; quel saut elle donneroit a la balance, si elle venoit finalement, par l'entreprise de ces gens, ou a se diviser, & partager en elle mesme, ou a estre adjoustée a la grandeur d'Espagne, qui des a present, leur doit estre redoutable. Comme il n'y à personne aujourd'hui, qui ne voie que telle est l'ambition de l'Espagnol, pour

laquelle

Digitized by Google

laquelle ne se trouve plus au monde ne forme, ne mesure.

Que particulierement, il y va aussi de la gloire de ladite Dame Roine; Premierement, comme Princesse vraiement Chrestienne, & a bon escient deffenderesse de la foi; que Dieu manifestement à sauvé tant de fois des conjurations Papales, & sans doute pour lui demonstrer de jour a autre qu'il est tuteur & defenseur de sa vie, contre les pratiques du Pape & de ses adherens, afin que de plus en plus elle se monstre tutrice & defenderesse de la vraie Religion, qu'il lui à empraintе au coeur, en la deffense & protection de ceux universellement, qui sont travaillés & molestés a cause d'icelle.

Secondement, en ce que ceux qui aujourd'hui troublent la France, pour accroistre leur authorité & grandeur, sont ceux mesmes qui de longue main ont brouillé les affaires d'Escosse, & consequemment l'Angleterre mesme, par l'Escosse: & desquels, si les desseins viennent a prosperer en ce Roiaume, c'est a ladite Dame de considerer ce qu'ils oseront entreprendre contre sa Majesté & son Estat, veu qu'avec moindres moiens, ils n'ont peu jamais se contenir, ni abstenir de la troubler.

Tiercement, par ce que le Roi d'Espagne estant celui qui meut & anime principalement, par ses forces & moiens, ceux qui a present veulent remuër l'Estat en France; si par un mal-heur, ou plustost, par la mauvaise inclination de plusieurs a son parti, il obtient quelque succés en ces desseins: peut juger S. M. combien le courage lui redoubleroit, de pousser avant les entreprises qu'il à de long temps sur l'Angleterre, de laquelle il envie le repos, & la tranquillité sous la sage conduite

Digitized by Google

de ladite Dame Roine; qui à monstré la leçon a tous les Princes voisins, de bien & heureusement regner: Et contre laquelle ne pouvant comme deüement armer ses forces, occupées ailleurs, en ses guerres domestiques; il arme l'hypocrisie des Iesuites,& la trahison desesperée d'aucuns de ses subjets, tesmoignant assés par là, la mortelle haine qu'il lui porte.

Lui dira que Dieu, qui ne veut jamais que toutes les parties de son Eglise soient en pene tout a la fois, l'a laissée en Paix, & retirée en un coin, hors du combat, comme un General de son armée, pour pourveoir a toutes les occasions qui naissent, soustenir ceux qui s'esbranlent, rallier ceux qui se rompent, recueillir ceux qui se retirent, secourir a temps ceux qu'on lui renverseroit autrement sur les bras. Que c'est donc a elle de veiller sur toutes les parties de la Chrestiété; & sur tout, adviser par sa providence, qu'elle ne soit contrainte elle mesme de venir aux mains: ce qui adviendroit indubitablement s'elle n'appuioit a tẽps les autres. Et cela advenant, d'arbitre qu'elle peut estré aujourd'hui des combats de la Chrestienté, pour la plus part, elle deviendroit simple partie; tout ainsi qu'un General, depuis qu'il est en la presse, ne fait plus mestier que de soldat. Au contraire, que secourant, comme elle avoit commencé, l'Archevesque de Colongne, elle peut revoir toute l'Allemagne en une Paix; soustenant les Païs bas, entretenir le Roi d'Espagne entre ses bornes; aidant au Roi de Navarre en ce besoin, reprimer les ennemis qu'elle à en France, & maintenir la Chrestienté en contrepoids. Le tout, sans entrer en la partie, sans tirer la charge sur ses bras, sans hazarder son Estat; sans,

en somme, se sousmettre a l'incertitude d'une guerre qui dependra quelquefois d'un seul combat, où la providence humaine à peu de lieu.

Pour le regard dudit Seigneur Roi de Navarre, fera entendre a ladite Dame Roine, qu'a la verité il void tres-bien qu'il pourra avoir un grand coup a soustenir; & sur tout veu les artifices qu'il prevoit, qu'il laisse a discourir par le menu. Cependant, que, graces a Dieu, il se sent plus resolu qu'il ne fut onc, quand il considere le soin, qu'il à pleu a Dieu avoir de lui au milieu de tant d'extremités, desquelles il ne l'aura point retiré, que pour sa gloire. Que desja ces mesmes flots, & ces mesmes vagues, ont passé souvent dessus sa teste: Et particulierement, que comme ils semblent grossir, aussi Dieu lui suscite des amis, & serviteurs, de toutes parts, en ce Roiaume; mesmes des plus grands, des plus sages, des plus authorisés, & des meilleurs Capitaines entre les Catholiques, qui connoissent la droiture de sa cause: Tellement qu'a mesure que ses ennemis lui brassent des difficultés, Dieu lui prepare les moiens pour en venir a bout.

Cependant, que pour fortifier ses amis, & estonner ses ennemis, il à necessairement besoin de deux choses, qu'il attend asseurement de la faveur, & bienveillance de ladite Dame Roine, suivant les gracieux & favorables propos, qu'elle à tenus audit Sieur de Segur; que quand il seroit besoin, elle lui feroit tousjours notable preuve de la bonne volonté qu'elle lui porte, & de laquelle, il se sent de long temps tres-obligé au service de sa Majesté.

L'une est, une armée estrangere, pour laquelle ledit

Digitized by Google

Sieur de Segur la suppliera bien-humblement, vouloir assister ledit Seigneur Roi de Navarre de la somme de . . . . pour estre envoiée en Allemagne, & emploiée avec les deniers que ledit Sieur de Segur y porta l'an passé, pour ledit Seigneur Roi de Navarre.

L'autre, est une armée navale composée de . . . . . . grands vaisseaux, & d'autres . . . . . . mediocres, avec les equipages & artilleries necessaires pour incommoder & endommager les ennemis &c. commandés par Capitaines Anglois, & tels qu'il plaira a ladite Dame Roine ordonner sur iceux.

Sans ces moiens, que ledit Sieur Roi de Navarre declare franchement ne pouvoir esperer d'ailleurs que de ladite Dame, il seroit contraint, quand la guerre lui viendra sur les bras, de se reduire des incontinent a la defensive, delaquelle toutes personnes d'entendement reconnoissent assés les consequences; Asçavoir, pertes de places, l'une apres l'autre; perte de reputatio[n, e]stonnemẽt de peuples, esbranlement de partisans; Et tout ce que l'adversité peut tirer avec elle; dont la plaie seroit proprement sienne; mais le dommage, commun a tous ceux, qui sont mesme profession que lui.

Au lieu que moiennant iceux, il s'asseure de pouvoir tenir, & la mer & la campagne, reduire ses ennemis a mesmes extremités, qu'autrement il auroit a souffrir: & en somme, establir tellement ses affaires, sa creance, & sa reputation, a present, qu'ils ne pourroient pas lui nuire grandement a l'advenir.

Ce qui lui viendroit de mal, a faute d'estre aidé & secouru a temps, il aura extreme regret de le voir commun, par une consequence necessaire a tous les Princes

Digitized by Google

& Estats qui ont desiré la reformation de l'Eglise, lesquels il apelle a l'aide, comme a l'embrasement de la maison commune, encores qu'il ait a commancer par son quartier & par son estage. Ce que Dieu lui donnera de bon succés, tant a present qu'a l'advenir, il le tiendra proprement & particulierement de ladite Dame Roine, & se confessera redevable a elle de son Estat, de sa condition, & de soi mesmes; si tant est, comme il s'en asseure, qu'elle le veille secourir promptement a ce besoin, des moiens susdits, a sçavoir, pour mettre sus une armée de Reistres, & une armée navale.

Par ce moien Sa Majesté aura rompu les desseins de la Ligue generale, qui sans doute, s'estendent contre tous les Estats Chrestiens, qui ont desiré une reformation en l'Eglise; Aura preservé son propre Estat des consequences qui necessairement s'ensuivent de la ruine totale des Eglises de France, & de la mutation de l'Estat de ce Roiaume en main plus dangereuse; Et particulierement, aura conservé un Prince, qui reconnoistra a jamais sa grandeur, sa dignité, & sa conservation, de sa bonne volonté envers lui; pour despendre a toutes occasions, comme dés cette heure il en est prest, ce qu'il à de vie, de moien, de serviteurs & d'amis, pour lui faire tres-humble service.

A cette fin adjoustera ledit Sieur de Segur tout ce qu'il verra estre a propos, selon sa prudence & discretion; Et en somme lui dira que les affaires de la Chrestienté sont aujourd'hui en tel point, qu'elles vont par heures & par minutes, au lieu que ci devant elles alloient par ans & mois; d'autant que par l'union generale qui est entre le Pape, & ses adherens; & la desunion

Digitized by Google

qui est entre ceux qui devroient estre plus unis; un peu de mauvais succés y peut, pour nostre regard, apporter une grande mutation; Pourtant, que S. M. se souvienne qu'il faut mesnager le temps jusques aux momens, ne laisser gaigner aucun advantage sur nous; & faire estat, que mediocre somme, emploiée a bonne heure, peut plus aider que somme excessive, hors heure, & hors temps; Estant tout certain, que peu de chose empesche une maladie, & peu plus aide a la chasser, quand il est baillé a propos; mais le malade estant venu fort bas, a pene aucunes drogues le peuvent elles remettre; & s'il vient a mourir, les amis ne peuvent plus que le pleurer, & regretter le peu de soin qu'ils en ont eu; & ne se peut ressusciter sans miracle.

De tout ce que dessus, & de tout ce qui en depend, donne ledit Seigneur Roi audit Sieur de Segur toute authorité & puissance, & desire qu'il en soit creu de ladite Dame & de tous ceux qu'il appartiendra, comme lui mesmes. Fait &c.

Furent baillées au mesme Sieur de Segur autres lettres, & instructions sur ce subjet, escrites en Latin, vers le Roi de Dannemark, & les Princes Protestans d'Allemagne; le tout pareillement fait & dressé par ledit Sieur du Plessis.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. Merlin M. D. S. E; du 12. Avril 1585.

MOnsieur, Là ou M. de Montmartin parle, je n'ai qu'escrire, soit pour sa suffisance, soit pour l'ami-

Digitized by Google

tié qu'il à avec tous deux. Grands remuemens se presentent, mais qui dependent du premier Moteur. Ils ont leurs intentions particulieres; mais la grand roüe les ramenera au decret eternel. Sans cette resolution nous aurions a craindre quelque revolution estrange. A nous, ausquels Dieu à daigné donner sa crainte, ce doit estre matiere d'esperer. Iamais l'Eglise ne fut plus proche de salut, que quand elle ne sembloit plus estre; quand le Sauveur mesmes fut crucifié; Et ainsi me semble il qu'il sera de tout ceci. A l'entrée du port, sont les grandes vagues; au sortir du ventre, les grands maux; & nous apellons cela surgir, & naistre. Ie pense parler a vous; & vous le voiés; car je r'entre en autres meditations, & autre stile. Prions Dieu qu'il ait pitié de son Eglise; je le prie aussi,

Monsieur, qu'il vous benie, garde, & conserve, & sur ce saluë humblement vos bonnes graces. De Bergerac ce 12. Avril 1585.

REMONSTRANCE A LA FRANCE sur la Protestation des Chefs de la Ligue. Faite l'an 1585.

IAmais aux mauvais subjets ne manqua pretexte de s'armer contre leurs Princes; & jamais aussi aux Princes ne manquerent les moiens d'avoir la raison de tels subjets. Dieu qui fait les Rois, Dieu qui les à ordonnés dessus les peuples, prend leur cause en main, & se tient blessé en leurs personnes. Dieu qui voit les cœurs,

connoist les couleurs & les pretextes, les sçait distinguer, les sçait demesler d'entre les causes. Rien plus ne l'esmeut que l'abus de son nom allegué en vain, ou a faux titre; Rien plus il ne venge que l'hipocrisie, la desloiauté, & la confusion, desguisées en foi, en religion, & en justice.

Aujourd'hui que tous ces remuemens se voient en ce Roiaume, c'est a tous François de tenir les yeux ouverts, pour n'estre menés a mal, sous quelque couleur, sous quelque apparence que ce soit. Pensons au passé, comparons y le present; Nous verrons d'où ils procedent, prevoirons a quoi ils tendent, & jugerons aisément ce qu'il nous en faut attendre a l'advenir.

C'est une chose toute connuë & commune en ce Roiaume, que ceux de la Maison de Guise se disent estre descendus de la race de Charles Magne, & pretendent comme tels ce Roiaume leur appartenir. Les Genealogies, qu'ils ont il y à long-temps falsifiées, les Memoires qu'ils en ont semés de main en main, & plusieurs semblables pratiques nous en pourroient faire foi. Mais particulierement, pour ne reprendre les choses de plus haut, le volume qu'ils firent imprimer a Paris il y à quatre ou cinq ans, composé par un des Rosieres Archidiacre de Thoul, auquel par passages faux, & supposés, & tirés outre, & contre leur sens, ledit des Rosieres tasche de prouver que ceux de ceste Maison sont descendus de Pharamond, & de ligne en ligne continués jusques a eux, c'est a dire que ceste Couronne leur appartenoit, devant que Capet, Charles, Meroüée, & leurs races fussent jamais appellés a la Couronne. Ce livre fut lors publié par toute la France; & estant venu a la

cognoissance

Digitized by Google

connoiſſance du Roi, pour faire le procés a l'autheur fut commis, & envoié a Thoul M. Brulart, a preſent Preſident aux Enqueſtes, lequel le lui fit, & parfit. Mais par la benignité du Roi il obtint grace, ſauf a faire amende honorable de ſa faute, ſe reconnoiſtre criminel de leze Majeſté, & revoquer par contraire eſcrit le livre qu'il avoit fait.

Or ont tres-bien connu de tout temps ceux de cette maiſon, que tandis que ce Roiaume demeureroit paiſible, il ſeroit malaiſé de parvenir a leurs intentions; Et pourtant ont tousjours taſché de le mettre, & entretenir en trouble, tandis qu'ils ont peu gaigner ce point. Et quelque miſere que la guerre ait peu apporter au povre peuple, quelque confuſion qu'elle ait peu introduire en cet Eſtat, jamais ne s'en ſont en rien eſmeus; jamais n'ont donné aucune marque de la reſſentir. Et la raiſon eſtoit, que le ſang de France s'eſpandoit par ce moien, & ils vouloient faire leur profit de ſa foibleſſe; qu'ils eſtoient alors les principaux inſtrumens des miſeres du peuple, & plus grandes elles pouvoient eſtre, plus auroient-ils de pretexte de les prendre un jour pour ſubjet de leurs eſmotions; qu'ils avoient les armes & l'authorité en main pour gaigner creance entre les hommes; & par ce moien jettoient peu a peu les fondemens de leur grandeur pretendüe ſur nos ruines; & que la guerre petit a petit alloit corrompant les coeurs des hommes, pour eſtre de là en avant plus capables de tous partis, & de tous remüemens, quand le temps leur ſembleroit eſtre a propos,

La Religion leur ſervoit de ſubjet a entretenir ces guerres civiles, & ne s'appercevoit-on du premier

Digitized by Google

coup, qu'ils abusoient, sous ce beau tiltre, de la devotion de nos Princes, & du zele de nostre nation, a leurs desseins. Et que ce fust un pretexte, & non une vraie cause, qui aura bien connu le feu Cardinal de Lorraine, Oncle de ceux-ci, n'en doutera point. Car cependant qu'il mettoit le feu aux quatre coins de ce Roiaume en l'ardeur de ce zele pretendu de Religion, il declaroit aux Princes d'Allemagne, qu'il estoit de leur Confession, & qu'il la vouloit introduire en France, faisoit instituer ses Neveux en la Confession d'Augsbourg pour les gratifier, & ne feignoit entre ses familiers de dire, que si ceux de la Religion pretendüe Reformée n'eussent comme pris a partie ceux de sa maison, il y avoit bon moien de s'accorder, & accommoder ensemble en ce qui estoit de la Religion.

Enfin fut connu par la prudence de nos Rois, apres avoir tenté toutes extremités, que la Religion ne vouloit estre preschée par armes; que la force pouvoit bien engẽdrer des hypocrites, mais non des Chrestiens; que les guerres, meres de corruption, au lieu de chasser la Religion contraire introduisoient l'Atheisme: Mais particulierement que ces gens qui conseilloient tant la guerre pour la Religion n'estoient plus religieux que les autres; que c'estoient de fins barbiers, qui vouloient entretenir la plaie pour leur profit, & qu'il y avoit danger qu'a la longue ils ne verifiassent la prophetie du grand Roi François en ces mots,

Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint,
Et son povre peuple en chemise.

Et de fait fut par aucuns zelateurs Catholiques remarqué qu'a la Sainct Barthelemi, apres avoir induit le feu Roi Charles a se defaire de ceux de la Religion, ils se contenterent de se depescher sous ceste ombre des ennemis particuliers de leur maison, & venger leurs querelles propres, & firent les doux, & les pitoiables en tous les lieux de leur authorité, faisans profit par ce moien en toutes sortes de la rigueur, & severité de ce Prince, qui selon la vigueur de son esprit s'en sçeut tres-bien appercevoir.

On sçait aussi que le Roi a present regnant avoit emploié ses jeunes ans, avec tous les heureux succés qui se pouvoient, a l'extermination de ceux de la Religion contraire; & depuis venant a la Couronne continüa un temps les rigueurs precedentes, tant qu'il conneut, que les consciences ne se domptoient, ni appaisoient par la force des armes, & que pour exterminer une partie de son peuple il ruinoit son Roiaume, & son peuple tout entier. Il se resolut donc a l'exemple de plusieurs grans Princes, & Estats voisins, qu'il avoit veus, de composer les troubles de son Roiaume par une bonne paix, laissant un chacun vivre selon sa conscience, attendant que par un bon Concile il y peust estre mis quelque ordre. Cependant se delibera de travailler a mettre les Ecclesiastiques a leur ancien devoir, pourvoir aux dignités de l'Eglise de personnes capables & soigneuses de leurs charges, entant qu'il pouvoit; Et sçachant combien peut l'exemple d'un Prince en toutes choses, se forma lui mesme pour exemple de devotion a sa Court, a ses Princes, & a sa Noblesse, estimant que c'estoient les

vrais,& legitimes moiens ordonnés de Dieu, & pratiqués des plus sages Princes pour la reünion de l'Eglise, & reduction des consciences.

Mais a peine eut il fait la paix, qui fut sur la fin de l'an 1577. & fait paroistre quelque desir de l'entretenir de là en avant, sans plus emploier inutilement ses armes contre les ames de ses subjets, que ces gens se voians par là les moiens retranchés de s'authoriser dedans les armes, penserent a nouveaux desseins, & firent evidemment connoistre, que la guerre civile leur estoit utile, c'est adire que nostre ruine leur estoit edification. Et pour ce, la Religion leur venant a faillir, adviserent de troubler l'Estat sous un autre pretexte.

Alors donc ils font solliciter diverses Provinces de ce Roiaume a rebellion par leurs partisans; leur remonstrent les foules du Clergé, & ne leur disent pas, que les guerres, qu'ils avoient allumées & fomentées en estoient cause, & que le feu Cardinal de Lorraine, leur Oncle, avoit esté celui, qui premier avoit proposé, & procuré la creüe des decimes, & la vente de partie du temporel, dont il avoit remporté a Rome mesmes le titre de Fleau de l'Eglise Gallicane; alleguent la diminution, & avilissement de la Noblesse, & ne leur disent pas que ceux de leur maison, tant qu'ils avoient peu estre en authorité, avoient ravalé, entant qu'ils avoient peu, les Princes mesmes du sang (qui ne se desdaignent pas estre dits les premiers de la Noblesse) que la diminution de la Noblesse en devoit estre imputée aux autheurs des guerres civiles, comme aussi l'avilissement des charges, & dignités a elle affectées; d'autant que qui introduit la guerre civile en un Estat, introduit par la mesme porte

Digitized by Google

la cõfusion en tous estats, qu'il n'est pas possible de purger puis apres, & ramener tout en un coup. Mettoient en avant aussi les creües des Tailles, les inventions des nouveaux subsides, & imposts sur le povre peuple, & n'adjoustoient pas que la guerre engendre aux Princes nouvelles charges, & par consequent au peuple; que le moien unique de l'alleger estoit de laisser continuer la paix; que le peuple ne se pouvoit encore ressentir de la benignité de son Prince, par ce qu'il ne faisoit que sortir de la guerre; que r'entrer en nouveaux troubles pour avoir soulagement du Prince estoit un remede pire que le mal, & mesmes contraire, estoit di-je retrancher au Prince le moien de descharger son peuple, & (ce qui est le principal) que dix ans d'imposts ne coustent pas tant au peuple, qu'un seul an de guerre, & dix ans de guerre bien ordonnée ne lui font tant de dommage, qu'un an de sedition civile, telle qu'ils vouloient susciter sous ce pretexte.

Lors en leurs Memoires ils ne parloient point de la Religion. Ce zele, dont ils faisoient bouclier devant, & dont ils l'ont fait depuis, ne venoit point en avant. Au contraire ils traittoient avec ceux de la Religion contraire, comme chacun sçait, pour les faire entrer en ce parti; Ils les asseuroient de leur exercice selon les Edits, & outre les Edits, si besoin leur estoit; Ils negotioient en Allemagne, nommément avec le Duc Casimir, tant pour entrer en cette association, que pour induire ceux de la Religion contraire, & estre envers eux garant de leur foi & promesse, qu'ils leur donnoient de ne faire rien a leur prejudice; mesmes lui offroient des villes en leurs Gouvernemens pour contrepleige de la foi, qu'il

interposeroit en leur nom; Et les choses fussent, peut estre, deslors passées plus avant, si ceux de la Religion y eussent voulu entendre.

Le Roi aussi par sa prudence sçeut bien divertir, & destourner ce coup. Il vit où le mal leur tenoit, & ne voulant permettre que leurs mescontentemens particuliers missent son peuple en peine, se sousmit jusques la de tascher a les contenter: Il les appela donc pres de soi, leur fit de l'honneur, leur dõna occasion de bien esperer de lui, mesmes leur fit des dons, & leur ordonna des assignations de ce qui leur estoit deu, lesquelles ils prirent, & demanderent sur quelques Edits de nouvelles impositions, qui furent lors mises en avant, tellement que les mesmes vents, qui avoient assemblé la nuée, la dissiperent. Il leur fut aisé d'oublier le Clergé, la Noblesse, & le peuple. Et quand les Deputés des Provinces, qu'ils avoient voulu souslever, vinrent en Court, a peine firent ils semblant de les voir, ou reconnoistre. Mesmes ils assisterent a la resolution, & emologation de plusieurs Edits, que le Roi à depuis esteins, & abolis, sur les remonstrances, qui lui ont esté faites, de la charge qu'ils apportoient a son peuple. Et jamais ne leur souvint de dire un seul mot au Roi, ou privéement, ou en son Conseil, pour le soulagement de ses subjets. Et de là advint aussi, que les plus sages remarquerent esdites Provinces, qu'ils n'estoient pas proprement marris du mauvais gouvernement, s'il y en avoit; mais bien de n'y avoir telle part, qu'ils pensoient leur appartenir, plus prests sans doute d'en abuser, quand ils l'auroient, que ceux, contre lesquels ils pretendoient former les plaintes sous le nom du peuple.

Digitized by Google

Ce qui leur à principalement rongé le coeur depuis, c'est qu'ils ont veu continuër la paix ; c'est qu'ils ont veu le Roi resolu de l'establir de plus en plus, & par le moien d'icelle reformer les abus, qui se seroient coulés es charges de l'Eglise ; de remettre la Noblesse en sa premiere splendeur, & soulager son povre Peuple des imposts & subventions, qui le ruinent ; Maux introduits pour la pluspart par la continuation des guerres ; Maux incurables par consequent que par la continuation de la paix.

Or Dieu aiant retiré de ce monde Monseigneur, Frere du Roi, ils penserent que la saison estoit venuë, qu'ils devoient penser a l'effect de leurs anciens desseins, & pour ce commencerent aussi tost a renouveller leurs pratiques tant dedans, que dehors le Roiaume avec les voisins plus suspects & plus dangereux a ceste Couronne ; Concluans ensemble, qu'il leur estoit necessaire d'estre armés a quelque prix que ce fust pour faciliter la mutation qu'ils pretendoient faire en cest Estat. Et c'est la cause pour laquelle nous les voions maintenant se jetter en campagne, quelque beau pretexte qu'ils aient voulu prendre, pour envelopper gens de toutes qualités en mesme crime, que certes il n'est naturel, ne raisonnable de croire avoir mesme but, & intention qu'ils ont.

Veut on voir une marque, qu'ils ne sçavent bonnement de quoi couvrir leur entreprise sur cet Estat? Ils ont fait des protestations a l'entrée de leurs armes, desquelles la seule diversité peut descouvrir la fausseté a un chacun. Es unes, ils jurent l'extirpation de la Religion cõtraire ; es autres, n'en sonnẽt mot. Si le zele les esmeut,

comment ce zele s'est il peu oublier en cest endroit? Es unes, ils veulent que le Roi nomme un successeur en son Estat: Es autres, ils laissent cest article en arriere. S'ils ont tant de soin de l'Eglise Catholique, s'ils craignent tant, qu'il n'en mesadvienne apres la mort du Roi, comment leur est elle demeurée au bout de la plume? Es unes ils se rendent de Protecteurs de l'Eglise, & du peuple, Procureurs du Roi d'Espagne, pour faire remettre Cambrai en l'estat qu'il estoit, avant que feu Monseigneur y entrast, c'est adire, és mains du Roi d'Espagne: Et en autres, ils en ont eu honte, & ont bien jugé que cest article, en quelque langue qu'on l'eust peu coucher, ne pouvoit estre tenu, que pour pur Castillan, & non pour François. Ne voit-on pas en ces diversités qu'ils ne sçavent sur quel pied se mettre? en l'incertitude de ces protestations, une incertitude de conscience? un langage en somme de gens, qui ne sçavent de quoi parer leur mauvaise intention? qu'ils pensent couvrir une fausseté de deux, & deux de trois, & toutes ensemble ne servent, qu'a les dementir, qu'a les descouvrir tels qu'ils sont?

Ils veulent qu'il n'y ait qu'une Religion en France. Et c'est le souhait commun de tous gens de bien, & de tous Chrestiens. Mais quelles voies proposent-ils pour y parvenir? S'il est question de forces, ce grand Empereur Charles le quint en Allemagne en à reconnu & la debilité, & l'inutilité au fait des consciences. Le Roi d'Espagne, quelque Catholique qu'il veille sembler, apres avoir reduit ses subjets de Hollande, & Zeelande a toutes extremités par le succés de ses armes, fut contraint l'an 1576. leur accorder la Paix, & par la paix leur laisser leur Religion entiere, sans mesmes remettre la

Catholique

Digitized by Google

Catholique Romaine esdits païs, ni les Ecclesiastiques en leurs biens; & mesmes il y à deux ans leur offrit derechef pareilles conditions par le Duc de Terrenove; & non seulement pour lesdits Païs, mais pour quelques autres. Nos Rois, plus que tous ceux là, ont bruslé, ont noié, ont vaincu en plusieurs batailles, ont surpris en plusieurs manieres, ont tenté toutes voies par l'espace de cinquante ans, n'ont espargné aucuns moiens pour venir a bout de cette Religion en ce Roiaume. Ce qui à esté Chrestien a Charles le quint, ce qui à esté Catholique au Roi d'Espagne; a l'un pour sauver des subjets plustost escheus par election, que naturels; a l'autre, pour garder des Païs qui ne lui sont rien, au regard de tant de grands qu'il tient: pourquoi le sera il moins au Roi, pour espargner ceux que nature à mis sous sa protection? pour garentir de ruine inevitable son Estat entier? son Estat jadis si florissant; son Estat, par la resolution qu'ils veulent mettre sus, reduit en l'extremité, en laquelle nous l'avons veu? S'ils dient que les guerres n'ont esté bien conduites, a qui s'en pourront ils prendre qu'a eux mesmes? Et leurs Peres, & eux, n'y ont ils pas commandé pour la plus part? N'ont ils pas esté Arbitres & de la paix, & de la guerre? Ont ils pas sonné selon qu'il leur est venu a propos, & selon l'humeur où ils estoient, tantost la charge, & tantost la retraitte? Que s'ils veulent ici obliger le Roi par serment a une guerre immortelle, c'est adire, ce povre Estat, & ce povre peuple, qui patit depuis tant d'années, a une ruine finale, a une misere perpetuelle; Certes c'est une Loi trop insupportable du subjet sur le Prince; Certes c'est un indice manifeste qu'ils ont grande devotion a

Digitized by Google

nostre ruine, de nous y vouloir astreindre par devotion. Disons plus; Certes c'est un argument tout certain, que ces gens veulent estre armés, qu'ils ne veulent point se desarmer, qu'ils veulent enterrer le Roi ou entre leurs armes, ou, s'ils peuvent, par leurs armes. Et miserables nous qui aurions a vivre sous ceste insolence; Miserables, qui aurions a survivre, si leurs intentions avoient lieu, nostre Prince, & le sang de nostre Prince, nostre desolée patrie, & les Loix de nostre Estat.

Mais seroit-ce pas pitié, dient-ils, de voir apres la mort du Roi ce Roiaume entre les mains d'un heretique? Bons tuteurs! Et voions l'ordre qu'ils y mettent. Nostre Roi est jeune, & graces a Dieu, se porte bien. Ils veulent qu'il nomme un successeur, ainçois eux mesmes le nomment. Car ils nomment Monseigneur le Cardinal de Bourbon, bon Prince, qui n'apperçoit pas le jeu qu'ils joüent; & lui font prendre la qualité de premier Prince du sang, & presomptif heritier de la Couronne. Quelle Chimere, ou plustost quelle crotesque est ceci? S'il y va de tant, & s'il y à tant a craindre pour l'Eglise Catholique, a qui plustost s'en deussent-ils adresser, qu'a nostre Roi, Prince Tres-Chrestien, Prince tres-devotieux, Prince, s'il en est au monde, zelateur de sa Religion? A qui moins penser, s'ils le font a bon escient, qu'a Monseigneur le Cardinal, Prince ja caduc, ja pres de la fosse? &, que dirai-je encor? Prince qui ne peut esperer pouvoir naturellement survivre le Roi, s'ils n'ont limité le terme de sa vie, s'ils n'ont complotté, & s'ils n'ont capitulé sa mort? Gens qui en toute leur vie se sont joüés de la Religion, monstreront a nostre Roi le chemin de conscience! Les Lorrains enseigneront aux

François le zele de leur patrie! Princes estrangers interpreteront nos Loix, regleront nos differens, voudront estre Arbitres, voudrōt estre Iuges des Princes du sang, des degrés de nostre sang! Qui ne voit ici (Dieu ouvre les yeux a Monsieur le Cardinal) qu'ils pensent l'avoir loé, l'avoir emprunté pour jouër le Roi sur l'eschaffaut, peut estre six mois, tant que leur partie soit bien dressée? Et qui ne voit, qu'ils ne pensent pas a lui, quand ils parlent de lui, mais a eux mesmes? Quand ils nomment au Roi, aagé seulement de trente & trois ans, un successeur plus que sexagenaire; quand ils veulent suppléer le defaut d'hoirs qu'ils alleguent contre nostre Roi, par la vigueur de Monseigneur le Cardinal, qui à ja passé son an Climacterique. Mais pour faire nōmer un successeur au Roi, prendre les armes, & lui vouloir mettre le pied sur la gorge, se saisir de ses places, & abuser de l'authorité qu'ils ont de lui contre lui; qui plus est, recevoir, & distribuër deniers du Roi d'Espagne, appeller, & introduire les forces d'Espagne en ce Roiaume, certes me pardonne Monseigneur le Cardinal si je lui di, s'il ne voit encore, c'est ne voir goutte. Car ce n'est plus estre François; C'est avoir vendu ce Roiaume au Roi d'Espagne, & avoir jetté le sort sur nostre robbe, laquelle sans doute eux se sentans trop foibles, & ne la pouvans avoir tous seuls, en veulent faire part a l'Espagnol, nous vendent a lui, & sous ombre de liberté, nous exposent en pillage.

Iugeons cette conspiration, si elle peut proceder d'ailleurs, que d'Espagne. On sçait que Monsieur de Guise est endebté jusqu'au bout; & cependant à distribué de grandes sommes, toutes en pistoles, par ce Roiaume. Il

Digitized by Google

en à mesmes envoié a qui n'en demandoit point. D'où peuvēt estre venus ces grands deniers, veu le coin qu'ils portent? & d'où donc estre meus ces desseins que du Cōseil d'Espagne? Il est assisté du Comte Charles de Mansfeld, qui lui amene des Lansquenets, & quelques cōpagnies de Cavalerie; du Prince de Parme; (Dieu y à remedié depuis, mais outre leur espoir.) Qui est le Prince de Parme, sinon le Chef & Directeur es païs de deça de tous les desseins d'Espagne? Il à envoié ses enfans en Savoie; & le Duc de Savoie à fraischement espousé une fille d'Espagne. A quelle fin, sinon pour les tenir en ostages des sommes qu'ils à receües, & pour les avoir pour gages des promesses qu'il à faites? Il à demandé aussi que la ville de Cambrai fust remise, comme avant qu'elle eust reçeu feu Monseigneur; Cambrai, ville Imperiale, mais opprimée violemment par le Roi d'Espagne; Cambrai, le seul reste des si chers & precieux labeurs d'un Fils de France; Cambrai au surplus le rempart de France du costé plus desarmé contre les efforts d'Espagne. Qui peut plus douter ici, que sous ces habits François ne logent des coeurs d'Espagne? Adjoustés les communications secretes de M. de Guise, & du Prince de Parme, ses intrinseques conferences avec les Ambassadeurs d'Espagne, les allées & venües de D. Iuan Bardachin vers l'Evesque de Comminges, bastard de Lansac, & infinies pratiques de cette nature. Et qui doutera que l'armée de ces Conjurateurs ne soit au service d'Espagne? Et qui doutera donc que bien tost on ne voie esclarcir les escadrons, & ploier les enseignes? & que ce qu'il y à de genereux, que ce qu'il y à de François entr'eux, desquels les uns ont esté poussés d'un des-

pit, les autres attirés sous un faux tiltre, se resouviendront d'estre François, se proposeront quel monstre seroit un François armé contre la France? & contre la France pour l'Espagne?

Mais ils ne veulent point tomber sous un Prince Heretique; & la dessus adjoustent que les François ne font point serment au Roi qu'a condition de maintenir l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine. Dangereuse proposition, & qui ne sent rien moins, que la depositiō de Chilperic pour mettre Pepin en sa place sous ombre de n'avoir bien defendu l'Eglise contre les Sarrasins. Mais Dieu fera la grace a nostre Roi de defendre bien, & longuement sa place. Quoi donc? s'il vient a mourir, disons mieux, s'ils le font mourir, comme ils esperent, ils veulent dire, qu'ils n'endureront jamais que le Roi de Navarre, qu'ils tiennent pour Heretique, vienne a la succession de cest Estat, qu'en leur conscience, quelque palliation qu'on y puisse apporter, ils connoissent bien lui appartenir de droit. Le Roi de Navarre à assés de jugement, quand le naturel n'y seroit point, pour connoistre combien en ce temps la vie du Roi lui est utile, & necessaire; & c'est a lui sur ce point a s'en defendre. Le Roi de Navarre leur pourra respondre là dessus, qu'il est né & nourri en la Religion, de laquelle il fait profession; & qu'en conscience il ne s'en peut departir sans estre instruit; qu'il est prest & sera tousjours de reçevoir instruction d'un Concile libre, & legitime, & de laisser l'erreur, quand il lui sera monstré. S'ils demandent, que sans autre instruction, pour l'espoir ou desespoir d'une Couronne, il passe tout a coup d'une profession a l'autre, que requierent-ils de lui que

Digitized by Google

inconstance, qu'infidelité, qu'hypocrisie, non pour le rendre capable d'estre Roi, ains indigne plustost de l'estre? S'il se presente a estre mieux enseigné, & s'il est prest d'acquiescer, quand il l'aura esté, où trouveront ils es anciens Canons que ceste obeissance, ceste submission soit appellée Heresie? Tout erreur, dit le Canõ, n'est pas pourtant Heresie; Heresie est une erreur important; un erreur où il y va du fondement de la foi, des articles de salut. Or le Roi de Navarre leur dira qu'il est Chrestien, qu'il croit son salut en un seul Iesus Christ, qu'il tient & reçoit sa parole, comme la regle infallible de verité, qu'il croit les Symboles de l'Eglise, qu'il recoit les quatre Conciles universels qui ont esté tenus en la fleur d'icelle, qu'il condamne toutes les heresies condamnées par iceux, qu'il se sousmet encore aujourd'hui a un Concile Vniversel deuëment convoqué & legitimement tenu. Il n'y à donc point d'Heresie a proprement parler. Car il croit dés ceste heure ce que les premiers se sont contentés de croire. Il n'y à point aussi de schisme. Car le schisme presuppose une resolution en separation. Or tenés un bon Concile, & le voila tout prest de se reünir. Il y à plus. Car tout homme (dit le Canon) qui tient une heresie, n'est pas pourtant heretique. Heretique presuppose une ambition de nouveauté, une opiniastreté contre la raison enseignée, & demonstrée. Or peut juger un chacun si le Roi de Navarre est poussé d'ambition en cette affaire. Car disoit le Iurisconsulte, *Cui bono*? Quel profit lui en peut-il revenir? Telle ambition tombe en un Docteur en Theologie; mais non en un Prince. Telle opiniastreté tombe en un Sophiste, mais non en la simplicité d'un, qui est enseigné par

Digitized by Google

autri. S'il estoit meu d'ambition, estre ambitieux de la bonne grace du Roi, de la faveur de tous les Catholiques de ce Roiaume, des voeus & suffrages des plus grãs Princes de la Chrestienté, en changeant tout soudain de Religion, lui seroit beaucoup plus profitable. Et si l'ambition fait l'heretique, certes les autheurs de ceste conspiration, le sont bien plus que lui. Mais il est meu de conscience; la conscience lui fait passer par dessus les considerations, qui les emportent, & s'asseure qu'il n'a point affaire a un peuple, qui desire un Prince perfide & desloial a Dieu & a sa conscience; ains qui se contente de l'avoir paisible, capable de raison, prest a mieux apprendre, & a mieux faire, quand on le voudra mieux enseigner. La loi de cet Estat ne prive point un Fils a cause de la Religion d'une succession directe, ni collaterale; Pourquoi un Prince? La loi reçoit en administration de tous Estats indifferemment les uns & les autres: Pourquoi moins de l'Estat? La loi permet a un chacun l'exercice de sa Religion, & n'en exclut personne: Pourquoi le Prince seul sera-il exclus de ce privilege? le Prince, qui le donne? Pourquoi sera seul esclave en sa conscience, au plus precieux qu'il ait, celui qui affranchit les autres? Ie di la loi de cest Estat. Car c'est la loi, par laquelle seule nous vivons, & pouvons vivre en paix, cest a dire remettre cest Estat en son premier estat, & le retirer de la misere; Loi deliberée aux Estats d'Orleans; Estats non forcés, non brigués, nõ ligués par les menées & pratiques de ceux, qui aujourd'hui nous troublent; Ie di plus; Estats convoqués par eux au plus fort de leur credit, & mesmes a leur instãce; Loi que jamais depuis nous n'avons voulu enfraindre,

que nous ne soions entrés en guerre civile; & quand je dis guerre civile, je pense comprendre sous ce mot toute sorte de calamités, & confusions. Loi donc juste, car elle est tres-necessaire. Loi non revocable en la conditió de l'Estat present. Car sa revocation nous met en ruïne. Loi jugée, Loi jurée par tous les Princes, Gouverneurs, Lieutenans Generaux, Conseillers d'Estat, Cours de Parlement, Sieges Presidiaux, Villes, & Communautés de ce Roiaume, par ceux mesmes qui aujourd'hui temerairement en veulent contester; Et toutesfois qui remet la decision du fait de la Religion a un Concile libre, attendant lequel nul ne peut estre dit Heretique en cet Estat, & auquel aussi quiconque se sousmet ne peut estre a bon droit tenu pour pertinax, ne Schismatique. Quelques Empereurs, & Constantin mesmes sur sa fin, quelques Rois d'Espagne aussi, & longues années, ont eu des opinions erronées, erronées aux poincts plus importans. (& graces a Dieu le Roi de Navarre n'en est pas là) Lit-on toutesfois que jamais on ait pensé a les deposer, que jamais on ait proposé de les exclurre? Quelques Papes mesmes, les Docteurs des autres, ausquels le nom d'Heretique, & d'Heresiarque eust peu a bon droit appartenir, ont mal creu de Christ, ont mal enseigné de sa divinité, le fond du salut, le seul fondement de la Religion Chrestienne. La Chrestienté toute entiere y avoit interest. La source publique, où chacun puisoit, s'en alloit gastée, s'en alloit empoisonnée. Voions qu'on à fait. On à eu patience d'assembler un Concile solennel, on les à ouïs, on les à instruits, on les à receus a amendement, & a resipiscence. Iamais n'ont esté prononcés Heretiques, qu'en un plein Concile. Iamais on n'a attenté sur leur dignité

Digitized by Google

dignité par presomption, jamais par prevention, jamais par force. On y à tousjours observé toutes formalités. On à tousjours attendu la condamnation; mesmes apres icelle prononcée on leur à donné temps pour y penser; On leur à donné respit pour se convertir.

Mais il y à danger, disent-ils, si le Roi de Navarre vient a la Courône, qu'il ne renverse la Religion Catholique en ce Roiaume. Ie respons, qu'il y à bon terme; Et ce grand soin, de si loin, & hors de saison, monstre une passion fort violente, qui n'est poussée de religion aucune. Ie respons, que grace a Dieu nostre Roi estant en la fleur de son aage, s'ils n'y entendent quelque finesse qui nous soit cachée, (& Dieu l'en garde) il n'est hors d'espoir d'avoir enfans; & que lui & la Roine sa femme selon leur aage en peuvent avoir une douzaine sans miracle. Ie respons qu'a ce mal pretendu ils apportent un foible remede; un Cardinal, qui à deux fois autant d'aage que le Roi; un Cardinal, qui n'est point marié, en danger de mourir premier que l'estre; asseuré de n'avoir point d'enfans, quand il le sera.

Et quant a ce qu'ils alleguent du changement de Religion, qui seroit a craindre; Le Roi de Navarre leur dira, qu'en sa Religion il à esté tousjours instruit a ne forçer point les consciences; qu'en l'ardeur mesmes des guerres civiles, lors que tout exercice estoit defendu par toute la France a ceux de sa religion, il à tousjours laissé la Religion Catholique en son entier en toutes les villes, esquelles il avoit puissance. Et de ce ne veut pour tesmoins que le Clergé, & les Prestres, & Moines d'Agen, où il faisoit sa residence; Qu'en paix, & en guerre il est tousjours servi indifferemment, tant aupres

de sa personne, qu'en tous les estats & offices, qui sont a sa disposition, des uns, & des autres ; mesmes en sa chambre, en son Conseil, & en ses Gardes, & n'en à jamais reculé aucun pour le fait de conscience ; Et ceux, qui ont tant soit peu approché de sa maison, le sçavent bien: Qu'en ce que Dieu lui à laissé de son Roiaume de Navarre, qui est beaucoup plus grand que son païs de Bearn, il à laissé la Religion Catholique Romaine en son entier, sans y avoir alteré ni innové, selon qu'a son advenement il l'avoit trouvé. Ce que malicieusement on cele, se contentant de le calomnier sur le fait de Bearn. Car quant a sondit païs de Bearn, l'aiant trouvé reduit par la feüe Roine de Navarre sa mere par une Convocation generale des Estats a la Religion, de laquelle il fait profession, il l'a a la verité laissé en ce mesme estat, auquel il le trouvoit, aiant esté tant occupé es travaux qu'on lui à brassés, qu'il ne lui estoit pas a propos de rien changer. Cependant on scait, qu'il en à levé les rigueurs, & y à moderé les ordonnances, & fait paier aux Ecclesiastiques leurs pensions, & mesmes quelques fois de ses propres deniers. Ce que les Evesques, & Ecclesiastiques, qui ont du bien audit païs, ne peuvent nier. Au reste à tousjours offert d'ouvrir les Estats a son Peuple, afin qu'ils y peussent franchemēt ouvrir la bouche, & lui declarer en iceux, ce qu'ils auroiēt a requerir pour la paix de leur ames, & consciences. Si donq on tire une mauvaise consequence de ce qu'il ne remet la Religion Catholique Romaine en Bearn, que n'en tire-on une bonne, de ce qu'il ne l'a ostée en la basse Navarre, où il à pareille puissance? Mais toutes personnes non passionnées la debvront tirer bonne de l'un &

Digitized by Google

de l'autre, en ce qu'en l'un & en l'autre, il n'a rien remué, ni innové, sauf qu'il à moderé les ordonnances de Bearn, attendant mieux; partant, qu'il n'est pas Prince, qui se plaise en nouveautés, qui procede legerement aux changemens par une violente passion, contre une Religion, ou contre l'autre; ains qui laisse volontiers les choses au point, où il les trouve, s'il n'y voit une utilité bien evidente. En ce fait qui estimera le Roi de Navarre, si despourveu de jugement, si ennemi de sa grandeur, & de son bien, si Dieu & nature l'appelloient en un Estat, de le vouloir perdre & mettre au hazard par une violence sans raison, &, qui plus est, par une violence sans effect, & qui ne pourroit lui attirer, que sa ruine? Et qui croira, que celui qui n'aura voulu forçer tant soit peu un païs de basse Navarre, qu'il pouvoit sans contradiction, vueille forçer un Roiaume de France, qu'il ne peut sans le perdre, & sans se perdre soi mesme? Ces doutes peuvent tomber aux coeurs des idiots, mais non des sages. Ceux mesmes qui les protestent, ne les croient pas, encor qu'ils taschent par dessein de les faire croire aux autres. Et puis, quand les choses seroient reduites a ce point, on peut prendre asseurance contre les doutes qu'on à. Le peuple la requiert, & le Prince la baille. Et en ce Prince, graces a Dieu, on ne peut remarquer jusques ici, ni violence, ni perfidie. Mais de s'armer dés ceste heure pour une chose naturellement si lointaine, de parer un coup qui vient de si loin, qui peut estre de vingt, ou trãte ans ne nous peut arriver, & sous ce pretexte mettre cest Estat en feu, l'Espagnol dedãs pour nous ruïner, entãt qu'ẽ eux seroit, & plus, & plustost, que

le mal, qu'ils alleguent, ne pourroit pas faire; c'est nous ordonner la cigüe pour nous empescher un accés de fievre; c'est une mort asseurée pour remede d'une maladie incertaine. C'est donq un dol manifeste. Car l'ignorance en seroit trop grossiere. C'est un empoisonnement au patient; c'est une trahison en cest Estat; c'est une conjuration contre le Roi. Et quand il aura nommé ce Successeur; Successeur qui ne pourra esperer de le survivre; Successeur toutesfois nommé a ceste intention, empli de cest espoir, quelle asseurance pourroit prendre le Roi d'eux, qu'ils ne s'en veillent desfaire?

Laissons le Roi de Navarre. Il sçaura, quand il en sera besoin, plaider sa cause (& Dieu veille que jamais il n'en soit besoin.) Voions si le reste de leurs Protestations à plus de verité, ou de couleur. Ils se plaignent de quelques jeunes gens, qu'ils dient posseder le Roi, tirer de grans biens de lui, & en reculer les Princes, les vieux serviteurs, & les principaux de la Noblesse. Sans rien deviner chacun voit assés qui ils designent. Ce sont les Ducs de Ioieuse, & d'Espernon. Si le Roi les aime, ce n'est chose si estrange: Personnes privées en leurs amitiés desirent bien estre libres; Combien plus les Princes? Et en nos histoires vit on jamais Prince qui n'aimast quelqu'un? S'il leur fait du bien, c'est la volonté qui produit son effect. Aimer proprement c'est vouloir du bien, c'est faire du bien. Et le vrai vouloir s'estend aussi tost a la proportion de sa puissance. Mais s'ils disent, Trop, & que leur censure ait lieu ici; Bons Reformateurs! Et leur exemple vaudroit, s'ils vouloient commencer par euxmesmes. Qu'ils nous dient donc, d'où il s'est peu faire, que leur feu Grand Pere, quand il vint

premierement en France, n'eust pour tout que quinze mille livres de rente, & que maintenant ils en aient en leur maison plus d'un million, si ce n'est par la liberalité & bonté de nos Rois? Ie dis de nos Rois, qui leur ont donné de belles charges, de grands Eveschés, de grosses Abbaies, des plus riches heritieres de ce Roiaume; De nos Rois, en la bourse desquels, tant qu'elle leur à esté ouverte, ils ont si bien sçeu fouiller, qu'ils se trouveront avoir tiré six, ou sept millions d'or, dont sont procedées leurs plus belles acquisitions. Et de fait a l'advenement du Roi Charles a la Couronne avoit esté conclu par les Estats d'Orleans, qu'ils seroient appellés a reddition de comte, & recerchés des dons immenses, qu'ils avoient reçeus des predecesseurs Rois, & tout freschement du Roi François II. duquel ils avoient emparé la personne, & la bourse tout ensemble. Mais au lieu de penser a rendre comte, ces bons Reformateurs adviserent au moien de n'en point rendre, commençans sans commandement du Roi, & contre les Estats de ce Roiaume, a tüer ceux de la Religion contraire en la ville de Vassi, c'est a dire, allumer le feu par un des coins, qui depuis embrasa pour un long temps toute la France. Le Pere pour ne rendre comte nous mit en combustion; & aujourd'hui le Fils nous met a la guerre pour faire comter les autres. Voions donc comment. Respondent ici s'ils le font a bon escient; s'ils ne se joüet point; s'ils n'abusent point le peuple. Tous sçavent-ils pas que Sainct Luc, & d'O leurs principaux partisans, & quelques autres, sont riches des dons du Roi, ont trempé en ses finances, ont tenu en somme ci devant le mesme lieu, que ceux qu'ils taxent, & qu'ils font semblant d'amener ici

Digitized by Google

a comte? Comtent les premiers qui premiers ont fait recepte. Eux donq les premiers. Ainçois disons mieux; Ces gens sont marris que les faveurs de la Court ne pleuvent tousjours sur eux; & si elles degouttent sur autrui, crevent d'evie. Ces gens vont briguer les malcontens, comme eux, de toutes parts. Et ces malcontens, qui veut regarder leur condition sans passion, sont si a leur aise, ont tant reçeu de bienfaits, que l'aise seul les desvoie; & sans les bienfaits, ils n'auroient puissance de mal faire. Le vrai malcontent, celui qu'il faut plaindre, & celui duquel la condition est miserable, certes c'est le Roi, d'avoir fait du bien a race si ingrate, donné du pouvoir, donné du moien, donné de l'authorité, pour estre tout aussi tost emploiés contre lui.

Ils plaignent le peuple. Et que donq ne le laissent ils vivre en repos? Et pourquoi traversent ils le Ròi en la volonté qu'il à de lui bien faire, dont des-ja il faisoit voir de bons effets? On sçait qu'il l'avoit soulagé pour ceste année de sept cent mille livres, & cassé en un jour quatre vint ou cent Edits, que l'on lui avoit remonstré estre a la charge de son Peuple; & se preparoit a une reformation generale de son Roiaume. C'estoit commencer. En une autre année il eust fait d'avantage. Et en telles choses, la volonté y estant, le progres va loin en peu de temps. Aujourd'hui qui doute que nouvelle guerre ne lui crée nouveaux despens, nouveaux maux au Peuple? Et puis quel mesnage pensons nous que facét ces bons Mesnagers, qui des-ja commencent a lever de grands deniers sur les villes, qu'ils detiennent? Mesmes ont taxé la ville de Bourg en Bourdelois a dix mille escus, qu'ils n'eussént paié en dix ans au Roi, prests d'en-

Digitized by Google

voier le Maire, & Iurats de la ville, prisonniers en Broüage. Pensons puis apres aux armées, tant Françoises, qu'estrangeres, qu'il faudra nourrir & soudoier de part & d'autre. Pensons aux deniers du Roi, que ja ils usurpent, & saisissent, qu'il faudra remplacer d'ailleurs pour s'opposer à leurs rebellions; aux estapes, aux munitions, aux contributions, aux passages de gens de guerre. Toute guerre est un monstre devorant; combien plus la domestique? Toute guerre une vraie confusion; combien plus celle qui est conduite par gens de confusion, comme ceux-ci? Certes je dirai, & je l'ai dit; Trois jours de sedition civile cousteront au povre peuple une année de taille, & plus; & trois de guerre bien juste, quand ils auroient bonne intention (ce qu'ils n'ont pas) ne vaudront jamais au povre peuple un jour de paix.

Mais le Roi à tort. C'est ce qu'ils alleguent. Car il ne fait pas assés de cas de sa Noblesse. Voions qui les suit, & voions qui proteste avec eux. Des Princes du sang, je n'en voi aucun en ce parti, si ce n'est ce bon Prince qu'ils abusent, qu'ils ont enchanté, duquel ils se font donner le bien pour l'oster a ses nepveux. Si sont-ils les chefs & les protecteurs de la Noblesse. Des vieux Officiers, des vieux Chevaliers, des vieux Capitaines de la France, a peine un tout seul les suit. Ie ne voi pour tout que des Lorrains, quelques malcontens, (que n'eussent-ils plus, qu'ils ne meritent!) quelques gens perdus, gens de tout parti, gens (disoit Cæsar) a qui la combustion, a qui la guerre civile duit, tels que ceux, que Catilina eut a sa suite. Pensés que Lorrains se soucient beaucoup, si nostre Noblesse est bien. Pensés que Lorrains, qui tant qu'ils ont peu ont de tout temps ravalé la dignité

Digitized by Google

de nos Princes, prennent bien a coeur, que chacun tienne son rang. Qu'ils n'alleguent point qu'on leur ait pris leurs estats. Ils les ont vendus. Ils en sont paiés, & cherement. N'alleguent aussi, qu'on ait contraint aucun de s'en desfaire. Il leur tient au coeur. C'estoient gens pour la plusspart a leur devotion, ou de leur ligue, & leur fait grand mal, qu'on les en fait sortir. Mais qu'il leur souvienne, que ce sont eux, qui ont rendu les estats venaux, alors qu'ils ont eu le maniemẽt, &, je dirai plus, les simples commissions, comme sont la plusspart de celles, qui sont pour la guerre. Car a leur sollicitation, & importunité tres-instante on sçait assés qu'un Maistre de camp des plus favoris du Sieur de Guise, (qu'il n'est besoin de nommer) fut admis a vendre & faire deniers de son estat de Maistre de camp, dont il toucha seize mille livres, faisant le premier de sa robbe en ce fait ici une voie a l'advenir pour toutes sortes d'estats, & offices. Mais voici comme il en va. Aucuns gens d'honneur ont accommodé le Roi de leurs Estats. Mais s'en plaignent-ils? Mais les verra-on rangés sous leurs bannieres? Ains plustost contr'eux. Ils sçavent tresbien que leurs Estats sont charges; charges que nos Rois par les anciennes Loix avant tous nos remuëmens souloient remüer de temps en temps; charges, non estats, & non offices. Car les Princes les en r'appeloient a leur plaisir, sans formalité, sans remboursement, sans alleguer cause, ne pretexte, non pour les priver indignement, mais pour en tirer quelque meilleur service; non pour les frustrer, ains pour les recompenser, & honorer ailleurs. Et aussi ne le prenoient-ils a mal. Car ils n'abusoient de leurs gouvernemens pour se rendre necessaires a leurs

Princes

Digitized by Google

Princes, pour faire acheter leurs charges, ou pour se les rendre hereditaires. C'est un mal nouveau introduit par les autheurs de ces nouvelletés, qui pour attirer quelques Gouverneurs a eux, plus liberaux que les Maistres, leur promettent hardiment, que leurs Gouvernemens leur deviendront Patrimoines. Car par ce qu'ils ne tendent qu'a la dissipation de cet Estat, & cognoissent bien qu'ils ne peuvent pas le retenir tout en un, ils font bon marché du reste, & ne feignent pas de l'exposer en proie.

Le Clergé, la cause duquel ils veulent sembler entreprendre, Ie demande quelle reformation ils y apporteront meilleure que nostre Roi? Le Roi, s'il est question de sa personne, monstre a toute sa Court le chemin de l'avoir en reverence. Il à pour Conseil les plus apparens, & les plus notables d'icelui. Aux charges, & dignités de l'Eglise, par les bonnes ordonnances qu'il à faites conformes aux anciens Canons, & desquelles nul de ses predecesseurs ne fut jamais si severe observateur que lui, il choisit les plus excellens, soit en vie, soit en doctrine, qu'il connoisse en son Roiaume. Il forclost toutes personnes indignes, incapables, sans acception & exception de qualités; n'y admet que ceux qui actüellement peuvent exercer les charges; contraint les Evesques de resider en leurs Dioceses, plus severement & plus exactement que ne fait le Pape mesme; monstre au reste a tous le chemin de zele, & devotion. Que se peut il adjouster a ce bel ordre, sinon le loisir d'en recueillir le fruit, & de le voir profiter? Mais ce n'est pas la predication de la parole de Dieu, qu'ils demandent. Ils ne se soucient pas que ce Roiaume soit peuplé de bons pre-

Digitized by Google

dicateurs, que le peuple ſoit inſtruit en ſon ſalut, que la brebis deſvoiée y ſoit ramenée. Ils veulent des Ieſuites, qui inſpirent le venin de leur conſpiration, ſous ombre de ſainctetė, en ce Roiaume; qui ſous couleur de Confeſſion (quelle horrible hypocriſie!) abuſent de la devotion de ceux qui les croient, & les obligent par ſerment a ceſte Ligue, & a leur parti; qui exhortent les ſubjets a tuër, & aſſaſſiner leurs Princes, leur promettent pardon de leurs pechés, leur font croire que par actes execrables ils meritent le Paradis. Vraies Colonies d'Eſpagnols, ains diſons pluſtoſt, vrai levain d'Eſpagne en ce Roiaume, qui depuis quelques années à enaigri noſtre paſte, à Eſpagnoliſé ſous un ſourcil Phariſaïque les villes de noſtre France; deſquels les Convents ſont plus dangereux, que Citadelles; deſquels les Synodes ne ſont rien, que conſpirations. Tels ſont-ils cogneus; tels nous ſont les fruits de l'Aſſemblée generale, qu'ils tenoient a Paris nagueres en Septembre, & y preſidoit certain Ieſuite du Pontamouſſon, directeur de ces conſeils. Autres y en à qui blaſment le Roi en plene chaire, ſuſcitent le peuple, l'arment de fureur contre les Magiſtrats, preſchent les loüanges, recõmandent les vertus de ces pretendus rejettons de Charles-Magne. C'eſt ce zele ardent, c'eſt ceſte Religion qui les anime. Et le voulés vous voir? Quand ils ſont en Allemagne, ils ſont Lutheriens. Sont-ils mutinés? Qui leur euſt preſté la main, ils remettoient ſus les Calviniſtes. Soigneux du Clergé, ſoigneux du ſervice, ſoigneux de tenir leurs reſidences; qui poſſedent nombre d'Eveſchés, nombre d'Abbaies, contre les Canons, contre le Concile, qu'ils nous vont preſchant en France, & en vendent les bois, en diſſipent le domaine, laiſſent les Egliſes, laiſſent les maiſons aller

Digitized by Google

par terre, vendent les Reliques, retirent a eux tout ce qu'il y à de precieux; D'aumosnes, fort peu; les povres tous nuds, & les Prestres mesmes y meurent de faim. Vrais heritiers, non de Charles-Magne certes, mais de Charles de Lorraine, qui sçeut fort devotement vendre a son profit la grande croix, & les plus riches joiaux de Mets; fit vendre au Clergé de ce Roiaume partie de son temporel; & augmenter les decimes; & n'eut point de honte, pour le bon service qu'il pretendoit avoir fait en cest endroit, de s'en faire dõner une partie en recõpense.

Reste la Iustice. Ces justes Censeurs la nous veulent restablir en son integrité. Qui jamais à veu qu'une guerre domestique ait esté propre pour reformer la Iustice? Qui ne voit assés qu'un seul an de guerre lasche plus les nerfs des Loix, & leur oste plus d'authorité, que dix ans de paix ne lui en peuvent rendre? laschent plus la bride au mal, que dix ans de paix ne la lui peuvent retenir? Ces gens, pour exemple, quand ils auront fait leur rage, viendront a s'en repentir. Il leur faudra des pardons, des remissions, des abolitions. Il faudra que les Loix dorment. Il faudra que les Iuges connivent, qui commençoient a reprendre leur authorité. Mal tousjours sur mal. Ià les defiances des parties commençoient a se lever par la prudence du Roi. Ceux de la Religion contraire recognoissoient peu a peu, que par la voie ordinaire ils pouvoient avoir justice, sans qu'il leur fust besoin d'un conflict de Iurisdictions. Ces perturbateurs, Protecteurs des Parlemens, qui leur promettent ici plenitude de puissance, donnent nouveaux argumens de defiance, ostent les moiens de reünir a ce point les volontés. Quoi plus? On s'est plaint souvent de la venalité des Offices de Iudicature; intro-

Digitized by Google

duite premierement pour aider a supporter les guerres estrangeres, & depuis continuée pour subvenir aux civiles. Or sçait un chacun que le Roi n'a eu tant soit peu de relasche, qu'il n'ait aussi tost aboli ceste venalité, & tous les moiens par lesquels indirectement on la pouvoit couvrir. Et si ceste sainte ordonnance est par lui saintement observée, tous les Parlemens, & Sieges de Frãce en sont tesmoins, qui se peuvent souvenir, que le Roi n'a voulu admettre quelques resignations, tres-favorables, desquelles la consequence eust peu faire fraude a son Ordonnance a l'advenir. Quel soin il à eu de pourvoir aux dignités principales en ses Parlemens, quand elles sont venües a vaquer, on le voit en ceux qui aujourd'hui les tiennent, nommés de son propre mouvement, & choisis par son bon jugement, gens d'integrité, de capacité, & de doctrine, desquels la vie est une Censure, la doctrine une lumiere entre les hommes. Quel soin il avoit mesmes sur le point que ce trouble est advenu d'abreger les procés d'entre son peuple, & d'oster les mangeries qui le consument, sçavent ceux aussi qu'il à appelés en Conference, par lesquels il en à voulu estre informé par le menu. Ces gens ci le sçavent; ces gens n'en peuvent douter, y aians partie d'eux esté mesmes appellés. Tout nostre mal est qu'ils voudroient gouverner, ou gourmander la Court, pour y mettre, comme ils faisoient autresfois, gens a leur poste. Et s'ils eussent peu continüer de mesmes, les Estats fussent venaux, la Iustice a leur gré en son entier, & ne parleroient de Reformation a present, ni d'abus.

Par là voions nous que ces protections, & Protestatiõs ne sont que vains pretextes. La cause est l'ambition de

Digitized by Google

gouverner, & de regner. C'est la dissipation de nostre Estat, pour en emporter une piece, & y introduire l'Estranger. C'est une continuation du dessein qu'ils ont eu des long temps, & duquel les Memoires furent descouverts des l'an 1576. lequel se manifeste aujourd'hui plus clairement selon qu'ils s'approchent plus de l'execution, & nous du danger. Cependant ils prient le Roi de ne point mal pẽser d'eux, que c'est pour son bien; qu'ils n'ont tous juré que son service. Ainsi fit Pepin, & ceux ci se disent de la race, emploiant contre son Roi Chilperic la force, & l'authorité, qu'il lui avoit donnée, & la Saincteté du Pape Zacharie. Le Roi est prudent; Le François loial; Le jeu descouvert; & avons appris que la Saincteté condamne les parjures, que la Saincteté ne conseille jamais de fausser la foi, forcer sa patrie, & se rebeller contre son Roi. A ce beau dessein ils n'ont point de honte de convier la Roine, Mere du Roi, de les assister de son authorité; La Roine, qu'ils confessent avoir conservé cet Estat par tant de fois; a la ruine & dissipation totale du Roiaume, a la conjuration qu'ils font contre le Roi son Fils. Convient les Princes du sang a transporter leur honneur en autre nation, & en autre race; Tous les Pairs de France a trahir l'Estat, duquel leur estat les fait cõme Curateurs sous l'authorité de nostre Roi; Les Cours souveraines a souscrire a leurs desseins, que Dieu à assises en jugement pour la condamnation de tels perturbateurs; les Catons je dis a estre Catilinaires. Et n'ont point de honte d'invoquer Dieu là dessus, de prendre son Nom en vain, de l'appeller a tesmoin de leur sincerité & droiture en ceste cause; Dieu jaloux de son saint Nom, scrutateur des coeurs des hommes,

Digitized by Google

qui ne peut tenir pour innocent celui qui emploie son nom a vanité, combien plus a desseins si execrables? desseins execrables, qui sous nom de pieté, de justice, & d'ordre confondent tout un Estat, le remplissent de vengeance, de meurtres, & brigandages, font un million de vefves & d'orfelins, reduits a la faim, & au bissac, tout pour contenter leur seule ambition. Dieu voit tout cela; Dieu penetre jusqu'au fond; Dieu duquel ils vont se mocquant en l'invoquant, & duquel ils sentiront le juste courroux, & la malediction, & la vengeance; Dieu garde des Rois; Dieu Tuteur des Loix, Conservateur des Polices, Protecteur du povre peuple, qui les destruira, qui les confondra, qui les foudroiera, destruisans son peuple, confondans tout ordre, renversans les Loix, conjurans contre le Roi, & son Estat, abusans sur tout de son nom sacré, du zele de Christ, & de l'Eglise, pour sous ce beau voile attenter a leur Superieur, voler sa Couronne, & exposer en proie tous ses subjets.

Peuples, qu'on veut mutiner sous ombre du bien public, ressouvenés-vous de ces pretendus rejettons de Charles-Magne, & pour interpretes de leur dire lisés moi leurs precedens Memoires. Là verrés qu'ils veulent estre Rois aux despens de nostre Roi. Là verrés quel Arrest ils ont conçeu contre nous, & nostre Prince. François, restes de la France, considerés moi ces gens soudoiés du Roi d'Espagne. C'est donq la guerre d'Espagne, le crible des vrais François. Ils parlent d'un Successeur, & vous avés veu pourquoi. Ils voudroient morts tous nos Princes. Ils parlent d'unir la Foi, d'unir les Religions; Mais pour diviser l'Estat, pour partager nos provinces. Ici n'est point question de la Religion. Nous

Digitized by Google

avons un Roi Chrestien, trop plus zelateur de Dieu, qu'eux tous ensemble, qui sçaura pourvoir, & par moiens legitimes & convenables, a la seureté de la vraie Religion pour la posterité. Ceste sainctété n'est que pure hypocrisie. Ceste Ligue, qu'ils appellent Saincte, n'est qu'une feinte devotion, n'est qu'une vraie conjuration contre l'Estat. Ici aussi peu est-il question de la Reformation de ce Roiaume. Ces gens, quand ils n'y ont veu leur interest, ne s'en sont jamais esmeus. Ces gens au cõtraire, en ce peu que Dieu leur à donné d'authorité & de subjects, n'ont monstré qu'eschantillons evidens de violence, & tyrannie. Et puis pensés, je vous prie, quel remede a tous nos maux de nous jetter a la guerre civile, c'est a dire, reformer le Clergé par l'insolence du soldat; espargner le sang de la Noblesse par une suite de cruautés, & de vengeances; soulager le povre peuple par les contributions, les foules, les rançonnemens, les pillages; redresser la Iustice par l'aneantissement de toutes bonnes Loix; remettre sus l'ordre, & la police par la chose qui seule à tousjours introduit la confusion en toutes choses? Mais, qui pis est, pensés que c'est de restaurer la France en l'ouvrant de toutes parts, & aux deniers & aux forces d'Espagne, c'est a dire, vendre a l'Espagnol nostre païs, & chasser la France hors de la France, pour y faire les logis de la Lorraine, & de l'Espagne? N'alleguent ici le Roi de Navarre pour nous abuser. Il est Prince courageux, Prince tout François. Et l'ont pour suspect, & le redoutent, & taschent par tous moiens de le rendre odieux; eux confederés, eux amis & serviteurs de l'Espagnol; lui vrai sang de France, lui né ennemi, & a tres-grand droit, de la nation d'Espagne.

Digitized by Google

Reste donq, que ce qu'il y à de reste de la France en France se ralllie, & se rejoigne contre ceste conjuration maudite; Qu'on n'oie plus entre nous les noms de *Papiste* & *Huguenot*, noms ensevelis par les Edits de la Paix, noms bien plus a ensevelir maintenant en ceste guerre, qui n'a fondement, qu'en nos divisions; Que pour tout il ne soit plus parlé entre nous sinon d'Espagnols, & de François; Que nous nous voions a ceste occasion reünis dessous la Croix, je dis contre la Croix rouge dessous la Croix blanche, marque antique de nos Rois; Qu'il soit dit a la posterité, que ceste division, comme autresfois les Romains, nous ait reünis ensemble; que la rebellion de ces gens nous ait ramenés a la vraie obeissance, je-dis de nos loix, & de nos Rois. C'est la contre-ligue, que nous devons faire tous; Ligue née en nous, Ligue naturelle du Chef avec tous ses membres. Pour y parvenir n'est besoin de brigues, n'est besoin de monopoles. Le sang court au coeur, & le bras pare la teste sans deliberer, des qu'il ressent le danger, des qu'il apperçoit le coup venir. Soions tous unis; Rangeons nous au Roi; Chaque membre se dispose a faire son office. Ie voi ces Ligueurs, balais desliés, pieces rapportées, fondre dessous nous, fondre devant nous, fondre & se confondre par eux mesmes. Ie les voi desfaits; je les voi rompus, & par les Prevosts, sans autres armes. Et pour leur dicton, au lieu du tombeau qu'ils se promettent;

CE SONT LES PREMIERS ESPAGNOLS FRANCOIS

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE* DU ROI DE NAVARRE au Roi Henri III. en Iuin 1585.

* Dreßée par M. du Pleßis.

MOnseigneur, V. M. aura veu comme ceux qui se sont nagueres eslevés en ce Roiaume m'ont pris a partie en leurs protestations, & par toutes sortes de calomnies ont tasché en icelles de me rendre suspect a V. M. odieux a tous les Ordres, & Estats de ce Roiaume, & en mauvaise odeur envers tous les Princes, Estats, & Nations de la Chrestienté. C'est pourquoi, Mōseigneur, j'ai pensé de vous envoier la Declaration ci jointe, escrite & signée de ma main, qui vous sera presentée par les Sieurs de Clervant & de Chassincourt; laquelle je supplie tres-humblement V. M. vouloir lire de point en point, & en icelle se representer devant les yeux mes actions, & deportemens passés, esquels je m'asseure que l'oeil equitable de V. M. ne remarquera que fidelité & integrité. Nul, Monseigneur, n'a veu plus profondement, ni plus clairement, soit aux causes, soit aux effets, que V. M. mesmes. Et pourtant encore que je desire sur tout satisfaire a vostre jugement, si me confie-je d'autre part que ce m'est chose fort aisée a l'endroit de V. M. Mais parce, Monseigneur, que le venin de ces calomnies se va respandant par toutes les venes de ce Roiaume, & mesmes de la Chrestienté, entant qu'ils peuvent, en quoi mon honneur, & reputation souffre un interest notable, I'ai a supplier tres-humblement V. M. de me faire tant de faveur, que de trouver bon que j'envoie la susdite Declaration a toutes vos Cours de Parlemens, & autres corps notables de ce Roiaume, vers lesquels prin-

Digitized by Google

cipalement ils ont tasché de me denigrer, & diffamer. Aussi que V. M. me face cest honneur de commander a ses Ambassadeurs de la presenter a tous les Princes Chrestiens, ses amis, & alliés, avec les lettres, que sous le congé de V. M. je me delibere leur escrire, m'asseurant que V. M. ne pourroit trouver que tres-estrange, lui estant ce que je suis, & avec le courage que j'ai, que je passasse sous silence les enormes blasmes, dont ils chargent mon honneur, que j'oserai dire ne pouvoir estre taché sans quelque interest de V. M. I'en supplie donc tres-humblement, & de toute mon affection V. M. Et remettant le surplus sur les Sieurs de Clervant & de Chassincourt, que je supplie V. M. croire de ma part sur tout ce fait, comme elle me feroit cest honneur de me croire moi mesme, je finirai &c.

---

* Faicte par M. du Plessis.

DECLARATION * DV ROI DE NAVARRE, contre les calomnies publiées contre lui es Protestations de ceux de la Ligue.

LE Roi de Navarre, aiant veu les protestations, & declarations de ceux qui troublent aujourd'hui l'estat de ce Roiaume sous le nom de *Ligue Saincte*, esquelles ils veulent couvrir leurs mauvaises intentions, partie d'un zele de Religion, & partie d'une affection de bien public; mais particulierement le prenent directement a partie, comme Heretique, Relaps, Persecuteur de l'Eglise, Perturbateur de l'Estat, ennemi juré de tous les Catholiques, &c. A estimé estre de son devoir d'éclarcir tous Rois, Princes, Estats, & Nations de la

Digitized by Google

Chrestienté contre ces calomnies, mais specialement le Roi, son souverain Seigneur, & le peuple de ce Roiaume, de tous estats, & qualités, puis qu'ainsi est qu'a l'ombre de lui ils ne font point de conscience d'attenter a la Couronne de son Prince, & confondre miserablement tout son Estat:

Declare donc premierement en ce qui concerne sa Religion ledit Seigneur Roi de Navarre, devant Dieu, qui voit le fond de son coeur, devant le Roi son souverain Seigneur, auquel il desire principalement approuver ses actions, devant tous les susdits Princes, & Nations, qu'il en fera volontiers tesmoins, & juges; Qu'il n'espere son salut qu'en la foi, & Religion Chrestienne, qu'il embrasse de toute son affection, & pour regle infallible de laquelle il reçoit la parole contenüe au Vieil, & Nouveau Testament, quil à pleu a Dieu laisser en ces tenebres pour lumiere & direction de son Eglise; Qu'il croit une Eglise Catholique Apostolique, pour la conservation, & augmentation de laquelle en toutes sortes de graces il prie Dieu journellement, & s'estimeroit heureux d'espandre son sang en la defendant contre les infideles; Qu'il croit & reçoit les Symboles, ou Abregés de la foi Chrestienne, qui ont esté dressés par icelle Eglise Catholique Apostolique, pour servir de marques, par lesquelles les Chrestiens, & Orthodoxes fussent discernés de tous mal sentans de la Foi, & Heretiques; Comme aussi il embrasse les plus anciens, celebres, & legitimes Conciles, qui ont esté tenus contre eux; anathematize de bon coeur toutes les doctrines par eux condamnées; & est prest, & sera tousjours, pour la reverence qu'il rend a l'Eglise, de subir

Digitized by Google

son jugement, & acquiescer a son Arrest, quand elle sera bien assemblée en un legitime, & saint Concile.

Quant aux differens, dont est aujourd'hui question en l'Eglise, desire ledit Seigneur Roi de Navarre, qu'il soit consideré, qu'il n'est, ni le seul, ni le premier, qui se soit plaint des abus introduits en icelle, & qui en à requis la reformation; Et pourtant qu'il seroit trop dur, que ce desir vraiement Chrestien de voir l'Eglise repurgée, lui fust imputé, ou a heresie, ou a inimitié contre l'Eglise; Que c'est une plainte commune depuis cinq cens ans, & plus, de tous les Princes, de tous les doctes, de tous les Saincts personnages; que l'Eglise par ce long espace de temps auroit beaucoup perdu de ceste premiere pureté & sincerité, estant icelle composée d'hommes, qui sans doute y apportent tousjours de l'homme quant & eux; Que c'est la voix de tous les Conciles, sans nul excepter, qui ont esté tenus depuis les susdits temps, que l'Eglise avoit besoin de reformation, depuis la teste jusqu'aux pieds, tant au Chef, qu'aux membres; Qu'apres ceste reformation avoient aspiré & souspiré les plus gens de bien en chaque siecle, de la bouche desquels ne seroit jamais sortie ceste sentence, que qui dit que l'Eglise à besoin de repurgation deust estre tenu pour heretique, ou ennemi d'icelle; Que les Rois tres-Chrestiens recognoissans tresbien cela auroient souvent pour cet effet estimé estre de leur charge, & de l'acquit de leurs consciences, d'exhorter le Pape, & les Princes Chrestiens a un Concile general, lequel, au defaut, & en cas de connivence d'icelui, ils auroient bien sçeu convoquer de leur authorité, dont seroient sortis sous leurs noms mesmes plusieurs tres-loüables ordonnances

Digitized by Google

pour la Reformation de l'Eglise Gallicane; Qu'enfin apres une longue querimonie de plusieurs siecles, n'y mettans la main ceux ausquels il sembloit appartenir, ains s'occupans plustost, comme chacun sçait, aux negotiations du monde, seroit advenu que plusieurs Princes, Peuples, & Estats, pesans avec un grand soin les raisons qui leur estoient alleguées, & les voians soustenües par la constance d'infinies personnes de toutes qualités es plus grands tourmens jusqu'a la mort, auroient requis la susdite Reformation en un Concile legitime, & au refus d'icelle auroient protesté des abus, qu'ils pretendoient en l'Eglise, & y auroient eux mesmes mis la main, dont seroit sorti le Schisme, que ledit Seigneur Roi de Navarre deplore aujourd'hui en l'Eglise Chrestienne, & auquel certes depuis tant de temps il n'estoit impossible de trouver remede, si l'honneur de Dieu, & le salut des hommes nous eust touché d'aussi pres, que nostre gloire, ou nostre interest particulier.

Dit pour son regard ledit Seigneur Roi de Navarre, qu'il seroit non seulement né pendant ce Schisme advenu en l'Eglise Chrestienne, duquel il estime la continuation devoir estre imputée a ceux, qui n'ont point cerché les moiens de reünir l'Eglise, comme ils devoient; mais mesmes auroit esté elevé en France, pendant l'exercice des deux Religions, permis par le Roi es Estats Generaux de son Roiaume, & depuis confirmé par plusieurs Edits de S. M. Qu'il auroit esté nourri, & instruit des ses premiers ans en ceste creance, qu'il y avoit des abus en la doctrine de l'Eglise Romaine, qui avoient besoin de Reformation; & s'est depuis en icelle

fortifié tant par la conversation de plusieurs personnes doctes, que par la lecture des Saintes Escritures; Qu'il croit en son coeur, & confesse franchement de bouche, & est tres-persuadé, que la verité est de sa part; qui auroit esté cause, qu'il auroit encouru beaucoup de perils, & de ruines plustost, que s'en departir; mesmes a ceste occasiõ, & a son grand regret, n'auroit eu moien de faire tant de service, ni aussi tant participer a la bonne grace de son Prince Souverain, que sans doute il eust peu faire, si en bonne conscience il eust peu s'accommoder a mesme profession, que lui. Ce nonobstant, pour faire connoistre a tous, que ce qu'il en à fait n'a esté par obstination, ains par constance, & non par ambition, mais par le seul desir de son salut, qu'il supplie tres-humblement sa Majesté de faire tenir un Concile libre, & legitime, selon qu'il auroit tousjours esté promis par ses Edits, estant ledit Seigneur Roi de Navarre tout prest & resolu de recevoir instruction par icelui, & regler sa creance, par ce qui y sera decidé sur les differens de la Religion.

Que si on dit que le Concile de Trente à ja ordonné desdits differens sans que plus il soit besoin d'y revenir, appelle ledit Seigneur Roi de Navarre la conscience, mesmes des plus zelés Catholiques a tesmoin, si le susdit Concile à esté de libre accés, ou non; veut que les Ambassadeurs du Roi son Souverain Seigneur, qui y assistoient, en soient creus, les Prelats mesmes, qui s'y trouverent, de l'Eglise Gallicane; Ioint que la guerre civile brusloit par tous les coins de la France, aians les predecesseurs de ceux qui troublent a present l'Estat, violemment rompu la paix publique, & l'ordonnan-

Digitized by Google

ce de sa Majesté es Estats Generaux de son Roiaume sur l'exercice des deux Religions, sans attendre, ni la decision, ni la convocation du Concile. Mais, qui plus est, adjouste ledit Seigneur Roi de Navarre, qu'encore que la continuation d'icelui Concile eust esté longuement poursuivie par le feu Roi Charles, & enfin obtenuë du Pape Paul III., & apres la publication d'icelle envoiés Ambassadeurs par sa Majesté a Trente, avec Instructions Chrestiennes, Catholiques, conformes aux Saincts decrets de l'Eglise Romaine, & approuvées par la Sorbonne, & par les Docteurs d'icelle, envoiés aussi audit Concile avec lesdits Ambassadeurs; Toutesfois quelque diligence qu'ils peussent faire envers les Cardinaux Legats, presidens audit Concile, l'espace de dixhuit mois, & plus, ne fut possible de rien obtenir, conforme aux dites instructions, pour la reformation de l'ordre Ecclesiastique suivant icelles; Dont advertie S. M. & cognoissant tres-bien le mal, qui en pourroit advenir, commanda a sesdits Ambassadeurs de protester contre ledit Concile, &, la protestation faite, s'en revenir. Ce qu'ils firent incontinent, & quelque poursuite, & requisition, qui leur fut depuis faite par le Pape, & le feu Cardinal de Lorraine pour retourner audit Concile, & y demeurer jusques a la fin d'icelui, ils ne le voulurent jamais faire; tellement que ledit Concile, fut continué, fini, & conclu sans eux, & sans estre par eux signé suivant la coustume de tout temps observée. Dont est aussi advenu, que quelque instance qui ait esté faite pour recevoir & publier ledit Concile en la Court de Parlement a Paris, ladite Court, Chambres assem-

blées, l'a tousjours empesché, mesmes l'an 72. apres la Sainct Barthelemi, lors que le temps sembloit grandement favoriser ladite poursuite.

Ne pense donc ledit Seigneur Roi de Navarre qu'il puisse estre tenu par gens de jugement pour Heretique, & pertinax, puis que la matiere est indecise, & qu'il s'en sousmet a un Concile; aussi peu que pour plaideur, ou pour injuste, qui attend l'Arrest d'un Parlement, quoi que puisse caviller l'Advocat d'une partie: Ni pareillement pour Schismatique, ou contumax, puis qu'il rend ceste obeissance & reverence a l'Assemblée de l'Eglise d'estre prest d'y comparoistre, d'y rendre raison & d'y apprendre; mesmes d'y changer en mieux, quand le mieux lui sera enseigné. Se plaind au contraire que jusques ici il à veu longues années tous ces zelateurs assemblés pour le destruire, mais nul pour l'instruire: Se plaind d'un procés commencé par l'execution, d'une remonstrance commencée par anathemes, sans aucune des formalités requises, & prealables, protestant devant tous Princes, & Estats, & sur tous devant le Roi son Souverain, auquel il s'addresse pour justice, & devant l'Estat de ce Roiaume, auquel il veut presenter ses actions, contre les autheurs, & fauteurs de ceste Ligue, de si manifeste violence, precipitation, & injustice.

RELAPS. Dit ledit Seigneur Roi de Navarre qu'aussi peu, & moins encore lui peut convenir le nom, & blasme de *Relaps*, en vertu duquel ores mesmes que par un Concile il acquiesçast a changer d'opinion, ils pretendent le priver de la succession de la Couronne, a laquelle pleust a Dieu, qu'ils pensassent aussi peu, que lui. Et par là il laisse a penser a un chascun en quelle charité ils y procedent,

cedent, & quel doit estre leur dessein, de lui retrancher entant qu'ils peuvent, le desir de se faire instruire en un Concile; sans entrer au fond, qui se pourroit renverser, & par les Canons, & par exemples. Relaps nomment-ils en leur langage, ceux qui aians esté Heretiques, & abjuré leur heresie, y sont recheus apres. Ainsi donc n'aiant par les anciens canons, comme ci dessus à esté veu, ledit Seigneur Roi de Navarre esté heretique, il se fait tout clair aussi, qu'il ne peut estre Relaps. Dit plus, que quand il auroit esté, ou seroit Heretique, aussi peu pourroit-il estre Relaps, veu qu'il n'a jamais esté converti de la pretenduë heresie; veu mesme que nul n'a jamais pensé a prendre la pene, ou cercher les moiens de le reünir, ou convertir, ains ces zelateurs n'ont eu autre but par tous leurs effects, & leurs efforts, que de le subvertir & ruiner.

N'alleguent ici que ledit Seigneur Roi de Navarre apres la Sainct Barthelemi envoia devers le Pape, & se rangea a la Messe. Laissant l'aage a part chacun sçait assés, quelle espece de conversion ce fut, & s'il avoit subjet de juste crainte; & plus longue refutation seroit frivole. Tant y à que si nos actions par toutes les Loix sont estimées nulles, quand elles ont procedé ou de crainte, ou de force, il est tout certain que jamais action n'eut moins de volonté, jamais action n'eut plus de force. Tant y à aussi, qu'il n'eut pas si tost recouvré sa volonté, qu'il fit apparoir quelle elle estoit par profession publique; Mesmes au milieu des Catholiques, qui l'accompagnoient, & sembloient posseder alors, sans dissimuler, sans tergiverser, dont peut apparoir son coeur du tout esloigné d'hypocrisie.

Digitized by Google

PERSECVTEVR DE L'EGLISE.

Supplie tres-humblement ledit Seigneur Roi de Navarre, le Roi son Seigneur, qu'il lui plaise trouver bon, qu'en toute modestie il responde aussi au blasme, qu'on lui impose de persecuteur de l'Eglise Catholique. Et sur ce point il somme les consciences de ses plus grans ennemis de respondre devant Dieu, si ce tiltre lui pourroit en rien appartenir. Chacun considere ici que les guerres civiles sont tombées sur les plus tendres ans dudit Seigneur Roi de Navarre, & s'il y à apparence aucune, qu'il eust entrepris une guerre de gaieté de coeur, pour persecuter les Catholiques, desquels chacun sçait, & le nombre, & l'authorité, & la force en ce Roiaume totalement hors, & a couvert de persecutiõ; lesquels mesmes, couverts du seul nom du Roi, estoient a l'abri pour son regard, & de tout ce qui depend de lui, de tous attentats, entreprises, & injures. Et de fait on à bien ouï parler en France de rigueurs & persecutions es ans passés; Mais nul ne l'a jamais interpreté que passivement au regard de ceux de la Religion, & activement au regard des autres. Et user autrement du mot seroit si improprement parlé, qu'il ne seroit entendu d'aucun. Il pleut au Roi Charles le faire venir en Court, & l'honorer du mariage de sa Soeur. Il y vint en la Religion, en laquelle il estoit né, & nourri; & ce qui suivit, vaut mieux oublié, que ramenteu. Comme il sort de là, il se retire en ses terres. La paix se fait avec feu Monseigneur. Il ne fit instance d'un seul mot pour soi, & ne s'y lit point un article qui le touche, quoi qu'il eust plus d'occasion sans doute, que nul autre, ou d'estre animé des traitemens passés, ou d'estre recompensé des pertes souffertes, ne voulant ledit Seigneur Roi de Navarre retarder le repos de ce Roiau-

Digitized by Google

me, & le soulagement du peuple, d'un seul jour a son occasion. Si sçait-on que, s'il eust voulu, il estoit en sa main de se servir de l'armée des Reistres, qui s'esbranloit a toute heure, a faute d'estre paiée du Roi selon les articles de la paix, pour retourner teste vers Paris.

Au contraire ce fut deslors que les Chefs de ceste Ligue abusans de sa bonté, tramerent ceste Ligue pretendue saincte, contre l'Edit du Roi freschement publié, par laquelle ils juroient en termes expres, l'extermination totale de ceux de la Religion sans exception, ni acception de personne, sans respect, ni esgard d'alliance, affinité, proximité, consanguinité, fraternité; dont la pluspart des Catholiques eurent horreur, & plusieurs, qui y estoient entrés sans sçavoir le fond, s'en retirerent aussi tost qu'ils le cognurent. Et pour son particulier furent alors decouverts les Memoires, qui s'effectuent aujourd'hui, concluans sa mort, & de Monseigneur le Prince son Cousin, & de tout leur sang, pour se faire voie plus aiséement, comme il est porté expressement, a l'invasion de ce Roiaume. Iugent ici tous hommes de jugement, qui estoit alors l'agent, ou le patient; le persecuteur, ou le persecuté.

De là donc vint a renaistre la guerre civile de l'an 1577. eux aians induit l'Assemblée de Blois a l'execution de leur dessein; Auquel ç'eust esté contre nature si ledit Seigneur Roi de Navarre, ou ceux qui faisoient mesme profession n'eussent fait devoir de resister. Il alloit de sa personne, & de sa vie. Il alloit de la conscience, & de l'honneur. Il alloit, comme on voit aujourd'hui, du Roiaume, & de l'Estat. Le mal que le Roi n'a recogneu qu'en sa fleur ne se le pouvant imaginer de la part de

Digitized by Google

ceux, qui tenoient leur bien de lui, le Roi de Navarre l'avoit reconnu mesmes en graine. C'eust esté se trahir soi mesme, estre deserteur de cet Estat, de se rendre a leurs desirs au lieu de s'y opposer.

Cependant, quoi que les crüelles clauses de la Conjuration susdite fussent assés suffisantes pour tourner a coup en fureur sa patience, en vengeance la douceur, & debonnaireté, qui est naturelle a ceux de sa Maison, quoi que mesmes il vist accourir a lui de toutes parts ceux de la Religion poursuivis a la rigueur, & remis au choix, ou de sortir du Roiaume, ou de renonçer a leur Religion, si ne voulut toutesfois ledit Seigneur Roi de Navarre és villes, où il eut de la puissance, user de mesme façon envers les Catholiques, ni mesmes envers les Moines, & le Clergé, qui pouvoient raisonnablement estre suspects de favoriser ces executions. Au contraire sçavent ceux d'Agen (& il allegue cest exemple, parce que c'estoit sa residence, & que ceste ville Episcopale à quelque nom) que les Catholiques ne souffrirent jamais, ni mauvais traittement en leurs personnes, & biens, ni innovation au fait de la Religion; que le Clergé vaquoit au service accoustumé; que les Moines preschoient librement en la plus forte ardeur desdits troubles; qu'il se contenta, que ceux de la Religion, pour ne les troubler en rien, eussent leurs presches en maisons d'emprunt; que pour subvenir aux necessités de sa defense il prenoit sans plus les decimes, que le Roi souloit lever sur le Clergé, tous ses patrimoines lui estans saisis de toutes parts. Et de ce eust peu tesmoigner feu Monseigneur le Duc de Montpensier, Prince tres-affectionné a la Religion Romaine, comme chacun sçait; comme

aussi en tesmoigneront M. le Mareschal de Biron, M. l'Archevesque de Vienne, M. de Villeroi, Secretaire d'Estat de S. M. & plusieurs autres, qui l'ont veu sur les lieux.

Et ne fut si tost accordée la liberté de conscience, bien qu'avec tres-grandes restrictions au regard de l'Edit precedent, qu'il ne fust tout prest de poser les armes sans delai, qu'il pouvoit continuer, comme sçait tres-bien S. M. avec plus de forces, & de moiens par le notable secours, qu'il avoit negotié & obtenu des Princes de mesme Religion, si avant qu'une forte armée estrangere estoit sur le point d'entrer en ce Roiaume. Mais il s'estima heureux d'en pouvoir sortir, sans qu'a ceste occasion le povre peuple eust a souffrir davantage, aimant mieux empirer sa condition en le soulageant du mal prochain, que de l'amender a son dommage. Prie donc ledit Seigneur Roi de Navarre un chacun de prononcer librement si par ses deportemens il à en rien merité le nom, qu'ils lui dōnent de persecuteur de l'Eglise Catholique, s'ils ne veulent appeller persecuteur celui, qui ne s'est pas peu resoudre a leur laisser executer leurs barbares persecutions, & sanglans desseins, contre lui de prime face, mais en consequence contre le Roi mesme, & son Estat.

Es païs esquels par la grace de Dieu ledit Seigneur Roi de Navarre à puissance souveraine, il pense aussi peu avoir acquis ce blasme, vers qui aura bien cogneu, & la nature des choses, & la suite de tous ses deportemens. Et de fait en ce qui lui reste du Roiaume de Navarre, aiant trouvé l'exercice de la Religion Catholique Romaine a son advenement, il n'y à rien innové,

Digitized by Google

ni alteré, tellement que le ſervice d'icelle y eſt par tout, au lieu qu'en deux lieux ſeulement y à exercice de la Religion Reformée. Et quant au païs de Bearn, qui n'eſt pas ſi grand, la Roine ſa Mere en une Aſſemblée Generale des Eſtats, y aiant eſtabli ladite Religion de laquelle elle faiſoit profeſſion, ſans que ſur le changement, fuſt enſuivie plainte auxdits Eſtats plusieurs ans depuis, il declare librement, qu'il y à continué ce meſme Eſtat, aiant tousjours eſtimé qu'un Prince bien conſeillé ne doit ſans neceſſité, ou evidente utilité introduire un changement en ſon Eſtat. Et là où l'utilité, & la neceſſité meſmes y eſt, que le changement doit eſtre fait par la meſme voie par laquelle l'ordonnance à eſté faite. Or avoit-il veu qu'apres la Sainct Barthelemi, comme il euſt ploié ſous la force au fait de la Religion, & envoié aux ſuſdits païs de Bearn pour Gouverner, & Lieutenant General, le Seigneur de Mioſſens, que chacun connoiſt pour Catholique, avec charge expreſſe d'y remettre la Religion Catholique Romaine, nonobſtant le deſeſpoir des affaires de la Religion en France, nonobſtant la profeſſion contraire de lui meſme, qui pouvoit ſervir d'exemple, nonobſtant l'authorité d'un Gouverneur par lui expres envoié, ils s'eſtoient tous reſolus a perſeverer en leur Religion, & a maintenir la forme de leur Eſtat, ſans y recevoir ce chãgement. Penſa donc ledit Seigneur (& juge chacun, ſi a bon droit) que ç'eſtoit a ſes Eſtats une reſolution fixe, & formée, puis que la neceſſité, & meſme telle neceſſité, qui donne la loi a toutes loix, ne les en avoit peu demouvoir aucunement. Comme auſſi de fait en toutes les Aſſemblées d'Eſtats, qui ſe tiennent d'an en an en ſondit

Digitized by Google

païs de Bearn, n'est jamais comparu personne, qui ait requis ce changement, encor que la liberté y soit telle, qu'õ cognoist, de proposer jusques aux moindres griefs qu'on pretend recevoir du Prince, & en requerir la reparation. Dont appert que ce n'est qu'une pratique de dehors, de ceux qui envient le repos de ses subjets, & non un desir interieur d'iceux. Et n'a laissé pourtant ledit Seigneur Roi de Navarre de faire tousjours paier les pensions des Prelats, & autres Ecclesiastiques de sondit païs, dont il ne prend autres a tesmoins qu'eux mesmes, & le plus souvent de ses propres deniers, comme sçavent les Evesques d'Ax, & d'Olleron, & autres. Qui plus est de son propre mouvement, pour contenter ceux de ses subjets, qui pouvoient continüer en la religion Catholique Romaine, modera les ordonnances de la feuë Roine sa Mere pour le fait de la Religion, qui n'estoient qu'amendes pecuniaires fort legeres, tant s'en faut que jamais on y ait procedé contre les Catholiques par bannissemens, punitions corporelles, morts, bruslemens, tourmens recerchés, tels qu'ont conseillé, pratiqué, & introduit ceux, qui aujourd'hui se disent Protecteurs de la Religion Catholique Romaine, contre ceux de la Religion contraire. Et de ce soient tesmoins les Catholiques de Bearn, qui vivent en toute paix, & tranquilité, & desquels plusieurs exercent offices notables, ou audit païs, ou pres de la personne dudit Seigneur Roi de Navarre, & qui mesmes ont les premieres charges a ses Gardes, & les Capitaineries de ses meilleures maisons. Ce que certes, il n'est apparent, qu'il voulust faire, s'il les avoit mal traictés, ou s'il leur gardoit un mauvais coeur a l'advenir.

Digitized by Google

ENNEMI DES CATHOLIQVES

Or par ce que dessus seroit assés respondu a ce qu'ils dient, qu'il est ennemi juré des Catholiques. Mais ledit Seigneur Roi de Navarre, qui voudroit ouvrir son coeur a tout le monde, ne s'ennuiera point de leur decouvrir ses affections, & actions. Declare donc ledit Seigneur Roi de Navarre, qu'il cognoist & croit, & à tousjours creu, & recogneu, que pourveu que le fond de bonne conscience y soit, la diversité de Religion n'empesche point qu'un bon Prince ne puisse tirer tresbon service indifferemment de ses subjets, & que les subjets ne rendent reciproquement le devoir qu'ils doivent, soit a leurs Superieurs, soit a leurs Princes, estant evident que les deux Religions recommandent egalement selon la parole de Dieu le devoir du subjet envers son Prince, & de l'inferieur vers son Superieur, & pourtant s'est tousjours attendu ledit Seigneur Roi de Navarre de n'estre moins fidelement servi des uns, que des autres. Comme aussi de fait en la distribution des charges de sa Maison, chacun sçait assés, qu'il les y en à tousjours indifferemment pourveus. Sçait aussi ledit Seigneur Roi de Navarre, qu'il est bien aimé, & bien servi des Gentils hommes Catholiques, & autres personnes de toutes qualités, qu'il à retirés a son service, comme de leur part ils recognoissent tous volontiers, qu'il les à aimés sans acception de leur Religion, & selon la proportion de ses moiens leur à departi des biens, & honneurs aussi largement, & plus mesmes au temps de la guerre, qu'a ceux qui faisoient mesme profession, que lui. Et sçavent aussi les Seigneurs & Gentils-hommes, & tous autres Catholiques, que durant les troubles, il les à espargnés tant qu'il à peu en leurs biens, & maisons,

sans

Digitized by Google

ſans jamais avoir ſouffert que contr'eux ait eſté exercée aucune rigueur de guerre, meſmes contre ſes vaſſaux armés contre lui, & qui ſe trouvoient a la ruine, & demolition de ſes propres maiſons; leſquels, la guerre finie, le venans trouver lui ont eſté tous les bienvenus, ſans jamais leur en avoir, ou tenu propos faſcheux, ou fait un mauvais viſage; Tant s'en faut que ſelon les divers moiens que le Seigneur à ſur ſon Vaſſal, il ait pratiqué contr'eux ou directement, ou indirectement, une ſeule eſpece d'animoſité, ou de vengeance. Comme auſſi s'oſe promettre de ſes actions ledit Seigneur Roi de Navarre, que les Catholiques qui ont voulu s'approcher de lui, en ſeront partis contens, & n'auront rien remarqué, dont ils puiſſent preſumer, qu'une naturelle affection d'embraſſer tous les ſerviteurs, & ſubjets du Roi, de quelque Religion, qu'ils ſoient, de meſme ſorte, ſe promettant de leur part ceſte meſme bienveillance, qu'ils ont tousjours demonſtrée envers les ſiens.

Les ſuſdits effets, qu'il à de tout temps, & juſqu'a preſent continués, penſe ledit Seigneur Roi de Navarre, avoir prou de poids pour emporter les paroles, que ſes ennemis publient contre lui. Or ont-ils dit neantmoins que ledit Seigneur Roi de Navarre avoit envoié en Angleterre, & Allemagne braſſer une Ligue, a la ruïne, & confuſion de tous les Catholiques, prevoiant la mort du Roi, avenant laquelle il ſe preparoit a la mutation de la Religion &c. vouloit envahir les biens du Clergé, vouloit confiſquer ceux de la Nobleſſe, qui n'adhereroient a ſon intention &c. Et ſur ce ſubjet ont ſemé par tout, meſmes fait lire es ſermons en plene chaire certain concordat de l'an 1584. en date du 14. de Decembre,

Digitized by Google

resulté d'une Assemblée, qu'ils disent tenuë a l'instance dudit Seigneur Roi de Navarre a Magdebourg; Que pareillement en l'Assemblée tenuë a Montauban, il auroit conclu & juré d'abolir, avenant la mort du Roi, la Religion Catholique Romaine, la despouillant de ses biens, & privant ceux, qui en feroient profession, de tous Estats, & dignités. Et ici se verra evidemment comme toute calomnie de sa nature se descouvre, & refute d'elle mesme.

Proteste donc premierement ledit Seigneur Roi de Navarre devant Dieu, & en sa conscience, qu'il desire & souhaite de tout son cœur lõgue & heureuse vie au Roi son Souverain Seigneur, ne lui estant jamais entré en l'opinion de bastir desseins, ni sur sa mort, ni apres sa mort, lesquels il estimeroit non seulement crimes de leze Majesté; ne pouvans iceux proceder que d'un desir miserable de la mort de son Prince, qui seroit suivi de prompt effect si la puissance y estoit. Mais mesmes seroient crimes en quelque façon contre nature, & contre le sens commun, estant S.M. graces a Dieu en la force de son aage, & plein de santé, & leur aage au demeurant si peu different, qu'il seroit ridicule pour la difference de deux ans, ou environ de prendre tel advantage l'un sur l'autre; Tant s'en faut que, comme ont fait les Chefs de la Ligue, il lui soit jamais monté au coeur de cõdamner le Roi a mort prochain, en prevoiant les consequences de sa mort trente, ou quarante ans pour le moins (comme il espere) premier qu'il en soit besoin. Et sous le pretexte de pourvoir aux affaires du Roiaume en cependant le mettre des a present en une cõfusion tres-deplorable. Tant s'en faut aussi que par publique declaration

Digitized by Google

il ait prononcé, & prejugé steriles, & le Roi, & la Roine sa femme, en la fleur & force de leurs ans, comme ils ont fait; Chose, qui ne fut jamais pratiquée en Estat de Chrestienté. Chose que les Estats d'Angleterre, n'ont pas voulu requerir de la Roine d'Angleterre, non encore mariée, se reposant tant sur sa prudence, que celle qui les à regis en paix durãt sa vie la voudra laisser en heritage a leur posterité: Bref, qu'il ait requis le Roi son Seigneur de le declarer, ce que naturellement, & legitimement il est, ou d'en donner quelque marque, soit par un tiltre nouveau, soit par quelque accroissement, ou advantage, comme les susdits ont entrepris, qui lui ont armé Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Prince aagé de soixante & six ans, Prince hors d'espoir & de mariage, & de posterité, pour estre son heritier, comme si le Roi n'avoit plus qu'un an ou deux a vivre, pour lui susciter semence, comme si d'un vieil estoc de celibat nous devoit plustost sortir lignée, que d'un mariage vigoureux, & florissant de sa Majesté; Comme ainsi fust toutesfois que ledit Seigneur Roi de Navarre ne peust ignorer les desseins, que les susdits projettoient des long temps contre lui, les pratiques qu'ils faisoient dedans les villes, les menées qu'ils tramoient en Italie, & en Espagne, de l'exclurre, avenant la mort du Roi, du droit de succession en ce Roiaume, lequel il espere que Dieu lui fera la grace, donnant longue vie au Roi, de n'avoir subjet de contester; s'asseurant aussi que ce que le droit, & la nature lui voudroient donner ailleurs, par toutes leurs Ligues, & leurs brigues ils ne pourroient l'empescher de l'obtenir.

Digitized by Google

Recognoist franchement ledit Seigneur Roi de Navarre, que long temps y à il se seroit tres-bien apperçeu des desseins des dessusdits contre le Roi & son Estat; & supplie tres-humblement S. M. de se resouvenir des advertissemens, qu'il lui en auroit donné des l'an 1576. lui aiant envoié certains memoires par un Gentilhomme expres, qui aujourd'hui s'effectuent de point en point, & deslors commençoient a se fonder, sous le nom de Confrairie & Ligue Sainte; Que tost apres la Paix de l'an 1577. il en avoit aussi veu hausser le bastiment par les remuëmens qu'ils firent entre les Estats, suscités en diverses Provinces, contre le service de S. M. si avant, qu'ils y avoient voulu attirer ceux mesmes de la Religion, en avoient traité avec le Tres-illustre Prince Casimir, Comte Palatin du Rhin &c. Lequel aiant veu au fond de leurs desseins, (comme il le recognoistra tousjours) qu'ils pretendoient a l'Estat, pour l'honneur, & amitié que les siens & lui auroient de tout temps porté a la Maison de France, n'y auroit voulu entendre plus avant; Que depuis, comme leurs affaires s'acheminoient pas a pas, auroit aussi descouvert les traités qu'ils avoient en Italie, & en Espagne, les deniers qu'ils en tiroient, les propositiõs qu'ils y faisoient, les responces qui leur estoient faites sur icelles; lesquelles S. M. ne pouvant en son esprit conçevoir d'autrui si grande ingratitude, & perfidie, auroit fait difficulté de croire, & desquelles toutesfois ledit Seigneur Roi de Navarre, comme d'une mine a lui toute cogneue, attendoit l'esclat de jour en jour; Qu'il se souvenoit de la prise, & execution de Salsede, qui auroit deposé grande partie de ce qu'on voit aujourd'hui, qu'on auroit tasché

d'obſcurcir pour lors par artifices; mais dont eſtoit demeuré certain au coeur de tous vrais François, que feu Monſeigneur n'en avoit pas adverti le Roi ſans fondement; Que le Roi, s'il n'euſt eſté criminel que des crimes ordinaires, n'euſt pas pris la peine de l'envoier querir aux Païs Bas par deux perſonnages des premiers de ſon Conſeil d'Eſtat, & n'euſt pas auſſi voulu eſtre preſent a ſes interrogatoires, & recolemens, &c. dont s'en enſuivit, que par Arreſt de la Court de Parlement de Paris il fut tiré a quatre chevaux, comme traiſtre au Roi, & a la France; Que par leurs Memoires precedens, & par les Confrairies, qu'ils redreſſoient de nouveau en la plus part des bonnes villes de ce Roiaume, apparoiſſoit aſſés de leur pretexte, qui ſeroit d'exterminer la Religion, de laquelle il fait profeſſion, & lui meſme particulierement, ſi en eux eſtoit; tellement que le premier coup de leur tonnerre auroit a fondre ſur lui, ſi tant eſtoit qu'entre ci & là S. M. ne recogneuſt la fin de leurs pratiques. Et que pour ceſte occaſion, voiant que S. M. n'y auroit donné autre ordre, prevoiant ledit pretexte, qu'ils prendroient d'extirper tous ceux de la Religion, il auroit eſté induit de penſer a ſes affaires; & pour ce auroit ſur la fin de l'an 1584. depeſché vers la Roine d'Angleterre, le Roi de Dannemark, les Princes Electeurs d'Allemagne, le Landgrave de Heſſe, & autres Princes, & Eſtats, le Sieur de Segur Pardaillan, Superintendant de ſa Maiſon; premierement pour les exhorter a cercher les moiens de compoſer tous les differens en la Religion, qui reſtoient entre les Egliſes Reformées, deſquels on abuſoit a leur ruine commune. Secondement, pour renouveller, & aſſeurer une bonne amitié avec eux,

Digitized by Google

& ſans toutesfois les requerir ni emploier plus avant. Tiercement, pour depoſer en Allemagne une bonne ſomme de deniers, laquelle au beſoin lui peuſt ramener un bon ſecours contre ſes ennemis; Tous les ſuſdits Rois, Princes, & Eſtats alliés eſtroitement de la Couronne de France, vers leſquels le Roi à ſes Ambaſſadeurs, & avec leſquels ledit S[r]. de Segur avoit charge de communiquer, & communiquoit de fois a autre; qu'il prend pour teſmoins de ſes faits & dits, de ſes propoſitions, negotiations, concluſions, comme depuis ſon retour il à ſupplié tres-humblement S. M. de lui faire ceſt honneur de leur commander de s'informer diligemment de toute ſa Legation, s'aſſeurant que plus clair ils y verroient, & plus ils recognoiſtroient de coeurs François, de ſincere affection, & de vraie fidelité envers ſa perſonne, & ſon Eſtat.

Requiert donq ici ledit Seigneur Roi de Navarre tous les deſſuſdits Sereniſſimes, & Illuſtriſſimes Rois & Princes d'atteſter au Roi par leur ſeing propre, & a ce Roiaume, & a la Chreſtienté; ſi onc de ſa part leur ont eſté baillées lettres, ou memoires, ou tenus propos, ou contre la dignité du Roi, ou cõtre le bien de ſon Eſtat, ou cõtre le devoir en ſomme de tres-humble, & devotieux ſerviteur, & ſubjet; ſi jamais leur à eſté parlé de faire la guerre au Roi, de renouveler les troubles, ou de ruiner les Catholiques; ſi onc ouverture, ou directement, ou indirectement leur à eſté faite ſur la mort, ou en conſequence de la mort du Roi. Et aux ſuſdits Princes ſupplie tres-humblement ledit Seigneur Roi de Navarre S. M. qu'il lui ſoit permis d'envoier ceſte ſienne declaration contre les ſuſdites calomnies, & la faire preſenter par les

Digitized by Google

Ambassadeurs mesmes de Sa Majesté chacun endroit soi a tous les Princes Chrestiens, amis, & confederés de ce Roiaume, afin que s'il à traitté chose semblable, le vöiant protester le contraire, ils l'estiment Prince feint, de peu de foi, non veritable, & indigne au reste de leur amitié, que les dessusdits veulent rendre si suspecte, & que de sa part il declare franchement desirer soigneusement entretenir, comme il pense l'avoir recerchée tres raisonnablement.

Quant au Concordat, ils le datent du 14. Decembre 1584. & y font present le S^r. de Segur, en qualité d'Ambassadeur du Roi de Navarre; lequel estoit parti d'Allemagne, repassé es Païs Bas, & des Païs Bas en Angleterre, où il avoit sejourné deux mois, & plus, & nonobstant tout ce tẽps estoit r'embarqué pour revenir en France avant le 14. jour de Decembre: Audit Concordat introduisent les Ambassadeurs de l'Electeur Palatin, & du Prince d'Orange, l'un mort plus d'un an auparavant n'aiant laissé qu'un mineur, pandant la minorité duquel le Duc Casimir gouverne l'Electorat; l'autre assassiné quatre mois devant par un Iesuite surborné par leurs semblables; & tous ces deux toutesfois s'obligent a se trouver encore a ce mois de Mai en la ville de Basle pour la composition des differens de la Religion. Adjoustent que le Roi de Navarre le 18. Avril lors prochain prómettroit prendre les armes, asçavoir par ce qu'en ce mesme temps ils s'estoient resolus de les prendre, & en veulent deriver la haine sur ce Prince, qui tout environné qu'il est de leurs menées, ne bouge point. La dattent de Magdebourg, ville appartenante au fils de Monseigneur l'Electeur de Brandebourg; Et du Pere,

Digitized by Google

ni du fils, en ce concordat n̄e ſe ſouviennent po[redacted]. Et c'eſt auſſi une Aſſemblée imaginaire. Car ni en ce lieu, ni en autre ne ſe trouvera qu'il en ait eſté tenu aucunement. Les tiltres au reſte, & les qualités des Princes y ſont ſi mal obſervées, les cottes auſſi, & les contributions de deniers, & d'hommes ſi mal proportionnées; tant d'abſurdités en ſomme, & de chimeres, que c'eſt trop de hôte, ou trop d'impudence d'abuſer la France de choſe ſi lourde; mais choſe profane, & digne du banc d'un Charlatan, & non de la chaire d'un Preſcheur, ſi ce n'eſt d'un Ieſuite, de remplir de contes, meſmes ſi mal digerés, l'oreille d'un povre peuple, ententif a ſes devotions. Car que peuvent-ils gaigner ſur oreilles plus accortes?

L'Aſſemblée de Montauban ne merite plus de blaſme pour ce qui en eſt, ni plus de creance pour ce qu'en ont publié ceux de la Ligue. La verité eſt que le Roi faiſant la paix l'an 1577. en intention qu'elle fuſt exactement, & diligemment executée, auroit delaiſſé en garde au Roi de Navarre, & a ceux de la Religion huit villes pour l'eſpace de ſix ans, pendant que les animoſités & defiances s'eſteindroient, & amortiroient en ce Roiaume; Que nonobſtant ceſte bonne intention, pluſieurs qui ne demandoient qu'a reſuſciter les troubles, qui depuis ont pris les armes avec les autheurs de ceſte Ligue, traverſoient par tous moiens l'execution dudit Edit de paix, & dōnoient a toutes heures par entrepriſes nouvelles, nouvelles occaſions de defiance, tellemēt que les plaies, que le tēps devoit cicatriſer, s'enaigriſſoient, & l'Edit de Paix, que le temps devoit effectuër, s'en alloit reculant pas a pas, & leur eſtoit retranché point apres point; Que par la continuätion de ces pratiques

ſeroit

Digitized by Google

seroit advenu, que durant lesdits six ans la Paix auroit esté interrompüe diversement par surprises, attentats, & mesmes par guerre ouverte, qui auroit duré un an entier, dont seroient sorties les Conferences de Nerac, & Fleix, tellement que les six ans qu'on auroit prefix pour la remise des places, n'auroient peu fournir, obstãt les susdites interruptions, a l'execution de l'Edit, a l'amortissement des animosités, qu'on se promettoit dedans ce temps; Cependant que le Roi, sollicité d'aucuns, demandoit que lesdites villes lui fussent remises, attendu le temps, qui estoit expiré; & ceux de la Religion de l'autre part, voians les causes durer, sçavoir est les occasions de defiance, & les animosités renouvellées par les troubles, en faisoient quelque difficulté, supplians tres-hũmblement S. M. de n'avoir esgard au temps prefix, mais au mal qui s'y estoit entrejetté, & considerer plustost l'effect, qu'il se seroit promis pendant les six ans, & au bout de six ans, asçavoir pendant les six ans l'execution & continüation de Paix, & par consequent l'amortissement de la defiance, & animosité, & au bout de six ans par consequent la remise de ses places; laquelle, les choses estans en cest estat, sembloit n'estre convenable a ceste grace, & equité de S. M. dont premierement la concession des places estoit procedée, veu que la condition par lui esperée n'avoit precedé, comme il esperoit pendant ce temps; S. M. donq considerant ces raisons, & n'affectant pas le terme, ains ce qu'il auroit attendu au bout du terme, asçavoir la guerison du mal, & la reünion de ses subjets, trouva convenable de ne presser ceux de la Religion a la rigueur; Et, comme le Roi de Navarre lui eust remonstré, que

Digitized by Google

sesdits subjets de la Religion avoient de grandes plaintes a lui faire, concernant l'execution de ses Edits, lesquelles ouies, & satisfaites seroit plus aisé de parvenir a la remise desdites places, ledit Seigneur Roi consentit par la bouche du Sieur de Believre, l'un des principaux de son Conseil d'Estat, a la requisition dudit Seigneur Roi de Navarre, l'Assemblée de Montauban, composée de Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, & personnes qualifiées de ladite Religion; Et fut ledit Sieur de Believre au nom du Roi en ladite ville de Montauban, tant que l'Assemblée dura, lequel ledit Seigneur Roi de Navarre requiert pour tesmoin de ses actions, & desire estre oui & creu, en tout ce qu'il à cogneu de ladite Assemblée. Ainsi ce n'a point esté, comme la leur, une convocation au desçeu, ou contre le gré du Roi; mais par le consentement, & commandement de S. M. mesmes, qui l'aiant bien meurement deliberée, l'à jugée utile, & necessaire au bien, & repos de son Estat.

En ceste Assemblée fut dressé un Cahier general des inexecutions, & contraventions de l'Edit de paix, qui fut presenté au Roi a Saint Germain en Laie, par M. le Comte de Laval, & autres Deputés avec tres-humble requeste de pourvoir aux doleances de sesdits subjets de la Religion. Fut aussi promis par tous & chacun, pour quelque attentat particulier, qui se fist contre eux, de n'en recercher point la reparation par attentats reciproques, de peur que la temerité de quelques particuliers ne rejettast ce Roiaume aux troubles, comme quelques fois on l'avoit jà cuidé voir; mais d'en faire plainte au Roi de Navarre, lequel la feroit entendre au

Digitized by Google

Roi, qui, ſelon ſon inclination aſſés cogneue au repos de ſes ſubjets, y ſçauroit pourvoir de remedes convenables. Comme reciproquement le Roi de Navarre leur promettoit d'embraſſer leur cauſe envers S. M. & la lui repreſenter ſoigneuſement, lors qu'il en ſeroit beſoin, comme il auroit tousjours fait par le paſſé; afin que voians qu'il entreprenoit leur cauſe envers le Roi, ils fuſſent plus retenus dans les voies de la raiſon, ſans penſer aux extraordinaires, qu'ils auroient tentées par le paſſé faute de recours, & de ſupport ailleurs. C'eſt tout ce qui ſe trouvera avoir eſté fait en ladite Aſſemblée; Rien plus que cela. Et le but en eſt tres-evident, d'empeſcher que des attentats particuliers ne provint un mal public, qui troublaſt la paix de ce Roiaume, conformément a la Conference de Nerac, tenüe avec la Roine, Mere du Roi, où il en fut fait article expres. Et ce qu'ils ſement de plus eſt tout auſſi vrai, que le Concordat de Magdebourg, où les Ieſuites ſe ſont oubliés d'avoir fait tüer le Prince d'Orange, qu'ils font revenir en jeu cinq mois apres.

Et de fait le Roi, qui fut tres-bien adverti de ce qui s'eſt traitté en ladite Aſſemblée, trouva leurs raiſons ſi raiſonnables, que de ſon plein gré il leur accorda encores les villes de ſeureté pour quelques ans, voiant bien que ſon Edit n'eſtoit pas executé comme il cuidoit. Et c'eſt un des griefs, dont leſdits de la Ligue vont s'eſcarmouchans contre le Roi de Navarre, & proteſtent aujourd'hui contre Sa Majeſté meſmes.

Certes penſe le Roi de Navarre que quiconque ſe voudra reſſouvenir de tout ce qui s'eſt paſſé en ce Roiau-

Digitized by Google

me depuis treize ou quatorze ans, ne trouvera point estrange, qu'on ait demandé en paix faisant quelques villes de retraite, & seureté; & qu'on ait requis S. M. le terme venant a expirer, mais l'Edit n'estant encore executé, ni les defiances amorties, que ces seuretés eussent a durer encore pour quelque temps, puis que le danger ne leur estoit levé, & puis que l'Edit de Paix duquel dependoit leur vie & leur repos, ne se voioit point encore en bon estat. Dira toutesfois fort franchement ledit Seigneur Roi de Navarre, que la cause principale pour laquelle (outre la necessité commune de ceux de la Religion) il eut un desir particulier de supplier tres-humblement S. M. de les laisser encore pour quelque temps, fut la conspiration des dessusdits, de laquelle il attendoit l'effect a tous momens, & contre laquelle ceux de la Religion, desquels ils ont conjuré la mort, avoient besoin d'un abri, tant que Dieu leur fist la grace que le Roi cogneust leurs fins a bon escient. Et de fait la plus part de ceux, qui ont attenté durant la paix sur lesdites villes de seureté, que le Roi desadvoüoit tousjours, nous descouvrent aujourd'hui suffisammment a l'adveu de qui ils osoient troubler la paix, & entreprendre sur lesdites places, & autres de la Religion, aians pris les armes a la suite de la Ligue; Et ledit Seigneur Roi de Navarre supplie tres-humblement le Roi de se ressouvenir des advertissemens, qu'il lui donna peu de mois devant ladite Assemblée de Montauban, qui estoient bien suffisans pour faire penser deslors S. M. a ses affaires; & a ce defaut, pour l'admonester a bon escient de cercher ou retenir quelque seureté pour soi, auquel manifestement ils en vouloient.

Digitized by Google

Que s'ils disēt qu'aujourd'hui ils aient pris les armes, & saisi les villes de S. M. pour avoir aussi des villes de seureté a l'exemple de ceux de la Religion contraire, comme aucuns ont voulu dire; Les prie donq tout ensemble ledit Seigneur Roi de Navarre de declarer a la France, quelles defiances les y meuvent. Car certes malaisément pourroit elle deviner, quelles causes ils en ont; d'avoir a se defier du Roi, d'avoir a se deffier des Catholiques, d'avoir a se plaindre, ou de haine, ou d'injure, ou de querelle de leur part. Certes on sçait trop que le Roi leur à commis ses forces, & son Roiaume, & s'il leur eust voulu mal, ils n'auroient tant de moiens de faire du mal qu'ils ont; Qu'ils ont comme partagé ce Roiaume entre leurs freres, & entre ceux de leur maison par le moien des grandes charges, & des grans gouvernemens qu'ils ont, mesmes quelques uns aux despens des Princes de son sang; Qu'ils ont commandé aux armes, assailli les villes, donné les batailles, departi les charges, & distribué en somme la faveur du Roi quelques années, ainsi comme ils ont voulu; Que jusqu'a ce jour, pendant qu'ils ont fait semblant d'adherer a ses commandemens, ils ont esté honorés des bonnes villes, & suivis de la Noblesse, y ont eu authorité, y ont asseuré qui leur à pleu, tant s'en faut que par autrui, ou contr'autrui ils aient eu besoin d'y estre gardés, ou asseurés. Ont au reste, & on le sçait, vuidé leurs querelles propres par les propres bras du Roi, executé leurs vengeances aux despens de son Roiaume. Si toutes ces asseurances ne les rendent asseurés, c'est la conscience qui à peur, qui leur ramentoit, qu'ils ont abusé de la bonté du Roi, de l'authorité qu'ils ont de lui, contre lui mesme. Et ne pou-

Digitized by Google

vans s'asseurer contre lui, que de lui mesme, attentent sur sa personne, & envahissent son Estat. Que s'ils dient qu'il leur faut des asseurances contre ceux de la Religiō en France; Certes chacun sçait que pour huit places qu'ils retiennent, ceux-ci ont autant de Gouvernemens entiers en ce Roiaume. Et qui cognoistra ceste inegalité (& n'y à si ignorant qui ne la voie) ne croira jamais que contr'eux ils aient pourchassé des seuretés, ne croira jamais qu'ils aient craint d'estre attaqués de ceux, qui jusques ici ont eu bien affaire a se defendre, qui ne les pouvoient blesser, que couvers du Roi, remparés de son authorité & armés de sa puissance.

Afin donc que chacun connoisse, & la sincerité dudit Seigneur Roi de Navarre, & leur feintise, & qu'a l'ombre de quelques seuretés, qui lui ont esté données apres tant de justes defiances, ils n'alleguent avoir eu besoin d'en demander contre lui, eux qui n'eurent onc, que des faveurs, qui ne sont aujourd'hui mal, que par la trop grande confiance, qu'on à prise d'eux, & la trop grande creance qu'on leur à donnée: Offre pour le bien de ce Roiaume, nonobstant l'inegalité de leurs conditions en toutes sortes, ledit Seigneur Roi de Navarre, qu'il est prest de remettre es mains du Roi les villes de seureté qu'il à en garde, & qui sont en sa puissance, sans attendre les deux ans de prolongation, qu'il lui à pleu accorder, moiennant que les susdits posent les armes, remettans es mains du Roi les places qu'ils ont saisies, pour en ordonner a son bon plaisir. Offre d'abondant nonobstant les susdites inegalités, tant de sa part, que de Monseigneur le Prince, son Cousin, pour leur lever les scrupules, s'ils en ont, & pour faciliter la paix,

de remettre es mains du Roi les Gouvernemens, qu'il lui à pleu leur donner en ce Roiaume pour en ordonner a sa volonté, pourveu que les dessusdits cedent par mesme moien entre ses mains les Gouvernemens qu'ils tiennent; Tant s'en faut que pour l'asseurance, que chacun cognoist leur estre trop mieux deuë, ils importunent le Roi de nouvelles seuretés, & nouveaux Gouvernemens, comme eux, qui n'ont honte de capituler en leurs Articles, que les Gouvernemens de Normandie, Picardie, Lionnois, Saluçes, Mets, Thoul, & Verdun &c. soient distribués entre ceux de leur Maison, c'est a dire, a bien parler, veu ce que ja ils en ont, la plus grande partie de ce Roiaume.

Par ce que dessus pretend le Roi de Navarre, qu'il se voit a clair, qui d'eux, ou de lui, cerche plus le bien du povre peuple, le contentement du Roi, le repos & la tranquillité de cet Estat. Et de fait aussi seroit-ce chose trop absurde, que le serviteur de la Maison voulust estre creu plus zelateur du bien d'icelle, que l'enfant de la famille; que ces Estrangers nous voulussent faire entendre qu'ils eussent plus de souci de la conservation de cest Estat, que ceux en qui ce souci est né avec l'interest; ces Estrãgers di-je desquels la grãdeur ne peut s'accroistre, que par sa ruïne, & dissipation, & qui toutesfois n'ont point fait de cõsciẽce de le publier ennemi de cet Estat. ENNEMI DE L'ESTAT.

Prie a ce propos ledit Seigneur Roi de Navarre tous les Ordres, & Estats de ce Roiaume comparer ici, choses toutesfois non comparables, les deportemens de ses Predecesseurs en ce Roiaume, qui de Pere en Fils ont gardé ce nom, de n'avoir jamais esté autheurs ni de foule au peuple, ni d'injure a la Noblesse, avec les deportemens des Predecesseurs

des Chefs de ceste Ligue, qui se trouveront avoir mis sus, depuis qu'ils ont mis le pied en France, la venalité des offices de justice, les nouveaux subsides sur le povre peuple, dont ils ont tiré le suc, & la substance sous les Rois Henri, & François II. la confusion es charges & dignités, qu'ils ont les premiers transferées a leur plaisir, & vendües de main a autre. Brief avoir accreu la Simonie en l'Eglise, & introduit la vente du Temporel a leur profit, pour se vanger de leurs ennemis sous pretexte d'heresie.

Quant a sa personne, prie aussi tous les Estats de ce Roiaume se souvenir, ou s'enquerir, s'il à jamais esté cause, quelques charges qu'il ait eües a soustenir, d'une charge sur le Peuple; Au contraire comment il gouverne ce peu de subjets que Dieu lui à donnés, qui se trouveront n'avoir esté surchargés d'aucuns imposts, tailles, ni subsides, nonobstant les grands affaires, qu'il à eu un si long temps; Si onc il à fait outrage ou de fait, ou de parole, ou es biens, ou en la personne a Gentil-homme quelconque, quoi que de plusieurs il ait esté offençé estrangement; si jamais aussi il en à traité aucun indignement pour quelconque occasion que se puisse estre, soit en sa Maison, soit en ses païs propres; si jamais il à fait tort, pour rigueur qu'il ait receüe de ceux de la Religion Romaine a Prelat, Curé, Moine, ou aucun du Clergé; au contraire s'ils n'ont pas tousjours esté bien venus, & bien reçeus aupres de lui, plus prest d'oublier les offences qu'on lui à fait, que ceux qui lui en ont fait a lui en faire; S'il n'a pas tousjours rendu l'honneur, & respect aux Courts souveraines, & aux Officiers d'icelles a tous ceux en somme qui portent la marque de Iustice,

stice & si jamais on l'a veu, ou violenter la justice par la force, ou bien desnier la force necessaire, si elle à esté en lui, a la Iustice. C'est quant aux parties de cet Estat. Et qui a toutes parties n'a monstré qu'honneur, amitié, & bienveillance, n'à jamais fait desplaisir, n'à desiré que plaisir, ne sera aisément creu, ni estimé ennemi de tout l'Estat.

Pour le regard de l'Estat en general, il ne veut nier que les guerres civiles n'aient apporté en ce Roiaume une grande confusion en toutes choses, povreté au peuple, diminution en la Noblesse, ruine au Clergé, mespris de Iustice, engeances de guerre, & sur tout d'une guerre civile; qu'il pleure en son coeur, & ausquelles, il voudroit remedier, si possible estoit, mesmes par son propre sang; Mais atteste Dieu, atteste sa conscience, atteste la France mesmes, qui à les yeux assés clairs, & la memoire assés fresche pour avoir veu, & pour bien se souvenir de tout ce tẽps, si jamais il est venu aux armes, que par conseil d'extreme necessité, encor que de longue main il la peust avoir preveüe, & prevenuë par la raisõ; Tesmoin l'Assemblée de Blois suscitée par la presente Ligue, qui le declaroit banni de ce Roiaume; & tous ceux qui font mesme profession, en cas qu'ils ne changeassent de Religion tout aussi tost; changement a lui peut estre non difficile, s'il en avoit aussi peu, comme eux. Si jamais aussi il à dilaié a recevoir la Paix pour occasion particuliere que ce soit (quoi que son degré soit tel, que ce qui lui est particulier puisse estre a bon droit estimé, comme public) quand sa conscience à peu estre satisfaite, quand il à peu voir que ceux de la Religion, dont il fait profession, pouvoient servir

Digitized by Google

Dieu ſelon leur foi en tranquilité, & en repos. S'il à jamais demandé rien d'advantageux pour ſoi, creüe d'authorité, creüe de penſions, ou creüe de charges; S'il n'a au contraire mieux aimé ſe voir, comme il eſt encore, ſans authorité en ſon Gouvernement, qui lui devoit eſtre rendüe toute entiere par la paix, que de prolonger la guerre tant ſoit peu, que de dilaier d'une heure le ſoulagement du peuple par la paix, ou que de troubler la paix, depuis qu'elle à eſté faite, faute de jouïr en plein effect de ce qui eſtoit promis pour ſon regard es articles de la paix. En ſoit pour teſmoin la Conference de Fleix, en laquelle il ſe pouvoit ſervir pour amender ſes conditions du deſir extreme de feu Monſeigneur de paſſer es Païs Bas, où il eſtoit appellé par une Ambaſſade generale des Eſtats deſdits Païs, qui l'en requeroient, & ſollicitoient tres-inſtamment. Cependant il aima mieux ceder lors ſon intereſt a l'accroiſſement de ce Roiaume, que de differer, ou marchander un tant ſoit peu pour notable bien qui en peuſt venir a ſon parti. Il fit donq la paix, l'accepta a telles conditions qu'il pleut a S. M. lui accorder, pour faciliter la conqueſte deſdits Païs, & pour y aller lui meſme, ſi S. M. l'euſt eu pour agreable. Ceuxci, bons François, pour empeſcher que la Flandre ne ſoit conjointe a la France, lors que les Ambaſſadeurs des Païs Bas l'apportent au Roi a telles conditions, qu'il veut, preſts a recevoir la Loi de lui, preſts a mettre dans leurs villes, telles garniſons, & tels Gouverneurs qu'il lui plaira, pour l'en empeſcher troublent ſon Roiaume, mutinent ſon peuple, commencent la guerre en plene paix.

Quelle patience à eu le Roi de Navarre, durant tout ce temps, quelques mescontentemens qu'il peust concevoir du traitement, qui a la suggestion de leurs semblables, lui à esté fait, il le laisse a la consideration de tout le monde; reculé du Roi, sans authorité en son Gouvernement, non paié de ce qui lui estoit deu, trop moins respecté en ses affaires, que le moindre Capitaine du Roiaume; (soit dit sans reproche, & pour la simple verité de ses deportemens) s'il n'eust non plus ressenti le mal du peuple, que font aujourd'hui ceux de la Ligue, estant ce qu'il est, c'estoit pour la perdre entierement. Mais il est François, & Prince François, membre de la France, qui sent ses douleurs, & se deult de ses plaies. Diminution d'authorité, faute de faveur, interest particulier n'aura jamais le pouvoir de le faire despiter contre soi mesme; Chose propre a ceux qui n'y sont qu'entés legerement, aux jambes de bois, & aux bras postices, qui ne sentent quand le corps se brusle, ausquels on peut bien donner l'exterieur, non l'interieur; non le mouvement, non le sentiment de vrais François.

Sur ces remüemens, qu'ils declarent & protestent estre directement contre lui, s'attaquans a sa personne, a sa vie, a son honneur, a sa conscience propre, les voiant armés se saisir des villes au milieu de son Gouvernemét, enveloppé d'eux, irritans sa patience incessamment; s'il n'eust respecté le Roi, plus que son propre danger, s'il n'eust affecté le bien de ce Roiaume, l'espoir d'une paix publique (si paix il y peut avoir avec ces gens) plus que sa conservation mesmes, y avoit il apparence, ou y avoit il raison aucune de se contenir,

Digitized by Google

comme il à fait? Mais tout lui eſt bon, pourveu que le Peuple ait du repos; Tout lui eſt utile, pourveu que l'Eſtat demeure en Paix, le Roi obei, le Roi honoré, comme il doit eſtre, fuſt-ce a ſon peril tout evident, fuſt-ce a ſon dommage irreparable.

Et c'eſt en ſomme a quel tiltre le Roi de Navarre à peu eſtre blaſonné de ces beaux tiltres, d'Heretique, Relaps, Perſecuteur de l'Egliſe, Ennemi des Catholiques, & Perturbateur de ceſt Eſtat. Quant a la concluſion qu'ils en retirent, par laquelle ils le declarent incapable de ſucceder au Roiaume, & font prendre a Monſeigneur le Cardinal ſon Oncle, le nom de premier Prince du ſang, & preſomptif heritier; c'eſt certes le point, qui plus les touche au coeur, mais auquel juſques ici il à penſé le moins, & qui lui eſt auſſi venu tout le dernier. Se contente ſur ce point ledit Seigneur Roi de Navarre de l'eſpoir qu'il à que Dieu gardera long temps S. M. pour le bien de ce povre Roiaume, & lui donnerā lignée a temps au regret de tous ſes ennemis. Se confie auſſi qu'il à affaire a François, quelque ſoin qu'on ait rendu a les corrompre; qui ſçavent les droits, qui n'ignorent les deſcentes, qui lui garderont le rang, qu'il doit tenir; Se conſole en Dieu, protecteur du droit, vangeur de la violence, qui voit les uns, & les autres, duquel le droit jugement n'eſt, comme des hommes, corruptible, duquel l'ārreſt eſt certain, l'execution invariable ſans qu'ils y puiſſent contrevenir.

Pour concluſion, en ce qui concerne la Religion declare ledit Seigneur Roi de Navarre au Roi ſon ſouverain Seigneur, a tous ordres, & Eſtats de ce Roiaume, a tous Princes & Eſtats de la Chreſtienté, temporels, ou

Digitized by Google

Ecclesiastiques, qu'il est & sera tousiours tout prest de se sousmettre a la determinatiõ d'un legitime Concile, General, ou National, comme il est porté par les Edits de Pacification de sadite Majeste. En ce qui concerne cet Estat, & l'administration d'icelui, qu'il acquiesçe aussi tres volontiers a ce qui en sera ordonné en une legitime Assemblée generale des Estats de ce Roiaume, quand sa S. M. aura agreable de la convoquer. Cependant qu'il ne desire autre chose, que de vivre doucement sous le benefice des Edits, prest a emploier sa vie, ses moiens, & ses amis pour la defense du Roi, & de son Estat, & de tous les bons subjets de ce Roiaume.

Et d'autant que ceux de la Ligue l'ont pris pour subjet, & pour pretexte de leurs armes, & veulent faire penser qu'ils n'en ont, & n'en veulent qu'a lui, semans en leurs susdites Protestations diverses calomnies, & le publiant nommeement en icelles desireux de la mort du Roi, Perturbateur de l'Estat, ennemi juré des Catholiques &c. Outre tout ce que dessus, qu'il estime suffisant pour rendre un chacun satisfait de ses actions, supplie ledit Seigneur Roi de Navarre en toute reverence le Roi son Souverain Seigneur, aux oreilles duquel il ne doute point que ces calomnies ne soient parvenues, de ne trouver mauvais, sauf tousiours l'honneur & le respect deu a S. M., qu'il die & prononce en ce lieu, comme il fait presentement, que ceux, qui ont publié & semé les susdites calomnies contenues esdites protestations contre lui, ont faussement & malicieusement menti.

Et d'abondant pour desmentir leurs calomnies par ses actions, supplie aussi tres-humblement ledit Sei-

gneur Roi de Navarre, ledit Seigneur Roi son Souverain, de vouloir avoir pour agreable sa tres-humble fidelité, & devotiõ en l'offre, qu'il lui fait. C'est que pour le repos, & soulagement de sa Majesté & de son peuple, il lui plaise trouver bon de laisser demesler ceste querelle entre les susdits, & lui, sans y hazarder sa vie, qui seroit trop chere a ce Roiaume; Et sans que sa Majesté s'en mette en autre pene; esperant que Dieu lui fera la grace de trouver assés d'amis, tant en ce Roiaume, entre les serviteurs de S. M. que hors le Roiaume entre les amis, & alliés de sa Couronne, pour les lui ranger a la raison, leur faire reconnoistre la tres-humble obeissance, qu'ils doivent audit Seigneur Roi son Souverain, & le respect, & honneur qui lui doit appartenir sous lui.

Mais particulierement parce qu'il ne peut penser sans souspirs, & larmes, a la grande effusion du sang de la Noblesse, qui pourra sortir de ceste guerre, & l'extreme povreté & desolation qu'aura a souffrir le povre peuple, au desordre & a la confusion qui par là s'introduira en tous Estats, au lieu que la pieté, debonnaireté, & prudence de sa Majesté sans les remüemens, se preparoit, comme on sçait, a restablir cest Estat en sa premiere splendeur, prosperité, dignité, integrité en toutes sortes; & sur tout aux blasphemes execrables, que produit la guerre, contre Dieu, & au debordement des vices, qui accroist par la licence des armes, pour abreger ces miseres, que ledit Seigneur Roi de Navarre voudroit racheter de son sang propre, il supplie tres-humblement, & de toute son affection, sa Majesté qu'il lui plaise ne trouver

estrange l'offre que presentement il fait a Monsieur de Guise, puis qu'ils l'ont prisa partie en leurs pretextes & que ledit Sieur de Guise commande a leurs armes, que ceste querelle (sans que plus avant tous les Ordres, & Estats de ce Roiaume aient a en souffrir, & sans y entremettre armée domestique, ni estrangere, qui ne pourroit estre qu'a la ruine du povre peuple) soit vuidée & demeslée de sa personne a la sienne, un a un, deux a deux, dix a dix, vingt a vingt, plus ou moins, en tel nombre que ledit Sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre Chevaliers d'honneur. Et pour le regard du lieu, s'il le desire en ce Roiaume, supplie tres-humblement sa Majesté de lui faire cest honneur le vouloir nommer. Et où il auroit ce Roiaume pour suspect lui offre de se trouver en tel autre lieu hors de ce Roiaume, que ledit Sieur de Guise voudra choisir, & qui soit de seur accés, non suspect ni aux uns, ni aux autres. Honneur certes veu la disproportion, & l'inegalité de leurs personnes, & degrés, telle que chacun cognoist, que ledit Sieur de Guise devra embrasser; & racheter par tous moiens. Heur aussi que ledit Seigneur Roi de Navarre, & Monseigneur le Prince, son Cousin, acheteront de leur sang tres-volontiers, pour racheter le Roi, leur souverain Seigneur, des travaux, & peines, qu'ils lui brassent, son Estat de trouble, & de confusion, sa Noblesse de ruine, tout son peuple de calamité, & de misere extreme; Protestant ledit Seigneur Roi de Navarre devant Dieu, & en sa conscience, qu'il n'est meu a choisir ceste voie, ni d'ambition qui soit en lui, ni de haine qu'il lui porte,

Digitized by Google

ni de vengeance, qu'il desire de celle que de gaieté de coeur ils espousent contre lui; Le seul desir de voir Dieu servi, & honoré, son Roi hors de pene, cest Estat en paix, le peuple en repos, lui fait volontairement prendre le sort des armes; Le seul desplaisir, & le seul malheur, qu'il se represente a tous momens de revoir Dieu blasphemé, & cest Estat aux vagues, & au peril d'un n'aufrage, de revoir ce povre peuple es extremités, & es miseres, desquelles a peine à il peu encore respirer, desquelles sans doute a peine s'il retombe une fois, pourra il jamais se relever.

S'asseure aussi, & confie entierement ledit Seigneur Roi de Navarre, que le Tout-puissant, qui voit au dedans des coeurs, & qui preside au sort des armes, monstrera par le succés a tout le monde la sinçerité, & la justice de sa cause, pour estre en exemple a la posterité, & a tous aages; Dieu; duquel il appelle l'ire, la vengeance, & la malediction sur soi, s'il proteste a faux, s'il à jamais rien conçeu de mal contre la personne de son Roi, contre son Estat, contre ses subjets de toutes qualités, de quelque Religion qu'ils soient, si jamais il à basti ses desseins sur son tombeau, si jamais il à minuté en son esprit violence aucune contre la Religion Romaine, ou contre les Catholiques; Dieu aussi, duquel il attend la benediction, la bienveillance & la faveur contre ceux, qui sans occasion lui pourchassent sa rüine, & sous ombre de son nom remüent ce Roiaume, renversent tout ordre, rüinent le Peuple, veulent despouiller le Roi de son Estat.

Fait à Bergerac le dixiesme jour du mois de Iuin, mil cinq cent quatre vingt cinq.

INSTRVC-

Digitized by Google

INSTRVCTION A M. DE CLERvant sur la Declaration ci dessus. Dressée par M. du Plessis.

Il est besoin de presenter la Declaration du Roi de Navarre au Roi, signée & escrite de sa main. Mais premier que s'en desaisir en faut retenir une copie bien nette & bien orthographiée, sans autre esgard a l'orthographe dudit Seigneur Roi de Navarre, & s'il est possible, signée de Notaires attestans l'avoir prise sur l'original, escrit & signé de la main du Roi de Navarre. Puis sur icelle prendre les copies, qui seront distribuées, tant dedans que dehors le Roiaume.

Supplier le Roi de la garder en tesmoin de la fidelité, & innocence du Roi de Navarre:

Item, de trouver bon qu'il la face presenter a toutes les Courts Souveraines de ce Roiaume, avec les lettres, que ledit Seigneur Roi de Navarre leur escrira.

Item, qu'elle soit imprimée avec privilege de S. M. puis que le venin de ses ennemis s'est coulé par tout, & ensemble la lettre qu'il en escrit a S.M. en teste.

Item, que ledit Seigneur Roi de Navarre l'envoie a tous les Princes, & Estats de la Chrestienté; Et qu'a ceux, qui sont amis, & alliés de ceste Couronne, elle soit presentée par ses Ambassadeurs mesmes.

Si le Roi consent ces Articles, il faudra la presenter a Messieurs de la Court de Parlement a Paris, & a Rouen, avec les lettres a eux addressantes.

Aussi trouver quelque moien de la faire tenir au Parlement de Dijon.

Pour Rennes en ce cas, faudra faire tenir les lettres a

Digitized by Google

Monsieur de Laval pour les presenter avec copie de ladite Declaration. Et est bon qu'elles soient signées, & collationnées, & bien correctes.

Quant aux autres Parlemens, sur ce qui nous sera escrit par M. de Clervant, nous y pourvoirons.

Aussi la faudra faire imprimer avec Privilege, & veiller qu'elle soit bien correcte. M. de Buzanval prendra ceste peine, s'il lui plaist.

Hors le Roiaume, en ce cas la faudra faire distribüer par les Ambassadeurs de S. M. & que S. M. leur en escrive, comme aussi le Roi de Navarre.

M. de Segur en estant adverti par M. de Clervant pourra faire cela par la main des Ambassadeurs en Angleterre, & en Dannemarc, en Suede, & en Escosse, & par sa main propre, s'il n'a longuement a tarder, a tous les Princes d'Allemagne. Sinon, & qu'il ne puisse si tost partir, il advisera d'y pourvoir par l'envoi de quelque honneste homme avec une bonnne despesche, & n'oubliera d'en faire presenter une aux Estats des Païs Bas.

M. de Clervant aussi pourvoira qu'elle soit envoiée aux Ambassadeurs du Pape, du Roi d'Espagne, des Venitiens, du Duc de Savoie, du Duc de Florence, du Duc de Ferrare &c. a l'Agent vers l'Empereur, aux Suisses, & Grisons.

Mais en cas que le Roi ne consentist qu'elle fust envoiée aux Parlemens, ni presentée par ses Ambassadeurs, la faudra neantmoins faire imprimer, & la distribüer par tout de main en main entre les personnes d'authorité en ce Roiaume, & hors le Roiaume, tant par Monsieur de Segur, accompagné des

Digitized by Google

lettres du Roi de Navarre, lequel Sieur de Segur il conviendrà particulierement advertir de la procedure qu'il aura a tenir; comme aussi par autres voies d'amis aux lieux où il ne pourra, ou n'a charge d'aller. I'envoie un modelle de la lettre pour les Princes Estrangers, sous le nom de la Roine d'Angleterre, qu'il faudra changer selon la response que fera le Roi.

Aussi lettres pour les Courts de Parlement.

---

*LETTRE * DV ROI DE NAVARRE a Messieurs de la Court de Parlement.*

** Faite par M. du Plessis.*

MEssieurs, I'ai tousjours fort desiré d'approuver mes actions a vos bons jugemens, ausquels je defere tant, que je m'estimerai heureux de vous en avoir pour Iuges, & me sens beaucoup deschargé quand je me propose que je vous ai pour la plus grande partie pour tesmoins. C'est pourquoi aussi me voiant calomnié diversement es Protestations de ceux, qui depuis quelques mois, se sont elevés contre le service du Roi Monseigneur, & le repos de cest Estat; j'ai pẽsé de vous envoier avec son bon plaisir une Declaration, que je lui ai fait presenter escrite, & signée de ma main; en laquelle j'ai tasché de representer tous mes deportemens, & laquelle, Messieurs, je vous prie vouloir lire de point en point, & garder en vos Registres, attachée a la presente, en tesmoin de ma fidelité envers le Roi Monseigneur, & de mon affection a la tranquillité de cet Estat, & en condamnation a ceux qui me calomnient. Les

Digitized by Google

vous approuvant, Messieurs, je les tiens pour approuvées au surplus de ce Roiaume, duquel vous estes, & les yeux, & les Iuges; & ne pense avoir besoin d'autre approbation, encore que mes ennemis aient pris la peine de faire glisser le venin de leurs blasmes contre moi, jusques aux moindres venes, & fibres de ce Roiaume. Et pour ce, Messieurs, je vous prie de toute mon affection de les vouloir considerer exactement. Au reste, croiés que ce que j'offre de racheter au prix de mon sang propre la calamité de cest Estat, & la misere que par ceste guerre souffrirōt tous les Estats de ce Roiaume, je le fai d'une abondance d'affection, & d'un vif sentiment que j'ai de tous leurs maux. Dieu le sçait, Messieurs, qui voit le fonds de mon coeur, auquel ils ne peuvent pas aussi cacher le leur, qui me sçaura bien garder de leurs complots. Et je le supplie en cest endroit vous avoir en sa seure garde, &c.

Faite par M. du Plessis.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a la Roine d'Angleterre.*

MAdame, Ie ne doute point que les Protestations de ceux qui se sont eslevés nagueres en ce Roiaume contre le service du Roi Monseigneur, ne soient venües en vos mains; esquelles ils me calomnient diversement, & ont tasché de faire glisser leur venin contre moi par tous les endroits, non de ce Roiaume seulement, mais mesmes de la Chrestienté. C'est pourquoi j'ai pensé estre de mon devoir d'envoier une Declaration contre leurs calomnies au Roi mon dit Seigneur,

Digitized by Google

escrite & signée de ma main, laquelle avec son bon plaisir j'ai fait aussi presenter a toutes les Cours de Parlement de ce Roiaume, & par mesme moien, par ce que je vis en la lumiere du monde, & desire approuver mes actions a un chacun, me suis resolu de l'envoier a tous les Princes de la Chrestienté, que je prie de toute mon affection la vouloir exactement considerer de point en point. Et par ce que particulierement ils m'avoient taxé d'avoir negotié ces dernieres années par la legation du Sieur de Segur, Superintendant de ma maison, avec partie des susdits Princes faisans profession de mesme Religion, choses prejudiciables au Roi Monseigneur, a l'Estat de ce Roiaume, & au repos de ceux qui font profession de la Religion Catholique Romaine en icelui, je les prie tous de se resouvenir, si onc je leur ai proposé ou fait proposer chose semblable, & de ce qu'ils en cognoissent veritablement en requiers une attestation escrite & signée de leur main, pour icelle representer au Roi mondit Seigneur, & en l'Assemblée des Estats de ce Roiaume, entant que besoin seroit. Ie m'addresse a vous particulierement, Madame, comme a celle au jugement de laquelle je justifierai volontiers tous mes deportemens, & qui sçait aussi, autant qu'aucun autre, quels ont esté mes desseins, & mes intentions, non en la susdite Legation seulement; mais en tout le cours des affaires, que j'ai eu a manier, suppliant tres-humblement V. M. de garder ma susdite Declaration, & en authoriser la verité, & droiture, ainsi que plus amplement vous fera entendre le Sieur de Segur &c.

Digitized by Google

LES DANGERS ET INCONVENIENS que la paix faite avec ceux de la Ligue apporte au Roi, & a ſon Eſtat.

LA paix eſt tres-deſirable, mais une vraie paix, & non qui enveloppe en une nouvelle guerre, & plus dangereuſe, que celle dont on veut ſortir. Or eſt il que par ceſte paix la guerre ſe conclut contre le Roi de Navarre, premier Prince du ſang, & ceux de la Religion pretendüe Reformée. Ceux de la Ligue en ſont conſtitués Chefs, qui uſeront, autant qu'ils pourront, des armes pour ruiner la maiſon de France ; ceux en outre que le Roi à declaré rebelles, qu'il à reconnu tres-manifeſtement attenter a ſon Eſtat, auront les armes en main pour en abuſer contre le Roi, & ſon authorité. Si les affaires leur viennent a ſucçeder, chacun doit juger, quelle des deux eſt plus dangereuſe, celle qu'on veut eviter par ceſte paix, ou celle qu'on introduit. Celle-là bien conſiderée en elle meſme eſtoit ſi aiſée a eſteindre par la force, que ſi le Roi euſt eſté bien ſervi, elle ſe rendoit dedans trois mois. Pluſieurs y avoient eſté amenés ſous le nom du Roi, qui voians qu'ils avoient eſté trompés, eſtoient preſts a s'en dedire. Les partiſans n'y eſtoient retenus d'aucune neceſſité. Car ils avoient en ce Roiaume tout le bon traittement qu'ils vouloient. Et la moindre incommodité qu'ils euſſent ſoufferte, contrepeſée avec leurs fantaiſies, ou pretendus meſcontentemens, les euſt ramenés a leur devoir. Le ſeul temps ſuffiſoit pour la pluſpart à les ruiner & diſſiper. Leurs effects avoient eſté fort petis, veu l'au-

thorité qu'ils avoient si longuement possedée en ce Roiaume, aians eu les chefs mesmes bien de la peine a se saisir de quelques villes en leurs propres Gouvernemens, & n'aians rien fait ailleurs de remarquable. Au reste par tout où ils ont comparu ils ont esté battus, tellement qu'ils perdoient & la force, & la reputation des armes tout ensemble. D'argent, leur pretēduë source du costé d'Espagne estoit tarie, & ne pouvoient plus lever que sur le peuple, c'est a dire, attirer sur eux sa haine, & sa malediction. Qui les eust poursuivis avec telle rigueur, & aigreur, qu'on faisoit ceux de la Religion contraire, ils eussent abjuré la Ligue en peu de temps: & n'eust peû fournir le Roi, ni son seau, aux lettres de pardons, qu'on lui eust demandées.

La guerre au contraire, en laquelle on fait entrer le Roi, est bien d'autre nature. On à assés esprouvé qu'il y va du fait de conscience. Car ceux de ladite Religion ont souffert toutes calamités plustost, que d'y renonçer; ont abandonné aussi tous les avantages qu'ils pouvoient avoir acquis, toutes les fois qu'il à pleu au Roi contenter leurs consciences. Et cela se voit nommeement es premiers & seconds troubles, quand, sous la parole de S. M. leur accordant l'exercice de leur Religion, ils laisserent un bon nombre de villes, qu'ils tenoient des plus grandes, fortes, riches, & renommées de ce Roiaume. Or sçait-on ce que peut la conscience en l'homme, & a quelles extremités elle le fait resoudre. Et n'ont sans doute tant pati jusques ici ceux de ladite Religion pour se rendre maintenant au nom de la Ligue, ains seront d'autant plus resolus, qu'ils voient qu'on s'est resolu a leur ruine, & ont reconnu evidemmēt, que

le Roi n'a condescendu a ce Traité, que par la force imaginaire de ceux de ladite Ligue, qui lui à esté representée par la malice, ou lascheté de quelques mauvais Conseillers.

Ils sçavent tresbien considerer que le Roi n'apportera jamais tant d'affection au dessein d'autrui, comme au sien propre; & pourtant quelques animés que puissent estre les instrumens de la guerre, que leurs coups seront tousjours plus mols, leurs effects plus lents; retenans quoi qu'il en soit de la disposition de l'humeur du Roi, qui evidemment à esté forcé a ceste guerre, & avant ces rémuëmens ne travailloit qu'a la paix.

Sçavent qu'il est impossible, que la conspiration de ceux de Güise soit effaçée de son coeur, veu les biens qu'ils ont reçeus de lui, veu les maux qu'ils lui ont procuré, veu les propos effrenés, qui sont sortis de leur bouche, tels que l'insolence & la jeunesse jettent, qui sont parvenus a ses oreilles, & veu leurs pretentions hautaines, & leurs pratiques enormes, qu'il à penetrées jusques au fonds. Conclüent donc que ceste plaie ne peut se fermer sans cicatrice, qu'il demeurera tousjours un sac au fonds, qui ne se pourra bien parcurer, que la defiance, le soupçon, la jalousie y resteront de part & d'autre, en telle sorte que leurs actions, & leurs affections, ou s'entrenuïront, ou n'avanceront pas au moins les unes les autres; le Roi d'une part aiant juste occasion d'estre jaloux de leurs forces, quand il considerera, que sans necessité, sans Religion qui les esmeust, ils ont pris les armes contre lui, qui ne pouvoient avoir but que son Estat; Eux se proposans les remedes pratiqués par le Roi Charles contre ceux de la Religion, & sentans en

leur

Digitized by Google

leur conſcience, qu'ils ſeroient a meilleur droit pratiquables contr'eux meſmes, ſe propoſent que le Roi eſt ſi prudent, qu'il ne laſchera pas la bride ſi longue a ceux de Guiſe, qu'il ne la leur puiſſe retirer, quand il voudra; qu'il ne ſe deſpouillera de ſes meilleures forces, ne ſe deſaiſira pas auſſi de ſes deniers pour regner apres a leur diſcretion, & comme il leur plaira; au contraire qu'a toutes leurs volontés il leur donnera un contrepoids, en toutes leurs charges un contreroolleur, qui les ſurveille. De là naiſſent les inimitiés entre les Chefs, les diſputes es Conſeils, les factions es armées; & le moindre inconvenient, qu'elles puiſſent apporter; c'eſt de retarder les affaires de la guerre, & de refroidir les volontés des perſonnes qui la menent; tres-grand inconvenient en une action, qui plus que toute autre depend de l'affection, qui engendre la celerité.

Diſent, que s'il advient qu'il ſuccede mal a ceux de la Ligue en ceſte guerre, le Roi leur reprochera le mauvais conſeil, auquel ils l'auront forcé, leur imputera ſa perte, & celle de ſes ſubjets a bien meilleur droit, que l'Empereur Auguſte ne redemandoit ſes Legions a Quintilius Varus, qui n'eſtoit autheur, ains executeur de l'entrepriſe; & ne tentera, peut eſtre, pour ſe demeſler du labyrinthe, où ils l'ont mis, que de leur y faire reçevoir eſcorne. Au contraire s'il advient qu'un ſiege, ou un combat leur ſuccede, qu'il eſtimera pour ſon regard leurs victoires des defaites, & leurs triomphes des funerailles, les voiant croiſtre par là d'authorité, & reputation a ſes deſpens; Et pourtant leur retranchera, entant qu'en lui ſera, tous moiens de continuer leurs coups, leur coupant les vivres, & les nerfs lui meſme,

Digitized by Google

ſans qu'il ſoit beſoin d'autre ennemi que lui pour les desfaire.

Ne penſent que la Nobleſſe, & les gens de guerre pour la plus part marchēt de fort bon courage en leur armée, ne pouvans douter, qu'il n'y à que trois mois, que le Roi les à declarés Rebelles, & mandé de courre ſus a tous ceux qui les accompagnoient; que la confiance, & l'amitié n'y peuvent eſtre rentrée ſi toſt: Par ainſi que le Roi n'aura pas fort agreable le ſervice qu'ils feront ſous la charge des Chefs de la Ligue; qu'ils auront auſſi peu de credit pour leur faire donner recompenſe, ou de leurs merites, ou de leurs pertes; & qu'il leur ſera plus a propos, ou de ſe repoſer ches eux, ou de ſe tenir pres de la perſonne de S. M.

Se ramentoivent là deſſus leſdits de la Religion (& ce leur eſt une leçon commune) qu'ils ont ſurveſcu les feux, les eaux, & les glaives, les guerres, les defaites, & le jour S. Barthelemi, plus dangereux que tout cela; qu'ils ont porté, & longues années, deſſus leur dos, les forces de ce Roiaume, & de ſes Alliés, bien unies & animées a leur ruine; Que les plus grands Capitaines, & les meilleurs Conſeillers auroient enfin reconnu que ceſte ruine ne ſe pouvoit acquerir a meilleur marché, que par la ruine entiere de l'Eſtat. Conſiderent que la Ligue n'a point crée nouveaux hommes, ni nouveaux ſoldats, ni nouveaux Capitaines; au contraire diviſé & affoibli les vieux qui reſtoient. Concluent donq que ceux qu'ils ont porté entiers, ils les peuvent porter diviſés. Bien plus le Roi retirant ſa main, comme ils s'aſſeurent qu'il n'y apporte point ſa volonté, s'eſtiment forts & ſuffiſans aſſés pour les desfaire.

Digitized by Google

Ce sont les considerations, & resolutions de ceux de ladite Religion, ausquelles S. M. doibt penser, pour ne tomber d'un gouffre en un autre, sans s'arrester a la facilité de les ruïner, qui peut estre proposée par ceux de la Ligue, & qui ne la croient pas telle; & ne veulent qu'estre armés sous pretexte d'exterminer l'heresie; mais partie, pour lui donner la loi tant qu'il vivra, & partie pour tirer apres sa mort partie de l'Estat vers eux, estans tous persuadés, & asseurés de le survivre.

Le Roi de Navarre, qui fait profession de la susdite Religion, comme il à mesmes considerations, aussi s'emeut il fort peu des desseins de ceux, qui promettent sa rüine. Mais en outre il en à quelques particulieres, qui lui semblent affoiblir a bon escient ses ennemis, & le r'enforcer d'amis.

Ne doute ledit Seigneur Roi de Navarre, que tous les bons subjets du Roi, n'aient evidemment connu le but, & pretention des Chefs de la Ligue en ceste guerre, asçavoir la dissipation totale de l'Estat pour en tirer a eux quelque pieçe; Que ce qu'ils l'ont maintenant convertie contre ceux de ladite Religion, n'a point aussi esté changement de dessein, mais changement de façon pour y parvenir, asçavoir en demeurant armés pour donner la loi au Roi, la mort duquel ils attendent, & exterminant, ou affoiblissant sous ombre de Religion la maison de France en la race de Bourbon, de laquelle aiant abbatu le Chef, ils feroient estat d'avoir bien tost la raison des autres membres; Et pourtant s'asseure qu'ils reconnoistront, qu'en ceste guerre il s'agit de la liberté, & authorité du Roi, de la

Digitized by Google

conſervation de l'Eſtat, & de toute la maiſon de France, qu'il importe a l'honneur de tous bons François de defendre & conſerver contre l'uſurpation, & invaſion des eſtrangers.

S'aſſeure donq ledit Seigneur Roi de Navarre, qu'il ne peut avoir contre lui les Princes du ſang, & maiſon de France, ni les vrais Officiers de ceſte Couronne, ni les Courts de Parlemens, & autres membres principaux, ni les forces des amis, & alliés de cet Eſtat; meſmes aians veu comme il s'eſt demis au deſſous de la raiſon, & de ſon degré, pour racheter la paix, & repos de ceſt Eſtat au prix de ſon ſang, ainſi qu'il leur eſt apparu par la Declaration, qu'il à envoiée au Roi, eſcrite & ſignée de ſa main.

Se confie au contraire, que le Roi forcé par ſes ennemis, lui imputera les travaux, & traverſes qu'il aura a ſupporter, a ſervices tres-neceſſaires, & tres-agreables; Que les Princes du ſang recognoiſtront leurs intereſts au ſien; Les principaux Officiers de ceſte Couronne leur devoir par le ſien, & que tous autres bons ſubjets du Roi, & zelateurs du public, favoriſeront ſes juſtes armes de leurs voeux, & de leurs larmes pour la manutention de ceſt Eſtat.

Le Roi de Navarre en ſomme, & ceux de meſme Religion ne pretendent point eſtre ruïnés par ceſte guerre; ne virent onc au contraire plus d'occaſion de bien eſperer de leurs affaires, & de craindre peu leurs ennemis. Adjouſtés qu'on peut prendre quatre places en un jour, qui vaudront la guerre d'une année & plus, comme encore il s'eſt veu en l'an 80. Adjouſtés encores qu'au bout de ſix mois, ou plus, armée eſtrangere ne mãquera

Digitized by Google

point, qui derogera, si besoin est, a toutes les clauses, & derogatoires des derogatoires de ceux de la Ligue. Et qu'entre ci & là on gaigne beaucoup sur eux, l'hyver qui s'approche, & leurs recoltes jà faites ne permettent de le croire.

Le danger, & l'inconvenient de ceste Paix, ou plústost de cette miserable guerre, enfantée par une bastarde Paix, n'appartient en particulier audit Seigneur Roi de Navarre, qui ne semble pouvoir estre ruiné qu'en la ruine du Roi, & du roiaume. Il est propre au Roi; il appartient proprement a son Estat.

1. En ce que de ceste paix s'ensuit une guerre infallible estant tout certain, que ceux de ladite Religion ne peuvent durer sans exercice d'icelle, ni estre opprimés sans la ruine du peuple, & sans la subversion de tout l'Estat.

2. En ce que le Roi arme les mauvais subjets contre les bons, soi mesme contre soi mesme, & donne moien a ceux qui se sont eslevés contre lui de croistre de forces, & de reputation, & de creance, pour lui faire puis apres la loi, si Dieu ne destrempe leur insolence, & ambition en traverses & adversités.

3. Parce qu'il reduit les meilleurs en desespoir, quand ils voient que les Rebelles sont recompensés, & eux reculés; que les Princes estrangers obtiennent les gouvernemens a vive force qui ne sont qu'aux enfans de la maison, ou a ceux qui ont bien merité de l'Estat; que les biens & dignités se donnent a ceux, qui font mal, & qui pis fait en à le plus, au lieu qu'anciennement ils estoient gardés, comme en reserve, non pour ceux simplement, qui ne faisoient point de mal, mais pour

ceux particulierement qui faisoient mieux que les autres.

4. En ce que le Roi de Navarre, & ceux de ladite Religion en particulier y sont enseignés a n'esperer plus ni de la bonne grace du Roi, ni de leurs bons comportemens; estant d'une part la bonne grace du Roi subjete a la force, ou a la discretion d'un mauvais subjet; estans aussi leurs meilleurs comportemens, leur obeissance, & patience, remunerés d'une revocation d'Edit, d'une infraction de foi publique, d'un exil, d'un bannissement, d'une extermination totale, si en eux estoit. Tellement que contre ce mal ils ne trouveront autre remede, que de demeurer en armes tout le reste de leur vie, & tant qu'ils aient plenement asseuré leurs affaires, puis que nuls contracts ne leur peuvent servir; puis qu'on fait serment de ne leur garder serment a l'advenir; puis mesmes que leurs ennemis demeurent armés, affermis en leurs Gouvernemens, & renforcés de seuretés; contre lesquels, puis qu'il ont forcé un Roi contre sa foi, & la loi du Roiaume, ils ne peuvent s'asseurer qu'aux armes, & par les armes. Par ainsi le Roi s'oblige a une guerre perpetuelle, & son Estat sans doute, s'il n'y remedie promptement, a une mortelle.

5. Il est tout certain que ceux de la Ligue (& ils ne le nient point) ont esté aidés en ceste guerre des deniers d'Espagne, & que le Roi d'Espagne n'a eu autre but, que la confusion de ceste Estat, qui lui empesche la Monarchie, pour en tirer profit. Or est il que contre ses desseins n'y avoit plus seurs amis & alliés, que les Estats d'Angleterre, d'Allemagne, & de Suisse, que le

Roi irrite, & desquels il pert l'amitié en se declarant ennemi formel de la Religion pretendüe Reformée; Tellement qu'estant delaissé d'iceux il se trouvera sans alliés es nations estrangeres, ne lui demeurant presques que ceux qui ont complotté avec ceux de la Ligue, desquels l'amitié lui doit estre suspecte, ou plustost l'inimitié certaine.

6. Adjoustons qu'a un Prince Tres-chrestien, qui mesmes entre les Tres-chrestiens à monstré un zele special de sa Religion, c'est un contrecoeur & un reproche de se voir reduit a la devotion par une force, de se voir forçé a forçer autrui en sa Religion, & certes par ceux qui ne forçeroient personne, s'ils n'avoient dessein que la Religion, & qui n'attendroient la force pour abandonner la leur, s'ils en pouvoient esperer quelque meilleure resource.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE au Roi Henri III. en Iuillet 1585.*

* *Faite par M. du Plessis.*

MOnseigneur,

Des que les autheurs de ces nouveaux remüemẽs eurent fait paroistre les effects de leur mauvaise volonté envers V. M. & vostre Estat, il vous pleut m'escrire le jugement que vous faisiés a tres-bon droit de leurs intentions; que vous connoissiés, quelque pretexte qu'ils prissent, qu'ils entreprenoient sur vostre personne, & sur vostre Couronne, qu'ils vouloient s'accroistre, & aggrandir a vos despens & a vostre dommage,

& ne pretendoient que la totale ruïne, & dissipation de vostre Estat. C'estoient les mots de vos lettres, Monseigneur, & me faisiés cest honneur, en recognoissant la conjonction de ma fortune avec celle de V.M. d'adjouster expressement, qu'ils pourchassoient ma ruïne, avec la vostre; & la mienne certes, Monseigneur, a laquelle il leur estoit malaisé, dependant de vostre grandeur, comme je fai, de parvenir que par la vostre. En ceste qualité donc, Monseigneur, il vous avoit pleu commander a vos Gouverneurs, Lieutenants Generaux, Baillifs, Seneschaux, & autres vos Officiers de leur courre sus, comme a rebelles, & perturbateurs du repos public. A toutes vos Courts de Parlement aussi furent envoiées vos Declarations, verifiées en icelles, par lesquelles ils sont declarés crimineux de leze Majesté; Et de là sont ensuivis plusieurs Arrests solonnels, & en consequence desdits Arrests quelques executions tres-importantes en divers endroits de ce Roiaume, pour marque exemplaire de leur rebellion, & conspiration contre l'Estat, & du jugement que V. M. & vostre Conseil, & vos Courts de Parlement avoient fait de leurs desseins. Ce nonobstant, Monseigneur, V.M. selon sa clemence naturelle avoit trouvé bon, & m'auroit fait cest honneur de le m'escrire, de les ramener a leur devoir par douceur; m'auroit aussi commandé de me contenir en patience pour vous donner le loisir de mieux distinguer, & faire connoistre a vos subjets, combien estoient differens les causes qui les mouvoient, & leurs pretextes: Chose a V. M. assés connuë, mais qu'il estoit necessaire de faire connoistre a vostre peuple, lequel sous la fausse ombre de Religion ils auroient voulu desvoier

de leur

de leur devoir. A vostre commandement, Monseigneur, V. M. se peut resouvenir avec quelle patience j'ai acquiesçé, & obeï jusqu'a present; & n'ignore toutesfois selon sa prudence & equité, les justes occasions qui sollicitoient, & importunoient a tous momens ma patience, me voiant pris a partie par les ennemis de vostre Majesté, qui declaroient tout ouvertement n'avoir autre but, que ma ruine; me voiant en bute a leurs attentats, & entreprises, sans oser, pour la reverence que je voulois rendre a vos commandemens, tant soit peu me remüer; les voiant passer & devant mes yeux, & presques entre mes mains, armés contre vous, animés contre moi, tous les jours tentans quelque entreprise, ou sur les places de mon Gouverment, ou sur mes Maisons, ou sur moi mesme, sans vous pouvoir faire le service que l'occasion me presentoit, sans aussi m'en ressentir, comme la nature, & la raison eussent voulu. I'ai pris, Monseigneur, pour toute raison, & toute loi vostre seule volonté; I'ai ploié & ma nature, & mon devoir, & presques ma reputation sous vos commandemens; Et d'autant plus, Monseigneur, que V. M. me faisoit cest honneur de me promettre tousjours, & par toutes ses lettres, d'avoir en recommendation mon interest, comme le sien; de n'accepter, ni octroier rien au prejudice de son Edit de paix, qu'elle vouloit estre irrevocable; de maintenir en icelui, & selon icelui indifferemment tous vos subjets. Ce que V. M. m'auroit repeté souvent en ses lettres, que je garde, escrites de sa main, & qu'elle auroit promis & asseuré aux Sieurs de Clervant, de Chassincourt, & autres, faisans mes affaires pres de sa personne; com-

Digitized by Google

me aussi la Roine, vostre Mere, tant de bouche, que par lettres. Et maintenant, Monseigneur, quand j'oi dire tout a coup, que V. M. à traitté une paix avec ceux qui se sont esleves contre vostre service, a condition que vostre Edit soit rompu, vos loiaux subjets bannis, les Conspirateurs armés, & armés de vostre force, & de vostre authorité contre vos tres obeissans & fideles subjets, & contre moi mesme, qui ai cet honneur de vous appartenir, qui depuis le temps que j'ai pensé participer a vostre bonne grace, ne pense l'avoir esloignée que par patience & par obeissance; je laisse a juger a V. M. en quel labhyrinte je me trouve, & quelle esperance me peut plus rester qu'au desespoir. I'ai fait ouverture a V. M. en la Declaration, qui lui à esté presentée de ma part des plus equitables offres qui se peuvent faire pour la paix publique, & generale, pour vostre repos, & pour le soulagement de vos subjets. S'il est question de la Religion (mais, quelque bouclier qu'ils en facent, c'est le point qui moins leur touche au coeur) j'ai acquiesçé a un Concile libre. Si des seuretés, qu'ils n'ont certes pas subjet de demander; I'offrois de quitter & mon Gouvernement, & toutes les places que je tiens, a condition qu'ils fissent le semblable, pour ne retarder la paix de cest Estat. Si c'est moi qu'ils cerchent, ou si sous mon ombre ils troublent ce Roiaume; sans que V. M. en soit en peine, j'ai requis que ceste querelle soit debatuë d'eux a moi, &, pour abreger la misere publique, de leur personne a la mienne. Ie me suis en somme, outre l'apparence de raison, & tout sentiment de nature, accommodé a tous les commandemens de vostre Majesté. I'ai voulu, outre le devoir, & nonobstant

Digitized by Google

la disproportion de nos degrés, & qualités, m'esgaler a mes inferieurs pour racheter de mon sang tant de malheurs, m'esgaler a ceux que V. M. mesme avoit prononcé rebelles. Si j'ai ce malheur, & je ne le veux encore croire, que V. M. passe outre en la conclusion de ce Traité, nonobstant telles conditions, & submissions, rompant son Edict, armant ses Rebelles contre son Estat, contre son sang, & contre soi mesme, je deplorerai de tout mon coeur la condition de V. M., vous voiant forcé (pour ne vous vouloir servir de ma fidelité) a la totale ruïne de vostre Estat; les calamités aussi de ce Roiaume, ausquelles en vain pourra-on esperer fin, qu'en sa fin propre, estant tout connu a un chacun par la preuve de vingt ans & plus, que ce qu'ils pretendent est un vain effort, & leur bastiment une ruïne; Me consolerai cepandant en mon innocence, en mon integrité, en mon affection envers V. M. & son Estat, qu'il n'aura tenu a moi, que je n'aie sauvé par mon peril de ce naufrage, mais sur tout en Dieu protecteur de ma justice & loiauté, qui ne m'abandonnera en ce besoin, ains me doublera le coeur, & les moiens, contre tous mes ennemis qui sont les vostres. Et je le supplie,

Monseigneur,

qu'il vous doint un bon conseil, vous assiste de sa force en ces affaires, & me doint la grace de vous rendre le service, que je vous doibs, & desire toute ma vie; & a V. M., Monseigneur, longue & tres-heureuse vie en tres-parfaite santé &c.

à Bergerac. 21 Juillet 1585.

(Lettres de Henry IV. t. 1. p. 703.)

Digitized by Google

* Faite par M. du Plessis, & envoiée par M. de Calignon.

LETTRE* DU ROI DE NAVARRE a Messieurs des Ligues de Suisse.

MAgnifiques Seigneurs, Vous aurés entendu les remüemens nagueres suscités en ce Roiaume par ceux de la maison de Guise, pretendans l'extirpation de la Religion Reformée & tendans par icelle a la subversion de l'Estat; ce qui avoit aussi esté tres-bien reconnu par le Roi Monseigneur, lequel les auroit declarés rebelles, & crimineux de lese Majesté, auroit commandé a tous Gouverneurs, Lieutenants Generaux &c. de leur courre sus par armes, & a ceux de ses Courts de Parlement de les poursuivre en leurs vies, biens, & honneurs par toutes rigueurs de justice. Ce nonobstant, Magnifiques Seigneurs, partie l'apprehension de leurs forces, qu'on lui fait conçevoir malicieusement plus grandes, qu'elles ne sont; partie la haine inveterée de la vraie Religion, en laquelle les mauvais Conseillers de S.M. se sont trouvés d'accord avec eux, ont reduit le Roi a ce point de faire des conditions tres-prejudiciables, & a son Estat, & a tous ses plus fideles subjets; Asçavoir que son Edit de pacification demeure cassé & rompu, & ceux de la Religion Reformée non seulement privés de tout exercice d'icelle, mais mesmes bannis du Roiaume en cas qu'ils ne la veillent abjurer. C'est, Magnifiques Seigneurs, une paix, que je m'asseure que vous trouverés bien dure, puis qu'elle m'est convertie en guerre ouverte; mesmes quand vous considererés quel lieu je tiens en ce Roiaume, & quels ils y sont; asçavoir, Eux issus d'une Maison estrangere; Moi pre-

mier Prince du ſang, & premier Pair de France; Quels auſſi ont eſté leurs deportemens, & quels les miens: Eux & leurs partiſans de gaieté de coeur aians voulu forçer le Roi, contre ſon ſerment, ſa foi, & ſes Edits a forçer les conſciences de ſes bons, & loiaux ſubjets; Moi & ceux de la Religion n'aians rien plus deſiré que de vivre en toute obeiſſance, ſelon la Religion que Dieu nous à inſpirée, ſous le benefice de ſa foi & des Edits de Paix. Or ſont les choſes, Magnifiques Seigneurs, reduites a tel point, que malaiſément ſe peuvent elles demeſler ſans guerre, ni ceſte guerre finir, ſi les bons voiſins n'y apportent la main, ſans la diſſipation de cet Eſtat. Car outre que c'eſt nature a un chacun de ſe defendre, ce m'eſt a moi un devoir, & une neceſſité de defendre cet Eſtat, a la ruine duquel ils aſpirent de tout leur pouvoir. Ie m'addreſſe donq a vous, Magnifiques Seigneurs, comme a bons voiſins pour y apporter le remede, pour vous advertir a ce que ſous ombre de bonne foi ne ſoiés fruſtrés en voſtre but, en ce que vous auriés eu intention de ſecourir le Roi, & ſon Eſtat contre les Conſpirateurs; ce qu'on voudroit aujourd'hui ſous l'authorité d'iceux emploier contre la Religion, le ſervice du Roi, & le repos de l'Eſtat. Et desja, Magnifiques Seigneurs, pouvés vous remarquer la mutation ſurvenuë par ce Traité de paix, au grand prejudice de voſtre alliance avec la France, en ce qu'aiant ſecouru indifferemment le Roi, comme vous avés fait, tant d'une que d'autre Religion, ce nonobſtant ceux de la Religion ſont licentiés, & les autres retenus, comme ſi vous n'eſtiés pas egalement bons alliés de ceſte Couronne, ou pluſtoſt pour monſtrer evidemment qu'on en cerche la

ruine (a laquelle on sçait que ne voulés servir) & non le bien: & en ce pareillement, qu'aiant le Roi reçeu en son alliance, & protection la ville de Geneve, & partie en vostre contemplation, comme l'on sçait, ils l'obligent a s'en departir, sous ombre d'erreur, ou heresie. Geneve toutesfois de laquelle on connoist l'importance pour la conservation de tout vostre païs; qu'il est apparent qu'ils n'ont voulu excepter de l'Alliance pour occasion de la Religion qui vous est a tous commune, mais pour l'exposer a l'ennemi commun, que connoissés, & pour lui ouvrir la porte de vos païs par ce moien. C'est a vous, Magnifiques Seigneurs, pour l'affection que vous portés au Roi, a cest Estat, a la Maison de France, & a la vraie Religion, qui vous à esté tousjours chere, & precieuse par sur tout, de penser selon vos prudences aux moiens de destourner ces malheurs, desquels j'ai aussi donné charge au Sieur de Calignon, present porteur, de vous discourir au long. Et sur ce, Magnifiques Seigneurs, que je desire approuver mes actions a un chacun, a vous singulierement que je tiens pour meilleurs, & plus asseurés amis de cet Estat, je vous envoie par lui une copie de la Declaration, qu'ai fait presenter au Roi, escrite & signée de ma main, par laquelle vous pourrés juger, & du tort qu'on me fait, & de l'equité de mes intentions. Et pource me remettant, tant sur ladite Declaration, que sur ce qu'il vous dira pour vous eclarçir plus amplement, je vous prierai, Magnifiques Seigneurs, de le vouloir croire en tout ce qu'il proposera, & traitera de ma part, & supplierai Dieu &c.

Fut escrit sur mesme subjet a divers Princes, tant dedans, que dehors le Roiaume en mesme substance.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. d'Elbene, du 8. Iuillet. 1585.

MOnsieur, I'ai reçeu les vostres. Ie suis marri d'avoir bien deviné. Mais patience. Dieu doint qu'aions aussi bien pourveu, que preveu. La resolution est de nous ruïner. On en fait les moiens faciles. Et si ne puis-je croire, qu'il y ait homme de jugement, qui ne voie que nostre ruine coustera la ruine de ce Roiaume. Cepandant on appelle cela le salut de l'Estat. Ie ne vis jamais ce Prince, & croiés m'en, plus resolu d'avoir la raison de ses ennemis. Et pleust a Dieu, qu'il pleust au Roi nous laisser ceste cause a debatre! Ie ne pense pas aussi qu'il soit denüé d'amis, & dedans & dehors le Roiaume, qui sçauront bien lever le masque de Religion a l'entreprise faite contre cest Estat. On s'attend peut estre d'avoir le remede aussi prompt que le mal. Mais jugés s'il vous est plus permis de le vous promettre, n'y a nous de le croire, recevant tel traitement apres les promesses a nous faites. On nous à presché la patience, & nous l'avons eüe; l'obeïssance, & nous l'avons rendüe; Et la retribution, c'est d'armer nos ennemis d'authorité & de forces contre nous. Qu'aurons nous plus a dire, sinon que Messieurs les autheurs de ce salutaire conseil n'auront de tout l'Evangile retenu que ce seul mot, *Faites bien a ceux qui vous font mal*? Et ne gaignans rien par vous complaire, quel respect nous retiendra plus de vous desplaire? Ie ris des belles conclusions; que nous ne pouvons durer que quatre mois. Pensés si la Ligue à crée nouveaux

hommes, ou nouveaux Capitaines, ſi elle à forgé nouveaux threſors. Certes ſous quelque nom qu'ils nous combatent, ce ſont tousjours ceux que nous avons veus. Et quand on les me dira accreus de quelque choſe, penſés auſſi que noſtre conſtance, & noſtre experience eſt augmentée. *In ſumma qui vitulum ſuſtulerit, bovem feret.* Ce qui plus me faſche c'eſt, que le Roi avoit tousjours dit; Que Dieu lui avoit appris que la Religion ne ſe plantoit, ni extirpoit par armes; Qu'il avoit fait ceſte paix volontairement, & la vouloit garder de meſmes, ſans ſouffrir jamais qu'elle fuſt enfrainte; Que les autres n'avoient eſté faites de ceſte façon, mais que celle-ci eſtoit proprement la ſienne. Et c'eſtoient encore ſes propos n'agueres a Sainct Germain en Laie. Si elle eſt rompuë, l'Edit ſuſpendu, ou aboli, comme l'on dit, en faveur de nos ennemis, tant qu'ils dureront reſtera, que nous ſoions en armes, ſans pouvoir prendre fiance des paroles de ſa Majeſté, qu'ils auront eu puiſſance de forçer. Et par là je voi une guerre en ce Roiaume ſans fin, & ſans borne; *Incendium reſtinguendum ruinâ.* I'adjouſte, & l'oſerai-je dire? Qu'il ſemble qu'il y ait eu meſmes en ceſte action, ou tranſaction, de la volonté propre de S. M. eſtans certes leurs forces petites, & les ſiennes grandes, leurs entrepriſes foibles, & mal appuiées, leurs moiens defectueux des le commencement, & leurs coeurs jà demi faillis; Et vous dirai avec verité, que ſi on nous euſt laſché la bride en Guienne, en moins de trois mois toutes leurs garniſons leur eſtoient converties en priſons. Excuſés ma haſte. Vous n'ignorés point les affaires qu'on me donne. Mais Dieu nous meſurera plus de conſtance, que de travail; plus d'amis, que d'en-

Digitized by Google

que d'ēnemis. De moi, je me voi pour le service que j'ai pēsé faire a S. M. mesme (& elle m'en est tesmoin) chargé de haine, & des menaces de ces hōmes. Mais *impavidum ferient ruinæ*. Ie vous escris, comme a personne que je sçai qui aime cest Estat. *Si quid superest remedii*, reccerchés le; pratiques le. Sinon, & qu'il soit conclu au ciel & en la terre, & par le Roi mesme, que ce Roiaume perisse en nos jours, aidons donq tous a ceste ruine, & que pour moins opprimer de personnes dessous soi, il tombe plustost par dessein, que par inconvenient. I'espere mieux de S. M. mieux de ses bons Conseillers. Mais les choses s'en vont si avant, que *vix datur regressus*. C'est retenir ce semble le chariot de Phaëthon au declin de sa course. Dieu y mettra la main, s'il lui plaist; lequel je supplie, Monsieur, vous avoir en sa sainte garde. Et sur ce vous baise bien-humblement les mains avec offre de mon service, que je vous voüe, & dedie long temps à, comme

De Nerac Vostre plus humble & tres-fidele ami
a vostre service.

INSTRUCTION AU SIEUR Constant, allant de la part du Roi de Navarre vers Monsieur de Montmorenci.*

** Dressée par M. du Plessis, en Iuillet* 1585.

LE Roi de Navarre à eu nouvelles de la Court par deux Gentils-hommes depeschés par les siens l'un apres l'autre; Que la Roine à conclu la paix avec ceux de la Ligue a condition d'emploier les deux armées contre lui, & qu'elle y à fait condescendre le Roi en l'entreveüe qu'ils ont faite a Lagny.

Digitized by Google

Les Sieurs de Clervant, & de Chassincourt se sont plaints a ladite Dame de ceste negotiation, alleguans sa promesse plusieurs fois reiterée de ne faire rien en ce Traité au prejudice du Roi de Navarre. Mais elle n'en à tenu grād conte. Se sont aussi retirés vers S. M. qui leur à fait respōce telle, qu'il leur à fait cōnoistre, qu'il vouloit persister en l'accord par lui fait avec lesdits de la Ligue.

Là dessus survint la Declaration, que le Roi de Navarre envoioit au Roi escrite, & signée de sa main, de laquelle ledit Sieur Duc de Montmorenci à eu copie par ledit Sieur Constant, & qui avoit esté arrestée par la prise du Sieur de Serillac, qui l'avoit laissée es mains du postillon; icelle leüe devant S. M. en son Conseil, presens les Princes, & plus grands de la Court, fut trouvée plene de si grandes raisons, & de si equitables offres, que le Roi manda a la Roine sa mere, attendu icelle, de suspendre pour un peu la finale conclusion, declarans la plus part de la Noblesse ne pouvoir honnestement porter les armes contre le Roi de Navarre, soi sousmettant a la raison, & mesmes pour le fait de la Religion a un Concile. Et c'est la derniere nouvelle qu'a reçeue ledit Seigneur Roi de Navarre.

Mais il voit les choses passées si avant, qu'il n'y à apparence, qu'un si foible remede arreste un si grand mal. Et pour ce se resout ledit Seigneur Roi de Navarre de pourvoir a ses affaires, prie tous ses amis de faire de mesme, & particulierement demande advis audit Sr. de Montmorenci, de ce qu'il à a faire, comme a celui de qui il fait, pour plusieurs causes, un tres-singulier estat, dont ledit Sr. Constant le requerra tres-instamment.

Aura entendu ledit Seigneur Duc par ledit Sieur

Digitized by Google

Constant les depesches qu'auroit ci devant fait en Angleterre ledit Seigneur Roi de Navarre, en Allemagne, Suisse, & ailleurs. Or est il que depuis peu de mois il à eu lettres du Sieur de Segur, lequel lui mande avoir eu sa premiere audience de la Roine d'Angleterre pour estre assisté promptement de deniers, de vaisseaux, & de deux mille corselets paiés.

A aussi ledit Seigneur Roi de Navarre nouvelles d'Allemagne, que les Princes Protestans sur les erres de la negotiation precedente du Sieur de Segur, ont tenu une Assemblée en la ville de Magdebourg en Saxe, en laquelle ils ont conclu d'envoier Deputés vers lui, pour le prier de signer leur Cõfession, ou en cas qu'il y trouve des scrupules les leur remarquer, & convenir ensemble d'un temps, & d'un lieu pour les terminer par un Concile avec Declaration, nonobstant les differends qui pourroient estre entr'eux, que cela n'empeschera en rien l'amitié, la correspondance, & le mutuel secours qu'ils doivent l'un a l'autre. Et ledit Sieur de Segur aiant fait en Angleterre, à charge de passer en Allemagne, tant pour les visiter, que pour traiter & arrester du secours necessaire avec eux, attendu que le temps presse.

Particulierement n'avoit oublié ledit Sieur Roi de Navarre des le commencement de ces troubles de depescher a M. le Duc Casimir, & a Messieurs des Ligues de Suisse, ausquels presentemẽt il fait aussi une recharge. Asçavoir, a Monsieur le Duc Casimir pour l'advertir de l'estat des choses, entendre sa volonté & intention sur icelles, attẽdu l'administratiõ de l'Electorat, qui le pourroit retenir, ou occuper. Et a Messrs. des Ligues de Suisse, pour leur remonstrer le tort qu'on lui fait, & a la mai-

Digitized by Google

son de France, & a eux aussi, lesquels ont envoié leur secours contre la Ligue pour le maintien de la Couronne, qu'on emploie maintenant a la ruine d'icelle sous l'authorité de la Ligue; & particulierement a ceux qui font profession de mesme Religion, pour leur representer le tort qui est fait a leur Alliance, aiant retenu les Suisses Catholiques, & renvoié ceux de la Religion; les priant au surplus d'assister la France, & les vrais François contre les invasions & attentats de ladite Ligue, qui ouvertement à forcé le Roi a choses si iniques.

Pour le dedans, à depesché ledit Sieur Roi de Navarre a leurs Majestés pour se plaindre vivement du tort qui lui est fait en ce Traité, veu la patience, & l'obeissance, qu'il à rendüe, dont on veut maintenant abuser a sa ruine. Et n'a oublié d'escrire bien particulierement a M. d'Espernon, lequel sur la lecture de sa Protestation dît tout haut, qu'il seroit volontiers l'un de ceux, qui entreroient en düel avec le Roi de Navarre contre le Sieur de Guise, & les siens, s'il lui faisoit tãt d'hõneur de le choisir. Et n'a point celé au Roi, qu'il ne marcheroit point contre le Roi de Navarre, ni ceux, qui dependoient de lui, si S. M. n'y alloit en personne.

A aussi depesché personnage d'entendement vers M. de Montpensier pour lui faire sentir son interest propre en ceste querelle, & lui bien representer la ruïne commune, afin qu'ils joignent leurs moiens, & volontés ensemble. Le semblable à il fait vers Madame la Duchesse de Longueville, & Messieurs ses enfans, vers Madame de Bouillon, & M. son fils, & autres.

A toutes les susdites depesches, asçavoir, a leurs Majestés, a M. d'Espernon, a M. de Montpensier, a Madame

Digitized by Google

& Messieurs de Longueville, a M. & Madame de Bouillon, desire le Roi de Navarre, que M. de Montmorenci lui face ce bien de conjoindre, & conformer les siennes; leur faisant connoistre, comme principal Officier de ceste Couronne, la ruine qu'il en prevoit infallible, si S. M. se resout d'accorder a ceux de la Ligue telles injustes demandes par ceste paix, l'interest notable qu'y ont ceux, qui ont l'honneur, ou d'estre de la Maison de France, ou d'y appartenir de si pres, comme sont partie des susdits, ce que le devoir & la nature requierent d'eux tous en cet endroit; Ce que ledit Sieur Roi de Navarre le prie de faire selon l'affection qu'il lui porte, en telle sorte qu'ils puissét juger, qu'il se sent blessé en l'offence qui est faite audit Sieur Roi de Navarre, & n'est pour endurer qu'il soit opprimé, entant qu'en lui sera, par la faction de ceux de Guise, ni autres ses ennemis.

A aussi ledit Sieur Roi de Navarre escrit au Sieur de la Tremouille, auquel il prie ledit Sieur Duc vouloir escrire selon qu'il verra convenir, & selon le genre du temps; Comme aussi a tous autres vers lesquels il jugera ses lettres pouvoir faire quelque bon effect, pour le bien des affaires dudit Sieur Roi, desquels ledit Sr. Constant se pourra de soi mesme souvenir, comme Madame d'Angoulesme, M. le Grand Prieur, auquel presentement il escrit, & autres.

Dira pareillement ledit Sieur Constant audit Sieur Duc de Montmorenci, que ledit Sieur Roi de Navarre à depesché par toutes les Provinces pour resveiller la Noblesse, qui lui adhere; l'exhorter a pourvoir a sa retraite, & a sa seureté, sans plus temporiser, chacun en

ſon endroit ſelon le moien, qu'ils en auront en main. Et ceux qui n'en aurōt point, de recercher les moiens de ſe joindre a lui, au mieux, & au pluſtoſt qu'ils pourront; pour leſquels plus aiſément recueillir eſt en deliberation de s'avancer ſur la riviere de Dordogne, & de là en Saintonge, & en Poitou, & plus outre, s'il y à moien, & ſi beſoin eſt. Et d'autāt plus que desja M. de Mercoeur à paſſé Loire, & eſt bien avant en Poitou avec ſes troupes, deſirant toutesfois ledit Sieur Roi de Navarre, premier que de s'advancer ſi loin, avoir le prudent advis dudit S. de Montmorenci, auquel il defere autant qu'a Seigneur du monde.

Semble audit Seigneur Roi de Navarre, que les choſes ſont paſſées ſi avant, qu'il n'y à plus de danger; ains qu'il eſt requis de tenter l'execution des deſſeins, & entrepriſes qu'on peut avoir, & qu'on tient les plus certaines en tous les endroits de ce Roiaume, n'y aiant rien qui pluſtoſt ramene le Roi a nous laiſſer en paix, que tels effects, s'ils viennent à reüſçir, puis que par ſemblables il s'eſt laiſſé conduire a nous faire la guerre, en donnant la paix a ſes ennemis, & aux noſtres. A ceſte fin, qu'il eſt d'advis que ledit Seigneur Duc face eſclatter quelque choſe de ſon coſté, & l'en prie; comme de ſa part il l'à ja commandé a pluſieurs de ſes ſerviteurs, a ce que chacun connoiſſe, qu'ils marchent d'un pied, & qu'ils ſoient reſpectés & redoutés l'un en l'autre, & l'un par l'autre.

L'aſſeurera ledit Conſtant de ſa reſolution, & conſtance, & particulierement de ſa fermeté en l'amitié qu'il lui à promiſe, & jurée. Et ſur tout ſe reſouviendra de tirer tous les bons advis, & conſeils, qu'il pourra par

Digitized by Google

le menu dudit Sr. Duc de Montmorenci, ſur ce que ledit Seigneur Roi doit faire pour la bonne conduite de ceſte guerre, pour l'en advertir ſoigneuſemẽt, & bien ſouvẽt.

Lui recommande au reſte ledit Sieur Roi de veiller, & travailler ſur tout, a ce que toute diviſion ceſſe, & que toutes defiances & jalouſiés ſoient levées, n'y aiant rien plus prejudiciable en la condition des affaires preſentes, que la mauvaiſe intelligence entre ceux, qui ont un ſi grand faix a porter & ſouſtenir enſemble.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. le Duc de Montmorenci de l' 11. *Iuillet.* 1585. *de Leytoure.*

MOnſeigneur;

Vous entendrés par ceſte deſpeſche la reſolutiõ, qui ſemble priſe a la Court, & celle que ſur icelle le Roi de Navarre ſe propoſe, ſauf a la conclurre ſur l'advis, que vous lui en donnerés. Eſt toutesfois d'advis ledit Seigneur, ſi voſtre opinion eſt conforme a la ſienne, qui vous ſera expoſée par le Sr. Conſtant, qu'on vienne aux effects par de là, ſans temporiſer, comme jà il y ordonne les choſes par deça. Les forces de nos ennemis ſont grandes, mais ſans doute diviſées; Et le Roi n'apportera jamais tant de volonté, ni d'effect au deſſein d'autrui, qu'au ſien propre. Et puis Dieu, la juſtice, & la neceſſité, qui chacun a part ſont ſuffiſans de gaigner une bataille, combattent tous enſemble pour nous. Aidés ce Prince, Mõſeigneur, & le cõſervés a la Frãce, & la Frãce par lui. Il vous aime, vous eſtime, vous honore, ſe remet, & cõmet a vo9, & a la fidele amitié, qu'il ſçait que vous lui portés. Tous ſes ſerviteurs auſſi le vous ſont, moi tres-intime,

comme j'ai cest honneur de le lui estre, ne sentant rien a partir, ni entre vos affaires, ni entre vos personnes;

Monseigneur,

Ie prie Dieu qu'il vous ait en sa garde. &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. Sidney. du 8. *Iuillet.* 1585.

MOnsieur, Enfin nous avons deviné. Le mal est retombé sur nous, *vecordiâ dicam, an fraude, an utroque?* Mais en somme il est sur nous. Ce Prince est resolu; & Dieu lui mesure la constance selon les tentations. Mesurés lui aussi vostre aide selon son besoin; & sur tout vostre diligence selon la necessité qui le presse. C'est assés a vous. Au reste le Gentil-homme present porteur vous dira un mot de ma part. *Vtinam, & rursum, Vtinam!* Ie suis vostre serviteur, amateur de vostre vertu, desireux de vostre reputation; Ie vous baise bien-humblement les mains, & supplie le Createur Monsieur, qu'il vous ait en sa saincte garde. De Nerac.

DECLARATION ET PROTESTATION du Roi de Navarre, de Monseigneur le Prince de Condé, de M. le Duc de Montmorenci &c. sur la paix faite avec ceux de la Maison de Lorraine, Chefs & Principaux autheurs de la Ligue au prejudice de la Maison de France.*

* *Dressée par M. du Plessis.*

CHacun sçait assés & se peut representer devant les yeux quel estoit l'estat de ce Roiaume, quelle aussi la

aussi la volonté du Roi, lors que ceux de la Maison de Lorraine sous le nom de Ligue Sainte ont commencé a s'armer contre S. M. & a troubler le repos de son Estat.

Car la paix par la grace de Dieu jettoit ses racines au profond des coeurs, & en arrachoit les animosités, & defiances; La justice sous son ombre reprenoit vigueur par l'exercice des Loix; La religion, tant de part, que d'autre, regaignoit l'authorité qu'elle avoit perdüe par la licence des armes, sur les consciences; La Noblesse se r'apprivoisoit ensemble, & se despouilloit des partialités; Le peuple apres tant de maux jouissoit de son labeur, & par le bon ordre que le Roi y avoit mis estoit delivré de la mangerie, & insolence du soldat; Les maux de la guerre en somme s'en alloient ensevelis & oubliés dans peu de temps sous le benefice de la paix, cultivée assiduellement par la prudence du Roi, qui n'avoit rien plus a coeur, que de l'entretenir.

Et si encore il restoit de part & d'autre quelques traces des anciennes miseres, que la paix, qui n'avoit duré, ni eu tant de force que la guerre, n'eust peu effacer entierement, le Roi certes, qui avoit bien reconnu & les maux, & les remedes, prenoit un chemin par le soin assidüel, qu'il rendoit au bien de ses affaires, non seulement de mettre une fin aux calamités de ce Roiaume, mais mesmes de le remettre en peu de temps en son ancienne dignité, prosperité, & splendeur.

Or ce bon acheminement de toutes choses au bien, repos, & soulagement, tant de tous en general, que de chacun en particulier, à esté interrompu par ceux de la Maison de Lorraine, impatiens de la paix, & tranquil-

Digitized by Google

lité de ce Roiaume, qu'ils sentent contraire a leurs desseins, & ausquels aussi ils sçavent tresbien ne pouvoir parvenir par la prosperité, ains par la confusion, ruïne, & dissipation de cest Estat.

Il n'est besoin de repeter ici quels sont ces desseins, qui sont assés descouvers par leurs effects. Car chacun doibt estre prou instruit des intentions, & pretentions de ceux de ceste Maison, & des moiens qu'ils ont tenus principalement depuis le regne du Roi François II. jusqu'a present pour y atteindre. C'est en somme d'esteindre la Maison de France, & se loger en sa place; C'est aussi pour faciliter ceste entreprise de diviser ce Roiaume, y nourrir les troubles, y affoiblir la Noblesse par l'effusion, & perte de son sang, r'abbaisser la grandeur & l'authorité des Princes sous divers pretextes, d'avoir cependant les armes en main pour gaigner les partisans, & abbatre ceux qui les empeschent, & tirer a soi la force & l'authorité de ce Roiaume, tant qu'ils peuvent.

C'est le chemin qu'ils ont tenu depuis le regne du Roi François II. gaignans pied a pied, & de temps en temps en y emploiant toutes occasions; & chacun s'en peut resouvenir. Ils firent acroire aux premiers Princes du sang qu'ils avoient fait entreprise contre la personne de ce jeune Prince, & sous ceste couleur firent, ou emprisonner, ou retenir les premiers du sang, éloignerent tous les autres d'aupres de sa Majesté, desfavoriserent les plus vieux, & plus fideles Officiers de la Couronne, & tenoient desllors, si Dieu n'y eust pourveu, le pied sur la gorge a cest Estat. C'est chose connuë, & qui ne pouvoit estre attribuée qu'au dessein de leur ambition.

Digitized by Google

Car lors y avoit-il Prince en France, qui ne fist profession de la Religion Catholique Rmaine? Lors estoit-il question des differens de la Religion, de laquelle il se parloit encore fort peu en ce Roiaume? C'estoit la querelle, & ce l'est encore, de la Maison de Lorraine sur celle de France. A l'ombre du Roi ils vouloient regner, attendans meilleure occasion, & sous son authorité & par son bras se desfaire des premiers Princes du sang, qui leur eussent fait obstacle, & des Officiers de la Couronne, qui n'eussent pas peu souffrir leur usurpation.

C'est selon ceste origine, qu'il convient juger de leurs actions suivantes: selon ceste cause qu'il faut estimer tous leurs effects, que depuis ils ont voulu deguiser pour les rendre plus favorables en diverses sortes, comme ils firent peu aprés, & font encore aujourd'hui. Mais la nature de l'eau ne se connoist jamais mieux qu'a la source, où elle est encore simple, & non meslée; la nature aussi des actions humaines, qu'a leurs origines, & commencemens, premier que les inconveniens, que nous apperçevons, nous aient resveillé les artifices, & nous aient appris de les couvrir.

Et c'est pourquoi aussi le Roi François estant mort, sous couleur duquel ils avoient gouverné, acause qu'il avoit espousé la Roine d'Escosse, leur niepce, se voians frustrés de ce moien de dominer, la cause demeurant toutesfois tousjours de mesme, ils changent aussi tost de pretexte. Car alors se voians par les Estats Generaux de ce Roiaume, legitimement tenus & convoqués, appellés a comte de leurs actions, & administrations, ils commençerent a vestir leur ambition

Digitized by Google

d'un manteau de zele de la Religion Catholique Romaine; Eux, qui quatre jours devant donnoient esperance aux Princes d'Allemagne de se ranger a la Confession d'Augsbourg; rompirent violemment (commençans par le massacre de Vassy de plusieurs personnes de tous sexes, aages, & qualités) la paix & tranquillité publique, pour laquelle entretenir l'exercice des deux Religions avoit esté trouvé necessaire esdits Estats Generaux, dont s'estoit ensuivi un Edit solennel, verifié en toutes les Courts de Parlement, qui ne pouvoit estre attribué ni a force, ni a crainte, ni a brigue aucune, ains a la seule consideration du bien, & repos de cest Estat; s'emparerent a main armée de la personne du Roi lors en bas aage, & de la Roine sa Mere, qui par sa prudence avoit consenti ledit Edit; & par juste crainte de leur force, non sans reclamer souvent l'aide des Princes du sang contre leur tyrannie, fut contrainte de se rendre, & d'authoriser enfin leurs passions; le tout pour engager, comme ils firent, la jeunesse de ce Prince en guerre, & en haine contre son sang propre pour affoiblir ce Roiaume, & le rendre plus ouvert a leurs invasions, & pour attirer a eux l'authorité & la force, vivans & regnans parmi les armes pour en abuser un jour a leurs pretentions.

Ce que certes ils auroient sçeu faire si avant, que ce Roiaume en avoit esté embrasé de guerres civiles depuis vingt & cinq ans, a la faveur desquelles ils auroient exercé leurs inimitiés, assouvi leurs vengeances, acheminé leur ambition, aux despens du Roi, & de l'Estat, aux despens aussi, par leurs malheureux, & execrables conseils, de l'honneur & reputation de la nation

Digitized by Google

Françoise, a laquelle on attribüoit le mal, qu'elle faisoit par le conseil de ceste Maison fatale de Lorraine. Tant que le Roi, qui regne a present, reconnut par sa prudence, que ce zele de Religion, dont ils faisoient bouclier, ne leur estoit que pretexte; que le vrai esprit de la Religion, qui le touche trop plus qu'eux, ne conseilloit point de violenter les Loix publiques, rompre les sermens, emplir un Estat de meurtre, & de sang; que c'estoit sans doute en eux un dessein de parvenir plus haut, pour a quoi coupper chemin falloit composer les troubles du Roiaume par une equitable paix, qui fust convenable a la disposition presente, reservant a Dieu, qui seul regne sur les consciences, d'operer es coeurs de ses subjets, pour les reünir & ramener en une Religion.

Mais comme ceste paix auroit esté faite, non par force, mais par la bonne volonté du Roi, qui pour ceste occasion auroit voulu qu'elle s'appellast sa paix, n'auroient ceux de ceste Maison jamais peu imaginer de paix en la Paix; l'auroient au contraire traversée par tous les artifices qu'ils auroient peu; auroient aposté leurs partisans pour reduire a desespoir par toutes sortes d'injures, de tors, & d'attentats ceux de la Religion pour leur faire perdre patience, & leur faire prendre les armes, afin que ce fust subject au Roi de les armer contr'eux. D'autre part aussi les auroient sollicités d'entrer en parti avec eux sous ombre de bien public, leur promettant toute liberté de leur Religion, & telles cautions, & asseurances d'icelle qu'ils eussent sçeu desirer, n'omettant pratique ou artifice quelconque pour remettre en trouble cest Estat, duquel ils sçavent tresbien que le repos, & la tranquillité

Digitized by Google

combat, & abbat tous leurs desseins.

Enfin voians d'une part le Roi resolu de plus en plus a maintenir la paix, ceux de la Religion aussi ne desirans que repos sous le benefice des Edicts, mais sur tout que feu Monseigneur le Duc d'Anjou seroit decedé, le Roi sans enfans, lequel par une opinion qui ne peut naistre que d'un desir, ils se promettent survivre, & auquel, comme chacun sçait, ils ne donnent pas long temps a vivre, ils se seroient resolus de se mettre tous aux armes, se saisir des personnes de leurs Majestés, (comme ils eussent fait s'ils n'eussent esté decouvers) & de la plus grande partie de ce Roiaume, qu'ils pourroient, pour estre plus preparés a la mutation qu'ils s'imaginent; Et pour attirer a ceste conjuration nombre de partisans, auroient pris & publié divers subjets, & pretextes, aussi veritables l'un que l'autre, pour s'accommoder a la diversité des hommes, cachans le venin qu'ils portent d'un beau tiltre d'antidote, pour jouïr & abuser de leurs affections.

Ces pretextes ont esté le bien public, la descharge du Tiers Estat, la reïntegration de la Noblesse en son ancienne dignité, le restablissement de l'Eglise en ses libertés & authorités, le rabbaissement de certaines personnes elevées en grandeur par le Roi, la restitution de ceux qu'ils pretendent qu'ils auroient traités indignement, la nominatiõ d'un successeur Catholique Romain a la Couronne pour la manutention de l'Eglise Romaine; l'extirpation de l'heresie, & extermination des Heretiques par eux pretendus. Toutes lesquelles choses ils auroient promis effectüer premier que poser les armes, & ausquelles toutesfois chacun sçait comme ils ont

Digitized by Google

satisfait puis apres. La vraie cause demeuroit tousjours de mesme, & c'est celle aussi qui seule à produit quelques effects; c'est d'avoir les armes en la main pour faire la loi au Roi sous ombre de l'extermination des Heretiques, & se defaire des premiers Princes du sang, & de ceux qui principalement leur font empeschement, asçavoir, qui font profession de la Religion, y estans nés & nourris, pour plus aisément venir a bout du reste.

Et de fait ceci auroit esté tres-bien reconnu du Roi depuis le commencement de leurs remüemens jusques a la fin. Car il à escrit par plusieurs lettres au Roi de Navarre, qu'il connoissoit bien que ce zele de Religion ne leur estoit que couverture; que leur propre but estoit contre sa personne, contre sa Maison, & son Estat; Cependant par ce que sous ce pretexte ils auroient abusé plusieurs de ses subjets, qu'il le prioit de vouloir patienter, tant qu'il leur eust fait discerner les couleurs d'avec les vraies causes; & qu'il s'asseurast, qu'il reconnoissoit l'entreprise faite contre soi directement, & l'offense proprement sienne. Selon ceste mesme connoissance, & ce mesme jugement auroit aussi S. M. commandé par lettres tres-expresses a tous Gouverneurs, & Lieutenans Generaux en ses Provinces de courre sus a leurs troupes; les auroit aussi declarés & publiés rebelles, crimineux de lese Majesté, perturbateurs du repos, & ennemis de l'Estat, dont les lettres auroient esté verifiées en toutes les Courts de Parlement de ce Roiaume, seroient ensuivis plusieurs Arrests, & partie auroient esté executés. Comme aussi vers les Princes alliés de ceste Couronne auroient esté faites pareilles depesches, & commandé aux Ambassadeurs de sa Majesté de

leur tenir propos a ce conformes; Asçavoir connoissant tresbien S. M. par leurs effects passés, & presens, & recognoissant aussi par les Actes, & tesmoignages susdits, que la souslevation de ceux de ceste Maison, quelque pretexte qu'ils prissent, estoit un effect de leur premier dessein, c'est a dire, de la conjuration qu'ils ont de ruïner la Maison de France; Ce que nul n'ignorera, qui se pourra bien representer, & raporter devant les yeux leurs deportemens depuis vingt & cinq ans, & plus, pour les contempler tous d'une veüe.

Pareillement auroit S. M. en ce mesme temps, qu'elle les declaroit rebelles, fait republier son Edit de Pacification en tous les endroits de son Roiaume pour testifier a tous, & particulierement a ceux de la Religion, qu'elle n'entendoit aucunement encliner a leurs demandes, ains les condamnoit en ce qu'ils vouloient abolir ladite Religion par armes, aiant bien connu que ce moien n'estoit ni expedient, ni legitime; comme aussi sadite Majesté par plusieurs lettres auroit asseuré le Roi de Navarre de ne faire rien au prejudice de son Edit, ni de lui mesme, duquel il reconnoissoit la cause sienne.

Nonobstant seroit advenu, que tout a coup auroit esté concluë une paix avec ceux de ladite Maison, & Ligue, de laquelle seroit procedé un Edict, par lequel ledit Edict de pacification fait si meurement, & juré si solennellement par leursdites Majestés, par les Princes de leur sang, par toutes les Cours de Parlement, par les principaux Seigneurs, & Officiers de ce Roiaume, & tout freschement reïteré & confirmé, seroit revoqué entierement, l'exercice de la Religion defendu sur pene de la vie, ceux qui en feroient profession dans le terme

de six

de six [redacted] condamnés a sortir du Roiaume; les villes de seureté pareillement, que de son plein gré, & pour plusieurs considerations concernans le bien & repos de son Estat il avoit prorogées auxdits de la Religion, delaissées tout promptement: Tout cela pour racheter la paix avec les susdits Rebelles, & Conspirateurs, declarés & reconnus pour tels par S. M., aux despens de ses plus proches; ausquels, qui pis est, on met les armes en main pour en faire l'execution. Chose repugnante a toutes Loix, qui ne permettent jamais que d'un Arrest prononcé l'execution soit commise a la partie, ni mesmes qu'elle y assiste, fust ce pour prester la main a la Iustice.

Prie ici le Roi de Navarre tout ce qu'il y à de bons François en France de considerer quelle occasion il à de se douloir. En leurs Protestations publiques les Conspirateurs s'addressoient directement a lui. Toutesfois pour donner contentement au Roi, & pour n'estre occasion de foule au Peuple, il s'est contenu en paix, & ne s'est jamais voulu armer, quoi que les voiant armés autour de lui. Il à veu que la volonté du Roi estoit de venir a une paix, & le mal & la ruïne, qu'ils lui procuroiēt ouvertement, lui pouvoit donner occasion de la traverser par tous moiens; Nonobstant pour le bien de ce Roiaume il en fait au Roi les ouvertures par sa Declaration expresse, qui s'est veüe, & telles, comme il espere, que toute la Chrestienté approuvera, & qui ne seroient pas rejettées entre les plus barbares. Ils avoient parlé d'exterminer l'heresie; & les anciens Chrestiens lui faisoient la guerre par Conciles. Or il se sousmet a un Concile, & declare qu'il est prest d'estre instruit par

Digitized by Google

icelui, & d'y acquiesçer. Desiroient aussi quelque reformation, ou changement en ce qui touche l'Estat; Et tels differends par les anciens statuts de ce Roiaume se decident es Estats. Or declaroit-il qu'il s'en remettoit a une Assemblée des trois Estats, prest de la subir, quand S. M. la voudroit convoquer. Pretendoient en outre que ledit Seigneur Roi de Navarre, & ceux de la Religion se departissent incontinent des villes de seureté, nonobstant la prorogation que le Roi leur en avoit donnée. Pour leur lever tout scrupule, il offroit de les remettre sans aucun delai; qui plus est, de se desaisir entre les mains du Roi, lui & Monseigneur le Prince de Condé, des Gouvernemens qu'ils ont en ce Roiaume, moiennant que les susdits fissent de mesme. Si est il notoire a un chacun que c'est une espece d'inegalité inique d'egaler les enfans de la Maison aux estrangers. S'ils avoient au reste autre differend a vuider avec lui, afin que le Roi n'en eust la pene, duquel la personne cousteroit trop cher a ce Roiaume, supplioit ledit Seigneur Roi de Navarre S. M. de trouver bon que ceste querelle se demeslast, ou de ses forces aux leurs, ou pour abreger la misere publique, de sa personne a celle de M. de Guise, ou de plus a plus, comme il voudroit, soit dedans, soit dehors le Roiaume en un lieu de libre accés. Adjoustant, que s'il se pouvoit aviser d'autres expediens plus propres pour pacifier l'Estat de ce Roiaume, volontiers il les embrasseroit, & n'y espargneroit sa vie. Et supplioit tres-humblement S. M. de lui faire cest honneur de les lui ouvrir, s'il en voioit. Cependant sans avoir esgard a ces conditions si raisonnables, à esté passé outre audit traité de paix, au grand prejudice de l'Estat, & de la

Maison de France, & du Roi mesmes. Paix a la verité indigne de ce nom. Car on juge assés que c'est la veille d'une guerre, & ceste guerre peut estre (Dieu y peut pourvoir par sa clemence) la veille de la ruine, & dissipation de cest Estat; Paix faite avec les estrangers pour exterminer les domestiques, avec les rebelles pour ruiner les obeissans, avec les conjurateurs pour leur mettre l'espée en la main contre soi mesme pour en abuser a leur discretion; Paix aussi qui n'à rien eu certes de l'air d'une paix, mais toute funebre, toute noire, & de mauvais augure, que le Roi n'à signée qu'à main tremblante, que les Catholiques ont refusée de jurer, comme l'Arrest de leur mort, de la finale ruine de l'Estat, qui au reste n'à apporté joie, ni aux champs, ni aux villes, à rempli d'horreur tous les bons François de ce Roiaume, à seuls resjouï ceux qui se nourrissent de sa mort.

Mais paix a la verité que ledit Seigneur Roi de Navarre connoist tresbien ne devoir estre imputée au Roi, Prince debonnaire, & equitable, de la nature duquel elle est trop esloignée; ni a la Roine sa mere, qui n'a eu dessein en ses travaux que de rendre la tranquillité a ce Roiaume; ains partie a la lascheté, & partie a la perfidie de quelques uns du Conseil du Roi, les uns serviteurs, les autres parens, ou alliés de ceux de ceste Ligue, qu'on sçait au commencement lui avoir extenué & amoindri le mal, le lui proposant facile a appaiser, afin qu'il ne se pourveust des remedes necessaires; & puis tout a coup l'ont representé si grād, quand les forces de la Ligue ont esté bien avancées, qu'il s'est aisément persuadé qu'il pouvoit estre opprimé par eux, s'il ne leur satisfaisoit bien prōptement. Et de gens de ceste sorte on

Digitized by Google

sçait qu'un bon nombre avoient accompagné la Roine sous ombre de la servir, qui advertissoient ceux de la Ligue de ce qu'elle avoit de plus secret, qui tenoient conseil ensemble, soudain qu'ils estoient hors de sa chambre, des cõseils qu'ils leur debvoient donner; qui pour l'estonner en somme lui figuroient des armées pour le secours de la Ligue, qui n'ont jamais comparu, & n'avoient subsistance qu'en l'air. C'est par ce conseil que le Roi à esté destourné de se servir de ses plus proches, qui n'eussent pas espargné leur sang pour le tirer de pene, & qui en avoient & la volonté, & les moiens en main. Et pour recompense on les vend a l'estranger; on paie de leur sang, & de leur vie entant qu'on peut. C'est par ce mesme conseil qu'on à refusé les offres des Princes voisins, loiaux alliés de la Couronne, pendant que l'argent d'Espagne s'espandoit dedans la France pour la Ligue, & trouvoit entrée dedans les villes, dedans les Conseils, jusques aux plus estroits. En somme le Roi, & chacun le sçait, à esté livré par ceux ausquels il avoit autant d'occasion de se fier, si les biens reçeus pouvoient amender l'ame des hõmes: Et s'asseure entieremẽt ledit Seigneur Roi de Navarre que s'ils ont eu la puissance, par leur artifice & violence, d'armer ses bras cõtre lui, qu'au moins ses souspirs, ses souhaits, & ses voeux combatront pour sa querelle, qu'il à tres-bien reconnu (& n'est pas possible qu'il l'ait oublié) estre la sienne.

Espere ledit Seigneur Roi de Navarre, que la plus part des gens de quelque jugement de ce Roiaume, & ceux sur tout qui auront de plus prés approché leursdites actions, & y auront mesmes esté meslés, aurõt bien sçeu descouvrir le fonds des intentions de ceste Ligue. Et

Digitized by Google

pourtant se veut promettre d'eux, qu'ils ne feront tant de tort a leur honneur, que de porter les armes contre la Maison de France sous ombre de cet Edit, comme ils en feroiét aussi trop & a leur jugemét, s'ils les pensoient avoir prises pour lesdits pretextes, mesmes pour la seureté de leur Religion.

Ceux de ceste Ligue avoient pris divers pretextes. Comme ils auront fait es uns, ainsi est il apparent qu'ils font & feront de tout le reste. De ce bien public, qu'ils vantoient tant, & qui avoit animé plusieurs de la Noblesse, mesmes la plus esloignée d'ambition, & la moins participante des corruptions du temps; il ne s'en est dit un mot en cest Edit. Des le premier jour ils s'en sont departis.

De la descharge du Tiers Estat, qu'ils promettoient, ne s'est fait aucune instance en ce Traité. Au contraire ils l'ont mis en train par ceste Paix d'estre surchargé, & ruïné de plus en plus. Car quant a ce qu'ils avoient promis en leurs Declarations, que leurs gens de guerre vivroient de regle, & paieroient tout; chacun sçait assés que jamais ne s'en est veu en ce Roiaume parmi les troubles, de plus desreglés, & desordonnés en toutes sortes. Comme aussi ce qu'ils auroient protesté de n'attenter point sur les villes du Roi, & de n'y mettre point de garnisons contre leur gré & consentement, n'a esté mieux observé par eux, qui en ont saisi les unes par la force; es autres, qui les avoient receus de bon gré, sous ombre de bonne foi ont basti des Citadeles, & introduit des garnisons.

La Noblesse n'en à pas receu plus de contentement. Car en ce Traitté pour qui ont ils fait, que pour eux

Digitized by Google

mesmes, & pour ceux de leur Maison? Et quels ont ils restabli es dignités, qu'ils pretendoient leur avoir esté ostées indignement? Tout ce qu'ils ont fait en somme çà esté de faire partager la France a tous ceux de leur Maison, selon le dessein qu'ils ont de s'en saisir un jour, leur faisant accorder par la Paix le Gouvernement de plusieurs villes d'importance, & de quelques Provinces, tant sur les frontieres, que dedans le coeur de ce Roiaume. Et sur ce point doibt considerer la Noblesse de ce Roiaume, quel avancement elle pourroit esperer par leur moien, quand il faut que vingt & quatre Princes de Lorraine soient contens & assouvis, premier qu'aucun d'eux puisse atteindre a quelque dignité par leur moien.

De la deüe promotion aux charges, & dignités Ecclesiastiques, ils n'ont pas eu plus de soin en cest Edit; tesmoin l'Evesché d'Autun, ou M. de Mayenne, à fait nommer son beau-fils par force; non plus que de ses prerogatives, franchises, & libertés, encore que voulant prendre le pretexte de Religion c'estoit cest article, qu'ils devoient avoir principalement en recommendation. Au contraire, qu'on s'informe de leur vie, ils ont rançonné les Prestres, profané les Monasteres, pillé les Calices, & les Croix, & tous autres meubles de l'Eglise. Tout leur à esté de guerre. Mesmes en faisant la paix, pour se paier de leurs frais, ensuivant les traces du feu Cardinal de Lorraine leur Oncle, qui premier mit en avant la vente du temporel du Clergé, ils ont proposé, & tiré promesse d'en aliener pour cent mille escus de rente, & d'en poursuivre le consentement du Pape, pourveu que tous ces deniers fussent affectés

Digitized by Google

a leur rembourſement. Et auſſi ſçait-on en ſomme que de tout ce qui touchoit les trois Eſtats, ſans en faire inſtance, ni pourſuite, ils ſe retrancherent des l'entrée du pourparler de paix.

Quant a la faveur trop grande de quelques Gentils-hommes du Roi, qu'ils appellent en leurs Declarations *ſangſuës du peuple*, & qu'ils diſoient vouloir rabbatre, & r'amener a leur point, il eſt tout commun qu'ils ont recerché vilainement leur amitié en toutes ſortes; qu'ils l'ont voulu racheter en leur remettant entre les mains les villes de leurs Gouvernemens, qu'ils avoient ſouſtraites par la guerre. Mais a leur grand honte ils leur ont monſtré le chemin de generoſité, & de courage, leur faiſans connoiſtre qu'ils ne deſiroient leur amitié, qu'entant qu'elle pourroit eſtre utile a ce Roiaume.

De Monſieur le Cardinal de Bourbon, qu'ils avoient mis en campagne ſous promeſſe de lui faire liquider le droit, qu'ils lui ont fait accroire, qu'il peut pretendre a la Couronne, ils ſe ſont joüés de meſmes ſelon leur façon accouſtumée de ploier l'intereſt d'un chacun au leur particulier. Car depuis qu'ils l'ont veu engagé, ils ont tenu peu de compte de ce droit imaginaire, meſmes ont eu honte d'en ouvrir la bouche venans a traiter avec la Roine. Si au reſte, il à eſté queſtion de quelque aigreur, de quelque point eſpineux, ils l'en ont fait inſtrument; ça eſté Monſieur le Cardinal de Bourbon, qui en à fait l'ouverture; eux ſe reſervans touſjours d'adoucir les choſes, de r'appointer les perſonnes, & tirer de la negotiation tout le gré & le profit a eux.

Cependant c'eſtoit un point principal, & dont ils fai-

ſoient grand fondement pour la ſeureté de la Religion Catholique Romaine, de pourvoir que le Roi nommaſt un ſucceſſeur, qui en fiſt profeſſion. Et ſous ce pretexte, comme ſous les autres precedens concernans le bien public, ils avoient tiré a leur parti pluſieurs de la Nobleſſe, penſans que ce fuſt a bon eſcient. Mais ils pretendoient gaigner ſeulement ce point, qu'ils ont obtenu par ceſte paix, & c'eſt celui ſeul duquel ils ont fait inſtance, d'eſtre ſaiſis des frontieres, & des clefs de ce Roiaume, qu'on avoit meſmes voulu bailler a feu Monſeigneur; d'avoir auſſi les armes en main ſous ombre de la Religion pour ſe rendre arbitres des conſeils, pour donner la loi au Roi tant qu'il vivra, ruïner les Princes de ſon ſang, & les loiaux ſerviteurs de la Maiſon de France, & apres ſa mort, qu'ils s'imaginent prochaine, uſurper ce povre Eſtat.

Car de croire, ou qu'ils puiſſent, ou que meſmes ils penſent venir a bout de l'extermination de la Religion, la preuve qu'ils en ont faite en l'eſpace de vingt & cinq ans & plus, fait trop au contraire. Nos Rois n'y ont eſpargné ni les artifices de la paix, ni les rigueurs de la guerre. Les autheurs de ceſte Ligue y ont auſſi deſploié, & leurs bras, & leurs fineſſes. Le nom de la Ligue n'a rien adjouſté a leurs moiens, n'a point crée de nouveaux ſoldats en ce Roiaume, & ne les à pas auſſi rendus plus grands Capitaines, qu'ils eſtoient. C'eſt tousjours la France, partie de laquelle & la meilleure ne voudra aider a ruïner la France. Et c'eſt d'abondant la Maiſon de France, aſſaillie par celle de Lorraine, (car tous les pretextes ſont prou deſcouverts a un chacun) qui r'enforcera le Roi de Navarre des vieux Officiers de la

Couronne,

Couronne, des Princes du ſang, des ſouhaits du Roi, des ſouſpirs de tous les bons François, ſans acception quelconque de Religion, & diminuëra d'autant ſes ennemis. Ioint qu'il n'eſt plus a propos, comme contre les vieux Albigeois, de s'imaginer ici la publication d'une Croiſade. Car ce n'eſt point un coin de France, qui conſent a ce parti. Il n'y à partie, il n'y à endroit du corps, il n'y à fibre quaſi, qui ne s'en ſente. Et n'eſt point auſſi la France qui ait ſeule pourſuivi une reformation en la Religion. C'a eſté un mouvement commun es Eſtats, & nations de noſtre Europe. Les Roiaumes tous entiers ſe ſont ſequeſtrés du Pape; les Empires en ont eſté entamés plus qu'a moitié. Et tous ces Eſtats, comme chacun ſçait, conſentent & compatiſſent, & ſçavent tres-bien connoiſtre, & eviter leur ruïne propre en celle de leur voiſin.

Comme d'autrepart il n'y à Prince en l'Europe, de quelque Religion qu'il ſoit, qui ne trouve tres-eſtrange, que ſous couleur de Religion on pretende exclurre un Prince non ouï & non inſtruit, ſans autre formalité, contre les Loix du païs, d'un Eſtat, ou d'une ſucceſſion, qui lui ſoit deüe. Car on ſçait aſſés par les hiſtoires quels ſont les effects de la paſſion, de l'ambition, & de l'envie. Sur le moindre point on pourra former une hereſie. Heretique fut Philippes le Bel, quand il ne voulut tenir ce Roiaume en hommage du Pape, & pour tel fut retranché de l'Egliſe. Les Papes plus moderés, qui eſtoient devant, & qui furent depuis, n'eſtans meus de meſme paſſion, en ont opiné & decidé tout autrement. Vn Concile fera la raiſon de tout. Et qui le refuit, refuit la lumiere, refuit la raiſon, monſtre ne cercher que

Digitized by Google

les tenebres, & ne prendre la Religion qu'en vain.

PROTESTATION

Cependant, puis que le malheur est tel, que le Roi son souverain Seigneur, partie par la violence, & conspiration de ses ennemis, partie par la malice & collusion d'aucuns de ses Conseillers, ait esté forcé & induit a une paix, de laquelle s'ensuit infalliblement, si tost n'y est pourveu, sa ruïne propre, la destruction de la Maison de France, & la dissipation de cest Estat; Proteste & declare le Roi de Navarre, premier Prince de son sang & premier Pair de ce Roiaume: Protestent aussi Monseigneur le Prince son Cousin, Prince & Pair de France; Monseigneur le Duc de Montmorenci, Pair de France, & premier Officier de la Couronne, avec les Seigneurs, Chevaliers, Gentils-hommes, Provinces, Villes, & Communautés, tant d'une que d'autre Religion, associés a la conservation de cest Estat, ce qui s'ensuit:

Premierement, que leur but n'est, & n'a onques esté, que de voir le Roi bien servi, & obeï de tous, & selon le rang qu'ils tiennent chacun endroit soi d'en donner l'exemple a un chacun, comme il peut estre apparu par effects tous recens: Qu'ils ne desirent aussi que de voir l'estat de ce Roiaume paisible, & tranquille, comme il en estoit en train avant ces remuëmens; & a ceste fin s'emploieront de tout leur cœur contre ceux qui veulent troubler la prosperité du Roi & de l'Estat, & y desploieront volontiers ce qu'ils ont de vie & de moiens.

Et par ce que ci devant en auroient esté proposés quelques expediens au Roi, soit pour decider les differends de la Religion, ou de l'Estat, que ses ennemis prenoient pour couverture, soit pour vuider les debats

qu'ils pretendoient en particulier contre les Princes de France, entre lesquels le Roi de Navarre tient le premier lieu, il supplie tres-humblement S. M. se vouloir resouvenir des offres susmentionnées, contenües en sa Declaration, en date du 10. Iuin 1585. qui lui fut envoiée, escrite, & signée de sa main; & si autres ouvertures lui sont faites pour le contentement de S. M. & le bien de ce Roiaume, sera tres-aise de les entendre, & s'estimera heureux, si elles sont telles que devant Dieu & les hommes il s'y puisse accommoder.

Mais particulierement par ce que ceux de la Ligue, pour le pouvoir attaquer des a present, ont pris pour subjet de demander les villes de seureté, & y emploier la force ouverte, s'il ne les remet incontinent; Il supplie tres-humblement S. M. de se resouvenir, comme au mois de Decembre dernier passé 1584. il lui pleut en accorder la prorogation volontairement en plene paix sur les tres-humbles requestes, qui lui furent faites pour le bien de ses subjets, qu'il jugea tres-convenables a la paix de ce Roiaume; Que depuis par une force, & main armée il en auroit accordé de plus grandes, & avec moins de subjet a ceux de la Ligue s'estans eslevés contre sa personne, contre sa Maison, & son Estat; mesmes non content de leur laisser celles qu'ils avoient saisies leur en auroit baillé quelques autres d'abondant, qui leur eussent deu couster a prendre deux ans de guerre, & plus, dont auroit occasion ledit Seigneur Roi de Navarre, comme aussi tous les bons subjets & serviteurs de cest Estat, de requerir le Roi de leur accorder nouvelles seuretés contre ceux de ceste Ligue; & ce d'autant plus, qu'ils ont en leurs mains les principales frontieres,

Digitized by Google

tant du costé de la mer, que de la terre, pour attirer l'Estranger dans le Roiaume; Offre ledit Seigneur Roi de Navarre derechef de se desaisir de toutes lesdites villes de seureté a lui prorogées par le bon vouloir de S. M. moiennant que lesdits de la Maison de Lorraine, & autres de la Ligue leurs adherans se departent en effect de celles qu'ils ont, que les armes soient posées, les estrangers renvoiés, & eux retirés en leurs maisons.

Que si nonobstant offres si raisonnables, les forces s'advancent contre le Roi de Navarre, Monseigneur le Prince de Condé, & Monsieur le Duc de Montmorenci, ou aucun d'eux, ou de leurs adherans, ils supplient treshumblement S. M. de ne trouver mauvais, s'ils prenent conseil de la nature, & de la necessité, qui apprenent de chasser la force par la force, & s'ils y emploient tous leurs amis, & leurs moiens; & ce d'autant plus qu'il ne se combatera pas en Guienne de la Guienne, ni en Languedoc du Languedoc, ni en Dauphiné, Provence, & autres lieux de la condition du Roi de Navarre, ou dudit Seigneur Prince, ou dudit Sieur Duc de Montmorenci; mais sans doute de la condition, & liberté du Roi, & de la Roine sa Mere, de la conservation des Loix & de la tuition de tout l'Estat, comme ils s'asseurent aussi (& cela leur double le courage) que si leurs ennemis ont tant fait, que de saisir ses armes, au moins il leur à gardé & reservé son coeur.

Prient la Roine Mere du Roi, de se resouvenir quel traitement elle à receu de ceux de ceste Maison, lors qu'ils dominoient sous le Roi François II. son fils, & de temps en temps quelle ambition demesurée elle à remarqué en eux; Elle qui premiere les à fait recon-

Digitized by Google

noistre aux Rois ses enfans pour tels qu'ils sont, mais sur tout, qui auroit gaigné le nom de Mere du Roiaume, ne laisse opinion vers la posterité de l'avoir acheminé a sa ruïne, & baillé en proie a l'Estranger, rompant une paix publique pour contenter les desirs particuliers des ennemis publics, & faisans porter a ses plus proches, & aux plus obeissans la pene qui estoit deüe aux perturbateurs, & aux rebelles; au lieu, tout au moins, qu'il se pouvoit faire une paix generale, si tant est que par sa prudence elle jugeast qu'il fust necessaire d'abolir leur crime pour la paix de cest Estat.

Adjurent ledit Seigneur Roi de Navarre, ledit Seigneur Prince, & ledit Sieur Duc de Montmorenci, Messieurs les Princes du sang, de resentir ici a bon escient, qu'il y va de leur Maison, & de leur sang; les Pairs, & Officiers principaux de ce Roiaume, qu'il y va du serment, & devoir qu'ils portent, & doivent rendre a la Couronne; tous les Parlemens, qu'il y va des Loix fondamentales de l'Estat, desquelles ils sont conservateurs, & gardiens; tous les Ordres & Estats de ce Roiaume, qu'il y va de leur ruïne, & de la confusion de leurs familles; Car qui onc se peut asseurer d'un repos particulier en un mouvement public, d'une tranquillité en une mer esmeüe, d'un estat certain en une mutation d'Estat, d'une seureté privée en un brigandage universel? Tous les Princes, & Estats estrangers pareillement alliés & confederés de cest Estat, de les assister en la defense qu'ils en entreprenent, ne permettant pas qu'une telle conjuration vienne a sa fin, pour la consequence qu'elle apporteroit a tous les Estats de Chrestienté.

Declarent devant Dieu, qui voit leurs cœurs, & de-

vant tous hommes, qu'ils sont juges de leurs actions, qu'ils deplorent la condition du Roi, assiegé dehors, & enveloppé dedans les intelligences de ses ennemis; Que leurs armes ne sont que pour lui, pour sa liberté, pour son service. Et que pleust a Dieu qu'il eust voulu mettre leurs affections en œuvre! Car bien tost ils l'eussent mis hors de toutes ces perplexités.

Quant au fait de la Religion, declarent de tout leur cœur, & sur leur foi, & honneur, lesdits Seigneurs Roi de Navarre, & Prince de Condé, que leur intention n'est aucunement de nuire aux Catholiques, ni de prejudicier a la Religion de laquelle ils sont profession, aians tousjours esté d'opinion que les consciences devoiët estre libres, & pour le fait de la leur estãs prests de s'en sousmettre a un Concile; Qu'ils embrassent tous les bons & vrais François, tant seculiers, qu'Ecclesiastiques & de toutes qualités, sans acception, ni exception de la Religion, également les prennent en leur protection, & sauvegarde, leurs consciences, honneurs, & dignités, biens, vies, & familles, pour les garentir, entant qu'en eux sera, contre toute oppression, & violence.

Les exhortent tous, chacun endroit soi selon son moien, & qualité, pour rendre preuve de ce qu'ils sont, de se ranger aupres d'eux pour les secourir, & assister contre ceux de ceste Ligue, que le Roi à declaré ouvertement avoir attenté a sa personne, a sa Couronne, a son Estat. Pour leur lever tout scrupule, M. de Montmorenci, duquel la Religion n'est point en doute, & duquel aussi la prudëce est prou connuë, pour sçavoir bien remarquer l'intention dudit Seigneur Roi de Navarre, & Seigneur Prince de Condé, leur en monstrera l'exemple

& leur y servira de guide ; lui Pair de France, & premier Officier de la Couronne, auquel appartient le premier lieu en la conduite des armes ; Et desja par la grace de Dieu ils sont assistés & accompagnés d'un bon nombre de Seigneurs, Chevaliers, Capitaines, & Gentils-hommes Catholiques, qui ont reconnu le bon droit & la necessité de leur defense.

Quant aux Chefs de la Ligue, & ceux qui leur adhereront a mesme intention, les reconnoissent & declarent lesdits Seigneurs Roi de Navarre, & Prince de Condé, & ledit Seigneur Duc de Montmorenci, ennemis du Roi, de la Maison de France, & du bien de cest Estat, tels que ci devant le Roi les à declarés ; tels aussi que ses Courts de Parlement en verifiant ses lettres les ont reconnus ; & suivant la teneur desdites lettres, & les commandemens du Roi y contenus, leur feront la guerre a toute outrance, & les extermineront par tous moiens.

Nonobstant, parce qu'aucuns y en à qui auroient esté trompés & abusés par les pretextes de la Ligue, venans a s'en departir dedans deux mois de la date des presentes, & a se retirer ches eux, ou aupres d'eux, ils les reçoivent en leur protection, & sauvegarde, comme dessus ; n'entendans, en conformité des ordonnances precedentes de sa Majesté, qu'ils soient recerchés, ni molestés, pour avoir esté seduits par les persuasions de la susdite Ligue.

Prient a mesme fin lesdits Seigneurs Roi, Prince, & Duc, tous ceux qui n'adherent a l'intētion desdits Ligueurs, qu'ils doivent avoir prou reconnuë, & qui toutesfois se retrouveroient dedans leurs places, troupes, & armées,

de s'en retirer, & demesler au plustost, pour le regret qu'ils auroient de ne les pouvoir bien discerner, n'estant leur intention de rendre participans a mesmes penes ceux qui ne seroient compris en mesme crime.

Et parce que ledit Seigneur Roi de Navarre, ledit Seigneur Prince, & ledit Sieur Duc sçavent bien considerer que toute guerre est un fleau de Dieu, & sur tout la guerre domestique en laquelle le povre peuple innocent souffre le plus, duquel des ceste heure ils deplorent en leurs cœurs les calamités, & les miseres; Ils supplient le Tout-puissant de tout leur cœur, qu'il lui plaise desploier sa providence sur le miserable estat de ce Roiaume, & de ce peuple, a ce que ce mal puisse estre destourné par quelque voie, ou prevenu par quelque bonne paix; Qu'il lui plaise aussi toucher les cœurs, & ouvrir les yeux du Roi, & de la Roine sa Mere, pour s'apperçevoir des expediens plus salutaires, amollir aussi la dureté, & obstination, & reprimer l'ambition de ceux de ceste Maison, & de ceste Ligue, les rendant capables de meilleurs conseils, & plus couvenables au repos de cest Estat.

Sinon, & que leurs prieres ne puissent tant obtenir de bien, prient un chacun de juger si jamais il y eut defense plus naturelle, plus necessaire, plus juste; de donner aussi le tort, & verser la malediction sur ceux qui les ont reduits a ceste extremité, ne leur laissans a choisir que, ou l'extermination de la Maison de France avec la ruine de l'Estat, ou une defense legitime & necessaire; S'asseurent consequemment que Dieu benira leurs justes armes, & fera tomber sur les autheurs de ceste Ligue, vrais autheurs de nos miseres, la ruine, qu'ils pretendent, du

Roi, &

Digitized by Google

Roi, & de toute sa Maison, & de son Estat.

Fait a Sainct Pol de Cadejoux le dixiesme jour d'Aoust, mil cinq cens quatre-vingts & cinq.

Fut en mesme temps publiée par M. le Duc de Montmorenci une Protestation aussi dressée par M. du Plessis, que nous n'avons mise ici parce qu'elle ne contient pour la pluspart que les raisons emploiées en la Declaration ci dessus.

LETTRE DE M. DV PLESSIS AV Roi Henri III. envoiée par M. de la Vieuville, Gouverneur de Mezieres, venu de la part de sadite Majesté vers le Roi de Navarre, en Octobre 1585.

SIRE,

Les grands Capitaines, Rois, & Empereurs vouloient anciennement estre surnommés des païs par eux conquis. Et de là sont ces surnoms d'Africains, Asiatiques, & semblables. Vos predecesseurs, qui n'avoient pas faute de grands tiltres de conquestes pour se remarquer a la posterité, ont choisi pour eux, & vous ont laissé en heritage le surnom de Tres-Chrestien; voulans declarer a tous que le vrai honneur des hommes estoit d'estre vrais Chrestiens; le vrai triomphe des Princes, que Dieu à establis sur les hommes, de defendre & avancer la Religion Chrestienne.

Ie suis donc d'accord, Sire, avec ceux qui vous dient, que le but de V. M. doibt estre de reünir l'Eglise; Oeu-

Digitized by Google

vre propre a vous ; œuvre, qui eſt attaché a voſtre diadême, & dont vous devés eſtre jaloux, non moins que de voſtre Eſtat. Es moiens, il ſe pourra faire que nous differerons de quelque choſe ; & le jugement de V. M. eſt par deſſus pour choiſir les plus expediens.

On propoſe de mettre en ſon entier l'Egliſe par les armes. Qui peut mieux juger de l'inutilité des armes, en ce qui concerne la Religion, que V. M., qui les aiant emploiées ſi heureuſement en toutes ſortes contre ceux qu'on pretend ruïner, n'en à eu enfin autre profit, que de reconnoiſtre, que les plus heureux ſucçés ne ſuccedent point contre les conſciences ; qu'auſſi peu ont de puiſſance les armes ſur les ames, que le raſoir d'un Chirurgien ſur l'entendement de l'homme, & ſur les affections, qui lui commandent. Les remedes, Sire, doivent avoir une analogie avec les maux, & les malades. La force de ſa nature gaigne ſur le corps, le ſon ſur l'oreille, la raiſon ſur l'ame. Appliqués la force ſur les ames, elle ne peut faire aucun effect ; auſſi peu qu'ou la raiſon deſſus l'oreille, ou le ſon ſur la maſſe d'un corps.

C'eſt donc un moien, non de reünir l'Egliſe, mais de ruïner l'Eſtat de çe Roiaume ; non d'inſtruire, & de convertir, mais de ſubvertir, & deſtruire. Et comme rien au monde ne peut faire mal, qu'il n'en ſouffre ſa part, la ruïne d'un parti couſte celle de l'autre ; la ruïne ou extermination de ceux de la Religion, quelque bon marché qu'on en eſpere, la confuſion & deſolation de tout l'Eſtat.

Ces grāds Catholiques, Sire, qui vous ont voulu forçer a forçer vos ſubjets, qui ont requis V. M. a force ouver-

Digitized by Google

te de reduire ses subjets par force a l'Eglise Romaine, peuvent-ils esperer, je les prie, plus de forces, ou plus de succes, que vostre Majesté? Ils ont cõmãdé à vos armées, animés de vostre volonté, appuiés de vostre authorité, guidés de vostre bon-heur, & favorisés de vostre presence propre, & vostre presence je la conte bien pour la meilleure partie d'une bien forte armée. Ceste volonté n'y estant point, comme certes elle n'y peut estre, qui ne voit l'authorité bien racourçie? qui ne voit les volontés, qui en dependent, bien froides, & amorties? Mais sur tout vostre personne ne pouvant plus estre seure entre leurs armes, qui ne voit a l'oeil que ce corps d'armée, quelque grand & fort qu'il soit, s'en ira en peu de temps en pieces, n'estant retenu par le respect de V.M. n'estant aussi contenu par sa presence?

Certes naturellement l'enfant endure du pere; & quelque droit qu'il pense avoir se contente de parer aux coups, de mettre la main devant, ou de se sousmettre a sa colere. Si c'est un valet, ou un estranger, qui l'entreprend, l'enfant sort des gons; Il trouve du cœur, & de la force. Autant que la reverence lui en rabatoit, l'indignation lui en en redouble. Et c'est, Sire, ce que naturellement on doit attendre d'un Prince, premier de vostre sang, que serviteurs estrangers vous veulent faire forclorre de vostre famille; d'un million de vos naturels subjects, elevés dessous V. M. & sous la douceur de vos commandemens, qu'ils vous veulent faire exterminer pour aller cercher païs ailleurs; Desespoir en somme tel, que nous pouvons prendre d'une telle indignité, & indignation, & les extremes conseils consequemment, qu'un tel desespoir sçait bien produire.

Digitized by Google

A l'Architecte jadis, qui pour engager les hommes à entreprendre un bastiment, leur faisoit accroire, qu'il seroit de peu de coust, les Loix imposerent grandes amendes. Et c'estoit toutes-fois pour bastir, & la plus grande commodité demeuroit au maistre du logis, & l'ornement à la Republique. Quelle pene sera suffisante, Sire, pour ceux ci, qui pour vous donner envie de ruïner vostre Roiaume, n'ont honte de vous en faire l'entreprise facile? entreprise, Sire, dont le dommage est a vous, la misere nostre, tout l'emolument tombe en leur part?

Parlons donc ici de reünir, & non plus de ruïner. Les maux dont est question, sont anciens. Des maux anciens les anciens ont bien sçeu les remedes. Ceux là sont plus seurs sans qu'aions recours aux corrosifs des Empiriques, qui pour tout ont rempli la France de sang, & de meurtres, de dueil, de funerailles, de pleurs. Et le mal, contre lequel ils crient, la division, dont ils se plaignent, est en pire estat que paravant.

Les dissentions en la Religion ont travaillé l'Eglise ancienne; Plusieurs heresies ont pullulé entre le peuple, ont mesmes infecté des Empereurs. Qu'a fait lors l'Eglise? Qu'ont fait les bons Empereurs, qui la gardoient? L'histoire en est plene. Ils ont veu que l'heresie estoit une opinion; que toute opinion avoit son siege en la teste; que c'estoit une image fausse de raison, qui ne pouvoit s'effaçer, que par la presence de la raison mesme. Ils ont donc assemblé les Conciles; ils ont appellé nombre de gens suffisans de toutes parts. Chacun à mis en avant paisiblement ce qu'il à sçeu. L'opinion enfin à cedé a la science, l'ombre a la lumiere, la vrai-semblance

a la verité, la Sophisterie a la raison.

La Religion Chrestienne, Sire, ne la pensons si obscure, que la verité ne s'en puisse esclarçir en un Concile. Elle à ses maximes tres-certaines, ses principes stables, ses consequences inviolables. La mesme raison, qui desmesle les difficultés des Loix, les peut demesler en la Theologie. Et d'autant mieux, Sire, que c'est la Loi d'un seul Dieu, qui ne reçoit point de contrarieté, & ne peut souffrir d'antinomie; au lieu que les Loix patissent souvent ou de l'inegalité des Legislateurs entr'eux, ou d'un seul a soi mesme. Et c'est faire tort en somme a ceste Loi, qui s'appelle vraie Lumiere, de croire qu'elle ne puisse éclairer, ni eclarçir les hommes; &, qui pis est, de faire croire que sans feu elle ne puisse luire, qu'il faille brusler ceux qu'on pretend en tenebres plustost que de les tirer au jour, plustost que de retirer de dessous le tonneau ceste lumiere.

On nous dira, Sire, qu'il n'est aucun besoin de Conciles; Que pour tout il faut suivre l'Eglise, & qu'elle ne peut jamais errer. Les livres fournissent assés de repliques la dessus. Le Vieil Testament, & le Nouveau sont pleins aussi des erreurs enormes du peuple de Dieu. C'estoit l'Eglise. Le Concile de Hierusalem condamna le Christ, & ses Apostres. C'estoit donc l'Eglise qui condamnoit son salut. Et Sainct Paul nous dit que l'Antechrist mesme se verra assis au Temple du vrai Dieu. Qu'est ce donc, sinon la perdition adorée en l'Eglise? Ce sont des subtilités pour fuir un Concile. L'homme est tenebreux & l'Eglise une Assemblée d'hommes; Et l'Eglise donc un corps opaque, & tenebreux, qui n'est lumineux que de par Dieu; qui ne l'est

Digitized by Google

qu'autant qu'il reçoit lumiere en sa parole. Tirés la de là. Elle peut broncher a toutes heurtes. Et pourtant voions nous les anciens souspirer apres la Reformation de siecle en siecle. Et pourtant aussi ordonna le Concile de Basle, que de dix en dix ans se tiendroit un Concile, pour empescher les erreurs qui pourroient s'introduire en l'Eglise.

On repliquera, qu'on en à desja tenu contre la doctrine mesmes, dont est question. Certes quand ainsi seroit, ce seroit trop tost se lasser de bien faire. Les anciens Rois ne se lassoient pas si tost contre ceux de leur temps, contre les Arriens mesmes, ouïs en dispute en toute liberté, condamnés en trois Conciles. Ils n'estoient pas refusans d'un quatriesme. Mais s'il se faut ennuier de reïterer mesme remede, combien plus, Sire, de retourner a la guerre, pratiquée en vain par tant de fois? a la guerre, de laquelle les meilleurs succés sont plus dangereux, & plus nuisibles, que les mauvais mesmes des Conciles? Et combien seroit-il plus loüable de r'assembler un Concile, que de hazarder une bataille? de perdre une Conference de propos, que d'espandre tant de sang en vain? La verité est que sur les differends qui se presentent ont esté tenus ci devant deux Conciles. L'un fut a Constance par les diligences de l'Empereur Sigismond, où contre la foi publique, les disputans de l'autre part Iean Hus, & Hierosme de Prague furent bruslés vifs; & s'ensuivit un Decret de ne tenir foi aux Heretiques. Decret monstrueux, cause de tous les desordres, & excés depuis advenus en la Chrestienté. L'autre fut a Trente, au milieu des troubles de la France, auquel par le pre-

jugé de ce Decret il n'estoit pas seur de comparoistre; où nos Ambassadeurs, Sire, ne furent ouïs en leurs propositions Chrestiennes pour le repos de l'Eglise; où ils proposerent nullité contre les actes du Concile, qui depuis à esté refusé par toutes vos Courts de Parlement, par vostre Sorbonne mesmes, quelque instance que le Pape en ait peu faire. Jugés, Sire, s'ils ont juste occasion d'alleguer le prejugé de ces Conciles; Jugés, Sire, si ces deux Cõciles vous doivent oster l'espoir du fruit que feroit sous vostre authorité un libre, & legitime Concile?

La difficulté est en un point; que le Pape depuis quelques siecles à tiré a soi l'authorité d'assembler, qui souloit appartenir aux Empereurs, comme il est tout clair par les Histoires qu'ils ont convoqué les plus celebres. Et pour ce qu'il craint la reformation des abus de Court de Rome, mais sur tout la question tant debatüe, si le Pape est au dessus ou au dessous du Concile, dont y à Decrets contraires; il est apparent qu'il fuira, tant qu'il pourra, la convocation, faite principalement a la poursuite & instance de l'Eglise Gallicane, qui à tousjours soustenu, qu'il estoit au dessous du Concile. Et de fait pour assembler le Concile de Constance il fallut que l'Empereur Sigismond prist la pene d'aller d'Estat en Estat solliciter les Princes, ne voulans les Papes contendans bloquer en un Concile. Et là fut conclu que le Pape seroit subjet au Concile. Et depuis pour convoquer celui de Trente, on sçait quelles protestations il fallut faire; quelles pratiques il fit avec les Princes Chrestiens pour s'en desfaire; quelle pene on eut de le tenir ensemble depuis qu'il fut convoqué, de quels monopoles les Papes userent pour le

rendre inutile a l'Eglise, utile a eux seuls, qui contre le precedent y firent conclurre, que le Pape estoit au dessus du Concile.

En ce cas V. M. à barre sur le Pape, & lui aura clos la bouche, sans que plus il ose vous solliciter a ruiner vostre Estat, lui qui aura refusé le legitime moien de reünir, & reintegrer l'Eglise. Mais encore, Sire, en telle necessité de vostre Estat, & en tel defaut du Pape, les Rois vos predecesseurs par le conseil de vostre Clergé, mesmes de vostre Sorbonne, vous ont traçé de long temps un beau chemin. C'est de convoquer par vostre authorité au defaut du General un Concile National en ce Roiaume. Chose pratiquée au grand bien de l'Eglise, & de l'Estat par les Rois Tres-Chrestiens, & par les plus saincts d'entre les plus Chrestiens. Et les Conciles Nationaux bien ordonnés ont bien souvent mieux valu, que les Universels brigués, & monopolés par les pratiques de Rome.

L'histoire en est plene, Sire. Si vous attendés que le Pape y pourvoie, il sera peut-estre tard; Et jà vostre Estat est en combustion. Et si est-il a propos d'en faire instance. Que si on vous dit, Sire, que ceste Assemblée sera en vain; qu'en telles contentions, ne fust-ce que pour la gloire, nul ne veut ceder a la raison, chacun veut defendre son parti jusques au bout; qu'il n'est pas au reste aisé de convenir de Iuges; & choses semblables, esquelles sans doute je ne reconnois peu de difficulté: Ie leur respons, Sire, que Dieu benira le saint zele, & l'ardente affection de V.M. pour la paix de tant de consciences; qu'il exaucera les souspirs, & les clameurs de tant de Peuples, qui de ceste Congregation attendront

leur bien,

leur bien, & leur repos. Et Dieu n'a pas dit en vain par son Prophete, que la pluie du ciel ne tombe jamais sans fruit, sa sainte parole sans quelque notable effect, dessus la terre. Mais quand les choses seront venües a ce point, j'ose encore me promettre, Sire, de faire ouverture a V. M. d'un moien, dont les deux parties seront d'accord, par lequel tout homme usant de raison, ne voulant tromper soi mesme, pourra discerner facilement la verité du mensonge, la doctrine fausse de la vraie. Si l'œil, Sire, de vostre raison est nettoié de taches, ne doutés aucunement qu'il ne voie la verité, & la connoisse. Car la verité l'éclairera, & l'éclarcira; & est assés claire de son naturel pour se faire voir soi mesme. Dieu doint seulement que nous deposions nos passions sur le sueil de la porte; que nous y entrions pleins d'un vrai desir de voir, & trouver la verité, vuides de tout interest particulier, sauf de nos ames.

Pensés, Sire, quel contentement ce vous seroit en vostre vie, quel honneur a la posterité, d'avoir en vos jours par vostre sagesse, ou vostre exemple, composé un Schisme de tant d'ans, d'avoir fait chanter par toute la Chrestienté le chant des Anges, *Gloire soit aux cieux, paix en la terre?* d'avoir prevenu en ce devoir les Papes, les Empereurs, & les Rois Catholiques, surmonté mesmes les Tres-Chrestiens vos devanciers, vous monstrant vraiement le Tres-Chrestien; Chrestien, pour vous mesmes; Chrestien pour la France; Chrestien pour toute l'Eglise.

Dieu m'est a tesmoin que je vous escris de cœur. Tout ce que je cerche, Sire, c'est de voir l'Eglise repurgée en nostre temps; c'est de voir le Temple balié, afin qu'y

Digitized by Google

puissions converser tous ensemble. Chacun est d'accord, & de tout temps, qu'il y à des abus entre nous. Qu'on les repurge; ne nous bandons point contre nous mesmes. N'allons point subtiliser a nostre dam; Ne nous monstrons point sçavans contre nostre salut.

Attendant ce bien de V. M. supportons les uns les autres en douceur. Laissons regner nos Edits de Paix. Laissons en repos les consciences. Ceux, Sire, qui vous conseillent de surseoir, ou interdire cepandant les exercices des ames, monstrent n'avoir pas grand sentiment des leurs, puis qu'ils cuident que les ames puissent vivre sans leur action, & leur pasture. Ceux qui pensent si aisé aux autres de se passer de servir a Dieu selon leur conscience, font assés connoistre a la loi qu'ils donnent a autrui quels ils sont en eux mesmes; contempteurs de Dieu, sans religion, sans conscience.

Sire, V.M. excusera ma hardiesse. Es grands inconveniens les grands hommes n'ont point mesprisé les moindres voix. La voix d'un seul chien à sauvé d'un sac mainte maison. La voix d'un oiseau à peu garantir le Capitole. Le devoir, & le danger justifient ma presomption. Mon devoir; car au danger ce me seroit crime de me taire. Le danger aussi; car il est si evident, que c'est manifeste dol de faire semblant de ne le voir. Ie supplie le Createur, qu'il assiste, Sire, V. M. par son Esprit, le vous doint pour conseil, & pour conduite; & vous doint, apres tant de travaux, voir son Roiaume fleurir dedans le vostre, voir le vostre prosperer dessous le sien, a sa gloire, Sire, a vostre loüange, & au repos de vostre povre peuple. Ainsoit-il. &c.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI DE NAVARRE a Messieurs de la Sorbonne.

Faite par M. de Plessis.

MEssieurs, Ie m'addresse volontiers a vous es affaires dont est question; comme a ceux, qui faites profession particuliere d'avoir l'œil, que l'Eglise ne reçoive, ou souffre aucun dommage. Vous aurés consideré ces remuëmens derniers de ceux de la Maison de Guise, fondés sur plusieurs pretextes bien divers; mais finalement qui se sont reduits, & retranchés a un, asçavoir de remettre en son entier l'Eglise Catholique, & a ceste fin m'exterminer, & ceux qu'ils pretendent heretiques. Et la force & violence à esté telle, qu'il s'en est ensuivi un Edict au plus prés de leur intention. Ie ne veux douter, Messieurs, que selon vostre prudence, vous n'aiés assés connu, que leur but est autre qu'ils ne dient; c'est sous le manteau de Religion d'avoir les armes en main pour ruiner les premiers de la Maison de France, & se faire voie a l'usurpation de cest Estat. Mais je desire, Messieurs, que vous jugiés pour le fait mesmes de la Religion, qui d'eux, ou de moi ouvre un plus beau chemin pour reünir l'Eglise, & lever le Schisme, qui depuis un si long temps nous met en pene. I'ai esté nourri, Messieurs, en une Religion que j'estime sainte, & vraie; & que j'en face profession de cœur, n'est besoin de tesmoignages; Autrement j'eusse bien sçeu eviter tant de maux, qu'il m'a fallu souffrir, ausquels naturellement on ne prend pas plaisir. Autrement aussi j'eusse bien sceu mesnager la bonne grace du Roi & la bienveillance de son peuple, qu'apres la faveur de

Digitized by Google

Dieu, Messieurs, je connoi bien m'estre tres utile, & desirable. Estant tel, Messieurs, il est par trop dur, & m'asseure que le jugerés ainsi, de requerir que sans autre forme j'abandonne ma Religion, & face force a ma conscience, & a mon ame. Et quand je serois si miserable, que de me forfaire en telle sorte, a bon droit serois-je accusé de peu de conscience ; a bon droit vous defieriés vous de moi en toutes choses, qui aurois manqué a ce que j'estimerois devoir a Dieu, au jugement de mon ame propre. Ce qui raisonnablement se peut requerir de moi, c'est, a mon advis, ce que j'ai ja volontairement offert, & que tous les jours encore j'offre; c'est Messieurs, d'estre instruit en un Concile libre, & legitime, où les controverses meües au fait de la Religion soient bien debatües, & decidées, & d'acquiescer a ce qui en sera dit; Voie, comme vous sçavés Messieurs, pratiquée de tout temps en l'Eglise en pareil cas, & par les plus sages Rois, & Empereurs du monde ; Voie par vous, Messieurs, conseillée souvent aux Rois predecesseurs, moiennant laquelle vous avés sceu maintenir contre plusieurs usurpations les privileges, & droits de l'Eglise Gallicane ; Voie en somme que l'Eglise en sa plus grande vertu n'a onq refusée pour reduire peu de gens de basse condition, mesmes un seul homme, en son giron ; Et que beaucoup moins doit elle ou rejetter aujourd'hui, ou reculer, qu'il est question de plusieurs millions d'ames, de villes entieres, de grandes Provinces, d'un nombre infini de gens qualifiés, mesmes des premiers Princes du sang, & des plus proches de la Couronne, qui ne peuvent pas estre forcés, qu'a toute pene, ni exterminés qu'en la ruine de l'Estat, & qui au

contraire, s'ils sont une fois persuadés par la raison a changement, peuvent estre occasion d'une ferme paix en ce Roiaume, d'une solide reünion a l'Eglise Catholique, par le prejugé de leurs personnes, & d'un siecle plus heureux, non a ce Roiaume seulement, qui seroit un gain inestimable, mais a toute la Chrestienté, & a toute l'Europe, qui se ressent necessairement des miseres, & calamités d'un si puissant Estat.

C'est, Messieurs, l'offre que j'ai faite au Roi Monseigneur, que je vous repete en la presente, & dont je vous appelle a tesmoins vers tous, qu'il pourra appartenir, afin qu'il soit evident, & a ceux qui vivent maintenant, & a la posterité, qu'il n'a point tenu a moi que cest Estat ne fust paisible; aussi peu que l'Eglise ne fust ramenée en sa premiere union, paix, & tranquilité.

Car quant a ce qu'on allegue contre moi, que je suis heretique, c'est a vous, Messieurs, a leur apprendre, de vous aussi je l'ai appris, qu'il y à grand difference entre heresie, & erreur; que tous ceux qui tiennent une heresie ne sont pourtant heretiques; qu'heretiques sont ceux proprement, qui procedent par ambition, ou par opiniastreté; opiniastreté, qui ne peut tomber en moi, qu'on n'a jamais pris la pene d'enseigner; qu'au contraire on à voulu rebuter par tous moiens, ne m'alleguant pour toute raison, que vive force. Ambition aussi peu; qui ai renoncé au grand chemin de la grandeur, qui m'estoit ouvert par la Religion Catholique Romaine, & ai pris le contrepied, le chemin de persecution, & de disgrace; perseverant constamment en celle, qu'on appelle, & que jestime Reformée.

Mais quand mesme ainsi seroit, c'est contre l'erreur,

Digitized by Google

& l'heresie que s'assemblent en l'Eglise les Conciles; c'est pour guerir les malades, que se font les consultations; Le Chirurgien ne vient au fer, ni au feu, que quand ses emplastres sont trop foibles. C'est un argument de passion tout evidente de commencer la conversion par la subversion, & l'instruction, par la destruction, par l'extermination, & par la guerre, qui doit commencer par la fraternité, l'admonition, & la douceur.

Et ne suffit d'alleguer, que le Concile de Trente ait esté tenu, qui ait condamné la Religion, en laquelle je vis, qu'ils appellent heresie. Vous sçavés Messieurs, quel à esté ce Concile, que jamais vous n'avés approuvé, & contre lequel tout l'Estat, & le Clergé, & les Parlemens de ce Roiaume ont protesté ja plusieurs fois. Vous sçavés aussi quand il auroit esté legitimement tenu, & convoqué, qu'il n'empesche pas la convocation d'un autre; mesmes s'il y va du salut, & restablissemēt de telles personnes, & d'un tel Estat. Au contraire j'ai appris, qu'il fut ordonné au Concile universel de Basle, que de dix en dix ans il se tiendroit un Concile, pour empescher les erreurs, qui pourroient s'introduire en l'Eglise, & a plus forte raison pour en dechasser ceux, qui ja y seroient introduits. Iugés donc ici, Messieurs, qui des deux parties à plus de droit; qui des deux doit avoir plus de respect en son droit; qui des deux ausi propose un expedient plus salutaire a cest Estat, plus favorable a l'Eglise. L'Estranger requiert, que l'enfant de la maison soit chassé par force sous pretexte d'heresie; l'Estranger, qui de long temps trame d'entrer en sa place; Moi, bien que par trop inegal a eux, sur les actions duquel ils n'ont que voir, je n'ai desiré, & ne

Digitized by Google

desire que d'estre ouï en ma cause, d'estre instruit en un Concile, de mieux faire, si mieux je suis enseigné: Quel, Messieurs, jugerés vous le plus equitable? Et qu'est-il donc de besoin d'embraser tout ce Roiaume? Car qui doute que vous aiés a choisir, ou une guerre civile, ou un Concile? ou l'extermination d'une partie de cest Estat par l'autre, ou bien la reünion des deux partis de ce Roiaume en un, qui sera tirée sans doute en consequence en toute la Chrestienté?

Or, Messieurs, je vous declare encores pour la fin, que je requiers, & suis prest d'acquiescer a un Concile; que je suis tout prest d'ouïr l'Eglise en icelui; & pourtant ne puis estre reputé de vous pour Ethnique, ou Publicain; vous declare que d'abondant en defaut d'un Concile general, pour faciliter les choses, je ne refuse un Nationnal, comme souvent s'est veu pratiquer en ce Roiaume, & par vostre advis, & conseil propre.

Si nonobstant ma requeste on poursuit, contre tout l'ordre de l'Eglise, par proscriptions, meurtres, & autres rigueurs, & barbaries, a ces enormes precipitations & violences je me delibere d'opposer une juste defense; & la malediction en soit sur ceux, qui ont troublé cest Estat sous le faux pretexte de l'Eglise. Je vous aurai pour tesmoins, Messieurs, des equitables conditions, ausquelles je me sousmets; Dieu pour defenseur, qui sçaura debatre mon bon droit contre mes adversaires, & lequel je prie,

Messieurs &c.

Digitized by Google

LETTRE* DU ROI DE NAVARRE a Messieurs du Parlement de Paris. Du Mont de Marsan l'11. Octobre 1585.

* Faite par M. du Plessis.

MEssieurs, Ie ne desire autres Iuges que vous de tout ce qui s'est passé depuis ces derniers remuëmens. Car vous avés peu voir en combien de sortes les ennemis de cest Estat, & les miens ont tenté ma patience; Avés veu aussi combien le respect du Roi, & le bien de ce Roiaume ont eu de pouvoir sur moi pour me retenir en ma juste douleur. Cependant, il en est advenu, (& je m'asseure que vous reconnoissés tous le tort qui m'y est fait) que les ennemis du Roi, & du Roiaume sont authorisés & armés contre moi; tellement qu'il faut que ma patience, & mon obeissance portent la pene de leur rebellion, & que l'estranger soit contenté aux despens du domestique, & le serviteur, de l'enfant de la maison. C'est chose, Messieurs, qui m'est a la verité tres-dure. Mais j'ai Dieu pour protecteur, la France pour juge, vous tous pour tesmoins, le Roi Monseigneur (car je n'en puis douter) pour approbateur de ma sincerité. Ie plains le malheur de cest Estat. Mais Dieu sçait a qui en est la coulpe, & leur en sçaura donner la pene. Ie plains les calamités du peuple; mais on sçait qui à troublé la paix de gaieté de cœur, & quelle necessité m'est imposée de me garder. C'est en vain, Messieurs, que je vous repeterois les conditions, que j'avois proposées. Vous les avés veües, & sçavés assés si elles meritoient qu'on y eust quelque esgard. Ne me reste plus que de vous supplier tous par le serment que vous devés

a la

a la France, de vous oppoſer par voſtre authorité a la conjuration que vous voiés a ſa ruïne. Au moins n'aſſiſtés de voſtre authorité un ſi pernicieux deſſein ; Au moins favoriſés de vos vœux ceux qui veulent emploier leur vie pour empeſcher la miſere, & diſſipation de ceſt Eſtat. Ie ne veux, & ne requiers de vous, que ce que vous jugerés ſelon vos conſciences. Si ma cauſe eſt juſte, je deſire que vous l'approuviés. Si elle eſt injuſte, ordonnés, Meſſieurs, ce que vous penſerés eſtre de voſtre devoir, & du bien de ceſt Eſtat. Dieu m'eſt pour teſmoin que je ſuis, & ai eſté fidele au Roi ; que j'aime la France, que j'honore les gens de vertu, qui la maintiennent; que je pleure la confuſion, & la calamité, que j'y voi entrer en tous Eſtats. Ie le prie, Meſſieurs, qu'il vous aſſiſte de ſa vertu, vous que j'ai tousjours tenus pour colomnes de ce Roiaume, a ce que puiſſiés en ces eſbranlemens avoir la loüange, comme pluſieurs fois, d'avoir ſouſtenu & appuié le corps de ceſt Eſtat. Et j'eſpere auſſi qu'il me fera la grace d'y ſervir ſi bien le Roi Monſeigneur, & d'y eſtre ſi bien ſervi des bons François, amateurs de ſa Couronne, que je lui ferai voir en peu de temps la fin de ſes ennemis, & le repos de ſes ſubjets, a quoi je n'eſpargnerai ni mon ſang, ni ma vie. Sur ce donq, Meſſieurs, je ferai fin priant Dieu vous avoir en ſa garde & protection.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE au Roi Henri III. en Decembre 1585.*

* *Dreßée par M. du Pleßis.*

MOnſeigneur;

I'ai eſté adverti de l'Edict nouveau contre vos

Digitized by Google

ſubjets de la Religion par les executions qui s'en commencent desja par deça. Plus j'y voi d'extremité, & de rigueur, & moins reconnois-je qu'il ſoit procedé de voſtre Majeſté, quand je conſidere d'une part voſtre bonté & prudence; d'autre part l'obeiſſance, & la fidelité, que vos ſubjets de la Religion vous ont rendüe, tres-mal reconnües s'il faut que les deſloiaux, & deſobeiſſans ſoient gratifiés & ſatisfaits a leurs deſpens. Ie ſçai, Monſeigneur, quels ont eſté vos premiers Arreſts, & jugemens contre la Ligue, quand ils eſtoient libres, premier que la force & la colluſion euſſent gaigné ſur eux. Le changement qui s'eſt veu depuis, il me ſeroit mal ſeant de l'attribüer a voſtre volonté. Ie l'impute, Monſeigneur, a la violence des perturbateurs de ceſt Eſtat, & de leurs adherens; & tout le progres qui s'en eſt enſuivi, ou ſuivra ci apres, V. M. trouvera bon, que je l'interprete en meſme ſens, comme procedant evidemment de meſme cauſe. I'ai veu auſſi, Monſeigneur, la Declaration du Pape contre moi. Ainſi en fit ſon Predeceſſeur Iules II. quand le Roi Loüis XII. voſtre Predeceſſeur le ſollicita de tenir un Concile pour la reformation des abus en l'Egliſe. Il expoſa ſon Roiaume en proie, & delivra de ferment tous ſes ſubjets. Lors le Roi mon biſaieul, qui s'eſtoit adjoint au Roi Louis en ceſte ſainte intention lui fut auſſi joint en la proſcription, que publia le Pape; ſous pretexte de laquelle, le Roi Ferdinand d'Eſpagne ſe ſaiſit violemment de ſon Eſtat. Et meſme haſard couroit le Roi Louis s'il euſt eu voiſin aſſés puiſſant pour l'entreprendre. Le peuple François, meſmes le Clergé ne s'eſmeurent point de ces vents la. Ils ſçeurent bien alleguer que

Digitized by Google

ce Roiaume ne dependoit point des Loix du Pape; qu'il n'avoit que voir en cest Estat; mesmes que l'Eglise Gallicane n'avoit a le reconnoistre que pour l'ordre; Et fut tenu un Concile a Pise, non sous lui, mais contre lui, où furent examinées & condamnées ses actions. De moi, Monseigneur, je ne suis au temps, & n'y veux estre, que j'aie a debatre, si le Pape me peut debouter de la successiõ de ce Roiaume, ou non. L'interest de ceste Declaration vous touche proprement, & de plus pres, qui devés penser s'il est a propos, vous vivant, & en fleur d'aage, qu'un Pape s'ingere au gouvernement de cest Estat, & a decider vostre succession: Chose que nul onc de vos Predecesseurs n'a tolerée; Chose, que vos Cours de Parlement, & le Clergé de ce Roiaume ont de tout temps debatuë, & combatuë; Chose, qui va plus avant, & qui sert de marche, & de degré pour un plus haut dessein; C'est par cest essai, qui se fait en ma personne sous pretexte d'heresie, de gaigner ce point sur vos subjets, qu'il soit dit & creu que le Pape puisse disposer de ce Roiaume, pour dans quelque temps sous autre couleur vous declarer incapable de regner; tout ainsi qu'en une telle circonstance, que celle où nous sommes, a l'instance de pareils Perturbateurs, Chilperic Roi legitime fut degradé du Roiaume par le Pape Zacharie. Le pretexte fut que contre les Sarrasins il estoit besoin de Princes belliqueux, tels qu'estoient les enfans de Pepin; non d'un Prince pacifique, tel qu'estoit le Prince legitime. Et qui voudra guarentir que ceux a qui vous baillés vos armes, quand ils les auront affermies en leur main, n'en abusent contre vous, sous ombre peut estre que vostre bon naturel n'aura pas esté capable de toutes leurs rages,

Digitized by Google

&c fureurs? Ie dirai un mot pour faire connoistre a V.M. leur passion precipitée. Ceste Declaration du Pape est de Septembre, premier que vos Deputés eussent rien negotié avec moi. Si me semble-il qu'ils devoient avoir tant deferé a V.M. que d'attendre ma response, & vostre depesche sur ce fait; comme aussi il me declare, non seulement heretique, mais Relaps, & incapable de plus reconnoistre l'heresie. Qu'elle affection d'instruire? Ains plustost quelle violence a me destruire? de me vouloir condamner premier qu'ouïr? de me vouloir, entant qu'en lui est, fermer la bergerie, lui qui doit courir de tous costés, s'il est Pasteur, pour cercher la brebis égarée? lui, s'il est tel qu'il se dit; qui devroit avoir le sein ouvert a toute heure qu'elle vient, pour la recueillir, & la loger? Par la jugés, Monseigneur, de l'intention, & du dessein de ceux, qui ont sollicité ceste execrable Bulle. Ils veulent se faire voie a vostre Estat; ils veulent lever de leur chemin par tous moiens les obstacles qui leur nuisent. S'ils ne tendoient qu'a l'avancement de la Religion, ils me voudroient convertir, non subvertir; Ils m'ouvriroient a l'envi la porte, qu'ils me ferment. Et pour mon regard, je sçai que Dieu m'aidera. Ie me fie en lui. Ie despens de son vouloir. Ie suis certain, qu'il est garend de mon droit; qu'il m'assistera d'amis, & me mettra au dessus de ceux qui me tourmentent. Ie plains V.M. assiegée de ceux, qui ont conjuré sa mort, & sa ruïne, desarmée pour les armer, & pour les armer contre son sang, contre ses plus proches, contre ses meilleurs, & plus loiaux subjets. Dieu veille y pourvoir, qui voit nostre integrité, & leurs menées. Et parce que j'ai remis le surplus de ce que j'aurois a dire a V. M. sur le

Digitized by Google

porteur, je la supplie le croire comme moi mesme, qui suis, & serai toute ma vie, quelque mal qu'on me pourchasse, &c.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a la Roine Mere. De mesme date que la precedente. *Faite par M. du Plessis.*

MAdame,

I'ai sçeu l'Edict qui à esté resolu contre moi, & ceux de la Religion. Ie ne puis l'imputer a vos Majestés, pour estre trop repugnant, & a vostre naturel, & a nostre merite. Ie l'attribuë a la force, a laquelle je voi bien qu'il nous en faut opposer une autre. Et je me console que ma conservation soit conjointe avec la liberté de vos Majestés. Si ceux de la Ligue eussent esté poursuivis de semblable rigueur, il n'en fust desja plus de memoire. En cela se voit la passion trop evidente, que deux Edicts l'un sur l'autre, rigueur sur rigueur se soient faits en peu de temps contre les innocens; Contre les perturbateurs on n'a procedé qu'avec lenteur & connivence. I'ai un point particulier, Madame, que je vous supplie de remarquer. Pendant que les Deputés du Roi sont avec moi, & premier qu'ils aient eu ma response, je suis declaré Relaps, decheu de tous droicts, incapable d'acquisitions, & de successions; en somme exposé en proie par la Declaration du Pape. Ie ne crain, graces a Dieu, ses fulminations. Et les Rois Predecesseurs par leur exemple ont assés monstre le cas qu'il en faut faire. Mais jugés, Madame, si c'est pas trop entreprisa lui sur cest Estat, mesmes du vivant d'un Roi

plein de vigueur; Si c'est pas aussi vous faire tort, & aimer vostre ruine de troubler, entant qu'il peut, les moiens d'une paix generale, que vous mesmes par vostre labeur taschiés de procurer a ce Roiaume. Or Dieu veille que les premiers effects de ceste Declaration ne tombent sur le Roi. Au moins me fie-je en lui, Madame, qu'il me donnera bien les moiens de les destourner de dessus moi. Puis qu'on en est là, je voi qu'il y va de tout; nul ne trouvera estrange que j'emploie tous les moiens, que je pourrai, pour me conserver, & ruiner mes ennemis. En un tel contrast, a mon grand regret, je prevoi de grandes miseres; j'apprehende des calamités sur cest Estat; Mais Dieu sçait, & vous le sçavés, Madame, qui en à la coulpe. I'en ai le cœur net. Ie ferois contre nature de ne defendre ma vie, & ma conscience, & ma maison. Ie verrai le jour, Madame, que le Roi & vous reconnoistrés, peut estre trop tard, en quelles mains vous avés mis vos armes. Vous plaindrés la paix, qui s'est faite a nos despens, & la guerre qui se fait vraiement aux vostres. Dieu me gardera contre leurs menées & leurs menaces, & me fera voir la fin de tous mes ennemis. Les grands inconveniens que j'apperçoi, Madame, m'ont arraché ces propos que je supplie V. M. prendre en bonne part. Le surplus vous sera dit par le porteur, que V. M. orra s'il lui plaist, & croira, comme moi mesme, qui suis & serai tousjours, nonobstant toutes les penes qu'on me donne, &c.

Lettres de mesme substance furent dressées par M. du Plessis, & envoiées a Monseigneur de Mompensier pour estre de sa part escrites au Roi, a la Roine, & aux Parlemens.

Digitized by Google

LETTRE ESCRITE A VN ª CARDINAL, pour estre semée a Rome. du 4. Decembre 1585.*

* *Faite par M. du Plessis.*

ª *C'estoit le Cardinal d'Este.*

MOnseigneur,

Ie vous ai escrit par ci devant l'espoir que j'avois de faire quelque chose a vostre contentemẽt pour vostre Abbaie de Foix. I'en avois escrit a quelques miens amis pres du Roi de Navarre, qui m'en avoient fait assés bonne response, nonobstant ces troubles, & monstroient envie de vous faire plaisir. Depuis, je ne vous veux point celer que j'y ai trouvé du refroidissement, & ne le puis imputer qu'a la Declaration de nostre Saint Pere, en laquelle on vous à veu signé, qui peut avoir enaigri ledit Seigneur Roi de Navarre. Et a ce propos, Monseigneur, je m'enhardirai de vous dire, que ceste Declaration n'a esté trouvée bonne de tous; Mesmes j'en voi des principaux de nostre Clergé, qui eussent bien desiré, qu'on eust procedé d'autre methode. Ils alleguent que ces voies extremes menent ordinairement les hommes en des precipices, au lieu de les r'amener au bon chemin; Que Luther fut ainsi desesperé par le Pape Adrian, qui lui fit remüer choses, ausquelles il ne vouloit toucher: Et vous sçavés, Monseigneur, quel esbranlement en à souffert toute l'Eglise; Que le Pape Clement par semblable rigeur rüina l'Eglise en Angleterre, aiant mis Henri VIII. hors des gonds, qui par despit desauthorisa tout son Clergé, saisit les principaux biens, qu'il possedoit en son Roiaume, & mit en chemin sõ successeur de jetter nostre Eglise par terre,

l'aiant en ceste façon minée; Que par ceste Bulle on met le Roi de Navarre en mesme train, de haïr les Catholiques, & d'abhorrer le Clergé, les armant, & suscitant contre lui; tellement que s'il n'est d'un esprit bien moderé, & esloigné de vengeance, venant a regner on lui donneroit envie de les ruïner, & mal traiter. Qu'au reste, advenant telle mutation, il se voit evidemment quel peril courroit tout le siege Romain, estant adjoint un Estat si grand, & si puissant au parti Protestant, qui l'emporteroit sans doute a la balance. Ie ne doute, Monseigneur, que le zele n'ait esté tresbon, nostre St. Pere voulant, comme je presupose, prevenir les inconveniens d'une mutation, avenant que le Roi de Navarre vint a la Couronne. Mais ils desireroient aussi qu'il eust consideré, que les Huguenots sont desja forts; que beaucoup de Catholiques suivront alors le Roi de Navarre, le connoissans indubitablement leur Prince; & deferans plus a son droit naturel, qu'a une excommunication du Pape; qu'en la corruption où nous sommes il y à bien peu de zelateurs en ce Roiaume, beaucoup de gens disposés a s'accommoder a la Religion du Prince; que les meilleurs mesmes conduits par les Princes Catholiques de la Maison de Bourbon se rangeront avec eux aupres du Roi de Navarre, considerans lesdits Princes, qu'on ne lui peut oster la Couronne, qu'on ne face un prejugé contre eux. Alleguent en outre, qu'il sera fortifié des Princes, & Estats voisins, faisans mesme profession & interessés en l'execution de ceste Bulle, tellement qu'il sera malaisé de lui empescher l'accés a la Couronne. Eussent donq esté d'advis les dessusdits qu'on eust tasché de le moderer, & r'amener

par

Digitized by Google

par douces procedures; qu'on n'eust rejetté a plat les moiens qu'il avoit presentés; & sur tout que la haine de ce, qui s'entreprend contre lui, n'eust esté toute renversée sur le Clergé, c'est a dire sur l'Eglise. Il vous souvient, Monseigneur, de feu d'heureuse memoire le Pape Farnese, qui vouloit mesmes faire cesser les persecutiōs, disant qu'elles estoient dommageables a l'Eglise. Ce que je dis toutesfois a vous, & non a autre; & ne sçai comme vostre interest particulier m'a amené a parler du public. Pour y revenir, je vous supplie me commander, ce que vous voudrés que j'y face a l'avenir. Au surplus, nous souffrōs jusques ici plus que nous n'agissons, & ne sçai a qui en est la faute. On menace prou les Huguenots de ces quartiers. Mais cependant nous sentons leurs coups. Dieu vous en veille bien tost donner la fin. Monseigneur, commandés a vostre tres-humble, & tres-devotieux serviteur, qui sur ce supplie le Createur vous avoir en sa sainte & digne garde.

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur B. F^e. de R.

---

*LETTRE DE M. DU PLESSIS A Madame * la Duchesse d'Uzés; du 15. Decembre 1585.*

* *Grand Tante de M. du Plessis.*

MAdame, Ie me sens bien-heureux d'estre honoré de vostre bonne grace; mais encore plus, si je le suis de vos commandemens. Nous sommes attendans Monsieur de Mayenne. Son armée s'evapore en menaces, & les effets en seront tant moin-

Digitized by Google

dres. Croiés, Madame, qu'il nous tarde de les essaier; & que ce Saint est taillé de ne faire pas grans miracles en Guienne. Vous nous parlés de paix; Mais permettés que je vous die qu'elle n'est encore meure. Il nous faut premier avoir remis leurs Majestés en liberté, afin qu'elles puissent pleinement desploier leurs volontés. Et c'est nostre seul regret, que par tant de maux qu'on verra souffrir a ce povre Roiaume, il nous faille parvenir a un repos. Nous nous approchons de Languedoc, & bien tost, comme j'espere, vous orrés a bon escient parler de nous. Attendés en somme telle resolution, & telles actions de nous, qu'une juste cause, & un bon cœur, outré de desespoir sçauroit produire. Dieu nous aidera, lequel je supplie, Madame, vous avoir en sa sainte garde. &c. De Leitoure.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE a Messieurs du Clergé; du 1. Janvier 1586. de Montauban.*

* *Faite par M. du Plessis.*

MEssieurs, Ie me plains a vous en corps, & en commun; & si ne puis-je croire, que soiés menés d'un mesme esprit en ce qui se brasse contre moi. Vous ne pouvés ignorer de quelle moderation j'ai tousjours usé en vostre endroit, mesmes en la rigueur des armes; n'ignorés aussi les justes necessités qui m'y auroient quelquesfois reduit. Et m'asseure qu'en vos ames vous en sçavés bien donner le blasme a qui il appartient. Tant y a que je n'ai onc troublé la paix de gaieté de cœur; Ains puis dire avec verité, que j'ai donné mes justes douleurs, & mescontentemens, & en beau-

coup de sortes, au bien, & repos de cest Estat. Ceux, Messieurs, si vous y prenés bien garde, que vous assistés de vos moiens pour ma ruïne, n'ont pas procedé de mesme sorte. D'une ambition particuliere ils ont fait un zele de l'Eglise; de leurs mescontentemens privés, une guerre publique; n'ont fait conscience au reste d'allumer le feu aux quatre coins de ce Roiaume, pour se donner ce plaisir d'avoir mis le Roi en quelque pene; d'avoir sceu venger les defaveurs qu'ils s'imaginoient avoir receu de lui par une calamité universelle. Dieu vous veille ouvrir les yeux, & vous faire voir le fonds, de leurs intentions. Ie ne crains (& Dieu le scait) le mal qui me peut venir, ni de vos deniers, ni de leurs armes; L'un & l'autre ont esté jà emploiés assés de fois en vain. Ie plains le povre peuple innocent, qui souffre presque seul de ces folies. Ie plains mesmes un grand nombre d'entre vous qui contribüés a l'ambition de ces perturbateurs, vous de vostre provreté, eux de leur abondance. Ie plains principalement la faute que vous faites tous, les uns d'une affection, & les autres d'une autre, qui aurés un jour a respondre a ce Roiaume, & a vostre patrie des miseres & des precipices, où vous les jettés a vos despens; vous, qui devés estre selon vostre office les appuis de la tranquillité publique; a respondre devant Dieu de tant de sang innocent qui se respand, des desordres, & des vices, que la guerre que vous nourrissés, amene; des pleurs, des cris, & des langueurs de tant de povres familles, que vostre abondance devoit, ou nourrir, ou soulager, que vous faites instrument de leur misere, cause de leur faim, & fleau de la Chose publique. Vous m'allegueres le zele de

Digitized by Google

l'Eglise; & je veux bien croire, qu'aucuns d'entre vous en soient poussés; Que dira donc la posterité, que vous aiés negligé les offres que j'ai faites, que vous aiés mieux aimé mettre tout en confusion, que vous dispo-ser a un Concile? mieux aimé venir au sang, que confe-rer doucement du sens des Escritures? mieux aimé la voie de subvertir l'Estat, que la voie de convertir les ames, que vous pensés desvoiées? mesmes y allant de ma personne, que certes vous eussiés deu plustost in-struire, que destruire? Ceux qui abusent de vostre zele, sçavent bien qu'il leur est impossible de tenir ce qu'ils promettent; Ie dis d'extirper la Religion, en laquelle je vis, par la force des armes. Ils ne cerchent pas la reünion de ce Roiaume, ains sa ruïne. Et souvenés vous qu'au-tresfois en vain ils vous ont fait vendre vostre temporel sous ce pretexte; & souvenés vous, que vos deniers se-ront consumés & vostre devotion de les fournir estein-te, premier que vous aiés veu tant soit peu de progrés en vos deliberations. On passe plus outre. Aucuns du Clergé (je ne veux pas croire qu'il y en ait beaucoup, qui aient consenti a un tel monopole) ont sollicité le Pape contre moi, & ont obtenu de lui certaine Decla-ration, par laquelle je suis exposé en proie; & declaré inhabile a la succession de ce Roiaume. Ne pensés, Messieurs, que ces foudres m'estonnent. C'est Dieu qui dispose, & des Rois, & des Roiaumes. Et vos Prede-cesseurs, qui estoient meilleurs Chrestiens, & meilleurs François, que les fauteurs de ceste Bulle, nous ont assés enseigné que les Papes n'ont que voir sur cest Estat. Il me deplaist seulement que contre toutes bonnes mœurs, il se soit trouvé des gens si inconsiderés que de faire

consulter, & decider a Rome la succession d'un Roi vivant, & en fleur d'aage. Car a quoi peut estre bon cela, qu'a nous susciter en cest Estat, ou plusieurs dissipateurs, ou un usurpateur? Me desplaist aussi que nous aions fait connoistre aux nations estranges, que nostre nation jadis si devotieuse envers ses Princes, ait produit des monstres en ce siecle, qui pour leur plaisir, ou leur ambition exposent la Republique en proie; & convient a leur escient au sac de cest Estat tous les voisins. Car quant a mon interest, Dieu me garde que mes esperances perçent au delà de la vie de mon Prince. Dieu confonde en sa juste fureur ceux qui fondent leurs grandeurs sur son tombeau; ceux qui sont si providens, que d'anticiper sa mort par leurs conseils. Messieurs, laissons ce propos. Ie veux mieux juger de vous, que vos actions ne m'y convient. I'aime mieux juger de vos affections par moi, que par vos actions. On m'a pourchassé beaucoup de mal. Ie ne le veux imputer a tous en general. Ie veux croire que c'est le complot de quelques uns, poussés d'ailleurs, peut estre de l'inspiration de quelques Iesuites, semence d'Espagne, ennemis du bien de cest Estat. Et Dieu doint, qu'ils soient aussi prompts a s'abstenir du mal a l'avenir, comme je me sens des a present prest de le leur pardonner. Ce qui me reste a vous dire; Dieu m'a fait naistre Prince Chrestien; Ie desire l'affermissement, l'accroissement, & la paix de la Religion Chrestienne. Nous croions un Dieu: Nous reconoissons un Iesus Christ: Nous reçevons un mesme Evangile. Si sur les interpretations de mesme texte nous sommes tombés en differend, je croi que les courtes voies, que j'avois proposées, nous pourroient met-

tre d'accord. Ie croi que la guerre, que vous poursuivés si vivement, est indigne de Chrestiens; indigne entre les Chrestiens de ceux principalement, qui se pretendent Docteurs de l'Evangile. Si la guerre vous plaist tant, si une bataille vous plaist plus qu'une dispute, une conspiration sanglante, qu'un Concile: I'en lave mes mains. Le sang, qui s'y respandra, soit sur vos testes. Ie sçai que les maledictions de ceux, qui en patiront, ne peuvent tomber sur moi. Car ma patience, mon obeissance, & mes raisons sont prou connües. I'attendrai la benediction de Dieu sur ma juste defense, lequel je supplie, Messieurs, vous donner l'Esprit de paix, & d'union, pour la paix de cest Estat, & l'union de son Eglise. Amen.

---

* *Faite par M. du Plessis.*

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a Messieurs de la Noblesse, de mesme date que la precedente.*

MEssieurs, Vous estes nés tels, que vous approchés assés les affaires de l'Estat pour donner le tort, ou la raison a qui elle appartient, sans qu'il soit besoin de longs propos pour vous ouvrir les yeux. Vous avés veu naistre en pleine paix les remuemens de la Ligue contre le repos de ce Roiaume. Vous sçavés la patience que j'ai eüe, quoi qu'ils m'eussent pris comme a partie, & pour subjet, & pretexte de leurs armes. Vous avés veu les Ligueurs declarés rebelles par le Roi, & poursuivis, comme tels, par toutes ses Courts de Parlement. Vous vous estes veus vous mesmes commandés,

Digitized by Google

armés, & combatans contr'eux, par l'expresse volonté du Roi, sous l'authorité des Princes du sang, des Pairs, & principaux Officiers de sa Couronne. Ie ne doute donc qu'il ne vous soit tres-estrange de voir, comme en un instant, ce changement; de vous voir armés contre le sang de France, commandés par les Estrangers, que vous combatiés, comme perturbateurs, &, qui pis est, contre ceux la, qui trois jours auparavant, pour le service du Roi, & du Roiaume, se trouvoient mandés & commandés, comme vous, rangés sous mesmes enseignes, & de mesme volonté, que vous. Mais vous sçavés bien juger aussi, que les premiers mandemens procedoient du propre mouvement du Roi; ceux qui ont suivi depuis, de la violence des perturbateurs. Car qu'ont fait depuis, mesmes entredeux, ceux de la Ligue, pour leur faire perdre les qualités de rebelles, crimineux de leze Majesté, perturbateurs du repos, qui leur sont attribuées par tant d'Arrests? Ou qu'ont commis ceux de la Religion, vivans sous le benefice des Edicts, que sa Majesté avoit mandés indifferemment pour son service, qui couroient aussi egalement a l'embrasement commun, pour estre aujourd'hui a l'appetit desdits perturbateurs chassés du Roiaume, pourchassés a mort de toutes parts? Si c'est pour le fait de la Religion, y avoit-il pas Edict exprés? Estoit-il pas fraischemēt reïteré? Ce qui est permis par les Loix du Roiaume peut-il estre reputé a crime? Peut-il estre poursuivi de quelque pene? Si c'est (& ce l'est vraiement) pour avoir cōtrarié aux desseins de la Ligue, estes vous donc pas cōplices de ce crime? Estes vous donc pas subjets a mesme pene? Cerchés vous dōc pas vostre ruïne propre? Car quel crime pour-

suit-on en eux, que d'estre, & ne vouloir estre que François? Ie viens a moi mesme. Soit que vous jugiés de moi par moi, ou par la comparaison de ceux de ceste Ligue, je sçai bien que vous ne me pouvés donner le tort. Ie sçai mesmes, qu'en vos ames vous le donnés a mes ennemis. Ils se meslent de parler de ma Religion. Vous qui connoissés la dignité du sang de France, qui sçavés bien dire, que vous ne devés respect qu'a cestuilà, sera-il donc dit que j'en rende compte a l'Estranger? Me suffit-il point d'en donner contentement au Roi, & a la France? Quelqu'un s'est-il plaint que je l'aie violenté pour sa Religion? Et qu'ai-je peu faire au reste, ou plus raisonnable, ou plus Chrestien, que de requerir un bon Concile? Ils se sont formalisés aussi du gouvernement de cest Estat; ont voulu pourvoir a la succession; l'ont fait decider a Rome par le Pape. Vous donc, qui tenés le premier lieu en ce Roiaume, si le besoin d'icelui l'avoit requis, auriés vous esté si nonchalans de vous laisser prevenir par estrangers en cest office? n'auriés vous point eu de soin de la posterité? Vous seriés vous endormis en ce devoir? Car qu'à on veu que Lorrain en tous ces remuëmens? Mais certes pour reformer, ou trans-former l'Estat, comme ils desirent, il n'estoit besoin de vostre main. Pour faire passer l'Estat en estrangere main, il n'appartenoit qu'a Estrangers a l'entreprendre. Pour chasser la France hors de France le proces ne se pouvoit juger en France. Elle estoit par trop suspecte en ceste cause. Il falloit qu'il fust jugé en Italie. Ils se sont au reste pris directement a moi. Ie me suis offert a un duël. Ie suis descendu au dessous de moi mesme. Ie n'ai desdaigné de les combatre.

Digitized by Google

combatre. Ie l'ai fait, & Dieu m'en est tesmoin, pour sauver le peuple de ruïne, pour espargner vostre sang, de vous dis-je, de qui principalement il se respand en ces miseres. S'ils avoient quelque chose a dire contre moi, leur estoit-il pas plus honorable? s'ils avoient a cœur le bien & salut de cet Estat, les mettois-je pas en beau chemin? Il s'en est trouvé qui mettoient leur vie pour le salut de leur patrie. Quels jugerés vous estre ceux ci, qui pour se soustraire du danger veulent voir perir tout un Estat? Vous faites profession de gens d'honneur; Quel tort ont-ils fait a leur honneur de n'accepter point une si belle voie? Quel tort faites vous au vostre de les accompagner contre moi, vous qui feriés conscience contre l'un de vos voisins d'assister une supercherie? Ne pensés, Messieurs, que je les craigne. Ie sçai ce que peut la force contre moi. On sera plustost lassé de m'assaillir, que je ne serai de me defendre. Ie les ai porté plusieurs années, plus forts qu'ils ne sont, plus foible beaucoup que je ne suis. Vous avés experience, & jugement. Le passé vous resoudra de l'avenir. Ie plains certes vostre sang respandu & despendu en vain, qui devoit estre espargné pour conserver la France. Ie le plains emploié contre moi, qui le me deviés garder, estant ce que Dieu m'a fait estre en ce Roiaume, pour dessous l'authorité & le bon-heur du Roi joindre une France a la France, au lieu qu'il sert aujourd'hui a la chasser de France. Ie le plains aussi qui ne sera ni paié, ni plaint presques d'aucun. Car le Roi, forcé en son vouloir, ne se tient pas pour servi en ceux qui lui font force. Ceux d'ailleurs, qui lui font forçe, ne vous sçauront pas de gré de ce service, qui sçavent que c'est

le nom du Roi, & non pas le leur que vous servés. Messieurs, Dieu vous doint y bien penser. Les Princes François sont les Chefs de la Noblesse. Ie vous aime tous. Ie me sens perir & affoiblir en vostre sang. L'estranger ne peut avoir ce sentiment. L'estranger ne sent point d'interest en ceste perte. I'aurois bien a me plaindre d'aucuns. I'aime mieux les plaindre. Ie suis prest de les embrasser tous. Ce qui me deplaist, c'est que ceux que je distingue en mon esprit, que je sçai avoir esté circonvenus, je ne les puis distinguer au sort des armes. Mais Dieu sçait mon cœur. Leur sang soit sur les autheurs de ces miseres. Quant a moi, Messieurs, je le prie, & le prierai incessamment, qu'il lui plaise ouvrir la voie, par laquelle son nom soit servi, & honoré, le Roi obei, l'Estat en repos, tous les Ordres, & Estats de ce Roiaume en leur ancienne dignité, prosperité, & splendeur. Amen.

---

* Faite par M. du Plessis.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a Messieurs du tiers Estat, de mesme date que les precedentes.*

MEssieurs; Ie n'ai point besoin de grand langage pour vous faire entendre la justice de ma cause. Resouvenés vous que, lors que ces remüemens sont avenus, nous vivions en paix, & de jour en jour allions en mieux. Resouvenés vous, nonobstant qu'ils fussent directement contre moi, que je n'ai bougé huit mois durant; que ma patience à passé toute borne. Resouvenés vous, que j'ai veu les armes mesmes, qui me devoiēt estre plus propices, jointes a mes ennemis, & acheminées contre moi, premier que de me resoudre a me defendre.

Digitized by Google

Et je vous jure, Messieurs, que l'horreur d'une guerre ci-vile, & l'apprehension sensible des miseres, & calamités, qu'elle produit, me rendoit stupide, & insensible a mon dommage propre, si je n'eusse apperceu que ma trop longue patience tournoit en danger & en ruine a ce Roiaume, donnant loisir aux perturbateurs d'y faire violemment tout leur plaisir. S'il à esté question de la Religion, je me suis sousmis a un Concile. Si de plaintes concernantes cest Estat, a une Assemblée d'Estats. I'ai desiré mesmes de tirer sur ma personne tout le peril de la France pour la sauver de misere, m'estant esgalé de mon plein gré a ceux que nature m'a rendu inferieurs; au lieu que de leur propre interest ils ont fait une cala-mité commune; de leur querelle particuliere, une con-fusion publique. I'aurois a me plaindre de ce que mes justes offres n'ont esté receuës. Ie m'en plains a vous, pour vous toutesfois, & non pour moi. Ie plains les ex-tremités, où l'extreme injure, qu'on me fait, m'aura reduit, de ne me pouvoir defendre, sans que le peuple innocent en souffre. Ie plains ma condition, que pour garentir ma vie, il faille que vous sentiés du mal, & de la pene; Vous pour le soulagement & bien desquels j'estois prest de respandre mon sang, si mes ennemis n'eussent mieux aimé se racheter d'un combat, où je les appellois, par un parricide contre cest Estat, par une combustion universelle. Mais je me console, que vous sçaurés bien considerer, que la nature des maux est telle, qu'ils ne peuvent pas estre guaris sans quelques maux; que vous en sçaurés atribüer la cause, non pas au Chirur-gien qui à but de guarir, mais a celui qui à fait la plaie, & en ceste plaie par consequent toutes les douleurs

Digitized by Google

qui s'en ensuivent; que dans peu de temps au reste Dieu me fera ceste grace, apres tant de traverses de voir cest Estat purgé de ceux qui le travaillent, de vous voir aussi jouir d'un repos certain, & asseuré, qui nous face en peu de temps oublier tous les travaux passés. Iugés, je vous prie, par les effects des intentions des hommes. Pour vous faire applaudir a ces troubles, ces gens vous vouloient faire esperer, qu'ils reformeroient les abus des finances, qu'ils diminüeroient les tailles, & subsides, qu'ils rameneroient le temps du Roi Louis XII. & desja, qui les eust voulu croire, ils se faisoient surnommer Peres du Peuple. Qu'est-il advenu? Leur guerre, apres vous avoir rongé estrangement de toutes parts, s'est veüe terminée par une paix, en laquelle ils n'ont pensé qu'a leur particulier, & ne s'y est fait aucune mention de vous. Leur paix, qui pis est, s'est tout aussi tost tournée en une guerre contre ceux, qui demeuroient paisibles, par laquelle le Roi est contraint de doubler les imposts, le peuple exposé en proie aux gens de guerre, la France obligée, si Dieu n'y met tost la main, a estre meurtriere d'elle mesme. Car qu'est autre chose l'Edit, qu'ils ont extorqué, qu'une necessité imposée au Roi de ruïner son peuple, de se desfaire soi mesme de sa main? Au moins, s'ils ne vouloient soulager le peuple, que ne se contentoient ils de l'avoir abusé? Et que leur avoit il fait pour l'accabler? On couvre ce mal d'un zele de l'Eglise. Lardeur de ce zele se devoit monstrer en une charité; & la charité en l'union des deux Religions. Quelle charité qui n'a pensé qu'a exterminer? Quelle ardeur de zele, qui embrase sa patrie? qui met en combustion tout un

Estat? Cependant sous ombre que le Clergé aura paié quelque somme d'avance pour donner courage a commencer la guerre, la voila en train; ce sera au povre peuple a courre. Deux cens mille escus ou environ, l'auront obligé pour l'advenir aux millions. Aucuns du Clergé en somme au regret du Roi, & mesmes de leur corps, pour leur passion particuliere auront conclu le marché tous seuls, en auront fait avancer les arres. Ce sera au povre peuple a le tenir, & a parfournir le reste, a quoi qu'il monte; a celui, qui n'en peut mais, qui en porte le dommage, & n'en attend point le fruit, a supporter tout le faix, & endurer tout le mal, qui en viendra. Messieurs, je vous repete ceci. Ie suis né Prince Chrestien. I'ai cerché & proposé les voies Chrestiennes pour composer cest Estat & reünir l'Eglise. Ie suis né François. Ie compatis a vos maux; I'ai tenté tous les moiens de vous exempter des miseres civiles. Ie n'espargnerai jamais ma vie pour les vous abreger. Ie sçai que pour la plus part vous estes assujetis sous ceste violence. Ie sçai que vos volontés sont serves. Ie ne veux vous imputer vos actions. Vous estes François. I'aime mieux vous imputer vos volontés. Ie ne vous demande a tous, qui selon vostre vocation estes plus sujets a endurer le mal, que nō pas a le faire, que vos vœus, & vos souhaits, & vos prieres. Priés Dieu, Messieurs, qu'il distingue par ses jugemens ceux qui cerchent le bon-heur, ou le mal-heur de cest Estat, la prosperité ou la calamité publique. Quant a moi, je le pren a tesmoin, que je ne desire que le bien de ce Roiaume, & de vous tous. Ie le pren pour Iuge si ambition ou passion particuliere à poussé, ou animé aucunement mes armes.

Digitized by Google

* Faite par M. du Plessis.

LETTRE* DU ROI DE NAVARRE a Messieurs de la Ville de Paris; de mesme date que les precedentes.

MEssieurs; Ie vous escris volontiers; Car je vous estime, comme le miroir, & l'abregé de ce Roiaume; Et non toutesfois pour vous informer de la justice de ma cause, que je sçai vous estre assés connüe; Au contraire pour vous en prendre a tesmoins; Vous, qui par la multitude des bons yeux que vous avés, pouvés voir, & penetrer profondement tout ce qui se passe en cet Estat. Vous sçavés quel jugement à fait le Roi des le commencement des autheurs de ces miseres, quels il les à prononcés, & declarés a vos oreilles. Il vous requeroit de l'assister contre eux, comme ennemis publics. Et c'estoit lors que sa volonté estoit entiere, & libre, premier que la violence eust rien gaigné sur lui. Tout le changement, qui y est venu depuis, je sçai que vous l'avés imputé, non a son vouloir, mais a leur force. Et de fait je suis bien adverti, qu'estans peu apres requis de fournir aux frais de ceste guerre, vous avés bien sçeu respondre, que ces troubles n'avoient onc esté de vostre avis; que c'estoit a ceux qui les mouvoient, non a vous, a en porter les frais. Responce, que vous n'avés pas accoustumé de faire, quand vous pensés qu'il est question, ou du service du Roi, ou du bien du Roiaume; Car jamais sujets ont-ils esté plus liberaux pour ce regard, que vous? Mais certes, quand vous appercevés que vos deniers ne vont pas aux reparations, comme quelquesfois on vous fait croire, mais a la ruïne du Roiaume; quand vous voiés clairement, qu'on ne vous demande pas

Digitized by Google

vos bagues pour fournir a la rançon d'un Roi Francois, ou de ses enfans, ou d'un Roi Iean, mais pour esteindre le sang & la posterité de France, pour reduire vostre Roi en servitude & en prison. Or je sçai tresbien que le Roi vous en aura sçeu gré; & tous bons Francois ont ceste obligation en vostre endroit; mais j'y en recoi pour moi une tres-speciale pour le rang que Dieu m'a ordonné en ce Roiaume; & pour estre, puis qu'il lui à pleu, des enfans de la Maison. Iugés quel besoin il nous estoit de ceste guerre. Vous sçavés que cest Estat se rendoit de jour en jour capable d'une paix. S'il falloit rien remuër en la Religion, sans rien alterer, il ne falloit qu'appeller un bon Concile; Si au maniment de cest Estat, le Roi n'eust pas refusé d'ouvrir une Assemblée d'Estats; &, pour coupper le chemin a ces malheurs, vous scavés que je m'y suis sousmis par Declaration expresse, mesmes de vuider par un duël ce que les perturbateurs eussent peú particulierement pretendre contre moi. Ceux donc qui ont refusé ces beaux moiens sont les autheurs de la guerre, & d'une guerre non necessaire, & donc injuste; Moi, qui les ai desirés, & qui volontiers m'y suis sousmis, me sens deschargé de tous les maux qui en viendront. Car des moiens legitimes on à pris plaisir de me reduire aux extremités extremes; tellement que les armes, que j'ai en la main, sont naturelles, & necessaires, & donc tres-justes. Comparés en somme mon obeissance a leur rebellion, ma grande patience a leur precipitation, mes modestes actions a leurs passions immoderées; & vous proposés sur tout cela quels ils sont en ce Roiaume, & quel j'y suis; vous conclurrés, qu'il m'est fait un tort inestimable,

Digitized by Google

dont il n'y à Gentil-homme en ce Roiaume qui ne s'efforçast, & a qui il ne fust permis, d'en avoir raison. Ie le dis avec verité. I'en apprehende les consequences. Ie voi que les innocens en souffriront. Mais souvenés vous tousjours, que mes ennemis sont ceux, qui ont esté declarés ennemis du Roi, & du Roiaume; qu'ils ont troublé le repos, appellé les estrangers, fait exterminer les domestiques, emprunté les ennemis, & emploié leurs moiens, non a ma ruïne seule, mais a la confusion de cet Estat. Lors, Messieurs, vous imputerés a leurs offenses, tous les inconveniens que peut amener une juste defense; Vous leur sçaurés mauvais gré des maux consecutifs, comme vous les reconnoissés autheurs, & causes des premiers. De moi, je me deplairai en mon malheur, de ne pouvoir dechasser le mal universel de cest Estat sans quelques maux. Ie me plairai pour le moins en mon integrité, qui les ai voulu racheter de ma vie, qui la sentirai tousjours bien emploiée pour la conservation de cest Estat, & de vous tous. Or, Messieurs, je vous dirai pour la fin, que j'attens, & attendrai tousjours de vous tout ce qui se peut & doibt de vrais Francois, & de la regle exemplaire des Francois. Attendés de moi pareillement, tout ce qui se peut & doibt d'un Prince Francois, & d'un Prince Chrestien, pour l'union de l'Eglise, le service du Roi Monseigneur, le bien du Roiaume, le soulagement du peuple, & le contentement de tous les gens de bien. Ie prie Dieu, Messieurs, qu'il ait pitié & compassion de ce Roiaume, & nous doint a tous un bon conseil pour sa gloire & nostre propre bien. Amen.

INSTRV-

Digitized by Google

INSTRVCTION POVR LE SIEVR des Reaux allant de la part du Roi de Navarre en Suisse, Allemagne, & Italie. en Fevrier 1586.*

* Dressée par M. du Plessis.

M. des Reaux fera entendre aux Sieurs de Fleuri, de Liverdy, & de Messe, Ambassadeurs pour sa Majesté vers Messieurs des Ligues, des Grisons, & la Seigneurie de Venise, le tort qu'on à fait au Roi de Navarre en ceste guerre, & la verité de son droit; Ce qu'il ne peut mieux, que par la comparaison de ses deportemens, & de ceux de ses ennemis. Mais particulierement les asseurera de la bonne disposition, qu'il à reconnüe en lui envers le service du Roi, le bien du Roiaume, & le contentement de tous les gens de bien; ne regrettant icelui rien plus, que de se voir obligé par la necessité publique a une guerre, de laquelle il est malaisé que beaucoup d'innocens ne portent le dommage.

Leur dira que ledit Sieur Roi de Navarre sçait fort bien reconnoistre les serviteurs de S. M. d'avec les partisans de ses ennemis, qui sont proprement ceux de la Ligue; & qu'il lui fasche fort de les voir aujourd'hui si meslés & si confus ensemble, qu'il ne les puisse aussi bien discerner en traittement, comme il les discerne bien en esprit, & volonté. Particulierement qu'il sçait bien, que ceux, qui ont cest honneur, comme eux, de voir par le moien de leurs charges, l'origine, & le progrés des choses, ne peuvent lui donner blasme; au contraire plaignent sa condition, & la regrettent d'autant

Digitized by Google

plus, qu'elle procede de celle du Roi reduit par la force, & violence des perturbateurs a conseils du tout contraires a son naturel, & volonté. Aussi qu'ils se peuvent asseurer qu'il leur veut bien, & qu'il le leur fera voir, selon le moien qu'il en aura.

Selon que ledit Sieur des Reaux les verra s'affectionner, tant au droit, qu'a la vertu, & bonnes qualités dudit Sieur Roi de Navarre, il pourra entrer plus avant en propos avec eux, pour les lier plus estroitement a son service, qu'il leur aura fait connoistre tres-conjoint avec celui du Roi, & du Roiaume, mesmes advenant mutation, pour lui faire le service, qui lui à esté amplement discouru, & qu'ils ne lui peuvent refuser.

En Suisse fait bon faire entendre aux principaux le tort, qu'ils se sont fait, d'endurer que contre l'alliance il se soit fait levée en leur païs, au prejudice du service du Roi; leur faire apparoir par le memoire, comme on pretend pratiquer une division entre eux; comme pour n'y rien omettre on la veut mesmes nourrir entre leurs Regimens, qui sont en France. Mais sur tout, que les perturbateurs sont stipendiés du Roi d'Espagne, né de la maison d'Austriche; Maison de tout temps, qui à haï & espié leur liberté, & avec laquelle ils ont plusieurs choses a debattre; Comme aussi ledit Sieur Roi d'Espagne, entant qu'en lui est, ne peut souffrir aucune Republique, ni mesmes ombre de liberté; ce qui est tout evident en l'usurpation de Bezançon, voisine d'eux, naguere Imperiale, & libre, qu'il à jointe fraischement a la Franche Comté. N'est aussi a negliger, que le frere uterin de ceux de Guise est presomptif heritier de la Maison de Savoie, avec laquelle ils ont

Digitized by Google

plusieurs droits a demesler ; & pourtant que leur grandeur leur doit estre suspecte. Et est a noter que les Suisses tiennent la Comté de Habspurg, originelle de la Maison d'Austriche, plusieurs Bailliages demembrés de la Savoie, & de la Comté de Bourgongne, & Lucarne, & Bellinsone, arrachés de la Duché de Milan.

Ce mesme argument peut servir entre les Grisons, qui tiennent la Valtoline, usurpée sur la Duché de Milan; & envers les Venitiens, qui occupent Bresse, Bergamo, Creme, & toute la Ghiara d'Adda, demembrées de ladite Duché ; & partie de la Carinthie, Istrie, & Dalmatie, usurpées sur le patrimoine de la Maison d'Austriche ; Ioint les pretentions de l'Empire, qui est de long-temps en ceste Maison, lequel s'attribuë les villes de Padoüe, Verone, Vicense, Trevise, le Friul &c. Tout le païs aussi, que tiennent les Suisses, & Grisons, qui l'ont jadis reconnu, & n'en sont distraits, qu'entant qu'on à abusé du declin, & de la foiblesse de l'Empire. Et venant la Maison d'Austriche a s'agrandir, ou par la dissipation des puissans voisins, ou par la conjonction de la puissance Espagnole a l'authorité de l'Empire, comme tous les deux se brassent maintenant, qui doute, qu'ils ne sçeussent bien recercher leurs vieilles chartres, pour regaigner la possession, qu'ils ont perduë?

Les Iurisconsultes dient, que la Republique à interest, qu'un homme privé ne gaste pas son bien; Et a plus juste raison toute l'Europe, (qui ne doit estre censée qu'un corps) qu'un puissant Estat,

Digitized by Google

comme celui de France, par mauvais conſeils ne s'y ruine. Car il eſt tout evident que c'eſt ce ſeul corps, qui tient aujourd'hui l'Europe en contrepoids, que toute l'authorité ne tombe en une main, & tous les autres Eſtats a la diſcretion d'un ſeul, qui eſt le Roi d'Eſpagne. Il importe donc que tous les Eſtats exhortent le Roi de France a une ferme paix; Il importe que la Maiſon de Guiſe, qui tend a la diſſipation de ceſt Eſtat, ſoit reprimée. Car ceſt Eſtat diſſipé, & departi ne retiendroit ſon poids. Il importe qu'ils n'aient le moien de ſe jetter aux mains d'un Roi d'Eſpagne; ce qui adviendroit par la ruine de la Maiſon de Bourbon, & a quoi ja il pretend; revoquant la loi Salique en doute, loi fondamentale en ce Roiaume. Il importe, que pour le preſent, & l'advenir le droit ſoit gardé a qui il appartient, & qu'on ne reconnoiſſe pas pour toute loi la bienſeance, ou la force.

Les Suiſſes, & leurs alliés peuvent privément donner ce conſeil au Roi. Car nul ne peut eſtre mieux receu a donner conſeil de paix, que celui qui ne s'epargne point a donner ſecours en guerre. Ils y ont auſſi un intereſt; Car ils y perdent leur ſang, s'en affoibliſſant contre leurs voiſins; le corps de toutes les Ligues contre les Auſtrichiens; les Cantons Catholiques Romains contre les Evangeliques. Et ſe ſouviennent les Catholiques, que la bataille de Dreux les affoiblit d'un Canton, Glaris ſe trouvant plus fort par la perte, qu'ils firent, qui requit alors de faire au plus. Et ſe ſouviennent auſſi combien leurs familles ſont diminuées depuis nos troubles, combien leur diſcipline enervée, eſtans aujourd'hui contraints ceux, qui ſont les levées, d'em-

Digitized by Google

prunter des Lansquenets de la Comté de Ferrete, Algovie, & autres lieux; au lieu que les Lansquenets auparavant pour la dignité, qu'avoit acquis la nation sur eux, n'eussent jamais peu estre receus es bandes des Suisses.

Les Venitiens ont tousjours eu la loüange de garder ce contrepoids, se rangeant plustost a la calamité d'un Prince abbaissé de la fortune, qu'a la prosperité d'un conquereur, ou d'un victorieux. Or ce qui leur estoit auparavant utile leur est aujourd'hui tres-necessaire; aujourd'hui, que l'Espagnol ne debat plus pied contre pied Naples, Sicile, & Milan contre nos Rois, mais la France mesmes dans la France, & par la France; aujourd'hui qu'il ne lui reste plus que cest Estat, ou a dissiper, ou a s'adjoindre. Et se resouviennent ici les Venitiens, combien frailes ont esté les alliances, qu'ils ont voulu faire avec l'Espagnol, mesmes la derniere pour la defense de Chipre, combien dispareilles, combien malfondées; Se ramentoivent aussi, qu'il leur sçaura bien ramentevoir, qu'ils ont (bien que pour raison d'Estat) pendu tousjours du costé de France; Comme nagueres encores, lors qu'il à esté question de la preseance entre les Princes, encor que le Pape, & l'Empereur eussent en quelque façon prejugé pour l'autre part.

Avec les Suisses, & Grisons ce que dessus se pourra negótier par le moien de l'Ambassadeur, ou bien des personnages notables, authorisés, imbus de ses raisons, desireux de la prosperité de nostre Estat; & d'autant plus aisément, qu'en quelque façon ceux de ceste nation sont tenus pour naturels Francois. A Venise il y faut plus de moiens, & de voies indirectes; Car ils

Digitized by Google

craindront d'offenſer le Pape, & l'Eſpagnol, zelateurs, & directeurs de ceſte guerre. Et puis il y à moins de hantiſe avec les Senateurs. Mais l'Ambaſſadeur pourroit l'eſcrire au Roi, comme procedant des vœux, & des ſouhaits de ce Senat. Et ſera d'autant plus vraiſemblable, qu'ils donnoient un meſme conſeil au Roi, revenant de Pologne, plus capable de le croire, & ſuivre maintenant, qu'il ne fait la guerre, que pour contenter les paſſions d'autrui.

Le Duc de Florence peut eſtre battu de meſmes argumens. Car il eſt jaloux de la grandeur d'Eſpagne; ennemi partant de la proſperité de ceux de Guiſe, ſes ſtipendiés; meſmes d'autant plus, qu'il debat la preference avec la Maiſon d'Eſté, alliée de la Maiſon de Guiſe. On pourroit de plus traitter avec lui, que s'il veut accommoder le Roi de Navarre de quelque notable ſomme de deniers, en faiſant la paix il divertira la guerre ſur le Roi d'Eſpagne, ſoit es Païs bas, ſoit en Eſpagne meſmes; Quoi faiſant on le met hors de pene, que Sienne ne lui ſoit demandée. Et pour l'intereſſer davantage on le pourroit aſſeurer, que ledit Sieur Roi de Navarre lui affermiroit ſon tiltre, & preſeance, contre le Duc de Ferrare, & ſes competiteurs.

La veüe des lieux, & des perſonnes pourra lui ouvrir autres negotiations; Et il ſçaura bien s'en prevaloir. Cependant ne faut obmettre de bien faire ſon profit des memoires projettés a Montereau, & a Chaalons; par leſquels il eſt tout evident, que ceux de la Ligue font les affaires du Roi d'Eſpagne; & ne taſchent qu'a faire profit des autres Princes, & Eſtats, avec leſquels ils negotient, leur couvrant malicieuſement le

Digitized by Google

piege, où ils les tirent.

Vers le Turc, l'argument de la grandeur d'Espagne & de l'affermissement du Roiaume de France, à mesme force contre ceux de Guise, & en faveur du Roi de Navarre; Car il est certain, que la Maison d'Austriche, qui reünit dedans soi l'authorité de l'Empire, & la puissance d'Espagne ensemble, venant ou a dissiper, ou a s'adjoindre l'Estat de la France, n'auroit rien au reste a craindre, & se rendroit formidable a tout le monde, r'alliant tous ses païs par le lien des Gaules, qui les separent; & conjoignant leur authorité, & leurs deniers aux forces d'un grand Roiaume, peuplé plus, qu'aucun autre qui soit, de gens de guerre. Le mal est, que c'est une nation accoustumée a prendre d'un chacun, & a bailler a nul; que le Sieur de Germigni, Agent du Roi, depend du Cardinal de Bourbon, & partant de la Ligue; qu'il n'est bien aisé d'avoir accés a faire entendre au grand Seigneur ce qui seroit requis. Tout l'expedient seroit de prattiquer, & instruire quelque Medecin Iuif, comme il y en à d'authorité aupres de lui, pour lui donner ceste impression; s'enquerir aussi si Iean Miguet vit encore, ou quelqu'un de mesme authorité, & nation, banni d'Espagne. Il y avoit un Marchand Anglois, qui à le premier basti l'intelligence d'entre la Roine d'Angleterre, & le grand Seigneur, & depuis à tenu lieu d'Agent, qui joueroit fort bien ce personnage. On peut voir aussi si on peut gaigner l'Agent du Roi Germigni, ou autre qui ait sa place; & se pourroient rencontrer des François confidens, qui feroient ce voiage, lesquels on pourroit instruire a ceste fin.

Digitized by Google

A tous dedans, & dehors la France se peut tenir le langage qui ensuit; Que la France estoit paisible, & en bon train, lors qu'ont commencé ces remuëmens; que ceux de la Ligue sont meus d'une ambition, qu'ils ne peuvent contenter, qu'en ruinant l'Estat; que le Roi, les Princes, ceux de son Conseil, tous les Parlemens, & les meilleurs Francois ont reconnu leur intention, & ont desiré s'y opposer; que la paix, qui s'en est ensuivie, & dont est sortie une nouvelle guerre, n'a esté que pour en penser eviter une pire; que le Roi n'y apporte point d'affection, & d'action aussi peu, s'il lui estoit possible; qu'il seroit fort aise d'estre requis d'une paix, sçachant bien qu'au long aller il y faudra venir, & peut estre a son desavantage; que ceux, qui l'y convient, l'obligent selon son naturel plus beaucoup, que ceux qui lui offrét service pour la guerre. Quant au Roi de Navarre, qu'il est Prince bien né; nourri a la verité en la Religion, de laquelle il fait profession, mais qui se sousmet a toutes voies, soit d'estre instruit en particulier, soit de servir a lever le schisme, qui est en l'Eglise; qu'il est servi indifferemment des uns, comme des autres, sans acception de la Religion, en toutes les charges publiques, & domestiques, & s'y fie egalement, qui doit estre, comme eschantillon de ce qu'il feroit, si Dieu l'appelloit a plus grandes choses; qu'en tous lieux de son authorité, il laisse, & à tousjours laissé la Religion Romaine, & le Clergé en paix, quelque rigueur qu'on exerce contre lui, & ceux de sa Religion; tenant pour tout resolu, que les armes, & la force ne doivent avoir de jurisdiction, ni peuvent avoir de force sur les ames; qu'en le maintenant au reste on conserve l'Estat du Roiaume, lequel ne peut

ne peut se sauver de dissipation apres la mort du Roi, si on permet sa ruine.

On objectera peut estre que s'il vient jamais a estre Roi, il attirera par une voie, ou autre a sa Religion tout le Roiaume, dont l'Eglise Catholique sera en danger tout evident. Faut respondre; que c'est un effort en vain, que de lui penser empescher le chemin a la Couronne; que ce n'est oster l'Eglise de danger, ains plustost advancer sa ruine; que les François ont tousjours accoustumé de courre au droit, & qu'il est si clair de son costé, qu'il n'y à que tenir; qu'il n'est plus en France de ces zelateurs du temps passé, qui se vueillent mettre en telle pene; qu'ils courront tous a l'envi a qui sera le plustost, & le plus prest a se jetter a ses pieds, & lui apporter tous leur service; que les excommunications du Pape n'y esmeuvent plus personne; que chacun est esclarçi, que c'est la querelle de l'Estat, qu'on accoustre du nom d'heresie; que ja le parti de ceux de la Religion est bien si fort, qu'il ne se peut accabler que par la ruine du Roiaume; qu'il grossira de beaucoup par l'adjonction d'une autre part de gens, qui n'ont point plus grande religion, que la faveur de leur Prince, & leurs affaires. Mais que mesmes les plus zelateurs, & les plus devots des Catholiques seront joints a ce parti, quand les Princes Catholiques de la Maison de Bourbon, desquels le credit est grand, considereront qu'on ne pourra faire tort au Chef de la famille, que les membres ne s'en sentent, qu'en retranchant de l'espoir de la Couronne le Roi de Navarre, par mesme moien ils en seront forclos: que ce ne sera en somme passer d'un degré en l'autre, mais d'une race en une autre, & de nation en nation:

Digitized by Google

chose qui n'advient jamais sans un siecle tout entier de calamités, & de miseres; qu'outre le dedans, le Roi de Navarre sera assisté des Estats d'Angleterre, de Dannemark, & d'Escosse, des Protestants d'Allemagne, des Evangeliques de Suisse, de tous ceux en somme qui ont pretendu la reformation, qui se sentiront interessés a ne voir executer l'arrest du Pape, qui seroit un prejugé contr'eux, a ne voir forclorre un Prince de son heritage, pour la mesme cause qu'ils soustiennent; que mesmes tous autres Princes bien conseillés y reconnoistront quelque interest a cause de l'exemple. Car qu'y à il plus aisé, si telle forme à lieu, que de trouver une heresie en un Prince? & cōbien sont liberaux les Papes de leurs excommunications? Quel Prince n'a a craindre, qu'un Pape, passionné d'ailleurs, sous pretexte d'heresie l'expose en proie au voisin, en tirant quelque commodité pour soi? Ainsi à on veu es siecles precedens plusieurs de nos Rois, des plus saints, & des plus Catholiques, declarés rebelles a l'Eglise, heretiques, schismatiques, interdits, & excommuniés, privés du Roiaume, & exposés en proie. S'ils n'eussent esté puissans, ou leurs voisins foibles aupris d'eux, cest Estat couroit peril de changement. L'Estat est debout; les Papes passionnés sont morts; ceux qui sont venus apres ont condamné leur arrest, ont levé le blasme d'heresie.

Ne pouvant apparemment le Roi de Navarre, ni par force, ni par droit estre exclus de la Couronne, faut bien faire entendre, & s'il est possible au Pape mesmes, le mauvais chemin, qu'il prend, soit pour l'Eglise Romaine en general, soit en particulier pour la Gallicane; que les rigueurs, & les desespoirs n'ont jamais avancé

les affaires, moins celles de la Religion, qui ont leur siege en une partie, qui ne peut recevoir violence si ce n'est par la force de la raison; que le Pape Adrian desespera Luther, & lui fit penser a choses ausquelles il ne vouloit penser, dont est advenu l'esbranlement notable du siege Papal, qui n'a peu encor se rasseurer; Que Pape Clement mit hors des gonds Henri VIII. pour assés legere occasion, dont advint que lui, qui prenoit la pene auparavant d'escrire contre Luther, & sa doctrine, se declara Chef unique de l'Eglise en Angleterre, reünit a son Domaine les principaux biens de son Clergé, & sappa par ce moien les fondemens de l'Eglise Romaine en son Estat, dont depuis il fut aisé a Edoüard son successeur d'en achever la ruine; Que le Pape Farnese fut plus sage, mais trop tard, qui voulut tousjours bien esperer des hommes, & contregardoit le lin fumant, tant qu'il pouvoit; Que l'extremité, dont à usé le Pape Sixte contre le Roi de Navarre, s'il n'estoit de tres-doux naturel, & eloigné de vengeance, lui feroit hair les Catholiques, & abhorrer le Clergé, en danger venant a la Couronne de les despouiller des biens, dont ils ont abusé, sans lesquels ils ne se peuvent soustenir; en danger aussi de faire un changement prejudiciable a tous les Catholiques; Que le Roiaume de France au reste est de telle importance, assis, riche, & puissant, comme il est, & les partis en la Chrestienté pour la Religion desja si balancés, que s'adjoustant a l'autre balance il emporteroit de son poids tout le reste. Et a ceste fin pourra servir la lettre du Prelat au Cardinal de Sens pour faire courre; Cõme aussi tous les propos susdits peuvent estre discourus

Digitized by Google

aux personnes de poids, sur tout aux Ambassadeurs des Princes, & Estats, qui resident a Venise pres la Seigneurie, pour en rendre capables leurs maistres.

Tout tend a ce point; qu'on connoisse le mauvais dessein de ceux de Guise, tendant a la dissipation de nostre Estat, dont s'agrandira le Roi d'Espagne, au dommage de tous les voisins; qu'on connoisse aussi la bonne cause du Roi de Navarre, le bon droit duquel il importe a tous les Princes de garder, & maintenir pour contrepeser les factions, & la grandeur d'Espagne; pour ne l'irriter aussi, & mettre au desespoir au peril eminent & evident de toute la Chrestienté.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A Madame la Duchesse d'Vzés, de l'II. Febvrier 1586.

MAdame, Les petites lettres sont de saison. Le Sieur de Lambert, present porteur, vous dira amplement de nos nouvelles. Croiés que nous avons le courage bon, & que rien ne le nous attendrit, que la misere de ce Roiaume. Vous avés oui parler de certains petis Chasteaux, dont Monsieur de Mayenne aura fait bruit. Voiés en la carte Gallicane, & vous n'y en trouverés pas un. Nos moulins en somme commençent a s'asseurer aux coups de son Canon; & rien ne nous nuit que trop de desir de tout defendre. Si on vous parle autrement, demandés aux conteurs de nouvelles, si Mont-limar, Ambrun, Lodeve, S. Pons, ou Taillebourg sont pris encore. A pene auront ils gai-

Digitized by Google

gné les villes des années passées, qui n'auront pas recouvré les nouvelles prises. C'est pour vous dire, Madame, que la Ligue ne peut reprendre en deux ans de bon succés, ce quelle à perdu en quatre jours. Et voila comme ils servent le Roi. Madame, vous sçaurés le surplus par le porteur. Et ne me reste que de vous baiser tres-humblement les mains, comme vostre tres-humble & tres-fidele serviteur &c. De Casteljaloux.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a Monsieur le Duc Casimir.

Faite par M. du Plessis.

MOnsieur mon Cousin, Ie ne vous puis dire l'extreme contentement, que j'ai reçeu par la venuë du Sieur de Montmartin. Ie vous prie de l'entendre de sa bouche. Tant y à que je reconnois, que je vous ai une infinie obligation de vostre affection, qui m'est tesmoingnée par tels effects. Et vous jure, que je ne l'oublierai jamais. Vous pourrés dire a ce coup, que vous aurés grandement aidé a relever, & remettre sus humainement, & nos affaires, & nos Eglises, Et j'espere, avec l'aide de Dieu, que ce sera de telle sorte, qu'il n'en faudra plus donner de pene a nos amis. Ledit Sieur de Montmartin vous dira comme nous sommes par deça. Iamais je ne sentis tant la benediction de Dieu. Iamais je n'esprouvai plus que c'est que de debatre une bonne cause, soit en mon cœur, soit mesmes au succes de mes affaires. Car, graces a Dieu, nos ennemis n'ont rien gaigné sur nous; Nous au contraire beaucoup sur eux en diverses rencontres, où il à esté tout evident, que Dieu,

& leur conſcience combatoient pour nous,& contr'eux. Croiés, Monſieur mon Couſin, & il m'en tarde, que ſi Dieu nous fait la grace d'eſtre enſemble, nous aurons moien de le faire reconnoiſtre, & obèir a bon eſcient. Et ſur ce je vous prierai d'entendre pluſieurs particulatités tres-imporrtantes dudit Sieur deMontmartin,l'en croiant, comme moi meſme, qui ſaluë &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Valſingham, Secretaire d'Eſtat de la Roine d'Angleterre; du 18. *Febvrier* 1586.

MOnſieur; Ie loüe Dieu du ſuccés du voiage de M. de Guitri. Quelquesfois les Medecins aiment mieux tirer en deux ſaignées la quantité requiſe, que tout en une. Il ne faut point demeurer en ſi beau chemin. Et qui à ſi bien commencé doit achever. Penſés que vous avés humainement rendu la vie a nos povres Egliſes diſperſées. Quant a celles-ci, elles ſont plenes de vigueur; & vous dirai devant Dieu, que nous ſentons ſa main en la noſtre, & ſur nos ennemis, pour la faveur qu'il deſploie deſſus nos armes, & ſa fureur manifeſte ſur nos ennemis. I'en eſcris pluſieurs particularités a Monſieur de Buzanval, que je vous prie entendre de ſa bouche. Vn peu d'aide nous peut retirer de pene, & en nous, peut eſtre vous, & pluſieurs autres, qui eſtes remis, & differés apres noſtre ruïne. Ie vous puis dire particulierement, que ce Prince croiſt en reſolution, & en conſtance, & s'en rend admirable entre nous meſmes. Et ce nous ſont arres de la bene-

Digitized by Google

diction de Dieu sur ses affaires. Vous aurés une semblable lettre, & de mesme date par une autre voie, non toutesfois de ma main, ce que vous excuserés pour le faix que je porte. Ie suis vostre serviteur &c.
De Casteljaloux.

LETTRE DE M. DE LA NOVE A M. du Plessis; du 20. de Mars 1586.

MOnsieur; Par vos lettres j'ai veu deux choses, qui me sont bien agreables. La premiere c'est que nostre petit Maistre va tousjours croissant en la vertu, & en la crainte de Dieu. La seconde, que ceux qui vous devoient devorer sont encore au commencement de leur ouvrage. Mais je prens bien plaisir aussi de quoi vous m'asseurés tousjours de vostre bonne amitié, que je prise beaucoup en ce tẽps, où elles sont si sophistiquées; & singulieremẽt de ce qu'estes pres de celui, qui à besoin d'un Monsieur du Plessis, afin qu'en ceste tres-perilleuse navigation il lui monstre les escueils du monde pour les eviter. Servés lui de Seneque, & de Burrus tout ensemble, afin que nous voions en lui la personne d'un Titus. Mais j'ai grand peur qu'auparavant il cõviendra qu'il joüe le personnage d'un Cesar en quelques choses. Vous estes maintenant en de durs exercices, tant privés que publics, où je sçai bien qu'on fait ce qu'on peut, & non ce qu'on veut; & que bien souvent les amis affligent autant, que les ennemis tourmentent. Mais c'est là que les vertus s'accroissent & s'affinent. Ie desire a nos François de Gascongne, un peu plus de patience, & plus d'affection a l'ordre; ce qui

est bien pratiqué par les Espagnols, qui m'ont dit plusieurs fois qu'avec la perseverance, & les labeurs, ils ont surmonté tous leurs contraires. Ie ne vous parle des affaires publiques pour la crainte que j'ai que mes lettres ne soient surprises; & en feroit on bien son profit. Monsieur de Clervant vous en dira ce qui en est. En fin Monsieur, je suis en vostre endroit tel que desirés que je vous sois. Car j'aurois tort si je n'aimois celui qui honore son siecle. Ie brusle d'envie de voir vostre maistre, & vous, & tous mes bons amis de par delà; Ce sera quand il plaira a Dieu, auquel je prie vous accroistre ses graces, & faire prosperer. De Geneve &c.

Vostre fidele ami, & serviteur
LA NOVE.

---

*LETTRE DE M. DV PLESSIS A * Madame de Laval; du 24. Mars 1586.*

** Anne d'Allegre Comtesse de Laval, depuis mariée a M. le Mareschal de Fervaques.*

Sur la mort de M. le Comte de Laval.

MAdame; La douleur est trop grande pour la penser assoupir. Il est plus seant d'y condouloir. Vostre perte est commune avec tous les gens de bien de ce Roiaume. Le mal est que ce que chacun en souffre ne rabat rien de vostre mal particulier. De moi, Madame, je puis dire avec verité, qu'il y à long temps que je n'ai reçeu une si sensible perte. Et si vous voulés connoistre, combien j'honorois Monsieur vostre mari, que j'aie cest honneur d'estre commandé de vous en chose qui vous puisse soulager. I'estime, Madame, que pour le regard des amis, & serviteurs la plus

plus loüable façon de pleurer, c'est de servir de tout leur pouvoir a ce qui survit ceux qu'ils ont honorés vivans, & a leur posterité. C'est le dueil, Madame, que je veux prendre; & pourtant faites entier estat de mon bien-humble service, & disposés de moi, comme de personne toute acquise a vostre Maison, & affectée a tout ce qui attouche feu Monsieur vostre Mari. Car je le veux honorer, & servir en ce qui reste de lui, & apres lui, & tel que je lui ai esté tel vous veux je demeurer toute ma vie. C'est, Madame &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Bellievre; du 26. Septembre 1586.

MOnsieur; Ie n'ai reçeu les vostres que tard; Et si j'estois auprès du Roi de Navarre, j'y pourrois plus pertinemment respondre. Mais aiant esté envoié en ces quartiers, lors que M. de Mayenne faisoit mine d'assieger ceste ville, & s'estant ledit Seigneur Roi cependant retiré a la Rochelle, diverses occasions sur lesquelles j'ai reçeu ses commandemens m'y ont retenu. Vous pouvés assés penser que ledit Seigneur Roi ne refusera jamais les moiens d'une paix. Mais avisés aussi qu'il est Prince de courage; qu'il ne presuppose point avoir de guerre au Roi; qu'il le croit forcé, comme il en à occasion, a tout ce qui s'est fait; & pourtant qu'il lui est dur d'estre amené par les bravades de ses ennemis a parler d'une paix, s'ils ne voient en mesme temps qu'il à les moiens en main d'avoir la raison d'eux par la guerre. Iugés aussi quel crevecœur ce lui doit

estre de parlementer de paix, pendant qu'on reduit les villes de son parti en cendre, pendant que M. de Mayenne triomphe de Castillon, & que M. de Ioieuse exerce des cruautés non ouïes a Marvejols; Au lieu que vous sçavés bien que jamais contre ceux de la Ligue on n'a procedé de la façon; ains on à reculé les armées, on à suspendu toutes hostilités premier que de leur proposer conditions de paix. Ce seroit inegalité de traiter ceux de la Ligue, & lui egalement. Pensés quelle iniquité il trouve de le traiter plus durement qu'eux. Ne pensés, Monsieur, pour ces pretendus succés, que nostre cœur s'estõne. Nous avons dequoi porter & les ferveurs, & les fureurs de la Ligue, plus beaucoup que naturellement elles ne peuvent durer; Non toutesfois pour nous opiniastrer a nostre escient contre le repos de ce Roiaume, mais pour avoir le moien, de l'establir si bien, qu'ils ne puissent pas une autrefois l'esbrãler si aiséméт. Ce que je vous dis, parce qu'on ne vous conte par delà que triõphes, au lieu certes qu'on vous devroit raconter plustost des funerailles. Car si vous voyés ce qui s'y est passé, tout comté, deduit & rabatu, vous verriés que les affaires de la Ligue ne sont pas avancées d'un seul pas. Mais on fait grand bruit de ce qu'ils prenent, & peu de ce que nous prenons; par ce qu'ils ne prenent rien qu'avec grand apparat, & a coups de canon; au lieu que ce que nous avons pris ne nous à cousté que dix livres de poudre, & un petard. Et de fait jugés qui vaut le mieux Castés, Sainte Baseille, Monsegur, Castillon, Montesquiou, Marvejols, lieux que jamais Paris n'ouit nommer jusques aujourd'hui, ou bien Mont-limar, Ambrun, Lodeve, Saint Ponts, Roian, & Taillebourg. Or pour revenir au

point j'espere bien tost avoir ce bien de voir le Roi de Navarre. Ie m'asseure qu'il est disposé au bien de ce Roiaume, & que nul ne l'en peut destourner. Mais je voudrois bien aussi qu'on se disposast a le traiter plus dignement; qu'on s'ostast ces fantaisies de sa ruine si facile; qu'on presupposast au contraire qu'elle est impossible sans celle de ce Roiaume. Sur ce fondement on pourroit establir une certaine paix. Sans ce fondement tous nos traités sont nuls. Au reste, vous sçavés que je suis vostre serviteur, & je vous supplie d'en faire estat. Ie saluërai donc bien humblement vos bonnes graces, & prierai Dieu, Monsieur, vous avoir en sa sainte garde. De Montauban &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS sous le nom d'un Gentil-homme Catholique, contenant response aux calomnies d'un livret d'un certain pretendu Anglois en Octobre 1586.

MOnsieur, I'ai leu le livret, que m'avés envoié, encor que je ne lis pas volontiers les diffamatoires. Et quant a mon advis que demandés, il m'est souvenu, que les plus sages dient, que ces livres là ne doivent pas estre pesés, mais mesprisés. Toutesfois sans entrer au fonds de la cause, qu'il plaide, que chacun debat selon son appetit; joint que contre telles passions j'estimerois ma raison mal emploiée; I'ai examiné les plus notables points page pour page, qui vous feront mieux juger, quel peut estre le reste.

Digitized by Google

L'autheur veut estre pris pour Anglois; & je pense qu'en cela il n'a pas fait mal a propos, puis qu'il avoit entrepris de dire plusieurs choses, qui ne peuvent sortir de la bouche, ni aisément entrer en l'oreille d'un François. Toutesfois le stile le descouvre: & ce n'est pas peu, qu'il ait eu honte, & conscience de faire tenir un tel langage a un François.

Page 6. a l'entrée, descrivant la maladie de France, & d'Angleterre, il l'appelle premierement heresie; puis tout a coup il enfle son stile, & lui donne le nom d'atheisme. Pensés si ceux du parti contraire ont un beau champ la dessus pour le bien galopper. Car qui jamais ouit dire, ou qui voudroit croire, qu'un athée vueille souffrir pour la Religion, non le feu, ni l'eau, ni les tourmens, mais la moindre perte, ou incommodité? Et qui toutesfois ne sçait, combien d'années les feux ont bruslé en Angleterre, & combien en ce Roiaume? mesmes les calamités, & pertes, que ceux de ceste profession souffrent encore aujourd'hui? Ie confesse que les Heretiques ont eu leurs martirs; & chacun est heretique a son voisin jusques a un Concile; Ie nie que les atheistes en puissent avoir. Car nul ne perd ceste vie, que pour une meilleure, & ne quitte ce qu'il à que pour espoir de mieux; & telles considerations ne peuvent tomber au cœur de l'atheiste.

Pag. 8. il dit que le Roi François II. fut emprisonné par ceux du contraire parti. I'estois de ce temps, & vous de la Court alors assés avant; & vous scavés s'il en fut jamais parlé. C'est trop tard vingt & cinq ans apres. Et du Mareschal de Saint André tué a Dreux, & de feu M. le Connestable a Saint Denis, qu'il leur reproche: On

lui dira, que quand les visieres sont baissées on ne connoist personne; & que le bien, ou le mal des actions particulieres en la guerre depend, & descend du tort, ou droit de la cause, qui s'y debat. Quant au meurtre de feu M. de Guise, je ne me suis peu tenir de rire, quand il dit que Beze, & l'Admiral promettoient paradis a Poltrot. Car j'ai tousjours oui dire, que c'est un des points de leur Religion, qu'il n'y à œuvre quelconque qui merite Paradis. Mais l'autheur s'est oublié, pensant parler des Iesuites, qui promirent Paradis a l'Espagnol qui blessa le Prince d'Orange, & depuis au Bourguignon, qui le tua, les aiant enveloppés tous deux d'Agnus Dei, & de parchemins vierges: Ou bien pensoit il au Cardinal de Como, qui traitta l'année passée avec le Docteur Parrei pour tuer la Roine d'Angleterre, & lui bailloit caution d'aller tout droit en Paradis; & je croi que vous avés veu la lettre du Cardinal, & le procés de l'homme.

Pag. 9. & 10. Il insiste au reste sur les prises d'armes, sieges, & batailles, & sang espandu &c. Ce sont argumens, comme sçavés, communs a tous les deux partis; reproches que reciproquement les uns feront aux autres. Car depuis que les partis se sont formés en un Estat, les armes s'ensuivent; & depuis que les armes sont prises, chacun fait ce qu'il pense a propos contre son ennemi, & pour sa conservation. Tout cela se justifie, ou se condãne par l'injustice, ou justice des partis; & chacun tire le droit de son costé; Chacun à ses escritures, ses salvatiõs, ses contredits; Chacun mesmes des Edits du Roi en sa faveur, des Arrests des Courts souveraines, qui approuvent, reconnoissent & advoüent

Digitized by Google

ce qui s'est fait. D'enfler ses defenses d'une rhetorique d'Advocat ne sert de rien. Car les gens de jugement laissent cela pour les oreilles, & s'arrestent seulement a la solidité de la raison pour demesler le droit.

Pag. 10. Il reproche a ceux du contraire parti d'avoir voulu quitter le pretexte de Religion aux seconds troubles, & s'estre couverts du vieil gaban de bien public ; ainsi l'appellent ils. On sçait toutesfois qu'en la paix, qui s'ensuivit, il ne fut parlé, que de Religion; & l'Edit en fait foi. Et a meilleur droit on pourroit dire, que Messieurs de Guise, qui s'estoient nagueres revestus du bien public, s'en sont depouillés, pour se masquer de la Religion. Mais il est bon qu'il nous parle de ce vieil gaban, qui ne s'est trouvé encor si vieil, ni si usé, que ceux de la Ligue ne l'aient emprunté tout fraischement pour abuser le peuple; Et chacun sçait si en paix faisant ils ont rien fait pour lui.

Pag. 17. Il s'escrime contre le Colloque de Poissi. Quel remede y à il donc contre un faux jugement, que la raison? & qu'est-ce un Colloque, ou un Concile, qu'un combat de verité contre verisimilitude? de Religion contre opinion, qui ne se peut decider, que par raison? Et veu que la verité est plus forte que tout, que diront les adversaires, sinon, que nous ressentons nostre foiblesse? & la foiblesse en une doctrine, qu'est-ce que tare de verité, qu'est ce par consequent que mensonge?

Pag. 18. Il deteste les Edits de paix, & la fievre continüe lui semble meilleure, que l'intermitente. Propos d'estranger tel qu'il se fait, qui voudroit voir cest Estat en cendre. Et ceux du parti contraire nous

Digitized by Google

diront, & peut estre avec plus de raison, que si on eust poursuivi la Ligue vivement, elle estoit exterminée en moins d'un demi an, & n'eust pas cousté au Roi ni siege, ni bataille. Et defait M. le Cardinal de Bourbon, se voiant debarassé par l'Edit de Iuillet dernier, le confessa a la Roine privément. Mais nos guerres ont elles pas esté faites par Messieurs de Guise? Et eux mesmes, quand ils s'en sont trouvés las, & harassés, ont ils pas signé les articles de paix? Et voudroient ils pas desja l'avoir, maintenant qu'ils ont jetté leur feu? Maintenant qu'ils voient que le Roi de Navarre aura son tour sans doute, & peut estre tiendra le dessus?

Pag. 19. On verra si a ce coup ils combattront les estrangers, puis qu'ils se plaignent si fort ici, qu'on ne l'a fait es troubles precedens, esquels toutes fois ils menoient les armes. Mais je m'attens qu'ils feront comme M. d'Aumale, lors que le Duc des deux Ponts entra en ce Roiaume. Il protestoit du service de leurs Majestés, si on ne combatoit; & quand on lui consentit de combatre, si occasion s'en presentoit, il cercha des excuses. Et defait, s'ils se plaignent qu'on n'ait combatu aussi souvent, qu'ils eussent bien voulu, ils se mettent en danger d'une forte replique. Car il est certain, que lors qu'ils ont commandé en chef aux armées, pendant nos troubles, il ne s'est point donné de bataille. Les batailles, qui se sont données, ont esté sous le cōmandemēt de feu M. le Connestable, ou mesmes du Roi (lors Monsieur) a present regnant, afin qu'ils n'aient ou a eslever leur zele par dessus les autres, ou a reprocher

que la connivence, ou la froideur des autres ait esté cause de reculer le succes de la guerre.

Pag. 21. & 22. Il se plaint que la Saint Barthelemi n'a tout tué. Et notés qu'en ce fueillet, autant de lignes, autant de monstres. Nous sçavons que mesmes les autheurs en eurent honte, & tascherent a la deguiser par tous moiens. Les plus eshontés en rougissent encore, quand ils l'oient nommer. La France en à perdu son honneur en toutes nations, & les plus barbares ont esté contraints de dire, *Excessit medicina modum*; & cest homme vouloit encor deux palettes pour la guarison, dit-il, de tous les membres. Ces palettes, si vous les voulés sçavoir, il les vous dit. Ce sont le Roi de Navarre, & Monseigneur le Prince. Car, dit-il, Constantin le Grand se despescha de son beau-frere; & Clovis des freres de sa femme; & ainsi eust il voulu que le Roi se fust souillé du sang du Roi de Navarre son beau-frere, qu'il appelle ailleurs *cousin lointain*, reprochant au Roi le zele du Roi d'Espagne, qui ait immolé son propre fils aux Iesuites. Et de fait pour l'avoir espargné il lui propose, qu'il est reprouvé de Dieu, comme Saul pour avoir sauvé la vie a Agag, Roi d'Amalec. Comme si le Roi eust eu commandement expres de Dieu de le tuer; Comme s'il estoit Amalecite, Paien, Turc, & non Chrestien; Comme si la Maison de Lorraine estoit eleüe au cabinet de Dieu pour entrer en la place du Roi, & de son sang; Comme si desja M. de Guise, ou autre de la race avoit reçeu l'onction d'un Samuel, comme David, pour estre establi au lieu du Roi. Et jugés par ces conclusions, où pretend ce pretendu Anglois. Et qui ne sçait toutes fois que pour deriver la haine des massacreurs

Digitized by Google

sacreurs sur le Roi, ceux de Guise, qu'il veut enter en sa place, firent des doux, & clemens en leurs Gouvernemens, mesmes en l'hostel de Guise sauverent des principaux de la Religion contraire?

Il condamne la Paix faite par nos Rois avec ceux du contraire parti; & sa raison est, que ce sont heretiques, qu'il ne faut jamais laisser en paix. Que dira il donc des infideles? Car qui voudroit ignorer, que l'infidelité ne fust pire, qu'heresie? que l'infidele par consequent ne merite plus grief traitement, que l'heretique? Et voila toutes fois que le Pape laisse les Iuifs en repos au milieu de ses terres, au milieu de Rome, & en tire tribut, & les Princes d'Italie a son exemple. Et si l'heresie lui semble plus gluante, ou plus contagieuse, voila le Duc de Savoie, qui laisse vivre avec libre exercice ceux de la vallée d'Angroigne ses subjets; ceux aussi des Bailliages, nagueres a lui restitués par les Seigneurs de Berne, que ce livret tient pour heretiques. Et que dira-il du Roi d'Espagne, qu'il nous baille pour le miroüer d'un Prince Catholique, qui pacifia l'an 76. avec ses subjets de Hollande, & Zeelande, a condition non seulement qu'ils jouïroient de leur Religion, mais, qui plus est, que la sienne n'y seroit receuë? qui depuis encore au traité de Coulongne accordoit mesme condition aux villes de Gand, d'Anvers, d'Vtrecht &c. par le Duc de Terranove, traitant de sa part avec les Deputés des païs Bas? Mais les Estats du païs la requeroient par tout; & les Edits, & Traités en sont communs. Ce qui sera saint au Pape, pourquoi profane au Roi Tres-Chrestien? Ce qui sera Catholique au Roi d'Espagne, pourquoi anatheme, pourquoi marque de vraie reprobation au Roi

Digitized by Google

de France? Mais certes ce Catholique cerche la grandeur du Roi d'Espagne en nos ruines, & lui deult que ceste guerre, qui sans doute nous mene a ruine, reçoive quelque intermission, quelque intervalle.

Pag. 25. Et n'est a propos ce qu'il adjouste, qu'ainsi furent extirpés les Albigeois par Philippes Auguste. Car s'il avoit bien leu les Histoires, il sçauroit qu'il y eut des Colloques, & des Conferences; qu'il y eut aussi divers Traités de paix, & non dissemblables a ceux ci. Mais je dirai plus, qu'il n'y à nulle comparaison, ains trop de difference. Car alors ceste doctrine ne tenoit pour tout, qu'un coin de France, qui tient aujourd'hui des Roiaumes entiers, qui à miparti les Empires, & Republiques; qui n'a en somme laissé païs, famille, & presque maison en Chrestienté, où elle n'ait sçeu prendre racine, où elle n'ait sçeu gaigner sa part. Et pensés s'ils sont unis estroitement, s'ils se ressentent bien vivement les uns les autres, quand jamais nos guerres n'ont passé un an entier, qu'ils n'aient esté secourus d'une tres-forte armée; quand depuis que la Ligue est debout, nous n'avons veu qu'Ambassades vers le Roi, d'Angleterre, de Suisse, d'Allemagne, de Dannemarc mesmes, ou pour exhorter le Roi a leur rendre la paix, ou pour au defaut de ce, lui declarer qu'ils ne les pouvoient abandonner en telle guerre.

Pag. 25. Il foudroie contre le Roi, qui à mis sous sa protection la ville de Geneve; parce qu'elle est alliée estroitement avec les Suisses; Tousjours selon ceste regle, que tout est reprehensible a nostre Roi; tout au Roi d'Espagne, non que remissible, mais loüable. Tant de sages Princes, tant de sages Conseillers, qui leur

ont aſſiſté, ne ſont pas a condamner ſi promptement. Le grand Roi François negotia premier par M. de Langei, grand perſonnage de ſon temps, l'alliance avec les Princes Proteſtans du Saint Empire. Le Roi Henri la fit & conclut depuis, & lui meſmes ſe mit en campagne en leur faveur. De là ils tiennent la paix dont ils jouïſſent; de ſà nous tenons encore Mets, & autres villes; & M. de Guiſe, pere de ceux-ci, la defendit contre l'Empereur Charles; & ne mit point en diſpute, qu'elle ne fuſt acquiſe ſur lui a treſbon tiltre. Ceſte Couronne à une alliance tres-eſtroite & tres-utile avec Meſſieurs des Ligues de Suiſſe, & des Griſons, avec la Roine d'Angleterre, avec les Rois de Dannemark, d'Eſcoſſe, & de Suede. Qui ſeroit ſi idiot, que de conſeiller au Roi par ſuperſtition de s'en diſtraire? Et que dira donc ce bon Anglois du Roi d'Eſpagne, qui tant de fois à negotié en Angleterre, pour rafraiſchir l'alliance avec la Roine? je dis ceſte alliance ancienne de la Maiſon d'Angleterre, & de Bourgongne? qui taſche par tous moiens de tirer a ſoi les Ligues des Suiſſes, qu'il ſçait eſtre miparties au fait de la Religion, & toutesfois ſi eſtroitement unies enſemble, qu'il ne peut eſtre allié aux uns ſelon leur union, qu'il ne le ſoit aux autres? qui à recerché par tous moiens le Roi de Navarre, meſmes lui preſentant, & ouvrant tous ſes threſors, pourveu qu'il vouluſt troubler le Roi en ſon Roiaume? Et qui ne ſçait qu'il à ſon Ambaſſadeur vers le Turc? qu'il pratique de tenir le premier lieu au prejudice de la France, lui qui con-

Digitized by Google

damnoit au paravant telle alliance? qu'il en à avec les Rois de Barbarie, d'Ethiopie, des Indes, idolatres, Turcs,& Sarrasins? lui qui par ses advocats nous veut rendre abominable la communication, que nous avons avec nos voisins Chrestiens? Et que dirons nous du Pape mesmes? de Sixte? Ie dis celui qui expose en proie le Roi de Navarre, & Monseigneur le Prince; qui pour diviser les Reformés à recerché ceux de la Confession d'Ausbourg, disant pourveu qu'ils voulussent reconnoistre la dignité de son siege, qu'ils estoient es autres choses tolerables jusques a un Concile? eux toutesfois qui abominent la Messe non moins que les autres? Qui mesmes pour la seule commodité de ses affaires, pour exempter Avignon, & le Comtat de la foule de nos guerres, à fait concordat expres avec ceux de la Principauté d'Orange, ceux de Dauphiné aussi, & de Provence, qui sont armés aujourd'hui contre la Ligue? Ce sont des pretextes que la Ligue fait mettre en avant, pour rendre le Roi odieux a son peuple. Mettés leur demain le sceptre en main, qu'ils y touchent seulement du bout du doigt, pour le retenir ou l'acquerir ils feront toutes choses. Tout ce qui leur sera sain, leur sera saint. Ils ne feront difference du Chrestien au Turc, de Hierusalem mesmes a Gomorre.

Pag. 27. Il reproche qu'on ne s'est mis en aucun devoir pour regagner santé. Ce sont ses propres termes. Disons je vous prie; que nous peut il dire, que nous n'aions essaié, que nous n'aions ja fait? Nous avons brussé trente ans & plus en ce Roiaume. Apres il y à vint & sept ans tantost, que nous faisons la guerre, cruelle, & sanglante, s'il en fut jamais. Car il y est mort deux

Digitized by Google

cens mille hommes. Il s'y est donné quatre batailles generales, & de toutes avons eu victoire. Il s'y est passé infinis sieges, infinis combats. Il n'y à famille en ce Roiaume, qui n'ait fait deux ou trois dueils pendant ce temps. Non contens nous les avons desfaits en plenes nopces. Le Clergé y à contribué son abondance; le tiers Estat jusques a sa necessité; la Noblesse le plus clair, le plus beau de son sang; Nos Rois mesmes leur honneur, leur reputation, leur foi. Que pense cest homme que nous puissions faire davantage, si ce n'est peut estre qu'il se persuade, que sous le nom de Ligue il y ait quelque grand stratageme, quelque grand mystere, ou quelque force occulte?

Il s'imagine peut estre qu'au nom de la Ligue les Huguenots tourneront arriere; qu'a la veuë de ce bel Oriflam ils seront aveuglés. Et nous voions tous s'ils s'en emeuvent. Nous sçavons le comte qu'ils en font. C'est certes ce qu'ils ont bien sçeu dire: La Ligue n'a point crée hommes nouveaux, ni nouveaux cœurs es hommes; La Ligue n'a point ouvert nouvelles mines, ni nouveaux thresors. I'omettois une ineptie en ce discours. Car il dit que le Duc Casimir, envoia Vier, qu'il appelle protecteur des Sorciers, vers le Roi pour se plaindre de la Ligue de Peronne; Et notés qu'il doibt avoir leu un livre des illusions des diables composé par un Vier, Medecin du Duc de Cleves; & se fait accroire que c'est cestui-ci, Conseiller du Duc Casimir.

Pag. 31. & 32. *Le but de la Ligue*, dit-il, *ce doibt estre, que le Roi de Navarre, le Roi venant a mourir ne soit pas Roi en France*; Et ses raisons sont; *que les Rois, & Princes ne viennent point en consideration, quand*

entre les Huguenots de deguiser sa foi, si c'est mesmes une maxime resoluë, comment estoient tant de gens de toutes qualités, & nations, si mal instruits en leurs articles, qui se sont laissés brusler tous vifs pour la Religion? & qu'on convioit par tous moiens a s'en desdire? Et qui ne sçait au contraire, que c'est une discipline entr'eux, quand quelqu'un à vacillé en sa Religion, qu'il n'est point admis en leur communion, qu'il n'ait fait penitence publique? Iusques là que le Roi de Navarre se retirant de la Court, où il avoit flechi, la fit en plene assemblée a Alençon, premier que d'estre reçeu a nommer des enfans au Baptesme? Pensés qu'il y à belle apparence, qu'un Ministre conseille la Messe a ses paroissiens, & quelle creance il auroit vers un Prince, s'il lui ordonnoit de feindre sa creance, & combien eust peu durer ceste religion au milieu des feux, & des massacres, a la preuve de tant de miseres, & calamités, si elle eust eu pour article de se feindre, c'est a dire de s'exterminer, & esteindre soi mesmes. Mais je ne sçai duquel il y à moins en ces discours de verité, ou de jugement.

Pag. 36. Parce qu'il voit que la Ligue ne peut s'excuser d'avoir troublé la France, il veut faire croire, que le Roi de Navarre faisoit son estat de surprendre Orleans pour y tenir sa Court. Recours a M. le Chancelier qui y commande, si jamais il en ouït parler; Recours a ceux d'Orleans, s'ils en ont eu le moindre vent. Ains qu'il nous die donc sous quel pretexte ceux de ceste Ligue a Orleans fermerent les portes a Monseigneur de Montpensier envoié de par le Roi pour y entrer; lui tirerent mesmes quelques canonnades pour

l'accabler

Digitized by Google

l'accabler de ruine en une maison du fauxbourg où il estoit, où de fait en fut tué des siens. Certes le sang de Bourbon, le sang de nos Rois, leur est tout Huguenot; A pene qu'ils ne nous dient impudemment, que ce Prince est heretique. Et Monsieur le Cardinal le leur seroit, comme les autres, s'ils pensoient qu'il eust encor dix ans a vivre.

Pag. 38. Il nous fait peur ici d'Angleterre. L'Angleterre à ses façons, & nous les nostres. Nous connoissons l'Angleterre mieux que lui. Dautãt que les Papes se disoient Souverains d'Angleterre, & tenoient les Rois pour leurs vassaux, le Roi Henri VIII. Prince non Lutherien, ni Huguenot, ains Prince au contraire, qui à fait des livres, (& nous les lisons encor) contre Luther, voulut sortir de ceste tutele, a laquelle il se voioit assujetti par la superstition d'un certain Roi Inas, & en passa si avant, qu'il fut declaré par les Estats, Que le Pape ne seroit plus reconnu Souverain d'Angleterre. Ses successeurs ont continué de mesmes. Et comme des lors quelques Catholiques superstitieux y avoient contredit, il s'en trouve qui le font encore. Tels sont chastiés en Angleterre, comme crimineux de lese Majesté, & non pour article de Religion. Car il ne se vit jamais Symbole, où il soit dit, que le Pape soit Roi d'Angleterre. Et defait le Parlement d'alors ne pensoit point de rien innover en la Religion. Mais les Iesuites, quand ils vont susciter les Anglois contre leur Souveraine, quand ils vont prescher entre les ignorans, qu'elle est usurpatrice du Roiaume sur le Pape; quand ils lui suscitent des assassineurs de fois a autres; choses confessées, choses plenement verifiées a tous les Princes

de la Chrestienté ; choses manifestes, & conniies a un chacun ; estans descouvers, & chastiés comme ils meritent, nous voudroient bien faire croire, qu'ils souffrent pour la Religion, qu'ils sont Martyrs. Quelle foi nous à jamais permis d'attenter a la vie de nos Princes ? Et quels assassins de Princes ont jamais esté (sinon entr'eux) canonisés Martyrs? Ces ossemens donc & ces quartiers, que cest Anglois nous monstre, sur la Tour, sur les Portes de Londres, ne pensés que ce soient des Reliques ; ce sont marques de rebellion, d'attentat, d'assassinat, de trahisons ; Crimes detestés entre les plus barbares ; Crimes pour lesquels juger il ne nous faut Parlement, ni Concile ; Crimes, que nature à condamnés suffisamment au cœur de tous les hommes, quand entre les hommes n'y auroit ni Loi, ni Escriture.

Pag. 41. Ie passe par dessus toute ceste eloquence injurieuse. Il exhorte fort a renouer, & resouder la Ligue. Ne pensés si le Roi ne s'en mesle, que le Roi de Navarre, & les siens s'en mettent fort en pene. Les Huguenots sont unis par le commun peril. Et ce Prince sçait assés que les Catholiques sçavent bien qu'il n'ont rien a craindre de sa part. *Le Roi de Navarre*, dit-il, *à tant pour son plat.* Il n'y à si ignorant en ses affaires, qui ne sçache bien, qu'il ne prend rien d'autrui, & y depend le sien. *La Rochelle, & Sancerre sont liguées ensemble.* Voiés quelle Ligue, veu que Sancerre est demantelée, & ruinée quinze ans y à ! *Ces Ligues mettent tous les ans deniers en la bourse commune.* Pensés, quand encore ils doivent le paiement de leurs Reistres de l'an 76. pour lequel lever tout le Conseil du Roi

tesmoignera, qu'ils ont eu commission du Roi, & diverses contraintes, comme pour ses deniers propres; & en est le Thresorier comptable en la Chambre des Comptes. Et si la levée se fust faite autrement, ne doutés qu'assés de gens eussent pris ce pretexte pour les molester. Ce que je trouve de mieux, c'est qu'apres avoir vomi un million d'injures, teintes de colere, il reproche aux Huguenots, que leurs livres ne tiennent rien des Tertullians, & des Basiles, es escrits desquels n'y à injure, ni colere; rien que doctrine, & humilité.

Pag. 45. Ils nous voudroient faire croire, qu'ils sont entrés es villes du Roi paisiblement, & sans excés. Bien leur estoit il aisé d'ainsi le faire, quand ils en estoient les Gouverneurs; quand ils en tenoient, & les clefs, & les portes. Mais s'ils les ont doucement traittées; pourquoi ceux d'Auxonne s'en sont ils soustraits, ville de Bourgoigne, en leur Gouvernement, où n'y à un seul du contraire parti? Et pourquoi les habitans de Bourg se jettoient ils tous les jours par dessus les murailles? Et pourquoi ceux d'Agen mesmes, où la Roine de Navarre estoit, qui moins se devoient ressentir de leurs excés pour sa presence, ont ils esté reduits a tel desespoir, que de les aller forcer dedans leurs Citadelles, & les en chasser honteusement? On sçait qu'ils y ont vescu tous a discretion; qu'es lieux où ils ont fait mine de paier, il s'est trouvé que c'estoit fausse monnoie; qu'ils les ont contrains a sommes excessives, & par rigueurs extraordinaires. I'en ai honte, & si le faut il dire; qu'il y à eu des femmes pendues pour avoir gemi & souspiré,

Digitized by Google

Il allegue deux, ou trois exemples des cruautés du parti contraire. Qui ignore que la guerre n'en produise? que la guerre ne mene a sa suite des meschans qui se font connoistre par leurs actes, tels qu'ils sont? Mais quel champ ouvre il de lui respondre, quand en plene paix ils peuvent objecter les horreurs de la guerre, au plus riant d'une Comedie les cruautés Tragiques, plus en une seule ville, & en un seul jour, qu'il n'en sçauroit recueillir en trente années? Il revient tousjours sur le Roi de Navarre, & l'accuse *qu'il faisoit pendre les Moines en la prise d'Angoulesme*. Chacun sçait que lors il estoit a la Rochelle avec la feu Roine sa Mere, & qu'il ne prit les armes qu'apres la bataille de Iarnac. Aussi *qu'un du Casse son Lieutenant a Bazas commit une cruauté insigne a l'endroit d'une femme*. I'ai connu le Casse, Capitaine de la Citadelle, homme violent, & vicieux. Ie n'ai toutesfois entendu ceste histoire. Bien sçai-je que le Roi de Navarre lui osta la charge de la ville de Bazas; & sur les plaintes que lui fit M. le Mareschal de Matignon, qu'il fortifioit une sienne maison aupres, l'alla prendre en ceste maison là lui mesmes, où autrement il eust fallu mener le Canon, & la fit raser a la mesme heure. Et depuis son Frere s'estant par despit mis de la Ligue, qui prenoit tout le rebut des autres, ledit Sieur Mareschal le fit prendre a Bourdeaux; & tout chaudement lui fit trencher la teste.

Pag. 52. Quant aux inhumanités exercées a Montaut en la Comté de Foix; Cinq cens Gentils-hommes Catholiques, qui estoient en Foix, lors que M. d'Espernon vint a Pamiers vers le Roi de Navarre, tesmoigneront ce que j'en dirai; Et je dirai plus, M. Du-

Digitized by Google

ranti mesmes, premier President au Parlement de Thoulouse; C'est qu'il n'y fut respandu une goute de sang, ni pris un poulet, ni rien attenté contre personne, en sa Religion, en son honneur, en sa vie, en ses biens; & en oserois respondre en propre nom. Au moins n'alleguant que trois exemples contre le Roi de Navarre, ils devoient estre certains, & veritables; & si voiés vous assés, les aiant cerchés par tous les coins, qu'il ne l'a pas fait pour l'espargner.

Pag. 55. Combien dirons nous plus veritablement, Que le Roi de Navarre es lieux de son authorité n'a point fait de difference entre les gens de bien pour la Religion? Qu'au fort de la guerre il à maintenu les Catholiques, les Prestres, les Moines, mesmes à laissé leurs exercices & devotions en leur entier? Que jamais il n'a souillé ni sa main, ni son honneur au sang d'aucun, non de ses plus aspres ennemis, non de ceux la mesmes qui avoient juré & entrepris sa mort? Qu'au sortir des armes, il à donné ses injures a la paix pour jamais ne s'en resouvenir? Que mesmes en plene paix ses subjets du Mont de Marsan s'estans insolemment opiniastrés contre lui, nonobstant frequentes jussions du Roi, il auroit trouvé moien de les surprendre en une nuit; & toutesfois leur auroit a tous donné leurs fautes, sans qu'aucun y fust pillé, sans qu'il y mourust des habitans, qu'un seul en se defendant a l'abordée. Et de ce tesmoignera Monsieur de Bellievre, qui lors arriva aupres de lui pour autres affaires de la part du Roi. Ie laisse l'exemple memorable de ceux d'Eauze ses subjets en Armaignac, qui en l'an 77. aians levé le pont sur lui l'enfermerent lui septiesme dans leur ville; & nonobstant

Digitized by Google

s'estant resolu outre toute croiance, & leur aiant gaigné une tour pour faire entrer le reste, il sauva la vie a tous les habitans, en consideration qu'ils estoient ses subjets, & n'y eut pour tout qu'un seul homme pendu a l'instance de ceux, qui estoient avec lui, qui lui avoit tiré une arquebusade; dont toute la ville eut le cœur si touché, qu'il n'en à point eu depuis de plus obeissante.

Pag. 53. Et quant a la Roine de Navarre, Mere de ce Prince, qu'il dechiffre a son plaisir, laissons je vous prie les morts en paix, laissons les dormir en leurs sepulchres. C'estoit une grande Princesse, fille d'une sœur d'un de nos plus grands Rois. Et s'il veut sinistrement juger de la Roine de Navarre, a cause de sa Mere, de sa Mere il ne peut, ni doit parler que bien pour la Mere dont elle est issuë. Son petit Estat fut esbranlé, comme le nostre grand. Il eut ses folies, & ses fureurs; & nous les nostres; Et n'entrons point en comparaison ni des accés, ni des excés de nostre maladie. La guerre respand du sang par tout. Mais nos paix ont esté a leur proportion plus sanglantes de beaucoup, que les guerres des autres. Et pour le regard de ceste belle histoire qu'il recite du tombeau du Roi Henri d'Albret son pere, rompu a Casteljaloux, voiés je vous prie, comme il en est bien informé. Car le Roi Henri fut enterré a Lescar en Bearn avec ses predecesseurs, où son corps, & son tombeau sont tout entiers; Et par là jugés, ou l'ignorance du suppliant, ou la malignité insigne.

Il nous allegue Bearn pour consequence du traittement, que le Roi de Navarre fera aux Catholiques. Il

Digitized by Google

me fasche d'avoir a presupposer en mes responses, ce qu'il presuppose tant de fois en ses discours, la mort du Roi, auquel je prie Dieu qu'il donne longue vie. Mais j'en proteste une fois pour toutes. Il leur à esté mille fois dit; Que la Roine Ieane, Mere du Roi de Navarre en une Assemblée generale d'Estats establit le changement qui se voit en Bearn; Que depuis les Estats de Bearn n'ont jamais requis la Messe; Que mesmes apres la Sainct Barthelemy le Roi de Navarre retenu en Court, leur envoiant le Sieur de Miossens pour Gouverneur, l'un des Barons du païs, & Catholique, nonobstant l'horreur du temps, & la terreur de deux si grands voisins, qui favorisoit les Catholiques, nul ne s'y presenta onc pour la leur demander; Que les Gētils-hommes Catholiques neantmoins y vivent doucement sans estre recerchés, les Sieurs de Miossens, de Sainte Colōbe, de Lago, de Sainte Estefe, & autres, & ne voudroient pas estre autremēt; Que mesmes ceux du Clergé joüissent de leurs biens, & de leurs pensions, le surplus estant emploié a l'entretenement des Escoliers, & des Escoles. Qu'au contraire en la Basse Navarre, où pour la pluspart le peuple est Catholique, il n'y à autre exercice par tout le païs, fors seulement a Saint Palais; & leur est gardé & maintenu inviolablement l'exercice entier de leur Religion sans avoir touché aux benefices, & biens d'Eglise. Qu'ils declarent nettement en leurs escrits, puis qu'ils veulent respondre, s'ils confessent ce que dessus, ou s'ils le nient. Et s'ils sont contraints de confesser, (comme ils ne peuvent autrement) qu'ont-ils donc plus a nous alleguer l'exemple de Bearn, puis que sous le mesme Prince ils voient le contraire en la Basse

Navarre? Mais il nous faut bien passer plus outre sur ce point. Pensés qu'un Roi de Navarre, si Dieu l'appelloit a la Couronne, voudroit prendre le modele de gouverner ce Roiaume sur Bearn! Pensés qu'il en voudroit bien avoir l'advis de son Cõseil de Pau, dont cest hõme nous veut faire peur; Pensés qu'il seroit si peu habile, ou si mal conseillé, que de ne considerer que cest Estat est d'une autre nature,& que s'il entreprenoit d'y changer la Religion, il attireroit une ruine sur sa teste; Pensés qu'il n'aura voulu rien innover en la Religion es païs de la basse Navarre, païs tout acquis, où il le peut faire sans danger, & qu'il le voudra en ce Roiaume, païs ja parti de factions, & plus que balancé; Païs grand, puissant, duquel la richesse, & la beauté sont suffisantes de rabatre, & retenir toutes les passions, que d'ailleurs il pourroit avoir.

Pag. 55. Ie ne sçai qu'il faut plus a cest homme. Il conseille d'avoir un Roi Catholique; Il se fasche que le Roi de Navarre veille estre instruit, & instruit mesmes en un Concile; Il à peur enfin, qu'il ne se face Catholique. Et s'il vouloit ouïr une Messe, je pense a la verité, qu'il ne le voudroit point. Oions ses propos. *Il est condamné au Concile de Trente.* Ce Concile n'est pas encores reçeu en ce Roiaume. Mais avés vous donc si peu de charité, que pour regaigner un Prince, un Prince sur qui regarde ce Roiaume, un Prince suivi de tant de milliers d'ames, vous plaigniés encore un Concile? Et combien de fois pour moindre occasion, & sur un mesme article, les anciens Péres les ont-ils reïterés? les anciens Peres, desquels nous faisons bouclier a toutes heurtes? *Il veut estre instruit. Mais c'est*, disent-ils, *feintise.*

Digitized by Google

feintise. Car avant la mort de feu Monsieur il ne s'en parloit point. Ains y à il eu aucun Edit de Paix, par lequel le differend des deux Religions n'ait esté remis a un Concile libre? Et dés l'Assemblée de Blois, qu'on lise les Cahiers, & les Memoires, le Roi de Navarre respondit-il pas aux Deputés, qu'il estoit tout prest d'estre enseigné, que s'il estoit en erreur, on lui feroit plaisir de lui monstrer? Et au lieu de terminer les differends, qu'a on fait, que tenter tous moiens en tout ce temps de l'exterminer, & tous les siens? *Les Ministres n'y voudront venir. Ils sont couards.* Ains ils vous ont dit, qu'ils furent a Constance, & tres-mal leur en prit. Car ils y furent bruslés contre la foi publique. Et depuis a Trente; & on sçait qu'ils coururent fortune; & ne laisserent pourtant de se trouver a Poissi au Colloque, où ils plaiderent leur cause vivement. Et c'est dequoi cestui-ci se deult, de ce Colloque. Car il eust voulu qu'on les y eust tués, pour retrancher a jamais l'espoir d'un bon Concile. *Mais qui doute que la verité ne soit de nostre part?* Et on lui dira, la moitié de l'Europe, Allemans, Polonois, Anglois, Escossois, Danois, Suedois, Suisses, plus d'un tiers de France, plus d'un tiers des Païs bas; Rome mesmes n'est plus creüe a Rome. Quand tant de gens en tous lieux protestent, Roiaumes entiers, Nations entieres, peut-ce estre sans apparence de raison? Et est-ce donc pas le subjet d'un Concile? *Mais nous sommes ceste Eglise, que Christ à plantée, que les Apostres ont cultivée, que les Martirs ont arrousée de leur sang.* Ains, nous dient ils, nous sommes celle la mesmes; qui vous respondons, que sur les plantes de Christ vous avés laissé venir l'yvroie; que

Mmmm

Digitized by Google

les Apostres, & les Martyrs ont cultivé & arrousé ceste mesme doctrine, que nous retenons; non pas les erreurs des hommes, qui depuis sont survenus; qui protestons contre vous de tels abus, & en requerons la reformation. Chacun tire les Apostres, les Martyrs, & les Docteurs a soi; Chacun appelle a garend la parole de Dieu; chacun dit que sa doctrine est l'ancienne. Est ce pas donc derechef matiere de Concile? Et c'est certes comme qui en nos Estats requerroit la reformation de plusieurs desordres, & confusions, introduits ou par le laps du temps, ou par la perversité des hommes; Qui allegueroit alors que nostre Estat avoit esté fondé, establi, & ordonné par un Clovis, un Charlemagne, un Capet, un Philippes Auguste &c. & pourtāt qu'il n'y faudroit toucher; ne seroit recevable. Car ceux la ont fait les bonnes loix; & les hommes en ont inventé les fuites, & cauteles; Ceux la en ont fondé les colomnes; & le temps les à mangées, ou esbranlées; Ceux la y auront donné la forme; & nous avons a nous plaindre des difformités, des rides, des macules. Toutes choses en ce monde se corrompent; Les choses sur tout qui passent par les hommes, les plus corrompus de toutes creatures. Il n'est pas en somme question de la forge, ni de l'alumelle; mais bien de la rouille, & de la vermouleure, qui se voit a l'œil. Et si vous faites difficulté d'en accuser les hommes, accusés le temps, qui corrompt toutes choses; accusés en l'air, si vous voulés. On n'en requiert que l'amandement; on n'en demande que le remede. Tout le reste, c'est que le Roi de Navarre est heretique; qu'il est Infidelle; que c'est un Coré, Dathan, & Abiron; que c'est un esclave de Sathan &c. Toutes ou presuppositions, ou

hyperboles, qui ne trouvent pas grãd lieu entre les gens de jugement, par ce qu'on les peut nier tout en un mot.

Mais, adjouste-il (c'est le meilleur) *le Roi de Navarre est il pas suffisamment instruit par le jour Saint Barthelemi? Et si par là il ne l'est assés, qui le peut cõvertir?* Pensés si ce jour estoit pour le destruire ou pour l'instruire; pour le subvertir, ou pour le convertir. Quant a moi j'ai opinion, que si S. Barthelemy pour convertir les Indes eust tenu ceste methode la, qu'il n'ẽ eust jamais persuadé aucun a se faire Chrestien. Et combien de fait en avons nous connu, qui par l'horreur de ce jour sont entrés en doute de leur foi, & enfin estãs hors de danger se sont faits Huguenots? Mais voulés vous voir la charité de ce livret, qui ne craint rien tant, comme j'ai dit, que ce Prince se change; *Aussi bien*, dit-il encores, *ores qu'il se convertisse, heretiques repentis n'eurent jamais charge en l'Eglise*; c'est a dire, quoi qu'il puisse faire, ou devenir, il se faut resoudre de l'exclurre; Il faut supplanter le sang de France pour y planter le sang de Lorraine; Il en faut entierement exterminer la race.

Pag. 58. C'est pour respondre aux declamations, qu'il fait jusques a la page 70. Et n'est toutesfois a oublier, qu'entre deux il seme par tout des inepties, des absurdités, des ignorances, qu'il est bon de remarquer. Il reproche que le Roi de Navarre se dit *Protecteur de ce Roiaume*. Il se devoit souvenir que Messieurs de la Ligue en leurs escrits s'attribuoient ce nom, le Marquis d'Elbœuf, M. d'Aumale, & autres; tellement que nous avons autant de Protecteurs en France, que la Maison de Lorraine à de cadets. Jugés si a meilleur droit le Roi de Navarre pourroit pas prendre ce tiltre, estant

Digitized by Google

ce qu'il est en ce Roiaume. Il dit *qu'il à envoié chés les Estats voisins, qui sont de mesme profession, pour les susciter contre la France.* Suffit que le Roi est demeuré content sur cest article; & que ceux qui ont semé ces calomnies ont a se laver du dementi, qu'ils ont reçeu a ce propos. Mais pour preuve de son dire, il dit que les Protestans s'en sont formalisés contre les Calvinistes, & en ont escrit un livre intitulé *le Boutefeu.* Qui aura leu ce beau livre, connoistra assés quels boutefeux l'ont fait. Car ce sont evidemment les Iesuites; & n'y à homme d'entendement, qui ne le voie. Et de fait, jugés par les effects. Car comme ceste Ambassade tendoit principalement a reconcilier les differends en la Religion, s'en est ensuivi que ceux de la Confession d'Ausbourg, ont embrassé les Eglises de France pour faire doresenavant un corps, & une cause; que les voiant molestés en France ils ont entrepris leur cause envers le Roi, leur defense contre les perturbateurs. Et nous en voions, & avons veu les Ambassades: Tant s'en faut, comme le Boutefeu nous vouloit faire croire par ses responses mal supposées, qu'ils les eussent reboutés, & rebutés, comme ennemis. I'omettois ce beau Sonnet, qu'il entrelasse, où il fait Mornay Chancelier, & Marmet Ministre du Roi de Navarre; Ce Mornay qu'il dit, qu'on sçait bien n'avoir jamais fait ceste profession. Et de fait je n'ai connu de tout ce temps, que deux Chanceliers du Roi de Navarre, feu M. du Ferrier, tres-grand personnage, le second Caton de France, qui mourut y à un an du regret de ceste guerre de la Ligue; & M. de Glateins, frere aisné de M. de Pybrac, qui exerce aujourd'hui ceste charge avec beaucoup de loüange. Et quant

Digitized by Google

a Marmet, c'est le Ministre de la ville de Nerac; d'où il ne bouge, contẽt de son Ministere, qui n'approcha onc, ni voulut approcher, ni maison, ni affaires de Prince.

Pag. 73. Il fait accroire a Calvin, qu'il dit sur Daniel, *qu'il faut cracher au nés des Rois Catholiques, plustost que leur obeir; & qu'il y mesdit de nos Rois François, & Henri &c.* Ie l'ai recerché exprés pour mieux mesurer toutes ses menteries par les plus remarquables. Il est question en Daniel de Nabuchodonosor, qui veut faire adorer sa statue. Calvin dit qu'a l'exemple de Daniel, quelque lieu qu'il tint en la maison du Roi, il vaut mieux desobeir, & desplaire a son Prince, que d'offencer Dieu. Qui sera le Catholique, qui n'en parlera de mesme? Et nos Ciprians, & nos Iustins en ont ils pas fait ainsi? Et qu'à cela de commun avec nos Princes? Ailleurs Daniel parlant des Monarques, les compare aux lions, & aux ours &c. Il dit qu'a la verité les Estats ravissans, & les Princes tyranniques sont justement comparés aux bestes, & que nous en avons veu en nostre temps de tels. Qui est ce que S. Augustin nous dit, que les grans Empires sans justice sont brigandages, & non Estats. Et pourquoi veut ce bon interprete, qu'il ait dit cela contre nos Rois? Ains voici les mots, que j'ai rencontrés a l'adventure; je dis a l'ouverture du livre au Serm. 3. sur le chap. 5. Que les Roiaumes se donnent par la providence de Dieu, soit par succession, ou par election, soit par fort, ou par conqueste; qu'il ne s'y fait changement, qui ne soit ordonné de lui; que toutes puissances en procedent; mais particulierement qu'en l'Estat Roial y à plus d'excellence, estant ceste police non seulement ordonnée de

lui, mais comme son image; qu'a cause de ceste image engravée de Dieu en la face des Princes, ils doivent estre obeïs de leurs subjets, ores mesmes qu'ils usent d'excés en leur gouvernement; & que de fait ils sont souvent obeis, par ce seulement qu'ils portent ceste image; que quelque exces qu'il y ait aux Princes, comme Dieu les envoie tels, quand il veut chastier les Peuples, neantmoins il nous faut loüer Dieu, duquel la bonté surmonte, en ce qu'il ne permet point que les Polices soient confuses, estant tout certain, que s'il n'y avoit Principauté & Magistrat, nous serions trop pires que les bestes. Et lisant le livre plus avant, on y trouvera plusieurs passages plus expres. Et de fait qui veut voir ce que ceux du contraire parti tiennent du Magistrat, il ne faut pas aller arracher des mots deçà delà; il ne faut pas recercher, ni les Pasquils, ni les Marphores; je dis les livrets diffamatoires, qui sont tout licentieux, & insolens de part & d'autre, & qui ne font foi, ni pour l'un, ni pour l'autre. Il faut lire les Confessions de foi; il faut lire les traités expres. Il faut voir si la Roine d'Angleterre, si le Roi de Dannemark, & si les Princes Protestans sont obeis en leurs Estats; Estats toutesfois où la Religion, dont il est question, regne sans contredit. Car si nous voulions regarder les livrets, si mesmes par cestuici nous voulions juger du respect, & de l'obeissance des Catholiques envers les Rois, quel tort, je vous prie, leur ferions nous? veu qu'il dit ouvertement, qu'en fait de Religion, les Rois & les Princes ne doivent venir en consideration aucune? veu qu'il ne craint point de dire, que le Roi est reprouvé de Dieu pour n'avoir tué le Roi, de Navarre, & Mõseigneur le Prince, lors qu'ils

estoient en ses mains? veu qu'il ne parle jamais des Princes, de sa Souveraine mesmes, puis qu'il veut estre tenu Anglois, qu'a bouche sanglante, & venimeuse?

Pag. 75. 76. &c. Il revient tousjours a son dessein; Que le Roi de Navarre ne soit pas reçeu a la Couronne; & se bat sur ceste perche, comme si le Roi estoit a l'agonie; comme si entre-ci & là par sa prudence, ou par un Concile, ces difficultés ne pouvoient pas estre levées. *Comment*, dit-il, *sera-il sacré?* Et ils pensent a le massacrer plustost, qu'a le sacrer. *Comment orra il la Messe?* Et ils n'apprehendent chose au monde tant, que de l'y voir aller. *Comment succedera-il a ces bons Rois defenseurs de l'Eglise?* Et on lui pourra respondre, que ces Princes heroïques defendoient l'Eglise, & non pas les abus; que le Roi de Navarre proteste aujourd'hui contre ces abus là, & ne laisse nonobstant de reverer, & embrasser l'Eglise. Ainsi quand Charles-Magne ordonna au Concile de Francford, que les images, & statues, qui estoient venues en grande idolatrie, seroient ostées des Eglises, dont nous avons entre mains le livre expres, il reformoit les abus, & honoroit l'Eglise. Ainsi quand le bon Roi Sainct Louïs, ennuié des Simonies de Rome, defendit sous grandes penes d'y porter argent, & tascha de retrancher tant de corruptions en la distribution des charges de l'Eglise, il honoroit veritablement l'Eglise; il ne laissa d'estre honoré en l'Eglise. Ainsi quand le Roi Philippes declara le Pape Boniface impertinent, & quand la Sorbonne l'excommunia, le condamna, le declara heretique, instrument de Sathan, pour la tyrannie qu'il vouloit usurper sur nostre Eglise, comme sur les autres; il ne laissa pas,

Digitized by Google

ni eux aussi, combien qu'excommuniés du Pape, d'estre membres, & membres notables de l'Eglise. Defendre en somme l'Eglise, c'est defendre la doctrine de nostre Seigneur, fondement unique de l'Eglise; Et nul donc ne la defend plus veritablement, que qui cerche de purger, & reformer l'Eglise; les abus, que le temps, ou les hommes ont introduits en l'Eglise. Nul ne l'honore plus serieusement, que qui ne peut endurer patiemment, qu'on la couvre d'ordures. Et ceste defense ne se fait par l'espée, mais par le livre; ne depend pas du succés d'une bataille, mais d'un bon Concile; & qui proteste contre l'abus, qui requiert qu'il soit reglé par un Concile, est donc le plus vrai ami, & defenseur de l'Eglise de Christ; si nous ne disons, comme les Iuifs, que nostre Seigneur destruit le Temple, quand il chasse les marchands, & les pigeons, les ordures, & les tromperies du Temple.

Pag. 78. 79. &c. *Mais*, dit-il, *au moins ne pouvés vous nier, qu'il ne soit crimineux de felonie. Car on l'a veu en campagne &c.* Si estre en campagne, si prendre les armes simplement est felonie, rend-il pas donc crimineux de felonie sans doute aucune, M. le Cardinal de Bourbon, & Messieurs de la Ligue, toute la Maison de Guise? qu'on à veu armés ces jours passés contre la volonté du Roi, s'emparer des villes, mettre la main aux finances, ravager la France, attirer les estrangers dans le Roiaume, Suisses, Reistres; faire en somme tout ce qu'il impute a l'Amiral; tout ce dont il veut rendre odieux le Roi de Navarre, & son parti? Felonie donc, s'il veut eschapper ce mauvais pas, n'est pas simplemēt prendre les armes. La prise des armes se forme, ou en crime,

Digitized by Google

crime, ou en ſervice, ſelon le motif, ſelon la cauſe. Et tousjours nous faut revenir a ce point, que la guerre prend la qualité bonne, ou mauvaiſe, de la queſtion qu'elle ſouſtient. S'ils dient que le Roi à condamné les autres; Et qui n'a veu ſes Edits, ſes Declarations contr'eux? eſquels ils ſont declarés Rebelles, ennemis du Roi, & du Roiaume? Et qui ne l'a ouï tonner en Parlement, les Chambres aſſemblées, en plein hoſtel de ville de Paris, cōtre leurs actions? Et tels propos en à il tenus a tous les Ambaſſadeurs des Princes, qui reſident pres de lui? Et quelles depeſches à il envoié aux ſiens, qui ont charge pres des autres Princes? Que s'ils dient que le Roi depuis les à authorizés, & approuvés par l'Edit de Iuillet; Et quelle juſtification ouvriront ils aux autres, qui alleguent leurs premieres armes priſes par commandement verbal, & par eſcrit des feu Roi, & de la Roine ſa Mere? qui en ont produit les lettres originelles en toutes les Courts, & Conſeils de l'Europe, meſmes es pleins Eſtats de l'Empire? Et combien d'Edits en eſt-il enſuivi, qui advoüent leurs armes, en termes trop plus expres, & les reconnoiſſent priſes, & continuées pour le ſervice du Roi, & le bien du Roiaume? Et ces Edits ont ils pas eſté emologués es Courts de Parlement? Et y à il ni formalité, ni ſolennité, qui n'y ſoit emploiée? Et s'ils veulent repliquer, que ç'a eſté a main armée; qu'ils diſent donc comment ils ont obtenu leur Edit de Iuillet. Et combien de fois le Roi à il depuis dit, & eſcrit, que leur violence l'avoit contraint de ce faire? ne ſentant meſmes ſa vie trop aſſeurée entre leurs partiſans? C'eſt tousjours pour revenir a noſtre fondement; la priſe des armes eſt bonne, ou mauvaiſe par la cauſe; &

Digitized by Google

la cause certes, si je n'ose dire quelle est prejugée contre la Ligue par le Roi, au moins nul ne peut nier, que ce n'est a elle a decider ce point.

Pag. 79. & 81. *Le Roi de Navarre*, nous dit-il, *à fait venir le Duc Casimir en France; il lui à fait donner l'Ordre, des Gens-darmes, des possessiõs, des pensions. Il est cause qu'il à mené nos despouilles en triomphe a Heidelberg.* Voiés où la passion nous mene; Il parle de l'an LXXVI. Qui ne sçait que ceste guerre là fut meüe par feu Monsieur? que la Paix s'en ensuivie fut concluë sous son authorité? le Duc Casimir paié, & honoré a son instance? Qu'au contraire le Roi de Navarre, lors de toutes ses pratiques, estoit en Court? qu'il s'en retira pour s'en aller en ses païs, voiant que sa vie pendoit tousjours a un filet, qu'il ne demanda rien par la paix pour ne retarder le bien de ce Roiaume, se cõtentant de se voir en liberté? Et defait qui eust eu plus longue patience de vivre a la Court a la discretion de telles gens, que ce bon discoureur? qui magnifie hautement le Roi d'Espagne pour avoir tué son propre Fils, & blasme nos Rois de n'avoir voulu souiller leurs mains au sang de leur beau-frere, qu'il appelle cousin de bien loin? Et puis avec quel front, je vous prie, reproche-il le Duc Casimir, quand ceux de la Ligue nous ont amené des Reistres tout freschement? des Reistres pour defendre le Clergé, qui ont couru les Prestres; pour conserver les Reliques, qui ont saccagé, & violé Eglises, & Autels; pour extirper la Religion contraire, qui ont fait prescher publiquement, qui ont mesmes fait la Cene en leurs armées? Il accuse le Roi de Navarre de perjure pour n'avoir rendu les Places de re-

ſerve a point nommé. On pourra reſpondre, que c'eſtoit ſous la condition de l'execution entiere de l'Edit. Mais il y à plus. Car on ſçait qu'en reſpondant le Cahier, qui fut preſenté au Roi a Saint Germain l'an 84. au mois de Decembre, le Roi conſentit par expres, que les ſuſdites villes demeureroient encor en la garde du Roi de Navarre pour deux ans, pour donner loiſir aux animoſités de s'amortir entierement de part, & d'autre; Et eſt ceſte reſponſe bien ſignée du Roi, & contreſignée de M. Pinard, Secretaire d'Eſtat, en date de l'onzieſme de Decembre. Et comme ceux de la Ligue en leurs Proteſtations vouluſſent s'en prevaloir contre le Roi, le Roi de Navarre, qui n'avoit requis ces ſeuretés que contre leurs deloiautés & perfidies, s'offrit de remettre es mains du Roi toutes leſdites places, pourveu que ceux de la Ligue, auſquels toutesfois il ne veut s'eſgaler, fiſſent de meſme. Et penſés comme ces reproches leur ſont bien ſeantes en la bouche, quand eux meſmes ont requis, & obtenu des ſeuretés du Roi; Eux qui diſpoſent a leur plaiſir de leurs Gouvernemens; eux qui ſont logés au milieu de Provinces, où il n'y à rien a craindre pour eux, où au contraire il n'y à a craindre, qu'eux? Car n'eſt ce pas donc les demander contre le Roi, contre les Catholiques, contre les alarmes, & remors de leurs mauvaiſes conſciences?

Pag. 82. Ils reprochent au Roi de Navarre le mauvais traittement de ſa femme. Iamais gens de jugement ne mirent le doigt entre mari & femme. Ces querelles s'accordent ſans arbitres; & ceux qui les veulent

Digitized by Google

attiser, le plus souvent s'y bruslent. Ne resveillons point ici, ni les justes doleances, ni les fortes repliques; Espargnons l'honneur du mariage; Espargnons l'honneur du sang de France. Il est bon, que Messieurs de la Ligue deviennent prescheurs de chasteté; On ne connoist pas leurs mœurs, & leurs humeurs; Qu'ils nous facent le procés du Roi de Navarre sur l'amour. Car on ne sçait pas, & leur vie, & leurs vices; que ce qu'il à de plus vicieux en lui seroit vertu entr'eux; que ce qu'ils ont de plus vertueux entr'eux lui seroit une tache; que ce qu'ils s'estiment vertueux, c'est par ce qu'ils sont si corrompus, & si cauterisés, qu'ils ne sentent plus de remors en leurs ames; qu'ils ne voient plus de distance entre vertu, & vice. Certes il est hors de doute, que qui sortira de la maisō du Roi de Navarre pour entrer en celle de ceux de la Ligue, pensera passer de Sion en Gomorrhe; que qui passera de la cōsideratiō de sa personne aux leurs, en matiere des vices mesmes qu'ils blasment, pensera estre passé & transporté en songe d'un David a des Sardanapales. Il est arresté en sa Religiō; Ni les Croix, ni les Couronnes ne l'esmeuvent. Ceux-ci n'ont foi, ni Religion, qui tienne. L'ombre d'un espoir les fait Lutheriens; les fera, s'il leur peut profiter, Mahumetistes. Et de fait, il n'y à pas long temps que M. de Guise, pour amadoüer les Huguenots, disoit qu'il n'en estoit pas si eloigné, comme ils pensoient; que sa Grand mere estoit Huguenote, (c'estoit feu Madame de Ferrare) qui lui en avoit assés apris, qu'aussi feu M. le Cardinal son Oncle l'avoit fait instituer en sa jeunesse en la Confession d'Ausbourg. Le Roi de Navarre est Prince belliqueux, nourri au travail, refuiant toutes delices. Il sçait mes-

Digitized by Google

priser pour sa Religion les voluptés de la Court, & les grandeurs du monde. Il voit les Roiaumes du haut du pinacle dessous lui, & il les foule aux pieds pour ne fouler sa Religion, pour ne violer sa conscience. Quel de ces Princes, nourris en un Serrail, feroit cela? Quel d'eux pourroit vivre sans l'amour, ou sans la Court trois mois entiers?

Ils alleguent un excés pretendu a Agen en l'an 77. qu'ils publient par tout le monde. Miserables! & qu'ils en enquierent ceux d'Agen, grands, & petis, hommes, & femmes, si jamais il en fut mention. Ie parle confidemment, & le dis derechef; s'il y en à jamais eu feu, ni fumée. Madame la Mareschale de Monluc, qui est aujourd'hui Madame d'Escars estoit presente; le Roi de Navarre, & Madame sa Sœur, Princesse au dessus de la corruption, & de la mesdisance de ce siecle, devisoient avec elle: qu'elle soit ouïe en tesmoignage, s'il y eut scandale, ou de parole, ou de fait: s'il y eut chandele esteinte, comme ils dient, s'il partit du tout d'avec elle: si elle en ouït un seul mot sur le lieu: si elle ne fut fort esbahie, quand se trouvant de retour ches elle on lui en vint parler. Et de fait il me souuient, que lors un Gentil-homme s'en venant de France pour se donner au service de ce Prince, entendant a Perigueux ce bruit, voulut en sçavoir la verité par ses amis, premier que lui parler, resolu de retourner tout court, s'il estoit veritable. Et je fus present, qu'il s'adressa a feu M. de Foix, personnage de vertu, & de verité, qui lors estoit de la part du Roi pres du Roi de Navarre, lequel l'asseura sur son honneur, qu'il n'en estoit rien, ni en soupçon, ni en apparence: que c'estoit une meschante calomnie,

& qu'il en avoit escrit au Roi pour le tesmoignage qu'il devoit rendre a la verité, & pour l'acquit de sa conscience. Qu'on s'enquiere mesmes a Agen. Le Roi de Navarre en sera tres-content; & encor qu'il y en ait de recusables, je m'asseure qu'il seroit marri d'en recuser aucun pour ce regard. Mais c'est une calomnie hereditaire. Car elle fut inventée par le feu Amiral de Villars, Beaupere de M. de Maienne, pour degouster ceux de Bordeaux, & autres villes de recevoir le Roi de Navarre, comme alors elles le desiroient. Et je dirai plus, que si on demande a ceux d'Agen, quel ils aiment mieux en cōscience, ou vivre sous ce temps là, dont ils veulent se prevaloir, ou sous le regime de la Ligue (qui toutesfois devoit estre temperé par la presence d'une Roine) qu'ils aimerōt mieux les mois entiers sous le Roi de Navarre, que les plus courts jours sous les desordres de la Ligue.

Pag. 85. Il poursuit tousjours en son dessein. *Mais si vous venés a recevoir*, dit-il, *le Roi de Navarre a la Couronne*, *souvenés vous que Marmet lui à donné advis, que pour expier la Sainct Barthelemi, il faut livrer es mains des Ministres deux bourgeois de chaque ville.* Pensés qu'il à de bons espions, & qu'il sçait beaucoup de ses affaires, quand il attribue ce conseil a Marmet, qu'on ne vid jamais entrer en son Conseil. Comme si le Roi de Navarre ne sçavoit, que la S. Barthelemi n'est pas venuë du peuple; qu'a Paris il n'y avoit bourgeois, qui n'en fust desplaisant, & qui ne taschast a conserver son hoste; que mesmes on fut plus de deux heures a harer les crocheteurs premier, que de les faire mordre. Comme si aussi il ne sçavoit que quinze jours apres, & plus, quoi qu'on eust fait a Paris, les autres villes ne

Digitized by Google

tuoient point; que les mandemens en furent envoiés d'ailleurs; que le peuple ne s'y pouvoit acharner; que les soldats n'y vouloient toucher; que mesmes en quelques lieux les bouchers, les mariniers, mesmes les bourreaux le refusoient; Comme si chacun ne sçavoit pas assés, qu'il n'y à si bonne ville, si bons habitans, si bonnés mœurs, où on ne trouve tousjours prou de meschans pour faire mal, quand d'une part personne n'empesche, & que d'autre part ils sont authorisés. Certes s'il est question de l'expier, ja n'est grand besoin que les hommes s'en penent. Dieu, auquel toute vengeance est reservée, séble bien en avoir desja fait une partie; quand il à fauché les principaux autheurs, & les plus grands dedans le bout de l'an; quand nous avons veu leurs satellites, leurs brigans pourrir sur le fumier; quand nous remarquons autant de massacreurs autant de fins tragiques; quand nos factions ont redoublé, nos calamités multiplié, que nous pensions esteindre; quand encore nous voions la main de Dieu sur ce Roiaume, armée de peste, de guerre, & de famine; armée de nouveaux fleaux, qu'elle y eslance, de Ligueurs, de malcontens, de Publiquains, la lie & le marc de tous les precedens, pour le ruiner evidemment, & le confondre.

Pag. 88. *Ores que cela ne soit*, dit-il, *deux Religions ne peuvent aussi bien vivre ensemble.* Ceste question à tant de fois esté vuidée. Elles vivent doucement ensemble en Allemagne, en Poulongne, & en Suisse; Pourquoi serons nous moins compatibles, que les autres? Elles ont vescu en ce Roiaume; Les particuliers s'y accordent trésbien sous un mesme toit, & en mesme maison; pourquoi moins les villes? pourquoi moins les provinces ensemble? En l'armée, que dois-je

dire plus, du Duc de Maienne les Reiſtres ſont Lutheriens; Ils ont leurs Miniſtres, leurs Preſches, leurs Cenes; La Meſſe, & le Preſche ont ſçeu, dis-je, s'accorder parmi leurs armes; Pourquoi moins par une paix publique, voiſin a voiſin, citoien a citoien, nés pour s'entreconſerver, s'entreſupporter, & s'entr'inſtruire? *Mais, dit-il, le Sieur de Montaigu n'a peu vivre aupres du Prince de Condé.* Il y à certes eſté autant, qu'il à voulu. Il y à paſſé des ans, & en paix & en guerre, & ne s'en eſt retiré que pour ſe marier. Mais poſés que non. Tant de gens d'honneur de toutes qualités, Catholiques s'il en fut jamais, ſervent le Roi de Navarre en leur Religion, es plus importantes charges de ſes terres, es plus proches dignités de ſa perſonne, en ſes gardes, en ſon Conſeil, en ſon Cabinet. Ils y tiennent les plus anciens, & les principaux lieux. Si quelque particulier s'en vouloit retirer, ennuié peut eſtre de la Court, ou de ſoi meſmes, qui condamnera le Prince, ou la Religion pour un homme, ou un humeur particulier? *Mais le Chappelain de la Roine de Navarre fut maſſacré en Bearn.* Elle meſme reſpondra pour le Roi ſon Mari, qu'il n'en eſt rien; & nous n'en voulons autre teſmoin, que l'Eveſque de Digne, ſon grand Aumoſnier. Et quant a ce qu'il adjouſte, que les Miniſtres de Bearn ont corrõpu l'ancienne pudicité du païs; ce mot ſeul ſuffit pour rendre ſuſpect, a qui ſçait le païs, tout le reſte du livre. Car il eſt certain, que le Clergé de Leſcar, Metropolitaine du païs, avoit introduit telle corruption, que la paillardiſe n'y eſtoit pas reconnuë pour vice; au lieu qu'aujourd'hui par les Loix de la feu Roine de Navarre elle y eſt punie plus rigoureuſement, que ne ſont ailleurs les adulteres,

Digitized by Google

adulteres, & incestes.

Pag. 91. Il dit que ceux du parti contraire tiennent le Roi de Navarre pour bastard. *Car*, dit-il, *Belloy en son livre dit que non.* Iugés quelle preuve, ou plustost quel nouveau genre de mesdire. La verité est que ceux de la Ligue avoient fait un Traitté contenant quatre raisons, pour lesquelles le Roi de Navarre ne pouvoit estre reçeu a la Couronne; & celle là en estoit l'une, asçavoir a cause du mariage, qui fut traitté entre la feu Roine de Navarre, & le Duc de Cleves; & Belloy refute doctement ceste malignité en son Apologie parmi les autres; Et il eust peu adjouster, s'ils deferent quelque chose au Pape, qu'il avoit fait declaration formelle sur ce mariage, qui est encore en nature, & bien gardée. Mais il n'en est, ni sera jamais besoin, quoi qu'ils pratiquent.

Pag. 92. *Quand les Rois*, dit-il, *deviennent heretiques, c'est lors que les Catholiques les estiment moins, que fange. Car perdant leur Religion, ils perdent leur dignité* &c. C'est chose certaine qu'en deux opinions contraires l'un est heretique reciproquement a l'autre; chacun Catholique a soi, & a son jugument. Et pourtant est-ce une proposition tres-dangereuse, que les Princes puissent estre rejettés de leurs peuples sous pretexte d'heresie. Philippes le Bel un temps fut heretique au Pape, parce qu'il ne vouloit pas tenir pour article de foi, que le Pape fust Seigneur Souverain & absolu de tous les Rois, mesmes pour le regard du temporel. Il fut excommunié, & son Roiaume interdit pour ceste cause, ses subjets dispensés du serment, & la France abandonnée au premier occupant. Pensés si l'Eglise Gal-

Digitized by Google

licane, & la Faculté de Theologie eust eu ceste maxime, que devenoit alors cest Estat? Et le Roi Louis XII. l'un des bons Princes du monde, pour avoir tenu la main a un Concile pour reformer les insolences du Pape Iules, & les abus & corruptions de Court de Rome fut traitté de mesmes; Maximilian aussi lors Empereur, & le Roi Ferdinand d'Espagne. Pensés derechef en quelle confusion venoit la Chrestienté, si cest article de foi des Iesuites eust esté reçeu entre les Catholiques. Et qui doute que ceux de la Confession d'Augsbourg tiennent ceux de l'Eglise Romaine pour heretiques? Et quel interest auroient donc en ceste proposition les Empereurs de la Maison d'Austriche, qui sont obeis, & reverés des Protestans sans contradiction, sujets toutesfois a estre depossedés & deposés, si ce bel arrest estoit reçeu? Les Venitiens aussi, qui a toutes heures ont a disputer leur Patriarchat contre le Pape? & quand ils ne veulent tout ceder sont declarés excommuniés, & interdits, & exposés en proie? Et qui ne sçait quantes fois legerement pour vengeance, ou passion particuliere, les grands Princes ont esté declarés heretiques? Et que s'en falut il que l'Empereur Charles V. ne fust excommunié apres le sac de Rome? ne fust blasmé d'heresie pour avoir reçeu Luther en conference? pour avoir poursuivi un Concile? Et quel autre crime peut on imputer au Roi de Navarre, que celui là? Certes demeurons en la doctrine de S. Paul, & de S. Pierre. Elle est plus certaine, que la Cabale des Iesuites. *Obeissés a toute puissance superieure; obeissés a tout ordre humain; pour l'amour de Dieu, & pour l'acquit de vostre conscience. Car telle est l'ordonnance de Dieu. &c.* Et si vivoient ils sous

les plus infideles Empereurs, & les plus cruels persecuteurs qui furent oncques; combien plus a qui sollicite un bon Concile, a qui ne desire que voir les abus repurgés, que de voir l'Eglise en son premier estat? Et combien plus religieusement Calvin, qu'ils blasment tant, lors que toutesfois ils n'attendoient, ni recevoient aucun support des Princes? *Il faut*, dit-il, *obeir aux Princes, mesmes infideles, & Paiens. Car ils portent l'image de Dieu.*

Pag. 95. Il fait de grandes adjurations au Roi; il lui ramentoit ce beau surnom de Tres-Chrestien, son Baptesme, le serment fait a son Sacre &c. Que s'ensuit-il donc de tout cela? sinon qu'il conserve, & maintienne l'Eglise? Et qu'y à il de plus digne de son nom, de son honneur, de son Baptesme, que de procurer apres tant de divisions la reunion de l'Eglise Chrestienne? apres un si long & miserable schisme, la paix & concorde de la Chrestienté? Et veu qu'il à reconnu par tant de fois, que le glaive, que tira Saint Pierre contre le valet du Sacrificateur, y est plustost dommageable, qu'utile; que ce cimeterre aussi, qu'il à reçeu du Pape, qu'il lui ramentoit, n'a point de puissance, ni de prise sur les ames; vaut-il pas mieux, qu'il l'exhorte d'ici en avant a emploier le vrai glaive de S. Pierre, mieux instruit depuis par le Saint Esprit? le glaive spirituel de la parole de Dieu, plus penetrant, dit l'Apostre, que tout glaive a deux tranchans, qui atteint jusqu'aux divisions de l'ame, & de l'esprit, jusques aux jointures, & aux moüelles.

Pag. 94. 95. 96. 97 98. &c. Il craint fort que le Roi ne designe pour successeur le Roi de Navarre. Et là

Digitized by Google

dessus il s'escarmouche en mille sortes pour l'en divertir. Grand abus a lui, comme pouvés penser. Car pour chose, qu'il en die, il est bien certain qu'il n'y advance, ni recule rien. Laissons ordonner au Roi de son Estat; Prions Dieu, qu'il lui donne posterité. Il est Prince sage, qui sçaura bien nous pourvoir contre tous inconveniens, & du reste laissons faire aux Loix de ce Roiaume. Mais quant a ce qu'il le menace d'une souslevation des Catholiques, & d'une inondation des Princes estrangers sur ce Roiaume, s'il le fait; je croi fermement que le Roi à reconnu avec l'experience, que la Ligue peut de soi si peu, que quand il auroit a resoudre ce point, il ne mettroit gueres en comte leurs menaces; Et m'asseure, qui plus est, que le Roi de Navarre ne retractera jamais la premiere Declaration, qu'il envoioit au Roi, par laquelle il le supplioit tres-humblement de lui laisser demesler ceste querelle avec la Ligue, tant s'en faut qu'estant authorisé du Roi il puisse entrer en aucune crainte, ou apprehension de leurs efforts.

Iugés au contraire avec plus de raison, le cas avenant que sous pretexte d'heresie, on le voulust debouter d'une succession a lui ouverte par le droit civil, des gens, & de nature, s'il ne seroit pas tost secouru de tous les Princes & Estats qui sont mesme profession, d'Angleterre, d'Allemagne, de Dannemark, d'Ecosse, de Suisse &c. c'est a dire de la plus forte partie de nostre Chrestienté; se representans chacun en son endroit, que le jugement donné contre ce Prince seroit un prejugé contre soi, un arrest donné contre les Princes, & Estats, qui ont protesté des abus de l'Eglise, & en ont re-

Digitized by Google

quis la reformation; Si la France aussi ne seroit pas obligée par ce moien a calamités perpetuelles, a une guerre mortelle, & immortelle entre ses citoiës, qui ne pourroit avoir fin, que par la fin de l'un des deux partis, ni l'un mettre l'autre a fin, sans venir bien pres de sa ruine. Et qui ne voit, que sur ce theatre auroit a se decider alors la querelle de toute l'Europe? Et qui voudroit bailler caution aux Catholiques d'obtenir victoire, en un combat si incertain, contrepesé, si balancé de part & d'autre? Et posé, ce qui peut advenir, que le sort des armes fust contr'eux, que pourroit (je vous laisse a penser) produire l'animosité d'une guerre tant debatüe, d'une guerre si sanglante, si envenimée, si acharnée? Et combien est il plus souhaitable, plus raisonnable, plus salutaire de garder le droit a un chacun? de se tenir aux moiens plus doux, sans passer a ces extremités, de s'obliger a la conservation, non a la confusion, les uns des autres?

Pag. 101. 102. 103. Ie laisse Monsieur le Cardinal de Bourbon. Ie sçai qu'il commence assés a descouvrir les desseins de la Ligue; qu'il s'en est apres l'Edit de Iuillet confessé a la Roine, & que desja il estoit lassé de leurs menées; & ne doute aussi aucunement, que le Roi son Neveu, & lui ne s'accordent aisément ensemble.

Pag. 104. Mais quant a ceux de la Ligue, a Messieurs de Guise nommément, qu'il pretend laver de blasme, voions, je vous prie, si son eau les en pourra garantir. Il dit que le Roi de Navarre leur envoie des dementis de loin. Vous sçavés l'histoire. En leurs Protestations ils l'avoient calomnié en toutes sortes. Là dessus il envoia sa Declaration au Roi, escrite & signée de sa main pro-

Digitized by Google

pre, qui fut leüe en plein Conseil; par laquelle, sauf le respect deu a leurs Majestés, il prononce un dementi contre les autheurs desdites Protestations; & offre pour soulager le peuple d'une guerre, puis que ceux de Guise le vouloient prendre a partie, de vuider ceste querelle en un duël. Jugés si un dementi si solennellement donné se couvre d'un Pasquil. Jugés si un libelle diffamatoire, espandu au vent, satisfait a une declaration si authentique. Jugés qui à plus de cœur, ou celui qui offre le combat, ou celui qui l'eschive; Qui à plus d'amour a ce Roiaume, ou qui n'espargne son sang pour le sauver d'une sanglante guerre, ou qui respand le sang d'un chacun pour espargner, & racheter le sien. Et quant a ce qu'il le trouve donné de trop loin, le Roi François le donna a l'Empereur de bien plus loin, qui n'eust pas laissé de frapper de bien prés. De moi, pour vous dire verité, je n'y sçache qu'une excuse envers la Chrestienté, qui l'a sçeu; envers la posterité, qui le sçaura. C'est certes, que Messieurs de Guise ont reconnu le Roi de Navarre, a cause du sang dont il est issu, & du rang qu'il y tient, si haut au dessus d'eux, qu'ils ne craignent point, que ce qu'ils endureront, ou auront enduré de lui, puisse prejudicier a leur honneur.

Pag. 106. Ie laisse Godefroi de Buillon &c. qui ne viennent a propos sur ce subjet. Car les vertus des ancestres ne justifient pas les vices de leurs successeurs. Mais je m'esbahi comme il dit si souvent, que Messieurs de Guise n'oublieront jamais qu'ils sont arriere-fils du Roi Louïs XII. veu que c'est par feu Madame la Duchesse de Ferrare, leur Grand Mere,

Digitized by Google

heretique, comme ils dient, & excommuniée, & qui à continué jusqu'a la fin. Car ne voient-ils pas que selon leurs maximes elle auroit donc perdu tous ses droits de posseder, de succeder, & de transmettre, & par consequent qu'elle ne peut pas leur en avoir laissé aucun, & que leurs pretentions tant celebres sont nulles, & en Bretaigne, & ailleurs? Mauvais Advocat, qui pour un mot qui ne sert de rien, leur fait perdre une si riche cause.

Pag. 109. *On leur fait*, dit-il, *a croire, qu'ils se disent heritiers de la Couronne de par Charlemagne*. Et là dessus il allegue les services faits par eux a ce Roiaume. Comment autrement eussent-ils obtenu l'authorité des armes? & sans ceste authorité qui y peut parvenir? Et Pepin sans ceste mesme voie eust il supplanté la race de ses Maistres? Et combien faut-il faire de bien pour parvenir au mal, & a un si grand mal? Mais pour bien respondre sur ce point, il devoit avoir desavoüé le livre des Rosieres, Archidiacre de Thoul, subjet de M. de Lorraine, de la genealogie des Princes de Lorraine, là où il soustient, qu'ils sont Rois de France, premier que Capet, que Charles le Grand, & que Clovis, c'est adire avant les trois lignées; Là où il les fait descendre neantmoins de Charles Magne; mais par eschellons si frailles, si entrerompus, si vermoulus, qu'il est malaisé sans se precipiter, qu'ils montent jamais par là a la Couronne. Là où il deduit le tort fait par Capet (duquel nos Rois sont descendus) a Charles de Lorraine, & a ses descendans; jusqu'a appeller Dieu en vengeance, & a garentie du droit qu'ils leur retien-

Digitized by Google

nent. Et ce livre à esté imprimé a Paris, & le Roi l'a veu & leu, & se l'est fait traduire ; & l'autheur à esté prisonnier pour cest effect. Et M. le President Brulart à instruit son proces, & le Roi en son Conseil privé l'a condamné; tant que ceux de Guise par entremise d'amis firent convertir la mort en une amande honorable devant le Conseil du Roi, accordée neantmoins a condition, qu'il retracteroit son livre par un autre expres; ce qu'il n'a encore fait.

A ces choses si preignantes, & si concluantes, qui se sont traittées devant si grands tesmoins, & dont les actes judiciaires font foi a toute la France, & feront a la posterité, il falloit pertinemment respondre; non par vanteries de leurs services ; non par vanteries songées contre ceux de Bourbon ; non par proverbes, ni apophthegmes; Car a gens de jugement tout cela ne fait rien; Mais en detestant publiquement, & authentiquement ces livres là, en protestant de renonciation a toutes ces pretentions, en requerant la punition severe, & exemplaire des autheurs. Et quant a certains propos, qu'il nous tire de certains libelles, dont il fait ceux de la Religion contraire autheurs, j'ai certes tousjours tant abhorré ceste façon d'escrire, que je n'ai pas pris la pene de les lire; & pourtant ne vous en puis particulierement respondre. Bien vous dirai-je que je m'asseure que le Roi de Navarre prendra grand plaisir d'en voir les autheurs chastiés, soit de part, soit d'autre. Et ne sçai, veu que ce sont libelles sans nom, & fameux, par quel prejugé on les pourroit plustost donner aux uns, qu'aux autres, quand on voit qu'il en est procedé evidemment de la boutique, & des uns, & des autres.

Pag. 112.

Digitized by Google

Pag. 112. *On les accuse*, dit-il, *d'avoir esté cause de mettre des imposts sur le peuple*. Et il pense s'en estre bien eschappé, quand il à dit que la necessité des guerres en est cause. Et nous sçavons la verité, qu'a la guerre les deniers sont necessaires. Mais la question demeure toute entiere, si la guerre, qu'ils ont introduite, estoit necessaire, ou non. Car si elle n'estoit necessaire, ils demeurent autheurs des imposts, qui autrement n'estoient necessaires. Disons donc; Apres les Estats tenus a Orleans, que nous vivions si paisiblement les uns avec les autres, estoit il tant necessaire, que M. de Guise, Pere de ceux ci, sans commandement du Roi, contre l'ordonnance, qu'il avoit faite es Estats, allast tuër a Vassi sans discretion d'aage, & de sexe ceux qui s'y trouvoient au presche, usans de la liberté a eux accordée par les Estats? Et n'est-ce pas toutesfois la source de nos calamités, l'origine de nos guerres? Disons encor de plus frais; Lors de ces derniers remuëmens, que la France estoit par tout paisible, que nos cœurs de jour en jour se reünissoient, que toutes nos plaies s'en alloient consolidées, que le Roi n'avoit autre occupation, que d'en effacer les cicatrices, de donner soulagement au peuple, de remettre sus la dignité a la Noblesse, de restablir le Clergé en son entier, rendre & aux personnes, & aux choses leur ancienne splendeur, estoit-il donc necessaire de courir aux armes, d'allumer le feu en ce Roiaume, de remüer les Edits de Paix, la succession, le bien public, saisir les deniers du Roi, emprunter le Roi d'Espagne, mettre l'estranger dans le Roiaume, renouveller tous les maux, regratter toutes les plaies, ramener & rappeller tous les desordres, qui

Digitized by Google

s'en alloient dechassés de cest Estat? Et a qui donc pouvons nous attribuer les 27. Edits nouveaux, qu'a Messieurs de la Ligue? Edits, qui confondent la justice, la police, les finances; qui rendent taillable la Noblesse, qui donnent le dernier coup au tiers Estat; Edits dont Messieurs de Guise prenent une partie pour leur particulier, vendeurs de marée, & de bestail, receveurs alternatifs d'espices, ampliation a tous Sieges Roiaux en finançant, Lieutenans de robbe longue en chaque Election, l'heredité des chambres des Comtes en partie; outre ce que les deniers, qui provenoient des autres, sont destinés a leur guerre, c'est adire, passent par leurs mains, sont distribués, & dispensés par eux. Et n'objectent pas ici ceux de la Ligue au Roi de Navarre les deniers, qu'il leve maintenant pour se conserver contre leurs attentats. Ce qui est licite a qui defend sa vie, n'est pas estimé licite a qui assaut autrui; l'un vient de necessité, l'autre d'un guet a pens; l'un excusé par les loix divines, & humaines, l'autre condamné, l'autre puni exemplairement en tous païs, par toutes loix. C'est en ce cas que David mange les pains de proposition; en ce cas qu'il prend le glaive consacré a Dieu des mains du Sacrificateur. Et si jamais Prince se trouva en mesme cas pour ce regard, c'est celui auquel ils font la guerre, qui à le ciel & la terre garends de son innocence; leurs Majestés, tous les Parlemens, toute la France, tesmoins de sa patience, qui ne s'est jamais voulu armer, que quand il à veu la Ligue en ses entrailles, les forces du Roi jointes aux leurs; le Roi lui faisant assés entendre par ses actions, & par ses lettres que qui s'armoit contre ceste armée, ne s'armoit pas contre lui,

Digitized by Google

s'armoit pour lui.

Pag. 117. Il lui deult, qu'on appelle ceux de la Ligue Espagnols. C'est signe, qu'on à touché le mal. Il en fremit. *Est ce vice*, dit-il, *que d'estre Espagnol?* C'est vertu certes a l'Espagnol d'estre bon Espagnol; Au François ce n'est vertu d'estre Espagnol; c'est loüange d'estre bon François. *L'Espagnol*, dit-il, *est & à tousjours esté bon Catholique. Il n'a pas fait, comme nous, es Païs bas. Il y à procedé par les armes, non par Edits de pacification.* Et povre homme, s'il le sçavoit bien, aux troubles des Païs bas de l'an 65. ce ne furent qu'Edits de pacification du temps de la Duchesse de Parme. Et nous sçavons la pacification de Gand de l'an 76. par laquelle ceux de Hollande, & Zeelande ont libre exercice de leur Religion par tout, & la Messe par expres n'y est point restablie, & les biens de l'Eglise demeurent alienés entierement; & toutes les places, que tenoit le Roi d'Espagne esdits Païs sont mises es mains du feu Prince d'Orange; Et le Roi d'Espagne l'a ratifié, l'a juré, l'a signé de sa main. Iamais nos Rois firent-ils Edit si desavantageux pour leur Religion, & pour leurs subjets Catholiques? encor que le Roi d'Espagne, ce grand Monarque du nouveau monde, ce grand Roi des Indes, & des Isles, n'avoit a lutter, que contre deux Provinces, qui ne sont pas la dixieme partie des Païs bas, & esquelles mesmes il tenoit bien prés de la moitié. Nos Rois au contraire contre un tiers de leur Roiaume, de leur sang, de leur Noblesse, aidés & favorisés de puissans Princes; nos Rois, qui perdant la France perdent tout, & ne la peuvent mieux perdre, que quand ils la joüent contre

Digitized by Google

la France mesmes; Le Roi d'Espagne au contraire, qui perdant Hollande, & Zeelande ne perdoit pas un ongle du petit doigt, un poil, s'il faut ainsi dire, de sa teste. Et qu'à il enfin gaigné par ses efforts? Au commencement ils n'avoient que Flessingue, village pour tout plongé dedans les eaux; Flessingue s'est espandu en face du Duc d'Albe en Hollande, en Zeelande; Hollande, & Zeelande ont attiré a leur parti les dix-sept Provinces du païs, dont a pene faisoient ils, comme j'ai dit, une dixiesme. Et n'en sçachent gré les Espagnols a leur industrie, ou a leur force; qu'ils en sçachent gré a nos folies; a nostre jour Sainct Antoine, non a leur devotion, ni a leur zele. Car aujourd'hui sans cela le Roi d'Espagne en seroit hors; & encores retiennent ils, quelques secousses qu'ils aient enduré, la Frise, le païs d'Vtrecht, & partie de Brabant, de Gueldres, & de Flandres; & ont reduit en telle necessité Anvers, & Gand, les conquestes du Prince de Parme, qu'il sera contraint de les leur rendre au premier jour, s'il ne veut laisser mourir de faim tout le païs.

Pag. 118. & 119. *Il nous est*, dit-il, *aussi licite d'emploier les Espagnols pour nous, qu'aux autres les Anglois.* Donnons qu'ainsi soit. Mais voions donc qui premier l'a fait; qui premier à introduit les estrangers. Car il est certain, que qui premier l'a fait, à mis en necessité l'autre parti de faire le semblable; & pourtant en doit porter la coulpe, a la decharge & justification de celui, qu'il à reduit en ceste extremité. En nos premiers troubles, desquels ceux de Guise sont par tout reconnus pour autheurs, qui ne sçait que les Suisses, les Italiens, les Espagnols estoient premier arrivés, avoient premier

combatu en France, que feu M. d'Andelot n'alla cercher ſecours en Allemagne, ou le Vidame de Chartres en Angleterre? Es ſeconds auſſi, que les Suiſſes eſtoient a Chaſteau Thierri deux mois premier, que les armes ſe priſſent? les Bourguignons, & Vallons du Comte d'Arembergh en Picardie, les Italiens conduits par M. de Nevers en Auxerrois premier, que les Reiſtres du Duc Caſimir entraſſent en France? Es troiſieſmes, que le Marquis Philippes de Bade, & les Landgraves du ſecond mariage eſtoient premier joints avec M. d'Aumale, que le feu Duc des deux Ponts ne fuſt ſur la frontiere? Et quant a ces remuemens derniers, ſçait on pas que les Reiſtres, & Suiſſes de la Ligue ont paru des le commencement en la Champagne? que ſans la paix de Iuillet le Comte Charles de Mansfeld leur amenoit des Eſpagnols, & Bourguignons? Et qui trouvera eſtrange, quand un eſtranger (car tels ſont ceux de Guiſe) oſe ſi avant, que d'introduire l'eſtranger en France pour chaſſer le domeſtique, qu'un Prince du ſang, un enfant de la maiſon, & le premier, s'aide de tous ſes amis, tant dedans, que dehors, pour repouſſer les efforts de l'eſtranger? Ici donc y à deux differences trop notables; Ceux de Guiſe aſſaillent ſans occaſion le Roi de Navarre, & ceux de ſon parti. Il n'y à rien ſi privilegié, ſi naturel, que ſe defendre. Ceux de Guiſe, Seigneurs eſtrangers, introduiſent l'eſtranger contre le domeſtique. A qui doibt il eſtre donc eſtrange, que le domeſtique, ains diſons que l'enfant de la Maiſon, le premier Prince du ſang de France, s'arme contre ceſt eſtranger; ſe rempare, & s'accompagne, & d'eſtrangers & de domeſtiques pour ſe garentir de leurs efforts; pour

garentir, qui plus est, en sa personne, le Roi, ses bons serviteurs, & son Roiaume? Adjoustés que le Roi de Navarre s'est adressé proprement a ceux, ausquels le Roi mesmes s'estoit plaint de la conspiration de ceux de Guise; je vous dis la Roine d'Angleterre, le Roi de Dannemark, les Princes du Sainct Empire, Messieurs de Suisse, & des Grisons; a ceux dis-je, qui par ses propres depesches estoient instruits de sa volonté, de l'estat de ses affaires, a ceux qui là dessus lui avoient offert, & accordé secours contre la Ligue; lesquels a mesme fin, & intention le continuent, & l'ont continué a l'instance du Roi de Navarre, voians tout evidemment que le Roi sans doute avoit esté ou surpris, ou forcé, veu que trois sepmaines seulement auparavant ils l'avoient veu detester ceux de la Ligue, condamner leur conspiration, protester de leur rebellion, les preparer, & tous les amis, & alliés de sa Couronne, pour l'assister contre leurs pernitieuses entreprises; & l'auroient veu tout a coup par un changement inopiné (Prince toutesfois ferme en ses actions) armé contre ceux qu'il vouloit conserver, & qui l'avoient tres-fidelement servi contre ses ennemis, armant, qui plus est, & de ses propres armes, ceux qui avoient conjuré sa mort, & sa ruine; ceux a la punition desquels peu auparavant il convioit tous ses bons serviteurs, tout ce qu'il avoit d'amis, & d'alliés hors du Roiaume.

Et notés, que contre ceux de Guise le Roi ne demandoit pas secours au Roi d'Espagne. Car il sçavoit bien, qu'ils avoient eu de son argent pour faire tomber l'orage sur la France, qu'il voioit tout prest de fondre

Digitized by Google

sur ses Païs Bas. Il sçavoit qu'ils avoient contracté avec le Duc de Parme de racheter la prosperité de ses affaires par l'adversité & misere des nostres. Il sçavoit que pour asseurance du Traitté ils avoient promis de lui livrer Marseille entre les mains, la clef d'une de nos principales portes; de la porte, que sur toutes autres l'Empereur Charles son Pere convoitoit pour la proximité d'Espagne, & d'Italie, pour la commodité de la mer &c. Et a faute d'y avoir peu satisfaire, il n'a pas continué de mesme affection a fournir ses moiens.

Pag. 121. Il se fasche que le Roi de Navarre ait escrit a Messieurs du Clergé, de la Noblesse, du Tiers Estat, a Messieurs de la ville de Paris semblablement; qu'il les ait tous advertis de leurs desseins, de repaistre le Clergé d'hypocrisie, la Nobesse de vaine esperance; le Tiers Estat de paroles de soulagement; qu'il ait dit a Messieurs du Clergé, & de bonne heure, qu'ils seroient las, & recreus de tirer a la bourse, premier que de voir aucun progres en leurs pretentions; a Messieurs de la Noblesse, que leur sang ne seroit emploié, que pour exterminer le sang de France, & par gens, qui n'auroient pas de soin de l'espargner; parce qu'estans estrangers ils n'en sentent pas la diminution, & ne craignent la saignée au bras d'autrui; A Messieurs du Tiers Estat aussi, a ce povre peuple qui paie tout, que ceux de la Ligue ne contr. ctoient, que pour les y engager, ils bailloient bien les arres, mais que ce seroit a eux a fournir au marché; que nouvelles guerres lui apporteroient nouveaux imposts; Et a Messieurs de Paris pareillement, l'abbregé

des trois Estats de France, la lumiere, & le miroüer de ce Roiaume, qu'a eux proprement appartenoit d'y bien penser pour tous, qui avoient tant d'yeux, tant d'oreilles, tant de bonnes testes; que sans doute ceste guerre estoit une entreprise vaine, & que fust-elle seulement vaine! ains pernitieuse, ains calamiteuse, miserable, ruïneuse a cest Estat. Et qu'a il donc dit, qui ne soit vrai? que nous ne voions? que nous ne sentions? qui ja ne nous face souspirer au profond de nos cœurs? qui ne nous face desja crier a Dieu pour nous y donner quelque soulagement? La Ligue pour s'assouvir aura exercé des cruautés; Voici maintenant de grandes forces, qui viennent; Qu'en pouvons nous mais pour la plus-part? Et qui pourra toutesfois discerner nos volontés? Elle à rasé les maisons; elle à bruslé les villes entieres. Maintenant elle se cachera; elle cerchera de se mettre a couvert. Qui nous garentira de pareil esclandre? Tant de maisons, villages, & villes, qui ne peuvent pas soustenir un effort; les meilleures mesmes, s'elles viennent a estre surprises; veu que ceux, qui trempent en la Ligue semblent tremper en ses cruautés.

Ie ne voi certes autre moien, sinon que tous unanimement nous detestions la Ligue; protestions de n'y vouloir participer en façon que ce soit; recourions au Roi, le supplians tres-humblement de destourner tant de calamités, de divertir les orages, que ceste Ligue à esmeus, & attirés sur ce Roiaume; Sur tout que nous nous convertissions a Dieu de cœur, & d'ame; le prions par ses sainctes misericordes au nom de nostre Seigneur, auquel elle appartient, de consolider la Chrestienté, de reünir l'Eglise, & particulierement de nous donner a

tous un

tous un vrai zele de sa maison, pour la tenir, & desirer nette, & repurgée de toute corruption, & de tous abus; un esprit de charité pour supporter cependant les uns les autres, pour vivre paisiblement ensemble, comme citoiens d'une mesme patrie, enfans de mesme famille, membres dependans d'un mesme chef, & faisans mesme corps; c'est l'Eglise de nostre Seigneur, auquel soit gloire par tout, & a tousjours. Amen.

Monsieur, Vous avés enfin plus peut estre, que vous ne vouliés, ni moi aussi, au lieu d'une lettre un livre entier. Les absurdités & les mensonges de cest homme ont fait cela. Et pensés que c'eust esté, si je me fusse arresté a ses injures, a ses declamations, & invectives. Si vous jugés que ce mien escrit soit utile au publiq, je le permets a vostre discretion. Ie ne crain point d'y estre nómé. Car je serai tousjours prest de m'inscrire en faux contre l'autheur, & contre ses mensonges; de justifier aussi aux despens de ma vie la verité de tout ce que j'ai dit. Voiés au reste,

Monsieur, si en autre chose je vous puis faire service, & me commandés, comme a

Vostre bien-humble & entier
ami, & serviteur.

RESPONSE A VN PETIT DIScours sur le voiage de M. de Maienne en Guienne. Du 22. Decembre 1586.

ENcor que la valeur, & saintes intentions de M. Discours.

Digitized by Google

le Duc de Maienne soient connuës d'un chacun, & que les ennemis mesmes n'en peuvent douter ; si est ce que pour empescher les calomnies de ceux qui interpretent toutes choses selon leur passion, & qui se veulent prevaloir des defauts provenans d'ailleurs, au prejudice de son honneur, & reputation des affaires du Roi, il est necessaire de representer succinctement ce qui s'est passé jusques ici en l'armée de Guienne ; en quoi les bons Catholiques reconnoistront que c'est un œuvre procedé de la seule bonté de Dieu, de ce qu'il à fait exploiter, & s'est si longuement maintenu ; aiant esgard au peu de moiens qui lui ont esté baillés, & aux grandes difficultés, contraventions, & empeschemens qu'il lui à fallu vaincre, & surmonter ; lesquelles lui ont donné plus de pene, & de travail que toutes les factions de guerre.

Chacun sçait que ceux qui favorisent le Roi de Navarre, & les Catholiques Politiques de France, trouverent moien par leurs conseils, & artifices, de leur faire donner temps & loisir de pourvoir a leurs affaires, & de s'armer, & fortifier ; Qu'ils empescherent que les forces Catholiques, qui estoient toutes prestes, ne fussent emploiées pour les assaillir avant qu'ils eussent le loisir de se reconnoistre ; Et qu'ils firent encores cõmettre la pluspart des grades, & principales charges de l'armée, a des personnes peu experimentées, & aguerries, & qui estoient entierement a leur devotion, avec tant d'authorité qu'il ne se pouvoit rien entreprendre, que par leur intervention & assistance.

Monsieur de Maienne partit en cet equipage sur le mois de Novembre, n'aiant peu estre plustost depesché pour traverser presque toute la longueur du Roiaume de

Digitized by Google

Frãce par les pires chemins, & en la pire saison de l'anée.

La preface de M. de Maienne fait penser qu'en sa conscience il n'a pas fait grand chose, puis qu'il est en pene de s'en excuser envers le monde. Et est a presupposer qu'il n'a pas fait ce discours pour estre leu en Guienne; Car il y grossit les villages en villes, les bicoques en places imprenables; & nous fait miracles de choses moins qu'ordinaires. La vraie magnanimité, la vraie grandeur de courage, c'est de ne trouver rien grand de ce qu'on fait; c'est de voir tout ce qu'on fait plus bas que son courage. Le vrai signe de pusillanimité, c'est de trouver tout grand, de s'enorgueillir & s'enfler de peu; Car il est certain que ce qui nous grossit, doit estre en quelque façon plus que nostre courage. Responce.

Il se resolut de combatre en passant le Prince de Condé, qui estoit venu pour secourir le chasteau d'Angers, lequel, le voiant approcher, entra en tel effroi, qu'il se mit, & toutes ses forces, en une honteuse route. Discours.

Voions les victoires de M. de Maienne. Il nous cotte d'avoir en chemin faisant voulu combatre Monseigneur le Prince. L'histoire est connuë. Monseigneur le Prince se trouvant engagé delà Loire, toutes les forces de France vinrent tout a coup fondre sur lui; dont il fut contraint de departir ses trouppes. Ce fut un mal-heur a lui d'avoir esté trompé, pensant pouvoir repasser a Rochefort sur Loire. Ce lui fut un heur, aprés tel inconvenient, de s'en estre demeslé avec si peu de perte. D'honneur je ne sçache point qu'on y en ait acquis, ou l'hõneur est a trop bon marché en ce temps ci. Et quand il y en auroit M. de Maienne en auroit le moins; car la moindre force qui y fust, estoit la sienne. Responce.

Digitized by Google

Discours

Depuis, estant joint avec M. le Mareschal de Matignon, qui avoit la charge de l'avantgarde, & qui menoit une grande partie des forces, dont l'armée estoit composée; il delibera d'assieger Pons, a quoi il ne le sçeut jamais faire condescendre. Et d'autant que le Roi l'avoit asseuré a son partement de Paris, qu'il trouveroit audit Sieur Mareschal toute resolution, conseil, & assistance, tant pour son experience & pouvoir qu'il avoit au païs, que pource que sa Majesté se promettoit qu'il auroit donné ordre aux magazins des vivres, & autres necessités pour l'armée, suivant ce qui lui en avoit esté mandé; il fut en une extreme pene lors que voulant deliberer avec lui, des endroits où il estoit plus necessaire d'emploier ceste armée, il n'en sçeut rien tirer qu'une infinité d'irresolutions plenes de difficultés sur tout ce qu'on lui proposoit, & d'impossibilités de pouvoir conduire, & faire vivre l'armée en son gouvernement, où il dist qu'il ne lui pouvoit rien offrir que la peste, & famine. Ce qui mit mondit Sieur de Maienne en tres-grande doute & perplexité, voiant les choses si alienées des promesses qu'on lui avoit faites; & de l'estime, conduite, & prevoiance dudit Sieur Mareschal. Lequel finalement fut d'advis apres plusieurs & diverses opinions, & la perte de beaucoup de temps, de separer les forces & l'equipage de l'armée en deux, pour les faire vivre, dont M. de Maienne en conduisoit une partie vers la riviere de Garonne, par le Perigord, Limosin, & Querci; & lui l'autre partie par la Saintonge & Bordelois; & qu'elles viendroient joindre sur le printemps, assiegeant cependant les places des heretiques estans sur le chemin.

Digitized by Google

Au moins se pouvoit il prevaloir de l'inconvenient de Monseigneur le Prince, attaquant les villes de Saintonge desnuées de sa presence, & affligées de peste. Et maintenant il nous veut paier d'excuse. Remis a M. le Mareschal de Matignon a respondre sur cest article. Tant y à, que Taillebourg fut secouru par M. de Laval en la face de son armée, & ce qui estoit dedans le bourg taillé en pieces. Tant y à aussi, que M. le Mareschal de Matignon, qu'il taxe, y fut le premier a attaquer Castetz; Et faut bien que son honneur soit foible; je dis celui qu'il pretend avoir acquis en ceste guerre; puis qu'il est contraint de l'appuier sur le blasme d'autrui. Responsе.

Cest advis fut resolu, par ce que l'on n'en sceut jamais trouver d'autre, où il se voulust accorder; & suivant icelui mondit sieur de Maienne print son chemin tirant en Limosin. Ce qui contraignit les heretiques de quitter la ville de Thulles, dont Lamori Gouverneur d'icelle fut tué, aiant dressé une embuscade au Sieur Sacremore de Birague, qui l'aiant descouverte le desfit, & mit en route. Discours.

La verité est que M. de Turenne prit la ville de Thulle en Limozin, & parce quelle n'estoit tenable, y laissa vivre ses trouppes si long temps qu'il peut. Quant a la Maurie; Il avoit dressé une embuscade aux Albanois, & sortit lui mesmes pour les attirer; Et de fait ils le suivirent la lance dans les reins jusques au lieu. Son malheur voulut que ceux de l'embuscade faisans une salve aux Albanois, (dont quelques uns tomberent) le Responsе.

tirerent pesle mesle avec eux. Nul autre que lui n'en receut mal. Et cependant si vous les croiés, c'est un regiment taillé en pieces.

Discours. *Mondit Sieur de Maienne assiegea & prit Montignac le Comte, Beaulieu, & un chasteau au Viconté de Turenne nomme Gaignac; Et fut bruslé, & ceux de dedans passés au fil de l'espée. Il conduit & mena son armée sur la riviere de Garonne, passant par les païs dessusdits, où elle patit extremement, aiant des quatre elemens a combatre les trois; La terre, pour les mauvais chemins, l'eau, pour le passage de plusieurs rivieres; & l'air, pour les grandes neiges, & gelées de cest hyver, qui estoient des ennemis assés suffisans pour destruire une plus grande armée que la sienne, sans la prevoiance & sage conduite dont il usa, par le moien de laquelle elle fut conservée en son entier.*

Response. Montignac, dont il fait gloire ici, c'est Montignac le Conte, Maison du Roi de Navarre, en Perigort. M. le Mareschal de Biron qui la connoist, en oiant vanter la nouvelle a la Court, pensoit que ce fust quelque autre Montignac. Et en fin quand on lui dist que c'estoit ce Montignac qui estoit pris, demanda par grand merveille s'il avoit tenu. Quant a Beaulieu, il devoit dire que peu de jours apres il fut repris par ceux de la Religion, qui le tiennent encor, & la garnison qu'il y avoit logée, taillée en pieces. De Gaignac, c'est vn pauvre chasteau, dont a pene pouvoit on trouver qui monstrast le chemin dans le païs; & qui toutesfois attendit son armée, & soustint vn assaut. Et la nuict celui qui commandoit, nommé Talmesch, se retira sans perte que d'un homme, qu'il laissa blessé dedans. Puis qu'il

Digitized by Google

prend tant de plaisir a dire que c'estoit une maison de M. de Turenne, que donques n'attaquoit il Monfort, Turenne, ou St. Seré? qui toutes lui appartiennent, & toutes venoient sur son chemin.

Voiés quels miracles? Il à combatu les elemens; c'est a dire, a parler simplement, il à passé la riviere de Dordongne, & sans contrast; il à rencontré quelques chemins fangeux, il à eu froid au bout des ongles. Que nous diroient ces gens s'ils avoient forcé les pas des Alpes en hyver, ou combatu les passages des fortes rivieres; s'il leur falloit, comme aux povres Huguenots, trouver des guais au plus fort des eaux; traverser toute la France sans faveur; quand tout a loisir & a leur aise, favorisés de tous lieux, & incommodés de nul, ils alleguent pour merveille, de passer une riviere en un bateau? Mais il devoit avoir dit; & il le cele; qu'aiant sejourné environ trois sepmaines en Querei, au milieu de quatre places qui tenoient contre la Ligue, il n'e nosa attaquer aucune, quelque requisition & offre que fist le païs, pour l'y induire. Enquoi il se voit, que ce grand Capitaine n'y vainquit pas, comme il dit, tous ces trois elemens; Plustost, qu'il se pouvoit dire a meilleur droit, que les fanges & les neiges auroient morfondu ceste grande magnanimité, & gelé en bourre ses victoires.

Estant à Villeneuve d'Agenois, il fut adverti que le Roi de Navarre devoit partir de Pau, distant de quarante lieües ou environ, pour passer la riviere de Garonne, ne se trouvant asseuré es villes qu il avoit de delà. A ceste occasion il monta a cheval, & fit douze grandes lieües de Gascongne tout d'une traite, mesurant le temps si a propos, & ordonnant ses forces avec Discours.

Digitized by Google

une telle prevoiance, que si ledit Roi de Navarre n'en eust esté adverti promptement, & qu'il se fust arresté la nuict pour coucher a Caumont; ou qu'il eust pris son chemin par Nerac, & passé la riviere a Tonneins ainsi qu'il avoit accoustumé, il l'eust sans aucune doute investi, & pris audit passage; Et encor qu'il fist de sa part une extreme diligence pour fuir, & eviter ce danger, si ne le faillit il que de deux ou trois heures seulement. Avant que de retourner a Villeneuve d'Agenois il fit tailler en pieces les troupes qui estoient sorties de Caumont, & de Clerac, pour favoriser le Roi de Navarre en son passage. Ce qui donna telle fraieur a Parabere, qui commandoit a Damazan & au Maz d'Agenois, où ils tenoient un regiment en garnison, qu'il les quitta. Comme fit le Capitaine Lestelle, la haute & basse ville, & le chasteau de Tonneins; Et Melon, l'un de leurs Maistres de Camp, la ville de Meillan.

Responce. Le Roi de Navarre, aiant donné ordre a la Gascongne, tant s'en faut qu'il se veille cacher, passe a Bergerac a la teste de son parti. M. de Maienne se vante qu'il l'eust attrappé s'il eust pris son chemin par Nerac, & Tonneins, où s'il eust sejourné a Caumont; Si passa-il a Nerac; chacun le sçait. Mais quelles enfances, je vous prie, que d'un lieu a l'autre on soit tenu de tenir tousjours mesme chemin? Et n'est-ce pas un fait de Capitaine aiant a passer entre deux grandes rivieres proches de quatre lieües, sçavoir prendre temps a propos pour son dessein?

Car quant au mot de fuir duquel il use ici, si un dementi servoit de rien apres un autre, il seroit bien emploié

Digitized by Google

emploié en cest endroit. Mais l'Empereur Charles, quand on le voulut surprendre en la ville d'Inspruch se sçeut bien retirer a Villac, & en grand diligence; Et ne fut point dit pourtant qu'il eust fui: Et moins certes le Roi de Navarre, qui se loge a Bergerac a quatre lieuës de lui, qui attend deux mois sans en partir, ce qu'il pensera faire; qui passe de là a la Rochelle a la teste des forces; où il à a soustenir une armée de terre & une armée de mer.

Et que pour le regard des beaux exploits qu'il fit en ce voiage; La verité est, que quinze ou seize arquebusiers furent taillés en pieces. Pour telle victoire on n'accorda jamais triomphe a Rome. Mais il devoit avoir dit, que le sieur de Bethune Gouverneur de Monflanquin, lui desfit en ce temps une compagnie de Gensdarmes entiere; que ceux de Clerac en moins d'une sepmaine lui taillerent en pieces dixhuit corps de garde. Et qui voudroit, comme ce grand Capitaine, faire cas de ces petites choses, il n'y à endroit de Guienne qui n'en presentast assés a dire.

De mesme nature sont les conquestes qu'il dit du Maz d'Agenois, Damazan, Tonneins, Meillan &c. & faut dire qu'il est malicieux, ou mauvais Capitaine. Car on sçait qu'il y à deux sortes de places; les unes qui peuvent soustenir les efforts d'une armée, les autres non. Celles là, on les debat jusqu'a l'extremité, ce que M. de Maienne à tresbien experimenté: Celles ci, & de ceste espece sont celles qu'il nomme, on les garde pour faire vivre les trouppes, & pour estre au large si long temps qu'on peut, resolu de les quitter a la venuë d'une grande force. Et de fait, le Maz, & Damazan sont deux

Digitized by Google

villettes, qui ne valent pas Touri en Beausse. Et la Roine de Navarre aiant fait prendre Tonneins par ses Gardes, le Roi de Navarre les y força le mesme jour a coups de main. Et Meillan qu'il dit ici, à esté depuis repris sans pene, par le sieur de Vivans, qui le tient aujourd'hui. Mais pensons certainement qu'ils ont bien peur des villes, puis qu'ils font mine de ces villages.

Discours. *Aprés, voiant que M. le Mareschal de Matignon n'avoit encores attaqué aucune place. & qu'il s'excusoit de le pouvoir faire; il s'avança pour lui donner moien par l'approche de ses forces d'entreprendre sans crainte le siege de Castets, qui estoit une place sur la riviere de Garonne, fortifiée de longue main, laquelle pour gaigner temps mondit Sieur de Maienne reçeut a composition, suivant laquelle elle fut rasée & desmolie. Assiegea incontinent aprés la ville de Saincte Bazeille sur ladite riviere, qui estoit environnée de grands esperons, cazemates, & boulevars hors l'enceinte de la muraille, & en tres-belle assiete; laquelle il prit, & fit raser, & desmolir. Et d'autant que les soldats François commencerent a se desbander, & les Suisses & Reistres a demander congé, a faute de paiement, il emprunta, & fit emprunter de l'argent de tous costés pour les contenter; ne voulant pour une si bonne occasion espargner ses moiens, non plus que sa vie, qu'il exposoit ordinairement en toutes sortes de perils & hasards qui se presentoient.*

Il depescha lors vers le Roi le Sieur de Saisseval pour lui remonstrer & faire particulierement entendre la necessité, en quoi ceste armée estoit reduite de toutes choses, & supplier tres-humblement S. M. que son bon plaisir

Digitized by Google

fust d'y vouloir pourvoir promptement. Et a l'instance & poursuite de M. le Mareschal de Matignon, de la Court de Parlement, & des habitans de Bourdeaux, il assiega & prit Mont-segur, que les Heretiques tenoient pour ville de seureté, & des plus fortes qu'ils occupassent, tant a l'occasion de son assiete, qui est en pente & precipice de tous costés, & pour estre de muraille eslevée dessus le roc, & bien flanquée de boulevards & esperons.

Castets, estoit la maison du Sieur de Favas, que M. le Mareschal de Matignon assiegea premier que M. de Maienne fust en Bordelois; bien est il que M. de Maienne pour en desrober l'honneur, traitta secrettement avec ledit Sieur de Favas, qui en estoit dehors, par l'entremise de Sacremore; & lui promit douze mil escus pour se la faire rendre. Ce que fit ledit Sieur de Favas sous sa promesse, lequel toutes fois n'en à touché un seul denier. Response.

La Roine, mieux que personne, se peut souvenir quelle est Sainte Bazeille: Car elle y passa s'en venant a Nerac; Et est tres certain que le Roi de Navarre sur les premiers bruits de ceste redoutable armée, s'estoit resolu de la demanteler. Montsegur aussi, qu'il nous descrit ici comme le fort de la Goulette; Tant qu'il vit que le peu d'effet de ceste armée, qui ne voloit que pour alouette, avoit asseuré toutes les places jusqu'aux moindres; tellement qu'il ne lui fut possible de leur faire croire, qu'ils deussent ceder a sa furie. Mais M. de Maienne cele ici, que contre la foi promise il laissa, ou

fit tuer a Monſegur deux, ou trois cens ſoldats. Peut eſtre que violer ſa foi lui ſemble peu de choſe.

Diſcours. *Le Roi de Navarre voiant qu'en ſi peu de temps on lui avoit pris trois villes, qu'il penſoit devoir arreſter ceſte armée tout court, ſe retira a la Rochelle a grand preſſe, ne ſe trouvāt aſſés aſseuré aux places de Guienne. Et quelques jours devant, les heretiques qui tenoient Caſtelmoron, le quitterent.*

Reſponſe. Caſtelmoron eſt un bourg appartenant au Roi de Navarre a cauſe de ſa Duché d'Albret, qui à eſté bannier a toutes les armées. Il faut bien, puis qu'il l'allegue ici, qu'il ſe ſente vuide de meilleurs exploits; Car il tient encores aujourd'hui; auſſi aiſé des le lendemain a recouvrer, qu'il à eſté a perdre.

Diſcours *Alors eſtant mondit Sieur de Maienne tombé malade, pluſieurs ſe departirent de l'armée; meſmes des Maiſtres de Camp & Capitaines, crées par le Colonnel de l'Infanterie Françoiſe, qui l'allerent trouver, ſuivis de l'eſlite de leurs hommes; & y en eut qui laiſſerent leur regiment ſans aucun Capitaine en chef. Les Suiſſes voulurent par pluſieurs fois battre aux champs pour s'en aller; Mais leurs Colonnels eſtant venus vers mondit Sieur de Maienne malade a l'extremité, pour prendre congé de lui, il eut le pouvoir de les retenir pour ce coup, non toutesfois ſans beaucoup de prieres, & de difficultés.*

Reſponſe. M. d'Eſpernon ſatisfera ſur ceſt article; Comme auſſi ſur ce qu'il auroit dit auparavant, que les principales

Digitized by Google

charges de l'armée auroient esté données expressément a personnes peu experimentées & aguerries, c'est a dire, comme lui mesme s'explique, peu devotieuses a l'entreprise de la Ligue.

Que feroient ces gens, s'ils avoient a faire marcher les Reistres sans argent, & a les entretenir un an entier sans en toucher, & aprés deux batailles perduës, comme ont fait les povres Huguenots? Ces gens ne sçavent rien faire qu'a graisse d'argent, & de moiens. Tout le sang du peuple, toute la substance du Clergé de ce Roiaume, tout le patrimoine de sainct Pierre, & les Indes d'Orient & d'Occident ne leur suffisent pas, pour faire tant soit peu. Il n'y à rien que de l'homme en leurs affaires: Et de l'homme certes moins qu'homme. En ceux qui d'un rien a proprement parler, font ce qu'ils font, qui a tous ces grands moiens n'ont presque rien qu'ils puissent opposer, se monstre le doigt de Dieu evidemment, qui de rien à toutes choses faites; qui par un rien, & a moins de rien, les deffait aussi, quand il lui plaist.

Au mesme temps les nouvelles vindrent a mondit Sieur de Maienne, que le Mareschal de Biron avoit une armée pour la Saintonge, M. le Mareschal de Ioieuse pour le Languedoc, M. de Ioieuse son fils pour l'Auvergne, M. d'Espernon pour la Provence, & que le Commandeur de la Chaste dressoit une grande armée de mer en Bretagne; Ce qui desbaucha plusieurs de nos soldats, esperans d'estre mieux traittés & paiés en quelques unes de ces armées qu'en celle ci, dont la necessité augmentoit tous les jours. Discours

Neantmoins, mondit Sieur de Maienne incontinent

Digitized by Google

apres sa convalescence, aiant reçeu commandement du Roi d'assieger Castillon, s'achemina avec si peu de forces qui lui restoient. Ce que sçachans les Heretiques, qui n'ont jamais manqué de bons advertissemens, esperans que ceste place qui est tres-forte d'assiete, & d'artifice, borneroit le cours de sa victoire, ils n'oublierent aucune chose de ce qui estoit necessaire pour le bien pourvoir & munir, & mirent dedans, outre les habitans aguerris de longue main, de mil a onze cens soldats, choisis par toutes les garnisons, & aux gardes du Roi de Navarre & du Viconte de Turenne, commandés par les Maistres de Camp, Capitaines, & autres, qui avoient entr'eux le plus d'estime, & de reputation. La ville estant assiegée, Bethune Gouverneur de Montflanquin fut rencontré, & taillé en pieces par quelques trouppes de Cavallerie de l'armée, allant a la guerre vers Saincte Foi, avec le Sieur de Maligni fils de Beauvais la Nocle, Pilles un Neveu de M le Viconte de Turenne. & quelques Gentils-hommes qui demeurerent sur la place. Ledit Viconte de Turenne pour favoriser & secourir les assiegés, s'en vint a Saincte Foi, distant de trois lieües dudit Castillon, où il assembla pour cest effect toutes les forces Heretiques de Guienne, avec lesquelles il s'avança jusques a Montraveau, & Gensac, qui sont deux forts occupés par les Heretiques, distans chacun de Castillon d'une lieuë seulement; où apres avoir fait un long sejour, il resolut de donner une nuict a l'impourveuë au quartier de M. de Maienne avec sa Cavalerie & deux mille arquebusiers; Et de faire attaquer au mesme temps avec le surplus de ses trouppes, ce qui estoit de celles de l'armée au delà du pont a bateaux, dressé sur la ri-

viere de Dordogne ; Mais estant sur ces termes il y reconnut toutes choses disposées avec un tel ordre, & prevoiance, qu'il jugea ne pouvoir rien entreprendre qu'a son desavantage; Et s'il n'eust eu ses retraittes bien proches, & en païs fort advantageux, il couroit le danger d'une honteuse route, & desfaite; car l'effroi se mit parmi ses gens aussi tost qu'ils ouïrent le son des trompettes, & tambours, qui donnerent l'alarme en l'armée, laquelle fut incontinent mise en ordre de bataille, encor que la nuict fust fort sombre & obscure, & y demeura jusques au poinct du jour.

Castillon est une ville sur Dordogne, appartenante a M. de Maienne par sa femme. Tous ceux qui l'ont veuë, sçavent qu'elle est commandée de telle sorte, que dans la plus part des esperons on voioit les hommes jusqu'au pied. Bien est il, que M. de Turenne usa d'un grand soin pour la munir. Et defait, depuis le siege clos il y fit entrer deux cens arquebusiers en despit de l'armée. Mais il devoit dire, que le siege de ce meschant lieu, qu'Oronce, & Postel ne connurent jamais, couste a ce Roiaume un million, & lui à dissipé son armée; & que sans la peste, qui les affligeoit dedans extremement, il estoit taillé de ne l'emporter point. Là à il connu la resolution des Huguenots, qui lui firent tirer soixante coups de canon contre une simple baricade, & en à esté si rebuté, que nonobstant que M. de Guise le priast tres instamment d'assieger Roian, ou Pons, ou Taillebourg, pour continuer les armes en ses mains, il se resolut de quitter tout, & de s'en retourner en France. Mesmes receut ceste honte avant son partement, que le village de Montravel, a demi lieuë de Castillon, se fortifia Responce.

tellement a sa barbe, qu'apres la prise de Castillon l'aiant envoié sommer, on lui respondit arquebusades, & ne l'osa attaquer, comme par la sommation il estoit obligé. Il se perdit a Castillon environ quatre cens soldats, & quelques Gentils-hommes, la plus part de peste; Mais il s'y est fait autant de Capitaines, qu'il en est reschappé de soldats.

La verité est que le Sieur de Bethune allant a la guerre avec quarante chevaux, fut rencontré d'une plus forte trouppe, & furent tués lui & le Sieur de Luri fils puisné du Sieur de Beauvais la Nocle, deux ou trois blessés; Autres ne moururent qu'eux en ceste charge. Et ne devoit pas celer qu'il y eut coup fourré; car Charles de Birague, & Grimaldi furent pris, & quelques uns tués.

Discours. *Durant ce siege le Sieur de Saisseval revint de la Court, qui donna esperance de la part de sa Majesté d'un prompt secours, & n'apporta lors pour subvenir aux necessités de l'armée, que pour trente mil escus de lettres de change, lesquelles se trouverent si mal addressées, qu'il ne s'en peut tirer un seul denier; ce qui en cuida causer l'entiere perte & ruine.*

Les assiegés se voians pressés, & desesperés de tout secours, aprés avoir perdu de mil a unze cens hommes, vinrent a parler de composition, où mondit Sieur de Maienne fit tres-grande difficulté d'entendre. Mais voiant qu'il se traittoit une suspension d'armes, attendant la resolution de la paix, & qu'il ne les pouvoit forcer sans grand perte des siens, & du temps qu'il craignoit lui faillir; & principalement pour retirer quelques Gentils-hommes detenus prisonniers a Sainct

Iean

Digitized by Google

Iean d'Angeli, & a Bergerac, qui estoient si mal traittés, & tellement recommandés aux Heretiques, qu'ils ne les avoient jamais voulu mettre a rançon, ni relascher par aucun autre moien. Il les receut en fin a composition, neantmoins si desadvantageuse pour eux, qu'il ne s'en est jamais veu de semblable. Suivant icelle ils sortirent dudit Castillon deux cens trente soldats avec le baston blanc en la main, & les principaux comme le Baron de Savignac, Alain, Couronneau, & quelques autres Capitaines & Gentils-hommes jusques au nombre de treze, restans en vie de soixante qui s'y estoient enfermés, menés prisonniers aux Chasteaux de Bordeaux, & a Blaie, pour estre rendus au lieu des susdits Catholiques. La ville fut donnée au pillage des soldats, & le procés extraordinairement fait a tous les habitans, suivant les Edits du Roi, lesquels furent pendus incontinent aprés.

Responce. En ceci s'est monstrée l'animosité du Sieur de Maienne contre les povres habitans; & est a considerer, la chanse estant preste a se tourner, comme on le voit, que c'est un dangereux prejugé contre les Catholiques, qui pourroient tomber en mesmes inconveniens, si le bon naturel du Roi de Navarre ne combatoit opiniastrément la cruauté & malice de ses ennemis.

Discours. *La reddition de ceste place est d'autant plus estimable, qu'il ne leur restoit que celle la dans tout le païs de Bourdelois; que le Roi n'avoit autre asseuré passage sur la riviere de Dordogne; que c'est la plus difficile & incommode assiete de ville pour un siege qui se puisse trou-*

ver; que les Heretiques y ont voulu monstrer tout leur plus grand effort; qu'elle à esté aussi bravement assaillie & defendue; & qu'il s'y est remué autant de terre, dressé autant de divers forts, Cavaliers mines, & retranchemens qu'en nul autre siege de ville, qui se soit fait il y à long temps.

Responce. Bourdeaux n'en est pas plus a son aise pour cela, qui s'attendoit de voir la Garonne & le commerce libre, selon les promesses de M. de Maienne; & les voit plus empeschés que paravant, mesmes par la prise de Roian. Et pour le passage de Dordogne, Bergerac eust esté bien plus a propos, pour la commodité du pont; Mais il à tousjours gauchi les bonnes places.

Discours. *Aprés la prise d'icelle l'on ne peut plus retenir les soldats faute de paiement, ni les Maistres de camp mesmes, qui disoient presque tout haut estre mandés de leur Colonnel; D'ailleurs il ne resta au païs des munitions d'artillerie que pour tirer deux cens coups de canon, & point de vivres & autres choses necessaires a la continuation de la guerre; de sorte qu'il estoit du tout impossible de rien entreprendre; Surquoi le Sieur de Saisseval fut derechef depesché vers le Roi, pour lui en faire tres-humble remonstrance, & supplication d'y pourvoir promptement, ou trouver bon que mondit Sieur de Maienne l'allast trouver. Les Suisses envoierent pareillement le Commissaire, qui les conduisoit vers S. M. pour demander congé, & paiement de ce qui leur estoit deu, sans vouloir promettre d'attendre son retour. Nonobstant toutes ses adversités l'on assiege Puinor-*

Digitized by Google

mant appartenant au Roi de Navarre, qui estoit la seule place occupée par les Heretiques sur le grand chemin de Perigord, & Limoges, laquelle fut prise, & rasée.

Quant a Puinormant, M. le Mareschal de Matignon testifiera que c'estoit un lieu qui ne faisoit dommage a personne; où les Catholiques avoient toute liberté; aussi qui estoit es mains du Capitaine Roux Catholique, lequel l'avoit tousjours gouverné au contentement dudit Sieur Mareschal, & tous les siens, venoit recevoir ses commandemens, mesmes dedans l'armée. Mais contre le gré dudit Sieur Mareschal, en vengeance du Roi de Navarre, il le vint assieger, & s'estant rendu, comme de fait il n'estoit pas tenable, le fit demolir entierement. Responce.

M. de Poiane est entré dans Tartas, & à mis au fil de l'espée trois Compagnies de gens de pied, dont il à envoié les enseignes a M. de Maienne; lequel estant adverti que les Suisses, & les Reistres vouloient partir, à moienné envers eux par ses prieres & remonstrances, qu'ils lui ont promis d'attendre dix jours. Et cependant à depesché un Courrier en toute diligence vers le Roi, pour l'en advertir. Discours.

Tartas est une ville de la Duché d'Albret, qui n'est point tenable qu'a la faveur du chasteau. M. de Poiane la surprit, & y tua quatre ou cinq hommes, & puis se retira. Tousjours selon la coustume, de grossir leurs moucherons en elephans. Combien nous seroit il plus seant d'alleguer la prise de Roian, la desfaite de Lengus, & de Beulac & de quarente Gentils-hommes d'Armagnac; Celle de la Compagnie du Sieur de Responce.

Monluc dedans la ville d'Estafford; depuis du Sieur de Bonnivet a Villeneufve, de Panat en Rouërgue, & plusieurs autres; Plusieurs forts aussi pris & battus deça delà en tous quartiers de Guienne? Mais reservons leur de se glorifier de peu; & contentons nous de mesurer leur cœur a l'aune de leurs gloires.

Discours. *C'est l'estat, où la necessité à reduit a present les affaires de ceste armée; A quoi si sa Majesté ne pourvoit promptement, il ne s'en sçauroit plus rien esperer, que l'entier desbandement; ne pouvant plus longuement le zele & la bonne volonté du Chef, & de quelques gens d'honneur qui l'assistent, suppléer a tant de defauts; le moindre desquels seroit suffisant pour ruïner une armée.*

Il y à tantost un an qu'elle est sur pied, tousjours assiegeant & campant en païs d'ennemi, & mesmes en hyver, sans estre rafraischie, ni autrement secourue d'hommes, de vivres, de poudres, ni autres munitions necessaires; La despense d'icelle montant par chacun mois, suivant l'Estat dressé au Conseil de sa Majesté, la somme de huict vingts tant de mil escus, dont le Receveur general du Clergé delivra lors du partement de mondit Sieur de Maienne six vingts mil escus, & bien tost apres pareille somme, pour fournir tant a partie des frais des equipages, & attirails necessaires, qu'au paiement des gens de guerre de ladite armée, a qui il estoit deu avant qu'elle vint a joindre, de grandes sommes de deniers; & a la plus part quatre ou cinq mois de paie. Depuis il n'a esté reçeu que soixante & quatre mil escus sur lesquels il à fallu rendre les sommes empruntées

pour les frais d'artillerie, achapts de vivres, & autres despenses ordinaires & forcées. Partant il n'a esté receu durant ledit temps, que trois cens quatre mil escus, au lieu de dixsept cens soixante mil escus, a quoi en revenoit le paiement.

Neantmoins avec si peu de moiens & de forces, tant de traverses & incommodités, pratiques & intelligences dont les heretiques ont esté favorisés, il ne se pourra dire avec verité qu'ils aient peu gaigner un seul poinct d'avantage sur ceste armée, en rencontre, assaut, surprise, ni autre exploit qui se soit passé. Ils ont perdu toutes les villes que l'on à assiegées, que les fortifications, boulevarts, retranchemens & esperons qu'ils y avoient fait faire depuis deux ans en ça sans discontinuation, n'ont peu garantir. Ils ont fait perte de trois a quatre mille hommes des plus aguerris & signalés qu'ils eussent, & environ trente enseignes, dont la plus part ont esté envoiées au Roi.

Messieurs du Clergé se plaignent de M. de Maienne, & M. de Maienne reciproquement de Messieurs du Clergé. Tous deux, & trompés en leurs espoirs, & trompeurs sans doute en leurs promesses. Mais le Clergé certes plus interessé, que n'est M. de Maienne, qui à espuisé sa volonté & ses moiens, & ne voit encor aucun avancement en ses affaires. La Ligue lui promettoit de ruiner en peu de temps les povres Huguenots de ce Roiaume; Et voiés le progrés qu'elle à fait. Ils se sont saisis en Dauphiné de deux notables villes, & ont repris celles qu'ils avoient perdu les precedentes guerres. Mesmes fraischement ont desfait Vins, Chef de la Li- Response.

Digitized by Google

gue en Provence, avec toutes ses forces, & ont emporté pour prix de la victoire vingt & deux enseignes. En Languedoc, ils se sont accreus de deux grands Dioceses. En la province de Guienne mesmes que M. de Maienne devoit engloutir tout en un coup, ont gaigné sur lui beaucoup mieux qu'il n'a pris; ne fust ce que Roian & Taillebourg, places tres importantes &c. outre ce qu'ils ont fortifié vingt & cinq places, qui sont aujourd'hui en tel estat, que la moindre soustiendra l'effort d'une bien grande armée. C'est en quoi ceux du Clergé ont a se plaindre de la Ligue; ains plustost de leur simplicité. Car on les avoit prou advertis qu'il n'en pouvoit avenir autrement. Cependant ils ont vendu le temporel, ils ont prodigué le patrimoine de l'Eglise, pour ruiner Castillon, & quelque autre bicoque; & voient a veuë d'œil descroistre leur Eglise. Car les biens certes en font le fondement. Et voient deux cens Castillons debout en France, & cent autres places, qui valent trop mieux que Castillon, dont chacune cousteroit un Diocese entier a prendre.

Discours. *De sorte qu'ils sont des a present si esperdus, & estonnés, que s'il plaist a S. M. de donner les moiens de faire une prompte recharge, l'on les rengera a tel parti, qu'ils ne se pourront jamais relever pour lui faire la guerre.*

Response. Pensés d'où peut estre cest estonnement, quand ils voient les armées dissipées, si ce n'est qu'ils s'esbahissent en eux mesmes, de se voir debout apres tant de menaces; de se voir en leur entier aprés tant de menées. Iugés aussi, si es actions du Roi de Navarre il s'en connoist;

Digitized by Google

quand il defend l'isle de Marans, ouverte en cent endroits, contre une armée; quand on lui offre une tresve qu'il n'accepte point.

Et quant a ce qu'il promet ici merveilles, si S. M. lui donne les moiens d'une prompte recharge; ce sont promesses d'un Alchimiste, qui pour attrapper argent nouveau, propose frais nouveaux. Tantost il aura tenu au feu, ou trop aspre, ou trop lent; tantost au charbon, tantost au verre. Tantost il faut operer sur nouvelle matiere; Et autant d'inventions, autant d'affronteries, autant d'erreurs. Tant y à qu'il ne peut dire, que le Roi n'ait fait ce qu'il à peu, & ce qu'ils ont voulu; que tout le Roiaume ne soit ruiné pour satisfaire a leurs desseins. Car on à veu six armées tout a la fois en ce Roiaume, & toutes grandes. Chose non ouïe, ni veuë auparavant. Chose non croiable a qui ne l'auroit veuë. Et c'estoit pour occupèr & distraire en divers lieux les forces du Roi de Navarre, afin que ceux de la Ligue qui avoient les principales forces du Roiaume, & qui estoient les premiers en armes, pour tirer a eux l'eslite de la France, eussent meilleur marché du Roi de Navarre, duquel ils avoient entrepris la ruine; ne pouvans ses seruiteurs venir a lui, pour estre iceux retenus & obligés ailleurs.

Les habitans de leurs villes ne veulent plus reçevoir les soldats estrangers, depeur que les aians destruits & mangés, ils ne les exposent encor au pillage, & ne les livrent afin de se racheter, comme ils ont fait a Castillon. Discours.

Tesmoin ceux de Millau, qui a la venuë de M. l'Ad- Response.

miral de Ioieuse en Roüergue ont reçeu M. de Chastillō & toutes ses forces en leur ville, & les ont nourris a leurs despens. Tesmoin aussi ceux de Villemur, qui ont appellé comme chés eux tous les voisins; Et non tant pour se garder, qu'assister les assiegés de Salvaignac.

Discours. *Les gens de guerre ne se veulent plus asseurer aux vaines esperances du Roi de Navarre pour attendre plus aucun siege, sous esperance de secours.*

Response. Et de là se voit la verité de ce qu'il dit, que les gens de guerre ne se veulent plus jetter dedans les places; Car jamais plus volontairement ne s'y jetterent, qu'ils ont fait tout fraischement a Severac, a Villemur, a Salvaignac; & un peu auparavant au Maz Sainctes Puelles; où M. le Mareschal de Ioieuse espuisa en vain les magazins de Languedoc.

Discours. *Les forces estrangeres, qu'il leur à fait si souvent entendre estre sur la frontiere, & tant de belles esperances dont il les à entretenus jusques ici, leur ont manqué; Et ne doute point, si on les presse, qu'ils ne facent ainsi que ceux de Dauphiné, lesquels a la premiere armée que Monsieur de Maienne y mena soustindrent quelques sieges, & emploierent toutes leurs forces, pour s'opposer a ses desseins. Mais depuis, le voiant revenir aprés que l'hyver fut passé, desesperés de lui pouvoir plus resister, ils lui apporterent les clefs de toutes leurs villes & forteresses, dont ils souffrirent que les plus importantes fussent rasées & demolies, & que l'exercice de la Religion Catholique fust remis jusques dedans les valées d'Angrongne*

grongne

Digitized by Google

grongne, & de val Ioieuse, où il avoit tres long temps esté discontinué.

Quant a la venuë des estrangers; leurs Majestés sçavent bien qu'elle est toute asseurée; & les signes en sont assés evidens a un chacun. Et ce qu'ils ont retardé jusques ici est un œuvre de Dieu, dont le Roi de Navarre ne le peut assés loüer, qui à voulu faire voir a ce Roiaume, que son parti n'est pas si petit, qu'il ne puisse soustenir de soi, & sans secours d'ailleurs, tous les efforts de ses ennemis; Qui pour cest effet à donné le loisir a Messieurs de la Ligue de jetter leur feu tout a leur aise; de tirer jusques a la derniere piece; d'emploier, & de lasser tous leurs associés, tant de ce Roiaume qu'estrangers. Qui mesmes à voulu par un mauvais conseil, mais que par sa providence il à tourné & tournera a bien, que le Roi ploiast sa volonté aux leurs; qu'il leur mist ses forces en la main, pour en user a leur plaisir, qu'il les desploiast, & roidist tous les muscles & les nerfs de ce Roiaume, pour jetter par terre le Roi de Navarre, & ceux de son parti. A fin que par ce moien toute la France connust, que la France, ne l'Espagne, ne toute la Ligue ne sont suffisans de le chasser de France. Afin que la France aussi pour l'advenir, se resolust, non plus de conjurer avec les Espagnols contre les François; mais certes, par une bonne paix de bien unir tous les François, pour faire revivre l'honneur ancien & la gloire de France. Response.

Mauvaise conclusion d'un mauvais discours. Voiés quel exemple il prend pour nous accourager a nostre mal. Il en adviendra, dit-il, comme en Dauphiné, &

Digitized by Google

n'en doutés. Il prit a coups de canon quelques villes en Dauphiné ; quelques autres composerent puis aprés. Mais voici la fin ; Ces villes qui lui cousterent cher, Die & Livron, & quelques autres, on les à reprises au premier jour de la guerre, sans perte d'un homme ; On à saisi d'abondant Montelimar, Ambrun, & des principales du païs ; On à fraischement defait le Sieur de Vins & son armée ; Il y est mort douze cens hommes de pied, vingt & sept Capitaines, plusieurs Seigneurs de Provence, partie prisonniers, partie tués, vingt & deux Enseignes prises, sans y perdre que six hommes de leur part. Si donq la continuation de ceste guerre doit avoir mesme succés (Et pensés que c'est par un esprit de prophetie, comme Caïphe, ce qu'ils dient) jugés quelle en doit estre la fin, sinon la ruine totale du Roiaume. Et jugés par consequent qu'ils n'aspirent qu'a nostre ruine, puis qu'il la demandent, la desirent, & l'importunent tant.

A Montauban ce 22. Decembre 1586.

MEMOIRE DES DEPORTEMENS de M. du Plessis a Montauban. l'an 1586.

AV commencement de l'an 86. M. le Mareschal de Matignon aiant comme investi Castets sur Garonne, le Roi de Navarre pour lui rompre ce dessein, assembla ses forces, & se logea pres de lui, entre Meillan, & Castets.

De là s'ensuivit que ledit sieur Mareschal retira tout son camp a Langon, & pour ce coup ne l'attaqua point.

Digitized by Google

Le Sieur du Plessis, que ledit Seigneur Roi avoit laissé a Montauban pour haster les fortifications, & autres affaires, eut commandement alors de le venir trouver devant Castets, ce qu'il fit aussi tost.

Ce coup estant rompu, ledit Seigneur Roi premier que licentier ses troupes alla rencontrer le Sr. de Turenne a Caumont, pour resoudre avec lui, & autres de son Conseil des moiens de s'opposer aux efforts de M. de Maienne.

Lors ledit Sieur de Maienne passoit la Dordongne a Souillac, & tenoit par ce moien en jalouzie tant les places de Dordongne, que celles de haut Querci.

Cela fut cause que ledit Seigneur Roi fut d'advis que ledit Sr. de Turenne se logeast a la teste de Dordongne, qui a la verité soustint depuis le principal faix.

Et toutesfois parce qu'il n'estoit pas sans soupçon qu'il tombast en Querci, trouva expedient ledit Seigneur Roi de son propre mouvement, que le Sieur du Plessis passast vers Montauban; pour de là le tenir adverti, haster les troupes de Languedoc, & pourvoir avec le Sieur de Terride aux occurrences qui se presenteroient.

Lui bailla a ceste fin les Sieurs de Tauvenai, Antereau, & Herville avec leurs compagnies d'harquebuziers a cheual, montans de six a sept vingts.

Et parce que le Sieur de Terride faute de gens de cheval, ou autrement, ne faisoit point lever les contributions; connoissant d'ailleurs la necessité d'hommes qu'il y avoit en la province, on fut contraint les nourrir de bled, vin, & chair de munition, partie sur les villages plus volontaires, & partie sur le public.

Digitized by Google

Pendant ce temps M. de Maienne avec toute son armée se logea au milieu du haut Querci entre Figeac, Caillac, & Caidaillac, comme il sembloit, en intention d'en assieger l'une. On y jetta du bas Querci tous les hommes que l'on peut; mesmes comme le Sieur de Giscard requist d'estre assisté pour la garde de la ville de Tournon en Agenois, ledit Sieur du Plessis lui envoia le Sieur de Herville avec cinquante arquebusiers a cheval.

L'apparence en somme fut telle que l'orage vinst fondre sur ceste province de Querci, que M. de Turenne mesmes y vinst pour le soustenir.

Et fut bien besoin d'avancer a quelque prix que ce fust les fortifications nouvelles de Montauban tant deça, que delà le Tar.

Qui fut cause que ledit Sieur du Plessis emprunta argent pour aider a continuër, & achever la ville-Bourbon, comme il en avoit eu commandement expres dudit Seigneur Roi; lequel à depuis esté remboursé sur la recepte generale.

Mais comme ledit Seigneur Roi entendit que ledit Sieur de Maienne descendoit en Agenois, il r'appella aussitost ledit Sieur de Turenne en Gascongne, pour y donner ordre; commandant toutesfois audit Sieur du Plessis de ne bouger de Montauban, a cause de l'incertitude du dessein de l'ennemi qui lui restoit en l'entendement.

Alors donc ledit Seigneur Roi passa a Bergerac, & ledit Sieur de Turenne en Gascongne, qui emmena avec soi toutes ses forces; & d'abondant les susdites compagnies des Sieurs de Tauvenai, Antereau, & Herville.

Digitized by Google

Et parce qu'il y avoit doute que le Mas de Verdun ne fust attaqué, y logea & establit le Sieur de Savaillan, a condition que ledit Sieur du Plessis le pourvoiroit de toutes choses necessaires; ce que ledit Sieur de Turenne, outre les commandemens dudit Seigneur Roi, lui recommanda bien fort.

Est donq a noter que ceste place estoit desnuée entierement de vivres & munitions; & si desnuée, qu'avenant la menace d'un siege, nul ne s'y fust voulu embarquer.

Qui fut cause que peu de jours aprés furent mis dedans vingt quintaux de poudre, bonne quantité de plomb, souffre, corde, huile, sel &c. Et par un second convoi cent sestiers de bled, quelque quantité de sel encores, & autres choses necessaires; outre quarante barriques de vin, qui y furent envoiées depuis.

Ledit Seigneur Roi eut advertissement de divers lieux, que M. de Maienne au partir de Monsegur devoit remonter vers Montauban; comme de fait on l'y convioit a grandes offres; & pour ce lui commanda encor de n'en bouger; s'acheminant toutesfois au mesme temps vers la Rochelle. C'estoit environ le mois de Mai dudit an 1586.

Et est a noter qu'il n'y avoit alors aucunes compagnies de gens de pied reglées dans le païs; que M. de Terride n'avoit point levé sa compagnie de Gensdarmes; que l'esperance des troupes de Languedoc estoit perdue; que M. de Cornusson se mettoit en campagne; que M. de Chattes lui amenoit deux mil harquebuziers; que la moisson au reste approchoit, en danger d'estre perdue, si on n'avoit des forces.

De ce fut adverti le Roi de Navarre; mais il estoit trop loin pour y pourvoir. M. de Turenne aussi; mais il avoit un faix sur les bras, plus qu'humainement il n'en pouvoit porter. Qui fut cause, qu'on se resolut d'en mendier d'où on pourroit.

Lors arriverent de Castres huit Gentils-hommes François, & le Capitaine Tournebeuf avec vingt arquebuziers a cheval, qui avoient laissé M. le Comte de Mongommeri. M. de Terride fut d'advis de traitter avec eux; & convint a vingt escus pour le gendarme, & vingt francs pour l'arquebuzier a cheval; tant en consideration de leur condition, que de la necessité; Et en fut expediée ordonnance du Conseil, signée des Sieurs de Terride, de Grateinx, du Plessis, de Sorbiac.

Ils tesmoigneront que ledit Sieur du Plessis declara en plein Conseil, qu'ils se chargeroient d'une obligation qu'ils ne pourroient accomplir, & qu'il les valloit mieux laisser aller, si on ne vouloit donner autre ordre aux contributions. Toutes fois la necessité presente fit passer outre, nommément qu'ils seroient entretenus de tous deniers.

Peu de jours aprés, & en mesme temps que le canon fut mené vers Caussade, arriva le Sieur de Chappes avec M. le Viconte de Gourdon. Il avoit quelque six vingts arquebusiers, les deux tiers a cheval; Et receut a l'assaut de Iagot une fort grande harquebuzade, pour guarir de laquelle il se fit apporter a Montauban.

Monsieur de Terride pour les raisons que dessus traitta avec lui, & le retint, promettant tousjours de le faire paier, & de lever les contributions; & dresser

Digitized by Google

a ceste fin sa compagnie.

Ce fut lors que l'entreprise sur Montauban fut descouverte au Sieur du Plessis, qui sans doute, veu l'extreme confiance que prenoit le Sieur de Terride des entrepreneurs, estoit tres executable. Ioint que le Sieur de Cornusson fut deux mois, & plus, a roüer aux environs avec ses troupes pour choisir son occasion.

Et juge un chacun s'il fut necessaire alors d'entretenir ce peu de gens de guerre qu'on avoit peu recouvrer, veu la consequence de la place, qui estoit encor ouverte en plusieurs lieux, & quel reproche eust encouru ledit Sieur du Plessis, si a faute de relascher la rigueur des reglemens pour le regard des finances, il en fust advenu inconvenient. Adjoustés que le Sieur de Terride ne prenoit plaisir qu'on proposast d'entretenir les gens de guerre aux despens du peuple, pour ne reveiller les mescontentemens qui estoient contre lui, a cause des entrepreneurs qu'il avoit paravant soustenus.

De ceste entreprise les lettres, & les procés verbaux font foi, veus & approuvés par ledit Seigneur Roi & son Conseil, dont il auroit commandé ausdits Sieurs de Terride, & du Plessis, de proceder a toutes rigueurs contre les entrepreneurs, jusqu'a la ruine, & demolition de leurs maisons. Et chacun sera tesmoin du devoir qu'y à fait ledit Sieur du Plessis, & des empeschemens qu'il y à rencontrés.

C'estoit environ le fonds de l'arriere saison, le fonds par consequent des finances. Qui fut cause qu'il fallut emprunter de l'argent pour le paiement des gens de guerre, ne leur estans departies les contributions, & ne voulant pas le peuple continuer

Digitized by Google

a fournir. En quoi ledit Sieur du Plessis par l'advis de Messieurs de Grateinx, & de Sorbiac, & a l'instance mesmes dudit Sieur de Terride espuisa jusques au fonds de son credit. Sauf a desgager sa foi, & de ses amis par le moien des affermes.

Les villes circonvoisines l'une apres l'autre se departirent de l'union, & de l'obeissance; quelques unes rejetterent leurs Gouverneurs; & les autres estoient prestes d'en suivre l'exemple. Les Consuls de villes tiroient a eux toute jurisdiction, & toute authorité, en danger de mettre la main dans les finances. En fut escrit par un commun advis au Roi de Navarre, & a M. de Turenne; & sur la responce dudit Seigneur Roi, furent assemblés les Estats du bas Querci, & villes adjacentes, pour les reünir, & rallier; ce qui succeda bien. Pour les y mieux disposer fut celebré le jeusne; Dont aussi se presentoit autre jubjet sur l'esperance des Reistres.

Et parce que ledit Seigneur Roi mandoit que de toutes parts on fist provision d'argent pour son acheminement vers son armée, furent exhortés lesdits Estats; consideré mesmes que le plus clair de ses finances en la recepte particuliere de Montauban avoit esté emploié a l'entretenement des gens de guerre pour la conservation de la province.

Lesdits Estats accorderent volontairement quatre mille cinq cens escus; Mais pour les traverses qu'on y à donné, il ne s'en est pas levé le quart, alleguans aucuns que cest octroi avoit presupposé une fausse nouvelle.

Tandis que ce peu de troupes furent entretenues, on tascha, selon le peu de loisir qu'on en eut, de leur faire emploier

emploier le temps. La Françoise fut prise a coups de canon. Peu apres six ou sept forts es environs de Villemur.

Mais particulierement elles vinrent a temps pour la ville de l'Isle bloquée de fort pres de tous costés, & qui ne pouvoit plus patienter; ledit Sieur du Plessis les y aiant menées environ le mois d'Octobre, pour assister M. de Fontrailles, a la prise des forts, & de ladite ville.

Ne fut si tost retourné que M. de Ioieuse vint en Albigeois, & bas Querci; où il menaçoit d'une mesme pierre Salvagnac, & Villemur; Toutes deux, lesquelles le Sieur de Terride n'eust peu suffisamment pourvoir.

Mais estant encor en doute quelle des deux il attaqueroit, ledit Sieur du Plessis se jetta dedans Villemur, avec lesdites troupes, où il fut un mois entier, tant que l'armée se fust retirée. Et chacun tesmoignera que sans cela la place estoit perduë. Il fut assisté des Sieurs de Savaillan, & Suz a ce besoin, & d'autres ses amis.

Au sortir de Villemur il entendit par le Secretaire Viçoze venant de Gascongne, que M. le Mareschal de Matignon alloit attaquer Meillan sur Garonne; Et lui promit d'y passer deux jours apres, avec ce qu'il avoit pour y servir. Les eaux devindrent si grandes qu'il ne peut passer de quatre jours, encor a pene, & non sans danger. Ainsi Meillan se perdit a faute d'hommes, qui s'y voulussent jetter.

Et s'avançant ledit Sieur Mareschal a Tonneins, l'opinion plus commune fut qu'il vouloit attaquer Leirac, mauvaise place, & mal munie, que ledit Sieur du Plessis des le lendemain qu'il fut arrivé à Leitoure alla

visiter, y porta des poudres, assembla les Capitaines, pour en informer a son retour M. de Fontrailles.

Puis comme ledit Sieur Mareschal fut arrivé a Agen, y conduit lesdites troupes du Sieur de Chappes, & Capitaine Tournebeuf, aians icelles temporisé un mois dedans la Sauvetad, pour n'entrer a Leirac qu'au besoin, afin d'espargner les vivres.

Il n'y à celui qui ne sçache qu'elles y vindrent fort a propos pour le Sieur de Fontrailles, qui ne sçavoit où prendre des hommes pour l'en fournir suffisamment.

Il à prou fasché, & souvent audit Sieur du Plessis, que ces compagnies fussent en charge aux finances de sa Majesté; mesmes estans pour la plus part harquebuziers a cheval, & à cerché tous moiens de les en descharger. Ce qu'il eust bien fait, si cela eust despendu de son authorité. Mais il estoit tousjours retenu de ce respect de n'entreprendre rien de ce qui appartenoit a M. de Terride; & d'ailleurs voioit le danger où estoit le païs a faute d'hommes, aux occasions qui lors se presentoient. Tant y à qu'il s'en console es bons services qu'elles ont fait; Estant certain qu'a faute d'icelles il fust mesadvenu de plusieurs lieux.

REMONSTRANCE AVX TROIS Estats de France sur la guerre de la Ligue, faite par M. du Plessis sous le nom d'un Catholique Romain, l'an 1587.

MEssieurs; On vous auroit assés adverti par ci de-

Digitized by Google

vant, que la Ligue seroit cause de grandes calamités en ce Roiaume, & ne feroit pas grand mal, quoi qu'elle vous promist, au Roi de Navarre, ni aux siens. Aussi à elle esté faite contre ce Roiaume proprement, & pour telle reconnuë premierement, du Roi & de vous tous. Le Roi de Navarre, comme il en sent en soi le moins de mal, & vous le principal, n'en estoit que la couleur, & le pretexte.

Le pis est, que vous aiés mieux aimé le voir, que le prevoir, le sentir jusques au vif, que de le croire. Encor' certes que je sçai que beaucoup d'entre vous ont servi de Cassandres a Troie, peu authorisés pour destourner le mal, prou prudens, & advisés pour le predire.

Les autheurs de ceste Ligue, pour vous faire entrer en ceste guerre plus facilement, vous en proposoient une facilité tres-grande. Ce n'estoit que pour trois jours a faire. Les meilleures places ne devoient pas soustenir le seul bruit de leur nom. Le Roi de Navarre au reste estoit blocqué incontinent, & ne restoit que son Epitaphe a faire. Et si quelqu'un osoit remonstrer vingt & cinq ans mal emploiés en ce mesme dessein, beaucoup de temps perdu a nous perdre; c'estoit crime, & heresie formée. Et ne manquoient ces repliques ordinaires; Que la Ligue qui l'entreprenoit estoit tout autre chose, que ses Chefs y sçavoient bien d'autres finesses; & la violence les faisoit valoir pour la raison.

Representés vous ici, Messieurs, le progrés de leurs affaires en un an. Mesurés par une année toutes les autres, encore que leur principale ardeur s'en va evaporée, leur colere, pour la pluspart, convertie en phlegme; Et vous jugerés par là du succés avenir; vous verrés

Digitized by Google

que tout recreus & harassés que desja nous en sommes, nous n'avons pas fait encore un pas, qu'en reculant.

Apres l'Edit de Iuillet, procedé des violences de la Ligue, Monsieur de Maienne entreprit la Province de Guienne; & pour cest effect, outre les forces de la Ligue les forces du Roi lui furent consignées en main. Chacun peut juger de là quelle estoit son armée. Car de deux mediocrement fortes il s'en faisoit une. Il partit saisi d'une grande somme de deniers, & espuisa presques jusqu'au fonds le zele du Clergé. Artillerie, & munitions ne manquoient point. Et si vous voulés vous souvenir, ou de leurs vanteries, ou mesmes de vos imaginations d'alors, toutes les murailles de Guienne alloient en esclats, ou s'en voloient en poudre; Le Roi de Navarre mesme ne sçavoit où se ranger pour s'en mettre a couvert.

Et de fait il est certain qu'il estoit desarmé, ne s'estant jamais voulu, ni peu persuader, que l'obeissance qu'il avoit rendüe au Roi, lui deust estre en ruïne; Il estoit armé d'une fiance en Dieu, qui maintient le droit, mesme tout nud, contre l'injure armée. Il se pensoit aussi bien couvert des armes de son Roi, qui le devoient couvrir, puis qu'il lui avoit fait cest honneur de reconnoistre & tenir sa querelle pour sienne.

Vient donc ledit Sieur de Maienne en Poitou, & Saintonge. Il laisse derriere soi la Rochelle, S. Iean d'Angeli, Pons, &c. & sans y rien attaquer. Si estoient ce les plus proches places du cœur du Roiaume; & l'occasion y estoit a propos; par ce qu'elles estoient lors si travaillées de peste, qu'a pene les gens de guerre y pouvoient subsister. De là il prend son chemin par le Perigord, où

il prend a cõposition le chasteau de Montignac le Comte, place qui avoit esté comme banniere tous les troubles precedens; & un chacun le sçait. Et le fil de son voiage eust porté, qu'il fust allé a Bergerac pour y essaier la premiere fureur de son armée. Il prit nonobstant son chemin par Souillac, où il passa Dordoigne; laissant Montfort, & Turenne, & S. Ceré, places du Vicomté de Turenne, sans les attaquer. De là entra au haut Querci, où ceux du parti contraire tiennent Figeac, Cadenac, Gajarc, & autres places; en fut logé au milieu trois semaines durant; fut requis par les Estats, importuné par l'Evesque de Cahors, & par le Seneschal, de les en delivrer. Et de fait on sçait jusques a quels mots en vinrent les Sieurs de Saint Supplice, & Camburat avec lui, voians le païs tout ravagé, & reduit a la faim, & sans profit. Tant y à qu'il n'y fit autre chose, sinon composer avec deux ou trois Gentils-hommes du païs, des plus foiblement logés, a condition qu'ils pourroient avoir l'exercice de leur Religion chés eux, pourveu que de leurs maisons ils ne fissent la guerre, sauf pour leurs personnes a la faire ailleurs, où ils voudroient.

Les excuses furent, qu'il vouloit aller nettoier les rivieres, & asseurer le commerce du païs; & aux confidens il disoit a l'oreille, qu'il vouloit surprendre, & investir le Roi de Navarre en quelque lieu qu'il fust. Stratageme pedantesque, s'il en fut jamais, & qui toutesfois estoit leur fondement, comme si la France estoit un eschiquier, où un Prince n'eust de promenoir, que quatre pas. Et de fait en mesme temps le Roi de Navarre, aiant pourveu, comme il pouvoit, a toutes les places qu'il laissoit derriere, vint a Bergerac a la

Digitized by Google

teste de l'armée dudit Sieur de Maienne, & y sejourna un mois entier, n'y aiant riviere, ni ruisseau entre les deux, & sans que jamais on lui donnast alarme; Et enfin passa jusqu'en Saintonge, s'avançant devers la France, & visitant son Gouvernement, jusques aux bords de Loire; lui, qu'ils en devoient chasser en quatre mois; lui, qu'ils devoient faire reculer jusqu'a l'accul, s'il ne se resolvoit bien promptement de vuider ce Roiaume.

Castets, maison du Sieur de Favas sur la Garonne, quand M. de Maienne y arriva, estoit assiegée du Mareschal de Matignon. Ledit Sieur de Maienne a son desçeu, pour lui desrober ceste petite gloire, cõposa a douze mille escus pour se la faire rendre; Chose neantmoins inusitée entre tous gens de guerre, une place estant battuë, & breche faitte, de lui donner un assaut d'argent.

De là en avant il prit Sainte Bazeille, Montsegur & Castillon, places inconnuës avant ces guerres; places non jamais mentionnées dans les cartes plus particulieres; places de nul nom, que par la resolution de les defendre; places neantmoins, & sur tout Mõtsegur, qui lui cousterent cher; & est bien certain que sans la peste qui travailloit ceux de Castillon, plus que l'on ne sçauroit croire, il estoit pour recevoir un grand affront devant, aiant esté ceste place, en la face de M. de Mayenne, secouruë & rafraischie par M. de Turenne. C'est en somme tout ce qu'il à fait en Guienne en une année entiere. Et notés que le Roi de Navarre en mesme temps s'est accreu de Taillebourg, & de Roian, places fortes d'art & de nature, Ports de mer, emboucheures de Charante, & de Garonne. Ie ne nomme S. Iean d'Angle, Tonne-Charente, Mornac, & autres, qui recompensent sans

celles là Castetz, & Sainte Bazeille, & mieux.

Ie laisse que la Garonne, qu'on avoit promis d'ouvrir pour le contentement de Thoulouse, & de Bourdeaux, demeure tousjours close, plus mesmes que paravant la guerre. Car ne pensés pas qu'apres Sainte Bazeille prise ledit Sieur de Maienne ait osé attaquer Caumont, qui le regardoit la riviere entre deux. Aussi peu le Mas, & autres places, qui commandent la Garonne. Ioint qu'en mesme temps on à fortifié la ville de Meillan, qui vaut mieux que tout ce qu'il à pris, comme sçavent bien ceux du païs, outre certains forts deça & delà l'eau qu'on y à bastis depuis au dessous de Clerac; tellement que les marchans, ausquels on avoit promis d'affranchir le commerce en dedans Noël dernier passé, leur defendant par expres a pene de la vie de composer pour la liberté & seureté de leur passage, & de leurs marchandises, s'en voians plus loin qu'ils n'estoient auparavant, & aians souffert en cepandant a faute du commerce plusieurs pertes, dont sont ensuivies notables banqueroutes, sont venus enfin a composition, maudissant la Ligue, & tous ses adherans. Mais c'est aussi ce que le Mareschal de Matignon à tres-bien reconnu (& quelque sobre qu'il soit, il ne s'en est peu taire en quelques lettres) Que M. de Maïenne avoit plus d'entreprises sur Thoulouse, & sur Bordeaux (c'estoit parlant du Chasteau Trompette) que sur le Mas de Verdun, & sur Caumont.

Or qu'ils puissent ci apres faire grand cas au reste de la Guienne, jugés l'apparence qu'il y à. Car toutes les places, qui a l'entrée de la guerre commencée sur l'arriere saison, eussent peu avoir faute de vivres,

ont fait leur racolte tout a l'aise, & mesmes du gré de leurs voisins; soit qu'une necessité commune a tous les deux les ait amenés a mutuels offices, soit qu'ils abhorrent telles extremités, & detestent la misere de ce temps. Et c'estoit en leurs Memoires toutesfois, qu'ils presenterent au Roi pour lui faciliter les choses, l'unique moien qu'ils pretendoient contre les villes principales; Moien certes, qui tient plus de la nature de l'extremité, que du moien; Moien, qui plus est, auquel ils ne peuvent revenir de deux bons ans, & plus.

Es autres Provinces la Ligue n'a pas mieux prosperé en ses affaires. Car en Languedoc M. de Montmorenci s'estant associé avec le Roi de Navarre pour le tort qu'il cognoissoit lui estre fait, à reduit a soi Lodeve, & Saint Pons, villes Episcopales, & leurs Dioceses; à fortifié les deux rives du Rhosne, jetté racines en Provence si avãt, qu'on à esté contraint d'accorder libre exercice de la Religion aux Gentils-hommes. Tout ce qu'on peut alleguer avoir esté gaigné en Languedoc c'est le fort de Montesquiou en Lauraguois, qui pourroit estre contrepesé de plusieurs forts de mesme estoffe, qui ont esté pris en la mesme Province; & tout fraischement la prise de Marnejols, plus par trahison que par effort, & qui n'aura rien servi qu'a resoudre les autres, y aiant esté contre la foi promise telles cruautés, & insolences exercées, qu'il faudroit trouver de nouveaux noms pour les descrire. Mais le siege du Mas Saintes Püelles en pourra tout seul contrepeser la gloire, place la plus miserable, & moins tenable de toutes celles de Lauraguois, qui à repoussé l'armée de M. de Ioieuse, lui aiant tué 32. Capitaines, & 500. harquebusiers, dissipé ou

rebuté

Digitized by Google

rebuté ses Regimens, & fait perdre son credit entre les gens de guerre, jusqu'a se resoudre es Estats depuis tenus a Castelnau-d'Arri de ne s'en mesler plus.

Et quant au Dauphiné, la province, comme chacun sçait, si on à esgard a ceux du contraire parti, la plus abbatuë de toutes lors que ces troubles ont commencé; la Province en somme, où M. de Maienne pensoit avoir fait l'essai de sa fortune, & dont il s'estoit promis facilement la ruïne des autres; chacun sçait comme ils y ont laissé prendre Mont-limar, ville notable, & depuis Ambrun, ville Metropolitaine du païs, les deux qu'ils pensoient avoir acquises a la Ligue, & que maintenant le Sieur Desdiguieres lui à rendu imprenables. Outre ce qu'ils ont laissé reprendre Die, & Livron, & autres lieux, de la conqueste desquels M. de Maienne triomphoit, & avoit fait sa gloire.

Ie laisse plusieurs chasteaux en diverses provinces, pris a moins de dix livres de poudre, dont la Ligue eust fait sonner les cloches, & fait gaigner tous les Contreporteurs du Palais, s'elle les eust pris par l'effort du canon. Ie laisse que ces petis chasteaux, que M. de Maienne fait sonner a nos oreilles, coustent un million d'or chacun, & la vie de nos meilleurs soldats, au lieu que les bonnes villes que dessus n'ont cousté au Roi de Navarre & a ses serviteurs qu'un coup de petard, & a peine quelqu'homme. Ie laisse pareillement, qu'en tous les combats, qui se sont faits par les menus (car de grands il n'y en à point eu) il se trouvera pour la plusspart que la perte est tombée sur la Ligue. Tellement qu'il se peut dire avec verité, que pour un de la Religion pretenduë Reformée, il

Xxxx

Digitized by Google

en est mort trente de la Ligue pour le moins. Et pour abreger en somme, voiés toutes choses calculées, s'il y à homme si idiot, qui voulust troquer Roian, & Taillebourg en Guienne, Lodeve, & S. Pons en Languedoc, Mōt-limar, Ambrun, & Die en Dauphiné &c. contre Montignac, Castets, Sainte Bazeille, Montsegur, & Castillon, les trophées de la Ligue, les triomphes de M. de Maienne; Mais triomphes chers, & ruineux; &, j'oserois dire, funerailles.

Vient maintenant, apres qu'ils ont jetté tout leur feu, une puissante armée estrangere au secours du Roi de Navarre. Quel miracle produira la Ligue ici pour s'en couvrir? Quand on alleguoit devant le Roi, qu'il seroit sans doute secouru des Princes, qui faisoient mesme profession que lui, puis mesmes qu'il y alloit de la Religion expressement, & qu'ils vouloient qu'on levast le masque; ils avoient, qui les eust voulu croire, pourveu de long-temps a tout cela. De la Roine d'Angleterre, ils lui devoient tant tailler d'affaires du costé d'Escosse, tant mesmes en son Roiaume propre, qu'elle seroit assés occupée en elle mesme. Et defait ne faut douter, qu'ils n'aient attisé tous les tisōs fumans, remué toutes les cendres, & soufflé toutes les estincelles, qu'ils ont peu. Cepandant, comme il plaist a Dieu souffler sur leurs desseins, jamais l'Angleterre ne fut plus paisible, jamais plus estroitement alliée a l'Escosse; jamais aussi ne s'y vit la benediction de Dieu plus clairement, soit dedans, soit dehors, Dieu aiant miraculeusement découvert les pratiques, & par plusieurs fois, que les Iesuites suscitoient contre la Roine d'Angleterre, sa personne, & son Estat; Dieu au contraire favorisant les

Digitized by Google

entreprises qu'elle à faites pour la defense de ceux, qu'elle à connu estre opprimés injustement.

D'Allemagne, pour lever toutes difficultés au Roi, ils entroient presque en caution, qu'il n'en sortiroit aucun secours pour le Roi de Navarre ; alleguoient, pour colorer ce vain espoir, les vieux differens sur quelques points de Religion entre les Eglises d'Allemagne & les Françoises, qu'ils pretendoient fomenter par leurs pratiques. Et voila qu'ils ont veu au contraire, que leurs artifices n'ont servi qu'a reünir les cœurs, & a faire cesser les disputes ; Qu'elles se sont reconciliées ensemble estroitement pour faire doresenavant & mesme corps, & mesme cause ; Que le Roi de Dannemark, & les Electeurs, & Princes de l'Empire, les Seigneurs aussi des Ligues des Suisses, & des Grisons se sont sentis offensés en la personne de ce Prince, se sont sentis blessés en ses plaies, & atteints en ses injures. Et de fait qui ne s'en fust esmeu? Qui n'eust aperçeu la consequence de ce qui se brassoit contre lui, quand pour la Religion qu'ils tiennent, & que les premiers ils ont receuë en leurs païs, on expose en proie son Estat, sa vie, & son honneur? on le veut rendre incapable, & de toutes dignités, & de tous biens? Ils devoient armer les Allemans les uns contre les autres; ils devoient resusciter les plus vieilles querelles pour mettre la guerre entre les Princes Catholiques & les Protestans ; Ils n'avoient pas faute aussi, disoient ils, d'inventions pour diviser les Protestans entr'eux mesmes. Où sont maintenant tous ces grans artifices? Que sont devenus tous ces discours? veu que l'Allemagne n'a jamais esté, ni plus

Digitized by Google

cõposée en elle mesme, ni plus disposée a secourir leurs amis? Et que feront ils a ce Cadet de Cazimir (car ainsi appellent ils ce Prince) qui passera sur le ventre un de ces jours (& combien l'a il fait?) a l'aisné de ces beaux rejettons, a l'aisné de Lorraine?

Mais au pis aller, & a tout rompre les Reistres venans a entrer, ils faisoient sortir une armée d'Italie, contribuée par les Princes de la Ligue; Ils la tenoient embusquée dedans les Alpes, toute preste a découpler a point nommé. L'estat en couroit par le Palais; il se lisoit sur la Court du Louvre. Où donc s'endort elle maintenant? & que ne comparoist elle a ce besoin? Et qui ne sçait au contraire que les Seigneurs de Venise, les plus anciens amis & alliés de ce Roiaume, ont offert secours au Roi contre la Ligue? & l'exhortent maintenant a une Paix? Que le Roi d'Espagne, sur lequel tournent tous leurs desseins, eux n'aians tenu ce qu'ils avoient promis, les à laissés a moitié chemin, & à r'envoié leurs Negotiateurs avec reproches? Et que diront-ils du Pape Sixte mesmes, qui à reconnu a M. de Montmorenci, qu'il avoit esté surpris par eux en la Declaration, qu'il avoit publiée contre le Roi de Navarre & Monseigneur le Prince? qui le prie de r'adoucir les choses, lui sous le voile duquel ils les avoient aigries? qui mesmes permet en Avignon, & par traité exprés, libre accés a ceux de contraire parti de Dauphiné, & de Provence, qui en tirent tous les jours par sa permission vivres, armes, poudres, & autres munitions de guerre.

Ceste armée donc d'Italie, ou s'estant fonduë, ou n'aiant esté fondée qu'en l'air; au contraire l'armée d'Allemagne estant en nature, & tenant desja le pied

Digitized by Google

sur la frontiere: qui ne voit en quelle extremité par leurs illusions ils ont reduit le peuple? Qui ne voit le bon marché qu'ils font de sa calamité, du sang de nous tous, de l'honneur du Roi & du Roiaume?

Mais aussi les veulent ils combattre. Et c'est a la verité un de leurs griefs en leurs livrets, que les estrangers n'ont esté combatus sur la frontiere es troubles precedens. Ie voudrois donc sçavoir qui les à empeschés, quand aux premiers troubles feu M. de Guise commandoit aux forces de la France; & quand aux seconds feu M. d'Aumale avoit une armée sur la frontiere, pour leur en fermer l'entrée? (& la mort de feu M. le Prince de Condé en mesme temps lui venoit a propos) Et quand la derniere fois M. de Maienne l'entreprit, qui estoit logé trois mois devant sur les passages, qui avoit choisi ses advantages a loisir, & qui toutes fois en tout ce long voiage ne leur donna une seule alarme? Mais ainsi ont ils accoustumé d'en faire pour avoir les armes en main, & se rendre arbitres des affaires. Ils se font tenir un temps, protestans du service du Roi, s'il ne leur est accordé de les combatre. Et quand on leur lasche la bride sur le col, ce sont les premiers qui cerchent des excuses, & prennent tres-grand plaisir qu'on leur allegue alors, qu'il est & dangereux, & inique de joüer la Noblesse de France contre une armée estrangere, & dans le cœur du Roiaume.

En somme voulés vous voir le bien que la Ligue à fait en ce Roiaume en general? Elle à allumé le feu aux quatre coins, & au milieu: elle à mis les meilleures Provinces, les meilleures villes a la faim, & n'à pas encore fait un pas en l'entreprise pretenduë en avançant. Elle

Digitized by Google

avoit promis d'exterminer les Huguenots; & voila qu'ils ont ancré plus ferme. Elle les devoit chasser en Allemagne; & voila que l'Allemagne vient en France. Elle promettoit d'extirper leur doctrine; & voila qu'elle nous à reduis a tirer au baston avec eux a qui demeurera, & a refaire les lots, & r'entrer comme en nouveau partage, au lieu qu'ils se contentoient auparavant de telle condition, & part que nous leur accordions.

Voions si au moins la Ligue, qui à confondu tout cest Estat, à fait quelque bien particulier pour nos Estats. Ils s'estoient couverts, comme tous vous sçavés, du vieil gaban de bien public. Car ainsi ils l'appellent. Ils avoient promis de decharger le peuple, & faisoient sonner bien haut, qu'ils estoient les petis fils du Roi Louïs XII. & a pene qu'ils ne fussent successeurs du beau surnom qu'il merita de Pere de son peuple. La dessus on vous avoit prou dit, que vous seriés surchargés plus que jamais, que nouvelle guerre aporteroit nouveaux imposts; que la Ligue pour vous obliger bailloit les arres, mais que ce seroit sans doute a vous a tenir le marché, & paier les contracts. Voiés donc au bout de l'an l'engeance de la Ligue; Voiés ce qu'a engendré ce bien public; Vingt & sept nouveaux Edits d'une volée, que vingt & sept ans n'avoient pas peu produire; Edits onereux a tout le monde, la lie, & le marc de toute l'invention des Courtiers d'Italie. Que restoit-il plus pour accabler le povre peuple? pour accomplir la confusion de ce Roiaume? On s'estoit plaint aux Estats, que multitude d'Officiers en la justice estoit multitude, & longueur de procés: Et voila multiplication de Presidens, & Conseillers, & autres Officiers es Courts

Digitized by Google

Souveraines, & sieges Presidiaux; Voila Receveurs alternatifs d'espices en paiant finances, pour multiplier, entretenir, allonger, encherir les procés. On avoit infinies fois mis en avant la suppression, ou reglement du nombre effrené de Procureurs; & les nous voila, non pas innombrables seulement, mais successifs, & hereditaires; Voila dis-je nos procés, qui tiennent coste, & ligne, & passans de main en main, de pere en fils aux Procureurs, se rendent perpetüels a tous nos descendans. Combien eust-il mieux valu laisser le Roi en paix? qui ne vacquoit lors de ceste Ligue qu'a r'establir la justice en son Roiaume, qui consultoit si soigneusement les principaux de ses Courts Souveraines des moiens plus propres de restablir l'ordre en toutes choses? On avoit aussi de long temps apperçeu, que nombre d'Officiers au maniement des finances n'y apportoit que dommage, & diminution; que l'escu sortant des mains du povre peuple, passant puis apres par tant de Financiers, ne revenoit pas a un teston en la bourse du Roi. Et de là estoit né ce conseil de remettre sus la façon ancienne, que tous les deniers Roiaux fussent portés tout droit en l'Espargne du Roi. On y espargnoit par ce moien & les comtables, & les comtes; on y espargnoit les deux tiers des finances; & d'un tiers, par ceste espargne, & plus, le Roi, sans s'incommoder, eust soulagé son peuple. Que ferons nous maintenant qu'on nous donne nouveaux Generaux, & Generalités? qu'on nous remet sus sans aucune raison les Elections, qu'avec tant de raison on avoit supprimées? qu'on nous rend hereditaires les offices des Chambres des Comtes, & tous autres offices venaux? c'est a dire, qu'on

rend les finances du Roiaume patrimoniales, hereditaires, venales, & a ceux qui les manient, & a ceux qui jugent de leur maniement? Ce sont de belles successions, que le differend de la succession, si mal a propos mis en avant, nous à apprises; Successions de plaideurs, & de chicaneries; Successions de larrons, de peculats, de mangeries; mille successeurs du vivant mesme du Roi, en ce Roiaume, puis qu'ils succedent a ses finances.

Le Roi proposoit avant ces remüemens de soulager son povre peuple; & voila qu'on l'a reduit a ceste extremité de l'accabler. Il vouloit degager son domaine; & il le vend a plein; r'abbaisser les tailles, & les aides; & il les redouble, mesmes il les vend, ce qu'il ne fit jamais. Il vouloit oster toutes les vieilles daces; & en voici de nouvelles d'heure a autre, & de tant de sortes, qu'il nous faut un Calepin pour en sçavoir les noms: Toutes ces surcharges, toutes ces inventions, engeances de la Ligue, qui n'a pas voulu laisser loisir au Roi de bien faire a son Peuple, envieuse du bien, du repos, du restablissement de ce Roiaume; envieuse de l'honneur que s'acqueroit le Roi de l'avoir restabli, de l'affection & de l'amour qu'il se gaignoit au dedans de son peuple, de lui faire sentir un allegement apres tant de travaux.

Et ne pensés pas aussi, que les Chefs de la Ligue n'en retirent bien le principal profit. Car outre ce qu'une partie de ces Edits nouveaux est dediée a l'entretien de la guerre, qu'ils ont creée, qui se conduit par leurs mains, & par consequent leur passe entre les doigts; on sçait que particulierement M. de Guise à obtenu l'Edit des dix vendeurs de marée, & l'Edit des douze vendeurs de bestail a Paris; l'Edit qui nous crée les

Receveurs

Receveurs alternatifs pour les espices, l'Edit d'ampliation a tous sieges Roiaux pour exploiter par tout le Roiaume en finançant: Que M. de Maienne à eu aussi les Lieutenans de robe longue en chaque Election: & que tous deux participent a l'heredité des Offices venaux, & des Chambres des Comtes; Eux, qui devoient abolir par un nouveau Edit toutes les vieilles daces; Eux, qui devoient r'amener, selon qu'ils protestoient, le siecle du Roi Louïs XII. en ce Roiaume.

Peut estre auront ils mieux traité la Noblesse. Car ils la veulent amadoüer entant qu'ils peuvent; & peut estre l'auront-ils remise en sa splendeur. Car ils se disent Princes de foi; & ils le promettoient. Nous le pouvons tous sçavoir, qui avons essaié leurs armées, si onc les maisons des Gentils-hommes, qui estoient auparavant sacrées, ont esté moins respectées, que par leurs troupes; si des Huns, des Gots, & des Vandales on eust peu attendre pire traitement, qu'on à eu d'eux. Ceux du contraire parti, parce qu'on vouloit verser la haine de la guerre sur le Roi (qui y estoit forcé) ont trouvé de la faveur; parce aussi qu'ils composoient par le moien de leurs amis, moitié marchandise, & moitié guerre. Les Catholiques tout au rebours, parce qu'ils s'asseuroient en eux mesmes, en leurs privileges, leurs services, leurs merites, ont esté comme exposés en proie, ont esté traittés comme ennemis, & estrangers.

Ie laisse que des surcharges, que semble porter le Tiers Estat, la Noblesse est plus chargée, que lui. Et c'est en quoi nous nous flatons ordinairement. Car sous ombre que nous n'avons pas comté l'argent, on nous fait accroire que nous ne le paions point; comme si en la fai-

gnée le sang sortoit seulement du bras, où on la fait, & non pas des parties plus hautes, qui ont a le remplacer incontinent. Certes si le metaier est ruiné, il est evident que c'est le Gentil-homme qui en souffre. Si les daces se redoublent sur les marchandises, c'est le Gentil-hõme qui plus porte; qui plus achete de soie, acquite la doüane; qui plus de chevaux, est chargé de l'Edit des Courtiers; qui plus se pourmene par païs, des entrées des vins, des bleds, des chairs, du redoublement des aides, de l'impost sur les hosteleries. Disons plus, que qui à plus de terres coustumierement aura plus de procés; Et pource, ce sommes nous, a proprement parler, qui sommes chargés des nouveaux Presidens, Conseillers, Lieutenans, & Officiers, & qui paions les Receveurs alternatifs d'Espices, qui avons a soldoier l'heredité des Procureurs postulans. Le coup de lancette se donne en la peau du Paisan, du Marchand, de l'Officier, du Procureur &c. Le premier sang, le premier argent sort de leur bourse; mais il se remplit des plus hautes parties. Ils se refont tous a nos despens. Car le Paisan sçaura bien encherir ses labeurs, & ses fruits; le marchand faire son compte, & hausser ses denrées; l'Officier nous debiter par le menu ce qu'il aura paié en gros; Le Procureur eslargir ses lignes, encherir ses escritures, & ses pas: Tous enfin recouvrent leurs avances. Et sur qui, que sur les Gentils-hommes, qui demeurent sur leur perte, & ne peuvent pas la recouvrer d'ailleurs, ni de plus haut?

Quant a nos honneurs, vous vous souvenés qu'en leurs protestations ils devoient remettre toutes choses en splendeur, loger un chacun en son degré, faire rendre

Digitized by Google

les Gouvernemens a ceux qu'ils en pretendoient avoir esté ostés &c. Et parce qu'il faisoit mal au cœur a quelques uns de voir quelques Gentils-hommes pres du Roi, qui par la faveur, & amitié qu'il leur portoit, avoient atteint aux plus grans honneurs tout en un coup, ils se prevaloient de ce subjet pour nous envenimer. Mais vous vous resouvenés aussi, qu'en paix faisant ils n'en dirent jamais un seul mot; qu'ils n'ont pas fait remettre un seul de ceux pour qui ils se sembloient formaliser. Quant a ceux qu'ils decoupoient en leurs escrits, ils ont recerché leur bonne grace vilement, & ont tasché a les obliger en toutes sortes. Et de fait vous les voiés, & ils les voient, & plus grands, & plus authorisés que paravant. Ie ne touche point au choix qu'a fait le Roi; Ie ne touche point a leurs merites; Ie sçai qu'il n'y à si grande dignité, qui ne soit ouverte a la Noblesse, où le bras aussi de la vertu ne puisse atteindre. Mais je veux que nous reconnoissions les pretextes qu'ils prennent, & comme ils se joüent de nous a leur plaisir; & que nous sçachions qu'ils se servent de nos coleres, de nos mescontentemens, & de nos deplaisirs, &, tout aussi tost qu'ils en ont fait, ne s'en souviennẽt plus.

Au moins auront-ils fait du bien au Clergé; aumoins auront ils fait quelque chose pour l'Eglise; l'Eglise, leur principal pretexte; le Clergé, qui s'engageoit, & se vendoit si volontiers pour eux. Voions. Ils avoient promis de dissiper les Huguenots en France; & voila qu'ils les y ont unis estroittement, & voila qu'ils les ont reünis, & reconciliés en toutes nations, François, Allemans, Anglois, Danois, Escossois, Suedes, & Suisses; Et voila qu'ils les ont faits associer avec nos

Digitized by Google

Princes Catholiques, & les principaux Seigneurs de ce Roiaume. Le parti de leur Religion se reünit, & le nostre se divise ouvertement. Combien eust-il mieux valu y proceder par saintes admonitions, par douce conversation, par bon exemple? Moiens peut estre plus lens pour les impatiens, mais salutaires au moins, & asseurés; Moiens peut estre moins agreables aux pretendus Medecins de nostre maladie, mais au moins utiles, mais au moins non dangereux pour le malade.

Et puis qu'y ont mesmes profité ceux du Clergé? Car quel de tous les Evesques se peut dire avoir esté reïntegré, quelques frais qu'il ait faits? Quel avoir reçeu amendement par leurs armes? Au contraire, Messieurs d'Ambrun, de Lodeve, Saint Pons, & autres, ont ils pas perdu tout de nouveau leurs Eveschés? Et combien leur faudra il vendre de Temporel pour les r'avoir de force? Et toute l'affection, toute l'ardeur d'engager, de vendre, de contribüer, sera elle pas evaporée premier?

Mais voulés vous voir aussi, que ce n'estoit rien que pretexte? Les Chefs de la Ligue s'escarmouchent, ce nous semble, quand on parle de prescher en France; ils ont extorqué Edit expres du Roi pour l'empescher. Et ils ont permis, & consenti aux Gentils-hommes du parti contraire, composans pour leurs maisons, d'y avoir libre exercice de Religion, pourveu que de leurs maisons on ne leur fist la guerre. Ils ont offert la mesme condition a villes, a chasteaux & a particuliers. Ils souffrent a leurs Reistres au milieu de leur armée d'avoir leurs Ministres, & leurs Presches. Ils ont presché dans les Cimetieres, & dans les Eglises. Ils ont celebré

Digitized by Google

leur Cene publiquement dedans leur Camp. Ce qui se permet par eux a quelques uns, pourquoi moins l'aura permis le Roi a tous? Ce qu'il auront volontiers souffert aux estrangers, pourquoi moins le Roi a ses subjets? Ce qui leur sera zele d'Eglise, ce qui leur sera ou meritoire, ou veniel, pourquoi note d'heresie au Roi? pourquoi damnable ou mortel a leur Superieur?

Ces gens ont volé enfin, & violé les lieux sacrés. Ces gens ont pillé & rançonné les Prestrés, & Moines. Ces gens sous ombre de pieté ont perpetré cent mille impietés. Ces gens par plaisir & de gaieté de cœur nous ont épuisé de biens, nous ont tous noiés de maux. De tant, & de si grans maux quel bien nous en revient? quel au peuple? quel a la Noblesse? ou au Clergé? quel en general, ou en particulier? Et qui jamais fit du mal, au moins s'y voulust opiniastrer, que pour espoir du bien? Ains pourrois-je dire encore, Quel bien ont ils fait a eux mesmes? Car Dieu à maudit leurs actions de telle sorte, que cepandant qu'ils pensent souder leurs Confrairies dedans les villes sous pretexte de l'authorité que la guerre leur donne, les meilleures places, qu'ils eussent surprises, se sont retirées de leur subjection, Agen, & Auxonne, & quelques autres. Et notés, que cest exemple, pour peu de mauvais visage qu'on leur face, s'en ira bien tost suivi par tout ailleurs.

Que s'ensuit, puis que ceste Ligue est inutile a elle mesme, & puis que la guerre est dommageable a tous; puis qu'en tout un an, & en sa plus grande vigueur, elle n'a fait chose qui vaille; puis qu'au lieu d'acheminer, elle va qu'en reculant; sinon que nous recourions a quelque autre remede sans nous obstiner en cestuici? en cest

antimoine, corrosif, & venimeux, qui chasse le bon, & le mauvais ensemble, & souvent plustost le bon que le mauvais? qui, sous ombre de vomir l'humeur peccante, nous fera jetter jusques au sang, & peut estre l'ame dans le sang? Certes il nous faut tous addresser a nostre Roi. Il est Prince debonnaire, & qui aime son peuple. Il sçait bien qu'un Roi meurt en la mort de son Roiaume. Il est sans doute blessé en nous, plus que nous mesmes. Il aura pitié de soi en nous, & en nos plaies. Decouvrons les lui tout privement, & lui monstrons ceux qui nous menacent. Disons lui tout haut les maux, que la Ligue nous à faits. Supplions le selon sa prudence singuliere d'y trouver remede durable, & compatible a la disposition de nostre corps; Remede, que nostre debilité puisse porter; Remede pour convertir & adoucir l'humeur, non pour en pensant l'evacüer mettre au bas nostre corps. Prions Dieu sur tout, qu'il tourne vers ce Roiaume le doux oeil de sa misericorde; car qui pourroit soustenir l'œil rigoureux de sa justice? qu'il assiste nostre Roi de son Esprit pour manier son Sceptre, lui inspire de bons conseils, lui suscite de bons Conseillers, l'emplisse de force & de courage pour composer les humeurs, & consolider les plaies de ce Roiaume, c'est adire, pour éteindre les mal-heureuses engeances de la Ligue, pour rendre une sainte, heureuse, & perdurable paix en cest Estat.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. le Prince de Condé; Du 21. Ianvier 1587.

MOnseigneur,
Ie desire la paix, & Dieu le sçait; Mais j'ai esperé fort peu de ce Traitté, me representant qu'un Edit extorqué par la force ne pouvoit estre rompu que par une contraire; I'entens, qui rende a leurs Majestés avec la liberté leur premiere intention & volonté. Vos ennemis ont jetté leur feu; Et vous avés mesnagé le vostre. Ils sont tous recreus & harassés; & vous sur le bord d'une grande esperance qui vous rafraischit. Dieu à soufflé sur les grãds efforts de six ou sept armées, pour leur faire entendre qu'il estoit seul suffisant de vous defendre. Et maintenant vous envoie un secours grand & fort, afin qu'ils connoissent que vous avés tost ou tard dequoi les offenser. Il faut que vostre prudence mesnage ceste force, & qu'elle en tire une paix qui ne se puisse rompre; au moins telle, que quand ils la voudront rompre, ce soit a leur dommage & non le nostre. Cependant, je trouve que le Roi vostre Cousin & vous avés fait sagement, de prester l'oreille aux paroles de paix. Deux profits vous en seront venus; Que la France aura connu qu'il ne tient point a vous qu'elle ne l'ait. Que vous aurés veu aussi, que vous ne la pouvés attendre d'eux, si vous ne la vous faites en partie. Ie n'ai rien obmis a escrire en Allemagne & en Suisse pour vostre service, & ferai entendre en ces quartiers soigneusement tout

ce qui s'est passé. Quant a nos affaires, on nous dit que M. le Mareschal de Matignon vient assieger Leirac; Et je vous jure, Monseigneur, que nous voudrions qu'il y fust desja, pour lui donner de la pene, & a nous de l'exercice. Cependant, j'attens les commandemens du Roi de Navarre & vostres, & demeurerai s'il vous plaist a jamais

Vostre &c.

De Leytoure &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS a Messieurs de Montauban; Du ... Ianvier 1587.

MEssieurs, I'ai veu la copie des lettres que vous à escrites M. du Claux tost apres mon partement de vostre ville, ce que je vous prie de remarquer. Ie serai tousjours tres-aise que tous vos voisins vous soient amis, & n'ai point d'interest au contraire. Cependant, puis qu'il pretend qu'on l'accuse faussement d'avoir entrepris sur vostre dite ville, l'advertissement, puis qu'il à pleu a Dieu, estant venu par moi, je me sens tenu & obligé de le cautionner. Ie vous prierai donc, Messieurs, de vous resouvenir sans prendre les choses de plus haut, que vous avés veu ses lettres au feu Sieur de Cornusson, & au Sieur du Cayla, que vous trouverés en vos Registres: Et pour la verification d'icelles, qu'elle à esté faite sur une vingtaine d'autres siennes, addressées aux plus notables habitans de vostre ville, comparées avec l'original, par lesquelles il est apparu des

dessusdites

Digitized by Google

dessusdites, qu'elles sont escrites & signées de sa main propre, & cachetées de son cachet. Et de ce fait foi le procés verbal, qui en à esté fait par M. de Grateins Chancellier du Roi de Navarre, M. Constans premier Consul de vostre ville, M. de la Roche Chandieu Ministre de la Parole de Dieu, & moi, qui l'avons tous signé de nos mains. Peut estre que maintenant que M. de Cornusson est decedé, qui devoit executer ceste entreprise, il sera bien aise de vous faire croire qu'il est vostre ami, & l'a tousjours esté. Dieu doint que l'entreprise soit morte tout ensemble, & sa volonté changée en mieux en vostre endroit; & vous doint, en attendant meilleurs effets de lui, prendre garde de bien prés a vos affaires. Quant a moi, je n'y pretens autre interest que vostre conservation. Tout ce qui est bon pour vostre ville est bon pour moi. Si j'y ai eu de la passion, comme il pretend, elle à esté ou publique, ou vostre; Car il estoit question d'une personne, que je ne vis onq; Et je ne suis pas, graces a Dieu, connu pour homme, qui me crée des ennemis pour mon plaisir. Vous sçavés au reste le jugement qu'en à fait le Roi de Navarre, & ce qu'il en à escrit a M. de Terride, & a vous mesmes, lequel si je me suis efforcé d'effectuer comme il m'estoit recommandé, j'en ai bon garend contre mes ennemis, qui sõt les vostres. Il vous dit, que vous demeurerés voisins, & que ceux qui auront abusé de vos moiens iront quester au loin. S'il à dit cela pour moi, il est hors de propos; car vous m'estes tous tesmoins, que je ne vous ai jamais esté en charge; & peut estre adjousterés encor, qu'en ce peu qui à esté en moi j'ai tasché de vous estre a soulagement. Au moins vous ferai je voir, s'il plaist a

Dieu, que s'il vous est assés proche voisin pour nuire, je ne suis pas trop lointain ami pour vous servir. Des autres particularités dont il escrit, je n'y veux point toucher, car je ne scai que c'est; Me suffit d'avoir touché ce qui me touche, & qui ne me touche toutesfois aucunement, s'il ne vous touche. Et pour la fin vous dirai, Messieurs, que vous n'avés ne aurés jamais ami plus desireux de vostre bien, & du repos & conservation de vostre ville que. Vostre &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Valsingham du .... Ianvier 1587.

MOnsieur, I'ai sçeu la triste nouvelle de la mort de M. de Sidney. I'ai eu des travaux & des traverses en ce miserable temps, mais rien qui m'ait tant pesé, ni tant percé le cœur, rien qui m'ait plus vivement touché ni en particulier, ni en publiq. Ie l'ai ressentie en moi pour vous, & pour moi mesmes. Ie le pleure encor & le regrette, non pour l'Angleterre seulement, mais pour la Chrestienté. Dieu le nous à plaint, Monsieur; Et peut estre, par ce qu'il eust merité un meilleur siecle. Mais certes a nul ne pouvoit il mieux convenir qu'a cestui-ci, si la volonté de Dieu estoit de l'amender. C'est ce qui me fait desesperer de mieux, quand le bon s'en va, & la lie nous demeure. Et c'est trop aussi en une année d'en avoir perdu deux; Ie dis feu M. le Comte de Laval & M. de Sidney, tels en leurs personnes, tels a leurs amis, tels au publiq. Desormais je suis tenté, ou de n'aimer personne, ou de hair moi mesmes. Toutesfois je me resouls en fin de les aimer, & honorer en tout ce qui les touche, & veux redoubler particulierement vers vous en affection, en honneur, en service.

Digitized by Google

Faites moi donq cest honneur, Monsieur, de faire estat de moi de plus en plus; & concluons par ce mot, La volonté de Dieu soit faite, lequel je supplie &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. le Mareschal de Matignon; En Mars 1587.

MOnsieur;

Ie ne puis oublier que je suis François, quelque mal qu'on tasche a nous faire. Il m'a esté envoié un paquet d'Espagne pris es Landes, que j'ai dechiffré. Nous avons appris par là, qu'il se prepare une armée en Espagne, qui est preste d'embarquer, laquelle doit faire descēte en ce Roiaume en faveur de la Ligue. Et portent les lettres qu'elle sera composée de vingt & deux a vingt & cinq mille hommes. Nous avons un peu trouvé estrange qu'un si grand nombre peust partir d'Espagne tout a une fois. Il nous sēble qu'elle sera pour fondre en Bretagne, par ce que par les mesmes lettres nous avons appris, que le Roi d'Espagne continuë en ses pretentions sur ladite Province; mesmes qu'il à donné pension depuis deux mois a deux Iurisconsultes de son Roiaume, pour disputer par Traittés le droit qu'il y pretend. Choses, comme vous scavés, Monsieur, qu'on à accoustumé de publier a l'entrée d'une guerre, afin de la justifier. Ceste conjecture ne doit pourtant empescher, que l'on ne mette ordre aux autres costes. Vous prendrés s'il vous plaist cest advertissement en bonne part; Et ne l'imputerés point a apprehensiō particuliere que nous aions pour les affaires de nostre parti; mais a celle, qui nous est, ou doit estre commune avec tous François, de la ruine de ce Roiaume. Monsieur, je supplie le Createur &c.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Beze. En Mars 1587.

MOnsieur, Il y à quelques mois qu'il fut pris un Courrier es Landes de Bourdeaux, qui venoit d'Italie & s'en alloit en Espagne. Il estoit chargé de plusieurs lettres en chiffre, qui furent envoiées au Roi de Navarre a la Rochelle, lequel les m'envoia a Montauban, où lors j'estois, pour les dechiffrer. Ce que j'ai fait, comme vous pourra tesmoigner M. de la Roche-Chandieu, qui en à veu les Alphabets tous dressés. Et parce qu'il y en avoit du Duc de Savoie a son Ambassadeur en Espagne, qui concernent l'entreprise sur Geneve, laquelle y est manifestement pratiquée comme verrés, j'ai pensé de leur en envoier le dechiffré; Sauf a Messieurs de Geneve a requerir du Roi de Navarre de leur envoier l'original qui est demeuré en ses mains, s'ils en ont besoin. Car peut estre voudront-ils verifier ladite entreprise en une Assemblée des Cantons, a quoi ceci leur servira. Et j'entens aussi, que M. de Savoie l'a tousjours niée, pour ne perdre le Vidamat de Geneve qu'il pretend, a cause qu'il meut en fief de la Souveraineté ; & que par ce moien, s'il estoit prouvé qu'il eust entrepris sur ladite Souveraineté, il s'ensuivroit qu'il auroit perdu au profit de Messieurs de Geneve ledit Vidamat. Vous qui entendés mieux les particularités, sçaurés aussi mieux connoistre le profit qui s'en peut tirer, & verrés d'abõdant jusques a quoi & comment les voisins s'en accordent ensemble, & les jalousies qui en proce-

dent, par lesquelles Dieu opere pour vostre conservation. Au reste, nous avons deça l'armée de M. le Mareschal de Matignon sur les bras. Il y à deux mois qu'il est en campagne, & n'a encor rien gaigné sur nous. Si nos amis estrangers tiennent promesse, nous respirerons un peu, aprés tant de travaux. Mais, comme je vous disois par mes dernieres, nous n'avons que faire d'esperance pour nous nourrir le courage. Car graces à Dieu nous sommes resolus en tous evenemens de nous defendre pied a pied. Mais bien serons nous bien aises, aprés une longue & penible defensive, de pouvoir ranger nos ennemis a mesme point. M. le Mareschal de Matignon à toute son armée a une canonnade de Leyrac, petite place proche de Garonne, a trois lieües d'ici. Il s'y est attaqué quelques escarmouches, mais elle n'est encor attaquée. C'est peu de chose du lieu, mais il est bien pourveu d'hommes, & ferons tout ce que nous pourrons pour ne les laisser perdre. Dieu nous aidera, lequel je prie &c. En Mars 1587. de Leitoure.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. du Fai; du 21. Avril 1587.

MOnsieur, M. de Turenne arriva seulement le 19. de ce mois en ce lieu. Et dès le mesme jour je m'enquis du fait dont vous requeriés mon advis. Puis que vous l'avés agreable, je le trouve tres bon; Et me semble que ce sera le service du Maistre & vostre contentement. A ceste fin je dresserai les Instructions selon

la connoissance que j'ai des lieux, & les envoierai au premier jour, si vous ne les prevenés. Ie n'appelle point ambition le desir de servir; Non pas mesmes le desir de commander quand on le sçait, & où on doit. C'est au contraire stupidité, de sentir en soi dequoi bien faire, & n'en recercher les moiens. Ce qui donne le nom a ceste passion, c'est a mon advis quand ce desir tend a soi, & non au publiq. En toute autre chose que je sçaurai vous estre agreable, vous me trouverés de tres bonne affection; Et sur ce je saluerai vos bonnes graces & prierai &c. A Nerac &c.

ADVERTISSEMENT AUX BONS Catholiques de Guienne sous le nom d'un Catholique, en Iuin 1587.

IL est evident, qu'au commencement que la Ligue s'emeut, le Roi ne desiroit que la paix, & receut grand desplaisir de ce qu'elle le jettoit en guerre.

Les Declarations qu'il en fit alors en faisoient foi; les lettres qu'il escrivit aux Courts de Parlement, Gouverneurs, Seneschaux, &c. Quelques executions aussi s'en ensuivirent, comme nommement celles de Marseille, d'Agen, & du Chasteau Trompette.

Et consequemment aussi, pour la crainte plus de leurs menées que de leurs armes, il fut conseillé d'accorder avec eux, & cerchoit, comme nous sçavons tous, une paix generale. Mais pour eviter les inconveniens, iceux voulans retenir les armes, fut contraint de les accommoder mesmes des siennes; & au lieu d'esteindre &

Digitized by Google

amortir la guerre, de la convertir contre les Huguenots.

Son intention estoit, de donner le loisir aux bons subjets de ce Roiaume, que le zele de Religion pouvoit avoir seduits, de connoistre que rien moins que la Religion n'armoit les autheurs de la Ligue. Et de fait il apparut incontinent aux clairvoians, qu'il n'y alloit rien du fait du Roi en ceste guerre, & qu'il y portoit ses mains a contrecœur. Car les executions trainoient evidemment, les moiens n'estoient fournis qu'en retenant, & pour doucement leur soustraire les forces, diverses armées furent creées en diverses provinces; Le Roi proprement ne voulant pas exterminer les Huguenots, ni le Roi de Navarre; Mais si on estoit contraint d'en venir là, le voulant plustost, ou par sa propre main, ou par toute autre, que par celles de ceux de la Ligue.

Tous ceux qui ont quelque part au maniement de ce Roiaume; tous ceux qui a cause de leurs charges, soit en la Iustice, soit aux armes, peuvent ressentir sa volonté par ses commandemens, les uns plus, les autres moins, ont reconnu ceste intention.

Mais deux especes de gens dessus tous autres, ausquels elle ne pouvoit estre cachée, les Chefs de la Ligue, & entr'eux M. de Maienne mesmes, qui se plaignent que le vent les à abandonnés a mivoiage; Les confidens de sa Majesté aussi, qui ont eu le mot d'alentir leurs desseins; estant tout presupposé, que leur prosperité estoit ruineuse au Roi & au Roiaume.

Secret qui lors meritoit d'estre secret, parce que plu-

Digitized by Google

ſieurs eſtoient charmés du faux pretexte de Religion, comme les hommes pour la pluſpart ne connoiſſent la malice que quand elle à produit fleur, ou fruit; & non comme les plus adviſés, en graine. Mais qui aujourd'hui ſe doit manifeſter, quand les autheurs de la Ligue ſe ſont declarés contre le Roi, font la guerre en ſes provinces plus paiſibles, ont ſaiſi ſes villes Catholiques, eſquelles n'y à aucun, & n'y eut onc de la Religion contraire.

C'eſt ce qui à fait blaſmer pluſieurs bons ſerviteurs du Roi en diverſes provinces, qui connoiſſans ſon intention, ne pouvoient pas s'habiller des fureurs * de la Ligue. On ſe fondoit ſur des Ordonnances rigoureuſes, des proſcriptions, des banniſſemens, des ſubhaſtations, qu'on crioit au Palais. Eux avoient le retentum, pour regle de leurs actions; Ils liſoient au cœur du Roi, qui leur ſervoit de commentaire.

*couleurs.

Nous avons le Mareſchal de Matignon en ceſte Guienne, duquel chacun s'eſt licentié de dire ce qu'il à voulu. M. de Maienne ſe plaint qu'il l'a mal aſſiſté en ſes conqueſtes. Nous autres diſons, qu'il euſt beaucoup plus fait s'il euſt voulu. Si ſçavons nous tous, qu'il eſt bon Capitaine; qu'il ne s'eſt point épargné en Normandie contre les Huguenots; Qu'il n'a pas fort recerché la bonne grace du Roi de Navarre, meſmes en pleine paix; Qu'il ſçait au reſte la volonté du Roi, ſi perſonne la ſçait. De là donq que devons nous conclurre, ſinon qu'il fait ce qu'il ſçait eſtre de ſon intention? Et par conſequent, s'il fait la guerre froidement, que le Roi la veut plus froidement encor?

Le Roi ſans doute, voudroit que nous devinions ſa volonté

Digitized by Google

volonté; Et nous peut eſtre voudrions qu'il devinaſt la noſtre; Tous deux, auſſi las de ceſte guerre l'un que l'autre. Il commande a la Nobleſſe de s'armer, il demande au peuple de contribuer, & voudroit en eſtre refuſé. Cependant, pauvres idiots que nous ſommes, nous nous eſcarmouchons en la guerre, nous eſpuiſons tout le fonds de nos moiens; & le Roi ne nous en ſçait nul gré; Le Roi de Navarre ne nous en pourra vouloir que mal. Qui perdra ſa bourſe, & qui ſa maiſon, & qui ſon fils, qui faiſant choſe agreable au Roi s'en conſoleroit en l'eſpoir d'une recompenſe; Là ou eſtant aſſés evident qu'il n'y prend point plaiſir, on ne peut attendre qu'un *Neſcio vos.* Qui avoit requis, nous dira-il, ces ſervices de vous? Vous ai-je pas fait paroiſtre mon intention? ne l'avés vous pas aſſés leuë, ſoit en mes actions, ſoit en celles de mes ſerviteurs plus ſpeciaux?

Les premiers mois de la guerre nous euſſions peu dire, que ce nous eſtoient ou chiffres, ou enigmes; Mais qu'y à il plus qui ne nous ſoit interpreté & dechiffré trop clairement? Le Roi de Navarre tient la campagne en Poitou, mene le canon, y prend les meilleures villes; ſes forces ne ſont ſi grandes, que de huit armées que nous voions l'année paſſée, on n'en peuſt bien faire une. Qu'eſt-ce donq cela, que perſonne ne lui reſiſte, & ſi la force ne manque point? Qui peut donq manquer que la volonté ſeule? Le Roi nous voulant monſtrer que ceſte guerre n'eſt la ſienne; qu'il voudroit la paix, mais que c'eſt a nous a la lui demander.

Par deça M. le Mareſchal à tenu une armée, il à des Suiſſes & des Lanſquenets, il à eu cinq regimens François, la Nobleſſe du païs en tres-grand nombre & bien

Digitized by Google

armée; quelques Albanois, les villes devotieuses a tout faire. En six mois entiers qui nous ont tant cousté, qu'il n'y avoit point de Chef qui lui fist teste en ce païs, qu'a il attaqué? Et qui niera volontiers qu'il ne l'eust bien peu faire? Puis nous sçavons que le Roi se rit de Castillon repris; de M. de Guise qui perd son manteau en sa retraitte de Sedan. Leur honte le rejouit; & leur gloire le picque. Et qui pourra donq penser, que qui les sert ne lui face beaucoup de desplaisir; qui leur nuit, ne lui face service? Ces choses parlent assés, si nous ne sommes sourds; Et nous avons interest a les entendre. On veut que nous refusions les moiens de la guerre. On veut que nous presentions requeste aux fins d'avoir la paix. On nous mange jusques aux os, afin que nous crions; On nous fait sentir la guerre en toutes ces miseres, afin que nous apprenions a la maudire, & ceux qui l'ont émeuë.

Et pensés que nous serions bien sages de nous animer quand le Roi ne l'est point; nous formaliser, quand il ne le veut point; nous charger de haine, de misere, & de ruine, pour ruiner le Roi de Navarre, que peut estre dans trois jours nous verrons uni avec le Roi contre la Ligue.

---

*INSTRUCTION * ENVOIEE EN ALlemagne par le moien du sieur de Morlas le 15 Septembre 1587. de Montsoreau*

* *Dressée par M. du Plessis.*

LE Roi de Navarre n'a rien tant desiré que de voir l'armée estrangere a cheval, pour le secours des

Eglises de ce Roiaume, & des gens de bien qui assistent son parti; n'a rien aussi eu plus a cœur, que de cercher & embrasser tous les moiens de s'y joindre au plustost, pour en retirer le fruit que chacun en espere.

Auroit toutesfois esté ledit Seigneur Roi un long temps en incertitude dudit secours pour les difficultés y survenuës, tant que le Sieur de Monglat lui auroit r'apporté environ la fin de Iuillet, qu'elles auroient en fin esté surmontées par l'industrie & labeur de ses serviteurs.

En telle sorte neantmoins, que ledit Sieur de Monglat depesché vers lui par eux, ne lui auroit point r'apporté plusieurs particularités requises; nomméement le chemin qu'ils resolvoient de prẽdre pour s'acheminer vers lui, moiennant quoi ledit Seigneur Roi peust adresser le sien pour se joindre a eux; remettant par la venuë de Beauchamp a en informer & esclarcir ledit Seigneur Roi, lequel toutesfois n'est arrivé, ni autre quelconque de leur part, depuis le temps susdit.

Laisse donq ledit Seigneur Roi a juger ausdits Sieurs, qui ont charge de ses affaires, & a tous ses amis & serviteurs de delà, s'il estoit pas necessaire qu'il en fust esclarci premier que s'esbranler. Car quel chemin eust il pris ne sçachant point le leur, & les voiant en election de deux si differens?

Pendant ces incertitudes seroit venu M. de Ioieuse avec une armée en Poitou, lequel ledit Seigneur Roi auroit a la verité bien jugé ne s'y estre pas tant acheminé pour y faire la guerre, que pour l'occuper & divertir de la conjonction du secours estranger.

Auroit esté neantmoins contraint de s'arrester en

Digitized by Google

s'oppoſant a ceſte armée, encor que ſon cœur tournaſt touſjours vers ſon ſecours, & qu'il en connuſt la conſequence, attendant plus certaines nouvelles d'eux, pour la direction de ſon chemin; ne ſçachant pour lors auſſi s'ils eſtoient en campagne, comme encor il ne ſçait pas, ni quel chemin ils tirent, ni quel chemin il euſt deu tirer, les voulant rencontrer.

Et peuvent penſer leſdits Sieurs, s'il n'euſt pas mieux aimé s'aller conjoindre a eux utilement & honorablement, que d'attendre de pied coi les effets d'une armée qui croiſſoient de reputation par ſa preſence, & leſquels Dieu toutes fois à moderés en telle ſorte, qu'elle n'a pris par tous ſes efforts, que de mauvaiſes places, qui un mois auparavant s'eſtoient d'arrivée rendues a lui, & ſans Canon; les meilleures qu'il à acquiſes en ceſte guerre, lui eſtans reſtées en fin de conte entre les mains, Fontenai, Talmont, Roian, & quelques autres.

Conſideroit ledit Seigneur Roi combien il importoit a la reputation de ce parti, que ceſte armée ne s'en allaſt pas ſans atteinte; voioit auſſi que la laiſſant dans le païs, il eſtoit fruſtré des plus claires forces qu'il euſt peu mener avec lui, aſçavoir de la Nobleſſe de Poitou & Saintonge, qui ne fuſt pas volontiers partie laiſſant l'armée dedans leur païs, & leurs maiſons en proie. Pource ſe reſolut ledit Seigneur Roi de les en delivrer & la mettre hors de Guienne; aſſemblant a ceſte fin les forces de Saintonge & de Poitou, & appellant le Sieur de Turenne avec tout ce qu'il pourroit tirer des païs de delà Dordongne & Garonne.

Mais voiant l'armée dudit Sieur de Ioieuſe ſe diminuer, ſe ſeroit reſolu attendant le ſurplus, avec ce peu

Digitized by Google

qu'il avoit prés de lui de la costoier & poursuivre. En quoi Dieu l'auroit tellement assisté, que ledit Sieur de Ioieuse, prevoiant a peu de jours de là plus grand orage auroit quitté son armée; Ledit Seigneur d'autre part, suivant l'occasion l'auroit poursuivie jusques dehors la Guienne, lui auroit desfait deux Compagnies de gens-darmes, celle nommement dudit sieur de Ioieuse, les drapeaux pris, enseigne, & guidon, dessus les bords de Loire. Depuis se seroit venu presenter devant la Haye en Touraine, où estoit enfermée l'armée, y auroit mesmes esté tout un jour en bataille, laquelle n'auroit voulu venir au combat.

Quoi entendant Monseigneur le Prince, se seroit venu joindre avec tout ce qu'il avoit peu audit Seigneur; S'y seroit aussi rendu ledit Sieur de Turenne a grandes journées, avec les forces de Gascongne, non moins de six cens bons Chevaux, & deux mil harquebusiers a cheval; & auroient tous ensemble pris logis tout autour de la Haye, pour attirer au combat l'armée dudit Sieur de Ioieuse; non sans grand estonnement des Provinces circonvoisines, qui l'avoient veuë auparavant enflée de quelques petis succés; Dont toutesfois se sont departis au bout de quelques jours, tant pour n'avoir conduit avec eux artillerie, pour les forcer dedans la ville, munie d'ailleurs de vivres pour un long temps; que pour se venir loger sur les bords de Loire, convier a soi de toutes parts, & de plus prés, tous ceux qui ont le zele de bien faire; & nommement recevoir Messieurs les Princes de Conti, & Comte de Soissons, desireux & resolus de se joindre avec lui.

Estans tous ensemble, resoudront par un commun conseil de leurs affaires, & nommeement des expediens de joindre l'armée estrangere, qui pourroient estre plus clairs, s'ils se pouvoient asseurer de quelques places, ou s'ils amenoient notables forces avec eux.

Toutesfois, ne voit ledit Seigneur Roi, la chose bien debatuë & meurement deliberée, & selon la connoissance aussi qu'il à des moiens tant siens que des susdits Princes, & autres de delà Loire, que passer presentement & de ce pas ladite riviere de Loire, pour aller recevoir l'armée estrangere, soit ou utile, ou faisable; Et les raisons qu'il desire estre pesées, sont telles qu'il ensuit.

N'a reçeu ledit Seigneur Roi aucune depesche depuis la venuë du Sieur de Monglat, au partement duquel l'armée n'estoit encore preste; Ne sçait par consequent l'intention d'icelle; Si elle s'arreste en Lorraine pour quelque temps, si elle prend le chemin à costé de Sedan, si elle tire en Bourgongne; Chose qu'il sçait avoir esté en dispute entr'eux, nonobstant que son desir par toutes ses depesches ait tousjours esté, qu'elle ait pris le chemin de Bourgongne pour s'y aller joindre. Or peut on juger en quel labyrinthe ledit Seigneur Roi se trouveroit, si sous esperance de les trouver en un lieu il s'y acheminoit, & qu'ils fussent en l'autre.

Ne pense ledit Seigneur Roi, quand bien les forces qu'il à seront jointes avec celles qu'il espere de delà Loire, qu'elles soient suffisantes pour traverser la France par le plus court chemin, pour aller joindre les Reistres; parce qu'il est evident que toutes les forces de la France viendroient tout a coup de toutes parts a son-

dre sur lui ; les forces qui se preparent a Gien, & a Montereau, celles qu'a en main M. de Guise, les restes de celles de M. de Ioieuse &c. lesquelles penseroient avoir bien meilleur comte de combatre ledit Seigneur Roi, que l'armée estrangere, parce que son armée ne sera pas si forte ; parce qu'en la desfaisant ils renvoient les Reistres ; parce qu'ils desfont tout en un jour la fleur de toutes nos provinces, parce aussi qu'ils se mettent au hasard de se desfaire de nos Princes mesmes ; qui en ceste armée combatront en personne ; Au lieu que combattant les Reistres ils pensent joüer leurs partisans contre des estrangers, s'affoiblissent fort, & ont neantmoins a nous combatre aprés ; Combattent en somme plus douteusement, & vainquent avec moins d'utilité, & plus de dommage.

N'est à alleguer ici au resse que ledit Seigneur Roi a la faveur des guais, & par une grande celerité les puisse joindre sans qu'on le puisse combatre. Car nous sommes en Automne, qui desormais grossit les rivieres ; Tesmoin la route d'Angers qui fut en mesme temps. Et n'est conseillable de commettre au sort du temps tout le succés de nos affaires ; Et puis il n'est pas aisé de faire un long voiage sans quelque sejour ; Ioint qu'il ne peut eschapper qu'il n'y en ait de blessés par les menus, d'autres aussi qui tombent malades, pour lesquels il n'y à point de retraitte.

Est a considerer consequemment, que M. de Turenne partant des susdites provinces, ne s'est proposé que de venir au plus loin en Saintonge, & n'a laissé ordre dedans icelles que pour l'espace de six sepmaines ; en aiant cependant tiré les Gouverneurs, & Capitaines,

Digitized by Google

& la principale force & conduite; Non sans evident danger desdites Provinces, si promptemẽt on n'y pourvoit en leur rendant partie de leurs forces; mesmes y estant M. le Mareschal de Matignon, qui se sçaura prevaloir de cest éloignement; lequel à un corps d'armée de deux mil hommes de pied François, sept cens Suisses, sept cens Lansquenets, cinq cens bons chevaux du païs, & dix canons en sa disposition.

Ce sont les raisons qui meuvent ledit Seigneur Roi, ou plustost les causes qui lui ostent le moien de passer presentement la riviere de Loire, ausquelles s'en peut adjouster une en un mot; qu'il est tout certain que venant a estre combatu sur ce chemin, la perte seroit sans resource. Cependant, considerant bien ledit Seigneur Roi combien il importe qu'il se joigne promptement a l'armée estrangere, combien sa presence y peut apporter de bien, & son absence de mal; & n'aiant perpetuellement autre chose devant les yeux que d'en tirer le fruit tant attendu, pour sortir tous une bonne fois de ces miseres, par l'advis des plus sages, advisés, & experimentés, s'est resolu a ce qui ensuit.

Fait estat dedans huit jours d'avoir recueilli a soi Messieurs ses Cousins; tous ceux aussi des provinces de delà Loire, qui auront bonne volonté, lesquels il convie de toutes parts, & leur tend les mains dessus le bord.

Cela fait, prendre son chemin avec son armée pour aller joindre l'armée estrangere tirant en Bourgongne, où il desire & entend (toutes difficultés & autres considerations cessantes) qu'elle s'achemine comme ja il leur à mandé par le Sieur de Monglat.

Et suivra

Digitized by Google

Et suivra pour cest effet la mesme brisée que prit feu Monseigneur pour aller joindre le Duc Cazimir, ou a peu prés, s'il ne survient nouveau accident, dont il ne faudra de les advertir.

Sadite armée marchera tousjours, & sans sejourner que par necessité, sauf a sa personne, passant sur les ailes des Provinces sans retardement de sadite armée, ni de son voiage, d'y laisser un ordre pendant son absence, lequel il commence des ceste heure a minuter & establir, pour n'avoir rien qui le retienne.

Donnera ses rendez-vous aux forces des provinces qui pourront sortir sans inconvenient d'icelles, les plus a propos qu'il se pourra, pour le venir trouver sur son chemin.

Nommément se promet d'estre assisté en personne de M. de Montmoranci en la conduite de ceste armée, vers lequel il depesche presentement, pour le tenir tout preparé a se conjoindre a lui.

Espere moiennant cela se fortifier de belles forces, passer seurement a la faveur des Provinces amies, n'y laisser rien en danger par son absence, recueillir quelques moiens pour donner quelque contentement a ses Reistres a son arrivée, faire au reste telle diligence qu'il sara bien prés de la Bourgongne quand ils entreront.

Alors ils adviseront ensemble ce qu'ils devront faire; Et Dieu leur fera la grace s'il lui plaist, de leur inspirer un bon conseil,

En attendant, par ce que du retardement que fait l'armée les ennemis inferent une division entr'eux, & s'en promettent par consequent la dissipation, ledit Seigneur Roi les prie de tout son cœur de les en desdire

Digitized by Google

par effet; asçavoir tendans a mesme but, & par mesmes moiens, sans qu'aucune consideration particuliere les en divertisse. Et le but qu'il leur desire & leur prescrit, c'est de bander tous a faire acheminer l'armée droit en Bourgongne, où il espere la voir, comme dessus, & plustost (comme il espere en Dieu) qu'ils n'osent esperer.

Entend que M. de Bouillon son Cousin soit respecté, obei, & honnoré de tous, comme sa propre personne; S'asseure qu'il rapportera toute son authorité a l'effet de ses intentions; que Dieu lui est tesmoin n'avoir autre dessein que son service. Prie aussi, s'il y à quelques differens particuliers entre quelques uns pour quelque cause que ce soit, qu'ils cessent; qu'on les donne a la gloire de Dieu, & a la necessité publique; que pour le moins ils dorment, & soient sursis jusques a sa presence; esperant par la grace de Dieu leur donner contentement a tous.

Pour le regard des Chefs, Seigneurs, Colonnels, Capitaines, Gentils-hommes, gens de guerre estrangers, tant Allemans que Suisses, reconnoist ledit Seigneur Roi la grande obligation qu'il leur à de l'affection dont ils procedent envers lui pour ce secours; & lui tarde infiniment qu'il ne les en remercie & present, & par effet; les priant de tout son cœur perseverer en ceste volonté, afin qu'ils en aient le gré entier; & lui par leur aide, plus de moien de leur faire voir un jour, qu'il est Prince qui sçait bien connoistre, & reconnoistre ceux qui sont pour lui.

Digitized by Google

LETTRE DE M. LE COMTE DE *Soissons au Roi Henri III. escrite de la Rochelle au mois d'Octobre. 1587. & dressée par M. du Plessis*

MOnseigneur, N'aiant jamais rien plus desiré que d'approuver toutes mes actions a vostre Majesté, j'ai pensé estre de mon devoir de vous rendre compte de ceste derniere; que j'estime toutesfois vous estre assés justifiée, Monseigneur, qui connoissés ma sincere volonté a l'endroit de vostre service, & n'ignorés point l'intention contraire de ceux, ausquels j'ai pensé me devoir opposer en ce peu que je puis. L'honneur de vos bonnes graces, Monseigneur; l'heur, le bien, & le contentement que j'en puis recevoir, m'ont esté de grandes tentations pour n'esloigner vostre presence. Et la cause principale qui à combatu, ou suspendu ma resolution assés long temps, est celle là. Le devoir que j'ai a vostre Majesté, le serment qui est né avec moi, puis qu'il à pleu a Dieu, envers vostre personne, & vostre Estat, ont vaincu & surmonté toutes considerations; Ie di la necessité publique & vostre service, ces esgards & interests particuliers, quand j'ai veu vostre personne en danger évident, reconnu d'un chacun; quād j'ai veu les entreprises & surprises de vos villes, mesmes Catholiques, & plus eloignées de leurs pretextes; le visage en somme de nos ennemis si nud & decouvert, qu'ils ne me laissoient aucune excuse, qui couvrist ma patience; au contraire, me chargeoient

Digitized by Google

d'un blasme & d'un reproche inevitable envers tous gens de bien & tous subjets de ce Roiaume, qui sçauroient tres-bien peser sans doute, ce que requiert mon devoir de moi en telle occasion; & d'autant plus, Monseigneur, qu'ils ont a patir des inconveniens d'une trop longue patience. I'adjousterai Monseigneur, la ruine de ceux de Bourbon, qu'ils brassent tout ensemble, dont il faut que naturellement je me ressente, n'estoit que je sçai que V. M. connoist assés, que nature les à tellement interessés & attachés a l'heur de V. M. & bien de vostre Estat, que leurs ennemis & vostres ne peuvent pas parvenir a leur ruine sans la dissipation de ce Roiaume; non plus qu'a la dissipation de ce Roiaume, qu'ils machinent, que par leur ruine entiere. Ie me suis donq, Monseigneur, pour ces occasions éloigné de vostre personne, & a mon grand regret, mais pour en effet m'approcher de vostre service, en telle sorte que je ne fai point de doute, qu'en fin V. M. ne m'en sçache bon gré. Dieu, qui connoist la sincerité de mon intention, la favorisera; & V. M. en jugera par les effets. Et cependant, Monseigneur, me ferés cest honneur de me continuer l'heur de ses bonnes graces, comme a celui qui ne peut ni veut jamais estre autre que,

Vostre &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Valsingham, du 11. *Octobre*. 1587.

MOnsieur, I'ai receu vos lettres par un Gentilhomme Anglois, lequel sur vostre recommandation recevra toute courtoisie en ceste Court; Car

vous y avés des amis, qui vous honorent, & entre ceux là je cede a la plus part en moiens; en volonté certes de vous servir, a nul. En fin nostre armée estrangere marche; & nous vers elle avec de belles & gaillardes troupes. Il se presentera du combat sur le chemin, & peut estre a trois journées d'ici, veu les preparatifs. Mais Dieu nous fera la grace, s'il lui plaist, de nous fendre la voie. Ce que nous apprehendons le plus, c'est qu'aprés avoir vaincu tant de difficultés & depuis si long temps, nous aions, faute de somme suffisante, a contester avec nos Estrangers; dont je prevoi de grands inconveniens, & y voi peu de remede sans vostre moien, quoi que nous puissions faire. Vous avés raison de dire, que vous avés fait beaucoup pour nous; Et nous serions trop ingrats de le nier; Mais souffrés aussi que nous dions, qu'il n'appartient d'achever cest œuvre qu'a vous mesmes, ausquels aussi nous voulons devoir le tout, puis que nous vous sommes ja tenus de la moitié. Vous dirés aussi qu'il seroit bienseant, que nous fissions effort de nos moiens, pour y fournir. Mais pensés, si nous nous sōmes espargnés depuis trois ans que ceste guerre dure; que nous avons eu le faix de dix armées a supporter; nos biens ou saisis, ou confisqués, nostre credit engagé jusques au bout &c. Et puis venés a considerer, Monsieur, la consequence du succés de ceste armée, qui tient les desseins de tous les Princes de la Chrestienté, ou suspendus, ou contrepesés; qui entretient ou l'esperance des uns, ou la crainte des autres; en laquelle sont, ou victorieux, ou abatus, au moins reçoivent gain ou dōmage tous ceux qui font la profession de servir Dieu, telle que nous faisons. Et je suis certain que vous serés d'advis,

Digitized by Google

que pour cent mille escus ou plus, ou moins, elle ne doit estre abandonnée. Or Monsieur, quoi qu'il en soit, Dieu nous conseillera, & ne permettra que nous nous sousmettions a rien outre sa gloire. Mais il importe beaucoup de prendre advis, ou de necessité, ou de raison. Ce Prince est tres-resolu, assisté de gens d'honneur & de valeur, qui ne cederont pas legerement aux longs & grands travaux qu'il convient supporter. Mais jugés, Monsieur, que ce seroit; quelle defaveur a ses affaires, & quel orgueil a ses ennemis, si estant joint a ceste armée, elle venoit a se dissiper a faute de moiens; Quelle resolution il seroit contraint de prendre en un tel accident, se trouvant au milieu du Roiaume, delaissé de ses amis, & en proie a ses ennemis. Ie le dis, afin que vous pesiés, & le fait, & la consequence par vostre prudence; Et que selon vostre zele aussi vous pensiés aux remedes, lesquels certes, vous seront aisés avant le coup, impossibles apres. M. de Buzanval, sur lequel je me remets, vous en dira davantage. Et sur ce, Monsieur, je prie Dieu &c.

A la Rochelle &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Buzanval; Du 11. Octobre 1587.

MOnsieur, Ie vous ai envoié Memoire de tout ce qui s'est passé en sept sepmaines que nous avons esté en campagne. Pour repeter en monosyllabes; Nous avons defait les Marquis de Reisnel & Sieur de Vignes; la compagnie de M. de Ioieuse, & le drapeau

Digitized by Google

pris; Ioint les forces de Gascongne, conduites par M. de Turenne; Bloqué l'armée de M. de Ioieuse dedans la Haye en Touraine; Fortifié un passage sur la riviere de Loire, au droit de Montsoreau delà l'eau, pour recueillir ceux qui voudroient venir a nous; Defait une compagnie de gensdarmes du Duc de Mercœur, & pris tout son bagage; Ioint a la face des Ducs de Ioieuse & Mercœur, M. le Comte de Soissons, nonobstant qu'ils se fussent logés sur nostre chemin; recueilli & amené trois cens Gentils-hommes de Normandie & de Beausse; & resveillé pareil nombre qui à pris chemin par delà l'eau vers les Reistres. Tout cela sans perdre qu'un seul homme; mais certes de prix & de poids; C'est M. d'Alain, auquel en sa profession je ne connois le semblable. Maintenant nous nous acheminons vers nostre armée estrangere, prenant nostre chemin par le bord de nos Provinces, tant parce que c'est nostre plus seur, & que nous irons par ce moien grossissant; que pour y laisser quelque ordre. Mais a pene a mon advis gaignerons nous ce poinct sans combattre, & dedans peu de jours; par ce que le Duc de Ioieuse semble y vouloir faire obstacle; lequel le Roi à fortifié de douze compagnies de gensdarmes, & de quelques regimens; outre ce que le Mareschal de Matignon le doit joindre. Tous nos hommes sont fort disposés, *& aequales numero, vincimus causâ & animo.* Et puis εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνασθαι περὶ πάτρης. Ce que nous craignons (& vous verrés ce que j'en escris a M. de Valsingham) c'est qu'aiant eu beaucoup de pene a joindre ceste armée, nous ne la trouvions pleine de mescontentemens, a faute de lui

avoir baillé argent en France. A quoi tous les remedes que nous pouvons recercher deça se trouveront trop courts; Et n'y à moien d'y atteindre que par vos diligences. N'est besoin que je vous die ce que vous pouvés remonstrer là dessus; Car la chose parle, & donne a parler. Il importe que la Roine fomente ceste armée, laquelle venant a se dissiper, se dissiperoit a son dommage; Car pensés, si nos ennemis lui en sçavent bon gré. Il importe, afin que nous la devions a elle toute entiere, comme desja nous lui en devons la moitié; & que la fin & le milieu soit d'elle, comme le commencement. Mais il importe encor plus; par ce que toute la Chrestienté, partie en crainte, & partie en esperance, en attend le succés; par ce qu'elle tient en escheq tous les ennemis de la Religion, & tous leurs desseins, ou suspendus, ou balancés; par ce aussi qu'en sa victoire, ou en sa ruine, tous ceux de mesme profession, sont ou affoiblis, ou renforcés. Adjoustés nostre interest particulier, qui graces a Dieu est general a tous; en ce que ce Prince se trouvant au milieu du Roiaume, venant ceste armée a se defaire & dissiper a faute de moiens, se trouve reduit en grande necessité, avec peu de ressource. Inconvenient, évitable par moins de cent mil escus venans a temps; non rachetable de millions, lors qu'il sera venu. Et certes, qui seulement aura consideré le poids de sa personne, pensera ceste petite somme tres-bien emploiée, estant le seul Prince aujourd'hui, qui fait teste pour tous aux ennemis communs; le seul qui à les armes en main, contre les monopoles, soit du Pape, soit du Roi d'Espagne; & duquel on sentiroit bien le defaut, si Dieu nous avoit tant affligés de nous l'oster. Sa Maje-

Digitized by Google

sté a trouvé tres-bon que vous aiés depesché en l'armée, & reconnoist bien l'effet de vos labeurs. Si on vient en matiere, je ne faudrai de me souvenir de vous, non moins que de moi mesmes, & espere qu'il y aura peu de pene envers lui pour vostre regard. Nous avons nouvelles que les Valons, qui avoient esté envoiés au secours de M. de Guise, l'ont laissé. Certes, vous verrés par les lettres originelles que je vous envoie, que j'ai dechiffrées, de l'Ambassadeur qui est en Espagne, que si la Roine d'Angleterre n'occupe a bon escient le Roi d'Espagne, & autres Princes de la Ligue, il lui taillera de la besongne en son Estat. Et pour ce vous ne faites pas peu, mesmes pour son service, d'empescher que ces Traittés de Flandres ne passent plus avant. Voiés aussi si vous pourrés faire quelque chose pour M. le Comte de Soissons. C'est un gentil Prince, quoi qu'on vous ait fait entendre par delà, & qui promet beaucoup; & nostre discipline athletique lui profitera. Aussi, si vous obtenés ce que vous travaillés, je vous prie faites en sorte que nous n'aions a passer par les mains de .... C'est un marchand qui nous à tenu de si grandes rigueurs & si prejudiciables, je di au publiq de nos affaires, qu'il n'y à moien si on s'en peut passer d'avoir affaire avec lui. Croiés moi; car a pene en pourrés vous croire la moitié; mais patience, puis qu'il plaist a Dieu, il faut que chacun tire commodité de nos miseres. I'ai envoié a M. de Baccons ce que vous desirés par vos lettres; S'il y à raison en lui, vous n'en orrés plus parler. Ie vous en plains; mais plaignés m'en aussi. Nous laissons ici M. de la Marsilliere pour la direction de nos affaires de deça. Vous

Digitized by Google

ferés bien d'avoir bonne correſpondance avec lui. C'eſte lettre eſt faite a mille fois ; Et penſés que nous partons demain matin, y aiant eſté dixhuit mois, & droit vers l'ennemi. Ie ſaluë bien affectionnément vos bonnes graces & prie le Createur &c.

Dreßées par M. du Pleßis.

MEMOIRES* ENVOIES EN DIvers lieux de ce qui ſe paßa depuis le 24. Aouſt, que le Roi de Navarre ſortit de la Rochelle, juſques a la Bataille de Coutras; Du 20 Octobre 1587.

LE Duc de Ioieuſe eſtant en Poitou avec ſon armée, le Roi de Navarre aſſembla le plus de Nobleſſe qu'il peut a S. Iean d'Angeli, en intention de le combattre ; & par ce moien en deſcharger le païs ; voiant d'une part qu'il lui eſtoit neceſſaire d'aller joindre l'armée eſtrangere ; & de l'autre qu'il ne lui eſtoit bien ſeant d'abandonner ces païs en proie a l'ennemi, ni meſme poſſible ni raiſonnable d'en tirer les forces, tandis que ceſte armée y demeureroit ; comme ainſi fuſt toutesfois, qu'il ne pouvoit tirer d'aucune province, pour l'accompagner en ſon voiage, plus grand nombre de Nobleſſe que de celle là.

Il ne fut pas toutesfois trouvé bon de la pluſpart qu'on vint a un combat, dont lui furent alleguées pluſieurs raiſons ; qui fut cauſe qu'il ſe retira a la Rochelle ; tant qu'il vit que l'armée dudit Sieur de Ioieuſe commençoit a fondre & ſe diminuer ; Sur quoi il ſe reſolut de la coſtoier de prés, avec ce qu'il pouvoit mettre

promptement ensemble, pour observer les occasions de l'endommager par les menus.

Il partit donq de la Rochelle le 24. d'Aoust, avec une legere troupe, & sans bagage, prenant son chemin par Marans, Fontenai, la Chastaigneraie, Amaillou, Saint Generoux; laissant l'armée dudit Sieur de Ioieuse sur la main droitte. Aiant passé la riviere de Thoué a Saint Generoux, il eut langue d'une troupe de l'armée qui tiroit vers Saumur. Il la suivit de si prés, que ses Coureurs l'attraperent a trois lieuës de là logée. C'estoient le Marquis de Reisnel & le Sieur de Vignes avec trente Gentils-hommes & cinquante arquebusiers a cheval, qui furent tous ou tués, ou pris. Ce fut le 28. d'Aoust.

Ce mesme jour il eut advis que la Compagnie de Gens-darmes dudit Sieur de Ioieuse s'en retournoit en France; ledit Sieur Duc (ce qui est a noter) aiant quitté son armée, soudain qu'il sentit ledit Seigneur Roi hors de la Rochelle. Il la poursuivit le lendemain avec telle diligence, qu'il la trouva sur la minuit logée deux lieuës au delà de Chinon, *aiant passé la Vienne, dont elle se pensoit hors de tout danger. Ceste compagnie qui estoit de soixante & dix Maistres fut desfaite, partie prisonniers, partie tués; le Sieur de Mailly, Enseigne dudit Sieur Duc qui la commandoit, pris, & son drapeau & plusieurs tresbeaux equipages. Ce fut le 29. d'Aoust. Tout ce que dessus sans perte ni blessure d'un seul homme du costé dudit Seigneur Roi. Aussi faut il confesser qu'ils ne rendirent aucun combat.

* Au lieu de Vismes.

Le Sieur de Laverdin, qui cõmandoit a l'armée dudit Sr. de Ioieuse en son absence, voiant ces succés s'eferma

Digitized by Google

dans la ville de la Haye en Touraine, sur la Creuse. Le Roi de Navarre avec ce peu qu'il avoit se va presenter en bataille, a une arquebusade dudit lieu, & y demeura huit heures, pensant l'y convier. Il s'y attaqua pour tout une escarmouche, qui ne fut pas recueillie fort chaudement; Et pendant icelle leur fut tué ou pris plus de cent cinquante hommes par les champs. C'estoit le troisiesme de Septembre. Et par ainsi eut cest heur ledit Sieur Roi, avec une fort petite & inegale troupe, d'avoir mis ledit Sieur de Ioieuse, & son armée hors de son Gouvernement de Guienne.

Est a noter, que ledit Seigneur Roi, quelque temps auparavant avoit mandé M. le Vicomte de Turenne, pour le venir trouver en Saintonge avec tout ce qu'il pourroit tirer de delà la riviere de l'Isle, sans danger & incommodité notable des Provinces & villes; soit pour l'assister a chasser ledit Sieur de Ioieuse, soit pour le recueillir sur son chemin de Gascongne, si ja il en estoit venu a bout. Ce que ledit Sieur de Turenne fit avec tant de dexterité & de creance, qu'il en tira six cens bons chevaux, & deux mil arquebusiers a cheval, l'elite de tous les regimens; laissant toutesfois les villes suffisamment garnies pour le peu de temps qu'il pensoit estre absent; & nonobstant que M. le Mareschal de Matignon eust une armée au païs, non incapable d'entreprendre.

Ces forces n'avoient esté requises, que pour s'avancer jusques au devant du Roi de Navarre. Toutesfois ledit Sieur Vicomte, entendant ledit Seigneur Roi si avancé, les lui mena jusques en Touraine. Monseigneur le Prince d'autre part, qui estoit demeuré a Saint Iean

d'Angeli, monta a cheval avec la Noblesse de Saintonge; Tellement qu'ils se joignirent tous devant la Haye, où ils tinrent l'armée dudit Sieur de Ioieuse enfermée quatre ou cinq jours; Mais ils n'avoient pas mené d'artillerie pour la forcer.

Là ledit Seigneur Roi reçeut nouvelles, que Monseigneur le Comte de Soissons son Cousin estoit resolu de passer Loire, pour se joindre a lui, avec un bon nombre de Noblesse, & gens de guerre de Normandie, Beausse &c. Et considerant combien il estoit important, se resolut de les aller recevoir au bord de Loire. Et pour cest effet s'alla loger a Montsoreau, & ses forces es environs; y dressa un passage de bateaux, fortifia la levée & le costé de delà l'eau de bonnes tranchées & barricades, & disposa les choses en sorte, qu'il y peust avoir loisir de les attendre.

Il les y attendit onze jours, nonobstant qu'il fust bien adverti que les forces du Roi estoient mandées de toutes parts, pour empescher ceste conjonction, & qu'il s'acheminast en personne. Mais pour recevoir ledit Seigneur Comte de Soissons, & le favoriser en son chemin, il lui envoia au devant M. de Turenne avec deux cens Gentils-hommes, & cinq cens arquebusiers a cheval, qui le furent prendre jusques au Lude sur le Loir. Ledit Sieur Vicomte desfit en allant une Compagnie de Lances du Sieur de Haulbois la Saulaye, qui mesmes y fut tué; & prit tout le bagage du Duc de Mercœur, & de toutes ses troupes, qu'ils avoient laissé au bourg des Rosiers avec quelques arquebusiers de garde, s'estans retiré dedans Saumur, non sans quelque fraieur.

Pendant qu'il s'acheminoit au Lude, les Ducs de

Digitized by Google

Mercœur & de Ioieuse, avec tout ce qu'ils peurent mettre ensemble, se vinrent loger a Bourgueil, droit sur le chemin où ils devoient passer; lieu tres a propos pour les combatre, a cause de l'incommodité d'une riviere mal gaiable, que proche de là ils avoient a passer. Ils ne leur dōnerent toutesfois aucun empeschement, non pas mesmes une alarme. De sorte qu'ils arriverent sans perte d'aucun bagage sur le bord de Loire. Il y avoit trois cens Gentils-hommes, & mil harquebusiers a cheval. Et estoiēt montées a cheval en divers lieux diverses troupes, qui ne peurent s'y rendre si tost; & furent contraintes de tirer tout droit vers l'armée estrangere.

Là fut mis en deliberation avec les principaux Chefs de l'armée, si on iroit rencontrer ladite armée par le plus droit chemin, ou non; & en furent proposées les ouvertures, selon le desir commun a la plus-part. Toutesfois ne fut trouvé ni possible, ni expedient, ains tres perilleux & dommageable. Et furent les raisons; Que le Roi de Navarre n'avoit point suffisantes forces, pour traverser tout le Roiaume sans evident hazard de ses affaires: Que les armées du Roi qui auroient esté dressées en lieux tres a propos pour cest effet, assavoir a Gien, & a Montereau, les forces du Duc de Ioieuse, celles mesmes du Sieur de Guise, fondroient toutes sur lui, tous autres desseins cessans; estant tout certain, qu'ils penseroient en le desfaisant avoir desfait l'armée estrangere, & bien esbranlé l'Estat de nos provinces. Qu'on estoit sur le bord de l'Automne, qui grossiroit les rivieres, & redoubleroit les difficultés des chemins. Qu'on estoit encor incertain du chemin que tenoit ladite armée; &

Digitized by Google

par consequent de celui qu'on auroit a tenir pour la joindre. Fut aussi considerce l'importance des personnes du Roi de Navarre, de Monseigneur le Prince, & de Monseigneur le Comte de Soissons, n'aians rien plus a desirer les ennemis de leur Maison, qu'une occasion de les mettre en hazard tous ensemble. Outre ce que l'estat des Provinces requeroit, qu'il y fust mis & laissé quelque ordre premier que s'en esloigner.

Et pourtant fut resolu pour le meilleur, de prendre le chemin plus asseuré, asçavoir passant par la Guienne, & costoiant les Provinces, & villes, où le Roi de Navarre & son parti à de la faveur; partie pour y laisser de l'ordre, partie pour se fortifier tousjours d'hommes en chemin faisant, sans toutesfois pour ce retarder de beaucoup le voiage, attendu le païs où ledit Seigneur Roi se seroit tousjours attendu de joindre son armée, asçavoir vers la Bourgongne. Par mesme moien qu'il pourroit prendre lieu avec Monseigneur de Montmorenci; tant pour se voir, que pour marcher ensemble vers ladite armée; lui estant sa presence tres necessaire pour la conduite d'une si grand force, vers lequel auroit esté exprés depesché; Et lequel aussi en effet se seroit ja approché a ceste fin. Et de tout ce que dessus fut faite une depesche a Monseigneur de Bouillon commandant a l'armée estrangere, & autres Chefs tant François qu'estrangers.

Le Roi de Navarre donq partit de Montsoreau, & reprit son chemin vers la Guienne; tirant vers la Charante; Ses logis furent Moncontour, Saint Loup Coulonges les Reaux, Chef-boutonne. De Coulonges les Reaux envoia Monsieur de Turenne & le Sieur du Plessis a la

Rochelle, pour y abreger ses affaires, afin que rien ne le retint; Considera aussi l'incommodité qu'il auroit de loger son armée, s'il n'avoit de l'artillerie, aiant a passer par des Provinces, où toutes maisons se defendent; Et pour ce donna charge audit Sieur de Turenne d'en amener de la Rochelle; Ce qu'il fit. Donna puis aprés lui mesmes un petit tour de deux jours jusques là, tant pour leur dire adieu, les laisser bien disposés a tout bien, que pour obvier aussi a quelque nouvelleté qui y estoit née. Le tout nonobstát, sans retardement de son armée, laquelle cependant passa la Charente sur le pont de Taillebourg, & marcha jusques vers Pons en Saintonge, où il la vint retrouver.

Le Duc de Ioieuse cependant avoit esté trouver le Roi en poste, pour avoir nouvelles & plus grandes forces. Et de fait les avoit obtenues; & sur l'importance, & facilité qu'il avoit representée, avoit receu commandement trés exprés de sa Majesté d'empescher le Roi de Navarre sur son chemin; mesmes de le combatre a quelque peril que ce fust; Avoit aussi sa Majesté mandé a M. le Mareschal de Matignon de se joindre avec son armée, & toutes les forces qu'il pourroit assembler de Gascongne, Querci, Agenois, Perigord, Limosin &c. audit Sieur Duc de Ioieuse; Et estoit leur intention de se joindre ensemble vers Coutras, & Guitre, où les rivieres de Drone & de l'Isle se rendent l'une en l'autre, pour empescher, ou combatre ledit Seigneur Roi d'une commune main; lieu tres apropos & tres avantageux pour leur dessein.

Cela fut cause que le Roi de Navarre prevoiant que difficilement pouvoit il passer sans combatre, & pesant l'importance

Digitized by Google

l'importance de ce combat, pria Monseigneur le Prince & toute la Noblesse de Saintonge, Angoumois, & Poitou, de l'accompagner jusqu'a la riviere de l'Isle, laquelle le fit tres volontiers, voiant le besoin, & pour participer a ceste occasion, nonobstant que ledit Seigneur Roi les eust licentiés quelques jours paravant, pour redresser leurs equipages, & pourvoir a leurs affaires, sous promesse de le revenir trouver avec Monseigneur le Prince dedans trois semaines, a certain lieu assigné, pour aller joindre l'armée estrangere.

Ledit Seigneur Roi donq prend son chemin par Taillebourg, Pons, Archiac, Monlieu. Le Duc de Ioieuse, costoiant sa main gauche, & tenant tousjours les devans par Chasteauneuf, Barbezieux, Chalais; & se passa des occasions de donner la bataille dans les plaines de Saintonge; Mais il esperoit tousjours joindre M. le Mareschal de Matignon premier que d'y venir, lequel l'asseuroit par lettres du 17. que cinq jours apres, qui estoit le 22. il seroit a Libourne avec ses forces; & pour ce le conseilloit de se venir loger a Coutras, & a Guitre sur le bord des rivieres de Drone & l'Isle, que le Roi de Navarre avoit a passer.

Mais ledit Seigneur Roi, nonobstant que son artillerie rendist son armée fort pesante, prit lui mesmes sur le soir le logis de Coutras le Lundi 19. d'Octobre, & prevint le Sieur de Ioieuse seulement d'une heure, lequel avoit envoié ses Chevaux legers pour l'occuper, fit raccommoder le guai, qu'on lui avoit rompu, & toute la nuit passer la Drone a ses forces, laissant son artillerie a demie lieuë de là jusques au matin, gardée par une partie de son Infanterie. La prise de ce logis

Digitized by Google

lui fit beaucoup de bien; car elle le logeoit entre le Duc de Ioieuse & le Mareschal de Matignon, les gardant de se joindre.

Le Duc de Ioieuse se voiant prevenu, se logea a la Roche Alaiz, a trois lieuës de Coutras sur la mesme riviere, & du mesme costé; & considerant le commandement qu'il avoit de combatre le Roi de Navarre plustost que de le laisser passer, & l'asseurance qu'il en avoit donnée au Roi; & se voiant eschapper l'occasion s'il ne l'anticipoit, marche le lendemain de grand matin droit vers Coutras avec toute son armée. Le Sieur de la Tremouille, & le Sieur de Vivans Maistre de Camp des Chevaux legers en donnent advis au Roi de Navarre, & firent une belle retraite. Ledit Seigneur Roi se resolut incontinent de marcher au devant; prend sa place de bataille a deux mille pas de Coutras, dispose toutes ses forces, & en si bon ordre, que toutes pouvoient servir, sans incommoder les unes les autres, ni au combat, ni a la retraite; jette des files de gens de pied a la teste de tous ses esquadrons ordonnés par M. de Turenne, Colonnel general de l'Infanterie; fait passer en diligence son artillerie, commandée par M. de Clermont, & la loge en lieu tres apropos; va de troupe en troupe encourageant ses forces, & fait faire la priere a Dieu a la teste de chacune; n'obmet rien en somme de ce qui pouvoit aider a la victoire.

Les deux armées se considererent environ une heure, chacune prenant ses advantages; L'artillerie du Roi de Navarre commença a joüer sur les huit heures, qui endommageoit fort l'ennemi; Celle du Duc de

Ioieuse un peu aprés, mais sans dommage. Vn peu devant neuf heures on vint aux mains. L'arquebuserie du Roi de Navarre fit un grand effet, & fut emploiée fort a propos; Ses Chevaux legers furent un peu ébranlés, mais tres bien soustenus de M. de Turenne. Le Roi de Navarre a la teste de son gros, les attendit a quinze pas, sans se mettre au galop, & les chargea en front; Monseigneur le Prince & Monseigneur le Comte de Soissons en flanc, l'un sur la droite & l'autre sur la gauche, avec ceste mesme patience. Ils briserent, comme contre un roc, de telle sorte, que toutes leurs forces au choquer s'en allerent en pieces. Et des lors fut la victoire asseurée, & n'y avoit plus qu'a la poursuivre.

En ce combat tous les chefs vinrent aux mains; Le Roi de Navarre jusques a en colleter dedans la presse, & plusieurs coups de lances dans ses armes; Monseigneur le Prince, un cheval tué & lui porté par terre & relevé; Monseigneur le Comte de Soissons sembloit n'avoir jamais fait autre chose; M. de Turenne un cheval tué &c. Toutes les parties de l'armée y combatirent, & toutes firent leur part de la victoire, qui fut poursuivie fort chaudement, & sans s'amuser au butin, jusques a la Roche Alaiz.

Ceste victoire à esté qualifiée de toutes ses circonstances; Les deux armées ont combatu par dessein, non par inconvenient; Elles ont eu le loisir de se deploier tout a leur aise; L'artillerie à joué des deux costés; Toutes les parties ont combatu, & mesmes les deux Chefs. L'armée du Sieur de Ioieuse toute defaite, sans

Digitized by Google

aucun ralliement, l'Infanterie toute taillée en pieces, l'artillerie prise, tous les drapeaux, tant de la Cavallerie que de l'Infanterie; le General tué sur la place; tous les Chefs, sauf le Sieur de Laverdin, ou morts, ou pris. Le Roi de Navarre maistre du champ, y fit rendre graces a Dieu publiquement au retour de la poursuite, & fit apporter les morts plus signalés dedans Coutras, & commanda d'enterrer les autres.

Ce qu'il y à de plus admirable, & qui ne peut estre attribué qu'a Dieu, c'est que de la part du Roi de Navarre il ne s'est perdu un seul Chef, non pas seulement un homme de commandement, soit a cheval, soit a pied; qu'il n'y à pour tout que deux jeunes Gentils-hommes morts, de mediocre qualité, & a pene trente hommes en tout; Mais bien meurtre de chevaux, & nombre de blessés.

On dira que le Roi de Navarre hasardoit beaucoup en ce combat, & ses ennemis peu; Et il est vrai en quelque sorte. Mais est a considerer, que le commandement du Roi, & la resolution du Sieur de Ioieuse, estant de le combatre, il ne pouvoit, ni s'en empescher, ni choisir l'heure plus a propos; Car il avoit a une demie lieue de Coutras la riviere de l'Isle a passer, une armée pesante d'artillerie & de bagage, l'ennemi prochain, & espiant son occasion, les forces egales, qui l'eust combatu moitié passé, avec une perte indubitable de partie de son armée. Mais d'ailleurs, quand il eust passé jusqu'en Gascongne sans combatre, le Duc de Ioieuse, & le Mareschal de Matignon joignoient des le lendemain leurs armées ensemble; celle du Roi de Navarre se diminuoit & departoit, chacun voulant donner un tour

en sa maison; Tellement qu'ils ne lui eussent jamais donné ni le loisir de recueillir ses forces, se logeans dans le milieu d'icelles, ni le moien de prendre sa route vers son armée estrangere, aiant deux armées a combatre pour une. Est a adjouster, que les forces n'en fussent pas volontiers sorties, laissant leur païs & leurs maisons en proie. Tellement que ledit Seigneur Roi se trouvoit enfermé, au lieu que par ce moien Dieu lui à de toutes parts fendu la voie.

Quant a rebrousser chemin vers le Poitou pour eviter le peril du combat, c'estoit perdre le moien de joindre les Reistres, & la reputation de ses affaires; c'estoit emplir les villes de son parti d'estonnement & de confusion, c'estoit ruïner les païs qui lui sont favorables, n'aiant ni où retirer, ni où faire vivre ses forces; & en somme pis que tout ce qu'eust peu engendrer la perte d'une bataille.

Ce qu'il y avoit a craindre principalement, estoit le danger de sa personne, & que la victoire ne fust si sanglante de sa part, qu'il ne peust pas revoler incontinent; Mais Dieu, auquel les plus sages & plus providens ont a commettre beaucoup de choses, aiant conservé les Chefs, à ordonné du surplus, outre toute apparence; l'ennemi de son costé faisant la perte toute entiere, le Roi de Navarre a pene autant qu'en la moindre escarmouche.

Ne se peut dire, que ledit Seigneur Roi ait en rien abusé de sa prosperité; au contraire, il à honoré ses ennemis, & leur memoire; Il à traitté & renvoié si humainement les prisonniers, qu'ils l'en admirent, & a pene s'en peuvent croire. Il à regretté tant de sang respandu,

Digitized by Google

qui devoit plustost estre emploié pour la grandeur de cest Estat. Mais particulierement, il à depesché incontinent au Roi le Sieur de la Burthe, l'un de son Conseil, lui declarant que rien ne le pouvoit reculer, ni esloigner du desir qu'il avoit tousjours eu au bien de son service, & repos du Roiaume; Que plus d'avantage Dieu lui donneroit dessus ses ennemis, & plus ceste volonté augmenteroit; Qu'au reste il lui deplaisoit de tant de sang qui se perdoit si miserablement, & qu'il seroit tousjours prest de l'etancher.

Restoit a user de la victoire, & en tirer le fruit, pour la poursuite de la guerre; Ce qui se peut principalement, se joignant a l'armée estrangere, comme c'est son principal but & desir. A ceste fin, il à donné un bref Rendés-vous a Monseigneur le Prince, a Monseigneur de Montmorenci, & a leurs forces, pour se retrouver sur le chemin toutes ensemble, & dedans peu de jours; N'aiant pas esté, ni raisonnable, ni possible, de leur faire prendre de ce pas, sans un peu respirer, le chemin des Reistres; ceux de Saintonge, Poitou, & Angoulmois n'aians esté requis d'accompagner sa Majesté que pour l'occasion instante, jusques a la riviere de l'Isle; ceux de delà l'Isle n'estans partis de chés eux premierement pour la passer, & aians toutesfois depuis avec beaucoup d'incommodités fait tout ce voiage, les uns & les autres n'aians pourveu a leurs affaires que pour peu de jours, & aians plusieurs hommes blessés, chevaux tués, & leurs equipages a remettre. Et tous nonobstant, tres-resolus de se rendre au jour nommé en l'armée dudit Seigneur Roi, pour le suivre où il lui plaira, laquelle cependant fera corps sur la Dordon-

Digitized by Google

gne sous la conduite de M. de Turenne, pour y recueillir & rallier toutes les susdites troupes, & autres qui y fondront de toutes parts: Adjoustés que ceste armée, partie es precedentes charges, partie en la victoire, avoit fait butin de plus de six cens mil escus vaillant, dont elle estoit tellement appesantie de carriages, qu'il lui falloit donner le moien de s'en desfaire.

REMONSTRANCE A LA FRANCE sur les maux qu'elle souffre, & les remedes qui lui sont necessaires; faite par M. du Plessis en Octobre 1587. apres la bataille de Coutras.

IL y à trois ans, ou peu s'en faut, que la France est tourmentée de ceste guerre; Les plus sages en prevoioient les malheurs par jugement; les plus idiots par le sentiment en sont devenus sages; les uns & les autres qui en souffrent, se plaignent de la longueur du mal & du remede; Qui plus est, pensans avoir secours du Medecin, le trouvent enveloppé en ceste maladie, & patient lui mesmes. Il importe, comme lon voit, en ceste extremité, que tous bons François reprennent leurs esprits, que le patient y aide au Medecin, & devienne mesmes Medecin en quelque sorte; Qu'il entre, je di, en plene connoissance, non tant du mal, qu'il ne sçait que trop, que de la vraie cause qui le fait; pour mieux venir a guarison. Et mieux, & plus sainement n'en pourrons nous juger, que si nous montons a l'origine de

ces troubles, & representons de là aux yeux de nos esprits, comme tout d'une veuë, tout ce qui depuis s'en est ensuivi, soit d'une part, soit d'autre.

Certes (& chacun le sçait) il est tres evident qu'en l'an 85. environ le mois de Mars que la Ligue commença a remüer, ce Roiaume estoit en tollerable estat. Le Roi ne pensoit qu'a affermir de plus en plus la paix; ses subjets en recueilloient les fruits sous son obeissance; l'esprit de S. M. estoit tout occupé, non tant a consolider les plaies de son Roiaume, que ja le repos avoit cicatrisées, qu'a lui rendre sa premiere dignité, force & vigueur. Desja les voisins de ce Roiaume, partie recommençoient a le respecter, & partie a le craindre; Et est tout certain, que peu d'années semblables nous eussent remis la France en un estat plustost envié, que non pas envieux des precedens.

La Ligue, ou plustost la brigue, qui de long temps se brassoit contre l'Estat de ce Roiaume, rompit tout a coup, & sans propos le train heureux où nous estions; & d'icelle se firent nommer pour chefs & conducteurs, ceux de la Maison de Guise; Maison estrangere; mais aussi ne convenoit il pas (ains il eust esté contre nature) que la France fust troublée & ruinée par autres qu'estrangers. Et sembloit en outre une fatalité, que ce fust par ceux ci, desquels les peres & oncles avoient suscité tous les precedens maux en ce Roiaume.

Autresfois il se sera trouvé, qu'une injure atroce aura jetté le subjet hors des gonds, & injustement armé contre son Prince, ou sa patrie; Quelquesfois un desespoir de sa condition, qu'aux despens d'autrui il voudroit amender; Ce sont vehementes passions, qui ne prestent

pas tous-

pas tousjours l'oreille a la raison ; Mais rien n'y avoit en ce cas de semblable ; Car ceux de ceste Maison tenoient & possedoient les plus grands biens & les premieres dignités de ce Roiaume ; & le tout par benefice de nos Rois ; De faveur, d'authorité, & de credit pres de sa Majesté ils en auoient plus que les Princes de son sang, mesmes les Catholiques : Qui toutesfois supportoient cela avec silence & patience, preferans (comme ils ont tousjours fait) a leurs justes douleurs la moindre larme ou douleur du peuple. Ils joüissoient, comme chacun sçait, de leurs ames en liberté, de leurs honneurs en authorité, de leurs vies en seureté, de leurs biens en tranquillité ; Toutes causes qui peuvent donner les mescontentemens, estoient esloignées d'eux ; Toutes celles qui pouvoient rendre un subjet content, ils les avoient ; Et les avoient en telle mesure, que le seul regner leur defailloit ; & en titre certes, si on veut dire la verité, plustost qu'en effet ou en puissance.

Qui là dessus voudra bien considerer qui les pouvoit mouvoir a remuer nostre Estat qui estoit en repos, a ne pouvoir supporter le leur, qui estoit a souhait ; sera contraint de reconnoistre en ces gens une indomptable & infinie ambition, qui n'ait peu estre domptée par l'apprehension de la ruine d'un Estat, & par l'extreme misere & calamité de tant de millions qu'il enveloppe. Qui n'ait peu aussi estre bornée de tant d'authorité, de grandeur & d'honneur ; suffisans, s'ils estoient bien partis, pour contenter toute la France.

Cestoit, comme il fut aussi lors remarqué, selon l'ancien dessein de leurs predecesseurs, qui se faisoient heritiers de Charlemagne, pour fonder une pretention

Eeeee

ſur ce Roiaume; & ne pouvans eſperer d'en venir au deſſus,s'il demeuroit entier, le vouloient par la continuation des troubles mettre en diſſipation & en ruine. Et de fait ceux ci, un an ou deux auparavant, firent imprimer un livre expres, qui les prouvoit deſcendus de là, mais fauſſement; Eux par conſequent, vrais heritiers, & nos Rois uſurpateurs de la Couronne: Et l'autheur fit amende honorable en plein Conſeil du Roi. Mais comme ils virent Monſeigneur le Duc d'Anjou mort, le Roi ſans enfans, le Roi de Navarre, premier Prince du ſang, eſloigné, ce leur ſembloit, pour la diverſité de la Religion, de l'amitié du peuple; ils penſerent le chemin leur eſtre ouvert a ceſte extreme ambition, & que la ſaiſon devenoit propre pour eſclorre leurs deſſeins.

Lors donc ils commencerent a reſchauffer leurs pratiques & monopoles; a recercher tous les malcontens, ſoit a droit, ſoit a tort; a traitter avec le Roi d'Eſpagne & autres Potentats envieux du Roiaume: Dont a peu de temps de là ſourdit ceſte maudite guerre de la Ligue, qui depuis à embraſé & conſumé ce pauvre Eſtat. Du but de leurs armes ne peut on plus ſainement juger, que par leurs eſcrits propres; Or eſt il qu'ils demanderent par leur Proteſtation publique, que le Roi nommaſt ſon heritier, & icelui Prince Catholique, aſçavoir Monſeigneur le Cardinal de Bourbon, pour en forclorre le Roi de Navarre; C'eſtoit qu'ils connoiſſoient clairement qu'ils ne pouvoient pas monter ſi hault, que par quelques degrés;& vouloient ou gouverner, ou dominer en France, ſous l'ombre de Monſeigneur le Cardinal. Et penſés

quelle presupposition, s'il n'y eust eu du dol, que mondit Seigneur le Cardinal, Prince desja fort vieil, deust survivre nostre Roi, en sa plene fleur d'aage.

Le Roi de Navarre, soit par le droit, soit par sa vertu, leur fermoit le passage; Or ils le declarent heretique, & pour tel le pretendent privé des droits du sang de France. Mais notés que le Roi de Navarre avoit tousjours protesté qu'il se sousmettoit a un libre Concile; offroit d'estre instruit en icelui, & protestant pendant icelui ne pouvoir estre censé pour heretique. Tant ils ont de peur qu'il ne rentre en l'Eglise Romaine, & que par là leurs desseins ne viennent a perir; Eux, s'ils estoient meus de charité & de Religion, qui la lui debvroient ouvrir, lui en ferment la porte, & a cette fin le declarent relaps, & retombé en heresie, & par consequent incapable de tenir aucune dignité, & tant moins de regner en l'Eglise. Et comme il eust respondu pertinemment, que qui n'est declaré heretique, ne peut estre declaré relaps: Que s'estant soubmis a un Concile, pendant icelui il ne peut estre condamné: Qu'au reste ce qu'il à fait par force tres-forcée, ne peut lui estre imputé pour le rendre relaps: Contre ces raisons si peremptoires, contre la voix de tous les Docteurs, contre tous les Canons de l'Eglise, ils suscitent la Bulle du Pape Sixte; du Pape, je dis, par eux circonvenu, comme il à confessé; Qui sans aucune formalité, & contre toute forme declare tout en un coup ledit Seigneur Roi, & Monseigneur le Prince, non condamnés, non ouïs, non appellés; heretiques, relaps, excommuniés, & partant

Digitized by Google

decheus de tous leurs droits presens & avenir. Bulle, par laquelle ils pretendoient avoir un prejugé pour exclurre ces Princes, qui les empeschoient en leur chemin; Mais qui au contraire est prejugée, & par le Roi, & par les Parlemens de ce Roiaume, qui l'ont condamnée & rejetteé ouvertement, comme pechante & en la matiere & en la forme.

Les voila desfaits, ce leur sembloit, de ces deux Princes les plus proches; Mais restoient les Princes Catholiques de Bourbon, ausquels ces exceptions ne pouvoient s'opposer; Car quant au Cardinal de Bourbon, il leur suffit bien qu'il vive tant qu'il leur sera besoin pour nourrir leur authorité, estant hors d'aage & danger, ce pensent ils, de procréer enfans. Donc contre les Princes Catholiques, issus de feu Monseigneur le Prince de Condé, ils se garnissent d'une autre exception, tirée en consequence de la Bulle: Cest que ledit Seigneur Prince leur Pere, est mort heretique declaré, aiant forfait tous ses droits & actions pour lui & les siens; Et n'en pensent eschapper ni Monseigneur le Duc de Montpensier, ni sa posterité, pour estre engendré d'un pere Prince devotieux, Catholique s'il en fut jamais; pour avoir aussi suivi ses erremens en cet endroit: Car ceux de la Ligue y pensent avoir pourveu par leurs maximes, quand ils font escrire que la Couronne leur appartient devant Merouée, Charlemagne, & Capet, car c'est bien loin devant Saint Louis, dont ils sont descendus. Quand ils presupposent par leurs livres, qu'outre le dixiesme degré, il n'y à plus de succession, ni es heritages, ni es fiefs, ni es Roiaumes; & par consequent qu'il fault avoir recours a une election nouvelle;

Digitized by Google

Car tous ceux qui restent de la Maison de Bourbon, sont bien loin par delà; Quand pour escrouler les fondemens de cest Estat, par livres expres ils font revoquer la Loi Salique en doute, par laquelle il s'est tant de siecles deffendu contre les estrangers; afin que nul changement apres cestui là n'y soit trouvé estrange.

Cestoient les discours qu'ils publioient par leurs escrits semés entre le peuple, au commencement de cette guerre, dont evidemment parurent leurs desseins a toutes personnes de bon sens; Le Roi n'avoit point d'enfans, & peu d'espoir, ce leur sembloit, d'en engendrer; M. le Cardinal de Bourbon n'estoit point marié, & son ombre leur pouvoit servir contre les autres Princes; Le Roi de Navarre & Monseigneur le Prince estoient declarés heretiques; Messeigneurs les Princes de Conti, Cardinal de Vendosme, & Comte de Soissons nés d'un Prince fauteur d'heresie, & en consequence de la Bulle, enveloppés en mesme degradation; Messeigneurs le Duc de Montpensier & Prince de Dombes, bien loin au delà du dixiesme degré qui fermoit le pas, ce disoient ils, a la succession, & l'ouvroit a une election de nouveau Prince; Et par ainsi leur voila la place nette & baloiée, pour parvenir a la Couronne, n'estoit question que d'emploier & la brigue & la force, pour faire passer violemment l'Estat en leur Maison.

L'entreprise estoit haute & difficile; Car le naturel François tire tousjours au droict; Il estoit bien dur aussi d'exclurre un Prince, pour quelque diversité en la Religion, mesmes qui veut estre instruit en un Concile; Et la Maison de Bourbon avoit tant merité de cet Estat, par tant siecles, & estoit tant imprimée & comme

Digitized by Google

incorporée en tous les bons François, qu'ils se doutoient bien que le tort qui lui seroit fait, seroit vivement sensible a tous les Ordres de la France. Il leur estoit necessaire d'estre assistés de quelque Prince estranger, riche, & puissant, lequel ils auroient pour cet effet a appeller en part. Ils pratiquent donc avant le coup avec le Roi d'Espagne, tirent grand somme d'argent de lui, qu'ils distribuent entre leurs partisans, lui promettent de mettre en ses mains, pour gage de leur foi, les meilleures villes qu'ils prendroient, Bordeaux & Marseille nommement, dont ils faisoient certain estat; Le leurrent au reste d'un espoir de faire tomber ceste Couronne en la main de ses filles, en abolissant la Loi Salique: Et pour le commencement le devoient introduire en la Bretagne. Choses descouvertes par leurs lettres & Memoires; Choses bien connuës du Roi, & de ses serviteurs plus speciaux: Iusques là que ledit Roi d'Espagne à eu quelque temps son armée preste & a la voile, pour y fondre, s'il n'y eust esté remedié a temps; Mesmes avoit ja ses Manifestes prests & composés par les Docteurs d'Espagne, par lesquels ils pretendoit justifier sa descente en Bretagne, comme a lui de droit appartenante, tout ainsi qu'il avoit fait son usurpation en Portugal. Leur discours estoit: (car ils pensent estre fins assés pour faire ploier toute l'ambition du monde sous la leur) Que ce Prince estoit vieil, & caduc, & ne pouvoit pas vivre longues années; Que mourant, il laisseroit des Estats dispersés, & en danger de troubles, qui empescheroient ses heritiers de penser plus avant; Que cependant ils en tireroient de l'aide & du secours,

Digitized by Google

en leur besoin present, sauf a adviser apres de l'advenir.

Mais ce Prince nonobstant, qui n'entend que trop bien ses affaires, sçeut aussi tres bien prendre son temps, pout retirer par avance un grand service d'eux, & qui cuira peut estre a jamais a ce Roiaume. Car voiant que ses Estats des Païs bas avoient envoié leurs Deputés au Roi, pour se jetter entre ses bras, & se donner a lui; pour premier service qu'il requiert de Messieurs de la Ligue, il veut qu'ils prennent les armes sur l'instant que S. M. avoit a se resoudre sur les propositions desdits Estats; autrement il proteste contre eux, & n'entend les assister a l'advenir de ses moiens. Tellement qu'ils en furent contraints de precipiter de quelques mois leur prise d'armes; Dont advint que l'Estat fut troublé, lesdits Deputés renvoiés sans rien faire, & la Couronne frustrée de ce bel & grand accroissment qui lui estoit offert. Et par là juge toute la France le naturel vraiement estranger des Chefs de ceste Ligue, qui pour garãtir le Roi d'Espagne d'incertain dommage, jettent ce Roiaume en un naufrage tout certain; qui rachептent le danger de l'Espagnol par la mort du François, & sa diminution par la ruine entiere de la France.

Or pallioient ils ces meschantes intentions de beaux pretextes; Car la crouste de leur fard c'estoit une devotion, c'estoit un zele de l'Eglise. Comme si le Roi, qui leur en mõstroit l'exẽple a tous, avoit besoin de solliciteurs armés pour l'en mettre au chemin. Mais aussi recõnut on tout aussi tost l'hipocrisie au travers de ce masque. Et de fait le Roi les declara par ordõnance expresse, rebelles & crimineux de leze Majesté; voulut que pour tels ils fussent reconnus par tous ces bons subjets, & a

ceste fin en escrivit aux Courts de Parlement, a tous ses Baillifs & Seneschaux, & a ses principales villes; En advertit ses Ambassadeurs aupres des Princes estrangers, & leur donna charge de leur declarer leur conspiration contre sa personne & Couronne; mandant tres-expressement a tous les bons François de courre sus a eux & a leurs adherens, & requerant les Princes voisins, ses confidens & alliés, de l'assister contr'eux d'hommes & de moiens. Les depesches, di-je, que de toutes parts S. M. en fit dedans & dehors ce Roiaume, font entiere foi du jugement qu'il en faisoit; quand il les appelle perturbateurs du repos public, sous une fausse ombre de Religion; quand il reconnoist en mots expres, qu'ils en veulent non a sa Couronne seulement, mais a sa personne; Les propos aussi que de sa propre bouche il en tenoit en Parlement & en Maison de ville, dont tous nous pouvons ressouvenir. Et ceste profession non subornée, non extorquée, ni par art, ni par force; mais poussée du propre & plus interieur mouvement de son ame. Car (comme il parut assés depuis) quelle force, ou quel conseil avoit il pres de lui, qui le violentast contre la Ligue? Combien au contraire s'en est-il trouvé pres de sa Majesté qui ont fait violence pour eux?

Et defait ses mandemens furent ainsi pris & interpretés, sans y cercher autre subtilité, selon la lettre. Car diverses compagnies de celles de la Ligue, en divers lieux furent desfaites par les Gouverneurs; Et Messieurs les Ducs de Ioieuse, & d'Espernon, avec les forces de sa Majesté, leur faisoient guerre ouverte. Et M. le Mareschal de Matignon lui mesme, par advis de Messieurs du Parlement de Bourdeaux, fit prisonnier le

Sieur de

Digitized by Google

Sieur de Vaillac, leur partisan ; & le mit hors du Chasteau Trompette. Et M. le Grand Prieur, Gouverneur de Provence, se saisit de ceux qui avoient entrepris sur la ville de Marseille pour la Ligue, favorisés du secours de six galleres de Florence, qui attendoient l'execution, pour en prendre possession au nom du Roi d'Espagne ; Et leur fut fait le procés par Messieurs de la Court de Parlement d'Aix, en grande solemnité, suivant lequel ils furent executés a mort dedans Marseille; Tesmoins synodaux, & arrests souverains, interpretes suffisans de l'intention du Roi contre ceux de la Ligue; Et d'autant plus que ces tesmoins, juges & executeurs, estoient ceux mesmes qui plus voioient en l'interieur du Roi, plus avoiẽt monstré de rigueur contre les Huguenots les guerres precedentes, suspects a eux d'animosité au fait de leur religion ; hors de soupçon & d'exception envers ceux de la Ligue.

Ici representons nous les deportemens & actions du Roi de Navarre; Il se voioit attaqué en sa propre personne, se voioit & le subjet, & l'objet des Ligueurs; On ne parloit pas moins, que de lui oster & l'honneur & la vie, de meurtrir & tout ce qu'il aimoit, & tous ceux qui l'aimoient. C'estoit assés pour mouvoir une stupidité, non qu'une patience : assés pour commencer une guerre abruptement, & a plus forte raison, pour se deffendre d'une desja meuë. Il voioit d'ailleurs le Roi tres offensé contre la Ligue, qui lui escrivoit journellement, qu'il tenoit & la querelle & la guerre pour sienne, qu'il reconnoissoit qu'on en vouloit a son Estat, & a sa propre vie; que son nom & sa religion n'estoient rien que pretextes, mais qu'il estoit necessaire de le faire

Digitized by Google

connoistre a son peuple, lequel sous fausse ombre de religion, ils avoient desvoié de son devoir. C'estoit, outre la justice de sa cause, encor assés pour l'armer, & de tiltre, & d'authorité contre la Ligue; Et quand il se fust armé, nul ne l'eust abandonné: au lieu qu'a faute de l'avoir fait a temps, il s'est trouvé en pene. Cependant, outre le droit & le sentiment de nature, lui toutesfois prou sensible (comme chacun sçait) en autre chose, se resoult d'attendre de la main du Roi, le remede a ces maux. Il contient tous ses amis & serviteurs en patience, les villes de la religion, en paix & en silence; se dispose de servir S. M. a son signal & a son heure; ne veut entreprendre rien en son particulier, ni qui puisse embraser cette guerre, (qui sembloit lui venir a propos contre la Ligue) ni qui puisse retarder aucunement les moiens de l'esteindre.

Au contraire, & il est certes besoin de nous en souvenir, voici les propos, pour conserver nostre repos, qu'alors il nous tenoit; Sur le fait de religion, il remonstroit au Roi & aux Ordres & Estats de ce Roiaume, qu'il avoit esté ainsi nourri des sa jeunesse: Que depuis avoir atteint aage de jugement, il n'avoit rien veu ni entendu, qui l'en deust destourner; Qu'il croioit tenir le droit chemin de son salut, auquel pourtant il auroit perseveré au milieu des dangers, & contre les allechemens du monde; Nonobstant qu'il seroit tousjours prest d'apprendre de l'Eglise, en un libre Concile, y apporteroit une docilité & une attention, pour estre instruit; estant assés evident que la perseverance en sa Religion, n'estoit ni ambition, ni opiniastreté; L'ambition, s'il en estoit possedé, pouvant estre trop mieux contentée en

l'autre part; L'opiniastreté aussi, lui estant trop nuisible, puis qu'il y alloit de son repos, de son honneur, de son Estat. Que les choses estoient aujourd'hui en ce Roiaume & en la Chrestienté es termes, esquels la Sorbonne souloit dire, que les partis se doivent supporter l'un l'autre, sans s'entr'imputer le blasme d'heresie, tant qu'un bon Concile, consenti & accepté des deux costés, en eust conclu & prononcé; a sçavoir, quand il y à nombre de gens doctes d'un parti & d'autre; Villes, Provinces, Nations, Republiques, & Estats entiers, tenans qui pour l'un, & qui pour l'autre. Argument certain, que tout cela de gaieté de cœur ne se veut pas damner; Argument aussi, que le differend est en chose bien disputable; puis qu'ẽ peuples & climats si differẽts, toutes sortes de personnes s'y aheurtent; mesmes jusques a souffrir la mort apres mille tourmens. Partant que la Chrestienté avoit besoin, si onc elle avoit eu, d'un Concile libre & legitime. Que le Concile de Trente ne pouvoit estre allegué pour avoir esté tel, auquel les parties n'auroient esté oüies, auquel la partie plus accusée, & plus subjette a reformation, auroit tenu le lieu de juge; Contre lequel nos Rois Tres-chrestiens, mesmes incontinent apres la Bataille de Dreux, & plusieurs sages Princes auroient protesté de nullité expressement par leurs Ambassadeurs; & nommement pour n'avoir voulu toucher a la reformation de la doctrine, suivant les saintes Escritures, ains seulement a l'exterieur. Dont mesmes aux plus rigoureux temps, & apres la Saint Barthelemi, il auroit esté rejetté, & de Messieurs de la Sorbonne, & des Courts de Parlement de ce Roiaume. Qu'en chose de moindre consequence, l'Eglise ancienne

Digitized by Google

n'auroit onc trouvé estrange, de reiterer l'assemblée des Conciles. Que le Concile de Basle mesmes avoit obligé le Pape & l'Eglise Romaine a les tenir de dix en dix ans; terme pieça expiré depuis celui de Trente; Et combien il estoit plus sean t a l'Eglise, & moins perilleux a ce Roiaume, de reiterer un Concile, qu'une guerre civile; une conference de propos, qu'une bataille; Que particulierement sa personne & dignité estoient bien de tel poids, qu'on ne pouvoit pas lui refuser ceste ouverture de justice; veu que quelquesfois pour ramener un seul homme privé, on avoit tenu trois & quatre Conciles; veu aussi que les Edits de ce Roiaume, jurés par le Roi & son Conseil, emologués par ses Courts de Parlement &c. avoient prejugé ceste matiere, deffendant le terme d'heresie entre les deux partis, & le suspendant expressement jusques a la decision d'un libre & saint Concile.

En ce qu'ils pretendoient de l'Estat, ledit Seigneur Roi supplioit tres-humblement S. M. & admonestoit tous les Ordres de ce Roiaume, de considerer combien il estoit mal a propos en soi, combien principalement a ces gens ci, de s'ingerer en telles nouveautés: Que l'aage du Roi n'estoit point tel, qu'il le fallust presser, la dague a la gorge, de nommer son successeur a ce Roiaume: mesmes veu le successeur qu'ils pretendoient faire nommer, qu'ils ne devoient pas presupposer devoir survivre S. M. selon nature: Que quand bien on seroit en ces termes, il y avoit autres voies plus pratiquables, & pratiquées de tout temps, en cet Estat: Mais d'anticiper un danger avenir par un present, un incertain par un infallible; un proces de chose non escheüe,

par une guerre intestine; c'estoit prevenir la crainte par la mort, & la maladie par un poison. Que de ceste guerre esmeüe de gaieté de cœur s'ensuivroit la ruine du peuple, la diminution de la Noblesse, l'appauvrissement du Clergé, l'aneantissement de toute pieté, l'abastardissement de la justice, l'abolition des bonnes loix, la corruption totale de nos mœurs, la cõfusion en somme en toutes choses, & la desolatiõ de tout l'Estat. Tant s'en faut que ce beau restablissement, & ce nouveau siecle d'or qu'ils promettoient, s'en deust attendre; estant toute guerre instrument de ruine, mais sur toutes la civile, d'une ruine precipitée, comme des maladies d'un Estat la plus aigue. Au reste, bien qu'il tinst tel lieu en ce Roiaume, que tout ce qui le touchoit deust estre consideré comme touchant S. M. & le public; Toutesfois, puis qu'ils l'avoient pris comme a partie; qu'il supplioit tres humblement S. M. ou, pour eviter le danger de sa personne, de lui laisser decider ceste guerre avec eux, s'asseurant de trouver assés d'amis & serviteurs pour en venir a bout, sans qu'il s'en mist en pene, ou pour espargner la ruine du pauvre peuple, de la lui laisser determiner par un duel de lui & de Monseigneur le Prince avec les Ducs de Guise & de Maienne, Chefs de ceste conspiration; Estant tout certain, que Dieu qui preside au sort des armes, sçauroit bien monstrer ses jugemens en leur punition.

Et ne faisoit pas ces propositions, par quelques livrets volans, subjets a un desadveu, comme plusieurs des leurs; ains en forme deüe & authentique, asçavoir par une Declaration escrite & signée de la propre main dudit Seigneuu Roi, en date du 10. Iuin 1585.

presentée a S. M. par les Sieurs de Clervant & de Chassincourt, qui fut leüe en plein Conseil privé de mot a mot devant S.M. requerans lesdits Sieurs de Clervāt & de Chassincourt qu'il lui pleust trouver bon qu'elle fust presentée a Messieurs de la Court de Parlement de Paris. Comme aussi en escrivit en conformité ledit Seigneur Roi de Navarre, a mesdits Sieurs de la Court, qu'il desiroit pour juges & pour tesmoins de ses deportemens; A Messieurs des trois Estats, chacun a part; leur predisant les malheurs qu'il prevoioit, & qu'ils ont veus depuis; A Messieurs de la Sorbonne, qui jugerent ses sousmissions trespertinentes, & condamnoient au contraire, la precipitation dont on usoit en son endroit; Aux Princes, Estats & Republiques, voisins, amis & confederés de cet Estat; qui partie par le secours qu'ils lui ont envoié depuis, pour se deffendre, partie par le cōseil qu'ils ont dōné au Roi, de lui rendre justice, ont assés suffisammenr monstré quel jugement ils font, loin de nos passions, de l'ambition des autheurs de la Ligue, de la moderation & patience du Roi de Navarre; du bon traitement que l'un meritoit du Roi, & de la punition qui seroit deüe aux autres.

La fatalité enfin, qui semble pousser ce povre Estat a sa ruine; la collusion aussi des mauvais Conseillers, qui y prestent volontiers l'espaule, & font a vrai dire eux mesmes la fatalité, fit que le Roi de Navarre ne peut estre oui en ses tres-justes remonstrances, fit que la paix fut traittée avec ceux de la Ligue, a ses despens, que sa patience lui fut imputée a crime; la violence au contraire de ceux de la Ligue, alloüée & reconnuë pour notable service.

Digitized by Google

Le Roi de Navarre prevoioit assés par sa prudence, veu la constellation qui regnoit lors, veu les sourdes conjurations qui se monopoloient, qu'on vouloit faire fondre sur lui toute la nuée, pour garétir les autres. Tenir le lieu qu'il tenoit en ce Roiaume; avoir tant d'interest aux traittés qui se faisoient, & n'y estre appellé, n'en avoir mesmes communication quelconque; estoit assés pour lui faire croire, que traitter avec ceux de la Ligue, estoit vraiement contracter contre lui; que conclurre une paix avec eux, estoit proprement lui denoncer la guerre; Et n'avoit faute d'advis & d'aiguillons de ceux de son parti, qui se voians en danger tout evident, blasmoient sa trop longue patience, de laquelle ils voioient bien qu'ils auroient a patir. Et pour cela toutesfois, il ne s'esbranloit point. Il se confioit en Dieu, protecteur de son droit & de son innocence; en la porole du Roi & de la Roine, qui lui avoient, & tant de fois promis, & si expressement, qu'ils ne feroient ni souffriroient rien a son dommage, ni au prejudice des Edits de paix; Et qui eust aussi voulu s'imaginer, qu'on eust voulu, pour les estrangers, sacrifier les domestiques? estancher la soif insatiable de ceux de Lorraine, par l'effusion du sang de France, par la perte de son propre sang?

Tant y à que la paix fut concluë avec ceux de la Ligue: Tant y à que leur Edit de paix, fut un arrest de bannissement contre le Roi de Navarre, Monseigneur le Prince, & ceux de son parti: Tant y à en somme, que toute la guerre se vit convertie tout en un coup, & sans sçavoir pourquoi, contre ce pauvre Prince: Les armes de France mises es mains de ceux de Lorraine, pour

executer ce violent Edit, a toute bride. Chose non ouie auparavant en aucune Iustice; (mais aussi qui eust cerché justice, apres tant d'injustices?) que les parties, attendu leur animosité, peussent estre Commissaires & executeurs en leurs proces. Et voulés vous voir bien clairement que les causes par eux allegueés en leurs escrits pour se justifier, n'estoient que vains pretextes? Ils avoient promis soulagement au peuple, restablissement de dignité a la Noblesse, l'ancienne authorité & liberté au Clergé. Des uns ils avoient attiré les personnes, des autres tiré l'argent a ceste intention; & quand se vient a traicter, il ne s'en parle point. Ils avoient juré a Monseigneur le Cardinal de Bourbon de le faire nommer successeur a la Couronne, ils devoient se faire ensepvelir, se disoient ils, plustost que de s'en departir; & aussi peu s'en souviennent ils. Leur unique but c'estoit d'avoir les armes en main, sous quelconque pretexte; de loger tous ceux de leur Maison en bons Gouvernemens, ou es meilleures places; Et se presumoient arbitres de la France, aians gaigné ce point. Et de fait, afin de l'obtenir, ils renoncent aux autres; renoncent au peuple, a la Noblesse, & au Clergé, a la splendeur de l'Estat, au zele de l'Eglise. Tout cela se trouve englouti & noié en leur ambition particuliere, & depuis ne s'en est veu rien au dessus, ne s'en est fait di-je, instance ni memoire,

Voici donc ceux de la Ligue d'une part, par leur violēce armés du nom & des armes du Roi; Le Roi de Navarre d'autre part, de la volonté du Roi (mais desarmée) contre la Ligue. Pour tout on lui fait des excuses secrettes; Qu'on est tres marri, mais qu'on n'a peu s'en desfaire

Digitized by Google

vivement aſſaillis, qui ne pouvoient tant ſoit peu ſubſiſter; Au contraire, le Roi de Navarre contraint, pour la ſeureté de ſa perſonne propre, de s'armer, on lui laiſſe quinze mois entiers eſſuier tous les coups, on lui en tire de tous coſtés pour l'achever; Tandis qu'on le penſe voir, ou aſſiegé, ou combattu, on ne lui ſonne mot, on en attend l'iſſuë. Quand ſes ennemis ſont tous recreus de l'aſſaillir, quand ils ont tiré en vain juſques a la derniere piece, quand apres avoir long temps paré, & remparé aux coups, on le revoit ſain & ſauf, tout preſt de repartir; c'eſt lors qu'on commence a lui daigner parler, & pluſtoſt, ce ſemble, pour tirer ſes ennemis hors de la preſſe, que pour lui donner contentement. La Roine approchant de ceux de Guiſe, pour ne les effaroucher, fait eſloigner toutes les forces, fait ceſſer toutes hoſtilités, laiſſe eſchapper les occaſions de les endommager, leur donne loiſir de recueillir, & leurs eſprits, & leurs moiens, meſmes les Reiſtres & Suiſſes; Au contraire, (& c'eſtoient les bons advis des bons François qui l'aſſiſtoient) venant a traiter avec le Roi de Navarre, c'eſt lors que l'armée de M. de Ioieuſe fait ſes grands efforts en Languedoc, qu'il met a feu & a ſang tout ce qu'il peut forcer; que celle de M. d'Eſpernon fait de meſmes en Provence; A pene lui veut on conſentir, apres beaucoup de formalités, d'alleés & de venuës, que celle de M. le Mareſchal de Biron ſe tienne de là Loire. La Roine, pour contenter ceux de la Ligue, promet que les Allemans qui venoient au ſecours du Roi, n'entreront point, & ſuſpend la levée, combien que l'iſſuë de la negotiation fuſt bien douteuſe; Au contraire, requiert du Roi de Navarre, pour un

Digitized by Google

prealable, avant toute œuvre, que ſous l'incertain eſ-
poir d'une incertaine paix, il face ſuſpendre & arreſter
ſon armée eſtrangere.

Et voulés vous voir, aprés tant de ceremonies, quelles conditions on lui propoſe? C'eſt que l'exercice de ſa Religion ceſſe en toutes les villes de ſon authorité, & de ſon parti; C'eſt que lui meſme & les ſiens ſe reſolvent d'y renoncer & de n'en parler plus: autrement, n'attendre aucune paix du Roi. Au lieu que pour contenter ceux de la Ligue, on avoit oſté tout exercice a ceux de Religion contraire: c'eſt a dire, on leur avoit donné, entant qu'il ſe pouvoit, & leurs corps, & leurs ames. Ce ſont les propos que la Roine commanda fort ſerieuſement a M. de Turenne, de tenir au Roi de Navarre, & deſquels elle ne ſe departit point. Et penſés quelle apparence il y avoit, aprés quarante ans de feux, & 25. de guerre, que les Huguenots ſe laiſſaſſent reduire a l'alphabet; Et penſés que ceux que tant de troubles, meſmes ces derniers, avoient rendus a preuve du canon, qui l'avoient oſé attendre en de pauvres moulins, pluſtoſt que forcer leurs conſciences, eſtoient capables de ceſt article; & que cent villes & plus, que leurs meilleures armées n'ont oſé regarder, ſe rẽdroient a cela. Cependant on en demeura là; Et notés en perſonnes & cauſes ſi inegales, l'inegalité a contrepoil des procedures. Ce qui devoit avancer ceſte negotiation fut cauſe de la rompre, car ceux de la Ligue, qui ne craignoient rien tant qu'vne paix, en redouterent l'ombre; Et de fait pour la troubler, rebrouillerent les cartes, firent ſaiſir quelques places en la Picardie, & en faillirent d'autres, places non ſuſpectes, eſloignées ſur tout

de la Religion; mesmes attenterent par pratiques, sur la vie & personne du Roi. Choses connuës de leurs Majestés & d'un chacun; dont la Roine prit subjet de retourner trouver S. M. pour y remedier, & fut la negotiation resoluë a neant pour ne les offenser. Au lieu certes que c'estoit l'occasion de reünir la France en elle mesme, de rejoindre tout le sang ensemble contre l'ennemi commun de cest Estat; de faire connoistre aux abusés tout clairement, qu'il n'y alloit plus du fait de Religion; que ces gens s'estoiét manifestés eux mesmes; puis qu'ils saisissoient les villes Catholiques; puis qu'ils se prenoient contre le Roi, lors mesmes qu'a leur suggestion il faisoit plus rigoureuse guerre a ceux de la Religion. Ainsi pour rapatrier ceux de la Ligue, fut mise en arrierre la negotiation de paix, encommencée avec le Roi de Navarre, encor que la Roine avoit promis d'envoier des passeports, pour la seureté des Deputés, que ledit Seigneur Roi vouloit faire venir pour l'assister audit Traité, dont depuis il ne s'est oui parler.

Quoi donc, dirés vous, pour avoir la paix, il nous faudra souffrir ceste Religion? Et que pleust a Dieu en fussions nous bien là; Et que n'eussions nous, comme autresfois, autre point a vuider. Il sera donc trouvé bon que le Pape, pour un miserable gain, souffre les Iuifs en liberté dans sa ville de Rome, & n'en sera pour cela moins appellé Tres-saint; Que le Roi d'Espagne pour avoir la paix avec ses Hollandois, par Traité expres non seulement leur accorde leur religion en leur païs, mais leur consente d'oster la sienne, & pour cela n'en sera moins Catholique; Et nostre Roi forfera le nom de Tres-Chrestien, pour souffrir des Chrestiens, croians

Digitized by Google

mesmes Escritures & symboles? ne pourra patiëter jusques a la decision d'un bon Concile, en consideration des Princes de son sang, s'offrans d'estre instruits & enseignés en icelui? en consideration de tant de milliers d'ames, qui ont esprouvé & la flamme & le fer, & depuis tant d'années? non pour attirer un je ne scai quel gain, mais pour rachepter une totale perte, non pour sauver quelque coin d'Estat bien reculé, mais pour garentir d'une ruine inevitable son Roiaume, tout en somme ce qu'il est, & ce qu'il à? Et pendant que nous disputerons & ferons les subtils entre un fief de haubert, & un simple fief, entre les fauxbourgs, la ville, ou la banlieuë, nous n'advisons pas, idiots que nous sommes, que tout s'en ira uni par la confusion, la Noblesse tomber en roture, villes & fauxbours en monceaux de ruine, cest Estat, s'il n'y est tost pourveu, en esclats & en pieces.

Ne nous flatons point en la condition de nostre France; Nous peut estre qui nous corrompons en elle, & avec elle, n'en pouvons pas bien appercevoir la diminution telle qu'elle est. Que si nous avions dormi 25. ans d'un somme, a nostre resveil nous penserions avoir esté portés en quelque isle barbare: En nostre resveil nous ne nous connoistrions plus ni elle, ni nous mesmes: Les mœurs deplorés, & proches de gangrene, les Loix non moins venales que les offices; les consciences, plus que les benefices: Les richesses, qui jadis estoient un enbonpoint de tout le corps, reduites a petit nombre, & par mauvais moiens: tumeurs proprement contre nature, & vraies pestes

Digitized by Google

du corps: Les forces, indices de foiblesse: Les Regimens de nos peres plus forts il y à trente ans que nos armées, leurs Compagnies, que nos Regimens: Les Chefs plus presomptueux sortant de Page, que leurs peres, apres trois batailles: Plus au reste de respect ni aux labeurs, ni aux merites, ni aux ans: plus aux degrés, soit d'honneur, soit de nature: Plus de reverence au nom de Dieu, d'amour a son Prince, de devoir a sa patrie. Ce sont maladies en nostre Estat prou reconnuës; Mais où est celui qui s'en soucie? Tant s'en faut qu'a bon escient on y mette la main: Ains chacun se plaist en son particulier a discourir, que l'Estat est malade, qu'il s'en va par terre; qu'il faut adviser a ses affaires: Chacun di-je, la main en son sein, regarde le naufrage, quitte la manœuvre, advise, pour s'y jetter a part, un coffre, ou une table: Et de là nous nous rendons en fantaisie nos Gouvernemens hereditaires, qui d'un chasteau, & qui d'une ville, & qui d'une Province. Les petis dissippateurs se rangent sous les grands, & les grands, pour parvenir a leurs desseins, se liguent sous un Chef. Miserable Estat, & miserable Roi, que ses propres, ou citoiens, ou subjets, au lieu de mourir pour lui, veulent survivre. Miserables & citoiens & subjets, qui fondés vostre grandeur sur leur ruine: Ruine sans doute (& qui vous pourroit cautionner contre cela?) qui vous accablera tous sous elle mesme.

Ne pensés, vous qui la souhaités, (par fureur certes, plus que par discours) que jamais vous en puissiés voir quelque joie; Les vapeurs de vostre ambition, vous en-

Digitized by Google

gendrent ces songes; Les Roiaumes & Estats puissans, selon la proportion de leur grandeur, ont aussi leurs periodes longues : L'aage des humains n'y monte rien; Leurs crises ne se font pas par jours impairs, comme les nostres; Leurs maladies plus aiguës durent plus que nos aages. Depuis qu'ils sont condamnés des Medecins, ils les enterrent: Ils enterrent, premier que mourir, ceux qui sont cause de leur mort, leur ambition, leur vanité, leur gloire. Marius & Cæsar sont a bas, que long temps apres le Senat se debat : que la Republique, qu'ils avoient blessée a mort, palpite encore. Ces mutations ce sont siecles entiers: Les peres y meurent en chemin: les enfans, apres maux infinis, demeurent sur le bord; mesmes les arriere-fils, quand ils pensent avoir tout gaigné, sont plus prés d'en estre dechassés, (& le proverbe en est) que d'en estre paisibles. Vous penseriés peutestre, qu'une race entierement esteinte, vous mist en repos. Et ne voiés vous pas que les plus vieux d'entre ceux-la, sont plus jeunes que vous ? & que quand vous serés suraagés, les autres seront jeunes? Ains pensés vous estre, je vous prie, seuls ambitieux en ce Roiaume? Et y à il Gentil-homme en France, quand vous aurés mis la Couronne au pillage, qui ne pense avoir autant de droit, que vous? Et quand vous aurés rompu les loix, cōme vous voulés la loi Salique, appellerés vous pas tous les peuples voisins à dechirer la France? qui, premier que vous, ont espousé les filles de nos Rois, qui seront plus frais, plus puissans & plus riches que vous, pour soustenir leurs tiltres; desquels, apres avoir & bien fait & bien souffert du mal, vous serés vous & les vostres les esclaves; vous serés (& sans qu'on vous en

Digitized by Google

plaigne) la risée, la proie, & le pillage? Et combien de maux souffrira cet Estat, pendant ces changemens? Combien de bonnes familles ruinées, combien de bonnes villes desertes, combien de veufves, & d'orphelins, combien de terres en friche, combien de pauvres mesnages a la faim? La France redeviendra forest par ce long brigandage. Les Gots mangeront le residu des Huns: & des Gots, les Vandales; Sur ceste charongne miserable se paistront toutes les bestes de la terre; Mille vers, & mille serpenteaux en sortiront, & s'en engendreront pour la ronger; petis tyranneaux en un païs, en un chasteau, en une ville; pour un scorpion en somme, un basilic, pour une couleuvre, une vipere. Mais je crains que je ne presche aux sourds leurs maledictiõs. La femme de qui estoit l'enfant, quand Salomon cõmanda qu'il fust parti en deux, aima mieux ne l'avoir point, mesmes qu'une autre l'eust, que le voir departi; son sang fut troublé, & aussi estoient ce ses entrailles. A l'autre c'estoit tout un de le voir mettre en pieces; Elle pense avoir beaucoup gaigné, d'en retenir sa part, sa part toutesfois sanglante & inutile; Tant sont les naturelles affections, vives, sensibles & remarquables, & les estrangeres au contraire, mortes, insensibles, & obscures. Tant est difficile aussi, ou au sang François de cacher l'affection que nature lui donne envers la France, ou a l'estranger, de l'emprunter, feindre, ou falsifier.

Or sont ce les maux tous evidens, que la suite de ces guerres nous amene, & jamais ne s'en est veu une autre fin; Maux, s'il n'y est promptement pourveu, qui s'en vont mortels & incurables; Maux, ausquels n'y à remede aucun que par la paix; Mais paix sincere, & de bonne

foi, qui ne cache point une autre guerre dans le sein: Paix longue, durable, & sans arriere-pensée: qui donne loisir aux animosités de s'amortir, & au devoir & a l'amitié de se reprendre: Qui oste aussi & l'espoir, & l'appetit a nos perturbateurs de remuer, ne la pouvant rompre sans se perdre. Telle sera-elle quand les bons François se r'allieront, s'entreporteront les uns les autres; s'entredonneront ou souffriront ce qui sera requis au mutuel repos. Et pourquoi desnieroient ils cela les uns aux autres? qui tous ont un but commun de leur salut, pour la vie a venir? tous pour celle-ci, un interest commun de vivre, ou de perir ensemble? Telle sera-elle quand chacun sera tenu pour ce qu'il est en ce Roiaume; Le Roi obeï, les Princes cheris & honorés, les domestiques aimés, les estrangers en leur lieu gratifiés, chacun & rendant, & recevant, & ce qu'il doit, & ce qui lui est deu. Et qu'y à-il aussi de plus raisonnable, que de preferer ceux que Dieu mesme à preferés, par le sang, par le degré, ou par la dignité? Dieu qui à ja prejugé en son Conseil tout ce procés; Dieu qui fait tous ses œuvres par ordre, tous ses jugemens sans passion. Telle sera-elle en somme, quand chacun, & a la faire, & a la conserver apportera tout ce qu'il est, & ce qu'il à; le Prince sa foi, les Magistrats leur authorité, les subjets, chacun en son endroit, la deüe obeissance. Que Dieu doint au Roi par son Esprit (& c'est lui seul aussi qui la tient en sa main) d'en trouver bien tost le moien & la voie. Que Dieu doint au Peuple (car aussi est-il besoin que nous l'y convions par nostre desir, & par nostre mansuetude) de s'y rendre & facile & ploiable; de se rendre ardent a bon escient a la solliciter. Que

Dieu

Digitized by Google

desfaire autrement qu'il falloit ceder a ce torrent &c. Cependant de tous costés on lui vient sur les bras; l'Edit de pacification rompu en faveur de la Ligue; ce ne sont qu'exils & que proscriptions en ce Roiaume; Ceux qui avoient assisté le Roi contre la Ligue, mandés & commandés de S. M., de bons serviteurs tout en un jour deviennent criminels. Encor ne peut il tout en un coup quitter sa patience; Il en veut communiquer avec Monseigneur de Montmorenci, Pair de France, & premier Officier de la Couronne, & non suspect pour la Religion. Ils s'assemblent à S. Pol de Cadejous en Albigeois, sont quelques jours a cōferer ensemble; Les Deputés de S. M. y sont ouis tenans les propos que dessus; Dont sortit la resolution de s'opposer virilement au mal, autrement sans remede; Declarant ce nonobstant le Roi de Navarre, Monseigneur le Prince, & ledit Seigneur Duc, par protestation expresse en date du 10. Aoust, qu'a leur grand regret par ceste precipitation on les auroit reduits a recourir aux armes; Qu'ils auroient patienté, comme chacun sçavoit, jusqu'a l'extremité; mais voians l'ennemi prest a fondre sur eux, ils ne pouvoient moins que de prendre conseil & de necessité & de nature; Qu'ils avoient offert, & derechef offroient, es choses de la religion d'acquiesçer a un libre Concile; es choses d'Estat, a une legitime convocation d'Estats: Mesmes de subir plustost le hazard d'un duel, quoi qu'avec personnes de condition inferieure, que de voir la desolation de cest Estat, & la calamité de tant de peuple. Si toutesfois, ou la violence, ou le mauvais conseil avoient fermé l'oreille a leurs justes raisons; Qu'ils declaroient devant Dieu & tous les bons subjets

Digitized by Google

de ce Roiaume, n'estre armés que pour l'authorité & liberté du Roi evidément violentées, par sa volonté aussi testifiée de son plain gré, par tant de Declarations, lettres, arrests, & ordonnances; N'avoir ni vouloir avoir pour ennemis que ceux que de son propre mouvement il avoit declarés ennemis de sa vie, & du repos de son Estat; Ne vouloir faire distinction, pour le regard de la Religion, entre les bons subjets du Roi, ains tous les cherir & embrasser de mesme cœur, & de mesme visage; les requerant seulement, afin qu'ils peussent estre mieux distingués, de se separer & des conseils & des faits de la Ligue; Protestát de toutes les miseres & calamités que cet Estat auroit a en souffrir, sensibles & douloureuses a eux, qui en sont & le sang & les membres, non a ceux qui n'y estoient entés que bien legerement; Et appellans au surplus, du profond de leur ame, l'ire & malediction de Dieu sur les autheurs de tant de maux, & sur leurs desseins & entreprises; Vœu certes, que Dieu à exaucé, si nous le voulons voir, en tout le progrés de ceste guerre de la Ligue.

Or fut donc la guerre commencée a bon escient, & nous en voici a la troisieme année; Et souvenons nous ici des beaux propos qu'on nous tenoit, pour nous en mettre en appetit; Le Roi de Navarre devoit estre au bout de peu de mois, ou bloqué sans esperance de secours en l'une de ses places, ou contraint de quitter le Roiaume, sans trouver lieu asseuré pour se loger. Les places de ceux de la Religion, en la premiere année, partie se rendroient d'effroi, au bruit de leur armée, partie estoient emportées s'elles vouloient s'opiniastrer; Trois ou quatre seulement restoient pour la seconde, &

Digitized by Google

plus encor, a leur dire, pour les exercer, que pour les travailler; De secours au reste, c'estoit moquerie que d'en parler; Car ils avoient bien pourveu en Allemagne, qu'il ne s'y feroit levée pour le Roi de Navarre; Et quand ores elle se feroit, ils nous promettoient de la combattre, mesmes de l'aller cercher jusques au bord du Rhin; Gens de peu d'esprit, enyurés de passion croioient ces choses, & tastoient jusqu'au fonds de leur bourse, pour voir les miracles tant affermés de ces Triacleurs; Si des gens d'entendement, Capitaines experimentés, pensoient remonstrer que c'estoient choses vaines; que nos Rois y avoient emploié 25. ans en vain; qu'il n'y avoit nerf en ce Roiaume qui n'en fust foulé, vene qui n'en eust esté piquée & espuisée; ils disoient que ces entrepreneurs estoient bien d'autre sorte, qu'ils y sçavoient bien d'autres secrets que tous les precedens. Tant le monde prend de plaisir a se faire tromper a ses despens; Tant ce siecle, ennemi de son bien, aime a s'abandonner au premier Empirique.

Voions que ceste montagne enfantera; Les armes du Roi sont promptement baillées aux autheurs de la Ligue; Le Roi se despouille de sa force & de son authorité entre leurs mains: Ils y adjoustent de leur costé, sans y rien espargner, tant que peut leur credit. Ils ont Lansquenets, Suisses & Reistres; Le Clergé fait son effort pour paier ces armées, jusques a vendre le fonds, & non sans repentir. Le Roi & son peuple y despendent quatre années en une: Le Roi d'Espagne y fournit une partie des Indes; Il se voit en ce Roiaume, en somme, ce qui jamais ne s'est veu auparavant, huit armées en mesme temps a la campagne, & toutes capables

d'assieger, toutes emploiées avec effort, chacune en son endroit.

Le Roi de Navarre cependant non secouru, non assisté de lieu quelconque en tout ce temps; condamné a mort de tous ses ennemis, & desesperé de tous ceux qui l'aimoient. Que peut une juste cause, pour asseurer un courage contre tous efforts! Iamais on ne vit ce Prince ni moins ploier, & chacun le sçait, ni plus se roidir contre l'adversité; Mais que peut aussi le Toutpuissant pour garentir ceux qui cheminent droit? Il souffla sur toutes ces armées. Elles retournoient desfaites d'elles mesmes, sans avoir rien fait. Pour tout, c'estoit un chasteau ou un village pris, qui nous coustoit des millions; Et presque n'appert qu'elles aient esté, si ce n'est en la ruine du païs, en la desolation du pauvre peuple; car en l'affoiblissement, soit du Roi de Navarre, soit mesmes de ceux de son parti, il ne s'en connoist rien.

Venons je vous prie en conte maintenant, & ne nous desrobons point en nostre bourse; Au Gouvernement de Guienne se sont emploiés, & desploiés, & leurs efforts, & leurs miracles. Qui donc n'aimera mieux Taillebourg, Roian, Talmont, & Fontenai, que Monsegur, Sainte Bazeille, & Castillon? Et Castillon di-je, le labeur & le triomphe de M. de Maienne, le sepulchre de tant d'hommes, & l'abysme de tant de deniers; repris par M. de Turenne en une heure, & pour cent sols d'eschelles? En Languedoc, qui voudroit changer aussi S. Pons, Lodeve, & Capestan, contre Marvejols? ou en Dauphiné, que mettra on en contrepoids contre Montelimar, Ambrun & Die? Et tout cela pris en une nuit, pour dix livres de poudre; au lieu qu'un petit

chasteau nous coustera les mois, les magazins, & les armées. Et ne disons pas qu'en recompense ils aient plus perdu d'hommes: Car on sçait assés que l'assaillant en perd cent contre dix; Et la desfaite du Sieur de Vins, la reprise de Montelimar, & la Bataille de Coutras, nous en sçauroient que dire; où tant de Noblesse s'est perduë sans reciproque perte, où tant de bon sang François à esté prodigué, mieux emploié ailleurs, & dont nous pensons estre bien consolés, pauvres gens que nous sommes, quand on nous crie au Palais la route des Suisses. Tout ce que dessus sans secours estranger, bien que l'Angleterre & l'Allemagne monstrassent assés, des le commencement, leur bonne volonté envers ce Prince & ses affaires; Dieu l'aiant ainsi conduit par une insigne providence, afin que chacun eust a connoistre que le Roi de Navarre & les siens, seuls sans appui, se pouvoient maintenir contre toute la Ligue. Que le peuple aussi peust remarquer leur fraude & vanterie, quand ils leur faisoient ceste entreprise si facile, & s'en rédist plus prudent & moins passionné a l'avenir. Mais sur tout afin que ceux qui craignent Dieu, & s'asseurent de marcher sous la conduite de sa providence, apperceussent plus evidemment sa benediction sur la justice & innocence de ce Prince; plus clairement di-je en sa foiblesse, qu'en sa force; Au contraire, en la grandeur de leurs efforts, & vanité de leurs effets son ire & sa malediction sur la violence & injustice de ceux de la Ligue.

Voila donc, apres qu'ils sont recreus, & qu'ils n'en peuvent plus, le Roi de Navarre, qu'ils devoient avoir chassé au bout du monde, qui tient la campagne a nostre veüe, qui force nos villes a coups de canon, qui vient

Digitized by Google

recueillir nouvelles forces, & a nostre nés, au milieu de la France, qui nous ose donner des batailles, sans daigner attendre le secours qui lui estoit certain. Et voici d'autre costé les estrangers entrés, une armée puissante & redoutable, que ces Messieurs devoiét estouffer en Allemagne par leurs diligences, qu'ils devoient au moins avoir desfaite sur le Rhin, & qui cependant, en leur presence passe sur le ventre a la Lorraine, traverse tous leurs Gouvernemens sans une allarme, & se fait desja sentir en nos entrailles; Et quand ces bons mariniers nous ont jetté en la tempeste, quand ils nous ont amenés aupres du roc, ne sçachant a quel Saint se vouër, ils nous abandonnent l'aviron, se jettent sans dire mot dans l'esquif, & pensent estre bien acquittés par un sauve qui peut. Trop nous sommes lasches a leurs injustes passions; Trop tard nous advisons nous aussi de leur malice, & de nostre temerité, eux se proposans de si long temps nostre bris pour pillage; Il est temps que nous mettions la main, & tous de mesme effort, a ceste ancre sacrée, seule qui peut garétir nostre vaisseau de ce naufrage, seule qui nous peut en ce peril servir de port.

A quoi tout ce long discours? me dirés vous. Certes a ce que nous connoissions plustost tard que jamais, que nous menons une guerre injuste & inutile, & que nous accourcissions par quelque bout le cours de nos folies. Injuste, je-dis, & pourtant faisons certain estat de la malediction de Dieu dessus nos armes. Inutile aussi, car contre la volonté de Dieu, qui pourra prosperer? Et qu'avons nous veu au progrés de trois ans, qu'un vrai reculement, & pour triomphes, des funerailles? Mais vous repliqués, A qui tient il que nous n'avons la paix?

Digitized by Google

Et combien de fois en à on fait tenir propos? Et la Roine est-elle pas allée jusqu'en Poictou voir le Roi de Navarre? Mais ce Prince est espineux, ce nous dit-on, & ne se laisse manier. Certes a tous ceux qui ne l'ont pas hanté, il est a pardonner s'ils le pensent mal maniable. Car consideré le traictement qu'il à receu depuis ses jeunes ans, ils ont grand raison d'ainsi le croire, veu que le plus patient homme du monde, seroit devenu impatient, le plus phlegmatique, choleric, le plus facile & le plus traictable, desfiant, rebours & implacable.

Mais jugeons de son humeur par ses deportemens. Il est venu a la guerre a toute extremité, le plus tard qu'il à peu; Il est donc croiable qu'il ne sera pas retif a venir a la paix. Il s'est veu poursuivre & ceux de son parti avec toute rigueur: confisquer, proscrire, degrader, condamner, executer, assassiner, & sous ombre nommément de la Religion dont il faisoit profession; Et si n'a-il toutesfois changé de procedure, il n'a molesté personne en sa religion, il leur à gardé les libertés & seuretés promises, il à conservé sous sa protection les Catholiques non ligués, il à pardonné aux ligués mesmes, & les à gratifiés (quand ils ont esté pris) hors de l'ardeur des armes. Et quand bien il eust usé d'une contre-rigueur, nous n'en sçaurions que dire. Car nous sçavons tous assés que la premiere est coulpable de la seconde. Il faut donc que nous confessions tous, qu'il ait vne ame bien temperée outre nature, que tant de torts, de douleurs, d'injures n'aient peu gauchir, passionner, ni alterer. Il auroit aussi prou remarqué, que tandis qu'on auroit eu espoir de le voir ruiné, que ses ennemis avoient barre sur lui, on les auroit assistés de tous moiens, sans y rien

espargner: On ne lui auroit aussi onc proposé condition sortable. Nonobstant, dés le landemain d'une victoire toute sienne il depesche au Roi, il se condeult avec lui de tant de sang qui se respand, s'offre a le servir de tout son cœur, pour l'estancher: renvoie la pluspart des prisonniers de qualité, ou se loüans infiniment de sa benignité, ou condamnés d'ingratitude envers toutes personnes, s'ils la celent. Certes, qui rudoié de tant de saccades, ne s'est point veu desbouché, poussé a toute bride doit bien avoir & la teste & la bouche asseurée, & ne tient qu'a nous en bien aider, qu'il ne face tres-bien. Bref nous l'avons veu victorieux en son adversité, vainqueur de soi mesme en sa prosperité, au plus ulceré de ses injures, sans vengeance; au plus glissant de ses heurs, sans insolence; prest a toute heure de recevoir les raisons de qui l'à offensé en son particulier; tousjours de donner ses plus cuisantes passions au bien public. Croions donc qu'il ne fuit point la paix, ains la desire; qu'il n'est point aussi si espineux ni malaisé qu'on nous le fait: Mais certes la rose mesme pique, quand on ne la prend par où on doit; Et si nous y advisons de pres, nous verrons que tout ce qu'on à fait jusques ici, (& comme il semble de guet a pens) n'a tendu qu'a le desesperer.

Qu'il soit donc ainsi; Voions comme on à traicté avec ceux de la Ligue, & comment avec le Roi de Navarre: Lui enfant de la Maison, eux estrangers, non de la famille seulement, mais du Roiaume. Ceux de Guise ne sont pas si tost (& sans occasion) aux armes, que la Roine, toutes choses postposées, s'en va a eux, les va recercher jusques au bout du Roiaume. Eux, si on les eust

vivement

Dieu doint a tous & a chacun de nous, de nous bien ressouvenir de tous les maux que nous avons soufferts, d'en avoir un sentiment qui ne passe jamais; afin que nous detestions ces miseres civiles, afin que nous en abhorrions les autheurs, non moins que les effets, & que nous puissions bien tost en bon repos, d'un mesme cœur & esprit, chacun selon la vocation où Dieu l'a appellé, rechercher la parfaite santé de ce Roiaume, la pureté & sincerité du service de Dieu, le redressement des bonnes mœurs & sainctes loix, la vraie liaison du Roi avec le peuple, des superieurs à leurs inferieurs, dont depend le bien, le repos, & la prosperité du Roi, des subjets, & de l'Estat; Amen.

MEMOIRE ENVOIE PAR LE ROI de Navarre en l'armée estrangere, qui le devoit venir joindre; au commencement de Novembre* 1587.

* *Fait par M. du Plessis.*

DEpuis la victoire que Dieu donna au Roi de Navarre a Coutras le 20. d'Octobre, il à depesché le Sieur de Chevroches vers Monseigneur de Bouillon, & autres Sieurs tant François qu'estrangers de son armée, par lequel il auroit entendu plenement l'estat de ses affaires, & le but de ses intentions; Outre plusieurs autres depesches envoiées par voie de Paris.

Et pour ce ne leur en repetera rien, sauf ce poinct; qu'aprés ladite victoire il ne lui fut possible de prendre son droit chemin, pour les aller rencontrer en Nivernois sur le bord de Loire, comme souvent avoit esté escrit;

d'autant que presque toutes les forces, dont l'armée estoit composée, tant deça que de delà la riviere de l'Isle, avoient esté empruntées pour peu de jours; estoient venus sans commodité, & avoient besoin de revoir leurs maisons; Outre ce que l'armée estoit si chargée de bagage, par les grands butins qu'elle avoit faits, qu'elle avoit besoin de s'en descharger.

Ce fut la cause de la separation; attendu laquelle, ledit Seigneur Roi & Monseigneur le Comte de Soissons avec lui passa Garonne; Monseigneur le Prince repassa en Saintonge; M. de Turenne demeura en Perigord avec quelques regimens de gens de pied, la Cavallerie Françoise, qui estoit venuë avec Monseigneur le Comte de Soissons & celle du païs, & l'artillerie conduite par le Sieur de Clermont, pour y tenir corps pendant que le reste se rafraischiroit. Tous toutesfois aians pris jour du Roi de Navarre, pour remonter a cheval, & se rendre en un certain lieu commode a tous, vers le Perigord, pour de là s'acheminer ensemble a l'armée estrangere.

Ledit terme estoit pris en dedans la fin de Novembre, pendant lequel nonobstant on ne perdroit le temps chacun en son endroit. Et de fait, ledit Seigneur Roi auroit mis quatre canons en campagne delà Garonne pour nettoier le païs de quelques Forts qui l'incommodoient. Auroit aussi ledit Sieur de Turenne pris, ou composé tous les Forts d'entre les rivieres de Dordongne & de l'Isle, qui rendoient le passage tres-difficile d'une Province en l'autre.

D'abondant, auroit esté depesché Gentilhomme exprés vers Monseigneur le Duc de Montmorenci, pour

Digitized by Google

le prier de s'avancer, ce qu'il auroit fait jusques en Lauragois, en intention de communiquer avec lui, & estre assisté, ou de sa presence, ou de ses forces en l'armée estrangere.

Comme aussi n'est a obmettre, que ledit Seigneur Roi auroit fait assembler les Eglises, pendant ce petit intervalle, en chacun quartier, pour leur monstrer combien il estoit raisonnable de donner quelque contentement a l'armée estrāgere; les requerir aussi de l'accompagner de leurs Deputés en ce voiage, qui l'assistassent de leur conseil en toutes occurrences; Ce que lesdites Eglises auroient fait tres volontiers; & nommément en ce qui seroit de ladite subvention, auroient contribué de leur necessité, plustost que de leur abondance.

Les choses estans ainsi disposées, & le terme approchant de se rejoindre ensemble, ledit Seigneur Roi se seroit trouvé en grande perplexité, aiant tousjours fait estat de les aller joindre vers le haut de la riviere de Loire, attendu la saison qui à osté tous les guais vers le bas; & les voiant maintenant es environs de Paris, & tirans, comme il y à apparence, plustost vers le bas de ladite riviere, dont la facilité de passer a eux lui seroit ostée, si d'ailleurs par quelque voie qui lui est inconnuë, elle ne lui estoit ouverte.

Qui auroit esté cause, qu'il auroit pensé depescher exprés vers ledit Seigneur Duc de Bouillon, par trois diverses voies pour la consequence, pour entendre de lui plus clairement quelle est son intention, & de ladite armée estrangere; Ne pouvant penser qu'ils ne se souviennent bien du dessein qu'ils avoient tousjours eu, de se rencontrer vers le Nivernois & la Bourgongne;

Digitized by Google

Qu'ils ne considerent aussi les difficultés que doit avoir ledit Seigneur Roi, de passer a eux, aiant entre d'eux une armée du Roi plus forte que la sienne; si ce n'est qu'ils lui facent passage ; Et s'asseurant par consequent, leur but estant de le joindre, qu'ils n'auront point changé ce chemin, que pour raisons tres importantes, & avec espoir de faciliter leur conjonction tant desirée & necessaire.

Lesquelles toutesfois seroient inconnuës a sadite Majesté, d'autant qu'il n'a eu nouvelles d'eux depuis le voiage de Beauchamp, sinon par un certain Lorrain, qui demeura malade en Beausse, & n'apporta lettres que bien vieilles, fort breves, sans jour, date, ni creance; les aiant laissés encor sur la frontiere de Lorraine.

Desire donq ledit Seigneur Roi sçavoir leur dessein & chemin pour y conformer le sien, & avoir leur advis de ce qu'il doit faire, pour les joindre au plustost avec ses forces: Et cependant leur rafraischira encor, que la riviere sera tres-difficile au dessous de la Charité, & Orleans, s'ils n'y entendent quelque facilité qu'il ne sçait point; Au contraire, qu'elle eust esté en toute saison passable vers Rouanne, dont toutesfois il les voit bien esloignés.

D'ailleurs, que de penser assieger une ville sur Loire du costé de delà, l'armée du Roi les costoiera tousjours, & y pourvoira d'heure a autre; Et ne pourra ledit Seigneur Roi les favoriser du costé de deça, s'avançant devers Loire, d'autant qu'en ce cas il auroit ladite armée a combatre. Au lieu que par l'autre chemin, il eust tousjours passé par Provinces fa-

favorables, grossissant ses forces, & non tant subjet a estre combatu.

Cependant, pour ne perdre temps en attendant de leurs nouvelles, ledit Seigneur Roi assemble des a present ses forces, s'achemine de ce pas au rendés-vous; fait estat, en chemin faisant, de voir au premier jour Monseigneur le Duc de Montmorenci, & de là tous ensemble aller rencontrer Monseigneur le Prince vers Perigord, où il espere estre par eux resolu de leur intention, & de ce qu'il aura a faire; choisissant ce lieu qui est comme au milieu, pour estre egalement paré & porté; soit qu'il lui faille s'acheminer vers le bas, ou vers le milieu, ou vers le haut de Loire.

Requiert pour l'interest commun d'eux tous, que ceste depesche soit peu communiquée. Et au reste, ne leur veut celer, que depuis quelques jours on l'a fait taster de paix par divers endroits secretement; A quoi il respond selon qu'il doit, & pour le merite du subjet dont il est question; & pour ne donner occasion au Roi de se joindre aux forces de la Ligue; Resolu toutesfois comme tousjours, de n'y entrer un pas qu'avec l'advis de tous ses amis, nomméement d'eux; & si les choses venoient a passer plus avant, de les en advertir d'heure a autre, & n'y rien acheminer ni entamer sans eux; mesmes en tout cas, de ne rallentir, ni retarder d'un pas, ni d'un moment, ni son acheminement, ni le cours de ses affaires.

* Dressée par M. du Plessis.

INSTRVCTION AV SIEVR DE Monglat retournant de la part du Roi de Navarre vers l'armée estrangere, sur la fin de Novembre* 1587.

LE Roi de Navarre prie M. le Baron de Dono, Messieurs les Colonnels, tant des Reistres que des Lansquenets, & tous en general les Gentils-hommes & gens de guerre de l'armée qui est venuë a son secours, de croire qu'il n'a jamais rien plus desiré, ni affectionné, que de se voir joint a eux, pour tous d'une commune main travailler ensemble au restablissement du service de Dieu, & au redressement de ce Roiaume.

Et peuvent penser lesdits Sieurs, que ledit Seigneur Roi ne pouvoit pas avoir affection plus vehemente, que celle là; veu qu'humainement il doit connoistre assés le grand interest qu'il à en ceste conjonction; Outre ce que le zele & l'affection, dont ils sont partis de leur païs pour l'assister en son besoin, les travaux qu'ils ont patiemment portés depuis qu'ils sont en ce Roiaume, & la ferme resolution qu'ils monstrent maintenant de surmonter toutes difficultés pour parvenir a lui, & lui a eux, lui font desirer incessamment de les pouvoir remercier & embrasser present & par effet, comme il reconnoist l'obligation qu'il leur à, de tout son cœur.

Mais a ceste tant desirée & necessaire conjonction seroient entrevenus jusques ici de grands obstacles; L'armée du feu Sieur de Ioieuse, que ledit Seigneur Roi auroit euë en Poitou quatre mois sur les bras, & laquelle

l'auroit tousjours ſuivi & empeſché, juſques a ce que Dieu lui ait fait la grace de la vaincre; Enquoi ils peuvent juger de ſon extreme affection a ſe conjoindre a eux, aiant hazardé en une heure tout l'eſtat de ſes affaires, pour ſe lever c'eſt empeſchement, & contre perſonnes, avec leſquelles il y avoit trop plus a perdre qu'a gaigner. L'armée auſſi du Roi, qui auroit tousjours coſtoié la riviere de Loire, de telle ſorte qu'il ne pouvoit s'avancer vers eux, qu'il ne fuſt combatu; & par une force plus grande que celle qu'il euſt peu mener. Et ſur tout l'incertitude en laquelle il à eſté du chemin qu'ils prenoient, s'eſtant tousjours attendu de les joindre vers le haut de la riviere; & aiant a ce diſpoſé tous ſes affaires; & les voiant tout a coup deſcendre vers le bas, où il connoiſſoit, en la ſaiſon d'hyver, & veu la groſſeur de la riviere, une impoſſibilité de parvenir a eux.

Maintenant qu'il à entendu par le Sieur de Seneton, qui arriva ſeulement le 9. de ce mois, la reſolution en laquelle ſont leſdits Sieurs General, Colonnels, Gentilshommes, & gens de guerre, de remonter la riviere en toute diligence, nonobſtant quelconques difficultés qui s'y puiſſent preſenter, leſquelles il s'aſſeure que Dieu, qui les à conduits juſques ici, leur fera la grace de vaincre; ne peut ledit Seigneur Roi aſſés loüer Dieu de la grace qu'il lui fait, ni ſuffiſamment leur expliquer l'obligation qu'il ſe ſent avoir a eux, & le cas qu'il fait de leur vertu & magnanimité.

Et là deſſus les aſſeure ledit Seigneur Roi, que toutes autres choſes ceſſantes, & poſtpoſées, il s'achemine preſentement vers eux, tirant avec toutes ſes forces vers le haut de la riviere de Loire pour les joindre; Qu'a ceſte

fin il auroit fait faire halte en Perigord, & Limosin au Sieur Vicomte de Turenne avec partie de son armée, en attendant de leurs nouvelles, auquel presentement il donne un rendés-vous, pour le venir rencontrer. Auroit aussi depesché exprés vers Monseigneur le Prince son Cousin, le priant de se rendre au mesme lieu avec toutes les forces de Poitou, Saintonge, & Angoulmois; Ce qu'il s'asseure qu'il effectuera avec tant d'affection, & de diligence, qu'ils auront bien tost matiere de se resjoüir ensemble de leur heureuse conjonction.

A receu a la verité grand deplaisir ledit Seigneur Roi, de ce qui se passe pour le regard des Suisses. Et de fait, depesche exprés vers Messieurs leurs Superieurs pour se plaindre a eux du tort qu'ils font aux Eglises de ce Roiaume, & au repos de cest Estat, qui sans doute s'alloit establir par une bonne paix, s'ils eussent tant soit peu perseveré en leur devoir; & mesmes a la reputation de leur nation, qui reçoit une notable tache par ceste inexcusable defection.

Toutesfois ne rabat rien pour cela, ni de sa resolution accoustumée, ni de l'esperance de ses affaires; S'asseurant, si Dieu, comme il n'en doute point, leur fait la grace d'estre ensemble, qu'il achevera par eux son œuvre, qui sera d'autant plus glorieux, que les forces y auront esté moindres. Et ne voiant au reste rien, qui ne soit facile, au moins surmontable a leur vertu, magnanimité, & resolution; En laquelle aussi il les prie de croire, qu'ils seront tellement assistés, secondés, & correspondus de sa part, qu'ils connoistront qu'en servant a Dieu, qui l'a appellé a une si digne charge, il n'estime rien fascheux ni difficile.

Digitized by Google

Considere bien ledit Seigneur Roi, qu'ils ont beaucoup pati, & enduré jusques ici; qu'ils auront aussi encor a patir; Mais les prie de s'asseurer, qu'il leur portera, & communiquera de tout son cœur tous les moiens que Dieu lui donnera, & qu'il veillera, & travaillera pour leur contentement de tout son pouvoir, & a present & a l'advenir. Et s'asseure de leur part aussi, que la consideration du service de Dieu dont il s'agit, & la loüange & reputation qui suivra sans doute leurs magnanimes actions leur feront aisement supporter ces incommodités. Et au reste, les prie tous de croire, qu'ils verront un Prince qui participera tres volontiers a leurs travaux; & s'estimera heureux de vivre & mourir, & en une si sainte querelle, & avec une si vertueuse & honorable troupe.

Les prie, en attendant que Dieu les conjoigne les uns aux autres, d'aimer & honorer M. le Prince de Conti son Cousin, comme lui mesmes, auquel ils reconnoistront la vertu & generosité tant esprouvée de feu M. le Prince son pere.

Et pour la fin supplie le Createur, qu'il lui plaise tellement benir ses desseins & les leur, que le tout reussisse a sa gloire & au bien, repos, restablissement & avancement de la Chrestienté. Fait &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A M. de Turenne; en Decembre 1587.

MOnsieur, Nous avons veu vos lettres, & ouï le Capitaine Bas. Il faut que chacun y reconnois-

Digitized by Google

se ses fautes & la providence de Dieu a les radresser a bien. Car qu'eust-ce esté si cela nous fust avenu, ou avec eux, ou en chemin de les rencontrer? Nos ennemis, de ceste desertion en concluront nostre ruine. Les Chrestiens argumentent tout au contraire. Car de la calamité de l'Eglise ils en concluent la delivrance prochaine; & de l'extremité, la fin de ses miseres; d'autant que Dieu prend plaisir a monstrer sa puissance lors que les moiens humains defaillent. Quelle consolation nous devons avoir, quand nous considerons depuis le commencement du monde tant de grands Estats, tant de Monarchies perduës les unes aprés les autres, l'Eglise au travers de tout cela tousjours debout! Certes qui l'a maintenuë jusques ici ne la delairra point; Et quand un Chrestien se trouveroit tout seul, mesmes a l'aage d'Abraham, il devroit esperer qu'elle ne mourroit point. Monsieur, posons donq le cas que ce jour soit le premier de la guerre, & faisons provision de nouvelle patience, constance, & courage. Encor sommes nous beaucoup mieux que nous n'estions alors. Mais sur tout devenons sages par nos fautes. Et si Dieu les à tournées a bien, ne pensons pas pour cela y avoir moins failli, ni avoir loi d'y continuer; Car ce seroit thesauriser sur nous son ire, & abuser de sa patience. I'ai tant discouru a M. Constans & du publiq, & du particulier, que je fai conscience d'escrire. Le reste a la premiere veuë; & pensés seulement autant a moi, que moi a vous. Monsieur, Ie saluë humblement vos bonnes graces &c.

INSTRUCTION A M. DE Turenne, allant de la part du Roi de Navarre vers M. de Montmorenci en Ianvier 1588. aprés la desroute des Reistres a Auneau.

Dressée par M. du Plessis.

MOnsieur de Turenne tesmoignera a M. le Duc de Montmorenci l'extreme desir, qu'auroit le Roi de Navarre de le voir, comme il lui à peu apparoir par son acheminement en ce païs, nonobstant les difficultés qui s'y presentoient, des rivieres, du temps, & de l'ennemi. Toutesfois, par ce que ledit Seigneur Roi auroit consideré les urgentes occasions, representées par ledit Seigneur Duc, qui le rappellent au bas Languedoc, que ledit Seigneur Roi auroit pensé estre a propos que ledit Sieur de Turenne son Neveu l'allast trouuer de sa part incontinent, pour y faire ce que lui mesme y pourroit, attendu le lieu qu'il tient de part & d'autre, nonobstant l'incommodité de sa blessure qui eust bien requis quelque repos.

Sauf a s'approcher chacun de son costé, pour s'entrevoir, si ledit sieur de Turenne reconnoist qu'il soit necessaire, & qu'il se puisse faire sans inconvenient des affaires dudit Seigneur Duc.

Dira audit Seigneur Duc la singuliere confiance, qu'a ledit Seigueur Roi de son amitié; le cas qu'il en fait, & le contentement qu'il en reçoit; & l'asseurera de mesmes de sa part; Mesmes advisera par tous moiens, & par les plus forts liens qu'il pourra

de les estreindre ensemble, pour faire doresenavant, & mieux que jamais, toutes choses par commun advis, & de commune main.

Et particulierement, tirera asseurance de lui de l'aide qu'on peut tirer de son Gouvernement, soit en deniers, soit en hommes, pour la defense publique, & l'assistance particulierement dudit Seigneur Roi; l'asseurant reciproquement d'estre aidé & secouru de tous les moiens dudit Seigneur Roi a son besoin, si le fais lui tombe sur les bras.

Lui deduira bien particulierement les causes de la defaveur avenuë aux affaires communes par la déroute de l'armée estrangere, & les remedes que ledit Seigneur Roi y apporte pour l'avenir; Les nouvelles aussi, qu'il à d'Allemagne du progrés, & succés de la negotiation du Sieur de Segur, pour la levée d'une seconde armée par l'aide de la Roine d'Angleterre, du Roi de Dannemark, & des Princes Protestans, laquelle ledit Sieur de Segur promettoit par ses dernieres lettres a ce printemps.

Nonobstant, d'autant que ladite defaveur depuis avenuë, pourra refroidir les volontés desdits Princes, auroit aussi ledit Seigneur Roi depesché personnes suffisantes vers eux, pour les exciter de plus en plus; Et seroit bien d'advis d'y user encor de plus forts remedes tels que ledit sieur de Turenne lui pourra mieux expliquer.

Comme qu'il en soit, qu'il est necessaire en tout cas d'avancer par toutes voies la subvention en toutes les provinces, pour estre au plustost envoiée en Allemagne, dont il le priera nommément pour celles de son

Digitized by Google

Gouvernement. Ce que ja ledit Seigneur Roi auroit si avant acheminé en Guienne, que les deniers sont levés, & prests presques par tout; encor que la plus part, aprés les ruines qu'ils ont souffertes, aient plustost contribué de leur necessité, que de leur abondance:

Pense ledit Seigneur Roi, que ledit Seigneur Duc pourra faire instance, que M. de Chastillon soit retiré de Languedoc; a quoi sera bien besoin que ledit Sieur de Turenne apporte sa prudence, soit pour contenter ledit Seigneur Duc, soit pour ne mescontéter les Eglises de Languedoc, qui se sentent aucunement appuiées de la presence dudit sieur de Chastillon.

Sur quoi aura a sonder ledit sieur de Turenne, s'il y auroit point moien de reconcilier ledit sieur de Chastillon avec ledit Seigneur Duc, & de lui faire trouver bon qu'il demeurast audit païs, en lui rendant l'honneur & le respect qui lui est deu. Et d'autre part, en quelle part prendroient les Eglises de Languedoc, si on l'en retiroit, & quels inconveniens en pourroient avenir.

Si donq ledit Sieur de Turenne apperçoit, que lesdites Eglises par l'absence dudit Sieur de Chastillon puissent recevoir mescontentement, ou dommage notable, est l'intention dudit Seigneur Roi, qu'il face tout ce qu'il pourra, pour faire que ledit Sieur y demeure au gré dudit Seigneur Duc. Et pour eviter aux nouveautés qui seroient a craindre, trouveroit necessaire qu'il fust pourveu a la necessité des affaires dudit Sieur de Chastillon, qui semble le poindre & jetter principalement a cela. D'ailleurs aussi, qu'il fust advisé de quelques personnes sages & moderées entre

Digitized by Google

lesdites Eglises, par l'advis desquels ledit Sieur de Chastillon se conduist, & fust retenu, & contenu en la moderation requise.

Si tout espoir de reconciliation estoit osté, pourra ledit Sieur de Turenne dire audit Seigneur Duc, qu'il rapportera audit Seigneur Roi son desir & intention, lequel il s'asseure taschera de le satisfaire par tous moiens; Et cependant sondera, & doucement, ce qui se pourroit faire, tant pour contenter ledit Sieur de Chastillon, que pour asseurer lesdites Eglises en le retirant de Languedoc.

Et pource que ceste negotiation requiert vne tres particuliere connoissance de l'estat des affaires, & personnesde la province, comme aussi ne se peut elle faire en peu de jours; desire ledit Seigneur Roi, que ledit Sieur de Turenne accompagne ledit Seigneur Duc jusques au bas Languedoc, en prenant occasion sur sa guerison; sauf a mesurer son sejour, & son retour au temps que ledit Seigneur Roi aura a partir de Gascongne pour le revoir, & communiquer auec sa Majesté avant son partement.

Auroit esté proposé de la part dudit Seigneur Duc audit Seigneur Roi, que M. de Savoie presteroit volontiers la somme de soixante mil escus audit Seigneur Duc, laquelle pourroit estre emploiée a leur secours commun; Pource negotiera ledit Sieur de Turenne avec ledit Seigneur Duc pour le recouvrement de ladite somme, a condition, s'il l'a veut prendre & emprunter en son nom dudit Seigneur Duc de Savoie, d'engager audit Seigneur Duc de Montmorenci pour ladite somme telle de ses terres qu'il voudra.

Digitized by Google

Auroit esté adverti ledit Seigneur Roi par ceux de Dauphiné, que ceux du Comtat auroient fait contr'eux quelques actes d'hostilité; mesmes qu'ils se seroient jettés en quelque lieu en la Principauté d'Orange; Sur quoi auroit esté requis ledit Seigneur Roi, de consentir qu'on fist la guerre ausdits du Comtat; Ledit sieur de Turenne lui dira là dessus, que ledit Seigneur Roi n'y auroit voulu ordonner sans son advis. Et pource en communiquera avec lui, pour selon ce qui en sera resolu entr'eux en faire la response ausdits de Dauphiné, & de la Principauté.

Touchant les ouvertures faittes audit Seigneur Duc par la Roine Mere du Roi; lui proposera les inconveniens que ledit Seigneur Roi trouve en une Tresve ainsi conditionnée, & moiennant laquelle les choses demeurent comme elles sont; Asçavoir, le debandement de plusieurs qui se retireront en leurs maisons, l'anonchalissement des villes & Communautés, qui d'une Tresve attendront une paix; & s'en rendront moins soigneux des choses qui appartiennent a la guerre; la ruine de toutes les garnisons & Compagnies tant de pied que de cheval, qui sont entretenuës des contributions, lesquelles ne se levent que par la force, & icelle cessante ne se leveront point; le retardement des subventions necessaires pour le publiq, & nommément pour le secours estranger; l'allentissement des bonnes volontés des Princes estrangers, qui prendront de là occasion d'espargner leurs deniers, & de n'offenser l'Estat de France, proche d'une paix; & plusieurs autres qu'on pourroit cotter.

Et, ce qui est le plus dangereux, que pendant ceste

Trefve, ladite Dame Roine pretend faire une assemblée, en laquelle soient ouïs; tant ceux de ce parti, que ceux de la Ligue en leurs remonstrances, pour icelles estre jugées & respondues absolument par un nombre de personnes, non participans de l'un parti ni l'autre, tels que leurs Majestés nommeront. Proposition de dangereuse consequence pour eux tous; Qui au lieu de traitter & debattre, comme paravant, des choses necessaires pour le salut commun, auroient a compromettre leur estat, honneur, vie & biens, entre les mains des susdits; Pour ceux de la Religion en general, qui auroient a sousmettre leur conscience a l'arbitrage des Catholiques; Pour ledit Seigneur Roi de Navarre nommément, qui se verroit en danger d'estre jugé par ceux de la Ligue, qui sont si meslés es affaires du Roi, & si malaisés a discerner entre ses serviteurs, qu'il n'en à pas peu purger encor, ni son Conseil, ni son Cabinet propre; Comme il s'est assés connu en ce que sa Majesté à eu a traitter avec eux.

Trouve neantmoins tres a propos ledit Seigneur Roi, que ledit Seigneur Duc entretienne ce Traitté, tant pour ce qu'il sert tousjours a allentir les ennemis, que par ce qu'il peut a l'avenir engendrer quelque chose plus solide.

Et a ceste fin pourroit estre respondu, que ledit Seigneur Duc à communiqué ce que dessus au Roi de Navarre, qu'il à trouvé, comme tousjours, tres enclin au bien de la paix; se plaignant toutesfois de n'en avoir pas esté recerché par les voies propres, & requises. Que les precedentes guerres auroient prou enseigné par quels chemins on en peut sortir, lesquels sont aussi

necessaires

Digitized by Google

necessaires que jamais, & n'ont point receu de changement par tout ce qui est advenu depuis. Que quand on y voudra proceder de bon pied, une paix sera aussi tost concluë qu'une tresve, qui n'apporteroit, en l'estat où sont les choses, & veu les conditions qui y seroient requises, aucun soulagement a ce Roiaume.

Là dessus aussi, lui declarera les propos qu'a tenus M. le Duc d'Espernon au Sieur de Montlouet, lequel il fait estat de redespescher; & les fruits qui s'en peuvent tirer, si tant est qu'on y entre a bon escient.

Pour la fin lui fera entendre, comme pour plusieurs causes importantes il à esté requis de diverses Provinces de convoquer une assemblée generale des Eglises & Provinces de ce parti, laquelle il auroit pensé de convoquer a Sainte Foi d'Agenois, au 25. de Mars, lui faisant trouver bon que celles de son Gouvernement y envoient leurs Deputés, pour par un commun advis pourvoir aux necessités publiques. Comme aussi exhortera par lettres celles de Dauphiné de faire le semblable. Et pour le surplus, en toutes occasions qui se pourront presenter fera selon sa prudence & dexterité, ce qu'il verra estre a propos pour le service de sadite Majesté. Fait &c.

INSTRVCTION AV SIEVR DV Fai allant en Angleterre de la part du Roi de Navarre en Ianvier* 1588.

* *Dressée par M. du Plessis.*

LE Sieur du Fai, estant arrivé en Angleterre, communiquera sa charge avec le Sieur de Buzanval

Digitized by Google

auquel il tesmoignera aussi particulierement le contentement qu'a ledit Seigneur Roi de ses labeurs & services; nommément entendra de lui les erremens de ses negotiations, pour icelles poursuivre ensemble, & par commun advis, & en tirer une bonne & prompte resolution.

Remerciera consequemment ledit Sieur de Fai la Roine d'Angleterre de la part dudit Seigneur Roi, de tant de bons offices qu'il en à receus, tant en la levée precedente, qu'en la poursuite & assistance d'une nouvelle, pour laquelle sa Majesté auroit envoié quelque somme en Allemagne; comme ledit Seigneur Roi en auroit esté adverti tant par lettres du Sieur de Buzanval, que mesmes du Sieur de Segur.

En quoi ne peut ledit Seigneur Roi reconnoistre suffisamment le soin qu'il à pleu a ladite Dame avoir de ses affaires, qu'il taschera de meriter toute sa vie par tous bons services. Nonobstant, par ce que les accidens depuis survenus, y pourroient avoir apporté, ou retardement, ou refroidissement, suppliera ladite Dame de continuer, voire augmenter & accelerer les effets de ceste sienne bonne volonté; & d'autant plus que l'estat des choses requiert un secours plus notable & plus prompt, que lors de la concession & gratification de ladite Dame Roine.

A ce propos, remonstrera a ladite Dame Roine les defectuosités qui estoient en l'armée precedente, lesquelles ont esté en partie cause de la dissipation qui en est ensuivie, n'aiant esté icelle composée que de quatre mil cinq cens Reistres; au lieu que la capitulation portoit le double; Tant a ce que ladite Dame estende

d'autant plus sa liberalité, pour la levée d'un suffisant secours, capable de surmonter toutes difficultés ; que principalement a ce que les deniers qu'elle y voudra emploier, ne soient point attachés, ni affectés a certaines personnes, qui les mesnagent a leur volonté, ains delivrés a ceux qui par le commun advis des Princes & Estats, qui assisteront ledit Seigneur Roi, seront trouvés plus propres a l'effet & execution pretenduë dudit secours.

Et se souviendra ledit Sieur du Fai, que les principaux retardemens avenus en la precedente levée, ont procedé de ce que les deniers de ladite Dame estoient affectés a certaines personnes, qui les mesnageoient a leur volonté; n'estant au choix dudit Seigneur Roi de se servir de ceux que bon lui sembloit pour son secours. Item, que les principales defectuosités de ladite armée, ont esté en ce quelle à esté sans Chef Allemand, suffisamment authorisé, nonobstant que Monseigneur le Duc Cazimir eust donné un long temps espoir de marcher en personne, ou de constituer un Prince en son lieu. En ce aussi que ladite levée n'a esté complete, comme dessus; & par consequẽt s'est tousjours desfiée d'elle mesme, pour ne s'engager pas si volontiers qu'elle eust fait autrement, dedans la France. Pourra aussi toucher la dureté des conditions qui lui ont esté declarées.

Si ladite Dame Roine dit, (comme souvent) qu'il n'est pas raisonnable qu'elle face ceste despense seule; aura a repliquer que le Roi de Navarre est asseuré de la bonne volonté du Roi de Dannemark, & de plusieurs Princes de l'Empire, qui en feront leur part; mesmes quand ils verront son exemple, auquel la plus part se

Digitized by Google

mirent, comme de celle qui tient le premier lieu en toutes sortes. Que les Eglises de France, nonobstant les grandes ruines qu'elles souffrent depuis trois ans nommément, que ceste guerre est embrasée, y ont contribué de leur necessité, jusques a la somme de cent mil escus qu'ils tiennent preste. Que le Roi de Navarre en son particulier n'y à rien plaint de son propre domaine, lequel toutesfois on lui retient de tous costés. Sauf toutesfois a taire cest article, (bien que tres veritable) s'ils trouvent qu'il soit ainsi a faire.

Semble audit Seigneur Roi, que lesdits Sieurs de Buzanval & du Fai doivent faire instance de cent mil escus au plus, y compris ce qui auroit ja esté desboursé pour le nouveau secours; Et sur tout presser, que ce que ladite Dame accordera, on l'envoie en diligence, & sans estre subjet a restrictions & modifications, comme paravãt, qui puissent accrocher la levée; a ce qu'elle face d'autant plus grand effet, que les ennemis enorgueillis de leurs succés, s'en donnent moins de garde, & n'y auront pourveu.

Les raisons pour haster ceste negotiation seront; les preparatifs que fait le Roi pour venir en personne en Guienne; l'instance que fait le Nonce du Pape vers S. M. a ce qu'il se joigne estroittement avec ceux de Guise, Chefs de la Ligue, & leur resigne toutes ses forces entre les mains; le progrés evident aussi, que fait la Maison de Lorraine dedans les bonnes villes du Roiaume, & desquels la grandeur & accroissement ne peuvent estre que tres prejudiciables a l'Angleterre. Pourra estre, que ledit Sieur du Fai trouvera ladite Dame Roine imbue de plusieurs opinions anticipées, cõme

si le Roi de Navarre n'auroit esté assés diligent a joindre son armée ; Et pour ce, lui representera ce qui s'ensuit.

Que le Roi de Navarre eut tout l'Esté en Poitou l'armée du Duc de Ioieuse sur les bras, auquel il estoit besoin de s'opposer, & peu honorable de ceder la place. Ioint que l'armée estrangere n'estoit pas encor entrée dans le Roiaume.

Que pour ne laisser, en s'en allant, le païs en proie, il convenoit qu'il fist quitter la place au Duc de Ioieuse ; Ce qu'il auroit fait heureusement, & a ceste fin mādé M. de Turenne avec les forces de Gascongne, & joint par mesme moien a Montsoreau sur Loire M. le Comte de Soissons son Cousin avec les troupes de Normādie & Beausse.

Mais que pendant cela, l'armée du Roi se seroit avancée a Gien sur son chemin, pour l'empescher de passer plus outre droit aux Reistres ; laquelle auroit esté renforcée de plusieurs assemblées, qui se seroient faites en mesme temps en divers lieux ; Tellement qu'il n'y avoit apparence de passer sans cōbatre, ni de combatre sans evident danger, veu l'inegalité des forces ; Qui auroit esté cause, qu'en un Conseil de tous les Chefs, & principaux de l'armée, on se seroit resolu de prendre le chemin de Limosin, tirant vers le Nivernois, comme il avoit esté arresté des le commencement avec ladite armée. Chemin, que prit feu M. l'Amiral, pour aller joindre le feu Duc des Deux-ponts ; & depuis, feu Monseigneur pour joindre M. le Duc Cazimir ; & tres a propos, pour eviter le combat d'une plus forte armée.

Autres raisons furent alleguées en ce Conseil, l'incertitude du lieu où on auroit a rencōtrer l'armée estrangere,

Digitized by Google

attendu que le Sieur de Beauchamp qui arriva lors a Montsoreau l'avoit laissée sur la frontiere, disputant si elle prendroit le chemin de la Picardie, ou de la Bourgongne, nonobstant qu'il lui fust expressement mandé de tirer par la Bourgongne vers le haut de la riviere de Loire, pour joindre le Roi de Navarre en Bourbonnois. Les grands inconveniens qui s'ensuivoient s'ils prenoient un chemin pour l'autre. Mesmes, aiant le Roi de Navarre a faire une si longue traverse sans faveur, ni retraitte quelconque, l'apparence qu'il y avoit que toutes les forces du Roiaume viendroient a fondre sur le Roi de Navarre, & seroient de tous costés rappellées contre lui, toutes autres entreprises postposées & cessantes, veu qu'il leur estoit bien plus aisé & moins dangereux de le combattre, que l'armée estrangere; plus utile aussi en toutes sortes, de le vaincre; vainquant en lui & en son armée (outre le danger de sa personne & de Monseigneur le Prince, & Monseigneur le Comte) l'armée estrangere, & la fleur de toutes ses Provinces. L'estat au reste, auquel M. de Turenne avoit laissé toutes les Provinces de delà Droigne, dont il avoit tiré tous les Capitaines, & les meilleures troupes, c'est a dire, & la conduite, & la force; ne pensant, lors qu'il estoit parti, estre absent qu'un mois, & lesquelles par consequent avoient besoin, mesmes pour un si long voiage, qu'on leur laissast quelque ordre, & qu'on leur rendist quelques forces.

C'estoient les raisons, que pourra deduire, & representer ledit Sieur du Fai; Mais la necessité de l'un chemin, & l'impossibilité de l'autre estoiét encor plus concluantes. Et est a noter, que c'estoit environ le 29. de

Digitized by Google

Septembre.

Le Roi de Navarre donq, tourna son armée vers la Charente; & sur ce qui lui fut representé par tous les Capitaines, que son armée lui mourroit de faim, ou souffriroit de grandes incommodités, s'il ne menoit artillerie, aiant a passer par des païs tout pleins de Forts, où tous les vivres sont retirés, & aiant par consequent a chaque fois les logis a debattre, se resolut de prendre en passant, & equiper deux Canons a la Rochelle en la plus grande diligence qu'il pourroit. Pendant lequel temps, Monsieur de Ioieuse fut renforcé de plusieurs compagnies de gens-darmes, & regimens d'Infanterie de l'armée du Roi, & se vint jetter sur son chemin, avec exprés commandement, & resoluë intention de le combatre, pour l'empescher d'aller joindre l'armée estrangere.

Qui fut cause que ledit Seigneur Roi, ne desirant au contraire rien plus que la joindre a quelque peril que ce fust, hasarda le combat, dont s'ensuivit la victoire de Coutras le 20. d'Octobre; nonobstant que la consequence de la perte (si Dieu l'eust voulu tant affliger) estoit sans comparaison plus grande que du gain, tant pour la qualité des personnes du Roi de Navarre, de Monseigneur le Prince, de Monseigneur le Comte de Soissons, balancées trop inegalement contre un Duc de Ioieuse; que pour la perte de ceste armée, qui comprenoit en soi toute la fleur de Guienne, soit en Capitaines ou soldats, & dont s'ensuivoit par consequent la ruine de plusieurs Provinces, non aisées a relever aprés; au lieu qu'il restoit au Roi deux armées debout en perdant celle-ci.

Digitized by Google

On peut demander, pourquoi au moins, soudain aprés la victoire de Coutras, le Roi de Navarre ne s'achemina au devant de ses Estrangers. La chose fut mise en deliberation, & conclu par tous, que c'estoit le plus notable fruit qu'on peust, & deust tirer de la victoire. Mais beaucoup de difficultés s'y opposerent. Dieu a la verité avoit fort espargné les hommes, & le nombre des morts du costé des victorieux ne fut pas grand; si se trouva-il infinis equipages rompus, & ruinés, & plus de quatre cens chevaux blessés; Ceux de Saintonge, Poitou, & Angoulmois, estoient venus sans equipage, & seulement pour se trouver au combat, qui demandoient trois sepmaines pour se remettre; Ceux de Gascongne, & autres Provinces de deça Droigne, de mesme, qui avoient laissé, ou leurs Gouvernemens, ou leurs maisons sans y donner ordre. L'armée d'ailleurs estoit si chargée de butin, tant de petites desfaites precedentes, que de la bataille, qu'il estoit necessaire de l'en descharger pour en tirer service. Et pour ces raisons fut conclu, que M. de Turenne retiendroit tout ce qu'il pourroit de l'armée en gros, pour l'emploier en Perigord; Sauf a se retrouver tous ensemble dedans le vingt cinquiesme de Novembre, pour s'acheminer en l'armée estrangere; Pendant lequel temps le Roi de Navarre deça, & Monseigneur le Prince delà Droigne, visiteroient les Provinces, & y lairroient un ordre.

Mais la principale raison fut, que peu de jours aprés la bataille, le Roi de Navarre entendit de toutes parts, sauf de son armée mesmes, dont il en devoit estre principalement adverti, qu'elle estoit vers Montargis, &

descendoit

Digitized by Google

descendoit contre bas la riviere de Loire; au lieu de monter en haut, pour le rencontrer au lieu qui avoit esté accordé. Chose qui mit en grand pene ledit Seigneur Roi, n'en sçachant la cause, & ne la pouvant imaginer d'un si grand changement que grande; mesmes, veu la consequence, qui estoit telle, que tout moien lui estoit osté de joindre son armée estrangere, si elle continuoit en ce chemin, soit pour la grosseur de la riviere vers le bas, soit pour les forces du Roi qui se jettoient commodement entre deux &c. Tant qu'il sçeut par le Sieur de Montmartin, & depuis par les Sieurs des Marets & de Monglat, que ladite armée n'avoit voulu passer la riviere de Loire, encor qu'elle en fust requise tres expressement & qu'elle le peust commodement, & sans danger au gué de Neuvi, non deffendu, & au dessus en divers lieux; Qu'elle avoit declaré ne vouloir monter vers le haut de la riviere, qui toutesfois estoit le seul moien de joindre ledit Seigneur Roi, comme des le commencement il avoit esté conclu. Et de ce mauvais conseil sont procedés tous les inconveniens depuis avenus; de la separation des Suisses, route, & composition des Reistres; & qui en est autheur, peut estre blasmé, & a bon droit, de tout ce que dessus.

Fera bien noter ledit Sieur du Fai, que la bataille fut donnée le 20. d'Octobre; que la nouvelle en fut en l'armée estrangere le 28. que cela devoit assés tesmoigner a tous, de quelle affection s'acheminoit ledit Seigneur Roi de Navarre pour les joindre. Ce nonobstant, que les Suisses entrerent

Digitized by Google

en capitulation le 3. de Novembre, & conclurent le 10. Tellement que le Roi de Navarre, quelque diligence qu'il eust peu faire, n'y pouvoit venir a temps.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Morlas, en Ianvier 1588.

MOnsieur, I'ai receu les vostres du 18. Decembre par l'homme que je vous avois depesché, & tout ce dont vous l'aviés chargé, dont je vous remercie bien affectiõnément. Depuis aussi, est arrivé Chabot a Nerac avec ses lettres, desquelles on m'a envoié l'extrait attendant sa venuë vers nous. Nous avons plus a recercher les remedes de nos maux, qu'a nous enquerir pour ceste heure curieusement des causes. Toutesfois, je vous dirai sans rien pallier, que plusieurs Gentils-hõmes de qualité, qui reviennent des dissipations de l'armée estrãgere, en donnent le blasme a la mauvaise composition, & disposition interieure d'icelle; Non a defaut qui soit procedé de nostre part, ni qui peust estre amendé par nostre presence. Ce que je ne vous dis pas, pour excuser les fautes que je condamne avec vous; mais pour venir a ce point, que Dieu qui les raddresse toutes par sa misericorde, les à converties presques en prudence. Il vous souviendra des propos que je vous tins a Montsoreau. La verité est, que nostre levée, qui par la capitulation devoit estre de neuf mil Reistres, n'a jamais esté que de quatre mil. On s'excuse que sur le point du lever, les Princes Protestans, envieux du Duc Cazimir, defendirent a leurs subjets sous grandes penes, de

Digitized by Google

marcher. Chose accoustumée en Allemagne, *dicis causa*, en toutes levées, & pour n'offenser les Princes voisins; & qui neantmoins n'auroit pas prejudicié aux precedentes. 2°. M. le Duc Cazimir avoit tousjours donné espoir de marcher en personne; n'avoit par consequent trouvé bon qu'on traittast avec aucun autre Prince pour la conduite de l'armée; Et comme on est sur le partir, il nous baille pour Chef des Allemans, tant de pied que de cheval, le Baron de Dono son domestique, Gentilhomme peu authorisé parmi eux : Le Docteur Schreger aussi, pour Colonnel des Lansquenets; se reservant toutesfois ledit Seigneur Duc, le titre, estat, & les prerogatiues de Chef de l'armée. Ie laisse plusieurs conditions dures au Traitté, entr'autres une, par laquelle il estoit dit par exprés que les Reistres, & Lansquenets estoient obligés de s'en retourner toutes les fois qu'ils seroient mandés par ledit Seigneur Duc, en quelque action de guerre qu'ils fussent occupés pour le service du Roi de Navarre, & bien de nos Eglises; Et jugés jusques où en alloit la consequence. 3°. Il avoit esté ordonné, que l'armée s'occuperoit quelque temps a faire la guerre en Lorraine, & y prendroit quelque pied, afin d'y laisser une espine a ceux de la Ligue, & de monstrer a la France qu'on se prenoit aux autheurs de ses malheurs. Au contraire, on dispute pour l'espargner; on declare qu'on ne souffrira point que la guerre s'y face; on se bande pour la Lorraine contre tous. 4°. Par toutes les instructions le Roi de Navarre avoit mandé, que l'armée prist son chemin par la Bourgongne, tirant vers le haut de la riviere de Loire, pour a la faveur des guais, se joindre ensemble vers le Bourbonnois. Chemin

Digitized by Google

tout fraié es precedentes guerres, & tres pratiquable pour nostre conjonction. Au contraire, comme ils viênent a Neuvi sur Loire, où la riuiere estoit guaiable, & le gué aisé, & large, & non defendu, ils protestent, en estans sommés expressement, mesmes par le Sieur de Monglat, envoié avec instruction formelle a ceste fin, qu'ils ne passeroient point la riuiere de Loire; qu'ils ne vouloient point s'engager si avant dans la France, & si loin de l'Allemagne; & qu'on ne s'attendist point qu'ils montassent plus haut, mais bien qu'ils descendroient si bas qu'on voudroit vers Tours, Saumur, &c. Et ce par la bouche de Huguerie, principal Conseiller dudit Seigneur Duc, & auquel le Baron de Dono, & les Reistres deferoient sur tout par son commandement. *Hinc prima mali nostri labes*; Et qui en est cause, se peut nommer cause de tout ce qui à suivi depuis. On dit que le Roi de Navarre pouvoit estre là, ou s'estre aproché vers eux; alors, qu'il leur eust donné & occasion, & courage de passer. Mais souvenez-vous, que lors que vous estiés a Mont-soreau, qui estoit vers le 20. Septembre, nous n'avions aucunes nouvelles du chemin que tenoit nostre armée. Ce que nous en sçeusmes par Beauchamp estoit, qu'ils disputoient encor s'ils prendroient le chemin de Sedan ou de Bourgongne. Qu'il nous estoit aussi impossible de traverser droit a eux, tant pour la nature de nos troupes empruntées pour peu de jours, & de nos provinces, qui requeroient quelque ordre avant un long voiage; que principalement pour estre les armées du Roi logées a Gien, & Montereau, qu'il nous falloit

Digitized by Google

approcher de prés, & où nous pouvions estre combatus avec grand hasard de l'issue. Et quant a ce qu'on peut alleguer, que nous le pouvions faire seurement aprés la bataille de Coutras; Certes chacun vous tesmoignera, qu'il fut bien dit d'un commun consentement, qu'il falloit user de la victoire, & reconnu par les plus sages, que la plus belle utilité que nous en pouvions retirer estoit la conjonction avec nos estrangers, vers lesquels toutes choses postposées, il falloit dresser son chemin. Mais il y eut peu de Capitaines & de troupes, qui s'y peussent, ni voulussent resoudre. Ceux qui estoient venus de Guienne avec M. de Turenne, disans qu'il y avoit trois mois qu'ils estoient en campagne; sans avoir donné ordre ni a leurs Gouvernemens, ni a leurs maisons, ne pensans en estre absens que trois semaines; Ceux de Poitou & Saintonge d'autre part, que Monseigneur le Prince avoit amenés, remonstrans qu'ils estoient venus là a demi equipage, & a la haste, seulement pour se trouver a la bataille. Et la verité estoit d'ailleurs, encor qu'il pleut a Dieu fort espargner les hommes, qu'il y eut plus de quatre cens chevaux blessés de ce jour la, & beaucoup d'equipages ruinés, & pillés les uns par les autres: Et d'abondant que nostre armée estoit si chargée de butin, & de bagage, tant des precedens exploits, que de ce dernier, qu'il estoit necessaire de l'en decharger dedans les villes, pour en tirer service. Qui fut cause que chacun voulant faire un tour chés soi, le Roi de Navarre pensa avoir assés de loisir, pour

Digitized by Google

donner un tour en Gascongne, & jusques en ses païs, pendant que M. de Turenne exerceroit le reste des troupes en Perigord jusques a la fin de Novembre, qu'il fut dit qu'ils s'y retrouveroient tous ensemble. Voila en somme comme le tout se passa. Et si on considere, que la bataille fut donnée le 20. d'Octobre, & qu'alors l'armée estrangere estoit desja vers Montargis, & celle du Roi vers Gergeau, & que les Suisses avoient commencé a capituler des le 3. & conclu avec le Roi des le 15. Novembre; il sera aisé d'inferer qu'ores mesmes que des le lendemain de la bataille nous eussions marché vers eux, nous ne les eussions peu joindre, partie pour estre la riviere de Loire, tant moins guaiable, que plus bas on la prend, & partie pour avoir tousjours esté l'armée du Roi entre les deux; qu'il nous falloit combatre; outre le grand & long chemin que nous avions a faire avec l'artillerie. A quoi n'y avoit autre remede, que celui que nous avions tant reiteré de la prendre plus haut. Certes, les Estrangers devoient avoir connu de quelle affection nous allions a eux, nous voians hasarder une bataille, dont le gain estoit mal comparable a la perte, soit qu'on considere les personnes qui y jouoient leur vie, soit qu'on ait esgard a la consequence de l'issuë. Aprés la defaite de Iarnac, & la mort y avenuë de feu Monseigteur le Prince, M. le Duc des Deux ponts, ne laissa, l'aiant sçeuë sur la frontiere, d'entrer dedans le Roiaume, passer la riviere de Loire sans asseurance de passage, & percer jusques au fonds du Limosin, pour joindre M. l'Amiral. Combien plus le devoit ceste armée, aprés un combat si hasardeux, & une victoire si signalée en toutes sortes, pour rencontrer

Digitized by Google

le Roi de Navarre? Le pis est encor, qu'on changea le dessein, & chemin qui avoit esté prescrit a l'armée, prenant le bas de Loire au lieu du haut, c'est a dire, le contrepied, sans jamais en advertir ledit Seigneur Roi; Tellement que comme nous le sceusmes, qui fut quelques jours aprés la bataille, nous n'en pouvions deviner la cause, tantost l'imputant a l'execution de quelque entreprise sur la riviere, tantost a quelque autre avantageuse utilité, ne pouvans imaginer que tel changement eust esté fait sans cause; tant qu'environ le 25. Novembre, & non plustost, c'est a dire lors que les choses furent sans remede, nous sceusmes par l'arrivée du Sieur de Montmartin, que l'armée n'avoit point voulu passer, ni monter vers le haut de Loire; qu'elle n'avoit aucune intention de la passer vers le bas, où nonobstant elle nous convioit de nous acheminer; que desja les Suisses capituloiēt sans nous auoir fait sçavoir de leurs nouvelles. Ce qui nous fut depuis, & de pis en pis, confirmé par les Sieurs des Maretz, & de Monglat; tant qu'en fin ensuivit la dissipation entiere. Du fait d'Auneau, vous en aurés sçeu la verité. Ceux qui en reviennent nous rapportent, que le Baron de Dono fut adverti de l'entreprise de l'ennemi, & solicité de deloger, sinon la nuit, aumoins devant le jour; ce qu'il ne voulut; mesmes loger de l'Infanterie avec soi, pour mieux se garder. Et quant a la composition, ils tesmoignent tous, qu'estans resolus depuis la separation des Suisses, de remonter la riviere de Loire, il leur estoit aisé de le faire, si on ne se fust amusé a parlementer; mesmes, que lors qu'ils conclurent, l'ennemi n'avoit aucune puissance de leur mal faire. Mais aussi confessent

Digitized by Google

ils bien a la verité, qu'il y en à eu d'entre les François, qui ont bien servi a intimider le reste, dont ils sont beaucoup moins excusables, que les estrangers, qui en païs, & affaires d'autrui, sont presques tenus de croire ce qu'on leur dit. Tout ce que dessus soit dit a vous, & non a autre; sauf que vous vous en serviés selon que verrés a propos pour le bien publiq; Et avec protestation, que je condamne ce que vous condamnés, & de tout mon cœur; Mais je ne l'estime cause de ce que plusieurs pensent; mais bien certes, de ce qu'ils le pensent. *Si quidem hoc negotio peccatum est, & fortè peccatum est*; c'est que le conseil que nous donnaismes a Montsoreau M. de Turenne & moi, dont vous estes tesmoin, quand je vous disois qu'il estoit besoin d'un remede extraordinaire, ne fut poursuivi; asçavoir que l'un de nos Princes avec cinquante Chevaux allast trouver l'armée. Chose qui ne fut trouvée convenir pour plusieurs raisons, au Roi de Navarre, & que nous eusmes charge de proposer a Monseigneur le Prince sans en faire conscience; Mais il nous fut respondu, qu'il n'iroit point quand on voudroit, puis qu'on n'avoit pas voulu quand il vouloit. Et certes aussi la chose n'estoit pas sans peril, & devoit plustost proceder d'un *motu proprio*, que de l'importunité, ou conseil d'autrui. Ie viens au surplus de vostre lettre; Et aussi n'est ce que trop sur le passé. Ce Prince ne fut jamais plus resolu; & ne craignés point que ces choses l'esbranlent. *Vtinam plusculum commoveant, nedum a proposito dimoveant!* Nous avons ja depesché en Suisse, & Allemagne le Sieur des Reaux, vers les uns, pour demander raison de la defection des Suisses; vers les autres, pour haster le nouveau

nouveau secours. Nostre advis est, que les deniers qui sont es mains de l'Ambassadeur d'Angleterre, soient envoiés en Allemagne, pour là estre joints a l'autre somme que la Roine, selon que nous escrit M. de Segur, à envoiée, & aux quotités du Roi de Dannemark & des Princes Protestans. Bien est vrai, que ces defaveurs pourront avoir apporté quelque refroidissement; Mais il nous faut fomenter ceste negotiation; monstrer d'où sont procedées les fautes, & d'où non. Et sur tout je pense que par jalousie du Duc Cazimir, les autres Princes prendront plaisir de relever nos affaires. Nous depescherons aussi personnage qualifié en Angleterre; mais ne trouvons a propos que le Roi de Navarre y aille. Nos affaires ne sont pas en telle extremité, graces a Dieu, que les extremités leur soient remedes; Au contraire, je vous dis encor un coup, que je ne vis onq plus de constance. Et de fait aussi, nous sommes trop plus forts que le premier jour de la guerre; *Impavidos ferient ruinæ.* M. de Montmorenci ne se monstre ébranlé pour tous ces accidens; Ou nous le verrons au premier jour, ou le ferons voir par M. de Turenne. Que diriés vous, qu'aprés tout ceci par diverses sarbatanes on nous face encor parler de paix? Ie laisse a vostre discretion la Remonstrance. Vous estes en lieu plus a propos pour juger sa saison, & ce qui y doit estre changé sur tous ces changemens. Autrement, j'eusse esperé qu'elle n'eust esté inutile. Le Roi de Navarre n'est d'advis, que vous partiés encor de Paris. Ie vous y ferai tenir argent par voie de la Rochelle; Seulement mandés entre les mains de qui je le doi adresser; Et faites estat que je

Nnnnn

ſerai ſoigneux de vous. Eſcrivés au reſte le plus ſouvent que vous pourrés, & aiés ſoin de vous. Ie ſaluë vos bonnes graces & prie Dieu &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de la Marſilliere; en Ianvier 1588.

MOnſieur, Nous vous fiſmes une ample depeſche de Nerac venans en ce lieu de Montauban, des cauſes de la diſſipation de l'armée eſtrangere. Nous en ſommes encor mieux eſclarcis depuis, tant par lettres de M. de Guitri, que par l'arrivée de M. de Monlouét, qui fut hier. En peu de mots; On avoit capitulé pour neuf mil Reiſtres; nous n'en avons jamais eu que quatre mille. M. le Duc Cazimir avoit tousjours donné eſpoir de marcher en perſonne; Au partir il baille la conduite de l'armée au Baron de Dono, l'un de ſes domeſtiques. Ils avoient commandement de paſſer la riviere de Loire pour venir a nous, & pour ceſt effect ſuivre le haut de ladite riviere; Ils en ſont conviés ſur le bord; on leur monſtre un gué aiſé, large, & non defendu; & ils refuſent, & declarent par la bouche de voſtre allié * ne le vouloir faire. De là en avant prennent le bas, ſans eſpoir de gué, pont, bateau, ni paſſage, pour venir a nous, ou nous a eux &c. Et pourtant confeſſent tous qu'il nous eſtoit impoſſible de les joindre; & n'ont aujourdhui autre remors en ſe retirant, que d'avoir ſuivi mauvais conſeil, & avoir fait ce tort au Roi de Navarre & a ſes affaires de ſe perdre. Notés que lors de la victoire de Coutras, qui fut le 20. Octobre ils eſtoient desja

* Le Secretaire Huguerie.

Digitized by Google

vers Montargis ; & premier que nous eussions peu aller a eux, ils estoient ja en Beausse, où se separerent les Suisses ; Que l'armée du Roi à tousjours, depuis qu'ils eurent refusé le gué, costoié le bord de deça Loire, pour nous combatre; plus forte que nous ne pouvions estre, mais beaucoup plus foible qu'eux. Que des lors qu'ils commencerent par l'affoiblissement a eux survenu, pour la retraitte des Suisses, a remonter la riviere, le Roi s'alla loger sur la riviere d'Allier, pour nous empescher de les joindre. Au reste ils ont esté battus & defaits a Auneau, faute de garde, advertis d'en faire; & mesmes d'en partir & n'en tenans conte. Les Lansquenets desfaits & l'artillerie prise, faute de laisser troupe derriere, & par moins de vingt chevaux; ont composé lors que nonobstant tout cela, ils estoient hors de danger, & que l'armée du Roi ne pouvoit plus subsister. Quand je considere tout cela, je dis que Dieu à voulu estre glorifié en nostre petit nombre, & non en ceste multitude qui eust rabatu, & de nostre foi, & de sa gloire. Ie dis qu'il à converti . . . .

. . . . Et tous ceux qui en reviennent, loüent Dieu de ce que le Roi de Navarre ne s'y est point trouvé ; comme d'autre part, nous plaignons fort Monseigneur le Prince de Conti, qui ait eu si mauvaise curée. M. de Bouillon s'est retiré sans s'obliger; Messieurs de Clervant, de Guitri, de Monlouet aussi, & plusieurs autres. Tous prests a revoler; les Reistres mesmes, & sur tous Bouc, d'avoir raison de la composition qui leur à esté si mal tenuë. M. de Chastillon particulierement, & M. de Moui &c. ont beaucoup d'honneur a leur fait, qui sans estre participans de la

composition ont percé les montagnes de Vivarets, aians combatu deux fois en chemin, & sont sains, & saufs arrivés en Languedoc. Le Roi ne pense pas moins triompher de ceux de la Ligue que de nous, pretendant par cest exploit avoir enseveli leur gloire. Et de fait, les Ligueurs en sont plus abatus que nous, qui sommes de long temps faits a soustenir les efforts des hommes, & ne pensons pas qu'ils nous puissent beaucoup nuire. Nous avons eu nouvelles de ce que* . . . . à negotié. Tout y alloit tresbien pour un nouveau secours; Mais, afin que ces accidens n'y apportent changement, nous y avons redepesché personnage expres. Aussi, nous pensons voir ici au premier jour Monseigneur de Montmorenci, pour prendre avec lui fermes conseils sur tous nos affaires. Il se monstre tres resolu; & eust esté fort a propos que Monseigneur le Prince y eust peu estre, comme il en estoit tres-instamment requis &c.

*M de Buzanval.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Valsingham; en Febvrier 1588.

MOnsieur; Le Roi de Navarre envoie le Sieur du Fai exprés vers la Roine vostre Souveraine, pour plusieurs raisons que vous entendrés mieux de sa bouche. Il est personnage de fidelité & de merite, qui les sçaura mieux deduire, & auquel vous pouvés parler confidemment. Croiés, Monsieur, que ledit

Digitized by Google

Seigneur Roi n'eut jamais plus de resolution; Et si Dieu à voulu ratifier sa vocation en la defense de son Eglise par une victoire si notable; qu'il ne ne l'à pas moins testifiée en la constance qu'il lui donne es defaveurs qu'il à receues par les fautes d'autrui. Vous entendrés toutes choses plus au long. Tant y à, que celui qui avoit voulu estre glorifié en nostre foiblesse, à voulu confondre nostre force, afin de ne rabatre, ni de nostre foi, ni de sa gloire. Nous vous sommes tres obligés de ce que vous avés fait jusques ici; Faites que nous vous devions le tout; & ne nous imputés pas, a nous qui en souffrons le plus, le mauvais mesnage des autres. Car que pouvions nous faire plus, pour joindre les estrangers, que d'avoir hasardé tous nos affaires en une heure? Et qui y pouvoit venir a temps, quand en mesme temps les Suisses concluoient leur separation? Les conseils particuliers ont ruïné l'armée; au lieu que les nostres la sauvoient indubitablement. Et c'est le malheur, qu'une armée venuë pour nous, suive ses conseils, & non les nostres, qui sçavons mieux ce que nous pouvons qu'elle ne peut sçavoir. Nostre patience donnera lieu a un nouveau secours, s'il plaist a Dieu; au moins ne voi-je personne ici qui n'ait fait provision nouvelle de vertu, & de courage contre tous efforts. Vous, Monsieur, n'aurés aussi rien rabatu, ains, comme plustost j'estime, augmenté de vostre affection, qui en tous cœurs genereux se doit doubler en l'adversité. En particulier je vous prie croire que je suis tout a vostre service, & d'aussi bon cœur &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A a M. le Comte de Lestre, en Febvrier 1588.

MOnseigneur, Le Roi de Navarre envoie le Sieur du Fay vers la Roine vostre Souveraine pour plusieurs affaires d'importance. Nous cerchons vers elle le remede de nos maux; comme en celle qui en à tousjours esté la Medecine; Et nous en addressons a vous, Monseigneur, comme a celui duquel la parole & la main nous à tousjours esté favorable, & salutaire. Si vous prenés la pene d'entendre toutes choses, vous sçaurés que nos conseils estoient bons, encor que les evenemens ont esté mauvais; & n'ont esté mauvais qu'en tant qu'on ne nous à pas voulu croire. Or Dieu l'a voulu ainsi, pour nous apprendre, que les hommes ne sont qu'hommes; & leurs forces, foiblesses; Comme d'ailleurs en tout le cours de la guerre, il nous avoit evidemment monstré, que nostre foiblesse estoit forte, quand il l'assistoit. Monseigneur, ce Prince à une grande confiance en vous; il merite d'estre aidé, & sa constance invincible, de n'estre abandonnée. Celui qui lui à redoublé & l'esprit & le courage en ses adversités, redoublera aussi, comme je m'en asseure, en ses amis la volonté de l'assister, en vous specialement Monseigneur; que je prie Dieu &c.

Digitized by Google

RESPONSE DU ROI DE NAVARre aux propositions du Sieur de Saincte Colombe, envoié vers lui par le Roi Henri III. en Fevrier 1588.

Dressée par M. du Plessis.

LE Roi de Navarre se sent extremement obligé a sa Majesté des propos que lui à tenus le Sieur de Saincte Colombe; lesquels lui seroient a la verité si avantageux, que sa Majesté peut bien penser qu'il faut que la cause qui le retient soit tres-puissante.

Considerera sa Majesté, qu'il n'est point autheur de la guerre; & moins, que ce Roiaume ne soit remis en paix. Et pourtant, loüe Dieu ledit Seigneur Roi, qui ait donné ceste saincte volonté a sa Majesté de pacifier son Estat.

Que de son costé il y apportera ce peu que Dieu lui à donné d'authorité & de moiens; estant tout evident, que rien ne se perd en cest Estat, qu'il n'y ait interest, & partant qu'il n'en ait le sentiment.

Mais qu'a la verité, sa Majesté desirant une paix stable, ne la peut avoir sans contenter les consciences de ses subjets. Qui n'est une leçon nouvelle, ains pratiquée en tous les Estats esquels la Religion à esté en dispute; mesmes en cestui-ci depuis trente ans.

Ce que ledit Seigneur Roi ne dit pour son particulier par opiniastreté, car elle lui cousteroit trop cher; Et puis il à tousjours requis d'estre instruit par bonnes voies. Et moins par ambition ou vanité, car il auroit mieux dequoi la contenter, suivant l'intention de sa Majesté.

Mais par ce qu'il ſçait, que la nature de ſon Eſtat eſt aujourd'hui telle, qu'il ne peut autrement eſtre en repos. Et d'ailleurs, que tant qu'il ſoit autrement inſtruit il ne ſentiroit auſſi aucune paix en ſon ame.

Outre ce que S. M. qui monſtre a tous ce que la religion doit pouvoir es hommes, ne l'auroit jamais en bonne opinion, s'il étouffoit ſa conſcience. Et ſes ennemis encor moins, qui penſeroient avoir vaincu ſon ame par leurs violences.

Bien aſſeurera S. M. ledit Sieur de Sainte Colombe, que ledit Seigneur Roi de Navarre ſervira S. M. de tout ſon pouvoir a pacifier ſon Eſtat, ſi on lui en donne ſubjet, & moien; Et fera connoiſtre a ſa Majeſté, & a toute la France, combien ſont plus ſenſibles les calamités de ceſt Eſtat aux naturels, qu'aux eſtrangers.

Que pareillement il s'eſtimera tres heureux de pouvoir ſervir a la reunion de l'Egliſe, & pacification des differens de la religion; non en France ſeulement, mais par toute la Chreſtienté. A quoi il prie Dieu de tout ſon cœur, qu'il vueille exciter l'eſprit de ſa Majeſté a bon eſcient.

Cependant, ſupplie S. M. de lui garder la bonne volonté qu'elle lui à declarée; Ce qu'il ſe promet aiſément, par ce qu'il ſçait que S. M. ne l'auroit telle, ſi elle ne la connoiſſoit fondée en tout droit; & par conſequent ne ſçavoit le tort qu'on lui à fait.

Qu'au reſte, il ne ſouhaite rien plus que d'avoir ceſt heur de pouvoir pratiquer ſous ſes commandemens, & aux deſpens des ennemis de ſon Eſtat, ce qu'on lui à appris par tant d'adverſités qu'on lui à ſuſcitées; s'aſſeurant, qu'il lui feroit voir en lui faiſant ſervice, que

peuvent

peuvent ses commandemens en une bonne main; que peut aussi une bonne main, authorisée de ses commandemens.

Qu'encor ne desespere il point que Dieu ne lui en face la grace; attendant laquelle, il veut estre & demeurer ce qu'il est né, quoi qu'on lui puisse faire, son tres-humble & tres-obeissant subjet & serviteur. Fait &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. le Vicomte de Turenne, en Mars 1588.

MOnsieur, En une seule nouvelle vous en sçaurés beaucoup de mauvaises. Monseigneur le Prince est mort, &, comme l'on croit, empoisonné. Le Ieudi il couroit la bague, & mourut le Samedi la nuit dedans sa chaire. Iugés en par là, attendant les autres circonstances. Nous partons demain, & nous hastons d'un jour. A maux si pesans la presence de ce Prince est le seul remede. Cependant, il y à depesché sur l'heure le jeune des Reaux, pour dire qu'il le suit, cõme il est vrai, a un jour prés. Nos ennemis en blasphemeront; Mais Dieu, comme je m'asseure, fera d'autant plus luire sa gloire; Et ai quelque confiance, que ceste plaie, si nous voulions convier ses miseriordes, comme elle est extreme, seroit la derniere. Comment qu'il en soit, il faut dire avec Iob, Quand tu me tuerois j'espererois en toi; Et bien qu'a la verité, ce soit un de nos bras, se resouvenir que tous les hommes, & les Princes es œuvres de Dieu, ne sont que bras postices; Lui seul est le bras, qui defend son Eglise. Le Roi de Navarre, si vostre santé le

Digitized by Google

vous permet, comme il se le promet, voudroit que vous mesmes peussiés annoncer ceste nouvelle a Monseigneur de Montmorenci, pour adviser ensemble aux remedes. Sinon, par un personnage prudent, & qualifié que vous adviserés. Pensés a ce que je vous ai dit par mes dernieres. Nous avons nouvelles que tout y est bien, & ont envoié exprés ici nous requerir d'en prendre la defense, resolus de dependre de nous. Ie vous parle de . . . . Quant au Marinier il espere bien du Maistre; Et . . . . en à escrit a toute outrance au Pilote. Ie saluë bien-humblement vos bonnes graces &c.

C'estoit sur l'ouverture qu'il lui avoit faite du mariage de l'heritiere de Bouillon, qui s'ensuivit long temps apres.

LETTRE DV ROI D'ESCOSSE A M. du Plessis.

MOnsieur du Plessis, Le Sieur de Lisle vous pourra tesmoigner l'estime que je fais de vostre amitié, comme il m'a tesmoigné les bons offices, pour lesquels je me ressentirai toute ma vie vostre obligé, & cercherai le moien de m'en revancher. Ie regrette seulement, que je n'ai des maintenant dequoi; & me plaist de ce que vous ne manqués de subjet pour me rendre tous les jours de plus en plus vostre redevable. Ce m'est & me sera chose douce de devoir a un tel homme que vous, & a si bonne & si grande occasion. Car je me promets que vous me continuerés ceste faveur de me procurer tousjours mon bien & mon contentement aupres du Roi mon frere, vostre Maistre. Dieu ne m'en donne jamais

davantage que je lui en desire. Et j'espere qu'il ne cessera jamais de lui departir ses benedictions comme il à commencé. Le Sieur de Lisle vous racontera mieux toutes nouvelles que ce papier. Croiés le je vous en prie en ce qui me touche, & vous prie d'avoir pour recommandé ce qui me touche; & de m'estimer

Vostre meilleur Amy
IAQVES. R.

MEMOIRE ENVOIE A M. DE Segur estant lors de la part du Roi de Navarre en Allemagne; en Mai 1588.

Dressé par M. du Plessis.

LE Roi de Navarre n'a point reçeu lettres de M. de Segur datées depuis la dissipation de l'armée estrangere; tellement qu'il ne sçait encor quels mouvemens elle aura apporté en Allemagne, ni quel changement de ses affaires. Bien s'asseure il que ledit Sieur de Segur & ses bons serviteurs de delà n'auront rien obmis a faire connoistre la verité, & particulierement a faire entendre a tous ceux qu'il aura esté de besoin, que cest accident devoit plustost haster & rechauffer les bonnes volontés, que les refroidir ou retarder.

Quant a lui & a ceux de son parti, Dieu leur à fait la grace, comme il aura peu entendre par les Sieurs des Reaux, & de la Roche Chandieu, de n'avoir rien rabattu pour cela, ni de leur resolution, ni de

Digitized by Google

leurs esperances; par ce aussi qu'elles estoient fondées en lui; Au contraire, d'avoir redoublé d'affection & de courage en la juste defense de la sainte cause qu'ils soustiennent; Leur aians esté ces inconveniens d'autant plus legers a supporter, qu'ils sentent en leur conscience, comme chacun à peu remarquer en leurs effets, iceux n'estre avenus par leur faute, ains de ceux qui ont negligé ses commandemens, & les bons conseils qu'on leur donnoit, pour suivre leurs intentions particulieres.

Pour aider a relever ses affaires hors du Roiaume, auroit ledit Seigneur Roi depesché lesdits Sieurs des Reaux & de la Roche, bien instruits & informés de toutes choses; Le premier desquels il est adverti estre en chemin de le revenir trouver, duquel il apperroit par les nouvelles que S. M. à d'ailleurs, que la negotiation n'a esté sans fruit en Suisse. De l'autre, il à receu lettres de son arrivée a Geneve; & espere que son authorité & reputation entre toutes personnes desireuses de l'avancement de l'Eglise, fera beaucoup en ses affaires. Auroit aussi peu aprés envoié le Sieur du Fai en Angleterre, avec charge de se rendre a la Foire de Francfort, pour rapporter en commun le succés de sa negotiation, & prendre advis par ensemble des moiens d'acheminer un nouveau secours. De ce qu'il y auroit fait, ledit Seigneur n'a encor advis. Bien est il adverti par lettres du Sieur de Buzanval que les choses y estoient preparées a tout bien, & en attendoit les effets au premier jour. Depuis les susdites depesches, les ennemis, qui toutesfois menaçoient beaucoup, n'ont rien gaigné d'importance en lieu quelconque par la force sur ledit Seigneur

Roi; au contraire, il à elargi ses places en Gascongne par la prise de plusieurs villes & chasteaux qui les incommodoient. Mais la fraude qui leur à tousjours mieux reüssi, lui à fait une tres grande plaie, aiant esté Monseigneur le Prince empoisonné, comme il appert par l'attestation des Medecins, qui leur est envoiée, & par aucuns de ses domestiques suscités a cela de plus haut, comme il leur sera aisé d'appercevoir par le Memoire qu'ils en recevront; n'aiant aujourd'hui ledit Seigneur Roi rien plus a cœur que d'aprofondir ce fait, pour faire punition des coupables condigne a leur meschanceté.

Les Eglises de ce Roiaume y ont perdu un Chef tres necessaire; Le Roi de Navarre un bras non recouvrable, & duquel la douleur lui est aussi sensible, comme la perte s'en represente en toutes occasions, & a toutes heures. Dieu sans doute est courroucé, duquel il faut appaiser l'ire & provoquer la misericorde. Cependant, il le prie ardemment de lui vouloir doubler son esprit en la conduitte de son Eglise, comme desja il pense connoistre qu'il lui à doublé le courage.

Les ennemis ne s'estoient pas arrestés là; Ains en mesme temps auroient suscité audit Seigneur Roi diverses personnes pour le faire mourir; les uns par glaive, & les autres par le poison: comme il appert par la deposition qui leur est envoiée d'un d'entre ceux là, que Dieu lui découvrit miraculusement a Nerac, & duquel il leur envoiera le procés au premier jour. Mais il se remet en Dieu, qui à sa vie entre les mains, & qui la lui gardera, tant qu'il sera utile a la conservation, & defense de son Eglise, a laquelle il l'a voüée.

Digitized by Google

Eſt bon neântmoins, que les Princes vertueux, & zelateurs du bien, ſoient advertis des moiens qu'on pratique contre lui, conformes a la meſchanceté, & de ſes ennemis, & de leur cauſe, eſtant impoſſible qu'ils ne ſoient eſmeus de leur enormité, & conviés par là a defendre ſon innocence & ſa juſtice. Auſſi, qu'ils prennent garde a leurs perſonnes qui ſeront d'autant plus aguettées par les ennemis de la vraie religion, qu'ils y verront plus reluire de zele, de pieté, & de vertu.

A fait ledit Seigneur Roi une grande perte en la perſonne de feu M. de Bouillon, pour pluſieurs raiſons, qu'il n'eſt beſoin de leur deduire. Auſſi eſt-il deliberé de n'eſpargner rien pour la defenſe de l'heritiere, & conſervation de ce qui lui appartient, ſoit pour l'obligation qu'il reſſent envers le defunt, ſoit pour l'importance dont les places ſont pour l'eſtabliſſement des Egliſes; C'eſt pourquoi il auroit depeſché ci devant le Sieur de Beauvais . . . . . vers le Sieur de la Nouë, qu'il penſoit eſtre paſſé a Sedan pour l'execution du Teſtament, avec ample Inſtruction des moiens qu'il jugeroit plus convenables, laquelle il penſe leur aura eſté communiquée.

C'eſtoit en ſomme, que ledit Sieur de la Nouë donnaſt tant a la memoire, & au merite de feu M. de Bouillon, que de vouloir reſider pour quelque temps a Sedan, ſoit pour repouſſer les dangereuſes negotiations, qui leur ſeroient propoſées, ſoit pour reprimer les violences de ceux qui les voudroient, ou aſſaillir, ou intimider. Que ledit Seigneur Roi eſtimoit, qu'il le pouvoit faire ſans ſcrupule d'honneur, ni de conſcience, & ſans prejudice auſſi de ſes promeſſes, ni aiant rien de plus favorable

en tous païs & loix, que l'execution d'un Testament, & la defense d'une pupile; n'aiant peu aussi icelui estre obligé a accidens non preveus, & n'estant question en cela d'attaquer personne, ains seulement de defendre ce qui lui estoit cōmis. Que de sa part ledit Seigneur Roi lui envoieroit quelques Gentils-hommes de qualité, & de ses amis, & alliés, pour l'assister; mesmes s'efforceroit de lui envoier quelque somme de deniers, pour les necessités plus urgentes, qui se pourroient rencontrer sur les commencemens de cest affaire. Cependant, qu'il estoit d'advis, que pour coupper le cours a toutes entreprises, & negotiations, on advisast de marier l'heritiere a quelque Seigneur d'authorité & de moiens, & sur tout de pieté & de vertu, pour la defendre; Et auroit jugé le mariage de M. de Turenne avec elle tres convenable, pour voir en lui les qualités a ce requises; Comme aussi les Gouverneurs des places, principaux Officiers, & Gentilshōmes y refugiés, lui en auroient fait ouverture.

Mais auroit entendu ledit Seigneur Roi, que ledit Sieur de la Nouë, a l'occasion des forces ennemies, qui se seroient logées entre deux, n'y auroit peu passer, dont il auroit reçeu tres-grand desplaisir. Auroit aussi eu response de M. de Turenne (auquel il auroit proposé le susdit mariage) lequel il n'y auroit trouvé si resolu, que l'affaire le requeroit, soit pour l'eloignement des lieux, soit pour l'incommodité de sa plaie, ou autrement. Et cependāt auroit bien esté adverti de diverses pratiques, qui se manioient a la Court, de marier la susdite Damoiselle heritiere, soit à M. le Prince de Dombes, soit au second fils de Lorraine, ou autres. En quoi y auroit manifeste peril, soit pour la Religion, soit pour l'Estat; & auquel on ne pouvoit trop tost remedier.

Digitized by Google

Pour a ce obvier auroit pensé ledit Seigneur Roi de proposer ausdits Sieurs de Segur & de la Roche, & non a autres, deux mariages pour la susdite heritiere, pour estre par eux choisi, proposé & poursuivi en son nom celui qu'ils jugeront pour les circonstances des lieux, affaires & personnes, plus utile pour l'establissement de l'Eglise, bien de cest Estat, & avancement de son service; & sur tout celui qui peut apporter plus de soulagement present aux presentes necessités qui nous travaillent.

L'un est du jeune Palatin, Neveu de Monseigneur le Duc Cazimir, lequel ledit Seigneur Roi entend estre bien nourri en la crainte de Dieu, & promettre beaucoup de vertu. L'autre est du Prince d'Anhalt, duquel plusieurs lui ont dit beaucoup de bien; qu'on lui asseure particulierement faire mesme profession, & qui auroit, ce semble, des a present, & l'aage, & les moiens, pour mettre une armée sus, pour la defense de son heritage, prise de possession, & conservation de nos Eglises.

Est tout certain, que ce mariage ne peut estre qu'avantageux, soit a l'un, soit a l'autre, qui consiste en quarente mil livres de rente en places souveraines, & tres-bien munies & fortifiées; & quatre vingt mil en autres terres belles & seigneuriales, Comtés, Baronnies, &c. assises en France, eu mesmes esgard aux mariages d'Allemagne, qui n'apportent pour tout qu'une somme d'argent, qui s'en va es premieres depenses. L'alliance en est honorable, estant la fille du costé paternel issuë de la Maison de la Marke, qui possede aujourd'hui les Duchés de Cleves, Iulliers, Berghes; & Comté de la

Marke

Marke; & du maternel, de la Maison de Bourbon, c'est à dire, de France. Et n'est d'ailleurs sortir de son air, de son païs, ni de ses mœurs, estans lesdites places, au lieu où elles sont assises, non moins reputées pour Allemandes, que Françoises. Il y à de particulier pour le jeune Palatin, qu'elles sont plus en sa bienseance; Mais pour le Prince d'Anhalt aussi, qu'il est plus avancé d'aage, pour en tirer la conduite d'une armée pour la cause commune & sienne.

En tout cas seroit necessaire de convenir, que les Gouverneurs, & garnisons qui sont dedans les places, y demeurassent sans y rien innover; Condition ordinaire en tous Estats qui passent en main estrangere, & sans laquelle il est tout certain qu'on n'y parviendra pas. Ioint que le Roi de Navarre, qui par le Testament de feu M. de Bouillon est substitué a l'heritiere, à interest que cela soit, le cas avenant qu'il n'y eust point d'enfans. Necessaire aussi, de negotier ce fait en sorte, que le Prince qui l'espousera en sçache gré, & la tienne du Roi de Navarre, en la garde duquel a la verité elle s'est commise & reposée. Et sur tout, que le profit present en revienne au public, a sçavoir qu'il en soit secouru d'une grande, prompte & suffisante armée; mieux conduite, composée, & conseillée que n'a esté la precedente.

Remet le tout ledit Seigneur Roi en la prudence desdits Sieurs, desquels il desire au plustost avoir resolution de ce qu'il doit attendre de leurs negotiations, & labeurs, pour le secours de ses affaires. Et au reste n'obmettra rien de ce qu'il verra &c.

*De M. du Plessis.

ADVIS PORTE' EN COVRT par le Sieur Boisseau; en Mai 1588. & depuis baillé a M. de Comte de Soissons.

AVtresfois nos Rois ont eu telle authorité, qu'ils pouvoient en un seul mot, ou composer, ou imposer silence aux partis qui se faisoient en leur Estat. Et de nostre temps nous avons veu des Princes, qui apres avoir tout remué, se trouvoient seuls de leur partie.

Maintenant il est tout evident, que les partis se sont rendus si forts, l'authorité d'ailleurs si diminuée, que les defenses du Prince n'ont plus de puissance sur telles querelles. Les querelles, qui pis est, si envieillies, si enaigries, & si contrariantes, qu'il n'y à reverence, ni dexterité qui les puisse appointer.

Si faut-il que l'Estat se conserve. Et si ces querelles continuent, il est certain qu'il s'en va sans remede, chacun pensant lui estre licite, tout ce qui sert a sa conservation, quelque extreme qu'il soit. Si faut-il aussi, que la force, & l'authorité demeure au Prince. Et si est-il evident, que la guerre lui en oste autant qu'elle en adjouste aux autres. Et pourtant, faut il recercher le moien, que la querelle cesse, si on veut que l'Estat continuë, que la dignité soit restablie a nostre Roi, telle qu'elle appartient.

Le plus souhaitable, comme ja à esté dit, seroit bien, que nostre Roi par son authorité assoupist la querelle. Puis qu'il ne se peut, & chacun le voit trop, reste que des deux partis il s'adjoigne celui, pour se fortifier, qui sera le plus juste, le plus salutaire a son Estat, plus avantageux pour lui en toutes sortes; Et que renforcé par ce

moien, il renge a la raison le contraire parti, armé d'injustice, & violence contre le repos de lui, & de l'Estat.

Des deux partis donq qui sont en ce Roiaume, c'est au Roi a discerner qui lui duira mieux. Les Ligueurs ont pris les armes, demandans que du vivant du Roi, en sa fleur d'aage, il lui fust nommé un successeur desja vieil, & caduc. Ceste proposition hors de saison, & de raison, monstre assés où ils tendent. Le Roi de Navarre, a qui plus il appartenoit de penser a la succession, est tiré de ses jardins pour defendre son droit, pour parer mesmes sa propre vie. S'il est question de la justice des partis, il n'y à que tenir.

Et ne faut point dire, que l'un soit suivi des Huguenots, l'autre des Catholiques. Car, outre ce que le Roi de Navarre à des uns, & des autres, & vit indifferément avec eux; mieux valent sans doute, & sont plus gens de bien ceux qui prennent mesmes une fausse opinion en bonne conscience, que ceux qui se couvrent d'une bonne avec une mauvaise. Tant plaist a Dieu, & aux hommes la sincerité; tant desplaist la simulatiō, l'hypocrisie.

Les Ligueurs aussi, menés d'ambition, ont troublé cest Estat, & estans ce qu'ils estoient en ce Roiaume, y possedans tant de biens, de dignités, n'y peuvent pas devenir plus grands, estrangers comme ils sont, sans la confusion. L'accroissement donc de leur parti, c'est la ruine du Roiaume, leur grandeur la diminution, & leur force l'affoiblissement du Souverain. Au contraire, le Roi de Navarre estant nai membre de ce Roiaume, n'a que faire de cercher des voies extraordinaires pour s'accroistre. Il sçait bien que naturellement il croist avec l'Estat; il sçait que sa vie depend de

Digitized by Google

la vigueur du chef, quelque defluxion qu'il en reçoive; quelques douleurs qu'elle lui engendre, reconnoist sa conservation & sa grandeur de là. Plus utile donc est il au Roi, de s'adjoindre celui, qui ne vit que sous lui, qui s'accroist avec lui, & qui perit sans lui; que non pas les Ligueurs, qui vivent de sa mort, & edifient sur son sepulchre. Plus naturel de s'aider d'un bras que nature à donné, que d'un postice; plus salutaire a l'Estat, d'appeller a secours ceux qui sont nés grands dedans l'Estat, & hors d'icelui ne peuvent l'estre, que ceux, qui entés violemment dedans l'arbre de cest Estat, n'y peuvent grossir qu'en lui faisant perdre son nom, & sa nature; ne s'y peuvent mesmes enter sans lui couper la teste.

Les Ligueurs par consequent, quand le Roi les adjoindra a lui, ce sont autant de jalousies & defiances; autant de personnes desquels il aura journellement a se garder. Ce n'est donq pas se fortifier, mais s'affoiblir. Ce n'est pas trouver sa seureté, mais sa prison. Et puis, si nous sçavons bien considerer leurs forces, elles n'ont, ni corps, ni subsistance proprement qu'en nostre mauuaise imagination. Le Roi de Navarre au contraire, & les siens, le Roi s'en servant pour sa defense, penseront en sa personne & en sa dignité defendre les leurs propres; y apporteront le zele & la fidelité que le fils a son pere, les enfans d'une famille a leur maison. Les Princes du sang tres-volontiers s'y rangeront; au lieu, qu'aujourd'hui ils ne s'emploient en ceste guerre, que comme celui qui se fait son sepulchre. Et quant au parti qui suit le Roi de Navarre, trente ans qu'il à esté combatu de toute espece & de ruse & de force, fait assés de foi de sa solidité & resolution.

Digitized by Google

De dehors pour favoriser sa Majesté, les Ligueurs ameneront le Roi d'Espagne; le seul Prince de la Chrestiente qui affecte la monarchie; le seul, qui puisse mettre la main sur cest Estat. Prince au reste, qui se tient fort offensé de nos menées des Païs bas, & autres; pense avoir d'ailleurs assés de droit d'entreprendre sur nous, & veille apres une occasion, long temps y à, de s'en venger. L'introduire donq, c'est proprement mettre un larron dedans sa chambre; c'est, au lieu d'un restaurant, prendre un poison.

Au contraire le Roi s'adjoignant le Roi de Navarre & ceux de son parti, sera assisté de la Roine d'Angleterre, des Rois de Dannemark & d'Escosse, des Princes Protestans & des Suisses; Princes & Estats, interessés en l'affoiblissement du Roi d'Espagne; Princes & Estats, qui n'ont intention que de se conserver, & n'ont le vouloir, ni les moiens, pour la pluspart, de desborder outre leurs bornes. Puissans nonobstant, pour sa tuition, de mettre bien tost cent mille hommes ensemble, dont il peut donner, quand il voudra, la loi, & aux Ligueurs, & aux mauvais voisins.

Et n'est a considerer qu'ils sont de la religion contraire. Les Rois ses predecesseurs, Tres-Chrestiens toutesfois, ne furent si scrupuleux quand ils firent ligue avec les Protestans contre l'Empereur Charles, dont encor nous possedons, & eux, & nous, les fruits; eux, leur liberté; nous, les principales clefs de la frontiere. Et le Roi d'Espagne, pour Catholique qu'il soit, ne laisse pas de recercher la paix avec la Roine d'Angleterre. Mesmes avec les Hollandois, au detriment & diminution de sa religion. C'est comme autresfois,

Digitized by Google

ils condamnoient l'alliance du Turc, pour nous en faire horreur, & depuis, ils l'ont cerchée & racheptée par toutes voies; mesmes l'Empereur, le Chef de la Maison, jusques a en paier tribut.

Or n'estoient pas les affaires, lors que les Rois François, & Henri traittoient avec les Protestans, es termes où ils sont; qui lors defendoient la contrescarpe, au lieu que le Roi est reduit au dongeon. Tant plus doit-on laisser ces scrupules en arriere; Et tant plustost faire une sortie gaillarde, pour chasser nostre ennemi de la maison.

On peut craindre, que les villes Catholiques, si elles s'en apperçoivent, ne soient esmeües a rebellion par l'artifice de la Ligue. Et ce poinct est a la verité considerable; Mais la chose jusques a l'execution se pourra bien mesnager secrettement avec les susdits Princes, qui y sont joints d'interest avec nous; & tous les preparatifs s'en peuvent faire sous le nom du Roi de Navarre, qu'on sçait traitter avec eux pour un nouveau secours. Et combien de bons François se leveront alors, qui estouffent leur courage & resolution, ne voians pas la nostre? Et qui doute aussi, que ceste populace, sur laquelle seule ils sont fondés, ne fonde tout a coup, & ne ploie le genouil, si elle voit une fois la Majesté du Roi fortifiée de ceste armée?

Ainsi, le Roi aura recouvré sa pleine authorité, qui s'en va perissant, & pourra cercher tout a son aise, sans y estre incommodé par la violence d'autrui, les moiens plus salutaires de rendre un repos bien asseuré a son Estat.

Digitized by Google

CE QVI * S'EST PASSE EN LA *reprise de Marans ; en Iuin 1588.*

* Fait par M. du Plessis.

SVr la mort de feu Monseigneur le Prince, le Sieur de Laverdin auroit pris occasion de donner en l'isle de Marans, la voiant sans secours ; dont les Forts d'abordée auroient esté abandonnés, & tout reduit dans le Chasteau ; qui toutesfois par la valeur du Sieur de Boisduliz & de quelques gens d'honneur, qui s'y seroient jettés, auroit tenu dix jours enduré une baterie, & finalement fait une composition fort honorable.

Apres quelques differens auroit esté pourveu du Gouvernement le Sieur du Cluzeau, Maistre de camp, qui y auroit logé son regiment de dix enseignes, departi par les Forts de l'isle. Et pour mieux faire la guerre, auroit esté ordonné le Sieur de la Tremblaye, pour y tenir garnison avec une compagnie de cinquante chevaux legers.

Le Roi de Navarre se resolut d'attaquer ladite isle, & un Vendredi matin 24. de Iuin aiant fait tous ses preparatifs, entra en l'isle de Charron, voisine de Marans, par des ponts qu'il avoit fait construire en divers lieux. En ceste isle estoient tenus par l'ennemi les Forts de Charron & du Braut. Il investit celui du Braut, comme le plus prochain, & plus important, & plus secourable par l'ennemi, & duquel la perte tiroit celle de Charron apres soi ; fait approcher par le canal de la Sevre qui tombe en la mer, deux galiotes pour le batre ; avancer d'autre costé ses mantelets pres de la contrescarpe. La nuit se rendit a discretion ledit Fort du Braut, moiennant la vie sauve. Toutesfois il accorda de

courtoisie l'espée au Capitaine, & aux soldats. Et aussi tost se rendirent aussi ceux de Charron. Au Braut y avoit quatre vingts arquebuziers, commandés par le Capitaine la Chanterie ; a Charron, vingt, & des meilleurs du Regiment.

Le Samedi il fit faire un pont sur un canal, dit de la Brune, s'approchant tousjours de l'isle de Marans ; & alla reconnoistre lui mesme, & de fort prés, le Fort du Clouzil, & certaine maison fortifiée par l'ennemi, appellée communément la maison du Clouzil, prés de la rencontre de deux canaux, qui la bordoient de deux costés. Tous lesdits deux Forts sur un profond canal, qu'il falloit passer pour entrer a Marans, & distans de six cens pas ou environ l'un de l'autre ; au delà du canal, & entre deux un nouveau Fort, pour empescher le passage ; & la jettée du pont, qui ne se pouvoit bastir qu'a la veuë de ces Forts, au beau milieu d'un pré, ni jetter qu'entre les deux, & a la teste du susdit Fort, fait de nouveau pour l'empescher.

Le tout nonobstant bien reconnu il s'y resoult, & se passa le reste du jour en canonnades tirées dans ces Forts de sur les galiotes, & en quelques legeres escarmouches, faisant ledit Seigneur Roi sur le soir redescendre ses galiotes vers la mer, & retirer ses troupes en l'isle de Charron pour leur oster le jugement, & le soupçon de ce que le lendemain il vouloit faire.

Le Dimanche donq, sur les trois heures du matin il se trouve avec peu des siens devant le Clouzil, fait consequemment asseurer ses ponts, avancer ses mantelets, fabriquer le pont qui devoit estre jetté entre les susdits Forts, pour entrer dedans l'isle de Marans, taster les

endroits

Digitized by Google

endroits par où on pouvoit donner, rapprocher ſes galiottes en lieu propre pour les endommager, met ſes regimens en bataille, & les diſpoſe ſelon l'ordre qu'ils devoient marcher; ſa Cavallerie de meſme, pour les ſouſtenir a l'abordée de l'iſle, & ſervir aux occaſions que la choſe preſenteroit; lui tousjours a la teſte de tout, pour voir a l'œil ce qui ſeroit a faire.

La matinée juſques a onze heures ſe paſſa en ces exercices, pendant leſquels l'ennemi faiſoit ce qu'il pouvoit pour éloigner ſes approchemens.

A onze heures, la priere faitte a Dieu, & Pſeaumes chantés par tous ſes regimens, & troupes de Cavallerie, apres avoir ordonné a tous ce qu'ils avoient a faire, on commence a forcer le paſſage, gardé a la teſte par une partie du regiment du Cluſeau, & par la Compagnie de Chevaux legers du Sieur de la Tremblaye, flanqué des forts du Clouzil & de ladite maiſon, & defendu en front d'un autre Fort, & d'un tranché ſur le milieu. Aucuns d'eux ont dit depuis, que pluſieurs d'entr'eux, voians les regimens le genouil en terre, commencerent a dire, *Ils prient Dieu; ils nous battront comme a Coutras.*

Sur la main droitte de la maiſon du Clouzil donnoit le Maiſtre de Camp Preaux, qui s'eſtoit coulé avec ſa troupe dedans les rouches, pour paſſer le canal en un lieu reconnu non ſans danger & induſtrie par lui & par le Capitaine Ferrand; Et donnoient avec lui les Capitaines L'humeau, & Nede en la meſme rouche; Mais un peu derriere eſtoit le Baron de Salaignac avec ſon regiment, pour preſenter l'eſcalade a ladite maiſon. Vis a vis de la maiſon, quatre Capitaines avec des

Digitized by Google

soldats, choisis du regiment du Sieur d'Hagranville, avançoient les mantelets sur le bord du canal, & derriere lesdits mantelets estoient en bataille les troupes de la Rochelle. A main droite desdits mantelets, vis a vis de la rencontre des deux eaux, ledit d'Hagranville avec trente hommes armés poussoit le pont; & estoient ceux qui le poussoient couverts des arquebusades du Clouzil par le Capitaine la Vallée de la Rochelle, avec nombre de rondaches. Et au cul du pont marchoit le reste dudit regiment avec les troupes de Ré, conduites par la Planche. Tirant plus sur la main gauche vers le Clouzil, pour occuper l'ennemi, donnoient les gardes vieilles & nouvelles du Roi de Navarre, menées par les Capitaines la Porte, & Vignolles, les arquebuziers a cheval du Sieur de Penjas, qui avoient tous mis pied a terre, & le Capitaine la Limaille. La cavallerie au reste estoit derriere toute l'infanterie; la troupe du Sieur de Penjas derriere le regiment du Sieur d'Hagranville, & les compagnies de Ré, qui suivoit le pont; Le gros du Roi de Navarre, commandé par Monseigneur le Comte de Soissons a cent pas plus arriere, mais un peu plus avancé sur la main gauche.

Les voians les ennemis venir ainsi, perdirent courage, commencerent a branler, & tous aussi tost prirent leur retraite. Ce qu'estant soudainement apperçeu du Roi de Navarre, qui estoit sans armes a la teste, commanda qu'on y donnast a toute bride. Et est a noter, que sans la faute qui fut faite par hastiveté en jettant le pont, qui fut assis en un lieu où le canal fourchoit; au lieu qu'il devoit estre jetté au dessous de la rencontre des deux eaux; qu'ils estoient suivis de telle impetuosité,

qu'ils eussent tous esté taillés en pieces premier que parvenir a Marans.

Comme n'est aussi a oublier, que le Roi de Navarre a mesme heure faisoit donner par un autre lieu les regimens de ses gardes, de Charbonnieres, & de Soubran, conduits par le Sieur de Mignonville Mareschal de camp, a travers du marais; a l'eau jusqu'aux genoux, & au dessus, plus d'une lieuë; lesquels arriverent a propos sur cest effroi, & en firent une partie; & d'autant plus qu'ils venoient fondre entre les ennemis, & leur retraite, pour leur couper le chemin, s'ils eussent tant soit peu tardé a estre aperceus.

Le Fort du Clouzil, voiant le desordre des siens, se rendit aussi tost a discretion. Il y avoit 80. hommes qui furent tous conservés, commandés par le Capitaine la Serre. L'ennemi, partie fit sa retraite fort precipitée dans Marans, & partie prit la fuite. Au bourg, où on pretendoit trouver de la resistance, tant fut grand l'estonnement, ne fut trouvé personne. Le Sieur de Cluseaus Maistre de camp, qui disnoit a Marans pendant qu'on forçoit le passage, se jetta dans le Chasteau, tant auec ce qui lui restoit dedans le bourg, qu'avec ce qui s'estoit retiré de la garde dudit passage, entre lesquels nommément estoit le Sieur de la Tremblaie. Et a mesme instant furent investis dans le chasteau, les quartiers departis a chacun regiment, & des le soir un chacun logé sur le fossé. Le Roi de Navarre avec sa troupe vint loger aussi dedans Marans. Les premiers qui y entrerent, furent les gardes du Roi de Navarre, suivis de bien pres du reste, plusieurs, & de pied, & de cheval, se jettans en l'eau, n'aians la patience d'atten-

Digitized by Google

dre le pont.

Ce mesme jour fut sommé le Fort de Poixneuf, où commandoit le Lieutenant de la Serre, & se rendit. Il y avoit vingt & cinq hommes. Celui de la Brune aussi, où commandoit Camard, où il y en avoit septante. Celui de l'Aloüette, où il y en avoit vingt sous le Lieutenant de la Roque. Tous avec les vies sauves seulement. Et ne restoient plus en toute l'isle de l'effet de ce Dimanche 26. Iuin, que le Chasteau & les Forts de la Bastille, & de la Paulée, sur les deux avenues de l'isle.

Mais n'est a oublier pour la prudence du Roi de Navarre, que premier que rien attaquer, il avoit logé M. de la Tremouille avec toute sa Cavallerie legere, & les troupes des Sieurs de Lorge, de Plassac, d'Harambure &c. dedans Sainct Iean de Liversay sur l'avenuë de Niort, afin qu'ils ne peussent recevoir secours par la Bastille; Et que ledit Sieur de la Tremouille avoit fait un Fort en deux jours entre Sainct Iean de Liversay & la Bastille, qui ostoit ausdits de la Bastille tout moien de retraite. Comme de fait, le Lundi suivant ils se rendirent, & sortirent le Mardi de grand matin comme les precedens en nombre de 70. commandés par le Capitaine la Chapelle.

Le Mardi 27. le Roi de Navarre fit approcher deux canons, & deux coulevrines, & de plein jour les logea, & mit en batterie devant le Chasteau; Le Sieur de Clermont y commandoit. Et y eut le soir quelques propos tendans a parlement.

Mais le Mercredi matin sur les trois heures, comme ils virent que c'estoit a bon escient, ils demanderent a parler, & craignans aussi que les soldats prissent leur

Digitized by Google

resolution d'eux mesmes, sortit au nom de tous le Capitaine la Riviere, pour requerir les conditions du Roi de Navarre.

La composition apres divers propos fut, que les Capitaines & Gentils-hommes sortiroient avec le courtaut & la cuirasse, les Soldats avec l'espée; les armes demeureroient dans le Chasteau; Le Maistre de camp, le Sieur de la Tremblaie, & les Capitaines Maron, & la Tour demeureroient es mains du Roi de Navarre, qui lui livreroient tous leurs drapeaux, a sçavoir huict enseignes (car deux des Compagnies n'en avoient point) & la cornette. Et fut la composition tres-soigneusement gardée, ledit Seigneur Roi les conduisant lui mesmes partie du chemin, sans qu'ils fussent offensés d'une seule parole.

Ce mesme jour le Sieur de la Roque rendit la Paulée a mesmes conditions que le Chasteau, lui aiant le Sieur de Laverdin declaré expressément qu'il ne le pouvoit secourir, & voiant d'ailleurs le Sieur de la Boulaie logé sur sa retraitte.

Et par ainsi, en quatre jours ont esté reprises par le Roi de Navarre les isles de Charron, & de Marans, & leurs Forts, & Chasteaux; & dix enseignes, & une cornette qui y estoient, partie defaite, partie renduës inutiles; Le Roi de Navarre n'aiant moins monstré de courtoisie, & de debonnaireté a espargner le sang François, que de prudence, valeur, & diligence a reprimer ses ennemis.

Digitized by Google

* Dressé par M. du Plessis.

MEMOIRE* BAILLE' A MONseigneur le Comte de Soissons se departant d'avec le Roi de Navarre; en Iuillet 1588.

LE Pape à interest tres-notable, que l'Estat de France soit conservé en son entier, pour balancer la grandeur d'Espagne; autrement proche de la Monarchie de l'Europe; & par consequent, redoutable aux voisins pour son ambition demesurée, & insuportable dominatiõ. Le Roi d'Espagne mesmes à plusieurs choses a debatre cõtre l'Eglise; & est prou connu qu'il n'en fait le zelateur, qu'autant qu'il est a propos pour ses affaires.

Or est il certain que la Ligue tend a la dissipation de la Couronne de France; Qu'elle ne s'y peut establir, ni agrandir qu'en appellant le Roi d'Espagne en part de conqueste; comme ce qu'elle à gaigné jusques ici n'a esté que par l'aide de ses moiens. Que si la guerre continuë plus longuement, veu la mauvaise disposition de la Court, l'Estat s'en va perdu. Qu'avenant mesmes la mort du Roi, nul des Princes du sang Catholiques, soit pour l'opposition qu'il y rencontrera, soit pour l'usurpation ja trop acheminée, ne sera capable, & fort assés, pour le tenir en un; Nul pareillement de ceux de Lorraine, divisés sans doute aisnés contre puisnés, pour le tirer entierement a soi. Maximes tres-resoluës entre tous ceux qui connoissent l'Estat de France. Et pourtant importe au Pape, selon la prudence de ses precesseurs & sienne, de terminer de bonne heure les remuëmens de la Ligue, qui esbranlent la solidité dudit Estat pour l'esclatter en pieces; & de cercher les moiens de

prevenir, & empescher la dissipation, autrement tres-certaine.

Le Roi de Navarre est seul, tout bien consideré, qui puisse pour l'avenir conserver la grandeur de l'Estat. Prince, que le droit & la nature appellent a cela, ausquels il est malaisé de s'opposer. Prince magnanime & courageux, qui par les travaux, qui de si long temps l'ont exercé, à fait habitude de la guerre, & s'est endurci a la vertu. Prince, qui à desja un grand parti dedans la France, duquel la solidité s'est veuë en la resistance qu'il à fait par tant d'années contre si grandes puissances; & sans doute sera assisté des Allemans, Anglois, Escossois, Danois, Suisses &c. voire de plusieurs Princes qu'on ne penseroit pas, qui sçauront considerer, combien il est aisé de declarer a peu d'occasion un Prince heretique; combien dangereux aussi l'exemple, soit pour eux, soit pour leurs successeurs, d'en voir un exheredé pour une opinion.

Et n'est question de dire ici, que les Estats procederont a une election, authorisés d'un Pape Zacharie. Car ils n'auront point affaire a Childeric le faineant; ains a un Prince belliqueux; Et rencontreront les constellations toutes contraires; l'Allemagne, l'Angletetre, l'Escosse, le Dannemark, & la Poulongne; multitude de grands Princes, & Estats interessés en ceste pretenduë mutation, soit pour leur religión, soit pour l'Estat. Outre ce que la question, qui se decidera par la pointe des armes, nous fait tousjours retomber en l'inconvenient que voulons eviter; la guerre civile, dont s'ensuit la dissipation de cest Estat, & par consequent la tyrannie d'Espagne entiere, & absoluë.

Digitized by Google

Le Pape, qui par son authorité peut donner le chemin a tous les autres, peut aussi seul apporter remede a tous ces maux, remettant la Chrestienté en contrepoids, où par la prudence de ses devanciers elle à tousjours esté entretenuë, & sans contredit, reproche, ne scrupule; au contraire, avec un aplaudissement de tous les Princes, & notable loüange de toute la posterité.

Le moien seroit, de faire un *motu proprio*, une Ordonnance emanée de son pur mouvement, dont la teneur seroit; Qu'a lui appartient, pour sa vocation, de prendre garde au dehors, & dedans de l'Eglise, comme celui qui en est responsable. Que bien souvent il advient, qu'occupant tous nos espris, & tous nos sens aux maux qui sont dedans, nous sommes surpris, & envahis par le dehors. Qu'ainsi seroit advenu aux Princes Grecs, qui disputans tantost de l'Estat, tantost de la Religion l'un contre l'autre, auroient ouvert la fenestre au Turc, pour empieter l'Empire d'Orient. Que les divisions consequemment des pretendans de la Hongrie, l'auroient appellé, & amené jusques aux bords de l'Allemagne, & d'Italie, dont il nous tient aujourd'hui de tous costés l'espée dedans la gorge. Que si jamais pareil inconvenient auroit esté a craindre, seroit aujourd'hui, que les plus grands Estats de la Chrestienté sont ruïnés, ou espuisés par la longueur des guerres, & divisions, pour, ou sous pretexte de religion, qui ont travaillé de si long temps les Rois de France & d'Espagne, & a present se resveillent dedans l'Allemagne. Ce qui seroit d'autant plus considerable, que les advis lui seroient venus de plusieurs parts, que le grand Seigneur, qui veille à ces occasions, s'en va accorder avec le Sophi

par la

Digitized by Google

par la sollicitation des deux costés des Muphtis, & Docteurs de leur Loi, pour donner au premier temps sur l'Italie, dressant toutes ses intentions a ce but là; dont chacun peut assés voir la consequence; mesmes, le Turc aiant passé si avant dedans la Chrestienté, qu'elle est aujourd'hui comme reduite en son retranchement, ses fossés & ses ramparts aians esté gaignés par les erreurs & fautes precedentes.

Concluroit ladite Ordonnance ainsi causée, par imposer un silence d'armes, & de toutes hostilités, attentats, partialités, divisions, sous quelque pretexte que ce fust, en la Chrestienté; nommément es lieux où les guerres civiles sont allumées sous pretexte de religion, ou de l'Estat; mesmes contre les Princes & Magistrats, comme a present en France; en attendant que par les meilleures voies le Pape eust advisé de composer tous ces differens. Comme en pareilles occasions fut fait par Leon X. & Clement VII. Et pourroient les mandemens particuliers en estre faits aux autheurs de la Ligue. Et par ce que toute Loi doit estre armée de pene, y seroient adjoustées contre les contrevenans, & contumax, les censures, excommunications, & interdictions Ecclesiastiques, pratiquées souvent en occasions moins necessaires, & jamais en si preignante que celle-ci.

N'est a douter, que les Venitiens, & les Princes & Estats d'Italie ne trouvassent ceste ordonnance a propos, qui tous ont la puissance d'Espagne pour suspecte, & se voient en danger manifeste de ne vivre plus qu'a sa discretion. Les Allemans tout de mesme, & pour mesme occasion, & pour la haine & apprehension du

Rrrrr

Turc, qui leur eſt ſi prochain. Quant au Roi de France, il en tireroit la principale utilité, qui verroit par là la Ligue deſarmée de ſes pretextes, & conſequemment de ſes plus fortes armes, & reprendroit ſon authorité par ce moien; Au lieu qu'aujourd'hui le faux zele de religion, pretendu de la Ligue, bande contre lui ſes ſubjets Catholiques, non capables la pluſpart de diſtinguer le faux zele du vrai. Mais ſur tout le Pape, en acquerant loüange envers tous les preſens & avenir, d'avoir eu le ſoin de maintenir la Chreſtienté contre la juſte crainte des infideles; de compoſer les differens des Eſtats Chreſtiens, pour l'en rendre capable; d'adoucir auſſi les perſonnes & les affaires, pour rendre en ſes jours une paix a l'Europe, & la diſpoſer a recevoir remede a ſes diviſions pour l'avenir.

Fait a conſiderer là deſſus pour le Roi de Navarre, qu'on lui à fait condamner ſi promptement, que ce n'eſt pas merveille ſi grande, qu'il ne puiſſe ſi legerement ſe departir de l'opinion qu'il à en la religion. Qu'un Pape, n'a pas long temps, auroit fait perdre a ſes predeceſſeurs le Roiaume de Navarre; & ſans couleur aparente de juſtice. Que ſa grand mere, ſœur du grand Roi François, auroit nourri la Roine Ieanne ſa fille, mere du Roi de Navarre a preſent regnant, en ceſte religion. Qu'en icelle meſmes il auroit eſté conçeu, né & nourri, & du vivant, & du gré de ſon pere. Qu'il n'auroit eu pour l'en divertir autre inſtruction qu'une ſanglante Sainct Barthelemi, pluſtoſt pour lui faire horreur, que pour lui donner gouſt de la foi Catholique. Que tousjours il ſe ſeroit offert a eſtre inſtruit, mais que jamais on n'auroit penſé qu'a le deſtruire. Que

Digitized by Google

nommément depuis ceste guerre de la Ligue, c'est a dire depuis trois ans & plus, s'y estant offert par plusieurs fois par Declarations expresses, on lui auroit envoié, pour toute instruction, huit armées sur les bras; ne devant aucun trouver estrange, qu'aiant les oreilles & battues, & assourdies de coups de canon, qui ont tonné sur lui un si long temps, il n'ait peu ouïr pendant ce temps, ni les Canons, ni la voix de l'Eglise. Au moins qu'il est evident, qu'il est poussé de conscience, & non d'ambition, ni d'opiniastreté, qui forment l'heresie; estant tout certain que l'obstination lui cousteroit trop cher, & qu'il trouveroit assés d'honneur, & a meilleur marché, prenant autre chemin.

Sera donc le Pape mieux conseillé de ne le desesperer point, comme on à voulu faire par la Bulle, qui certes meriteroit une suspension; & se souviendra des conseils precipités de quelques uns de ses predecesseurs, lesquels en pressant Henri VIII. ont perdu l'Angleterre; & en jettant Luther hors des gonds, qui n'estoit qu'un simple Moine, ont esbranlé tout le siege Romain. Le conseil de Iesus Christ à lieu en cest endroit, qui n'esteignoit point le lin fumant, ne retranchoit la partie, pour ulcerée qu'elle peust estre, qu'il n'y vist la gangrene.

Et ne faut douter, prenant le moien que dessus, que la France ne se compose. Messieurs de la Ligue seront contrains de poser les armes, le subjet leur en estant par là osté; Le Roi de Navarre s'en dessaisira fort volontiers, pour les leur faire abandonner, les voiant croistre d'authorité parmi les armes. Le Roi aura loisir de reprendre vigueur, de regaigner l'amitié

Digitized by Google

& bien-veillance de ſon peuple, de ramener au devoir, & a raiſon les deſvoiés, de reſouder tout ce que ces remuemens ont eſbranlé en ſon Eſtat.

Au contraire, prenant les extremités, comme on à fait juſques ici, ne faut douter que l'une tire l'autre. Que le Roi de Navarre pour ſe conſerver ne trouve tout licite ce qui lui ſera expedient; Et s'il ſe voit en danger d'eſtre noié ne vueille tout tirer apres lui. Et qui doute, ſi le Pape, & les plus ſages Princes ne pourvoient a la grandeur du Roi d'Eſpagne pour leur intereſt, que le Turc ne ſçache bien trouver la voie d'y pourvoir pour le ſien? Ce qu'il ne pourra qu'avec le danger evident de tous les Princes & Eſtats Chreſtiens; au lieu que le Pape le peut faire doucement, utilement, facilement, ſans dommage, ni peril d'aucun.

MEMOIRES* ENVOIES EN *diverſes Provinces, preparatoires a l'Aſſemblée des Eſtats de Blois; en Aouſt* 1588.

* *Dreſſés par M. du Pleſſis.*

LEs propos qui ſemblent devoir eſtre tenus par les Deputés qui auront a comparoiſtre aux Eſtats generaux, & provinciaux.

Aſçavoir; Remonſtrer la ruine inevitable de ce Roiaume, ſi par l'eſtabliſſement d'un bon repos, il n'y eſt bien toſt pourveu; Combien l'authorité du Roi, des Magiſtrats & des Loix à eſté enervée par les guerres civiles, & combien l'Eſtat eſt deperi en toutes ſes parties, par la continuation d'icelles; mais ſur tout a l'occaſion de ces derniers remuëmens, qui ont comme aneanti le

nom du Roi & amené ce Roiaume au bord d'une dissipation.

Requerir par consequent sa Majesté de cercher les voies de rendre la paix a son Estat, & sans s'arrester a plusieurs scrupules, lesquels a mauvais dessein on lui pourroit mettre en avant, estimer tout ce qui peut restablir la paix a ce Roiaume, saint, juste, & expedient, puis qu'il est salutaire & necessaire.

Mettre en consideration, si le cas y eschet, combien il est dangereux de faire en l'assemblée des Estats conclusion, qui prejudicie au Roi de Navarre, Prince belliqueux, fondé dedans & dehors l'Estat, appuié de Dieu & de la nature en la poursuite de ses droits, qui sans doute les sçaura bien maintenir a quelque peril que ce soit.

Que cela ne seroit autre chose, qu'obliger la France a une guerre immortelle, ruïne infallible, & dissipation totale; ouvrir la porte a l'estranger, remplir les champs & les villes de meurtres, & de sang, & reduire tout ce Roiaume a un miserable sepulchre.

Si on allegue l'heresie, repliquer que le Roi de Navarre à tousjours promis de se rendre docile en un Concile general ou nationnal, & y persiste encor; Qu'il ne le faut pas desesperer, comme on à voulu faire par ces termes de relaps, en lui voulant fermer la porte de l'Eglise; & qu'il est tout evident, que ceux qui en font instance, ne le font sans mystere.

Qu'autresfois, pour contenter la conscience d'un simple Archidiacre d'Angers, Berengaire, on à bien tenu trois Conciles l'un apres l'autre, encor que des le premier, apres avoir esté oui, il eust esté condamné; a plus

Digitized by Google

forte raiſon, lors qu'il eſt queſtion d'un grand Prince, ſi proche de l'Eſtat, duquel la ruine envelope celle du Roiaume; duquel la conſcience une fois contentée, contente tant de millions d'ames, & en ce Roiaume, & en la Chreſtienté.

En ſomme, que toutes les raiſons & exemples tendent a ceſte voie, & la ſeule paſſion & ambition eſt pour le contraire; Qu'on ſçait bien meſmes, que le Pape ſe deſplaiſt & s'eſt plaint d'avoir eſté emporté par les violences, importunités, & impoſtures d'aucuns, a faire ce qu'il à fait contre ledit Seigneur Roi de Navarre.

Faut auſſi bien faire ouïr & ſonner, qu'en ceſte deliberation qui n'eſt que de peu de jours, de peu de perſonnes & de peu de mots, il y va de l'eſtat & condition du Roiaume, & de toute la poſterité pour ſiecles entiers. Et pourtant, qu'il n'y faut pas proceder ſi haſtivement; ains ſe ſouvenir tousjours, que toute precipitation eſt dangereuſe; & nulle plus que celle-ci, eſtant queſtion de franchir les Loix plus fondamentales de l'Eſtat, c'eſt a dire, de donner coup a ſa ruine.

ADVIS DE M. DV PLESSIS a Monſeigneur le Prince de Conti, envoié par le Sieur de Ligni; en Septembre 1588.

MOnſeigneur le Prince de Conti deſire deux choſes, ſçavoir comme il à a eſcrire au Pape; Sçavoir auſſi ce qu'il à a dire en l'aſſemblée convoquée a Blois.

Pour le premier, s'il eſcrit au Pape ſelon le formulaire

qui lui est envoié, il condamne ses actions passées; Ce qu'un Prince, pour sa reputation, ne doit faire que le plus tard qu'il peut. Il se retranche aussi le chemin de les poursuivre, si l'occasion se presente; ce qu'il ne doit, puis qu'elles ont esté pour le bien de cest Estat, & de sa Maison. Et particulierement, il prejuge la cause du Roi de Navarre, comme s'il estoit declaré heretique, quand il demande absolution de l'avoir assisté. Chose, qui a l'avenir tireroit a lui mesme en consequence, & dont partant il se doit garder, comme d'un piege qui lui est tendu.

S'il est question donc d'escrire au Pape, le subjet peut estre tel qu'il s'ensuivra ci apres, & avec apparence d'estre bien reçeu, veu que le Pape à assés declaré qu'il est bien informé des mauvaises intentions des Chefs de la Ligue, veu qu'il à suffisamment connu, qu'ils ne sont, ni peuvent estre bien avec le Roi; veu mesmes qu'il à bien dit a quelques uns, qu'il à esté deçeu, & qu'il estoit desplaisant de s'estre tant hasté de condamner le Roi de Navarre; Adjoustés que la deroute de l'armée d'Espagne, sur laquelle leurs esperances estoient fondées, les aura rendus moins incapables de raison qu'auparavant.

Peut escrire Monseigneur le Prince de Conti au Pape, qu'il à pensé estre de son devoir de lui rendre conte de ses actions, mesmes veu les calomnies, esquelles il à assés reconnu qu'on le vouloit enveloper. Qu'il à assés reconnu, & par les lettres du Roi, & par les propos de ses Ambassadeurs, & par les bons advis qu'il à de toute la Chrestienté, & par les actions qui se sont passées, quels sont les autheurs & quelles ont esté les causes des remuëmés avenus en ce Roiaume depuis trois ans &

plus. Quant a lui, pour estre sur les lieux, & pour avoir penetré selon sa qualité les choses bien avant, il auroit tousjours jugé, qu'il n'y alloit du fait de la religion, ains de l'Estat, veu qu'on s'attaquoit au Roi, Prince Tres-catholique & Tres-chrestien; qu'on prenoit ses places plus exemptes du soupçon d'heresie; que la guerre en somme se faisoit es lieux où n'y avoit aucune mention de Huguenots; au lieu que selon l'intention qu'ils pretendoiẽt, ils eussent deu les aller cercher où ils estoient. Que pour ceste cause, il auroit pensé lui estre licite de prendre parti, pour la defense, & de sa Maison, & de l'Estat, sans prejudice de sa conscience, en laquelle, comme chacun sçait, il auroit tousjours publiquement perseveré; mesmes dedans les armées, sans interruption d'un seul jour. Qu'en cela il auroit suivi l'exemple des meilleurs Catholiques de ce Roiaume, lesquels sous le commandement expres du Roi se seroient armés contre ceux de la Ligue, les aiant sa Majesté declarés ouvertement ennemis de sa Couronne; Mais n'auroit pas peu s'en retirer si aisément, pour le notable ressentiment & interest qu'il à, & doit avoir, & du tort fait a sa Majesté, & du dommage fait a l'Estat. Que les dernieres actions de ceux de la Ligue l'auroient deu plus confirmer en ceste resolution que jamais, aians attenté sur la personne de sa Majesté dedans Paris, allumé le feu dedans tout son Roiaume, entre ses subjets Catholiques, & convié l'estranger a envahir ce miserable Estat. Ne doutant toutesfois, qu'en ce que sa Majesté à fait depuis pour les raccommoder, il n'ait esté meu d'une prudence & d'un bon jugement, convenable a la necessité de ses affaires. Tant y à, qu'il

proteste

protefte n'avoir jamais eu intention de fe departir aucunement de l'Eglife Catholique, Apoftolique, & Romaine, en laquelle il defire, & veut vivre, & mourir. Mais le fupplie tres-humblement de confiderer quel intereft à toute la Chreftienté, que ce Roiaume, qui à fi long temps fervi de contrepoids pour maintenir tous les Eftats d'icelle, fous pretexte de religion s'en aille diffipé, l'authorité Roiale a neant, & tous les Princes du fang François deffous le joug des eftrangers. Que comme aucun d'eux ne fe peut comparer en qualité avec lui, moins encor leur voudroit il en fon particulier ceder en ce qui eft de la religion, & de l'obeiffance envers l'Eglife; Mais qu'il juge felon fa prudence & équité, combien il eft dur a un Prince bien né, de fe voir ravir injuftement le rang qui lui eft deu, mefmes en prenant en vain le nom facré de la religion & fervice de Dieu, auquel ceux de la Maifon de France ont tousjours efclairé aux autres, & monftré le chemin. Qu'il s'affeure auffi, qu'il diftinguera tres bien les pretextes des caufes, & l'hypocrifie de la religion, & fon bon zele, & fincere envers l'Eftat, d'avec leur faux, & pretendu zele envers l'Eglife. Ce qu'il le fupplie tres-humblement de faire, & ne prendre pas impreffion de lui fur leurs paroles & artifices; ains feulement fur fes actions conftantes, & finceres. Qu'auffi n'a il rien voulu precipiter contre M. de Montmorenci, Pair & premier Marefchal de France, qui toutesfois y voiant l'intereft de l'Eftat, fans prejudice de la religion, à porté & porte encor les armes contre ceux de la Ligue, & protefte publiquement de s'oppofer toute fa vie, & de tout fon

pouvoir a leur pernicieux desseins; Et duquel toutesfois, soit pour estre naturel François, soit pour l'aage, la dignité & l'experience, l'exemple & le jugement n'est pas moins a priser, que de ceux de la Ligue. Concluroit ladite lettre, qu'il ne pretend donq point par ses actions passées, pour s'estre opposé a iceux, avoir rien fait, qui le puisse reculer du rang qu'il doit tenir, ni en l'assemblée des Estats, ni en l'Estat; Au contraire, auroit a estre blasmé s'il avoit fait autrement; Protestant neantmoins de rendre toute sa vie l'obeissance qu'il doit a l'Eglise.

Et pourra ceste lettre estre escrite au stile accoustumé, & sans crainte d'estre mal prise, d'autant que le Pape d'aujourd'hui est homme d'Estat, qui ne vest pas les passions de ceux de la Ligue; mais prend plaisir a estre juge de toutes.

Si le Roi trouve bon qu'une lettre de ce subjet soit envoiée, le signe est bon; Et n'y aura mal que Monseigneur le Prince de Conti se trouve en l'assemblée. Si non, c'est signe qu'il ne doit rien attendre qu'au prejudice de la Maison de Bourbon; Et pour ce ne faudra escrire la lettre qu'on lui demande, ni authoriser de sa presence la susditte assemblée. Car se voir condamner de gaieté de cœur, c'est presques se condamner soi mesmes.

Cas que, suivant ce que dessus, il se trouve en ladite assemblée, alors il peut proposer ce qu'il verra estre a propos pour le bien de l'Estat, & nommement pour rompre ce qu'on voudroit obtenir contre le Roi de Navarre, Chef de sa Maison, & en la personne duquel on veut condamner & estouffer le reste. Et a

Digitized by Google

cèste fin lui en sont envoiés quelques petis articles, desquels on se pourra servir prudemment, asçavoir de chacun d'iceux lors qu'il sera besoin & en sa saison.

Et y à apparence que le tout se pourra faire sans danger par ledit Seigneur Prince, faisant la professsion qu'il fait, d'autant que la violence des Estats seroit trop manifeste en sa personne, & pourroit rendre nulles toutes leurs procedures.

LETTRE DU ROI D'ESCOSSE a M. du Plessis; du 22. Septembre 1588.

MOnsieur du Plessis, Si l'amour doit estre le loier d'amour, vraiement vous me devés bien aimer; Car des long temps vos vertus que j'ai connues, tant par le veritable rapport d'autrui, & en particulier du Sieur de Veinus mon tres-fidelle serviteur, que par vos Escrits mesmes, m'ont premierement induit a vous aimer & honorer tout outre; Et depuis, la connoissance que j'ai eu de la fidelité de vostre service envers le Roi mon frere, vostre Maistre, m'y à confirmé de telle façon, que vous vous pouvés asseurer que je n'aurai jamais rien plus cher que de vous tesmoigner a toutes occasions combien peut sur moi la connoissance de vos merites. Cependant si vous me voulés rendre la pareille, vous aurés moien de m'obliger a vous, en m'entretenant l'amitié du Roi mon frere, que j'estimerai toute ma vie plus que chose au monde; & me pourchasser par vostre faveur

Digitized by Google

ce bien, que je la puisse avoir plus asseurée d'un plus estroit lien; dequoi je vous prierai d'autant plus affectueusement que je ne suis pas ignorant du rang & lieu que vous tenés aupres du Roi mon frere; comme aussi de la creance qu'a bon droit il à en vous, a qui de ma part je ne lairrai de demeurer tousjours, quoi qu'il avienne,

Vostre meilleur ami
IAQVES R.

De nostre Chasteau de Sterlin
ce 22. Septembre 1588.

LETTRE DE M. DV PLESSIS AV Roi de Navarre; du 26. Decembre 1588.

SIRE,

Nous avons a loüer Dieu. Ses jugemens sont grands, & la grace qu'il nous fait, non petite, d'estre vengé de vos ennemis sans en souiller vos mains. L'Eglise reconnoistra cet œuvre de Dieu, publiquement; mais avec la moderation requise, plustost pour s'humilier, que pour se resjouïr. I'estime que vostre Majesté ne doit, pour cette mutation, quelque grande qu'elle soit, rien changer au cours & conduite de ses affaires, ni dedans, ni dehors. Le Roi voudra monstrer a son peuple, que M. de Guise ne le faisoit pas Catholique, mais qu'il l'est de soi mesme. Et pensés que cela lui importe, pour rapprivoiser ses villes, subornées par la Ligue. C'est pourquoi il continuera a vous faire la guerre, & n'oseroit faire autrement de six mois. Dailleurs aussi,

Digitized by Google

s'il desire une paix, il sera bien aise d'en avoir un subjet, en vous voiant fortement armé; autrement, il ne sçauroit par quel bout la proposer a ses subjets. Bien croi-je qu'il ne vous pourra pas jetter grandes forces sur les bras; Car M. de Maienne, & ce qui restera de la Ligue, lui tailleront de la besongne: & quelques villes se pourront esmouvoir; &, ce qui est le principal, la division & la defiance, croistront parmi eux. Comme nommement, je ne fai point de doute qu'elle n'escarte fort l'armée de M. de Nevers; Messieurs de la Chastre & Saint Pol n'y pouvans subsister, non plus que plusieurs autres. Nous attendons toutesfois vos commandemens sur un fait si important, que V. M. nous departira, s'il lui plaist, au plustost. Et nonobstant, je penserois utile, que V. M. fist sentir au Roi, par M. d'Espernon, & non point par les siens, la joie qu'elle à, de le voir delivré d'un si grand ennemi; dont elle espere, que ce lui sera un moien de rentrer en l'actuelle possession de son Roiaume, & de rendre, apres tant de miseres, un repos a ses povres subjets. Vn laquais, sorti de Beauvais, va trouver V. M. Il lui en dira des nouvelles. I'ai escrit les nouvelles a Mrs. de Cargroy & du Plessis Iettai, par deux voies, afin de les fortifier tant plus en leur vertu. Il faut dormir une nuit sur ce grand accident, pour composer les premiers mouvemens. Par M. de Frontenac je vous dirai le reste. &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS AU Roi de Navarre, du 27. Decembre 1588.

SIRE

Ie persiste en mon opinion du soir; Le Roi vous continuera la guerre, sauf que le reste de la faction de la Ligue le traversera. Mais tant y à, qu'il n'osera parler de paix. Il y aura quelques esmotions, qu'il faudra composer. Il s'y faudra monstrer bon Catholique. C'est pourquoi il ne faut retarder vos depesches; plustost, les presser; Le Roi, a mon advis, fera le procés a ceux qu'il tient, & a cela emploiera l'authorité de ses Estats. D'aucuns aussi il se pourra servir, pour retirer des places. Vostre exemple nuira a quelques uns; Et se souviendra on, que vous avoir sauvé la vie, l'a renduë humainement a ce parti. Vous ne devés, ce me semble, envoier a la Court; mais bien, par main tierce faire entendre ce que vous sentés de ceste action; & que vous esperés que le Roi aiant recouvré son authorité, rendra le repos a son peuple; a quoi tousjours vous serés enclin. Mais croiés, Sire, que vostre nom y sera encor en scandale plus de six mois, & que le Roi ne prendra plaisir a rien voir de vostre part. Mrs. d'Espernon & de la Valette traitteront plus retenus avec V. M. esperans estre rappellés prés du Roi. Si ne pense je qu'on le face si tost. Car il faudra contenter le peuple, & oster le fard des pretextes au reste de la Ligue. Ie doute aussi que les negotiations des Sieurs des Reaux & de la Bretesche, en seront fort refroidies; car elles ne sont fondées qu'en necessité. De tout cela ne

Digitized by Google

vous restera que quelque intelligẽce, qu'il faudra nourrir, mais qui ne meurira pas, jusqu'a produire quelque effet. L'armée de M. de Nevers ne pourra subsister; soit rappellée par le Roi, soit escartée par le meslinge de la Ligue. Ce sera un moien a V. M. de raffermir ses affaires. Mais j'estime qu'encor en cela il se faudra plus tenir a l'effet, qu'a l'apparẽce. Dieu doint que Iamets en reçoive soulagement. Le coup est bien asses grand, pour avoir esbranlé jusques là. Cependant nous depeschons M. Morlas, & Bas. L'un, pour apprendre toutes choses; & l'autre pour les rapporter. Mais en somme, il faut loüer Dieu, & le prier; Cõme je le supplie aussi,

SIRE &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. de Beze; du 30. *Decembre* 1588.

MOnsieur, Dieu frappe de grands coups quand il lui plaist; Cestui-ci l'est, & d'autant plus en soi, qu'il n'estoit esperé, ni craint: & d'autant plus pour nous, que nous n'y avons trempé, ni l'ame, ni la main. En mesme temps il à aussi beni nos armes, en la prise de Niort. Tant de benedictions me font peur. Prions le qu'il nous donne la grace de lui en rendre graces. Nostre Assemblée s'est passée doucement; Beaucoup de bons conseils y ont esté pris. C'est a nous a les poursuivre; Et ce changement si grand, n'y en apporte toutesfois point C'est que, *eædem sunt artes, & belli & pacis*. Ce qui aura esté preparé contre la guerre, se trouvera a propos pour une paix. Non que je la voie, ni attende si tost; Mais c'est pour respondre a ceux qui se promettent trop, &

ne considerent pas qu'il faut que le Roi face la guerre apres ce coup, pour regaigner son peuple; qu'il faut qu'il ait de forts argumens, pour l'induire a la paix. Mrs. des Reaux, & du Fresne vous diront le reste; Nul ne vous honore plus que moi. Ie prie Dieu &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. des Reaux du 30. *Decembre* 1588.

MOnsieur, Pendãt que nous vous faisons les depesches que verrés, le Roi en à fait une autre a Blois, ou plustost, Dieu par sa main. Iamais on ne vit plus d'hommes desfaits, plus d'hommes refaits en une mort; jamais plus de desseins changés, plus d'années abregées en un matin. Et, ce dont j'estime que ce Prince à grandement a loüer Dieu, c'est que Dieu lui oste ses ennemis, sans main mettre, sans en souiller sa conscience, ni sa main. En mesme temps, il à surpris Niort, sans perte que du pauvre Villepion, a la barbe de M. de Nevers, M. de Malicorne dedans, & sept pieces de batterie. C'est a dire, effacer en une nuit tous les labeurs de ceste armée; Et vous en sçavés la consequence. Voila comment nos povres petards l'emportent tousjours sur leurs Canons. Ie crain certes que Dieu ne nous accable de ses propres graces; tant elles sont au dessus de nostre espoir, tant au dessus de toute reconnoissance que nous en puissions faire; Mais ce Prince est moderé, & sur tout, se fie en lui. Pour cela, nous ne voions rien a changer es resolutions portées par les instructions, tant vostres, que de M. du Fresne. Nous considerons, qu'il faut par

faut par raiſon, que le Roi nous continuë la guerre, pour rapprivoiſer ſes villes, deſbauchées ſous ombre de Religion, leur monſtrant que pour cela n'eſt il moins zelé Catholique. Et pourtant, faut il fortifier noſtre defenſive. Voions d'autre part, que pour ouvrir les propos d'une paix, il ſera bien aiſe d'en avoir ſubjet, par la deſcente d'une armée eſtrangere; alleguant, & la neceſſité de compoſer les choſes, & l'impoſſibilité de nous ruiner. Et pource, nous faut il recercher les moiens d'une offenſive. Penſons que ce que nous procurons pour ſouſtenir la guerre, ſervira a advancer & amander la paix. Et pourtant je vous ſupplie, n'y perdons un moment de temps. Pour voſtre regard particulier, nous craignons que vos gens iront plus retenus. Car s'ils eſtoient offenſés de l'inſolence de la Ligue, elle eſt punie; & ſi de la moleſſe du Roi, elle eſt purgée. Si faut il leur taſter derechef le pouls: & peut eſtre que M. de Maienne qui demeure, les continuera en meſme humeur. En ce cas, l'intention du Roi de Navarre, eſt que vous aiés bonne intelligence avec M. de la Noüe, & M. du Freſne, pour ſçavoir le temps que l'armée ſera preſte, & meſurer voſtre trainée a cela, afin que rien ne ſe gaſte par la haſter. Le contract de Monbeliard à eſté trouvé trop dur. Il vaut mieux vendre quelque terre a trac: & pour cet effet, l'ouverture du Marquis d'Aurech n'eſt hors de propos, ſur Enghien; mais il faudroit qu'il s'approchaſt de la valeur. Nous vous envoions une reſcription de 500. eſcus ſur Dauphiné, pour vous; & de 333. eſcus pour M. Hottoman. Elles ſeront maintenāt paiées, car c'eſt ſur les deniers accordés par chacune province, en l'Aſſemblée. Nous pourvoi-

rons aussi a M. du Fresne, quand il aura accepté la charge; Mais je vous prie, tenés la main, & qu'il le face, & que ce soit sans perte de temps. Au reste, faites estat que nous ne lairrons escouler aucune occasion de bien faire en toutes sortes; sauf a y observer la bien seance requise; Et si vous voiés que vous ne serviés suffisamment par delà, accourés pour nous aider. Le Roi de Navarre desire que M. de Guitri soit emploié en la charge de Mareschal de camp en nostre armée estrangere. I'essaierai aussi, nonobstant nostre necessité, qu'il soit accommodé de quelque somme. Vous aurés veu vostre frere; Ie ne lui escri point, par ce que nous attendons son retour. Vous n'avés tous deux meilleur ami, ni plus certain que moi. M. de Turenne s'en va chés lui, s'achever de guerir; Et cependant, preparer les hommes a nous aider a soustenir les efforts du printemps, que j'estime toutesfois que ce solstice d'hiver aura bien affoibli. Il s'est departi fort bien d'avec le Roi de Navarre, & tous ces petis mescontentemens, nettoiés de part & d'autre. M. d'Espernon est nostre ami: Mais vous n'ignores qu'il tendra a la Court, encor que je ne pense pas qu'il y soit si tost rappellé. Sil à esté cunctateur jusqu'a present, il le sera tant plus; &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS A M. Morlas, du 21. Janvier 1589.

MOnsieur, Dieu à voulu temperer les bonnes nouvelles. Le Roi de Navarre, s'acheminant a

la Ganache, le 9. de ce mois, tomba malade d'une forte pleuresie au costé gauche, sans Medecin, en un village. Nous le fismes saigner ; Et deux jours apres, y arriva M. Orthoman, qui l'a fort bien pensé. Nous l'avons veu en danger extreme. Imaginés vous quels estoient mes discours. En fin, Dieu le nous à remis en santé, & sur ses pieds. Ie viens au public. Ie vous envoie un petit Traicté des affaires presentes. Vous dirés que mon stile n'estoit pas sain, durant sa maladie: mais adjoustés y ce que verrés estre a propos, selon les affaires & les hommes. Mon advis est que chacun s'en retourne imbu du devoir que nous rendons au Roi, & du repos que nous souhaitons a la France: Que nous enhardissions le monde a parler d'une paix, bien qu'*implicité*, car le temps l'expliquera apres: Que nous ne desesperions personne, ains tendions les bras, & ouvrions le sein a tous ceux qui se voudront amender: Que les Ecclesiastiques entendent, que ledit Seigneur Roi de Navarre est un Prince qui à une Religion vraiement, mais qu'il ne la veut advançer que par voiés deües, a sçavoir de bon exemple ; & par parolle, non par violence ; non par spoliation de leurs biens, non par prohibition de leur exercice, se contentant que celle dont il fait profession soit libre. Que la Noblesse se souvienne que jamais Prince ne receut plus d'injures, & n'en vengea moins. Que lui aiant fait, entant qu'on à peu, une habitude de cholere, il n'a toutesfois rien rabattu de sa clemence & moderation, comme il à fait paroistre. Que le peuple sçache, que le plus grand de ses regrets, est de le voir ruiné ; Mais

ſa conſolation, qu'il à depuis le commencement juſques a la fin gemi ſous les miſeres de la guerre, tousjours ſouſpiré apres la paix. Que tous & chacun ſoient reſolus qu'il eſt Prince prudent, qui ſçait aſſés que la France ne ſe gaigne point par des batailles; que les conſciences auſſi, ne ſe domptent point par les armes; Mais que d'abondant il eſt Prince de foi, qui tiendra, comme il à tousjours fait, ce qu'il aura promis. Outre ce, qu'il à aſſés ſenti en ſoi que peut une juſte douleur, pour n'y reduire pas ceux que Dieu auroit aſſubjettis ſous lui. Sur ces fondemens, j'eſtime qu'un tel eſprit que le voſtre peut baſtir de grandes choſes, s'il y trouve la matiere non du tout indiſpoſée. Et certes, je parle en conſcience, c'eſt la pure verité ſans rhetorique. On peut adjouſter au Clergé, que le preſſant par trop, ils le mettront hors des gonds, & peut eſtre hazarderont leur condition; & l'exemple du Roi Henri VIII. ſeroit a propos. Au lieu, qu'ils la peuvent aſſeurer par une paix ſincere & tolerable, ſous laquelle meſmes les diviſions pourroient eſtre ramenées a une union. N'oubliés d'eſcrire a M. de Beze; advertiſſés par tout de la ſanté de ce Prince. Il eſt venu a propos qu'il ait eſté malade; & a lui, pour reconnoiſtre l'affection de ces peuples, qui en ont eſté touchés juſques au vif; Et aux peuples, pour ſentir aucunement combien vaut ſa perſonne; & vous dirai en paſſant, que la Ganache ſans cela fuſt ſecouruë; *Sed & exercitus noſter pleuriticus erat.* Souvenés vous de nos amis és occaſions qui ſe preſenteront; Vous avés ample ſubjet d'eſcrire; Et faittes, au reſte, eſtat de moi qui ſaluë vos bonnes graces &c.

Digitized by Google

LETTRE DE M. DU PLESSIS A *M. de Lestre Conseiller de Chaumont en Bassigni; du 19. Febvrier 1589.*

MOnsieur, L'amitié que j'ai portée a feu M. Languet, me fait aimer tous ceux qui l'ont aimé. Mais vostre vertu particulierement y adjouste beaucoup; mesmes, quand je voi qu'elle procede a l'action, c'est a dire qu'elle à mouvement & vie. Nostre Prince à esté loüé, de ce nœud Gordien qu'il à bien sceu couper. Mais la continue nous monstrera si c'estoit un *motu proprio*, ou une subreptice; une habitude, ou une passion passante; Et nul n'y à si grand interest que lui. En ces incertitudes, la condition de tous vrais citoiens est miserable, que l'obeissance retient, pour ne regarder a part a leurs affaires: que faute, d'ailleurs, de regarder a soi, la nonchalance publique accable bien souvent. Et plus ils ont eu d'esprit pour prevoir leur mal heur, ou de moien pour le prevenir, plus ils ont d'amertume. Ce que je m'asseure que vous sçaurés bien considerer & remonstrer aux autres. Ce que ce Prince peut, c'est d'ouvrir son sein a un chacun, & sa veuë pour tout le monde; Ce qu'il fait certes de tel courage, qu'il ne lui defaut que d'estre veu, pour estre bien aimé &c.

LETTRE DE M. DU PLESSIS A *M. de Buzanval, du 12. Mars 1589.*

MOnsieur, Le Sieur de l'Isle vous dira de nos nouvelles; particulierement de sa negotiation *.

* Pour le mariage de Madame avec le Roi d'Escosse.

Madame n'y à pas grande inclination, toutesfois nous ne voulons rompre. Le Roi de Navarre se delibere de la faire venir, & aiant parlé a elle, peut estre la persuadera; Mais, ce grand esloignement l'estonne, & celles qu'elle à aupres d'elle le lui font plus apprehender. Voiés que par tous moiens nos Escossois marchent. Il importe pour nostre accroissement: Car en multipliant de villes, nous diminuons d'hommes. Vous sçaurés nostre progres: Niort, Maillezay, Sainct Maixent, Loudun, Monstreuil-Bellai, Toüars, Chastelleraut, L'isle-Bouchart.. Ouvrage, mais a deux fois, de deux sepmaines. Et mieux ferions nous, si plus nous avions d'hommes; Mais nous nous affoiblissons en nous renforçant. Maintenant nous sommes en quelque traitté avec le Roi; Mon frere en fait les voiages secrettement. C'est pour passer Loire, pour l'assister. Peu de jours nous esclairciront, & lors vous en serés adverti. Mais n'en divulgués rien avant le coup; car il importe. Vous sçavés quelles penes nous avons eües, les années passées, a nous relever, puis a nous soustenir, & tantost a nous estendre; Maintenant *succedit novus labor:* il nous faut relever les autres: Et Dieu nous en fera la grace, s'il lui plaist. Mais vous, par vostre prudence, si le Roi s'adresse a la Roine d'Angleterre pour secours, (comme il est sur le point) que ce soit avec quelque recommendation de nos affaires: & qu'on lui face sentir la difference de nos armes, a celles de la Ligue. Il seroit bien a desirer qu'il fust dit, que quelque partie de l'argent que la Roine lui accorderoit, seroit emploié en telle, ou telle levée, sous la charge du Roi de Navarre; Mais, je n'ose esperer que vous y puissiés

parvenir, encor que j'ai veu de tels Traittés en Angleterre. M. d'Espernon sera rappellé, plus par necessité, que par faveur. Nous sommes assés bien ensemble ; & en fin, je voi encor des remedes a cet Estat. Car, si le Roi perd des villes, la Ligue proprement ne les gaigne pas ; & leurs remuëmens pour grands qu'ils semblent, ne sont pas tant a estimer ; par ce que terre nouvellement remuée, ne porte pas coup, si on ne lui donne loisir de s'affermir. Mais, ce qui me fasche, c'est qu'il semble que nostre terre soit condamnée au Ciel ; & contre les jugemens de Dieu, je ne voi ni rampart, ni remede. Nostre Maison se sent fort de ces furies: Mon frere hors de chés lui, sa femme aussi, sa Maison és mains d'un de la Ligue ; ma mere refugiée a Dieppe ; ma belle-mere pillée cruellement en Brie, mon beau-frere a Melun, qui se rend ; & tout son bien au pied. A moi, on ne pourroit adjouster que les travaux des miens. Dieu sçaura remedier en temps a tout cela, lequel je supplie &c.

LETTRE DE M. DV PLESSIS au Roi de Navarre ; du . . . . Mars 1589.

SIRE,

J'arrivai hier, qui estoit Mardi, a trois heures apres midi, en ceste ville. Le Roi ne peut parler a moi, par ce qu'il estoit las, tant de la chasse, que de deux harangues en public, qu'il avoit fait ce jour là, au Parlement & a ceux de la ville, où il parla fort

vivement de ceux de la Ligue. Aujourd'hui, j'ai esté oui. Vos articles leus, & disputés; Vn point demeure principalement en difficulté, en ce que V. M. accorde une Treve generale; que nous pouvons appeller suspension, pour cinq mois; jusques au premier de Septembre; & le Roi est resolu de ne l'accepter a moins d'un an. Les raisons de V. M. estoient; que l'expiration de la Treve, donne lieu a nouveau Traicté & conditions. Mesmes, que par là on pourroit revenir a parler de la religion & exercice d'icelle. Il respond que les six mois expirés, sans articuler de nouveau V.M. pourra faire prescher en ses places, sans qu'il y contredise, & sans entrer en nouveaux accords. I'ai repliqué, que par là on pensera, que vous vous advantagiés outre le Traitté. Il respond que cela n'est rien, quand il en sera satisfait en soi mesmes. I'ai allegué la dessus que vostre Majesté avoit a contenter beaucoup de gens, qu'encor qu'elle eust de l'authorité, elle avoit a la mesnager: que S. M. esprouvoit assés les fantaisies des hommes, & des peuples; que tous les fols n'estoient pas d'un costé; que c'estoit un traitté de durée, un terme long; & que diverses provinces avoient diverses choses a demander &c. Il respond; Qu'il traitte avec vostre Majesté pour esperance d'en estre secouru; que vos principales forces ne seront aupres de vous de deux mois: qu'apres deux mois de service elles auront a se retirer; que pour si peu, il ne donneroit jamais le passage: Que la tresve seroit d'un an, & qu'il n'en rabatroit pas un jour; Que vous n'y avés moins d'interest que lui &c. Ie disois, que premier qu'elle finisse on la pourra renoüer, que mesmes on pourroit faire venir les Deputés pour traitter d'une

Paix:

Digitized by Google

Paix: Que ce n'estoit pas pour le circonvenir, veu que lors S. M. auroit toutes ses forces. S. M. respond, que ces Traictés ne sont pas si tost faits, cependant que son service se ruineroit: que, peut estre cela escherroit il a une heure, qu'il en auroit plus de besoin. La fin à esté, qu'il s'y resolvoit du tout. Si non, ou qu'il aimoit mieux ne rien faire; ou que le passage lui fust rendu dedans les cinq mois, au lieu qu'il le vous entend laisser totalement. Croiés, Sire, qu'il n'y à esté rien oublié pour l'avantage de vostre service: & avec autant de liberté, que de respect. Et par ce que la chose importe, je depesche par son commandement ce porteur expres vers V. M. pour en sçavoir la finale resolution. Les Receptes de Chastellerault, le Blanc, & Argenton, ont esté mises en dispute. S. M. à acquiescé, quand elle à veu par les Articles que celles seulement de la Generalité de Tours y estoient mentionnées. Mais il proteste, que de tout ce qui se feroit depuis Pasques Flories, tout sera subjet a restitution de part, & d'autre; moiennant la livraison du passage au jour nommé: Si non, tout au plus tard huit jours apres, s'il y survenoit difficulté, ce qu'il ne cuide. Sur cest article, je desire aussi responce de V. M. Car, je ne m'avance, que comme vostre commandement me pousse; encor que ceste sepmaine, a la passer ici, m'est peneuse. I'ai veu des ce soir depescher, pour faire venir Cosseins; Les lettres sont expresses; Et pour l'affaire nommement dont est question. S. M. à desja mandé M. de Laverdin. On doute de son intention. S'il ne vient, S. M. me baillera un gentil-homme, pour derechef lui commander, & a faute de ce, rappeller ses trouppes. Que

Vuuuu

V. M. me resolve, s'il lui plaist, par ce porteur sur toutes choses, afin que l'on n'ait plus a y retourner. Ie le voi, autant que j'en puis juger, resolu a cela pour la Trefve, ou suspension. Ils n'ont point ici de nouvelles du changement de la place du passage, & y envoient voir. Au reste, Monseigneur le Comte de Soissons à chargé cinq Compagnies de Chevaux legers prés du Mans; Deux ont combatu; celles de Sagonne, & de Falandre, lesquelles ont esté desfaittes. Les trois se sont sauvées; & toutes ont perdu leur bagage. Le Roi à nouvelles que Clermont & Beauvais, se sont declarées pour son service. M. d'Espernon, resolu de ne venir point ici, semble traitter ailleurs. Aucuns tiennent, qu'il baille Boulongne pour Broüage. Bordeaux est en rumeur contre M. le Mareschal. C'est de M. d'Espernon, qu'en vient la nouvelle. Demain nous digerons les articles; sauf les susdits, ausquels ne sera touché que selon vostre commandement; Passant a Saumur je parlai bien avant* à l'homme, duquel la Varanne avoit parlé a V. M. Il est de bonne volonté, mais il entend que S. M. en traitte aussi avec M. de la Rochepot & l'Estelle, & que la chose ne se peut autrement. Ie n'oublierai rien de vostre service. Dieu doint a V. M.

*C'estoit le Sieur de Lessart Capitaine du Chasteau.

SIRE,

Ce que vous desire

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur a jamais, DV PLESSIS

De Tours ce mercredi au soir a minuit.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE a M. du Plessis; du . . . . Mars 1589. escritte de sa main.

MOns^r. du Plessis, La façon dont l'on à negotié avec vous, remettant en avant le fait de Chastellerault, du Blanc & d'Argenton, puis allongeant le terme du passage encor de huit jours apres Quasimodo, me confirment en l'opinion que j'ai tousjours esté, qu'on ne veut que nous amuser, & faire perdre le temps cependant que nous le pouvons bien & advantageusement emploier. Ie sçai qu'on traitte avec la Ligue, & semble qu'on ne vueille de nous, qu'en default des autres. Ce qui à esté cause, qu'aiant assemblé tous ceux qui sont ici prés de moi, nous sommes resolus a ceci. Ie consens la trefve d'un an, avec la permission secrette, ou par escrit, de pouvoir faire prescher dans six mois, a condition que nous aions Saumur, par ce que le Pont de Cé ne nous peut estre que du tout inutile a cause de la revolte d'Angers; Et ce, dans Quasimodo. Si on ne l'accorde, prenés congé, & vous en revenés, en protestant qu'il n'a tenu a nous, que ne lui aions rendu le devoir de bons & fidelles subjets. Ie vous prie, M^r. du Plessis, abregés, ainsi que Bissouze vous dira, que j'ai avisé de vous envoier. La Forest de Saivre s'est rendu. Les autres petis forts font les mauvais, je les escarterai bien avant que soit quatre jours. Adieu, je suis,

Vostre tres-affectionné maistre & meilleur ami
HENRI.

LETTRE DE M. DU PLESSIS AU Roi de Navarre, du 23. Mars 1589.

SIRE,

Ie n'ai peu parler au Roi, jusques à ce soir. Il à trouvé bon les articles que je lui ai presentés. Mesmes il accorde jusques a vingt mil escus, pour l'entretenement de la garnison, munitions, & fortifications du lieu qu'il vous doit bailler. Mais quand ce vient a la livraison dudit lieu, je trouve nouveaux faits, & nouvelles difficultés. De Saumur, il craint de n'en avoir le moien. Du pont de See, il dit qu'il faut qu'il aille a Angers, de là a Nantes, pour empescher les desseins de M. de Mercœur, qui commencent a esclatter en Bretagne, comme V. M. entendra. Et que s'il advenoit, qu'il fust entre nos mains alors, chacun connoistroit qu'il iroit de son fait. Là dessus donc il en revient là. Que dedans le premier jour de Mai il vous baillera le Pont de See, & des cette heure vous en fera la promesse de sa main. Et cependant desire que V. M. s'accommode de Baugency avec Brigneux (qui aura commandement de se retirer a Blois;) & y laisser 200. hommes avec le Capitaine Villeneuve, le premier de son Regiment, qui est ici, & qui aura commandement de vous livrer Baugenci. Là V. M. ne doute point que j'aie rien oublié de ce que j'ai deu. Que c'estoit un nouveau fait; Que je n'en avois point de charge; Que j'estois asseuré que V. M. ne le feroit pas; Qu'il importoit a ses affaires, que d'abordée V. M. acquist reputation; au lieu qu'on vous mettoit en hazard de la perdre.

Digitized by Google

Que le lieu estoit foible, non muni ni fortifié, proche de l'ennemi, loin de vous & des vostres, trois rivieres entre deux; & plusieurs autres choses. Repetant tousjours, que je sçavois qu'inutilement on vous proposeroit cela. En fin, la resolution à esté; Que je depescherois a V. M. & m'a esté commandé d'attendre vostre responsе. Que S. M. donneroit ordre, que le Marquis de Thuri vous ouvriroit Montrichard. Qu'il vous bailleroit aussi Meun sur Loire, avec Baugenci; sauf que vous les rendriés, en vous baillant le Pont de See. Ie ne trouve aucune apparence a prendre Baugenci: Mesmes le Roi s'esloignant vers la Bretagne, comme il fera apres ceste negotiation concluë. Et je supplie tres-humblement vostre Majesté d'y bien penser. Car il ne suffit pas seulement de passer: Ie pensois, si V. M. auroit agreable que je parlasse de Blois: car peut estre, les y ferions nous venir; Et pource, je supplie V. M. de m'en mander son intention. La ville est de reputation, logeable pour la retraitte d'une armée; Et qu'on y adjoustast Montrichard, ou Sainct Aignan, pour le passage du Cher. Il sera bon que V. M. face response fondée sur les raisons susmentionnées. Cependant je ne perdrai point temps; & croiés qu'il m'ennuie fort en prison. Ie ne pense point, quoi que ce soit, qu'ils vueillent rompre. Le porteur vous dira le surplus. Sur tout sa Majesté vous prie, que son dessein de Bretagne ne soit point divulgué; afin que cela n'apporte point d'empeschement aux remedes qu'il y veut apporter. Ie ne vous conte point ici les beaux propos: par ce que je m'arreste aux effects. Nul ne sçait que je sois ici. I'ai fort remonstré l'importance de conclurre promptement ceste

Digitized by Google

negotiation; parce qu'en ceste attente, vous ne mandés point vos forces de Guienne & Languedoc.

SIRE

Que V. M. me renvoie, s'il lui plaist, promptement le porteur. Ie supplie le Createur, qu'il lui doint en santé longue vie.

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur a jamais DV PLESSIS.

De Tours &c.

LETTRE DV ROI DE NAVARRE a M. du Plessis; du . . . Mars 1589. *escritte de sa main.*

SI le Roi va en Bretagne, il est ruïné. Les raisons; Ses ennemis feront courre le bruit, qu'il fuït devant M. de Maienne, lesquels ont imprimé desja au cœur de plusieurs, qu'il apprehende sa venuë, & que rien ne lui à fait quitter Blois, que cela; Vn chacun n'aiant tesmoignage du contraire, pour ne pouvoir lire au cœur de sa Majesté, & s'arrestant aux apparences, perdra cœur; & ses ennemis le redoubleront, & augmenteront le nombre de leurs partisans; outre le tort que telle reputation fera au service de sa Majesté, tant par toute la France qu'aux païs estrangers. Voila pour l'honneur. Pour le dommage; Il est indubitable que Meun sur ceste simple nouvelle de l'esloignement du Roi, quittera; Baugenci n'attendra la venuë du Duc de Maienne; Blois ira crier misericorde au devant de lui; Tours se revoltera, & reduira la garnison dans le Cha-

Digitized by Google

ſteau, dont l'armée Ligueuſe aura bon marché; Saumur portera les clefs au devant; Si duraut ce temps, S.M. à le loiſir de ſe ſauver par les Ponts de See, ce ſera tout ce qu'il pourra faire.

Que l'on ne regarde point a ce qui eſt dit ci deſſus; Quel moien ont les ſerviteurs du Roi, de Bretagne, de le remettre dans les places d'où ils ont eſté chaſſés, & d'où, depuis trois mois, ils ne ſe ſont peu aſſeurer? Quel equipage d'artillerie, quelles forces à le Roi, pour les reduire a obeir de crainte? Bref, c'eſt un voiage honteux, dont le dommage eſt certain, & le profit impoſſible. I'obmettois que Poictiers eſt en tel eſtat, qu'a l'eſloignement du Roi & de mes troupes, ſans doute il ſe declarera pour la Ligue. Ie ne puis, ni ne dois accepter Meun, Baugenci, ni Blois. Ie ne puis; parce qu'entrer dans de mauvaiſes places, a la barbe des ennemis, ſans munitions, ſeroit perdre & les hommes, & la reputation, que j'ai trop cherement acquiſe, en me faiſant declarer apprentif; Ie priverois le Maiſtre de l'utilité qu'il eſpere de mon ſervice, & ruïnerois ſes affaires & les miennes; Ce que je ne veux faire. Morlans vous dira quelques choſes là deſſus, que je n'ai voulu eſcrire. Vous ſouvienne que l'on vous aſſeura, qu'aiant paſſé, envoiant vers S. M. il ſe declareroit. Faites que cela ſoit. Pour Dieu, que l'on ne m'oſte point le moien de ſervir. Les irreſolutions ne ſont pas de ſaiſon. I'ai propoſé un moien a Morlans de conſerver la riviere de Loire. Ie le ferai a ces conditions. Bon ſoir, M^{r}. du Pleſſis. Ie m'en vai coucher tout faſché de ces longueurs;

Voſtre tres-affectionné Maiſtre & meilleur ami

HENRY.

ARTICLES DV TRAICTE DE LA Trefve, negotiée par M. du Plessis de la part du Roi de Navarre, avec le Roi Henri III.

Premierement.

QVe le Roi de Navarre avec toute fidelité & affection servira le Roi de toutes ses forces & moiens, dependans tant de son particulier, que de tout son parti, contre ceux qui violent l'auctorité de S M. & troublent son Estat; Et ne les emploiera ailleurs, soit dedans ou dehors le Roiaume, sans le commandement, ou consentement de S. M.

Pour lui faciliter le moien de mettre plus grand nombre de forces ensemble; & a ce que S. M. puisse aussi plus librement se prevaloir en ceste guerre de toutes les siennes; est faite & accordée Trefve generale & suspension d'armes & de toute hostilité par tout le Roiaume de France, entre S. M. & ledit Sieur Roi de Navarre, pour tous les païs, lieux, & personnes respectivement qui les reconnoissent & obeissent; & ce pour un an entier complet & revolu, commençant des le jour du present accord, & finissant a semblable jour l'un & l'autre inclus, durant lequel temps toutes choses demeureront es lieux tenus d'une part & d'autre, en l'estat qu'elles sont a present.

L'Estat d'Avignon & Comté de Venisse, appartenant a nostre Saint Pere le Pape jouira pareillement de ladite trefve, comme estant sous la protection de S. M.

Ledit

Digitized by Google

Ledit Sieur Roi de Navarre fera cesser tous actes d'hostilité, commençant des a present en la Province où il est, & mandant a ceux qui commandent sous lui es autres Provinces, de faire incontinent le semblable, nommement de rompre toutes entreprises.

Comme S. M. fera aussi en mesme temps commandement a ses Lieutenans generaux & Gouverneurs esdites Provinces, d'observer le semblable; & pour cet effet y despeschera homme exprés.

Sera ordonné, tant d'une part que d'autre, a ceux qui ont commandement esdites Provinces, qu'ils accordent entre eux de la levée des deniers, les reglant au plus grand soulagement des subjets de S. M. & de ses finances que faire se pourra.

S'il se prend quelques places, ou aucuns des serviteurs d'une part ou d'autre depuis le jour du present accord, tout sera restitué & restabli en l'estat qu'il se trouveroit lors de ladite prise, nonobstant que ceux qui l'auroient faite, n'eussent receu ni peu recevoir le commandement touchant ladite surseance.

A ce que ledit Sieur Roi de Navarre puisse avoir plus grande commodité de faire le service qu'il promet a S. M. Elle fera dans le lendemain de Quasimodo 10. *du present mois d'Avril mettre entre ses mains ou des siens, les Ponts de Sée, pour se prevaloir a l'effet susdit du passage qu'il aura par ce moien sur la riviere de Loire.*

Le lieu des Ponts de Sé fut chãgé pour Saumur, a cause de la difficulté qu'y apporta le Sr. de Cossein, Capitaine desdits Ponts de Sé.

Ledit Sieur Roi de Navarre aiant ledit passage en son pouvoir, marchera avec ses forces incontinent, & sans sejourner en icelui, droit la part où sera le Duc de Maienne, pour s'opposer a ses efforts, & desseins, & ne

Digitized by Google

sera la guerre qu'audit Duc & a ceux de sa faction, sans souffrir qu'il soit rien entrepris ni attenté es lieux & endroits de païs où l'auctorité de S. M. est reconnuë, ne en quelque part que ce soit qu'il passera ou sejournera changer, ni permettre changer ou alterer aucune chose au fait de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine : ni qu'il soit fait aucun mal ni desplaisir aux Catholiques, tant Ecclesiastiques que autres bons serviteurs de S. M. soit en leurs personnes, biens, ou autrement en quelque sorte que ce soit.

Si durant ceste guerre ledit Sieur Roi de Navarre, ou les siens prennent quelques villes, chasteaux ou autres places, par force, surprise, intelligence, ou y entrent en quelque autre façon que ce soit, il les remettra & laissera incontinent en la libre disposition de S. M. laquelle toutesfois aura regard en l'election des Gouverneurs qu'elle voudra mettre esdites villes qui seront prises, comme dit est, qu'ils ne soient suspects audit Sieur Roi de Navarre, d'autre affection, que d'estre serviteurs de S. M.

Et sauf aussi, que pour sa commodité particuliere, retraite de ses blessés & autres malades pendant ceste guerre, & pour gage & seureté des frais qu'il fera en icelle pour le service de sa Majesté en attendant qu'elle les puisse rembourser, il pourra retenir une place en chacun Bailliage ou Seneschaussée, de celles qui seront prises par lui ou les siens, pourveu qu'il n'y ait siege d'Evesché, Bailliage, ou Seneschaussée; & en laquelle place ne sera aussi aucune chose

changée en la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Le droit que sa Majesté à accoustumé prendre audit lieu des Ponts de Sée lui demeurera libre & entier; Et neantmoins ledit Sieur Roi de Navarre y pourra faire lever par nouvelle imposition jusques à la somme de vingt mille escus par an, pour l'entretenement de la garnison, & autres frais qu'il conviendra faire pour la garde & seureté dudit lieu.

Les receptes de Loudun & autres de la generalité de Tours establies es lieux puis nagueres saisis par le Roi de Navarre, seront laißées a sa Majesté, sauf ce que montera l'entretenement des garnisons ordinaires desdits lieux.

Ledit Sieur Roi de Navarre hors les païs & lieux qui sont de present en son obeissance, n'empeschera ni ne touchera en aucune sorte aux deniers de sa Majesté, & n'en imposera aucuns en quelque lieu que ce soit, ni mesmes es villes qu'il retiendra, ainsi que dit est: mais seulement aura & prendra par les mains des Officiers & Receveurs de sa Majesté, ce qui lui sera par elle ordonné pour l'entretenement de la garnison qu'il lui conviendra avoir dans lesdites places, laquelle sera limitée & moderée selon la qualité d'icelles.

En consequence de ce que dessus, sadite Majesté accorde mainlevée audit Sieur Roi de Navarre & ceux de son parti, de tous & chacuns leurs biens; & leur en fera expedier toutes lettres & declarations necessaires, pour en jouïr tant que ladite Trefve dure-

Digitized by Google

ra, comme aussi reciproquement ils laisseront joüir les Catholiques tant Ecclesiastiques que autres bons serviteurs de S. M. de leurs biens & revenus, és païs & lieux de leur obeissance.

Fait, arresté, & conclu, sa Majesté estant a Tours, le troisiesme jour du mois d'Avril 1589.

Signé HENRI & plus bas,

REVOL.

Outre ce dessus fut convenu a part; Que ceux de la Religion ne seroient plus recerchés; Que l'exercice en seroit libre & public en la ville du passage, en l'armée, & là où seroit la personne du Roi de Navarre; Aussi es villes qui en chacun Bailliage seroient baillées audit Seigneur Roi; Et par ce que Saumur fut baillé au lieu des Ponts de See, par la difficulté que fit le Sieur de Cosseins de s'en dessaisir; S. M. voulut que l'exercice ne fust public de quatre mois a Saumur, ains en maison privée seulement. Ce qui fut pendant ce terme observé par le Sieur du Plessis. Le Roi bailla Chastillon sur Indre, & dix mille escus en recompense au Sieur de Lessart, du Gouvernement de Saumur; Et le Roi de Navarre quatre mil escus audit de Lessart, & autant au Maistre de Camp Lestelle, dont le Sieur du Plessis s'obligea, & en ont esté paiés.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI DE NAVARRE a M. du Plessis, du 30. Auril 1589.

Monsʳ. du Plessis, La glace à esté rompuë; non sans nombre d'advertissemens, que si j'y allois, j'estois mort. I'ai passé l'eau en me recommandant a Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement preservé, mais fait paroistre au visage du Roi une joie extreme; au peuple, un applaudissement nompareil, mesmes criant Vive les Rois, dequoi j'estois bien marri. Il y à eu mille particularités que l'on peut dire remarquables; Envoiés moi mon bagage, & faites advancer toutes nos trouppes. Le Duc de Maienne avoit assiegé Chasteaurenault; Sçachant ma venuë, il à levé le siege, sans sonner que la sourdine, & s'en est allé a Montoire & Laverdin. Demain vous sçaurés plus de nouvelles. Adieu. Du Fauxbourg de Tours où est le quartier de nostre armée, ce 30. Avril; 1589.

Vostre tres-affectionné maistre & meilleur ami
HENRI.

DECLARATION DU ROI DE Navarre, au passage de la riviere de Loire en Avril 1589.*

* *Dressée par M. du Plessis.*

HENRI, par la grace de Dieu, Roi de Navarre: A tous ceux qui ces presentes verront, Salut. Comme il ait pleu a Dieu nous faire naistre premier

Prince du sang, & premier Pair de France, que la nature enseigne a deffendre son Roi, la loi & le devoir obligent a maintenir l'Estat de ce Roiaume; Et qu'il soit tout evident, par les effets connus a un chacun, que les perturbateurs, quelque pretexte qu'il prennent, n'ont autre but, que la vie & Couronne de S. M.; autre dessein, que la dissipation & usurpation de cet Estat: dont ne se peut ensuivre que la confusion de toutes choses, divines & humaines, l'aneantissement de tout ordre, police & justice; la ruine entiere, & d'un chacun en son particulier, & de tous les bons subjets de ce Roiaume en general; telle, que tous la prevoient, & la deplorent en leurs cœurs, & desja plusieurs la sentent en effet, en leurs biens, vies, honneurs & libertés.

Pour ce est il, que nous appellé de Dieu, de la nature, & de la loi, a un œuvre si necessaire, nous sommes resolu d'emploier nos vie, moiens & pouvoir, au restablissement de l'auctorité du Roi, nostre Souverain Seigneur; restauration de ce Roiaume, conservation & delivrance, entant qu'en nous sera, de tous les bons subjets d'icelui; contre ceux qui si ouvertement ont attenté a la personne de S. M. osé entreprendre l'usurpation de son Roiaume, & mis sur le bord d'une ruine presque inevitable, tant de pauvre peuple, que Dieu par sa grace avoit uni & conservé par tant de siecles, sous les sacrées & inviolables Loix de cet Estat.

Declarons; que nous n'avons, & ne voulons tenir pour ennemis, que ceux qui par leurs effets se sont proclamés & declarés ouvertement ennemis du Roiaume: qui ont, entant qu'en eux est, esteint & effacé

le nom du Roi, du Souverain Magistrat a nous donné de Dieu, paravant sacré a nostre nation: degradé les Parlemens & Cours Souveraines, jusqu'a en avoir cruellement tué des principaux personnages, sur la dignité & vie desquels, soit pour leur estat, ou soit pour leur merite, les brigands & les barbares, & tous ennemis du genre humain, n'eussent pas entrepris: Rompu & brisé les seaux de ce Roiaume, sacrés instrumens de la justice souveraine, comme violant, & prophanant, entant qu'en eux seroit, la justice mesmes; Et en somme, confondu tellement toutes choses, qu'il ne reste en tous les lieux où leur puissance à lieu, que sac, sang, fureur & insolence; desolations de peuples, charongnes de villes, dueil, & lamentation en toutes les familles, combustion & horreur universelle en toutes sortes.

A ceux là nous opposons nos justes armes: A ceux là nous declarons la guerre avec toute rigueur. Et contr'eux nous convions & adjurons tous bons François, fideles au Roi, amateurs de leur patrie, & zelateurs des bonnes loix, de nous assister & de leurs vœux, & de leurs armes. Resolus, & asseurés que Dieu nous benira, nous fera la grace, sous l'authorité du Roi, de les chastier selon leurs demerites; & ne souffrir plus longuement, tant de maux impunis. Maux, commis sous faux semblant de bien; sacrileges & impietés, sous les noms sacrés de pieté & de justice.

Nonobstant, parce que nous n'ignorons point que plusieurs ne puissent avoir esté enveloppés en ces enormités: les uns emportés de la fureur, les autres vaincus de juste crainte; & la pluspart subornés par artifices, plustost que poussés par leur malice propre; Ne pouvãs

aussi penser, que la France se soit tant abastardie, & desmentie, que de renoncer de guet a pens, & de froid sang, a sa fidelité & loiauté envers son Prince naturel; c'est a dire, a l'heritage & patrimoine de ses peres. Nous, pour le desir que nous avons de demesler, entant que nous pourrons, les innocens d'avec les coulpables, & d'user avec toute discretion, du juste glaive que Dieu nous à mis en main, pour le service du Roi nostre Souverain Seigneur, & conservation de ses subjects; Denonçons a toutes Provinces, villes, Communautés; gens d'Eglise, de la Noblesse, & de la Iustice: Capitaines, gens de guerre, Citoiens, Bourgeois, & toutes autres personnes, de quelque degré, qualité & condition qu'ils soient; Qu'ils aient a se retirer promptement de la communication, & societé desdits ennemis, & perturbateurs de cest Estat, pour se reünir sous l'obeissance de sa Majesté, & lui donner asseurance de leur fidelité & service. En ce cas, en estans aussi deuëment par eux certiorés, les conserverons soigneusement, selon l'authorité que nous tenons de lui, & desirons emploier sous ses commandemens. Sinon, & qu'ils se rendissent ou obstinés, ou nonchalans: protestons de tout le mal qu'ils auront a souffrir par la rigueur des armes, comme dignes de participer au juste chastiment de ceux, a l'injustice, & violence desquels ils auront apporté, soit consentement, soit connivence.

Entendons consequemment conserver, & maintenir tous les bons subjets, & serviteurs du Roi nostre Souverain Seigneur; Ceux aussi qui se reüniront a lui, comme dessus; en leurs biens, vies, honneurs, libertés, religion, & conscience; sans exception ni acception quelconque;

Digitized by Google

conque; Par especial, ceux du Clergé, desquels nous voulons d'autant plus prendre de soin, que plus ils sont exposés communement aux excés de la guerre. Pourveu aussi que de leur part, ils se resouviennent d'aimer la paix & l'union; de se contenir modestement en leurs limites; au lieu que quelques uns d'eux, au grand blasme de leur vocation, se sont rendus instrumens de ces desordres.

Deffendans tres-expressement a tous nos gens de guerre, & autres qui nous adherent en ceste nostre poursuitte, de rien attenter ni entreprendre sur les susdits bons subjets & serviteurs du Roi, & autres, comme dessus, a lui reconciliés, de quelque qualité & condition qu'ils soient: nommement sur lesdits du Clergé ni sur les lieux destinés aux usages de leurs services Ecclesiastiques, ausquels ne voulons qu'ils soient aucunement troublés. Le tout, sur pene aux infracteurs de la presente, d'estre punis, & chastiés selon l'exigence des cas, & la rigueur de nos Reglemens militaires.

Comme aussi nous commandons tres-estroittement a nos Lieutenans, Gouverneurs, Officiers de nostre armée, Chefs & Capitaines, & toutes personnes de commandement, d'y tenir soigneusement la main, chacun en son endroit: Sur pene ausdits Chefs & Capitaines, par la negligence ou connivence desquels il en seroit mesadvenu, d'en respondre en leurs propres noms, & personnes.

Admonestans neantmoins, lesdits bons subjets, & serviteurs du Roi nostre Souverain Seigneur, & a lui reconciliés, comme dessus, de tous degrés & qualités, pour aider a la distinction des bons & des mauvais, &

pour prevenir les inconveniens trop plus aisés a empescher, qu'a reparer: de se retirer de bonne heure a nous, & a nosdits Lieutenans, Gouverneurs & Officiers; pour estre munis des Passeports, Sauvegardes, & depesches necessaires. Entendant toutesfois, que les Sauvegardes du Roi nostre dit Souverain Seigneur, ses Lieutenans generaux, ou autres commandans sous son nom, & auctorité, données de puis la datte des presentes, soient inviolablement gardées & observées, sur pene aux infracteurs d'icelles d'estre rigoureusement punis, selon nosdits Reglemens.

Prions ici tous les ordres, & Estats de ce Roiaume, de se representer devant les yeux, quel empirement s'est ensuivi, & ensuivra par consequent de plus en plus, en chacun d'eux par la continuation de ces confusions; Ceux du Clergé, de considerer la pieté estouffée dans les armes; le nom de Dieu, en blaspheme; & de religion, en mespris; s'accoustumāt un chacun a se joüer du sacré nom de foi, lors qu'il void que les plus grands la prennent pour pretexte des plus excecrables infidelités, qui puissent estre.

Ceux de la Noblesse; de remarquer quelle cheute à pris leur ordre, en peu de temps: quand les armes, marques ou de la Noblesse hereditaire, ou loiers de vertu; sont comme traisnées dedans la fange; mises es mains d'une populace, qui de liberté passera en licence; de licence, a l'abandon de toutes insolences: sans plus respecter, comme ja on le void, ni merites, ni qualités.

Ceux de la Iustice; quel brigandage est entré par la porte de Bien public: quand en la Chambre des Pairs de

ce Roiaume, où les plus grands laissent leur espée, par reverence de justice; entre un procureur armé, accompagné de vingt maraux; porte l'espée a la gorge au Parlement de France, l'emmene en triomphe a la Bastille. Quand un premier President est assommé, traisné & pendu a Thoulouze; zelateur de sa religion, s'il en fut onc, le plus formel ennemi de la contraire; par le monopole d'un Evesque; Et avec quelle apparence d'heresie? Monstres de fureur, de cruauté, de barbarie. Qui pourtant ne peuvent vivre longuement; Si ce n'est, peut estre, par une memoire honteuse a ce siecle, a la nation qui les à portés, & les supporte; detestable, en quelque lieu qu'elle parvienne, a la posterité.

Ceux du tiers Estat, qui tout au moins devoient tirer profit de ses dommages, advisent s'ils sont soulagés de tailles & subsides; s'ils sont deschargés de la gendarmerie; Si leurs boutiques, es villes; ou leurs mestairies es champs, s'en portent mieux; Si les finances sont mesnagées mieux que devant. Au contraire, si les mangeries ne doublent pas, si l'herbe croist pas devant leurs portes; Si pour une main qui foüilloit aux finances, il n'y en à pas trois: Si ce n'est qu'on appelle mesnage, le sac des bonnes maisons donné aux crocheteurs; les rançonnemens aussi des gens de bien, qui gemissent sous ces desordres. Chose qui ne peut durer, que peu de jours, & au bout desquels, la populace acharnée au sac de ceux qu'ils nomment Politiques, comme loups a un carnage, venant le butin a defaillir, se jettera cruellement & indifferemment sur tous les apparens.

Digitized by Google

Se souviennent les villes, qui ont pris leur faction, en quel estat ils estoient auparavant, & en quel aujourd'hui. Le commerce, qui l'ira cercher au creux d'une forest? la justice, dedans les cachots de la Bastille? les estudes, où la barbarie occupe tout? Et si sont ce les moiens qui les ont fait venir a la splendeur, a la frequence, a la richesse: les moiens qui seuls les y peuvent entretenir. Aujourd'hui c'est heresie que d'estre Politique; Ainsi la Police, qui les avoit mis en fleur, est en mespris. Demain ce sera un crime irremissible, d'estre riche. Si au reste, elles ont garnison, leur liberté perit; Et la friandise de ce mot les à fait perdre; Si elles n'ont point de garnison, les voila donc en proie, accablées de garde, & mal gardées: en danger a tous momens, d'une surprise. Et voila leur liberté imaginaire, pour prison.

Les champs n'en auront meilleur marché, si ce mal dure. Vn Roi ne peut pas souffrir d'estre degradé par ses subjets, Il faudra ranger rigueur contre rigueur, & force contre force. Les licences, les excés & les desbordemens de ces perturbateurs, en attireront d'autres. Contre l'usurpation d'un estranger, faudra que S. M. soit secouruë d'estrangers. Contre les menées & factions de l'Espagnol; des Allemans & des Suisses. Nos champs en deviendront forests, & nos guerets en friche. Mal commun au laboureur, & au bourgeois, commun, & au gentil-homme, & au Clergé; Mal, qui nous redoublera les voleries aux champs, & les rages és villes. Et lors, mal-heur aux autheurs & aux fauteurs de ces miseres; Le peuple convertira ceste fureur contr'eux; racheptera de leur sang son abolition, son re-

Digitized by Google

pos, & sa vie. Et verront, a leurs despens, que c'est d'arracher le sceptre au Souverain, le glaive au Magistrat, pour en armer & authoriser la licence d'un peuple.

Voila qu'ils pensent avoir arraché le Roi de son Throsne; Ils en ont laissé la place vuide. Demandons leur en conscience, pour qui y asseoir. Le Duc de Maienne? Qui sera le Prince en Chrestienté, qui ne s'y opposera? qui ne se connoisse interessé en cet exemple? De nostre Noblesse, combien de Maisons se trouve il qui ne voudroient obeir a celle de Lorraine? (moins au Cadet des Cadets de la maison,) honnorées de l'alliance, & de nos Rois & des Princes voisins: Qui ont cet article par dessus, d'estre nais François, & d'avoir perseveré en leur naissance. Ces gens, quel contrecœur leur seroit, de ploier le col sous un si foible joug? de voir & leur vies, & leurs honneurs a la discretion de ces nouveaux-venus, que Nature leur à fait égaux, de qui la Loi du Roiaume a mesuré l'espée a mesme pied; que Dieu mesme n'a rien advantagé sur eux, qu'autant qu'il les à abandonnés a leur presomption, leur arrogance? Combien de Princes de la Maison de Bourbon ont ils a perçer, premier que venir là? Princes, armés de droit & de courage, & de creance, contre cette imaginée chimere d'usurpation: Pour le sang desquels, cette Noblesse exposera le sien; Noblesse, qui en semblables mutations, se void tousjours enterrée avec la Monarchie; Noblesse, de qui l'honneur & le degré est attaché a celui de nos Rois: qui ne peut pas esperer, en somme, de tenir le rang sur le commun, que Dieu lui à donné; quand elle verra son Souverain, celui de qui elle tient l'espée, precipité du sien. Que chacun se taise,

Digitized by Google

Qu'on leur laisse faire a leur loisir tout ce qui leur plaira. S'ils veulent fonder leur usurpation sur les pretensions de Charlemagne, comment s'accorderont ils avec Monsieur de Lorraine, & ses enfans? Comment, ores que ceux là veillent acquiescer, avec la branche de Vaudemont? Et s'ils pensent la Couronne deuë aux merites, aux labeurs & aux vertus; c'est a dire, aux monopoles du feu Duc de Guise, comment donc en frustrent-ils son heritier? Et qui doute que tous les Cadets de la Maison n'en pretendent leur part? C'est a dire, qu'ils ne se resolvent donc a deschirer l'Estat, & en partir les pieces.

François, imaginés vous ici, quel sera vostre estat. Ces changemens d'un extreme en l'autre, ne se font jamais sans un renversement tres violent; Le renversement de la maison où nous sommes logés, ne se peut pas faire qu'il ne nous accable. Nostre corps ne s'en va point en vers & en serpens, que la mort ne precede. Ces serpens ne peuvent naistre, ne peuvent sortir du corps de cet Estat, qu'il ne soit resolu, peri, & pourri; que nous tous, qui ne vivons qu'en lui, n'en souffrions la ruine. Il est bien aisé de desirer une Couronne: aisé a un peuple esmeu & passionné contre son Prince, de penser au changement d'Estat. Entre le desir ambitieux, & l'accomplissement; entre vos promptes coleres, & vostre vengeance si lointaine; combien de journées; & de batailles? combien de sang, & de sac, & de misere? Les siecles ne suffiront a decider cette querelle. Le fils y prendra la place de son pere, & le frere du frere; Vous aurés perpetué une confusion a la posterité, qui en maudira vos frenaisies, vostre memoire.

Digitized by Google

Et combien vous seroit plus a propos, d'abreger tant de calamités par une paix ? une paix, qui du Chaos si tenebreux où vous vous estes mis, vous remist en lumiere ? qui vous rendist vous mesmes a vostre nature & a vostre sens : qui vous delivrast de ces inquietudes où vous estes, de ce labyrinthe où vous estes entrés, que vous jugés bien que ne pouvés franchir, & dont cependant vous ne voiés le bout ? Vne paix, qui remist chacun en ce qu'il aime, rendist au bon-homme sa charruë, a l'artisan sa boutique ; au marchand son traffic, aux champs, la seureté ; aux villes la police ; & a tous indifferemment une bonne justice ? Vne paix, qui vous rendist l'amour paternel du Roi ; a lui, l'obeissance & fidelité que lui devés ? Vne paix, en somme, qui rendist a cest Estat, l'ame & le corps ; Le corps, qui s'en va tiré par ces ambitions en mille pieces : L'ame, je veux dire, ce bel ordre qui l'a conservé, qui du haut jusques au bas degré s'en va tout en confusion ?

Ces choses considerées, chacun venant a approfondir, soit le mal que lui mesme se fait, soit celui qu'il aura a souffrir en ces confusions : Nous nous asseurons que ceux qui jusques ici ont persisté en leur debvoir envers sa Majesté ; doubleront d'affection & de courage a le servir de bien en mieux, contre ses ennemis : Que ceux qui sous bonne foi, se sont laissés aller a leurs prattiques, ne voudront estre instrumens de leur propre ruine, en sappant le pied de cet Estat, dessus leurs testes : ains desisteront plustost d'un si mauvais parti, recourans a la clemence de sa Majesté, qu'il tient a toute heure ouverte, a ceux qui la recerchent

Digitized by Google

Quant a ceux qui s'opiniastreront, ennemis du Roi & de ce Roiaume, & de leur propre bien: comme ils acquerront tres-justement l'ire de Dieu & la haine des hommes; aussi n'ont-ils a attendre qu'un jugement redoutable de la haut, condigne a leurs merites; que Dieu vueille sur ces obstinés accelerer, par sa misericorde; pour l'abregement de tant de maux & de miseres; le bien, repos & soulagement de tant de povre peuple.

Pour nostre regard, nous protestons que l'ambition ne nous met point aux armes; Assés avons nous monstré que nous la mesprisons. Assés avons nous aussi d'honneur d'estre ce que nous sommes. Et l'honneur de cet Estat ne peut perir, que n'en perissions. Aussi peu, & Dieu nous est tesmoin, nous mene la vengeance. Nul n'a plus reçeu de torts & d'injures, que nous; Nul, jusques ici, n'en à moins poursuivi; Et nul ne sera plus liberal de les donner aux ennemis, s'ils veulent s'amender; en tout cas, a la tranquillité, a la paix de la France.

Ce qui nous afflige, que nous ne pouvons voir ni prevoir sans larmes: c'est que cet Estat soit reduit a ce poinct, que son mal si envieilli, si obstiné, ne se puisse guerir sans maux. De ces maux nous protestons contre la plaie, & ceux la qui l'ont faitte. Qui à fait la plaie, est coulpable du fer & du cautere, des incisions & des douleurs que necessairement ils font.

Suffit, & chacun aussi le pourra voir, qu'en ce peu que nous pourrons, nous y apporterons le soin du bon Chirurgien, qui aime le malade; Les ennemis, certes, qui aiment la maladie, y apporteront, outre le fer, & la haine, & la fraude, ne pouvans estre contens qu'en leur

ambition

Digitized by Google

ambition sur cest Estat, ne pouvans la contenter aussi, que par sa mort finale. Mort, que nous rachetterons au prix de nostre vie, & de tous nos moiens. Ains plustost, comme nous esperons en la grace de Dieu, gardien des Rois & des Roiaumes, reverrons dans peu de temps, pour fruit de nos labeurs, le Roi en l'authorité qui lui est née & deuë, le Roiaume en la vigueur, & en la dignité que jadis il avoit; a l'honneur de Dieu, au contentement de tous les bons François, consolation de tant de pauvre peuple, crevecœur de ceux qui en convoitent la ruine.

Si prions toutes Cours Souveraines, Gouverneurs, Lieutenans generaux, Baillifs, Seneschaux & autres Officiers de S. M. de nous vouloir tenir la main, chacun endroit soi, en ceste nostre intention, pour le bien de ses affaires & service; Car tel est nostre principal desir. Faita Saumur ce 21. d'Avril 1589.

MEMOIRE* ENVOIE AV PAIS BAS *pour le faire considerer au Duc de Parme.*

* M. du Plessis dressa ce memoire, par le commãdement du Roi Henri III. en Avril 1589.

AIant le Duc de Parme dessein de se rendre maistre des Païs bas: semble, qu'il ait plustost a prevenir qu'attendre la mort du Roi d'Espagne: sinon, pour esclatter ouvertement, a tout le moins, pour avoir disposé tous ses affaires, jusques a ce point, tant dedans que dehors l'Estat.

La principale chose qui est requise a son establissement, c'est la bienveillance du peuple, & des voisins; Chose qui ne s'aquiert moins, ni moins solidement

Digitized by Google

par le ressentiment d'une necessité commune, que par la reputation de la vertu.

Or est il, que ce ressentiment d'interest, qui oblige principalement & les hommes, & les Estats les uns aux autres, sera plus vif, pendant la vie du Roi d'Espagne, & dedans & dehors; au contraire, s'amortira notoirement par la mort.

Le peuple du païs hait naturellement l'Espagnol, porte avec douleur le joug d'Espagne. Ne lui en chault, tandis qu'il en est chargé, quel autre joug il prenne; Il y à paru quand pour s'en descharger, il s'est chargé des François, ses anciens ennemis.

Quand la mort du Roi d'Espagne, qui ne peut tarder, les en aura delivrés, ils penseront estre a leur aise, & n'avoir plus besoin de personne: peseront l'Italien contre l'Espagnol, & prefereront, peut estre, la domination d'un Prince lointain, d'une jeunesse foible, d'un conseil lent en ses actions, c'est a dire la domination imaginaire, telle qui sera en la cõfusion qui y semble devoir estre alors, & sous laquelle evidemment leurs Estats & privileges reprendront leur authorité & vigueur; a la subjection effectuelle d'un Prince present belliqueux, & actif, duquel la seule presẽce estouffera, leurs privileges, la prudence leurs authorités; quelque bon, clement, & debonnaire que d'ailleurs il leur puisse estre.

Et ne faut ici imaginer de les retenir du tout par garnisons & Citadelles. Citadelles sont trop odieuses a ces peuples, & c'est pour estre Espagnol du premier jour, & puis, une domination fondée dessus la haine, difficilement se comble par amour, Garnisons d'ailleurs, en tant de grosses villes, sont de si grands frais, que les In-

Digitized by Google

des n'y suffiroient ; & tant moins le païs. Il faut a sa reputation & a ses forces adjoindre le contentement du peuple, lui rendre ses libertés, dedans sa servitude; son commerce, en la confusion des armes; la douceur d'un bon repos en l'amertume de la guerre, tandis qu'il en est alteré, & que moins il l'attend.

Cela peut il faire maintenant, en s'alliant des Provinces unies, sous conditions sortables, & a leur Estat, & a son dessein, & desquelles il aura meilleur marché beaucoup, que s'il attend la mort du Roi d'Espagne. Sa mort advenant, ils penseront, leurs affaires faittes, a s'accroistre sur le voisinage, au lieu qu'ils ne sont que sur le conserver: pratiqueront contre lui les autres villes & Provinces. Il sera en pene de se tenir ferme, & non plus de hausser son degré.

L'alliance des voisins est necessaire a un nouveau Prince, & les alliances sont fondées sur la necessité. La mort du Roi d'Espagne advenuë; fait esvanoüir toutes necessités, renverse le fondement de toutes alliances; Et pource, redi-je encor ici, que S. A. doit s'establir devant sa mort.

L'Estat d'Angleterre peut beaucoup envers les Païs bas, pour les moiens, pour le trafic, & pour les Ligues anciennes. La Roine seroit bien aise de voir ces païs distraits de la Couronne d'Espagne; les aimeroit mieux en mains plus foibles, que plus fortes; en diverses mains mesmes, qu'en une seule. Elle craint aussi que l'Espagnol battu, ne se releve, & n'a pas caution d'une pareille issuë, quelle à receüe de la faveur de Dieu, plus que de sa force ni prudence.

En ceste doute donc, elle sera bien aise de s'allier dudit

Seigneur Duc, de le voir distrait du Roi d'Espagne, de tenir la main a son dessein; Sçachant bien que si l'armée d'Espagne eust esté jointe a celle des Païs bas, elle couroit fortune, & aiant a craindre que ce qui n'a peu la premiere fois, rencontre la seconde.

Le Roi d'Espagne mort, elle est libre de ceste crainte, elle y prevoit des maux domestiques, on y voit ja des dissensions; l'Estat d'Espagne, occupé a conserver le sien, n'usurpera l'autrui; Elle à desja un pied dans les Païs bas, &, peut estre, ne perdra l'occasion d'y mettre l'autre.

Aujourd'hui le Roi de France est mal-mené de la maison de Guise; Il sçait que l'argent & les brigues d'Espagne y ont fort operé; Il voudroit, sans doute, de bon cœur, lui susciter le mesme, & s'obligeroit a maintenir ledit Seigneur Duc en son dessein; Ce qui lui seroit utile a l'advenir.

La mort du Roi d'Espagne advenuë, ceste occasion cesse, la Ligue de son Roiaume se verra tomber a coup, comme sappée par le pied; Il ne verra plus rien de redoutable au dedans ni au dehors de son Estat, pensera, peut estre, alors a ses vieilles pretentions de Flandres & d'Artois, a se vanger des injures receües du Roi d'Espagne, du Duc de Parme mesmes, si pour ploier aux humeurs d'Espagne, il assiste la maison de Guise a lui oster l'Estat.

Le Roi de Navarre, Prince belliqueux, qui est sur son croissant, aura esté compris en ces mauvais offices, veu le notable interest qu'il à a la Couronne, & que ceux de la maison de Guise, l'ont nommement pris pour subjet de leurs armes; Il à du credit en Angleterre,

Digitized by Google

en Allemagne, & dans les Païs bas; Il est obligé d'injure a ruiner l'Espagne, obligé, par consequent, a estre ami du Duc de Parme en son dessein; Et son credit envers les Estats de la Religion ennemis du Roi d'Espagne, lui pourroit servir de quelque chose, & de plus en plus servira; davantage en l'estat present n'assistant point ses ennemis, il le peut obliger a l'assister a l'advenir. S'il attend a se resouldre sur la mort du Roi d'Espagne, l'obligation cesse; Qui plus est, l'injure croist, pour en engendrer d'autres a l'advenir.

Ce sont les plus forts liens que le Duc de Parme puisse acquerir, pour s'affermir en la domination qu'il pretend des Païs bas, & desquels il faut que des ceste heure il face provision, afin que la mort du Roi d'Espagne l'en trouve saisi, qui autrement le trouveroit nud de tout support & de toute alliance, & chargé, au cõtraire, de la ruineuse succession des torts & injures que le Roi d'Espagne auroit fait aux peuples, & aux voisins, dont partie, il seroit instrument.

De penser traitter avec d'autres, c'est abus; Le Pape & le Roi d'Espagne prestent la main a la Monarchie l'un de l'autre; Les Princes d'Italie, sont partie pensionnaires d'Espagne, partie envieux de la grandeur, & reputation du Duc de Parme; Et la Ligue de France, tandis qu'il vit, à besoin de lui; mort qu'il soit, n'a gueres de puissance.

S'il à ce dessein, il ne fault plus qu'il tarde, il ne peut venir trop tost a ses preparatifs; Qu'il oblige les peuples, & les voisins par bons effets; Qu'il recerche ceux dont l'alliance lui est secourable, en leur besoin present, pour le sien a venir. Sinon, il se trouvera tout en un

Digitized by Google

coup surpris de ceste mort d'Espagne, & ses desseins & espoirs esteints & opprimés du subit changement, sans que plus il y puisse revenir.

IVSTIFICATION DE L'VNION du Roi de Navarre au service du Roi Henri III. en Avril* 1589.

* *Faite par M. Plessis.*

ON veult faire trouver estrange, que le Roi, en ceste extremité, se soit aidé du Roi de Navarre; On devroit plustost s'esmerveiller qu'il ne l'ait fait plustost; Qu'il n'ait appellé & adjuré le droit civil, des gens, & de nature; tout ce qu'il y a d'homme, & d'humain au monde, pour s'opposer aux usurpateurs de son Estat; a ceux qui, pour violer les droits de ce Roiaume, violent evidemment la saincte foi, toutes bonnes loix, & la nature mesmes.

Dieu, qui nous à faits tous hommes, en ce qu'il nous à conjoints en une espece, nous à obligés a une charité les uns aux autres: Charité commune au Grec, & au Barbare; Charité, qui n'a acception, ni du Iuif ni du Grec. Ainsi Abraham, le pere des croians, ne fait pas difficulté d'assister les Paiens; Ainsi l'homme descendant en Iericho, pris, volé, blessé par des brigands; negligé en son affliction & en son sang, & du Sacrificateur, & du Levite, est secouru du Samaritain, qu'il abhorroit auparavant; & le fils de Dieu nous dit, que cestui seul fut vraiement son prochain. Il fut legitime donc, & a Abraham d'aider, & au Iuif d'estre aidé; d'aider les Paiens en leur calamité,

de recevoir un emplastre du Samaritain, en sa blesseure; Et ces scrupuleux, qui crient blaspheme, pour recouvrer leur argent, recourroient au devin; contre une douleur de dents, emploieroient la Magie. A nostre Roi, ceste histoire, si nous la considerons, convient uniquement, despoüillé vraiement de son Estat par les brigands, negligé du Sacrificateur & du Levite; mais je dirai plus: vendu, livré, trahi, pour la plupart, par le Clergé. Il lui estoit donc loisible, s'il fut onc, d'accepter le bon secours de ce Samaritain de l'Evangile: tant plus d'un Prince Chrestien, proche de sang, de volonté & de creance; d'un Prince, disons, qui ne peut estre heretique, puis qu'il ne le veut point estre; qui ne peut estre dit opiniastre, puis qu'il est prest, a toute heure, d'estre enseigné en l'Eglise sur son opinion.

Ceste charité commune a tous les hommes, se trouve bien plus estroitte en cet endroit. Tous Princes sont freres; Et ce Prince l'est de qualité, & de naissance; Tous Chrestiens, un sang; & ce Prince, outre ce qu'il est Chrestien, Prince du sang. Le nom de Chrestien n'est point attaché a des subtilités; ce n'est point une livrée obscure & incertaine. Chrestien est celui qui adore le Christ, qui embrasse l'Evangile, qui y croit & cerche son salut. Le mot d'heresie ne fut jamais trouvé pour telles gens; Heretiques appelloient nos peres, ceux qui nioient la Divinité, ceux qui contestoient, ou confondoient l'humanité de Christ, vrai Dieu, vrai hõme, & qui sans ces deux natures n'eust peu accõplir l'office de vrai Christ. L'ardeur, l'animosité, la

contention ont corrompu les raisons, & les termes. Tout ce qui à creu depuis en nos cerveaux, c'est article de foi: tout ce qui s'oppose a nos ambitions, est heresie.

Du fils vers le pere, du subjet au Prince, l'obligation se serre encore plus; Nature & la loi y concurrent ensemble; c'est un sacrilege de ne presenter le service qu'on doit; c'est un desespoir non excusable de le refuser ou negliger a son besoin; C'est abandonner, & livrer & trahir son Estat, ses subjets & soi mesmes. Nos aieulx, s'ils revivoient, finiroient la dispute; Ils diroient a ces Messieurs les scrupuleux; Mettés vous en mesme lieu, vous ferés autrement. Constantin le grand, le patron des Empereurs, fut servi des Paiens. Si contre Licinius il n'eust mené que les Chrestiens, il estoit foible. Marc Aurele, d'autre part, le meilleur des Empereurs Paiens, perdoit la bataille cōtre les Barbares, sans la Foudroiāte, Legion composée de Chrestiens. Certes, Dieu à comme incorporé les Rois & les subjets ensemble. Ce que Dieu à joint si fortement, si sainctement, que l'homme, par sa sophisterie, ne le separe point. Le grand Roi François se vit empesché contre l'Empereur Charles; il ne fut pas excommunié pour s'allier des Protestans; & depuis, le Roi Henri son fils en fit de mesmes, & plus estroittemēt. Il void peu apres le Pape & l'Empereur associés a sa ruine; Pour conserver ses subjets, il passe plus avant; Il recerche mesmes assistance du Turc. Lors on alleguoit qu'il s'allioit des infideles, plausible subjet pour le rendre odieux a tous peuples Chrestiens; Mais il sçeut bien dire, que pour rabattre les coups d'un mauvais frere, il n'estoit pas deffendu de se servir du bras, n'y de l'espée

d'un estranger ami. Se trouva qu'en mesme tēps Charles envoioit Ambassadeurs devers le Perse, & ne fut obmis que plusieurs Papes avoient eu traitté avec les Sarrazins, les Turcs, & les Barbares; Non pour defendre la Foi, ni pour bastir l'Eglise: car quels ferremens, quels instrumens? mais pour se vanger des Rois, & Potentats Chrestiens, pour destruire, & desoler toute la Chrestienté. Ainsi lisons nous qu'Alexandre troisiesme, pour la haine qu'il portoit a l'Empereur Federic Barberousse, s'allia, & s'aida du Souldan; Et passa cette animosité si avant, que par les advertissemens du Pape, & de ses Ministres, ce pauvre Prince fut prisonnier du Souldan, qui le lui verifia en lui monstrant les lettres du Pape; Et ce lors que ce grand Empereur, estoit a la conqueste de la terre Sainte, aiant ja repris Ierusalem, pour rompre le cours de sa prosperité, aux despens de l'honneur de Dieu, & de son Eglise. Et ainsi, du temps de nos peres, Alexandre sixiesme appella le Turc en Italie, contre Charles huitiesme, Roi de France, & mit en danger pour son ambition, toute l'Italie, & par l'Italie, toute la Chrestienté; Et a qui lira les histoires des Papes elles fourniront plusieurs autres exemples.

Voions si ces Catholiques tant zelés, je di nos Inquisiteurs, nos Iesuites, ont observé ceste regle en leurs affaires; Certes, je veux oublier que l'Empereur, le Chef de la Maison d'Austriche, paie tribut au grand Seigneur; On sçait que le Roi d'Espagne à tant fait enfin par ses pratiques, qu'il à eu accés & amitié avec lui, & tient un Ambassadeur pres sa personne; & ne tient a lui par toutes sortes de corruptions, qu'il n'ait soustrait a nos Rois l'alliance des Suisses; je di mesmes de ceux de

Digitized by Google

la Religion contraire. Que l'an 76. il rachepta la paix avec ses subjets de Hollande & Zelande, aux despens de ses devotions; consentant par un article expres, que la Religion Catholique Romaine n'y seroit point restablie; mesmes, que les biens du Clergé demeureroient bien & seurement vendus. Et l'an quatrevingts, il offroit aux villes d'Anvers, de Gand & d'Vtrecht, par le Duc de Terranova, l'exercice public de leur Religion. Au lieu que nos Rois, entant qu'en eux à esté, l'auroient exclus des principales villes. Et les alliances qu'il à de tout temps, en Angleterre, en Dannemark, en Allemagne, sont connuës; qu'il viole bien quand il lui plaist, mais qu'il est encores plus prest de renoüer, que renonçer. Liens volontaires, non produits d'utilité ou de necessité; moins de danger, ou d'extremité qui ressemble a la nostre; Et nonobstant approuvés de ses Inquisiteurs, & Iesuites. Tant l'œil de raison, ou passion, sont differents entr'eux; tant ils sçavent bien emploier leur regle a leurs intentions, & leurs consciences a leurs affaires.

N'allons point plus loin que nos Ligueurs; Combien de fois le feu Duc de Guise à il tasché de traitter avec le Roi de Navarre, & ceux de son parti? A combien de gentils-hommes Huguenots à il escrit? Qu'ils reconnoissent ici son stile. *Ie n'en veux, l'ami, a ta Religion, ni a ton presche; Si tu n'es saoul d'un Ministre, aies en deux.* Et qui ne sçait les allées & venuës du Vis-seneschal de Montelimart a la Rochelle,* de la part du Duc de Maienne; les propos qu'il lui faisoit tenir, qu'il vouloit estre son serviteur, qu'il n'en vouloit point a sa Religion, que sa mere lui avoit

* *Vers le Roi de Navarre.*

donné ceste premiere nourriture, qu'on trouveroit un moien d'accommoder les choses, que sur sa parole il le viendroit trouver avec quatre chevaux, qu'il lui bailleroit ostages de sa foi, ses enfans & sa femme; Au temps toutesfois, qu'il retournoit de Castillon. Au temps qu'ils ne sonnoient que devotions, que zele de l'Eglise. Aussi ne faisoit il pas scrupule de se servir des Lutheriens Reistres, qu'on voioit publiquement faire la Cene en son armée; Et les lettres qu'il escrit tout fraischement a ses Agens se peuvent voir; Qu'il est armé pour exterminer les Huguenots sacramētaires, mais non ceux de la confession d'Ausbourg, qu'il veut au contraire, aimer & conserver; non moins condamnés du Pape que les autres, ceux qui premiers ont donné le branle a l'Eglise Romaine. Tant l'œil de l'hypocrisie se fait connoistre sous le masque! Tant est lourd aussi le fard, dont ils ont deguisé l'impieté, qui se fond au jour, qui s'escoule au sentiment de l'air, quoi qu'on y face!

Au Pape, ils voudroient faire trouver mauvais que le Roi se servist du Roi de Navarre; De quel front? puis qu'il mettent toutes pieces en œuvre contre lui? Et comment condamnera le Pape ce secours, duquel les predecesseurs ont emploié les Turcs, les Sarrasins: Ie di du temps mesmes de la guerre sainte, lors que les Princes Chrestiens vendirent leurs meilleurs domaines, pour recourre le sepulchre de nostre Seigneur? Qui supporte en toute liberté a Rome, les Iuifs & leurs Synaguogues. Les Iuifs, qui ont crucifié le Sauveur; Non pour sauver un Estat, ni un Empire; ains pour une misere de ducats, pour un guain non moins infame que sordide? Le Pape, je dirai

Digitized by Google

plus, qui depuis peu de jours à fait trefve, pour le Comté de Venisse, avec ceux qu'il pretend heretiques, en Dauphiné, leur laisse huit ou dix places entre mains, & l'exercice de leur religion dedans; leur baille mesmes huit mil escus par mois, pour y entretenir leurs garnisons.

Qu'ils me marquent une difference en tous ces actes; Qu'ils me nient, que selon toutes les circonstances nous ne soions en plus forts termes; Quand un Roi legitime, le premier de l'Europe, despouillé par ses subjets, entant qu'ils peuvent, attaqué en son honneur, en son Estat & en sa vie, accepte la volonté & le secours de son plus proche; Roi, Prince du sang, Prince Chrestien, Prince interessé en sa ruine ou conservation; Prince, car ils n'ont a dire que ce mot, non barbare, Sarrasin, ne Turc, non Iuif, ni Idolatre, non Arrien, non convaincu mesmes d'heresie: ains adorant mesme Dieu, mesme Sauveur, croiant mesmes Escritures & Symboles, esperant aussi mesme salut: Nourri, car c'est tout, en un desir de reformation, que tant de gens souspirent, prest lui mesme a la souffrir en sa personne, a estre enseigné par toutes voies sainctes & legitimes.

Mais leur but seroit de desarmer le Roi de tous amis & serviteurs, soit dedans, soit dehors; Les Catholiques ligués seront ses ennemis, ceux qui aiment son service & son Estat, retranchés de l'Eglise. Les Princes Lorrains aussi, sous ombre de sainctteté voleront son Estat; Les Princes du sang, bons Catholiques, s'ils le veulent guarentir, sont fauteurs d'heresie; le Roi de Navarre premier, heretique, relaps; Et par ainsi, le voila par le dedans bravé & attaqué de tous costés, secouru, servi,

& assisté de nul, si on les croid. Le Roi d'Espagne, pour le dehors, lui fait, long temps y à, le pis qu'il peut; allume le feu dans le milieu de son Roiaume, lui suborne ses subjets, ses serviteurs, ses alliés: lui suscite, & loüe a ses despens des ennemis; Le Roi donc ne pourra pas estre assisté de ses amis, des Allemans, des Anglois, & des Suisses. Tout ce qui le secourra, sentira l'heresie. Ainsi, leur eust il fallu ouvrir la porte a Tours, & leur tendre la gorge; Ainsi, leur laisser toute la France en proie, pour faire par tout, ce qu'ils ont fait en nos faux-bourgs de Tours, pour y exercer le zele effrené de la Ligue; saccager maisons, voler les Eglises, profaner vilainement les Fonds & les autels; meurtrir, qui plus est, les prestres mesmes, qui leur arrachoient les filles, & les femmes, dont ils abusoient au milieu des Eglises; Voleurs, violeurs, & sacrileges; a peine hors du combat & des dangers. Et que feroient ils victorieux, en ce Roiaume? Et que feroient pis les Turcs, les Sarrasins, les Cannibales? Et contre des monstres si estranges, qui ne font scrupule d'aucun mal, qui fera scrupule d'emploier toutes sortes d'amis? Qui voudra subtiliser en se perdant sous ombre des differends en la Religion? Differends, qui peuvent s'accorder, si l'Estat se conserve: Differends, si l'animosité ne s'esteint, si au moins la poursuite ne s'en differe, qui font ouverture a l'usurpation, ruine & confusion de cet Estat.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI HENRI III. A M. du Plessis; du 1. Aoust 1589.

MOnsr. du Plessis, Apres que mes ennemis ont emploié tous les artifices les plus dignes de leur felonnie & desloiauté, pour parvenir au but de leur trahison, voians que Dieu, par sa grace, comme protecteur des Rois, & juste vengeur de l'infidelité, prenoit le soin du restablissement de mon authorité a leur cõfusion: ils ont pensé n'y avoir plus de salut pour eux, que par ma mort, & qu'il falloit mettre a execution le dessein de la conspiration qu'ils en avoient desja prise de longue main, & n'espargner pour ce faire, aucun acte, pour barbare qu'il peust estre; Et sçachant bien le zele que je porte a ma Religion Catholique, Apostolique & Romaine, l'accés & audience libre que je baillois a toute sorte de Religieux, & gens d'Eglise, qui vouloient parler a moi; sous ce manteau, violant les loix divines & humaines, & la foi qui doit estre en l'habit d'un Ecclesiastique, ce matin un jeune Iacobin, amené par mon Procureur general, pour me bailler, (ce disoit il) des lettres du Sieur de Harlai, Premier President en ma Court de Parlement, mon tres-bon & tres-fidele serviteur, detenu pour cette occasion prisonnier a Paris, & me dire quelque chose de sa part, à esté introduit en ma Chambre par mon commandement; Et lors que j'estois encore seul, & n'y aiant personne que le Sieur de Bellegarde, premier Gentil-homme de ma Chambre, & mondit Procureur general, apres m'avoir presenté lesdites lettres, fausses, & feignant avoir a me

dire quelque chose de secret, j'ai fait retirer les deux dessusdits; Et lors ce mal-heureux m'a baillé un coup de cousteau, pensant bien me tuer; Mais Dieu, qui à le soin des siens, & qui n'a voulu permettre, que sous la reverence que je porte a ceux qui se disent voüés a son service, son tres-humble serviteur perdist la vie, me la conservée par sa grace, & empesché son damnable dessein, faisant glisser le cousteau, de façon que ce ne sera rien, s'il lui plaist; & que dans peu de jours il me donnera, & ma santé premiere & la victoire de mes ennemis. Dont je vous ai bien voulu advertir, tant pour vous faire connoistre la meschanceté de mesdits ennemis, que pour vous asseurer de l'esperance de ma briefve guarison, Dieu merci, afin que les artifices, & le bruit qu'ils font courir de ma mort, ne vous abusent, & ne vous mettent en la pene que recevroient mes bons serviteurs d'un si estrange mal-heur, advenu a leur Roi; Priant sur ce le Createur qu'il vous ait, Monsr. du Plessis en sa sainte garde. Escrit au Camp de Saint Clou le premier jour d'Aoust 1589.

Et plus bas. Ie vous prie d'advertir promtement les gentils-hommes, & villes voisines de ce que dessus, afin que les bruits que font courir mes ennemis, ne portent aucun prejudice a mon service.

Signé HENRI

Et plus bas

POTIER.

FIN.

TABLE DES PIECES CONTENVES EN CE VOLVME.

TRAITE'S, DISCOVRS, MEMOIRES, & Advis.

DISCOVRS au Roi Charles IX. pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol es Païs bas. page 1.
Remonstrance aux Estats de Blois pour la Paix, sous la personne d'un Catholique Romain. l'an 1576. pag. 18.
Advis sur les moiens de contenter les Catholiques de Bearn, demandans le restablissement de l'exercice de leur Religion en Bearn. l'an 1580. pag. 65.
Projet de la Legation, que Monseigneur d'Anjou, esleu Duc de Brabant, destinoit en Allemagne a la Diete d'Ausbourg. l'an 1582. pag. 81.
Discours, si le Roi de Navarre doit aller en Court, ou non. du 26. Decemb. 1582. pag. 115.
Advis au Roi de Navarre sur le Reglement de sa façon de vivre. du 9. Ianv. 1583. pag. 131.
Advertissement sur la reception, & publication du Concile de Trente sous la personne d'un Catholique Rom. du 31. Ianv. 1583. pag. 138.
Discours pour induire la Roine Elisabeth a embrasser l'union du Roi de Navarre, & des Princes Protestans d'Allemagne. du . . . Mai 1583. pag. 173.
Estat du Roi de Navarre & de son parti en France, envoié au Sieur de Valsingham, en Mai 1583. pag. 180.
Iustification des actions du Roi de Navarre du 6. Iuil. 1583. pag. 223.
Cahier general dressé par M. du Plessis sur les memoires envoiés au Roi de Navarre par les Eglises de France, & presenté au Roi Henri III. par M. de Clervant pag. 238.
Raisons pour induire le Roi a accorder la prolongation des places pour quelques ans a ses subjets de la Religion Reformée du 12. Aoust. 1583. pag. 263.

Digitized by Google

Morlas. le 15. Sept. 1587. de Montforeau. pag. 758.
Instruction au Sieur de Monglat retournant de la part du Roi de Navarre vers l'armée estrangere sur la fin de Novemb. 1587. pag. 806.
Instruction a M. de Turenne allant de la part du Roi de Navarre vers M. de Montmorenci en Ianv. 1588. apres la desroute des Reistres a Auneau. pag. 811.
Instruction au Sieur du Fai allant en Angleterre de la part du Roi de Navarre; en Ianv. 1588. p. 817.
Response du Roi de Navarre aux propositions du Sieur de Sainct Colombe envoié vers lui par le Roi Henri III. en Febvr. 1588. p. 839.

LETTRES,
de M. du Plessis

A M. de Sainct Aldegonde du 14. Febvr. 1583. pag. 168. | & du 23. Decemb. 1584. pag. 398. | & du 20. Ianv. 1585. pag. 404.
A M. d'Angrongne du 31. Ianv. 1583. pag. 161.
A M. du Bartas du 13. Ianv. 1584. pag. 296.
A M. de Believre du 19. Mars 1585. pag. 405. | & du 26. Sept. 1586. pag. 617.
A M. de Beze en Mars 1587. pag. 732. | & du 30. Decem. 1588. p. 879.
A M. de Buzanval du 1. Feb. 1583. pag. 163. | du 14. Feb. 1583. pag. 165. | du 11. Octo. 1587. pag. 750. du 12. Mars 1589. pag. 885.
A un Cardinal pour estre semée a Rome. du 4. Dec. 1585. pag. 583.
A M. de Chastillon du 14. Novembre 1584. pag. 395.
A M. de Clervant du 31. Ianv. 1583 pag. 156.
A M. de Cheverni du 12. Aoust 1583. pag. 236. | & du 29. Mars 1585. pag. 407.
A M. le Prince de Condé du 15. Febv. 1583. pag. 171. | du 21. Ian. 1587. pag. 727.
A M. Duranti du 30. Mars 1585. pag. 409.
A M. d'Elbene du 29. Mars. 1585. pag. 404. | & du 8. Iuillet 1585. p. 527.
A M. du Fai du 21. Avril 1587. pag. 733.
A M. du Ferrier du 22. Dec. 1582. pag. 105. | du 1. Feb. 1583. pag. 164.
A M. de Harlai du 12. Aoust. 1583. pag. 267.
Au Roi Henri III. du 24. Av. 1584 p. 356. | du . . . Oct. 1585. p. 561.
A M. Languet du 15. Nov. 1579. p. 61.
A Mad. de Laval du 24. Mars 1586. p. 616.
A. M. le Comte de Lestre en Fevr. 1588. p. 838.
A. M. de Lestre, 19. Fevr. 1589. p. 885.
A M. de la Marsilliere en Ianv. 1588. p. 834.
A M. le Mareschal de Matignon du . . . Mars. 1587. p. 731.

Digitized by Google

A M. Merlin. du 12. Avr. 1585. p. 430.
A M. de Mesieres du 5. Decemb. 1582. p. 103.
A M. Miron du 24. Avr. 1584. p. 357.
A M. de Montagne du 9. Nov. 1583. p. 288. | du 25. Nov. 1583. p. 272. | du dernier de l'an 1583. p. 193. | du . . . . 1584. p. 297.
A M. de Montmorenci du 11. Iuill. 1585. p. 535.
A Messieurs de Montauban du . . . . Ianv. 1587. p. 728.
A M. de Morlas en Ianv. 1588. p. 826. | du 21. Ianv. 1589. p. 882.
A M. l'Evesque de Nantes du 8. Ianvier 1583. p. 129.
Au Roi de Navarre du 20. Fevr. 1584. p. 298. | du 9. Mars 1584. p. 313. | du 14. Avr. 1584. p. 352. | du 2. Mai 1584. p. 371. | du 14 No. 1584. p. 389. | du 17. Ian. 1585. p. 401. | du 26. Dec. 1588. p. 876. | du 27. Dec. 1588 p. 878 | du . . . . Mars 1589. p. 887. | du 23. Mars 1589. p. 892.
A M. le Prince d'Orange du 14. Fevr. 1583. p. 167. | du 9. Nov. 1583. p. 268.
A M. de Pibrac du 23. Dec. 1582. p. 107.
A M. des Reaux du 30. Dec. 1588. p. 880.
A M. de Sidnei en Iuill. 1583. p. 232. | du 8 Iuill. 1585 p. 536.
A M. de Turenne en Dec. 1587. p. 809. | en Mars 1588. p. 841.
A M. de Valsingham du 18. Fevr. 1586. p. 614. | du . . . . Ian. 1587. p. 730. | 11. Oct. 1587. p. 748. | du . . . Fevr. 1588. pa. 836.
A M. VanderMylen du 9. Ian. 1583. pa. 136. | du 1. Feb. 1583. pa. 162.
A M. de Villeroi du 29. Mars 1585. pa. 407
A Mad. la Duchesse d'Vsés du 15. De. 1585, p. 585. | du 11. Feb. 1586. p. 612.
Lettre de Discours sur les divers jugemens des occurrences du temps, du 18. Mars 1584. pa. 334.

DV ROI DE NAVARRE

Au Roi Henri III. du 21. Decemb. 1582. pa. 109. | du 29. Iuillet 1583. pag. 233. | du . . . 1584. pa. 376. | de la fin de l'an 1584. pa. 399. | du . . . Mai 1585. pa. 414 | du . . . Iuin 1585. pa. 465. | du . . . Iuillet 1585. pa. 519. | en Decemb. 1585. pa. 577
A l'Archevesque de Rouen du 6. Mars 1583. p. 172.
A M. le Prince d'Orange du 29. Iuillet 1583. pa. 235.
A la Roine Mere en Decem. 1585. pa. 581.
A Messieurs de la Chambre de Guienne du 12. Ianv. 1584. pa. 294.
A M. du Plessis du 23. Nove. 1581 pa. 71. | du 14. Ianv. 1582. pa. 72. du 11. Mai. 1582. pa. 96. | du . . . 1584. pa. 401. | du . . . Mars 1589. pa. 891. | du . . . Mars 1589. pa. 894. | du 30. Avril 1589. pa. 901.

Digitized by Google

a Messieurs de la court de Parlement . . . 1585.pa.507 | du 11. Octo. 1585. pa. 576
a la Roine d'Angleterre du . . . 1585 pa. 411 | du . . . 1585 pa. 417 | & pa.508.
aux Seigneurs d'Angleterre; du . . . 1585. pag. 419
au Roi d'Escosse; du . . . 1585 pa. 421
a Messieurs des Ligues des Suisses; 1585.pa. 524
a Messieurs de la Sorbonne; p. 571
à Messieurs du Clergé du 1. Ian. 1586.p.586
a Messieurs de la Noblesse;du 1.Ian.1586.pag.590
a Messieurs du tiers Estat;du 1. Ian. 1586.pa.594
a Messieurs de Paris; du 1. Ian. 1586 pa. 598
a M. le Duc Casimir du . . .1586 pa. 613

De Monseigneur le Duc d'Anjou.

a M. du Plessis du 30. Sept. 1576. pa. 59

De M. de Danzai.

a M. du Plessis du 18. mai 1582. pa. 97

De M. de la Noüe.

a M. du Plessis du 20. mars 1586 pa. 615

Du Roi d'Escosse.

a M. du Plessis pa. 842 | du 22. Sept. 1588. pa. 875

De M. le Comte de Soissons.

au Roi Henri III. du . . . Octo. 1587.pa.747

Du Roi Henri III.

a M. du Plessis du 1. Aoust 1589. pa. 926.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES CONTENVES EN CE VOLVME.

A

Actions humaines se jugent a leur origine, 539
Pape Adrian desespere Luther 583
Exces du Roi de Navarre a Agen faux, & a lui imposé par l'Amiral de Villars; 653.654
Aiguesmortes; 191
M. d'Alain; 751
Le Duc d'Albe; 83.
L'Albigeois, 188.
condition des Albigeois & des Protestans d'aujourd'hui bien differente; 626
Duché d'Albret 184. port d'Albret; 321
M. de sainct Aldegonde. 168.398 404
Aleth, surpris par M. de Ioieuse 259. & 284
Alexandre III. Pape à recours au Souldan; 921
cardinal Alexandrin; 137. & 154.
Alliances avantageuses au plus fort des alliés; 174.208 Alliances de catholiques avec Protestans peu sinceres; 175.202.
Alliances & assistances de gens & estats de diverses Religions sont licites; 627.628. 853.854. 918. 919. 920
que c'est qu'Ambition; 734
Amitié vraie; 108
Angleterre aisée a troubler; 177
Roine d'Angleterre, comme Generale de l'armée de l'Eglise; 426
Duc d'Anjou. Ses procedures a accepter le Duché de Brabant; 91 92. 93. obligé au parti du Pape par le fait d'Anvers; 175. 202. 203 prest de traicter avec le Duc de Parme. ibid. sollicité par le Roi d'Espagne; 176 vient en court 305. tire asseurance du Roi par escrit premier que se manifester 311. s'offence de n'estre visité par le Parlement en corps 312. jugé phtisique formé 352. perd grand quantité de sang; 372. dispose de Cambrai; 373. meurt; 376.
Dom Antonio. 200.
Fait d'Anvers 166. 168.
comté d'Armaignac. 184.
prise des armes se distingue par la cause; 649.
Assemblée des Princes Protestans a Magdebourg 531.
Assemblée de Montauban; 488. 489.
Duc d'Aumale; 623.
Marc Aurele se sert des chrestiens; 920.
ceux de la maison d'Austriche traitent avec infideles & Heretiques; 920.

Digitized by Google

B.

D. Iuan Bardachin 444.
M. du Bartas. sa seconde Semaine. 296.
Iour de Sainct Barthelemi 624. 643. Apostre miraculeux 336.
Païs des Basques. 183.
Bearn. 183. estat de la Religion en Bearn & basse Navarre 639. Estats de Bearn. 478.
Capitaine Beauregard. 300. & suivans, est recompensé de l'avis par lui donné 329. 333.
M. de Believre envoié par le Roi au Roi de Navarre 297. 405
Belloi. 630.
Berengaire. 869.
Beringhen, pris pres de Mets 325.
Bethunes defait 686.
Bezançon usurpé par l'Espagnol 602.
vieil gaban du Bien public 622.
Comté de Bigorre 184.
Iulio Birague. 203.
le Sieur de Bois du lis. 855.
le Baron de Boudeville 241.
Boniface VIII. Pape excommunié par la Sorbonne. 647. 144.
Borromée Cardinal. 122. 125. envoié en France 137.
Bouc, Reistre 835.
le Duc de Bouillon 90. sa mort 846. Heritiere de Bouillon 847 ses moiens 848. partis pour elle 848.
Cardinal de Bourbon, mocqué par la Ligue. 551.
Comté de Bourgongne. 365.
Boutefeu, livre. 644.
Brocard 631.
Bulle du Pape Sixte, contre le Roi de Navarre 578. 580. 611. rejettée par les Parlemens. 772.
M. de la Burthe, despesché au Roi apres la victoire de Coutras 766.
M. de Buzanval 163. 165.

C

Cahors pris par le Roi de Navarre 188.
M. de Calignon. 404.
le Sieur Caluart. 169.
Calvin sent, & parle honorablement des Rois. 645
Cambrai 444.
le Sieur du Casse. 112. 234. 636. son frere decapité a Bourdeaux 636.
Castelmoron. 684.
Castillon 687. 788.
quels Catholiques punis en Angleterre. 633.
Chambres de l'Edit. 249.
le Sieur de Chappes. 702
Chappelain de la Roine de Navarre. 656
Charges, non estats. 456
Charles de Bourbon. 51
Charles IX. proteste contre le Concile de Trente, 471 est porté a la Sainct Barthelemi plus par occasion, que par son dessein propre. 122
le Sieur Chartier 71.
le Sieur de Chassincourt. 289
M. de Chastillon 189. 813. 835. 392. 393. 395
M. de Cheverni 236. 407.
le Sieur de Chouppes. 186
Cimiers 64.
M. de Clervant. 100. 156.
le Sieur du Clufeau. 855.

Digitized by Google

Archevesque de Coloigne, declaré de la Religion, 207.
Sieur de saincte Colombe.839
Cardinal de Como. 621
Conciles, convoqués par les Empereurs, 567. redoutés par les Papes. ibid.
Conciles de Constance, & de Trente. 566
Concile de Trente rejetté par la pluspart 139. tenu pour nul par Henri II. 139 non jamais reçeu en France, 139. 140. met le Pape au dessus du Concile 147 tire apres soi l'Inquisition, 149 est prejudiciable aux trois Estats de France 150. 151. & a plusieurs loix particulieres du Roiaume 151. pourquoi pressé par le Pape l'an 83. 153. non alleguable contre ceux de la Religion. 470. causes de nullité contre ledit Concile, 141. 142
Concordat de Magdebourg supposé, 487
Prince de Condé 171. 191. sa mort 841. 845.
Conquestes, comme elles se doivent faire, & conserver. 16. 17
Cõscience ne doit estre forcée. 35
M. Constant, 529
Constantin le Grand 68. se sert de Paiens. 920
maistre Iean de la Coste, 247
Victoire de Coutras 762. signalée en toutes circonstances. 763. 764
Fonds du Credit ne se doit desploier que tard. 119.
Crainte & desir persuadent souvent mesmes choses, 335.

D

Roi de Dannemark considerable, 362
M. de Danzai. 97. 216.
Isthme de Darien; 368
Declaration du Roi de Navarre leuë au Conseil du Roi; 530
qui est reduit a la pure Defensive perd tousjours. 194
Dementi, donné par François I. a l'Empereur, & par le Roi de Navarre a ceux de Guise; 662
Different entre M. de Turenne, & Messieurs de Clervant & du Plessis. 402
païs de Donnezan. 183
Baron de Dono. 827
Droit inutile sans force. 5
M. Duranti. 409

E

Eause. 637
Ecclesiastiques Anglois refusent l'Escriture pour juge. 69.
Roi d'Escosse. 842. 875
Edit de 77. enfraint, ou inexecuté en beaucoup de sortes. 240 & suivans. 27. Edits nouveaux 718. 719.
Edit de 77. executé fidelement par ceux de la Religion. 258. 259
Eglise. fermeté de l'Eglise; 810 elle peut errer. 565. que c'est que defendre l'Eglise 648. anciens reglemens de l'Eglise Gallicane 142. 143
M. d'Elbene 404. 527
Empire continué en la maison d'Austriche. 364
Entreprise sur Montauban des-

Digitized by Google

couverte 703. 728. 729.
Entreprise du Duc de Savoie sur Geneve. 732.
Entreveüe du Roi de Navarre, & de M. de Montmorenci 410.
les Sieurs d'Escros. 102.
Espagnol, abrege les guerres par assassinats 319. à une grandeur suspecte a tous les Estats de Chrestienté, 350. doit estre attaqué ches soi 137. pacifie es Païs bas 667. moiens de l'affoiblir par une Ligue avec Angleterre, Dannemarc &c. 360. ostant l'Empire a sa maison 363. l'incommodant es Païs bas 364. 365. lui troublant la mer mediterranée. 367. & les navigations de Ouest Inde 367. gaignant ses Vicerois en Orient 368. & detournant le traffic du Levant 369. ses usurpasions 94. il reduit ses païs en Provinces, 8. son estat, forces, & alliances comparées a celles de France 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. son astuce 10.
M. le Duc d'Espernon 121. 532. visite Monseigneur a Chasteau Thierri 373. prepare un voiage en Guienne 373. 375.
Espiard 304. 317. tué a Beaucaire 326. son Neveu 332.
force & foiblesse des Estats. 173. 357. mutations des Estats lentes, longues, & tardives 49. 798. 910. plus aisé de commencer, que d'achever la ruine d'un Estat 43.
Estats, utile remede de l'Estat. 19.
Estats de Blois 225.
Estats des Païs bas leurs procedures a quitter l'Espagnol 82. 83. 84. 85. & se donner au Duc d'Anjou 86, 87.
maison d'Esté 606.
Extremes conseils dangereux. 583.

F

Le sieur du Fai 817.
Farnese Pape n'approuve les persecutions 585.
Favas 157.
Felonie 648.
Arnaud du Ferrier 103. 105. 158. 644. fait profession de la Religion Reformée 106. est prié d'accepter la surintendance des affaires du Roi de Navarre a Paris. 165. 187
Fils de l'aisné preferé au frere. 630.
Flessingue. 668.
Foi du Prince & du subjet 50.
Comté de Foix 184.
Fort de Charron & du Bran. 855.
France, est une seule Cité. 53. son miserable estat 797. son estat l'an 76. 48. 50. & ses suites 49. 54. 55. avec les moiens d'y remedier, 57. 58. elle est le contrepoids de Chrestienté. 604.
François enclins aux armes. 1. abusent de toutes occasions 171.
François I. s'allie des Protestans d'Allemagne. 920.

G

Geneve, abandonnée par Henri II. 526.
le Sieur de Sainct Geniés. 183.
le Sieur de Germigni. 607.
Ghebard, Archevesque de Cologne. 361.
Gibraltar destroit. 367.
Glaive de Sainct Pierre. 27.
Glaris, Canton de Suisse. 604.
le Sieur de Grateins. 187.
Grands malcontens dangereux en un Estat. 327. 330. 338.
le sieur de Gremian. 190.
Guerre se fait par fer 6. ruine des trois Estats 20. se doit faire en un seul lieu a la fois 15. grosse & courte 16.
Guerre civile 44. ruine des plus grands Estats 47. dommageable aux Huguenots en France. 286.
Guerre de Religion inutile, & ruineuse a l'Estat. 42. 43. 52. 441.
Guerre estrangere utile pour eviter les civiles. 1.
Guerre du François contre l'Espagnol, juste, utile, necessaire. 1. 2. 3. & suivans.
Guerre de l'an 77. 226.
Chambre de Guienne. 294.
Guillaume, Landgrave de Hesse. 361.
Messieurs de Guise 181. autheurs des guerres civiles. 665. des imposts 666. amenent les premiers l'estranger en France 668. 669. se lient a l'Espagnol. 671. commencemens & progres de leur Ligue 340. 341. & suivans recerchent les Favoris. 345. font un fonds d'argent en Allemagne. 272. leurs pretentions. 538. 432. recerchent les Protestans. 437. 922. leur maison est creüe par la bonté de nos Rois. 453.
Propos de M. de Guise, a Madame de Nemours sa Mere 343.
Cardinal de Guise laisse la Court 405.

H

M. de Harlai. 267.
Henri d'Albret, enterré a Lescar. 638.
Henri II. cerche l'assistance du Turc. 920.
Henri III. s'esmeut peu pour le dessein du Duc d'Anjou. 119. 120. donne un bon trait a Messieurs de Nevers & de Maienne. 322. fait la paix avec la Ligue. 524. 529. 544. contre son propre mouvement. 547. entre en la guerre de 85. & 86. par force & contre sa volonté. 734. 735. & suiv. est proditoirement assassiné par un Iacobin. 926. 927.
Comte Herbert de Vermandois. 323.
Heresie, & Heretique. 446. 573. 919. Remedes contre l'heresie. 564.
Heretique, & Atheiste. 620.
Heresie se nourrit en cachette. 32. 33.
on peut faire paix avec les Heretiques 625.
quelle doit estre l'Histoire. 61. 62.

Digitized by Google

Historien semblable a un Rapporteur de proces. 63
Honneur des femmes. 278
Hotoman. 630
Hubert Languet. 61. 885
Huguenot, & bon subjet ne sont choses incompatibles. 318
Huguerie. 828

I.

Iesuites; 231. 199. levain d'Espagne 458.
Indes, foiblesse de l'Espagnol; 9.
Inquisition. 200.
M. de Ioieuse desfait a Coutras 762. 763.
D. Iuan; 84.
Iuifs soufferts par le Pape, & autres Princes Catholiques 29. 30. 625; usures des Iuifs 145

L

Lamorri tué; 677
Languedoc; 189
Comte de Laval; 167. deputé vers le Roi par le Roi de Navarre & Assemblée de Montauban. 377
Lauraguois; 188
Lautrath. 74
Legation a la Diete d'Ausbourg 81.
M. de Lesdiguieres. 190
Lessart Gouverneur de Saumur 900
Leyrac; 733.
le president Liguerïs envoié par Henri II au Concile de Trente 140
Ligue. procedures de la Ligue 768. 769. & suivans ses protestations diverses. 439. 440 ses effets l'an 89. 709. & suiv. nuisent peu aux Huguenots, & peu profitent aux Catholiques 723. ou a elle mesme 725. ses pretextes, & refutation d'iceux 411. 440. à sa source en Espagne 443. est dirigée par l'Espagnol 409. 411. 412. ses memoires descouvers l'an 76. 461. 475. 484 remedes contre ses commencemens 318. 319. ses chefs sont peu zelés a leur Religion. 458. n'ont besoin de place de seureté 493. est prejudiciable a tous les Protestans, a tous les Princes, & nommément a la Roine d'Angleterre. 424. & suiv. dessein de ses chefs. 542. ils ne tiennent rien de tout ce qu'ils promettoient. 549. 550. 551. nomment le Cardinal de Bourbon pour successeur a la Couronne 442.
Ligue de l'Espagnol, & de Venise 174.
Ligue des Estats Protestans 210.
M. de Lion 305.
Livre de la verité de la Religion Chrestienne 71. traduit en latin 297
Cardinal de Lorraine affectionne la confession d'Ausbourg; 434. est le Fleau de l'Eglise Gallicane 436. à argent a Venise 292.
Saint Luc, & d'O 453.

M

Madame, Sœur du feu Roi 162. recerchée par le Duc de Savoie 196. par le Prince de Lorraine, par Monseigneur, par le Roi

Digitized by Google

d'Espagne. 206. par le Duc de Virtemberg 333. par le Roi d'Escosse 885. 875. 876. son mariage avec le Duc de Savoie achoppé pour la Religion 101
vraie Magnanimité, 675
Duc de Maienne recerche le Roi de Navarre 922. se sert de Protestans Allemans, 923. vient en Guienne 674. prend Montignac Beaulieu, & Gaignac. 678. tasche de prendre le Roi de Navarre 679. 680. prend Castets, & Sainte Bazeille & Montsegur 682. 683. assiege Castillon 686. 687. le prend 688. 689. & Puinormand 691. ses exploits en Dauphiné 696. 698. en Guienne 708. 709. & suivans. leve le siege de Chasteau-renaud 901
le sieur de Mailli. 755
Malcontent 50. 51
Mallorque, isle & port. 367
Reprise de Marans 855. suivans
Mariage de Princes mariages de leurs Estats. 178. 197
Marmet 645.
Vicomtè de Marsan 184?
Mas sainctes Puelles. 712
M. le Mareschal de Matignon, fait froidement la guerre en Guienne 736.
Maximilian. I. 4.
le Sieur de Merle. 390.
païs des deux Mers. 191.
M. de Miossens envoié en Bearn apres la Sainct Barthelemi. 478
le Sieur de Monglat 739. 806.
le Sieur de Montaigu. 656.
M. de Montaigne. 272. 288. 293. 297.
Montesquiou, & Marvejols pris en Languedoc par M. de Ioieuse. 712.
Mont de Marsan surpris par le Roi de Navarre. 637. 272. 273.
M. le Duc de Montmorenci. 536. meslé dans les commencemens de la ligue. 305. 314. 315. 337. mal avec le Mareschal de Ioieuse. 337. mescontente le Roi 390. remuë en Languedoc. 395.
M. de Montpensier exclus d'Orleans. 632.
Montravel tient contre M. de Maienne. 687. 688.
le Sieur de Morlas. 738.
Mutations dangereuses. 65.

N

la Roine de Navarre reçoit un affront entre Palaiseau, & sainct Cler. 275. 276. 280. peu satisfait. 297.
Roi de Navarre destiné a grandes choses. 131. les qualités de sa personne 132. 136. 181. 182. quelle doit estre sa vie. 133. 554. 555 il s'offre aux Païs bas apres le fait d'Anvers. 169. ne veut quitter sa religion pour considerations mondaines. 172. abandonné par la Roine d'Angleterre. 179. estat de ses forces & moiens. 180 & suiv. ses biens administrés par quatre Chambres des Comtes. son Conseil privé. 187. son Conseil d'Estat. 193. il recerche l'union, & ligue generale de tous les Princes & Estats Protestans 199. se comporte avec toute equité depuis le massacre 223. offre au Roi d'attaquer l'Espagne. 230.

envoie vers les Princes Protestans. 199. depose bonne somme d'argent en Allemagne 211. 291. aisé a ploier non a rompre 288. 293. recerché par l'Espagnol. 303. par Messieurs de Guise 309. 323. 324. reconnu par le Roi pour la seconde personne de France 353 & communement en France 630. envoie M. de Segur en Angleterre sur la naissance de la Ligue 417. 422. ne peut estre dit Heretique. 446. ni Schismatique 472. ni Relaps 473. ni persecuteur des Catholiques 474. ni leur ennemi 480. ni ennemi de l'Estat 495. ne força onc personne en sa Religion 449. 476. 480. emploie ceux de l'une & de l'autre indifferemment 450. proteste des calomnies de la Ligue contre sa religion. 467. offre de rendre les places de seureté 494. presente le duel a M. de Guise 503. proteste sur la paix faite avee la Ligue 537. 554. se resoult a la guerre 556. escrit a la Sorbonne 571. est fulminé par le Pape 578. 580. escrit aux trois Estats de France 586. & suivans. fit reconnoisse publique pour revenir a la Religion 632. use d'une grãd clemence a Eause 637. ses mœurs comparés a ceux des Chefs de la Ligue 652. accusé faussement d'estre issu de mariage illegitime. 657. s'oppose a l'armée du Duc de Ioieuse 740. la poursuit 755. la renferme dans la Haie 741. 757. retourne en Guienne 760 defait M. de Ioieuse a Coutras 762. 763. use tres-moderement de sa prosperité 765. 791 292. ne va joindre les Reistres pour grandes raisons 802. 821. 822. 828. 829 prend les isles de Charron, & de Marans, avec tous leurs forts en quatre jours 855. & suivantes. est vangé de ses ennemis sans y mettre la main 876. 880. surprend Niort. 880. est malade d'une pleuresie 883. traite avec le Roi. 886. est bien receu du Roi a Tours. 901.

basse Navarre. 183.

President de Neuilli. 123.

Noblesse porte les charges du tiers Estat. 721. 722.

M. de la Noüe. 310.

O

Prince d'Orange 83. 167. 268. en mauvaise intelligence avec le Duc d'Anjou 158. 163.

Orthés, Vniversité de Bearn. 183.

le Sieur Ortoman. 883.

P

Pacification de l'an 76. 224.

Paix avec la Ligue dangereuse, & ruineuse a l'Estat 510. 517. 518. paix necessaire est juste. 21. paix de l'an 77. 226.

Paix bien des biens 267. est le premier remede d'un Estat. 19. 51.

Papes abusent du spirituel pour usurper le temporel 145. ac-

Digitized by Google

commodent leurs arrests au plus utile parti. 148. ont une puissance exorbitante 143. 144. traittent avec infideles, & avec les Huguenots. 923. 924. le Pape & le Roi d'Espagne s'entraident 153.
Pacquet d'Espagne, pris es Landes de Bourdeaux 731.
Duc de Parme. 913. moiens, qui lui sont necessaires pour se rendre maistre des Païs bas 914. & suiv.
Parrei. 621.
Passion empesche de voir la verité. 569.
Perigueux surpris au prejudice de l'Edit. 261. 294.
F. Perrot. 103.
Peuple ne penetre pas l'intention du Prince 266. 284.
Prince de la petite Pierre inconstans. 157.
Philippes du Bec Evesque de Nantes. 129.
M. de Pibrac 107. aime les sainctes lettres. 108.
le Sieur du Pin. 258. 193. 63.
Places de deux sortes en guerre. 681.
places de seureté prolongées. 651 398.
M. du Plessis destiné par Monseigneur d'Anjou Ambassadeur en Angleterre 60. & a la Diete d'Ausbourg en Allemagne 90. 96. empesché d'y aller par une providence divine. 166. laissé par le Roi de Navarre es Païs bas 72. encourt la mauvaise grace des siens pour la Religion. 129. qu'il suit par conscience, & non par passion. 29. 286. 287. & en escrit pour mesme raison 130. assiste au Synode de Vitré au nom du Roi de Navarre 269. est depesché vers Henri III. par le Roi de Navarre pour l'affront fait a la Roine sa femme 275. & ce qu'il y traitta. 276. & suiv. depesché vers le mesme sur un advis des menées de la Ligue 299. & ce qu'il y negotie 300. & suivans. traitte avec M. de Villeroi. 318. 324. 326. est deputé par le Roi de Navarre & l'Assemblée de Montauban vers le Roi 377. conseille au Roi de Navarre de pacifier le Languedoc. 394. est laissé dans Montauban par le Roi de Navarre 699. & ses deportemens audit lieu. 699. se jette dans Villemur 705. traitte la Treve entre les deux Rois a Tours. 888. 889. 892. 896.
M. de Poiane prend Tartas. 691.
M. de Pontcarré envoié en Languedoc par le Roi 390.
le Sieur de Porcheres. 190.
Preaux Maistre de Camp. 857.
Prescheurs insolens. 244.
Princes ne peuvent, ni doivent estre deposés pour fait de religion. 447. 448. entreveuë des Princes nuist plus, qu'elle ne sert. 117. leur vie doit estre bien reglée 133. ils doivent avoir un but certain. 135.
Prudence. 66. & 115.

Digitized by Google

Q

Païs de Querci.183.

R

le sieur desReaux envoié en Suisse, Italie, Allemagne. 601
toutes les Eglises Reformées sont d'accord des points fondamentaux. 218
defauts de la levée des Reistres 818. 819. armée des Reistres descend vers le bas de Loire 825. ne veut passer Loire a Neuvi. 828. Causes de sa dissipation 826. & suivans, & defaite a Auneau. 835.
Reistres de la Ligue 650
Relaps. 473
diversité de Religions permise en Allemagne 22. 36. en Poloigne 37. doit estre permise en France 23. & libre exercice aux uns & aux autres 28. 29. es villes comme aux champs 30. ne divise point l'Estat 36. ni n'oste l'obeissance au Prince 38. c'est un mal necessaire en France 39.
Religion ne se persuade par la force440. 562.285.25.mais par discours, & bons exemples.26. ne se despouille pas comme une chemise.172.
Differends de la Religion se doivent demesler par le discours. 565.
les deux Religions vivent ensemble. 655.656.
estat de la Religion en Bearn, & basse Navarre. 450. 477. 478. 479.
avantages exterieurs de la Religion CatholiqueRom.34.
la Reole surprise au prejudice de l'Edit.261.
Reputation se maintient mieux par absence.118. d'où elle s'engendre. 355.
le Sieur de Revole. 317.
Rochelle. 192.
les Rois ne voient pas les miseres de leurs Estats.47.48.
Empire Romain, & sa ruine 47. son dechet en Italie, & Allemagne.56. 57.
presentation des Roses. 630.
livre des Rosiers Archidiacre de Thoul 340. 432. 663. 664. son proces lui en fut fait 433.
Comté de Rouergue. 184.

S

Resolution Saguntine 45.
le Sieur de Sales. 183.
Iugement de Salomon. 799.
Salsede tiré a quatre chevaux 484.485.
Fait de Samson.44.
Comte de Sault. 313.
Docteur Schreger. 827.
Secours n'est pas tousjours signe d'amitié. 3. 4.
le Sieur de Segur, 199. envoié en Angleterre, Allemagne &c. 485. 486. justification de son voiage.289.
Sesseval. 682. 688.
le Sieur de Servain. 196.
chasteau de Sessenon. 391. 397.
places de Seureté 194.195.
M. Sidnei.232.730.
Sienne 606.
Sixte V. Pape traitte avec les Protestans. 628. reconnoist avoir

esté

Digitized by Google

esté surpris par la Ligue. 716. 870. 871.
Sleidan blasmé de passion par quelques uns. 61.
M. le Comte de Soissons se joint au Roi de Navarre. 747. 757. 753.
Subjets, meilleurs soldats, qu'estrangers. 6.
port de Sues. 369.
Destroit de Sund, ou d'Elsignor. 362.
Suisses Protestans 68.
Delivrance de Suisse. 233.
Synode general des Eglises Reformées. 215.

T

Tartas 691.
Thules pris par M. de Maienne, 677.
Trafic des espices, pierreries, &c. d'Orient, 369. à changé cinq fois de chemin. 370.
le Sieur de la Tremblaie. 855.
M. de la Tremouille. 762.
Tiltre de Tres-chrestien. 561.
Treve entre les deux Rois, articles d'icelles. 896.
Turc, puissant ennemi. 12.
M. le Vicomte de Turenne joint le Roi de Navarre en Touraine. 756. desfait Hault bois la Saulaie aux Rosiers. 757.
Messieurs de Turenne & de la Noue. 102.

V

Le Sieur de Valsingham. 173.
M. Vander Myle 136. 162.
Venise se maintient par traffic. 12.
Vergerius. 333.
Vertu subjete a calomnie. 268.
Vier Conseiller du Duc Casimir. 629.
M. de Villeroi. 407.
Vins. 313. 329.
Vins chef de la Ligue en Provence desfait avec ses forces. 393. 694. 698.
le Sieur de Vivans. 762.
Vndiano. 311.

Digitized by Google

N O T A

La lettre au Prince d'Orange p. 268. eſt hors de ſon rang; Car elle devoit ſuivre la Negotiation de M. du Pleſſis vers Henri III. qui finit pag. 287. Comme auſſi la lettre a M. de Montagne pag. 272. qui devoit ſuivre la lettre addreſſée au meſme du 9. Novemb. qui finit pag. 289.

Pag. 404. lig. 22. Ce M. d'Elbene n'eſt pas Bartholomeo d'Elbene, comme on l'a mis en marge par meſpriſe; mais Pierre d'Elbene, Abbé, mentionné par le Preſident de Thou au V. livre de ſa vie.

Fautes ſurvenües en l'impreſſion.

Page 14. lig. 27 & p 365. l. 27. & 613 l. 1. & p 634. l 22. & p, 725. l. 3 & 902. l. 5. qu'il liſés, qu'ils. P. 30. l. 1 ſouhattent. liſés ſouhaitent. p. 42. l 20 gandes. liſés grandes p. 48 l 28. ſodats. liſés ſoldats. p. 77. l. derniere, ou liſés on. p. 98. l. derniere, qu'ils liſés qu'il p. 106. l 5. doverſes liſés diverſes. p. 131. l. 12. rement. liſ. rament. ibid l. derniere, & p. 757. l. 19. li liſ. il p. 144 l. 1. auttement. liſ. autrement p. 202. l. 27. de Religion. liſ. de la Rel. p. 192. l. 3. & p. 225. l 26. il liſ. ils. p. 249. l. 2. congoiſſance. liſ. connoiſſan. p. 257. l. 17. aticle. liſ. article. p. 278. l. 6. en quelques exemplaires; Potenſac liſ. a Potenſac. p. 301. l. 20. graiceuſe liſ. gracieuſe p. 322. l. 11. Suiſſe. liſ. Suiſſes. p. 368 l. derniere. povoir liſ. pouvoir. p. 414. l 23. Centils-hommes liſ. Gentils-h. p. 487. l. 21. ſurborné liſ. ſuborné. p. 644. l 29. Glateins liſ. Grateins. p. 645. l. 10. ſaire liſ. faire. p. 704. l. 17. jubjet liſ. ſubjet p. 773. l. derniere. tant ſiecles liſ. tant de ſiecles. p. 775. l. derniere ces liſ. ſes p. 783. l. 17. porole liſ. parole. p. 796. l. 25. effaces nous. p. 840. l. 25 en liſ. ne p. 850. l. 3. de liſ. le p. 861. l. 14. fuffent liſ. fuſſent. p. 896 le chiffre eſt mal 396. au lieu de 896.

F I N.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google